

Revue

REVUE HISTORIQUE

DE

LA NOBLESSE

IMPRIMERIE D'E. DUVERGER, RUE DE VERNEUIL, N° 4.

REVUE HISTORIQUE

DE

LA NOBLESSE

FONDÉE

PAR M. ANDRÉ BOREL D'HAUTERIVE

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DE M. DE MARTRES

DIRECTEUR DU CABINET HÉRALDIQUE

TOME QUATRIÈME

PARIS

AU CABINET HÉRALDIQUE

RUE DE VERNEUIL, N° 10.

1846

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ORDRE

DU SAINT-ESPRIT

Ce fut une joyeuse solennité pour les Parisiens que le 31 décembre 1578, jour où Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit. Dès le matin, une foule nombreuse couvrait les abords du Pont-Neuf encore inachevé, garnissait les fenêtres des lourdes maisons en pierres et en briques qui chargeaient le pont Saint-Michel, et errait sur le terrain vague des îles Treilles et de Bussy, situées à l'endroit où est aujourd'hui la place Dauphine. La multitude était contenue, sur la rive gauche de la Seine, par des gardes et des barrières, et un espace vide était réservé entre la rue Gît-le-Cœur et la partie du quai à laquelle aboutit maintenant la rue Dauphine. C'était là que s'élevait le couvent des Grands-Augustins, construit, en 1368, sous le règne de Charles le Sage, dont la statue en pierre décorait le portail de l'église. Sur le quai, entre le monastère et la rue Gît-le-Cœur, se voyait l'hôtel d'Hercule, ainsi nommé parce qu'on y avait représenté les douze travaux du demi-dieu. Cette maison, donnée par Louis XII au chancelier Du Prat, appartenait alors à son petit-fils Antoine Du Prat, seigneur de Nantouillet et prévôt de Paris.

L'église des Grands-Augustins, où devait se faire la première promotion du nouvel ordre, était décorée avec magnificence. De riches tentures environnaient le chœur. Un trône couvert de

drap d'or et d'argent, semé de fleurs de lis et surmonté d'un dais de pareille étoffe, avait été élevé à droite du sanctuaire. Au pied de l'estrade étaient des bancs pour les officiers-commandeurs. A l'entrée du chœur, à gauche du trône, une longue rangée de chaises couvertes de drap d'or et d'argent, surmontées d'armoiries peintes, attendait les futurs chevaliers. Ils entrèrent successivement, vêtus de chausses et pourpoints de tulle d'argent, la tête couverte d'un bonnet de velours noir, ayant les souliers et le fourreau d'épée de velours blanc. Chacun d'eux se mit, suivant son rang, à la place que lui assignait son blason. Les ambassadeurs étrangers, les conseillers privés du roi, les cent gentilshommes de la maison de S. M. se rangèrent sur trois bancs, à droite de l'autel. A gauche étaient les prélats que le roi avait désignés pour être grands commandeurs de l'ordre : Charles de Bourbon, cardinal légat d'Avignon, archevêque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, etc.; Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque et duc de Reims; René de Birague, cardinal et chancelier de France; Philippe de Lenoncourt, évêque et comte de Châlons, prieur de la Charité-sur-Loire; Pierre de Gondy, évêque de Paris; Charles d'Escars, évêque et duc de Langres; René de Daillon du Lude, abbé des Chasteliers; et enfin Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, bibliothécaire du roi et grand aumônier de France.

Les cardinaux portaient leurs grandes chappes rouges, et les évêques des soutanes violettes, un mantelet de même couleur, le roquet et le camail. Derrière eux se trouvaient les gentilshommes de la chambre du roi.

Sur les deux heures après-midi, des hérauts annoncèrent le roi, qui vint s'asseoir sur son trône, ayant à sa droite le premier gentilhomme de service, et à sa gauche le capitaine des gardes, les archers de la garde royale, l'un des lieutenants des cent gentilshommes au *bec de corbin*, et douze ou quinze gardes de ce corps d'élite.

Les vêpres furent chantées par les musiciens de la chapelle royale. Puis Henri III se leva, s'approcha de l'autel, accompagné des grands commandeurs de l'ordre, et se mit à genoux sur un

carreau. L'un des évêques tenait la précieuse relique de la vraie croix, l'autre, le livre des saints Évangiles. Le grand aumônier présenta au roi son vœu et serment écrit. Henri III lut une profession de la foi catholique et prononça d'une voix ferme le serment suivant :

« Nous, Henri, par la grâce de Dieu roi de France et de Pologne, jurons et vouons solennellement en vos mains, à Dieu le créateur, de vivre et mourir en la sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine, comme à un bon roi très chrétien appartient, et plutôt mourir que d'y faillir; de maintenir à jamais l'ordre du Saint-Esprit, fondé et institué par nous, sans jamais le laisser déchoir, amoindrir ni diminuer, tant qu'il sera en notre pouvoir; observer les statuts et ordonnances dudit ordre, entièrement selon leur forme et teneur, et les faire exactement observer par tous ceux qui sont et seront ci-après reçus audit ordre; et par exprès ne contrevenir jamais, ni dispenser, ou essayer de changer, ou immuer les statuts irrévocables d'icelui. Ainsi nous le jurons, vouons et promettons sur la sainte vraie croix et les saints Évangiles. »

Dès qu'il eut achevé cette déclaration, qu'il signa sur le registre, le premier gentilhomme le revêtit du manteau de l'ordre, en velours noir, brodé de fleurs de lis d'or, de langues de feu et de chiffres du roi, en fil d'argent et doublé de satin orangé, avec un mantelet de drap d'or enrichi des mêmes ornements. Le grand aumônier lui passa au cou le collier, qui était formé de fleurs de lis, de langues de feu et de chiffres du roi entrelacés, et auquel était suspendue une croix d'or, portant une colombe au milieu, les ailes déployées. Pendant que le prélat donnait au roi la bénédiction, le bruit des trompettes ébranla les voûtes surbaissées de la vieille église.

Un siége avait été préparé au bas de l'autel. Le roi s'y assit, et derrière lui demeurèrent debout plusieurs gentilshommes de la chambre, le capitaine des gardes et le tailleur de S. M. Les colliers et les livres d'heures, que le roi devait remettre aux chevaliers, étaient près de lui sur un coussin, et devant la chaire de Henri III, un évêque, debout, tenait la vraie croix.

Philippe Hurault, seigneur de Chiverny et de Limours, chancelier-commandeur de l'ordre de Saint-Michel, vint le premier se mettre à genoux devant le roi, pour recevoir le titre de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit. Il lut le serment exigé, baisa la vraie croix, reçut le manteau des mains du tailleur du roi, et le collier de celles de Henri III, auquel le premier gentilhomme de la chambre l'avait remis. Il prit les sceaux contenus dans deux petits coffrets, se plaça à genoux auprès du roi et tint le livre des saints Évangiles. Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi, prêta serment après, en qualité de grand trésorier; puis Guillaume Pot, seigneur de Rhodes et de Chemault, premier écuyer tranchant et porte-cornette de S. M., nommé prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre. Le roi d'armes, Mathurin Morin, seigneur de la Planchette-en-Brie, fit de vive voix un serment particulier que reçut M. de Chiverny. L'huissier, Philippe de Chambre, n'étant obligé à aucune des charges de l'ordre, fut nommé sans prêter serment.

Le prévôt, le roi d'armes et l'huissier allèrent chercher à sa place celui qui devait être admis le premier dans l'ordre, Ludovic de Gonzague, duc de Nevers et de Rhetelois, chevalier de Saint-Michel. L'honneur qu'il reçut était réservé à François de Bourbon, prince de Conti, qu'une maladie empêcha d'assister à cette séance solennelle.

Ludovic de Gonzague prit entre les mains du greffier, Claude de l'Aubespine, seigneur de Verdonne, le parchemin où était écrit un serment, le lut à haute voix et le signa. Le grand maître des cérémonies offrit à Henri III le manteau de l'ordre, et le roi le posant sur les épaules du duc de Nevers : « L'ordre vous revêt, dit-il, et couvre du manteau de son amiable compagnie et union fraternelle, à l'exaltation de notre foy et religion catholique. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Henri III fit le signe de la croix, et le grand trésorier lui présenta le collier de l'ordre qu'il passa au cou du duc de Nevers en disant : « Recevez de notre main le collier de notre ordre du benoît Saint-Esprit, auquel nous, comme souverain grand maître, vous recevons, et ayez en perpétuelle souvenance la

mort et passion de Notre-Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ. En signe de quoy nous vous ordonnons de porter à jamais cousue en vos habits extérieurs la croix d'icelui, et la croix d'or au cou avec un ruban de couleur bleu céleste, et Dieu vous fasse la grâce de ne contrevenir jamais aux vœux et serment que vous venez de faire, lesquels ayez perpétuellement en votre cœur, étant certain que si vous y contrevenez en aucune sorte, vous serez privé de cette compagnie, et encourrez les peines portées par les statuts de l'ordre. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

« Sire, répondit Louis de Gonzague, Dieu m'en donne la grâce, et plutôt la mort que jamais y faillir : remerciant très humblement Votre Majesté de l'honneur et bien qu'il vous a plu me faire. »

Et après avoir baisé la main du roi, Louis de Gonzague alla, au son des trompettes, s'asseoir sous son écusson.

Ainsi furent reçus tous les autres chevaliers, au nombre de vingt-sept. La cérémonie se termina par le *Veni Creator;* les trompettes sonnèrent, et sur les six heures du soir le cortége sortit de l'église, les officiers en tête, les chevaliers marchant deux à deux, et le roi seul, suivi des gardes suisses et des cent gentilshommes au *bec de corbin*. Les chevaliers déposèrent leurs vêtements dans la maison du prévôt de Paris, et se séparèrent.

Le lendemain, 1er janvier 1579, le roi assista à la messe célébrée par le grand aumônier, avec les chevaliers, qui, à la lecture de l'Évangile, mirent tous l'épée à la main. A l'offrande, le roi donna autant d'écus d'or au soleil qu'il avait d'années, c'est-à-dire vingt-sept (270 francs). Il avait en outre accordé aux religieux Augustins trois cents écus un tiers (1000 francs) de rente annuelle, à la charge de dire une messe haute pour la prospérité des membres de l'ordre, et une messe basse pour les trépassés.

Les chevaliers donnèrent chacun un écu sol, communièrent avec le roi, allèrent déposer leurs costumes à l'hôtel d'Hercule, et revinrent au couvent entendre les vêpres, dîner et tenir conseil avec le roi

Les chevaliers de la première promotion furent Jacques, comte de Crussol, duc d'Uzès, fougueux protestant récemment converti; le duc de Mercœur; le duc d'Aumale, de l illustre maison de Lorraine; Honorat de Savoie, marquis de Villars, qui, lorsqu'on lui eut annoncé qu'il serait nommé chevalier du Saint-Esprit, fit graver sur la lame de son épée les noms des batailles, siéges et combats où il s'était trouvé, en disant : « Ce sera mon épée de l'ordre. »

Les autres chevaliers n'étaient pas moins dignes d'entrer dans l'*amiable compaignie :* Artus de Cossé, maréchal et grand pannetier de France; François Gouffier de Crèvecœur et de Bonnivet; François, comte d'Escars, célèbre, ainsi que ses aïeux, par sa fidélité à la maison de Bourbon; Charles de Hallwin, qui avait été blessé à quinze siéges et à onze batailles; Charles de La Rochefoucault, seigneur de Barbezieux.

Ce dernier, nommé chevalier du Saint-Esprit, avait remis à Henri III un état de services qui ne contenait que ceux qu'il avait rendus avant le règne de Charles IX. Le roi lui en fit l'observation. « Sire, répondit La Rochefoucault, sous votre père et votre grand-père nous combattions les Espagnols et les Anglais. Contre qui avons-nous combattu depuis? quelles batailles, quels ennemis, à Saint-Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour? J'y ai vu quatre-vingt mille Français, séparés en deux armées, sous les plus habiles chefs de l'Europe, s'élancer les uns contre les autres et s'égorger! Peut-on mettre au rang de ses services le massacre de ses parents, de ses amis, de ses compatriotes? »

Les autres chevaliers reçus ensuite étaient le comte de la Vauguyon, Christophe Juvénal des Ursins, François le Roi, seigneur de Chavigny, Scipion de Fiesque, Antoine de Pons, Jacques de Humières, Jean d'Aumont, Jean de Chourses, Albert de Gondi, René de Villequier, Claude de Villequier, dit l'aîné, le baron de Torci, Antoine d'Estrées, Charles-Robert de la Marck, François de Balzac, Philippe de la Guiche et Philippe Strossi.

Les commandeurs ecclésiastiques ne furent admis que l'année suivante.

Si nous nous sommes arrêté sur les détails de cette première promotion, c'est parce qu'ils donnent une idée exacte du céré-

monial constamment observé dans les réceptions solennelles. D'ailleurs ils peignent les mœurs de l'époque, en caractérisent l'esprit, en dessinent la physionomie; et comme ils n'ont été réunis nulle part, comme il a fallu les chercher dans un assez grand nombre d'imprimés poudreux et de manuscrits antiques, ils ont l'attrait de la nouveauté.

Le but de l'ordre du Saint-Esprit, comme celui de la plupart des ordres militaires institués par les rois, était de constituer un degré supérieur dans la hiérarchie chevaleresque, d'imposer de nouvelles obligations à un petit nombre de gentilshommes choisis. Rallier la noblesse à la royauté, tel fut le projet du roi Jean en instituant, en 1351, l'ordre de l'Étoile, et celui de Louis XI en fondant l'ordre de Saint-Michel. Ce dernier était tombé dans un tel discrédit qu'on l'appelait *le collier à toutes bêtes*. Henri III, attaqué à la fois par les ligueurs et les protestants, sentant la nécessité de s'attacher des partisans fidèles, enta l'ordre du Saint-Esprit sur celui de Saint-Michel, et groupa autour de lui l'élite des seigneurs de ce temps. Il leur accorda des dignités, des pensions, des faveurs, par lettres de chartre du mois de mars 1580, enregistrées au parlement le 29 juillet; les chevaliers furent exemptés de tous subsides, et de comparoir, envoyer ou contribuer au ban et arrière-ban. Ces lettres furent confirmées par Louis XIV le 14 octobre 1711, et par Louis XV au mois de mars 1727.

Il existait déjà à Montpellier un ordre du Saint-Esprit, moitié religieux, moitié militaire, dont la fondation est attribuée à sainte Marthe dans une harangue adressée, en 1629, à Marie de Médicis par Olivier de la Trau, sieur de la Terrade, archi-hospitalier général et grand maître de l'ordre, milice et religion du Saint-Esprit. Cette origine est aussi probable que celle qui fait descendre telles et telles familles d'un chef gaulois ou d'un consul romain. La vérité est qu'au douzième siècle Guy de Montpellier s'associa plusieurs laïques pour avoir soin des malades, et fonda un hôpital dans la ville dont il était seigneur. Cet ordre, confirmé par Innocent III, le 23 avril 1158, secourait les pauvres, dotait les filles et recueillait les enfants exposés. Une bulle de

l'an 1204 lui adjoignit des ecclésiastiques; les généraux de l'ordre prirent le titre de commandeurs (*magistri commendatores*), qui leur est donné dans une bulle d'Alexandre IV, de l'an 1256. L'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, sur la nature duquel s'élevaient de fréquentes discussions, fut enfin déclaré régulier par arrêt du conseil d'État, du 4 janvier 1708.

L'histoire fait encore mention de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir ou du Nœud, établi par Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, le jour de la Pentecôte de l'an 1352, anniversaire de son couronnement. Le nombre des chevaliers était fixé à trois cents, et la première promotion fut de soixante. Ils prêtaient serment de fidélité au roi de Sicile, s'engageaient à ne pas entreprendre de lointain voyage, à ne pas chercher d'aventures sans l'autorisation du prince et de son conseil, à porter le vendredi saint, *en remembrance de la passyon, un chaperon noir à un neu de blance soie tout simple sans or, perle, ne argent*, et à *vestir ce jour une robe et chauces de la plus honneste et simple coullour qu'ils pourroient bonnement*. Ils devaient jeûner tous les jeudis, ou *donner à manger à trois povres en l'honneur du Père, du Fils et du Saint-Esperit*. Si le pape prêchait une croisade, si les princes chrétiens organisaient une expédition en terre sainte, ils étaient tenus de prendre la croix.

Le signe de l'ordre était un nœud d'or, d'argent et de pierreries, qu'il fallait porter sur une partie apparente des vêtements, avec ces mots écrits au-dessus ou au-dessous : SE DIEUX PLAIST. La bannière de chaque chevalier, blanche et brodée en argent, était ornée d'une image du Saint-Esprit, et le cri de guerre était : AU DROIT DÉSIR. Tous les membres de l'ordre avaient, gravés sur le pommeau de leur épée, leur nom, leur surnom, leur timbre et la devise : SE DIEUX PLAIST.

Lorsqu'un chevalier de l'ordre était blessé dans un combat ou blessait son adversaire, il échangeait le nœud contre un ruban délié, faisait un pèlerinage à Jérusalem, offrait à l'église du Saint-Sépulcre le nœud qu'il avait primitivement porté, et, à son retour, reprenait le nœud lié avec cette devise : IL A PLEEÜ A DIEUX, et dessous : *Un roy ardent du Saint-Esperit*.

C'était là le degré inférieur de l'ordre; mais le chevalier qui avait attaqué le premier les ennemis, qui avait fait prisonnier leur capitaine ou leur porte-enseigne, qui s'était emparé d'un drapeau, acquérait le droit de porter l'image du Saint-Esprit sur le cœur.

Tous les ans, le jour de la Pentecôte, l'assemblée de l'ordre, présidée par le roi, avait lieu au château de l'*Euf enchanté du merveilleux péril,* situé entre Naples et l'église Notre-Dame, aujourd'hui Santa-Maria di Piedigrotta, au pied de l'*oscure grotte des Enchantements de Virgille.* C'est sur cette grotte que s'élève le tombeau du poëte latin :

On ne s'attendait guère
A voir Virgile en cette affaire.

Les chevaliers étaient défrayés de toutes les dépenses de leur voyage, après en avoir affirmé le montant. Ils remettaient la narration écrite de leurs aventures aux clercs de la chapelle du Saint-Esprit, bâtie par Louis d'Anjou dans l'enceinte du château de l'Œuf, et ceux-ci étaient chargés de réunir en un corps d'ouvrage ces différentes relations. Vêtus de robes blanches, les chevaliers assistaient avec le roi au sacrifice de la messe et entendaient le *Veni Creator.*

Au banquet solennel des chevaliers, trois tables étaient dressées. L'une, désignée sous le nom de *table désirée,* était réservée à ceux qui avaient repris le nœud lié, et ils y paraissaient le front ceint d'une couronne de laurier. Mais un membre de l'ordre s'était-il déshonoré par une lâcheté, il était condamné à porter une robe noire, sur laquelle on lisait en lettres blanches : *J'ay esperance ou Saint-Esperit de ma grand honte amander;* et il dînait à une table séparée couverte d'un drap noir. Ce châtiment se renouvelait annuellement, jusqu'à ce que le coupable se fût réhabilité par une belle action.

Cet ordre disparut avec son fondateur, mais ce fut d'après ses statuts que furent rédigés ceux de l'ordre institué par Henri III. La seigneurie de la ville de Venise, où il passa à son retour de Pologne, lui fit présent d'un magnifique exemplaire des

constitutions de l'ordre du Nœud, enrichi de précieuses vignettes. Le jour de la Pentecôte était précisément l'anniversaire de son élection au trône de Pologne et de son avénement à la succession de Charles IX. De retour en France, il remit le précieux manuscrit à Philippe Hurault, seigneur de Chiverny et de Limours, depuis chancelier et garde des sceaux de France, en le chargeant de copier, commenter et reviser les statuts, et d'organiser un ordre nouveau.

Le préambule des statuts de l'ordre du Saint-Esprit est plein de grandeur et de foi. Il fait un bel éloge de la noblesse d'alors. Le nombre des chevaliers est fixé par les statuts à cent, y compris les princes du sang et de la famille royale, les prélats et grands officiers-commandeurs. Le roi est souverain chef et grand maître de l'ordre, ayant seul droit de recevoir les chevaliers; et la grande et souveraine maîtrise est unie et incorporée à la couronne de France, sans qu'elle puisse en être séparée. Les rois doivent jurer, à leur sacre, d'observer les statuts de l'ordre, et reçoivent l'habit et le collier des mains de l'archevêque de Reims. Quatre cardinaux, quatre archevêques, évêques ou prélats, choisis *entre les plus grands et vertueux personnages du clergé,* et le grand aumônier de France sont commandeurs de l'ordre, chargés d'*informer de la religion, vie, mœurs et âge* des candidats présentés, et de signaler les *fautes et abus* dans les chapitres généraux.

Tous les chevaliers, excepté les quatre cardinaux, les quatre évêques et le grand aumônier, qui ne portent que la croix du Saint-Esprit, doivent avoir reçu antérieurement l'ordre de Saint-Michel. Ils ont longtemps été appelés commandeurs des ordres du roi, bien que le pape eût refusé à Henri III l'autorisation de mettre en commanderies pour cent mille écus de biens ecclésiastiques. Aujourd'hui ils prennent le titre de chevaliers des ordres du roi, et celui de grands officiers-commandeurs est réservé au chancelier de l'ordre, au grand prévôt, au maître des cérémonies, au grand trésorier et au secrétaire.

La réception des chevaliers de Saint-Michel avait lieu dans le cabinet du roi. Le roi, botté, éperonné, la tête couverte d'un

chapeau orné de plumes, frappait sur l'épaule, du plat de son épée nue, le novice à genoux devant lui.

Les conditions exigées pour être admis dans l'ordre sont de faire profession de foi catholique, de prouver qu'on est gentilhomme de nom et d'armes de trois races paternelles, sans avoir été *remarqué d'aucun cas reprochable, ou prévenu en justice*, et d'avoir trente-cinq ans accomplis; les princes sont admissibles à vingt-cinq ans.

Malgré cette prescription, l'usage prévalut de recevoir les membres de la famille royale aussitôt qu'ils avaient fait leur première communion. Les fils de France avaient dès leur naissance la croix et le cordon bleu, mais ils n'étaient pas comptés immédiatement au nombre des chevaliers. Le dauphin, fils de Louis XIV, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, ne fut reçu que le 1er janvier 1682. Le duc de Bourgogne, son fils, fut reçu à dix ans, ainsi que le dauphin, fils de Louis XV.

Le grand aumônier, le grand trésorier et le secrétaire sont seuls dispensés de faire preuve de noblesse. Le roi propose les chevaliers en chapitre, et quand la liste nouvelle a été signée par le roi et le secrétaire, le grand maître des cérémonies, précédé du héraut, ouvre les portes de l'antichambre et proclame à haute voix les noms des novices. Une commission, scellée du sceau de l'ordre, est envoyée à l'archevêque ou évêque du diocèse des chevaliers proposés, pour qu'il ait à prendre des informations sur leurs vie, âge et mœurs. Deux commandeurs, élus par le chapitre, examinent les titres, contrats, dénombrements, hommages et autres pièces de nature à établir positivement les généalogies, se transportent au besoin sur les lieux, assistés des officiers et procureurs du lieu, nomment des seigneurs pour les représenter, entendent des témoins, et, un mois avant le premier jour de l'an, adressent leurs procès-verbaux au chancelier de l'ordre. Le 20 décembre, le roi réunit les membres de l'ordre présents à la cour, désigne de concert avec le chapitre un cardinal, deux prélats et trois commandeurs, en présence desquels les procès-verbaux sont ouverts; le chancelier est chargé d'en rendre compte au chapitre.

Ces formalités ont longtemps été rigoureusement observées, et les titres de noblesse ont toujours été scrupuleusement requis. Lorsqu'en 1583 Henri III proposa au chapitre René de Rochefort, baron de Frolle et de la Croisette, lieutenant général au gouvernement du Blésois, Dunois et bailliage d'Amboise, plusieurs chevaliers objectèrent qu'il était de noblesse de robe; mais il prouva que l'origine de sa maison était militaire.

Selon Brantôme, à la réception de Robert de Combault, seigneur d'Arcis-sur-Aube, premier maître d'hôtel du roi, on dit à la cour que l'ordre ne valait plus rien, puisqu'il était descendu jusqu'à la broche de la cuisine. Il fallait être fils de soldat, et soldat soi-même, et pouvoir, comme Armand de Biron, présenter ses titres en frappant sur son épée, et en disant: « Sire, ma noblesse est là comprise, mais la voilà encore mieux. »

Le maréchal Fabert, dont le père, échevin de la ville de Metz et fils d'un libraire de Nancy, avait été ennobli par Henri IV, ne put être admis dans l'ordre malgré ses talents militaires, ses grands services et les intentions expresses de Louis XIV. Un gentilhomme, qui portait le même nom que lui, lui avait offert des titres : « Je ne veux pas, dit-il en les refusant, qu'aujourd'hui mon manteau soit honoré par une croix, et mon âme déshonorée par une imposture. » Et il écrivit au roi :

« SIRE,

« Agréez que je renonce à la grâce que V. M. veut me faire en me nommant pour chevalier de ses ordres ; un obstacle insurmontable s'y oppose. On ne peut qu'avec beaucoup de peine refuser un honneur présenté par son roi ; mais, Sire, pour recevoir celui-là, il faudrait que je mentisse à V. M.; la seule pensée m'en fait horreur. Si l'on pouvoit, par quelque service, suppléer à cet obstacle, j'entreprendrois tout ce qui se peut faire, et mes efforts feroient voir combien j'estime l'honneur qui m'est offert et combien la vie m'est peu considérable en comparaison de me rendre digne des grâces dont il plaît à V. M. de m'honorer.

« Je suis, etc.

« A Sédan, le 11 décembre 1661.

« FABERT. »

Le roi répondit :

« Mon cousin,

« Je ne saurois vous dire avec quelle estime, pour vous, j'ai lu, par votre lettre du 11 de ce mois, l'exclusion que vous vous donnez vous-même pour le cordon bleu dont j'avois résolu de vous honorer. Ce rare exemple de probité me paroît si admirable, que je le regarde comme un ornement de mon règne ; mais j'ai un extrême regret de voir qu'un homme qui, par sa valeur et sa fidélité, est parvenu si dignement aux premières charges de ma couronne, se prive lui-même de cette nouvelle marque d'honneur par un obstacle qui me lie les mains. Ne pouvant faire davantage pour rendre justice à votre vertu, je vous assurerai du moins, par ces lignes, que jamais il n'y auroit eu de dispense accordée avec plus de joie que celle que je vous enverrois de mon propre mouvement si je le pouvois, sans renverser le fondement de mon ordre. Ceux à qui je vais en donner le collier ne sauroient jamais en recevoir plus de lustre dans le monde, que vous en acquérez par le refus que vous en faites par un motif si vertueux. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

« A Paris, le 29 décembre 1661.

« Louis. »

S'il était difficile d'entrer dans l'ordre, il était non moins difficile d'en être dégradé, pour peu qu'on eût les sentiments d'honneur que devait inspirer la noblesse. Les cas de dégradation étaient l'hérésie, la trahison, la lâcheté dans une bataille, le sacrilége, la *volerie*, la détention de biens ecclésiastiques, et *autres actes indignes de gentilshommes faisant profession d'honneur et de vertu.*

Les statuts exhortent les chevaliers à entendre la messe, les obligent à dire chaque jour un chapelet d'un dizain, à lire leurs heures, ou, s'ils y manquent, à donner une aumône aux pauvres, à se confesser deux fois l'an, et à communier au 1er janvier et à la Pentecôte ; « *et au cas où il adviendroit qu'aucun des commandeurs et officiers persévérassent trois années consécutives à ne communier èsdits jours, la croix et l'habit de l'ordre leur seront ostez, et pour telle volonté endurcie seront privez de l'ordre.* »

Lorsqu'il y a lieu à la dégradation, c'est le chancelier qui redemande le cordon de l'ordre au chevalier coupable. Le maréchal de Biron, convaincu de haute trahison, dit en le rendant à M. de Chiverni : « Le voilà ; j'avais trente-deux blessures lors-

qu'on me le donna. » Paroles pleines de dignité, qui font regretter que la vie d'un aussi vaillant capitaine se soit terminée sur l'échafaud.

Le sceau de l'ordre est de la même grandeur que le sceau de l'État ; il représente Henri III sur son trône, la couronne d'or en tête, revêtu des habits et du collier de l'ordre ; sur sa tête plane la colombe céleste, environnée de rayons lumineux et de langues de feu. Le chancelier est debout à droite de S. M. et tient en main les Évangiles ; à gauche est le greffier, lisant à Louis de Gonzague, duc de Nevers, premier chevalier reçu, le serment exigé des commandeurs. Le duc est à genoux et étend la main sur les Évangiles. Autour du sceau sont gravés ces mots :

HENRI III DE CE NOM, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE, AUTEUR ET SOUVERAIN DE L'ORDRE DES CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT.

Le contrescel porte l'écu de France, couronné de quatre flammes de gueules. Toutes les pièces émanant de la chancellerie de l'ordre doivent être cachetées de cire blanche.

La devise est : DUCE ET AUSPICE.

Les statuts ne furent observés à la lettre que pendant la vie de Henri III, sous le règne duquel eurent lieu dix promotions. Le lendemain de son couronnement, le lundi 28 février 1594, Henri IV assembla le chapitre, et l'on y décida que les chiffres du collier seraient remplacés par des trophées d'armes. Sur les trois heures après midi, le roi entendit en l'église Notre-Dame de Chartres les vêpres du Saint-Esprit, et pendant le *Magnificat* reçut le collier des mains de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui l'avait sacré. Le père Girard, prieur des Grands-Augustins, était venu de Paris pour recevoir les dons prescrits par les statuts. Les chevaliers lui donnèrent trois cents écus d'or sol.

Jusqu'en 1601, les chevaliers avaient joui de mille écus de pension. Une déclaration de Henri IV ordonna qu'ils seraient désormais payés sur le marc d'or, droit levé sur les offices à chaque changement de titulaire. Le roi avait deux mille écus comme chef

de l'ordre, et le grand aumônier la même somme. Lorsqu'un édit du mois de janvier 1720 eut réuni le marc d'or au domaine royal, on créa pour l'ordre du Saint-Esprit quatre cent mille écus de rentes annuelles et non rachetables. En 1764, Louis XV doubla la pension des vingt plus anciens chevaliers. Les trésoriers généraux et contrôleurs du marc d'or conservèrent le droit d'entourer leurs écussons de la croix de l'ordre pendante à une chaîne d'or. A la naissance du dauphin, Henri IV lui mit au cou la croix et le ruban bleu. Le lundi 6 avril 1607, la reine accoucha d'un second enfant, auquel le roi donna le titre de duc d'Orléans; le 22 du même mois, Henri IV assembla à Fontainebleau tous les membres de l'ordre qui se trouvaient présents, et leur déclara qu'il voulait également donner la croix et le ruban bleu à son second fils; ce qu'il fit le même jour.

Le désir qu'il avait d'honorer du collier plusieurs princes italiens le détermina à modifier encore les statuts. Dans un chapitre tenu le lundi 31 décembre 1607, il fut résolu que les rois, princes, souverains et autres seigneurs étrangers non régnants, exclus par Henri III, y pourraient êtres admis à l'avenir. Le 16 février 1608, le pape Paul V confirma cette décision par une bulle, où il le dispensait du serment prêté de ne pas recevoir les étrangers.

Deux mois après, le 17 août 1608, le pape, par une autre bulle, autorisa le roi très chrétien *à changer et interpréter tous les statuts dudit ordre, selon que le temps et les choses le pourront exiger, et qu'il paroîtra expédient à Votre Majesté...*

Les deux premiers seigneurs étrangers reçus dans l'ordre furent Alexandre comte Sforce, duc de Segni, et Jean-Antoine Ursin, duc de Santo-Gemini. M. de Maresmont, député par le grand chancelier, fut chargé de l'information relative aux preuves de noblesse et autres, et en fit son rapport aux cardinaux de Givry et Séraphin, et à Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, ambassadeur du roi auprès du saint-siége. La réception se fit dans l'église de Saint-Louis, qui fut fastueusement décorée de festons, de tapis de drap de soie, de damas, de velours, de satin à fleurs et autres étoffes de couleurs variées.

Le soir du mardi 11 mars 1608, le marquis d'Alincourt créa les deux novices chevaliers de l'ordre de Saint-Michel dans une salle de son palais, et le lendemain, après la messe, il leur donna le collier, en présence de près de cinq cents gentilshommes français et italiens.

Il y eut sept promotions sous Louis XIII. Le lendemain de son sacre, le lundi 18 octobre 1610, il reçut le collier des mains de François Joyeuse, évêque d'Ostie, cardinal, duc et pair, archevêque de Rouen et de Tolose, et créa immédiatement après, chevalier, Henri de Bourbon, prince de Condé. Le 31 décembre 1619, il reçut en l'église des Grands-Augustins cinq prélats et cinquante-neuf chevaliers. Deux d'entre eux, Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, furent dégradés au mois de mai 1633, l'un pour avoir fait la guerre au roi, l'autre pour s'être opposé aux projets du cardinal de Richelieu.

La cérémonie du 31 décembre 1619 fut des plus imposantes. Au commencement de décembre 1619, M. de la Ville-aux-Clercs, grand maître des cérémonies, avait averti le prieur des Augustins, qui fit tendre l'église en drap d'or et d'argent et élever de *hauts et grands théâtres de charpenterie pour la séance d'une infinité de noblesse qui se trouva à la promotion.* Les dalles du chœur étaient couvertes de tapis de Flandre et le grand autel était paré d'une étoffe de damas vert rehaussée de flammes, de fleurs de lis, de colombes d'argent et des armoiries de Henri III. La reine assista aux vêpres, accompagnée des princesses et des dames de la cour, tout étincelantes de diamants. On remarqua que le roi n'avait point la couronne sur la tête, mais qu'il portait une toque de velours noir, avec une aigrette et un cordon de diamants.

Des cinquante-neuf chevaliers nommés, quatorze seulement le furent par le roi. M. de Luynes, craignant de se faire des ennemis de ceux qui ne feraient point partie de la promotion, détermina Louis XIII à laisser au chapitre le soin de remplir les places vacantes.

La réception de François de Bonne, duc de Lesdiguières, en 1622, présenta quelques particularités remarquables. Comme il

était à Grenoble, le maréchal de Créqui, MM. d'Alincourt et de Saint-Chamont, et M. de Loménie, grand maître des cérémonies, se chargèrent de lui porter le collier. Le 26 juillet, deux jours après son abjuration solennelle, le duc se rendit en grande pompe à l'église cathédrale de Notre-Dame, suivi d'une multitude de gentilshommes. La nef était tendue de riches tapisseries et des échafauds s'élevaient jusqu'aux voûtes. Devant le grand autel était un trône couvert du pavillon royal et surmonté des armes de France et de Navarre, et plus bas, trois siéges pour les trois chevaliers députés. Au milieu de la nef se dressait un arc triomphal portant cette inscription en hébreu, siriaque, grec et latin :

Nemo potest venire ad me, nisi Pater qui misit traxerit eum.

L'archevêque d'Embrun officia, les vêpres et la cérémonie se terminèrent aux cris de *Vive le Roi* et au bruit des trompettes, et furent suivies d'un sermon prononcé par le père Petrins, dit le *Petit-Carme*, qui prit pour texte ces paroles de David : *Hæc mutatio dexteræ Excelsi, dextera Domini fecit virtutem, dextera Domini exaltavit me.*

Louis XIV releva l'ordre déchu pendant les troubles de la régence et fit trente et une promotions. Le 9 juin 1654, le lendemain de son sacre, vêtu d'un habit de toile d'argent à l'antique, il se rendit à cheval à l'église de Saint-Remi de Reims, entendit la messe, et reçut le collier dans l'après-dîner. Son successeur, sacré le 26 octobre 1722, fut reçu grand maître le 27 du même mois.

L'église des Grands-Augustins, où se tint la première assemblée des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, a été démolie et remplacée par un marché ! La chapelle du Saint-Esprit se trouvait à côté du maître-autel ; le chœur était orné de cinq tableaux représentant les cérémonies de l'ordre sous Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. On lisait autrefois au bas du tableau consacré au fondateur de l'ordre cette inscription latine :

Fortissimis et prudentiss. utriusque militiæ equitib. priscæ nobili-

tatis bello et pace optime de rep. meritis Henricus III. Galliæ et Poloniæ rex augustus, divini Spiritus apud Christianos symbolum pro equestri stemmate esse voluit, jussit, decrevit, plaudente acclamante venerante populo, et vota pro salute principis nuncupante ob singularem ipsius pietatem.

Lutetiæ Parisiorum.

Kalend. Jannar. ann. cIↃ. IↃ. LXXIX.

Les ligueurs détruisirent cette inscription le jour de Noël 1588, et les religieux enlevèrent le tableau.

Cinq tableaux ornaient encore le chœur des Grands-Augustins à l'époque de la démolition; trois étaient de Vanloo. Celui qui représentait une promotion sous Henri IV était dû à De Troy fils, et Philippe de Champaigne avait représenté Louis XIII au milieu des principaux seigneurs de l'ordre. Doyen avait été chargé de peindre Louis XVI recevant, après son sacre, les hommages des chevaliers du Saint-Esprit, mais ce sixième tableau ne fut point achevé.

Les salles de l'ordre étaient décorées de boiseries dans lesquelles étaient encadrés les portraits et armes de tous les commandeurs et chevaliers. Une vaste pièce, appelée le Cabinet des Jugements, contenait les archives, dont la garde était confiée au généalogiste et historiographe de l'ordre du Saint-Esprit et de celui de Saint-Lazare. Dans la première chapelle de l'église, à gauche en entrant, se voyait le tombeau de Bernard Chérin, avec le médaillon en bronze de ce célèbre généalogiste, si digne du précieux dépôt que Louis XV avait remis à ses soins.

Les cérémonies de l'ordre n'eurent plus lieu aux Grands-Augustins après le 2 janvier 1662, et se firent tantôt à Versailles, tantôt à Saint-Germain-en-Laye. Louis XIV reçut un très grand nombre de chevaliers sans pompe, et pour ainsi dire incognito; mais le prieur des Augustins continua jusqu'à la révolution à jouir du droit d'être présent aux séances solennelles. Ainsi, à la promotion du 3 juin 1724, en la chapelle du château de Versailles, le père François Grange, alors prieur, fut placé par le grand maître des cérémonies derrière les prélats, et assista à la messe avec son compagnon.

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS, COMMANDEURS ET OFFICIERS

DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Avant d'entrer dans le détail des promotions, nous ferons remarquer qu'on appelait chevaliers de l'ordre du roi, particulièrement sous les règnes de Henri III et de Henri IV, les personnages qui étaient chevaliers de Saint-Michel, et que, comme il a toujours été d'usage de donner aux gentilshommes le collier de cet ordre avant de les recevoir chevaliers du Saint-Esprit, on les qualifiait, après cette seconde collation, chevaliers des ordres du roi.

PREMIÈRE PROMOTION

Dans l'église des Augustins,

Le 31 décembre 1578.

Henri III, roi de France, grand maître de l'ordre.
Ludovic de Gonzague, duc de Nevers et de Rethélois.
Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.
Jacques de Crussol, duc d'Uzès.
Charles de Lorraine, duc d'Aumale.
Honorat de Savoye, marquis de Villars.
Artus de Cossé, comte de Secondigny.
François Gouffier, seigneur de Bonnivet.
François, comte d'Escars.
Charles de Hallwin, marquis de Maignelay.
Charles de La Rochefoucauld.
Jean d'Escars, prince de Carency.
Christophe Juvénal des Ursins.
François le Roy, comte de Clinchamp.
Scipion de Fiesque, comte de Lavagne.
Antoine, sire de Pons, comte de Marennes.
Jacques, sire d'Humières et de Monchy.
Jean d'Aumont, comte de Châteauroux.
Jean de Chourses, seigneur de Malicorne.
Albert de Gondi, duc de Retz.
René de Villequier, dit *le Jeune.*
Jean Blosset, baron de Torcy.
Claude de Villequier, vicomte de la Guerche.
Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres.
Robert de la Marck, comte de Maulevrier.
François de Balzac, seigneur d'Entragues.
Philibert de Guiche, seigneur de Chaumont.
Philippe Strozzi.

31 décembre 1579.

CARDINAUX ET PRÉLATS.

Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen.
Louis de Lorraine, cardinal de *Guise.*
René de Birague, cardinal, chancelier de France.
Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons.
Pierre de Gondi, évêque de Paris.
Charles d'Escars, évêque de Langres.
René de Daillon du Lude.
Jacques Amyot, grand aumônier de France.

CHEVALIERS.

François de Bourbon, prince de Conti.
François de Bourbon, prince-dauphin d'Auvergne.
Henri de Lorraine, duc de Guise.
Louis de Saint-Gelais de Lusignan.
Jean d'Ébrard, baron de Saint-Sulpice.
Jacques Goyon de Matignon de Torigny.
Bertrand de Salignac de la Motte-Fénelon.

31 décembre 1580.

En l'église de Saint-Sauveur de Blois.

François de Luxembourg, duc de Piney.
Charles de Birague.
Jean de Léaumont, seigneur de Puygaillard.
René de Rochechouart, baron de Mortemart.
Henri, sire de Lénoncourt.
Nicolas d'Angennes, vidame du Mans.

31 décembre 1581.

En l'église des Augustins de Paris.

Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf.
Armand de Gontaut, baron de Biron.
Guy de Daillon, comte du Lude.
François de la Baume, comte de Suze.
Antoine de Lévis, comte de Quélus.
Jean de Thevalle, seigneur d'Aviré.
Louis d'Angenne, baron de Meslé.

31 décembre 1582.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne.
Anne, duc de Joyeuse.
Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon.
Tanneguy le Veneur, comte de Tillières.
Jean de Moy, seigneur de la Meilleraye.
Philippe de Volvire, marquis de Ruffec.
François de Mandelot, vicomte de Châlons.
Tristan de Rostaing, baron de Brou.
Jean-Jacques de Suzanne, comte de Cerny.

31 décembre 1583.

PRÉLAT.

Charles de Lorraine, cardinal de Vandemont.

CHEVALIERS.

Honorat de Bueil, seigneur de Fontaines.
René de Rochefort, baron de Frollois.
Jean de Vivonne, marquis de Pisany.
Louis Chasteigner, seigneur de la Rocheposay.
Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette.
Henri de Joyeuse, comte du Bouchage.
Nicolas de Grimonville, seigneur de l'Archant.
Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux.
François de Valette, seigneur de Cornusson.
François de Casillac, seigneur de Cessac.
Joachim de Dinteville.
Joachim de Chasteauvieux, comte de Confolant.
Charles de Balzac, seigneur d'Entragues.
Charles du Plessis, seigneur de Liancourt.
François de Chabannes, marquis de Curton.
Robert de Combault-d'Arcy.
François de Saint-Nectaire.

31 décembre 1584.

CHEVALIERS.

Jean de Saint-Larry de Bellegarde.
Jean de Vienne, seigneur de Ruffey.
Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan.

31 décembre 1585.

Charles de Bourbon, comte de Soissons.
Jean de Vassé de la Roche-Mabile.
Adrien Tiercelin, seigneur de Brosses.
François Chabot, comte de Charny.
Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux.
François d'O, seigneur de Fresne.
Claude de la Chastre, baron de Maisonfort.

Giraud de Mauléon, seigneur de Gourdon.
Jacques de Loubens, seigneur de Verdale.
Louis de Berton, seigneur de Crillon.
Jean d'Angennes, seigneur de Poigny.
François de la Jugie-du-Puy, baron du Rieux.
François-Louis d'Agoult, comte de Sault.
Guillaume de Saulx, vicomte de Tavannes.
Mery de Barbezières, seigneur de Chemeraut.
François Duplessis, seigneur de Richelieu.
Gabriel Nompar de Caumont, comte de Lauzun.
Hector de Pardaillan.
Louis de Champagne, comte de la Suze.
René de Bouillé, comte de Créance.
Louis du Bois, seigneur des Arpentis.
Jean d'O, seigneur de Menou.
Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon.
Antoine de Bauffremont.
Jean de Châtelet, baron de Thons.
François d'Escoubleau de Sourdis.
Charles d'Ongnies, comte de Chaulnes.
David Bouchard, vicomte d'Aubeterre.

31 décembre 1586.

Georges de Villequier, vicomte de la Guerche.
Jacques de Moy, de Pierrecourt.
Charles de Vivonne, de la Chasteigneraie.
Jacques le Veneur, comte de Tillières.

31 décembre 1587.

PRÉLAT.

François de Foix-Candole, évêque d'Aire.

RÈGNE DE HENRI IV.

1er janvier 1592.

En l'église de Darnetal, près Rouen.

PRÉLAT.

Renard de Beaune, grand aumônier de France.

CHEVALIER.

Charles de Gontaut, baron de Biron.

7 janvier 1595.

En l'église des Grands-Augustins.

PRÉLATS.

Philippe de Bec, évêque de Vannes.
Henri d'Escoubleau-Sourdis, évêque de Maillezais.

CHEVALIERS.

Henri de Bourbon, duc de Montpensier.
Henri d'Orléans, duc de Longueville.
François d'Orléans, comte de Saint-Pol.
Antoine de Brichauteau, marquis de Nangis.
Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin.
François d'Espinay de Saint-Luc.
Roger de Saint-Larry, duc de Bellegarde.
Henri d'Albret, baron de Miossens.
Antoine de Roquelaure.
Charles d'Humières, marquis d'Ancre.
Guillaume de Hautemer, comte de Fervaques.
François de Cugnac, comte de Dampierre.
Antoine de Silly, comte de la Rochepot.
Odet de Matignon, comte de Torigni.
François de la Grange.
Charles de Balzac-d'Entragues.
Charles de Cossé, duc de Brissac.
Pierre de Mornay.
François de la Magdelaine, marquis de Ragni.
Claude de l'Isle-Marivault.
Charles de Choiseul, comte de Praslin.
Humbert de Marcilly de Cipierre.
Gilbert de Chazeron.
René Viau, seigneur de Chanlivaut.
Claude de Gruel.
Georges Babou de la Bourdaisière.

5 janvier 1597.

En l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

CHEVALIERS.

Henri Ier, duc de Montmorency.
Hercule de Rohan, comte de Rochefort.
Charles de Montmorency, duc d'Amville.
Alphonse d'Ornano.
Urbin de Laval, marquis de Boisdauphin.
Charles de Luxembourg, comte de Brienne.
Gilbert de la Trémoille, marquis de Royan.
Jacques Chabot, marquis de Mirebeau.
Jean, sire de Bueil, comte de Saucerre.
Guillaume de Gadagne.
Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry.
Pons de Lauzière, marquis de Thémine.
Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes.
Edme de Malain, baron de Luz.
Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux.
Louis de la Chastre.
Jean de Durfort.
Louis de Bueil, seigneur de Racan.
Claude Harville, marquis de Palaiseau.
Louis, vicomte d'Auchy de Conflans.
Louis de Grimonville.
Charles de Neufville, marquis d'Alincourt.

2 janvier 1599.

En l'église des Grands-Augustins.

CHEVALIERS.

Anne de Levy, duc de Ventadour.
Jacques Mitte, comte de Miolans.
François de Faudoas, comte de Belin.
Bertrand de Bayens, baron de Poyanne.
René de Rieux, marquis de Sourdeac.
Brandelis de Champagne, marquis de Vilaines.
Jacques de l'Hôpital, marquis de Choisy.
Robert de la Vieuville, baron de Rugles.
Charles de Matignon, comte de Torigny.
François Juvenal des Ursins, marquis de Trainel.
Le cardinal de Farmes, grand aumônier de France.

12 mars 1608.

En l'église Saint-Louis, à Rouen.

CHEVALIERS.

Alexandre Sforza, duc de Segny.
Le duc de Santo-Gemini.

RÈGNE DE LOUIS XIII.

17 octobre 1610.

En l'église de Reims.

Henri de Bourbon, prince de Condé.

Septembre 1618.

François de la Rochefoucauld, cardinal, évêque de Senlis, grand aumônier de France.

31 décembre 1619.

En l'église des Grands-Augustins.

PRÉLATS.

Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris.
Bertrand d'Eschaux, évêque de Bayonne.
Christophe de l'Estang, évêque de Carcassonne et maître de la chapelle du roi.
Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans.
Artus d'Espinay, de Saint-Luc, évêque de Marseille.

CHEVALIERS.

Gaston de France, duc d'Orléans.
Louis de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand ministre de France.
Charles de Lorraine, duc de Guise, pair de France, prince de Joinville.
Henri de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France.
Claude de Lorraine, pair de France.

César, duc de Vendôme, pair de France, gouverneur de Bretagne.
Charles de Valois, duc d'Angoulême, pair de France, colonel général de la cavalerie légère.
Charles de Lorraine II, duc d'Elbeuf, pair de France.
Henri II, duc de Montmorency, pair et amiral de France.
Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.
Henri de Gondi, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France.
Charles Albert, duc de Luynes, pair et grand fauconnier de France.
Louis de Rohan, comte de Rochefort, pair et grand veneur de France.
Joachim de Bellengreville, prévôt de l'hôtel du roi.
Martin du Bellay, prince d'Yvetot.
Charles de Créqui, prince de Poix.
Gilbert Tilhet, seigneur de la Curée, conseiller d'État.
Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charots.
Charles de Coligny, marquis d'Andelot.
M. de la Guiche, comte de la Palice.
René du Boc, marquis de Vardes et de la Bosse.
Antoine Arnaud de Pardaillan.
Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, surintendant des finances.
François de Bassompierre.
Henri de Bourdeille.
Jean-Baptiste d'Ornano.
Timoléon d'Espinay.
René Potier, duc de Tresmes.
Henri de Bauffremont, marquis de Senecey.
M. de Gondi, comte de Joigny.
Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet.
Louis de Crevant, marquis de Humières.
Bertrand, dit *la Hire*, marquis de Vignolles.
Antoine de Grammont, comte de Guiche.
François Nompar de Caumont.
Léonore de la Magdeleine, marquis de Ragny.
Melchior Mitte, comte de Miolans.
Honoré Albert, duc de Chaulnes.
Jean de Varignies de Blainville.
Léon Albert de Brantes.
Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis.
Charles de Vivonne.
André de Cochefilet.
Gaspard Dauvet, seigneur des Marests.
Lancelot de Vassé.
Charles de Rambures.
Antoine de Buade.
Nicolas de l'Hospital, marquis de Vitry.
Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux.
François de l'Hospital, seigneur du Hallier.
Louis de la Marck, marquis de Mauny.
Le marquis de la Vieuville.
Louis d'Aloiguy de Rochefort.
César de Saint-Lary, baron de Termes.
Alexandre de Rohan, marquis de Marigny.
François de Silly, comte de la Roche-Guyon.
Antoine de Budos, marquis de Portes.
François V, comte de la Rochefoucauld.
Jacques d'Estampes, seigneur de Valençay.

26 juillet 1622.

A Grenoble.

François de Bonne, duc de Lesdiguières.

28 juin 1625.

En la chapelle de l'hôtel de Sommerset, à Londres.

Antoine Coiffier, marquis d'Effiat.

24 mars 1632.

PRÉLAT.

Alphonse-Louis du Plessis-Richelieu, cardinal, archevêque de Lyon, grand aumônier de France.

14 mai 1633.

A Fontainebleau.

PRÉLATS.

Le cardinal, duc de Richelieu.
Le cardinal de la Valette.
Claude de Rélé, archevêque de Narbonne.
Claude de Gondi, premier archevêque de Paris.
Henri d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux.

CHEVALIERS.

Henri d'Orléans, duc de Longueville.
Henri de Lorraine, comte de Harcourt.
Le comte d'Aletz.
Henri de la Trémoille, duc de Thouars.
Charles de Levy, duc de Ventadour.
Henri de la Valette, duc de Candole.
Le duc de Hallwin.
François de Cossé, duc de Brissac.
Bernard, duc de la Valette.
Le comte Charles-Henri de Clermont et de Tonnerre.
Le duc d'Estrées, marquis de Cœuvres.
J. de Nettancourt, comte de Vaubecourt.
Henri de Senecterre, marquis de la Ferté-Fabert.
Le vicomte de Pompadour.
René-aux-Épaules, marquis de Néelle.
G. de Simianes, marquis de Gordes.
Le comte de Lannoy.
F. de Nagu, marquis de Varennes.
Urbain de Maillé, marquis de Brézé.
Jean de Gaillard de Béarn de Brassac.
François de Noailles, comte d'Ayen.
Bernard de Baylens, baron de Poyanne.
G. de la Vallée Fossez, marquis d'Everly.
Ch. de Livron, marquis de Bourbonne.
Le vicomte de Polignac.
Louis, duc d'Arpajon, marquis de Severac.
Ch. d'Escoubleau, marquis de Sourdis.
François de Bonne, duc de Lesdiguières.
François de Béthune.
Le duc de Saint-Simon.
Ch. du Cambout, baron du Pont-Château.
François de Viguerot de Pont-de-Courlay.
Ch. de la Porte, duc de la Meilleraye.
G. de Rochechouart, duc de Mortemart.
Antoine, duc d'Aumont.
Le comte de Tournon.
Louis de Moy.
Ch. de Damas, comte de Thianges.
M. de Gelas de Voisins de Lautrec.
Baudean, comte de Parabère.
M. de Mouchy.
Roger du Plessis, marquis de Guercheville.
M. de Rouvroy.

22 mai 1642.

Au camp devant Perpignan.

CHEVALIER.

Le prince de Monaco, premier duc de Valentinois.

RÈGNE DE LOUIS XIV.

1653.

PRÉLAT.

Le cardinal Antoine Barberin.

8 juin 1654.

CHEVALIER.

Philippe de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans.

31 décembre 1661.

PRÉLATS.

Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon.
M. de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles.
M. d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz.
M. de Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris.
M. de Matignon, évêque de Lisieux.
Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Alby.

Henri de la Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch.
M. de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans.

CHEVALIERS.

Louis, duc de Bourbon, prince de Condé.
Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien.
Armand de Bourbon, prince de Conti.
Henri de Bourbon, duc de Verneuil.
Le duc de Vendôme.
Fr. de Vendôme, duc de Beaufort.
François de Crussol, duc d'Uzès.
Louis-Charles Albert, duc de Luynes.
Charles Albert, duc de Chaulnes.
François, duc de la Rochefoucauld.
Pierre de Gondi, duc de Retz.
Le duc de Grammont.
Le duc de Choiseul.
N. de Neuville, duc de Villeroy.
Le duc de Créqui.
J. d'Estampes, marquis de la Ferté.
Le duc de la Ferté.
Ph. de Montault, duc de Navailles.
Jacques Rouxel, comte de Grancey.
Le duc de Roquelaure.
Ph. Mazarin, duc de Nevers.
Julien Cesarini, duc de Cittanova.
Fr. de Beauvillers, duc de Saint-Aignan.
Henri de Daillon, duc du Lude.
Louis de Béthune, duc de Charost.
Le duc de Noailles.
François de Comminges, seigneur de Guitaut.
Le comte de Clermont et de Tonnerre.
Fl. G. de Melun, prince d'Épinoy.
César d'Albret, prince de Mortagne.
René de Bec, marquis de Vardes.
A. de Belleforière, marquis de Soyecourt.
Fr. de Paule, marquis de Montglat.
Ph. de Clérambault, comte de Palluau.
J. de Schulemberg, comte de Montdejeu.
Le comte de Cominges.
Fr. de Simiane, marquis de Gordes.
M. de Beringhen.
J. du Bouchet, marquis de Sourches.
Le comte de Froulay.
Le marquis de Hautefort.
Fr. de Matignon, comte de Thorigny.
Ch. de Sainte-Maure, duc de Montausier.
Fr. d'Espinay, marquis de Saint-Luc.
H. de Béthune, comte de Selles.
Fr. de la Baume, comte de Montrevel.
Louis-Armand, vicomte de Polignac.
Ant. de Brouilly, marquis de Piennes.
Jean, marquis de Pompadour.
Le marquis de Cardaillac.
Beauvoir, comte du Roure.
Fr. de Monstiers, comte de Merinville.
Henri de Baylens, marquis de Poyanne.
L. de Sainte-Maure, comte de Jonzac.
Le comte de la Vauguyon.
Ch.-Fr. Joyeuse, comte de Grandpré.
M. de Cossé, comte de Chasteaugiron.
Ch. Martel, comte de Clère.
J. Paul Gourdon, comte de Vaillac.
Rouaut, marquis de Gamaches.
Le comte d'Estrades.
René de la Croix, marquis de Castries.
Guil. de Cominge, comte de Guitaud.

4 novembre 1663.

En la chapelle du Louvre.

CHEVALIER.

Christian-Louis, duc de Mecklenbourg-Schwerin.

12 décembre 1671.

PRÉLAT.

Emmanuel-Théodore de la Tour-de-Bouillon, cardinal, évêque d'Ostie, grand aumônier de France.

29 septembre 1675.

CHEVALIERS.

Flavio-Ursin, duc de Bracciano et de Santo-Gemini.

Louis-Conti Sforze, duc de Segni.
Philippe Colonna, prince de Sonine.

22 décembre 1675.

En la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye.

CHEVALIER.

Le marquis de Béthune-Chabris.

30 novembre 1676.

A Zolkien en Pologne.

CHEVALIER.

Jean Sobieski III, roi de Pologne.

1er février 1682.

A Saint-Germain-en-Laye.

Louis, dauphin de France.

2 juin 1686.

En la chapelle du château de Versailles.

Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, etc.
Le duc de Bourbon.
Le prince de Conti.
Le duc du Maine et d'Aumale.

31 décembre 1688.

A Versailles.

PRÉLATS.

César d'Estrées, évêque d'Albano.
Pierre Bonzi, cardinal, archevêque de Narbonne.
Charles-Maurice le Tellier, archevêque de Reims.
Pierre du Cambout-de-Coislin, cardinal, évêque d'Orléans.

CHEVALIERS.

Louis-Joseph, duc de Vendôme.
Louis de Lorraine, comte d'Armagnac.
Henri de Lorraine, comte de Brionne.
Philippe de Lorraine, abbé commandataire de Saint-Benoist-sur-Loire, de Saint-Père-de-Chartres et maréchal des camps et armées du roi.
Charles de Lorraine, comte de Marsan.
Charles de Belgique-Hollande, sire de la Trémouille.
Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.
Max. P. Fr. de Béthune, duc de Sully.
Ch. Honoré d'Albert, duc de Luynes.
Le duc de Richelieu et de Fronsac.
François, duc de la Rochefoucauld.
Louis Grimaldy, duc de Valentinois.
Le duc d'Estrées.
Le duc de Grammont.
Ar. de la Porte, duc de Mazarini-Rethelois.
François de Neuville, duc de Villeroy.
Le duc de Beauvilliers.
H. F. de Foix, duc de Randan.
Léon Potier, duc de Tresmes.
Le duc de Noailles.
Ar. du Cambout, duc de Coislin.
Le duc de Choiseul.
Le duc d'Aumont.
François-Henri de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg.
François d'Aubusson, duc de la Feuillade.
Bernardin-Gigault, marquis de Bellefond.
L. de Crevant, duc de Humières.
J. Henri de Durfort, duc de Duras.
Guy de Durfort, comte de Lorges.
Le duc de Béthune.
Le comte d'Estrées.
Le duc de la Vieuville.
J. B. Cassagnet, marquis de Tilladet.
Louis de Caillebot, marquis de la Salle.
M. de Beringhen, comte de Châteauneuf.
Ph. de Courcillon, marquis de Dangeau.
M. de Grammont, dit *le comte de Grammont.*
Le duc de Boufflers.
Fr. d'Harcourt, marquis de Beuvron.
H. de Mornay, marquis de Montchevreuil.

Ed. Fr. Colbert, comte de Maulevrier.
J. de Pons, baron de Montclar.
Le marquis de Lavardin.
Pierre de Villars.
Le comte Adhémar de Grignan.
Le comte de Choiseul.
J. de Matignon, comte de Thorigny.
M. de Joyeuse.
François de Calvo.
Charles d'Aubigné.
Ch. de Montsaulvin, comte de Montal.
Cl. de Thiard, comte de Bissy.
Ant. Ruzé, marquis d'Effiat.
M. de Montberon.
Le marquis Hardy de la Trousse.
Fr. de Monestay, marquis de Chazeron.
B. de la Guiche, comte de Saint-Géran.
François d'Escoubleau.
Em. de Croy, comte de Solre.
André de Bethoulat, comte de la Vauguyon.
G. de Monchy, marquis d'Hocquincourt.
Le marquis de Verac.
René Martel, marquis d'Arcy.
M. de Chastillon.
N. Chalons Dublé, marquis d'Uxelles.
René de Froulay, comte de Tessé.
Ch. de Mornay, marquis de Villarceaux.
Ch. d'Estempes, marquis de Mauny.
Quatrebarbes, marquis de la Rongère.
Jean Audibert, comte de Lussan.

29 mai 1689.

A Versailles.

PRÉLAT.

Toussaint de Forbin, cardinal de Janson, évêque de Beauvais.

2 février 1693.

A Versailles.

CHEVALIER.

Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse.

2 février 1694.

A Versailles.

PRÉLAT.

M. de Furstemberg, cardinal, évêque de Strasbourg.

13 avril 1694.

A Zolkien, en Russie.

CHEVALIER.

Henri de la Grange, marquis d'Arquien.

22 mai 1695.

A Versailles (ainsi que les suivantes).

Louis de France, duc de Bourgogne.
Philippe de France, V[e] roi d'Espagne.

1[er] janvier 1696.

PRÉLAT.

François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon.

CHEVALIER.

Le comte de Neuvy-sur-Loire.

1[er] janvier 1698.

PRÉLAT.

Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris.

2 février 1699.

CHEVALIER.

Charles de France, duc de Berry.

7 juin 1699.

Guido Vaini, prince de Cantaloupe.

19 décembre 1700.

A Rouen, dans l'église Saint-Louis.

Alexandre Sobieski, prince de Pologne.
Constantin-Philippe-Wladislas Sobieski, prince de Pologne.

15 mai 1701.

A Versailles (ainsi que les suivantes).

PRÉLATS.

Daniel de Cosnac, évêque de Valence.
Le duc de Coislin, évêque de Metz.

CHEVALIER.

Camille d'Hostun, duc de Tallard.

2 février 1703.

Le comte de Marchin.

27 mai 1703.

CHEVALIER.

Amédée de Broglie, comte de Revel.

1er janvier 1705.

PRÉLAT.

Jean d'Estrées, abbé d'Evron.

CHEVALIER.

Roger Brulart, marquis de Sillery.

2 février 1705.

CHEVALIERS.

Le duc de Harcourt.
Le comte, depuis duc d'Estrées.
Le duc de Villars.
Noël Bouton, marquis de Chamilly.
Rousselet, marquis de Châteaurenaut.
Sébastien le Prêtre, seigneur de Vauban, maréchal de France.
Conrad de Rosen, comte de Bolweiller.
Le marquis de Montrevel.

1er mars 1705.

CHEVALIER.

Le marquis de Bedmar, grand d'Espagne.

1er janvier 1709.

CHEVALIER.

Le duc d'Enghien.

1er janvier 1711.

CHEVALIERS.

Le prince de Conti.
Rouxel-Medavy, comte de Grancey.
L. Marie du Maine, comte du Bourg.
Le marquis de Goësbriand.

2 décembre 1711.

CHEVALIER.

Louis, duc d'Aumont, marquis de Villequier.

7 juin 1713.

PRÉLAT.

Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg.

RÈGNE DE LOUIS XV.

26 juillet 1712.

CHEVALIER.

Louis, prince des Asturies.

26 juillet 1717.

CHEVALIER.

Le duc de Popoli.

27 octobre 1722.

CHEVALIERS.

Louis, duc d'Orléans.
Le comte de Charolais.

3 juin 1724.

PRÉLATS.

Henry-Pons de Thiard de Bissy, cardinal, évêque de Meaux.
Léon Potier de Gesvres, cardinal.
François-Paul de Neufville-Villeroi, archevêque de Lyon.
Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque d'Aix, depuis de Paris.
René-François de Beauveau-du-Riveau, archevêque de Narbonne.

CHEVALIERS.

Le comte de Clermont.
Le prince Charles de Lorraine.
Le prince de Pons.
Ch. de Crussol, duc d'Uzès.
Max. de Béthune, duc de Sully.
Le duc de Villars-Brancas.
Le duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon.
Le duc de Montmorency-Luxembourg.
Nicolas de Neuville, duc de Villeroy.
L. Rochechouart, duc de Mortemart.
P. H. de Beauvillers, duc de Saint-Aignan.
F. Bernard Potier, duc de Tresmes.
Le maréchal duc de Noailles.
Max. de Béthune, duc de Charost.
Le duc de Fitz-James.
Le duc d'Anho.
Albert, duc de Chaulnes.
Le comte d'Hostun, duc de Tallard.
Le comte de Forcalquier.
M. Jacques Bazin de Bezons.
M. de Montesquiou-d'Artagnan.
N. le Tellier, marquis de Souvré.
Louis Sanguin, marquis de Livry.
L.-J.-B. Goyon, comte de Matignon.
J. de Bullion, marquis de Fervaques.
F. de Vintimille, comte du Luc.
Le marquis de Prie.
Louis de Mailly, marquis de Nesle.
Le marquis de Hautefort.
Pierre, comte de Montesquiou.
Le comte Montesquiou d'Artagnan.
Le comte d'Estaing.
Madaillan de l'Esparre, marquis de Lassay.
Bouchard d'Esparbez, comte d'Aubeterre.
J. Montaigu, vicomte de Beaune.
Franquetot, comte de Coigny.
J. de Montboissier, comte de Canillac.
Vipart, marquis de Silly.
J. Cassagnet, marquis de Fimarcon.
Le marquis de Senneterre.
Le comte de Beauveau.
Le prince d'Issenghien.
Le comte de la Marck.
Le marquis de Covė Verac.
Le marquis de Coetlogon.
J.-B. des Marets, marquis de Maillebois.
Le vicomte de Saulx-Tavannes.
Le marquis de Clermont-Tonnerre.
Fr. de Simiane, marquis d'Esparron.
Fr. de la Croix, marquis de Castries.
Le marquis de Clermont-Gallerande.

1er janvier 1725.

Le marquis de Goyon de Matignon.

3 février 1725.

Fr.-M. Spinola, duc de Saint-Pierre.

1er janvier 1726.

Le comte de Melsztyn, colonel des gardes du roi Stanislas.

2 février 1728.

Le prince de Dombes.
Le comte d'Eu.
Le duc de Saint-Simon.
Le maréchal duc de Roquelaure.
D'Alègre, comte de Flageac.
Le comte de Grammont.

16 mai 1728.

Le prince de Lixin.
Le duc de la Rochefoucauld.
Le duc de Grammont.
Fr.-J. de Potier, duc de Gesvres.
Le duc de Béthune.
Le duc d'Harcourt.
René de Froulay, comte de Tessé.
L.-Ar. de Brichanteau, marquis de Nangis.

1er janvier 1729.

Le duc de Richelieu.

25 avril 1729.

Le prince des Asturies, roi d'Espagne.
Don Carlos, roi des Deux-Siciles.

Tellez Giron, duc d'Ossonne.
Le comte de Saint-Estevan.
Le duc de l'Arco.
Le prince de Cellamare.

2 février 1731.

Le duc de Lévis.
Le prince de Montmorency-Tingry.
Le comte, depuis duc de Chatillon.
Le marquis de Beringhen.

13 mai 1731.

J.-B. de Durfort, duc de Duras.
Le maréchal de Broglie.
Le marquis de la Fare.

1er janvier 1733.

PRÉLAT.

Le cardinal de Polignac.

CHEVALIER.

Le prince de Conti.

24 mai 1733.

PRÉLATS.

L'archevêque d'Alby.
L'archevêque de Vienne.

1er janvier 1735.

Le maréchal duc de Belle-Isle.

22 mars 1736.

Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme.

2 février 1737.

Le duc de Neuville de Villeroi.
Le maréchal duc de Gontaut-Biron.
Le duc Ossolinski.

1er janvier 1740.

Le marquis de la Mina, en Espagne.

5 juin 1740.

Louis-Philippe, duc de Chartres, depuis duc d'Orléans.

2 février 1741.

Le marquis de Lévis-Mirepoix.

2 février 1742.

PRÉLATS.

Le cardinal de la Rochefoucauld.
L'évêque de Langres.

CHEVALIER.

Le duc de Penthièvre.

13 mai 1742.

PRÉLAT.

L'archevêque de Narbonne.

CHEVALIER.

Le dauphin.

1er janvier 1743.

PRÉLAT.

Le cardinal de Tencin.

1er janvier 1744.

Le duc de Cossé-Brissac.
Le duc de Luxembourg.
Le maréchal de la Mothe-Houdancourt.
Le duc de Gontaut-Biron.
Le comte de Lautrec.

6 janvier 1745.

Le cardinal de Soubise, grand aumônier de France.

2 février 1745.

Le duc d'Aumont.
Le duc de Randan.
Le marquis de Montal.
Le marquis de Senecterre.
Le marquis de Choiseul-Meuze.
Le comte de Tavannes.

1er janvier 1746.

Le prince de Campo-Florido.

2 février 1746.

PRÉLAT.

L'archevêque de Tours.

CHEVALIERS.

Le marquis de Saint-Georges, prince d'Andore, ambassadeur du roi des Deux-Siciles.
Le vicomte du Cayla.
Le comte de Lowendalh.
Le comte de Béranger.
Le comte d'Estrées.
Le comte de Thomond.
Le comte d'Apcher.

1er janvier 1748.

PRÉLATS.

L'archevêque de Paris.
L'archevêque de Rouen.
L'abbé d'Harcourt.

8 février 1748.

Albert, duc de Luynes.
Le marquis de la Tour-Maubourg.
Le comte de Bultley.
Le comte de Ségur
Le marquis de Puysieulx.
Le comte de Saint-Séverin d'Arragon.

2 février 1749.

Le duc de Noailles.
Le duc d'Estissac.
Le comte de Vaulgrenant.

25 mai 1749.

Le duc de la Vallière.
Le marquis de Sassenage.
Le comte de Mailly.
Le baron de Montmorency.
Le marquis de Chalmazel.
Le marquis de Souvré.

17 mai 1750.

Le comte de la Marche.

2 février 1751.

D'Albert, duc de Chaulnes.

2 février 1752.

Le prince de Condé.

21 mai 1752.

Le comte de Brionne.
Le duc de Nivernais.

1er janvier 1753.

Le marquis de Hautefort.

2 février 1753.

Le duc de Fleury.
Le marquis de l'Hôpital.
Le duc de la Vauguyon.
Le marquis d'Armantières.

10 juin 1753.

PRÉLATS.

L'archevêque de Narbonne.
Le prince Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg.
L'abbé de Canillac.

2 février 1756.

Le prince Camille de Lorraine.
Le duc d'Harcourt.
Le duc de Fitz-James.
Le duc d'Aiguillon.

6 juin 1756.

Le marquis de Saint-Vital.
Le prince de Jablonowsky.

1er janvier 1757.

Le comte de Baschy.

2 février 1757.

Le prince de Beauveau.
Le duc de Gontaut.
Le comte de Maillebois.
Le marquis de Béthune.
Le marquis d'Aubeterre.
Le comte de Broglie.

27 mai 1757.

Le duc de Choiseul.

24 mai 1758.

PRÉLAT.

Le cardinal de Bernis.

1er janvier 1759.

Le cardinal de Luynes.

2 février 1759.

Le cardinal de Gesvres.

CHEVALIERS.

Le duc de Chevreuse.
Le maréchal de Contades.
Le comte de Graville.
Le comte de Rochechouart.
Le comte de Guerches.
Le prince de Croï.
Le comte de Lannion.

18 mai 1760.

Charles-Antoiue, prince des Asturies.

21 juillet 1760.

Dom Louis-Antoine-Jacques, infant d'Espagne.

22 juillet 1760.

Le comte de Montijo.
Le duc d'Albe.

8 septembre 1760.

Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

10 mai 1761.

M. de la Bruyère, évêque d'Orléans.

1er janvier 1762.

Le duc de Praslin.

2 février 1762.

Le maréchal, duc de Broglie.
Le marquis de Grimaldi, en Espagne.

30 mai 1762.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres.
Le marquis de Castries.

25 août 1762.

Don Ferdinand, infant d'Espagne.

2 février 1764.

Le comte de Saulx-Tavannes.

10 juin 1764.

Le duc du Châtelet.

1er janvier 1767.

Le comte d'Estaing.

7 juin 1767.

Monsieur, frère du roi.
Le maréchal duc de Duras.
Le maréchal de Noailles, duc de Mouchy.
Le comte de Talleyrand-Périgord.
Le marquis de Villars-Brancas.
Le prince de Montmorency-Tingry.
Le marquis de Poyanne.
Le comte de Pons Saint-Maurice.
Le marquis de Ségur.

1er janvier 1771.

Le comte d'Artois, depuis Charles X.

1er janvier 4773.

Le duc de Bourbon, prince de Condé.
Le duc de Neuville-Villeroy.
Du Bouchet, marquis de Sourches.
Le marquis de Montmorin.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

1er janvier 1776.

PRÉLATS.

M. de Coetlosquet, ancien évêque de Limoges.
M. de Dillon, archevêque de Narbonne.

CHEVALIERS.

Le comte de la Roche-Aymon.
Le comte de Talleyrand.
Le vicomte de la Rochefoucauld.
Le vicomte de Talaru.

26 mai 1776.

Le duc d'Uzès.
Le duc de Cossé.
Le comte de Tessé.
Le comte de Mailly.
Le comte de Montboissier.
Le marquis de Lévis.
Le marquis d'Harcourt-Beuvron.
Le baron Tonnelier de Breteuil.
Le duc de Civrac.

1er janvier 1777.

Le prince de Lambesc.
Franquetot, duc de Coigny.

2 février 1777.

Le duc de Villequier.
Le marquis de Polignac.
Le marquis de Bérenger.

9 novembre 1777.

PRÉLATS.

Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France.
M. de Fleury, évêque de Chartres.

2 février 1778.

Le marquis d'Ossun.

8 juin 1778.

Le marquis de Vogué.
Le prince de Montbarrey.
Le comte de Boisgelin.

1er janvier 1780.

PRÉLAT.

M. de Roquelaure, évêque de Senlis.

14 mai 1780.

Le cardinal de la Rochefoucauld.

2 février 1782.

M. de Brienne, archevêque de Sens.

1er janvier 1784.

Le duc de la Vauguyon.
Le marquis de Caillebot la Salle.
Le comte d'Affry.
Le marquis de Langeron.
De Grammont, comte de Guiches.
Le marquis d'Ecquevilly.
Le comte de Rochambeau.
Le duc de Chabot.
Le marquis de Bouillé.
Le duc de Guines.
Le marquis de Jaucourt.
Le marquis de Clermont-d'Amboise.
Le marquis de Montesquiou-Fezenzac.
Le comte de Vintimille.
Le duc de Saulx-Tavannes.
Le comte d'Escars.
Le comte de Vaudreuil.
Le comte Esterhazy.
Le comte de Damas de Crux.
Le comte de Montmorin.
Le Bailli de Crussol.

30 mai 1784.

Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt.
Le duc de Clermont-Tonnerre.
Le comte d'Apchon.
Le Bailli Suffren de Saint-Tropès.

1er janvier 1785.

PRÉLAT.

M. de Marbœuf, archevêque de Lyon.

2 février 1785.

CHEVALIER.

Louis de Harcourt.

4 janvier 1786

Le duc de Croï.
Le prince de Robec.
Le maréchal de Stainville.
Le comte d'Haussonville.
Le marquis de Castellane.
Le comte de Coigny.

11 juin 1786.

PRÉLAT.

M. de Montmorency-Laval, grand-aumônier de France.

12 novembre 1786.

CHEVALIER.

Don Louis, prince héréditaire de Parme.

17 mai 1787.

Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême.

2 février 1788.

Le duc d'Enghien.

2 février 1789.

Louis-Philippe d'Orléans, depuis Louis-Philippe I[er], roi des Français.

1810.

François I[er], roi des Deux-Siciles.
Léopold, prince de Salerne.

1814.

Ferdinard VII, roi d'Espagne.
Don Carlos.
Georges IV.
Le duc de Clarence.

1815.

François I[er], empereur d'Autriche.
Nicolas, empereur de toutes les Russies.
Le grand duc Constantin.
Le grand duc Michel.
Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.
Le duc de Wellington.

1816.

Le prince héréditaire d'Autriche.
Don François de Paule, infant d'Espagne.
Don Charles-Louis, infant d'Espagne.
Le maréchal prince de Hohenlohe-Bartenstein.

1818.

Frédéric VI, roi de Danemarck.

1820.

PRÉLATS.

Le cardinal duc de Beausset.
M. de Panzay, archevêque de Bordeaux.
L'abbé duc de Montesquiou.

CHEVALIERS.

Le prince de Talleyrand.
Le duc de Luxembourg.
Le duc de Grammont.
Le duc d'Aumont.
Le duc de Laval-Montmorency.
Le duc de Duras.
Le prince de Poix.
Le duc de Lévis.
Le duc de Dalberg.
Le duc de Conégliano.
Le duc de Bellune.
Le duc de Tarente.
Le duc de Reggio.
Le duc de Raguse.
Le duc d'Albuféra.
Le duc de la Châtre.
Le duc d'Avaray.
Le duc Decazes.
Le marquis de Vioménil

Le marquis de Latour-Maubourg.
Le marquis Dessoles.
Le marquis de Rivière.
Le duc de Caraman.
Le duc de Blacas.
Le vicomte Lainé.
Le comte de Serres.
Le baron Pasquier.
Le comte d'Escars.

1821.

PRÉLATS.

Le cardinal duc de la Fare.
Le cardinal prince de Croï.

CHEVALIERS.

Le prince de Castel-Cicala.
Le comte, depuis duc de Damas.
Le duc de Calabre.
Le prince duc de Chalais.

1823.

Don Pèdre, empereur du Brésil.
Don Miguel, infant de Portugal.
Le comte de Villèle.

1824.

Le prince François-Charles-Joseph d'Autriche.
Le grand-duc Alexandre.
Le prince royal de Prusse.
Le prince de Carignan.
Le comte de Nesselrode.
Le vicomte de Châteaubriant.
Le duc de Doudeauville.
Le duc de Damas-Crux.
Le marquis de Talaru.

1825.

PRÉLATS.

Le cardinal duc de Clermont-Tonnerre.
Le cardinal duc de Latil.

CHEVALIERS.

Le prince de Metternich.
Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans.

RÈGNE DE CHARLES X.

30 mai 1825.

Le duc d'Uzès.
Le duc de Chevreuse.
Le duc de Brissac.
Le duc de Mortemart.
Le duc de Fitz-James.
Le duc de Lorges.
Le duc de Polignac.
Le duc de Maillé.
Le duc de Castries.
Le duc de Narbonne-Pelet.
Le maréchal comte Jourdan.
Le duc de Dalmatie.
Le duc de Trévise.
Le marquis de la Suze.
Le marquis de Dreux-Brézé.
Le marquis de Pastoret.
Le comte de la Ferronnays.
Le vicomte d'Argoult.
Le marquis d'Autichamp.
M. Ravez.
Le comte Just de Noailles.

1826.

Le prince de Capone.
Le comte de Syracuse.
Le duc de la Trémoille.
Le prince de Croï-Solre.
Le prince de Polignac.
Le prince Volkonsky.

1827.

Le duc de Clermont-Tonnerre.
Le maréchal comte Molitor.
Le comte Peyronnet.
Le comte de Corbière.
Le comte Curial.
Le baron de la Rochefoucauld.
Le marquis de Villebraye.
Le comte Guilleminot.
Le comte de Mesnard.
Le comte Burgues de Missiessy.

1828.

PRÉLAT.

Le comte de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, aumônier du roi.

CHEVALIERS.

Le comte de Chabrol de Crouzol.
Le duc de Villa-Hermosa.
Antoine, roi de Saxe.



Sarrazin.

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE SARRAZIN

SEIGNEURS DE LA JUGIE, DE TOURSIAC, DE BONNEFONT,
DE CONDAT, DE GUYMONT, DÉS FARGES, DE CIOLLET, DES MARTINS,
DE LASCOTS, DE LAUBÉPIN, DE BEZAY,
DE BROMPLESSÉ, DE LA FOSSE, DE SAINT-DÉONIS,
DE PÉRIGÈRES, DE MONS, DE LASSELOTS, DE CHALUSSET, DE MONTEL DE HUMÉE,
DE VILLEVIEILLE ET AUTRES LIEUX,
BARONS DE BASSIGNAC ET DE LIMONS, MARQUIS DES PORTES,
COMTES DE LAVAL ET DE BANSON,
EN AUVERGNE, LIMOUSIN ET VENDOMOIS.



A maison de Sarrazin est une des plus anciennes familles de la noblesse chevaleresque de la province d'Auvergne; son nom est connu dans cette province depuis le onzième siècle. Les cartulaires du prieuré de Sauxillanges, de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude font mention d'une quantité de membres de cette famille depuis l'an 1095 jusqu'en 1400. Un grand nombre de titres originaux établissent authentiquement la filiation exacte et suivie des différentes branches de cette maison, depuis cette époque jusqu'à nos jours.

La maison de Sarrazin a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction lors des recherches faites contre les usurpateurs de la noblesse en 1610, 1667, etc.; et ses preuves ont été admises au chapitre noble de Brioude, à l'ordre de Malte, et par le juge d'armes de France, pour l'obtention des places de pages de Sa Majesté, de demoiselles de la maison royale de Saint-Cyr et d'élèves aux écoles militaires [1].

La terre de la Jugie, ou Juzie, dans la paroisse de Mirmont, en Auvergne, possédée par Géraud de Sarrazin en 1230, et qu'il tenait de ses ancêtres, était une viguerie [2]. Guillaume de Sarrazin (1450) en avait conservé le titre de *judex*. Les séances du viguier se tenaient à Sallemagne, paroisse de Landogne. Cette terre seigneuriale était composée des villages de la Jugie, les Bouchons, Pellefort, Chabannes, Rochemeaux, la Prugne, la Faix, Farges, Ciollet, la Carte, Buffevent, Guymont, la Besse, les Imbauds, le Feynies, des mas de las Foutetas, las Drulhas, Singles, etc.; de beaucoup de dixmes, cens, rentes et droits seigneuriaux dans les paroisses de Mirmont, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Gervais, Citernes, Bromont, tous donnés ou vendus au chapitre de Clermont, à la chartreuse du Port-Sainte-Marie et au collége des prêtres de Mirmont. La seigneurie de la Jugie est sortie de la famille de Sarrazin, en 1499, par le mariage d'Antonie de Sarrazin avec Pierre de Taix de Volvicq.

Les armoiries de cette maison sont de toute ancienneté, et n'ont subi aucune variation depuis les temps les plus reculés jusqu'aujourd'hui : on en voit la preuve dans l'Armorial d'Auvergne, fait, en 1450, par Guillaume Revel, héraut d'armes, où elles sont peintes : *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or*, telles que les portait alors Guillaume de Sarrazin; c'étaient aussi celles de Jacques de Sarrazin, seigneur de

(1) C'est sur ces différents jugements de maintenue et preuves de noblesse, et sur les titres originaux ou copies collationnées qui sont aux archives de la famille, qu'a été dressée cette généalogie, à laquelle on a ajouté quelques documents recueillis dans plusieurs historiens.

(2) Nous avons déjà eu l'occasion de donner l'explication de ce mot, t. III, p. 371.

Bonnefont, en 1543, et de Christophe de Sarrazin, seigneur du même lieu, en 1667.

Les principales alliances de la maison de Sarrazin ont été contractées avec celles de Lespinasse, d'Abos, de Saint-Yrieix, de Sauvestre, de Rochefort d'Ailly, de Malleret, de Montclar, de Douhet, de Murat, de Pons, de Chalus, de Prades, de Chambaud, d'Astorgue, de Servières, de Gallois de Bezay, de Wissel, de Beauxoncles, de Trémault, de Taillevis de Périgny, de Grandval, de Villelume, de Lestrange, de Bosredon, de Gain-Montagnac, de Mérigot-Sainte-Fère, d'Aubusson-la-Feuillade, de Nozières-Coteuge, de La Rochebriant, de La Saigne de Saint-Georges, de Durat, de Pagnac, de Sampigny d'Effiat, de Mazic, etc.

Cette famille fut représentée dans les guerres saintes par Jehan de Sarrazin, chambellan du roi saint Louis, qui accompagna ce prince en Égypte en 1249, et qui a laissé une relation de cette croisade que Michaud et Poujoulat ont imprimée dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Un autre Jean de Sarrazin, chevalier, accompagna le comte de Nevers, Jean-sans-Peur, depuis duc de Bourgogne, dans son expédition de Hongrie contre les Turcs, qui finit par la funeste bataille de Nicopolis, en 1396.

La maison de Sarrazin a produit quinze chanoines comtes de Brioude, rapportés dans leur ordre chronologique ci-après; un chambellan du roi saint Louis, membre du conseil de régence établi en 1271; un comtor d'Auvergne, en 1396; un gentilhomme du roi Henri IV, en 1590; un député de la noblesse du Vendomois aux États-Généraux, membre de l'Assemblée constituante en 1789; un général des armées royalistes en Bretagne, pendant la révolution; six chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; deux chevaliers et plusieurs chanoinesses de l'ordre de Malte; des colonels et lieutenants-colonels de cavalerie et d'infanterie; un grand nombre d'hommes d'armes des ordonnances du roi, de chevau-légers de la garde, de gardes du corps et de pages de nos rois.

CHANOINES COMTES DE BRIOUDE

DE LA MAISON DE SARRAZIN[1].

Pierre de Sarrazin (*Sarracini*, *Carraceni*), en 1200.
Silvestre de Sarrazin, en 1200.
Guillaume de Sarrazin, en 1228.
Pons de Sarrazin, de 1238 à 1257.
Ébrard de Sarrazin, en 1256.
Dracon de Sarrazin, en 1257.
Salvage de Sarrazin, en 1257.
Dalmas de Sarrazin, en 1257.
Bernard de Sarrazin, en 1265.
Roland de Sarrazin, en 1277.
Bertrand de Sarrazin, en 1287.
Roland de Sarrazin, en 1313.
Guillaume de Sarrazin, en 1333.
Pierre de Sarrazin, en 1339.
Ébrard de Sarrazin, en 1380.

Étienne de Sarrazin fut présent à la donation que Pons de Léautoing, chevalier, fit au prieuré de Sauxillanges de la moitié de l'église de Léautoing[2], en 1095, sous le règne du prieur Eustache de Montboissier.

Robert de Sarrazin fit don à Dieu, à saint Pierre et aux moines de Sauxillanges de son fils Bompare, pour un an. Il donne pour sa pension une mule et trois septiers de blé à prendre sur son domaine de Chalus. Cet acte est de l'an 1129[3], Hélie de Saint-Hilaire étant prieur.

Bernard de Sarrazin (Sarracenus) cède à Humbert, sire de Beaujeu, par acte[4] de l'an 1232, pour le prix de 45 livres, tout ce qu'il tient en la vallée de Jo.

Ce seigneur était, sinon le frère, du moins le proche parent de Géraud, qui forme le premier degré de cette généalogie.

I. GÉRAUD DE SARRAZIN, premier du nom, seigneur de la Jugie, paroisse de Mirmont, en Auvergne, consentit, en 1231, à la donation que dame Ponce, femme d'Amblard Bochard, fit à

(1) Extrait de la Chronologie du chapitre de Brioude, par MM. Dantil et de Chavanat, chanoines comtes de Brioude.

(2) Cartulaire du prieuré de Sauxillanges.

(3) *Ibidem*.

(4) Registres des Aveux et dénombrements, aux Archives du royaume, *reg*. 1389, p. 335.

la chartreuse du Port-Sainte-Marie du droit de paccage sur les terres de las Drulhas. Par acte du 12 juillet [1] 1232, avec Géraud de Sarrazin, son fils, il fit don au prieur du Port-Sainte-Marie, du droit de faire paître les troupeaux du monastère sur tous les pâturages qu'il possédait sur le territoire de Mirmont, et sur ses terres de la Jugie, Chabannes, Buffevent, la Carte, Rochemeaux, la Prade, et sur les mas de Singles, de la Faye et de la Prugne. Il a eu pour fils :

1° Géraud de Sarrazin, deuxième du nom, qui suit.

2° Guillaume de Sarrazin, chanoine comte de Brioude de 1228 à 1257.

II. GÉRAUD DE SARRAZIN, deuxième du nom, seigneur de la Jugie, fit, avec son père, le 12 juillet 1232, une donation à la chartreuse du Port-Sainte-Marie. Ses enfants furent :

1° Ithier de Sarrazin, qui va suivre.

2° Ébrard de Sarrazin, chanoine comte de Brioude, qui fit son testament en 1296 [2], en faveur de son neveu, Roland de Sarrazin, aussi comte de Brioude.

3° Jean de Sarrazin, chambellan du roi saint Louis, qui accompagna ce prince à sa croisade en Égypte, en 1249, et qui a laissé une relation de cette expédition [3]. Il a été nommé membre du conseil de régence établi par le roi Philippe-le-Hardi en 1271.

III. ITHIER DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de Toursiac, est ainsi qualifié, en 1260, dans un Nobiliaire d'Auvergne, et dans le traité passé entre ses enfants pour le partage de ses biens, le mercredi après la Saint-Michel de l'année 1300 [4]. Il avait épousé damoiselle Déesse DE LESPINASSE, fille de Dalmas, deuxième du nom, seigneur de Lespinasse, chevalier [5].

(1) Extrait du registre en parchemin contenant les fondations faites en faveur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie.

(2) Original sur parchemin.

(3) Mémoires relatifs à l'histoire de France, collection Michaud et Poujoulat. — Mémoires du sire de Joinville. — Dictionnaire de l'Encyclopédie. — Preuves des maisons de Vergy et de Guines.

(4) Chabrol, Coutumes d'Auvergne. — Histoire généalogique des pairs de France, par M. de Courcelles, t. II.

(5) Les armes de Lespinasse sont : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

De cette alliance sont issus :

1° Hugues de Sarrazin, qui vient ci-après.

2° Roland de Sarrazin, chanoine comte de Brioude, qui est mentionné dans une vente de cens et rentes consentie à son profit par Bertrand de Maynils, damoiseau, en 1279; dans le testament fait en sa faveur par Ébrard de Sarrazin, comte de Brioude, son oncle, en 1296; et dans le traité passé, en 1300, entre lui et Ithier d'Abos, damoiseau, fils de Perrin Abos, chevalier, et de Blanche de Sarrazin, sa sœur, au sujet de la succession d'Ithier de Sarrazin.

3° Blanche de Sarrazin, mariée à Pierre Abos[1], chevalier.

IV. HUGUES DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de Toursiac, ainsi qualifié, en 1302, dans un Nobiliaire d'Auvergne, rendit hommage[2], en 1331, au chapitre de Brioude, pour ce qu'il tenait en fief au lieu d'Arriaguet. Il eut entre autres enfants :

1° Étienne de Sarrazin, qui suit.

2° Jean de Sarrazin des Imbauds d'Ilerment, qui fit hommage[3], en 1348, au duc de Bourbon, pour tous les fiefs qu'il tenait en la paroisse de Saint-Guilmier, relevant de la châtellenie d'Ilerment.

3° Pierre de Sarrazin, chanoine comte de Brioude en 1339.

V. ÉTIENNE DE SARRAZIN, damoiseau, rendit hommage au chapitre de Brioude pour ce qu'il tenait en fief à Espalent, par acte du mercredi jour de Saint-Clément[4] de l'année 1350. Il eut entre autres enfants :

1° Géraud de Sarrazin, troisième du nom, qui suit.

2° Jacques de Sarrazin, comtor d'Auvergne, fut chargé en cette qualité de percevoir les subsides auxquels le diocèse de Clermont s'était volontairement imposé[5], en 1396, pour résister aux entreprises de Henry de Lancastre.

(1) Les armes d'Abos sont : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.*

(2) Cartulaire du chapitre noble de Brioude.

(3) Copie collationnée sur l'original et légalisée.

(4) Cartulaire du chapitre noble de Brioude.

(5) Extrait d'un registre de la Cour des monnaies qui était conservé à Saint-Germain-des-Prés.

3° ÉBRARD DE SARRAZIN, chanoine comte de Brioude en 1380.

4° JEAN DE SARRAZIN, chevalier; suivant des documents conservés aux Archives de la province de Bourgogne, un des chevaliers nommés par le duc de Bourgogne pour accompagner son fils, le comte de Nevers, Jean-sans-Peur, dans son expédition en Hongrie contre les Turcs, en 1396.

VI. GÉRAUD DE SARRAZIN, troisième du nom, chevalier, seigneur de la Jugie, fit hommage au seigneur du Puy-Saint-Guilmier et de Tauzelles, par acte du 16 juin 1397, pour un ténement situé dans le mas de la Besse, paroisse de Citernes, mouvant de la seigneurie de Tauzelles. Il avait épousé noble dame JEANNE DE SAINT-IRIEIX, dame de La Fosse et de Saint-Déonis, qui était veuve de lui le 5 mai[1] 1436, ainsi qu'il appert de l'acte de vente du ténement de la Besse, consenti par Louis de Sarrazin, un de ses fils, auquel elle assista.

Géraud de Sarrazin laissa de son alliance :

1° JEAN DE SARRAZIN, qui continue la généalogie.

2° GUILLAUME DE SARRAZIN, auteur de la branche des seigneurs de la Fosse et de Saint Déonis, rapportée en son lieu.

3° ANTOINE DE SARRAZIN, mentionné avec sa mère et ses frères dans un acte du 5 mai 1436.

4° LOUIS DE SARRAZIN, damoiseau, qui vendit un ténement situé dans le mas de la Besse, par acte du 5 mai[2] 1436, en présence de noble dame Jeanne de Saint-Irieix, sa mère, et de ses frères.

VII. JEAN DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Jugie, épousa damoiselle JEANNE ESCOLT, qui se qualifie sa veuve dans un acte du 24 février[3] 1489, par lequel elle fait don de quelques droits seigneuriaux qu'elle possédait au lieu de las Foutetas, à noble damoiselle Jehanne de Sauvestre, veuve de noble Anthoine de Sarrazin, écuyer, seigneur de la Jugie, son fils.

De cette alliance sont issus :

1° MICHEL DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Jugie, mentionné avec ses frères dans un acte du 11 janvier 1464, mort sans postérité.

(1) L'original, en latin, est au château de Périgères.

(2) Cartulaire de la chartreuse du Port-Sainte-Marie.

(3) Original en parchemin.

2° Antoine de Sarrazin, qui continue la filiation.

3° Marc de Sarrazin, écuyer, mentionné avec ses deux frères dans l'acte du 11 janvier 1464, et avec Antoine, son frère, dans un acte de vente du 15 octobre 1470.

4° Françoise de Sarrazin, mariée à puissant homme, monseigneur Pierre *de Rochefort*[1], baron de Saint-Angel, mentionnée avec lui dans un acte du 14 novembre 1475.

VIII. ANTOINE DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Jugie, mentionné dans un acte du 11 janvier 1464, fit une vente, conjointement avec Marc de Sarrazin, son frère, le 15 janvier[2] 1470, et vendit une rente aux prêtres du collége de Mirmont par acte du 8 décembre[3] 1480. Il avait épousé damoiselle Jeanne DE SAUVESTRE[4], qui est qualifiée veuve de lui dans des actes des 5 juin 1486, 28 février 1489, et dans le contrat de mariage de leur fille, du 22 avril 1499. Il est aussi rappelé dans un acte du 28 décembre 1517, par lequel Jacques de Sarrazin, son fils, racheta la rente qu'il avait vendue aux prêtres du collége de Mirmont en 1480.

De son mariage il laissa :

1° Jacques de Sarrazin, qui suit.

2° Antonie de Sarrazin, dame de la Jugie, mariée, par contrat du 22 avril 1499, à Pierre *de Taix*[5], seigneur de la Jugie.

IX. JACQUES DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de Bonnefont, paroisse de Mirmont, en Auvergne, fut présent au contrat de mariage d'Antonie de Sarrazin, sa sœur, le 22 avril 1499. Il obtint de l'évêque de Clermont la permission de faire construire une chapelle dans son château de Bonnefont et de faire dire la messe partout où il lui conviendrait; et fit, le 29 août 1543, hommage

(1) Les armes de Rochefort sont : *de gueules, à la bande ondée d'argent accompagnée de six molettes du même.*

(2-3) Originaux en parchemin.

(4) Les armes de Sauvestre sont : *palé d'argent et de sable; les pals d'argent semés de trefles de gueules.*

(5) Les armes de Taix sont : *d'argent, à deux fasces d'azur.*

au roi, en sa sénéchaussée d'Auvergne, de sa terre seigneuriale et fief noble de Bonnefont. Il avait été accordé, par contrat de mariage du 3 septembre 1517, avec demoiselle ANTOINETTE DE MALLERET[1], fille d'Hector de Malleret, écuyer, seigneur de Malleret et de Flayac, et de dame Antoinette DE MAGOUHAT, sa femme.

De cette alliance sont provenus :

1° ANNET DE SARRAZIN, qui suit.
2° CLAUDE DE SARRAZIN.
3° PIERRE DE SARRAZIN, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, de la compagnie de M. de La Fayette, qui épousa, en 1564, damoiselle Peyronnelle d'*Aurenche*, dont il eut :
   a. MARGUERITE DE SARRAZIN, mariée à Michel *Béderel*.
   b. BLANCHE DE SARRAZIN, femme de Antoine *Syméon*.
4° ANTOINE DE SARRAZIN, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, de la compagnie de M. de Curton.

X. ANNET DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de Bonnefont, homme d'armes des ordonnances du roi, de la compagnie de M. de la Fayette, fonda, par acte du 13 juin 1548, une rente perpétuelle au profit de l'église de Mirmont. Il fut tué, le 10 août 1557, à la bataille de Saint-Quentin, et laissa, de son mariage, contracté le 6 janvier 1551, avec demoiselle FRANÇOISE DE MONTCLAR[2], fille d'Antoine, seigneur de Montclar, et de dame Jacquette DE MAURON :

1° PIERRE DE SARRAZIN, dont l'article suit.
2° LOUISE DE SARRAZIN, mariée, 1° à Gaspard *de Manrot*, seigneur de la Pesche; 2° à noble Roland *du Boys*.

XI. PIERRE DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de Bonnefont et des Margots, qualifié noble et puissant seigneur, fut mis, par acte du 2 janvier 1566, sous la tutelle de noble Gilbert de Montclar, son oncle maternel. Il épousa, par contrat du 19

(1) Les armes de MALLERET sont : *d'or, au lion de gueules.*
(2) Les armes de MONTCLAR sont : *d'azur, au chef d'or.*

octobre 1583, damoiselle FRANÇOISE DE DOUHET[1], aliàs DE CUSSAT, fille de Jacques de Douhet, seigneur de Cussat, et de dame Gabrielle DE MURAT, sa femme. Pendant les guerres de la Ligue, il commanda en chef une compagnie de gens de pied contre les huguenots, qui prirent, mirent à sac et pillèrent son château de Bonnefont. Il fit hommage au roi le 1er mars 1610, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, exemptions et priviléges accordés aux nobles du royaume, par jugement des conseillers élus du roi en l'électionde la Basse-Auvergne, à Clermont, en date du 9 décembre[2] de la même année 1610, sur les titres qu'il produisit, constatant qu'il était noble et issu de noble race d'ancienne extraction, et que ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient dérogé à leur noblesse, mais qu'au contraire ils avaient toujours servi le roi, en qualité de gens d'armes de ses ordonnances, de capitaines de gens de pied, et autres charges honorables dans ses armées. Il fonda, par acte du 5 avril 1611, une rente au profit de l'église de Mirmont; et ni lui, ni Françoise de Douhet, sa femme, ne vivaient plus le 25 novembre 1623. Leurs enfants furent :

1° JACQUES DE SARRAZIN, seigneur de Bonnefont et des Margots, homme d'armes des ordonnances du roi, de la compagnie de la Reine, officier de chevau-légers au régiment de Chézy, qui fit avec distinction les campagnes de Saintonge, d'Aunis, du siége de Saint-Jean-d'Angely et de celui de La Rochelle. De dame Jeanne *du Bachelier*, qu'il avait épousée en 1626, il a laissé :

a. PIERRE DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de Bonnefont et de Saint-Priez, qui a produit ses titres de noblesse par-devant l'intendant de la généralité de Moulins, en 1667. Il est mort sans postérité.

b. ANNE DE SARRAZIN, mariée à Albert *Colin*, écuyer, seigneur du Plessis, près Vichy.

2° GABRIEL DE SARRAZIN, qui va suivre.

3° ANTOINE DE SARRAZIN, chevalier, seigneur des Farges et de Bonnefont, premier homme d'armes de la compagnie de la Reine, en 1659, tuteur des enfants de Gabriel de Sarrazin, son frère, en 1644.

4° MARGUERITE DE SARRAZIN, religieuse bénédictine.

(1) Les armes de DOUHET sont : *écartelé, aux 1er et 4e d'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable; aux 2e et 3e de gueules, à la licorne d'argent.*

(2) Original en parchemin.

5° Blanche-Marie de Sarrazin, mariée, en 1620, à Gabriel *de Prades*[1], écuyer, fils de Jean de Prades et de Catherine *de Rigaud*[2].

XII. GABRIEL DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de Bonnefont, de Guymont et de Condat, homme d'armes des ordonnances du roi, commanda plusieurs fois la compagnie des gens d'armes de la Reine, s'est distingué dans toutes les guerres de son temps, particulièrement dans les campagnes de Champagne en 1615, de Nivernais en 1617, et au siége de La Rochelle. Il a fait la campagne de Lorraine, en 1635, en qualité de maréchal des logis de l'escadron du ban et arrière-ban de la noblesse d'Auvergne. Il partagea, par acte du 25 novembre 1623, la succession de ses père et mère avec Jacques de Sarrazin, son frère, et épousa, par contrat du 7 décembre 1624, damoiselle Henriette-Marie DE PONS DE LA GRANGE[3], fille de Gilbert de Pons, seigneur de La Grange, de Bar et du Bouchet, et de Marie de Chalus[4]. Il fut maintenu et confirmé dans son ancienne noblesse par jugement du 4 mai 1635, et ne vivait plus le 1er mars 1644. De son mariage il eut :

1° Christophe de Sarrazin, qui suit.

2° Charles de Sarrazin, mort au service du roi.

3° François de Sarrazin, mort au service du roi.

4° Anne de Sarrazin, mariée, en 1647, à Martin *de Chambaud de Chalouze*, écuyer, seigneur de Lormet, fils de Claude de Chambaud de Chalouze, seigneur de la Jailhe, et de Perrette *de Lormet*.

5° Marie de Sarrazin, religieuse-professe au couvent de Sainte-Ursule, à Clermont-Ferrand.

XIII. CHRISTOPHE DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de Bonnefont, de Condat, de Guymont, des Farges et de Ciollet, fut mis sous la tutelle d'Antoine de Sarrazin, son oncle, le 1er mars

(1) Les armes de Prades sont : *de sinople, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

(2) De Rigaud porte : *d'argent, à trois têtes de Maures de sable tortillées d'argent.*

(3) Les armes de Pons de La Grange sont : *de gueules, à trois fasces d'or.*

(4) Les armes de Chalus sont : *échiqueté d'or et de gueules.*

1644. Il a servi dans les gardes du roi, et fait les campagnes du Piémont, du siége d'Étampes et des Ardennes, en qualité de cornette de cavalerie, au régiment de Canillac, qu'il a quitté en 1658; il a été depuis capitaine au régiment de Bouillon. Il épousa, par contrat du 14 juillet 1658, demoiselle MARIE DE CHAPELLES[1], fille de Pierre de Chapelles, écuyer, seigneur de la Prugne, et de dame Peyronnelle MANGOT. Il a été maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par sentence du 14 janvier 1667, sur titres par lui produits devant M. de Fortia, intendant de la généralité d'Auvergne. Il fit foi et hommage au roi, en sa chambre des domaines, à Riom, par-devant les trésoriers généraux de France[2], en 1669, pour ses terres et seigneuries de Bonnefont, Condat et Farges, en la baronnie d'Herment, et fut déchargé du service personnel au ban et arrière-ban, en 1674, en considération de ses services particuliers et de ceux de son père et de ses deux frères, morts au service du roi.

Ses enfants furent :

1° JOSEPH DE SARRAZIN, qui continue la filiation.
2° PEYRONNELLE DE SARRAZIN, mariée, en 1698, à Jean *de Barthomyvat*, écuyer, seigneur de Layat et de la Courtine, fils de Jean de Barthomyvat, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Charlotte *de Servières*.
3° ANNE DE SARRAZIN, mariée à François *de Larfeuil*, seigneur du Mas.
4° SUZANNE DE SARRAZIN.

XIV. JOSEPH DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de Bonnefont et de Condat, servit dans le ban et l'arrière-ban de la noblesse d'Auvergne en 1697, et depuis en qualité de garde du corps du roi dans la compagnie de Noailles. Il a épousé, en présence de son père, par contrat du 14 octobre 1698, demoiselle JEANNE D'ASTORGUE[3], élevée à la maison royale de Saint-Cyr, fille de

(1) Les armes de CHAPELLES sont : *d'azur, à une chapelle d'argent.*

(2) Aveux et dénombrements, aux Archives du royaume, reg. 499, p. 238.

(3) Cette ancienne famille, qui est éteinte, et dont l'héritière a épousé le comte de Choiseul d'Aillecourt, s'était alliée directement aux maisons de Noailles, d'Aubigné, de Montmorin, de Rochefort, de Blanchefort, de Montrognon, etc. Elle a joui des honneurs de la cour en 1789. Ses armes sont : *de sable, à un faucon d'argent, longé et grilleté*

Jean d'Astorgue, chevalier, seigneur de Chaludet et de Lascots, officier de chevau-légers, et de Gilberte d'Anglardon, et sœur de Marie d'Astorgue, mariée à Philibert de Combes, vicomte de Mirmont. Il mourut avant le 23 juillet 1718, laissant de son mariage :

1° Claude de Sarrazin, qui continue la généalogie.

2° François de Sarrazin, chevalier, seigneur des Martins, lieutenant de cavalerie au régiment de Noailles, qui, d'une demoiselle *de Barthomyvat*, a eu :

Une fille, mariée à M. *de Segonzac*.

3° Claude de Sarrazin, chevalier, seigneur de Lascots, lieutenant de cavalerie au régiment de La Vauguyon, qui, d'une demoiselle *Barse de Saint-Gervais*, eut :

a. Michel de Sarrazin, abbé, mort en émigration.

b. Marie de Sarrazin, mariée à François-Robert *de Bretanges*.

4° Marie de Sarrazin, élève de la maison royale de Saint-Cyr, reçue en 1708, et décédée en 1711.

5° Peyronnelle de Sarrazin, élève de la maison royale de Saint-Cyr, reçue en 1709.

6° Amable-Adrienne de Sarrazin, baptisée à Versailles le 12 décembre 1709, qui a été tenue sur les fonts par Adrien-Maurice, duc de Noailles, capitaine des gardes du corps, et par Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, duchesse de Noailles. Elle a été reçue à Saint-Cyr en 1714.

XV. CLAUDE DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de Bonnefont et de Laubépin, garde du corps du roi Louis XV, mis sous la tutelle de son oncle maternel, M. d'Astorgue, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, par acte du 23 juillet 1718, a servi dans les gardes du corps du roi, compagnie de Noailles, brigade de Saint-Paux. Il fut accordé, par contrat de mariage du 3 janvier 1732, avec demoiselle Marie DE SERVIÈRES DE COURONNET [1], fille de Jean-Marien de Servières, chevalier, seigneur de Couronnet, et de dame Gilberte

d'or, posé sur une main gantée du même, accompagné en chef de deux fleurs de lys d'argent et une demie en pointe mouvant du flanc dextre de l'écu.

(1) Les armes de Servières sont : *d'or, à trois fasces de gueules et un poignard posé en pal a dextre et brochant sur le tout.*

d'ALEXANDRE. Claude de Sarrazin est décédé en son château de Bonnefont, le 23 mars 1745, laissant de son mariage :

1° GILBERT DE SARRAZIN, dont l'article suit.
2° MARIE DE SARRAZIN.
3° PÉTRONILLE DE SARRAZIN, mariée à Charles *Mazeron*, seigneur du Bladais, de la Pradelle, de Buffevent et autres lieux, bailly de Saint-Priest-des-Champs.

XVI. GILBERT, COMTE DE SARRAZIN, seigneur de Bonnefont et de Laubépin en Auvergne, de Bezay et de Bromplessé en Vendomois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né au château de Bonnefont le 31 octobre 1732, entra au service comme volontaire dans le régiment de Noailles, cavalerie, en 1755; cornette en 1757, fit en cette qualité les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760 et 1761 en Allemagne; lieutenant en 1762, aide-major en 1763, capitaine en 1770, chevalier de Saint-Louis en 1782, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur dans les provinces du Perche et du Vendomois en 1785, membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais en 1787, député de la noblesse du Vendomois aux États-Généraux en 1789, membre de l'Assemblée constituante jusqu'en 1791, il s'est distingué dans cette Assemblée par la sagesse de ses opinions. Le roi Louis XVIII l'a nommé président du collége électoral du département de Loir-et-Cher en 1816 [1]. Il avait épousé, par contrat du 5 octobre 1773, demoiselle MARIE-SUZANNE DE GALLOIS DE BEZAY [2], dame de Bezay et de Bromplessé en Vendomois, fille de Jacques-Honorat de Gallois, chevalier, seigneur de Bezay, Bromplessé, Frileuze, le Désert, Veuve, etc., capitaine d'infanterie, et de dame Marie-

(1) *Biographie des hommes vivants*, par Michaud.

(2) Cette famille, éteinte dans celle de Sarrazin, a produit un gentilhomme de la chambre du roi François Ier, et s'est alliée aux maisons d'Illiers, issue des comtes de Vendôme, de Rabodanges, de la Bonninière de Beaumont, d'Hurault de Saint-Denis, de Thizart du Coudray, de Montléart de Rumont, du Trochet, etc. Ses armes sont : *d'or, à deux molettes d'éperon de sable mises en fasce, accompagnées d'un croissant de sable en chef, et d'un plant de fraisiers portant fleurs et fruits au naturel en pointe.*

Charles DE BAROUEIL. Le comte de Sarrazin est décédé à Vendôme, le 24 août 1825, ayant eu de son mariage :

1° ADRIEN-JEAN-PAUL-FRANÇOIS-ANNE, comte de SARRAZIN, qui suit.

2° CHARLES-AUGUSTIN-ANTOINE, vicomte de SARRAZIN, né le 7 février 1777, qui épousa, le 23 mai 1800, demoiselle Élisabeth-Marie-Geneviève *de Trémault*[1], fille d'Élisabeth-Denis de Trémault de la Blotinière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mousquetaire de la garde du roi, et de dame Marie-Geneviève *de Taillevis de Perrigny*[2], décédée le 4 septembre 1838, laissant :

a. ADRIENNE-DENIS-MARIE DE SARRAZIN, née le 4 décembre 1806.

b. DENIS-PAUL-ALFRED, vicomte *de Sarrazin*, né au château de la Mézière, en Vendomois, le 3 novembre 1810, qui épousa, à Paris, le 6 février 1839, demoiselle Élise-Julie-Charlotte *Enlart de Grandval*[3], fille d'Amable-Marie-Joseph Enlart de Grandval, chevalier, et de dame Marie-Charlotte-Adélaïde *Varlet de la Vallée*, de laquelle il a :

I. *Marguerite-Denise-Marie de Sarrazin*, née le 1er février 1840.

II. *René-Amable-Alfred de Sarrazin*, né le 29 mai 1843.

III. *Valentine de Sarrazin*, née le 18 juin, morte le 7 septembre 1845.

3° HENRIETTE-CHARLOTTE DE SARRAZIN, morte en bas âge.

4° ANNE-PAULINE DE SARRAZIN.

XVII. ADRIEN-JEAN-PAUL-FRANÇOIS-ANNE, COMTE DE SARRAZIN, né au château de Bezay, en Vendomois, le 25 octobre 1775, fut reçu gentilhomme-élève du roi à l'École militaire, en 1778, après avoir fait ses preuves de noblesse par-devant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France. Il est ensuite entré à l'Ecole d'artillerie de Brienne, où il est resté jusqu'à la dissolution de cette Ecole. Ne voulant pas servir la République, le comte Adrien de Sarrazin s'est occupé exclusivement de littérature. Il a commencé à se faire connaître en 1804, par une défense du poëme de la *Pitié*, de Delille, qui a été imprimée à la suite des poésies fugitives de cet auteur. Il est du petit

(1) Les armes de TRÉMAULT sont : *de gueules, à deux haches d'armes consulaires d'argent posées en pal; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

(2) De TAILLEVIS, famille originaire du Vendomois, anoblie en mars 1554, porte : *d'azur, au lion d'or tenant une grappe de raisin du même.*

(3) Les armes de ENLART DE GRANDVAL sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissans du même en chef et d'une croix aussi d'or en pointe.*

nombre des écrivains qui eurent le courage de prendre la défense de la monarchie légitime à l'époque où Bonaparte monta sur le trône. Il a été l'un des principaux collaborateurs des *Archives littéraires de l'Europe* et du *Mercure de France.* Ses principaux ouvrages sont : le *Caravansérail*, recueil de contes orientaux ; *Nouvelles nouvelles*, *Bardoue* ou le *Pâtre du mont Taurus*. Ces ouvrages ont eu plusieurs éditions [1]. Il épousa : 1° par contrat du 10 août 1817, MARIE-ADÉLAÏDE DE WISSEL [2], fille de Charles-Augustin, baron de Wissel, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine-Éléonore DE BEAUXONCLES [3], sœur du dernier marquis de Beauxoncles : Marie-Adélaïde de Wissel est décédée le 3 novembre 1820 ; 2° en 1827, demoiselle MONIQUE GASSELIN DE RICHEBOURG [4], fille de Nicolas-Charles Gasselin de Richebourg, écuyer, officier de la maison du roi Louis XVI.

Le comte de Sarrazin a eu de son premier mariage :

1° ALLYRE CHARLES-AUGUSTIN, vicomte DE SARRAZIN, qui suit.
2° MARIE-ADÉLAÏDE-ÉLÉONORE DE SARRAZIN, née à Paris le 17 août 1818, morte en bas âge.

XVIII. ALLYRE-CHARLES-AUGUSTIN, VICOMTE de SARRAZIN, né à Vendôme le 10 août 1820.

(1) *Biographie des hommes vivants*, par Michaud.

(2) De WISSEL porte : *d'azur, à deux demi-vols d'argent.*

(3) Le marquis de Beauxoncles, frère de la baronne de Wissel et dernier de son nom, fit ses preuves de noblesse devant Chérin, en 1779, pour jouir des honneurs de la cour. Il comptait parmi ses aïeux un capitaine des gardes du corps du roi François Ier, des capitaines d'hommes d'armes, un vice-amiral, trois gouverneurs de la ville de Dieppe, des gentilshommes de la chambre de nos rois, une dame du palais de la reine Marie de Médicis. Sa famille s'était alliée aux maisons d'Avaugour, de Bretagne, de Beauvilliers de Saint-Aignan, de Montmorency, de Rochechouart-Mortemart, de l'Hospital-Vitry, de Lévis, etc. Ses armes sont : *de gueules, à trois coquilles d'or ; au chef d'argent.*

(4) Les armes de GASSELIN DE RICHEBOURG sont : *d'azur, à la fasce d'or chargée d'une épée de sable, et accompagnée en chef d'un casque d'argent regardant un soleil d'or, mouvant de l'angle sénestre du chef, et en pointe d'un levrier d'argent posé sur une clef d'or.*

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA FOSSE ET DE SAINT-DÉONIS, EN LIMOUSIN, COMTES DE BANSON.

VII. GUILLAUME DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, second fils de Géraud de Sarrazin, troisième du nom, seigneur de la Jugie, et de Jeanne de Saint-Irieix, dame de la Fosse et de Saint-Déonis. Il est mentionné avec dame Jeanne de Saint-Irieix, Louis et Antoine de Sarrazin, ses frères, dans un acte du 5 mai 1436, et avec Florimond, son fils, dans un autre acte du 23 août 1465. Il avait épousé demoiselle CATHERINE DE VARVASSE, dont il eut :

1° FLORIMOND DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, qui, conjointement avec Hugues de Sarrazin, son frère, fit un traité avec le comte de Ventadour, le 25 juin 1474; il est mort sans postérité.
2° HUGUES DE SARRAZIN, décédé sans postérité.
3° ANTOINE DE SARRAZIN, qui continue la filiation.

VIII. ANTOINE DE SARRAZIN, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, fut allié par mariage avec demoiselle BLANCHE DU GOULET, fille du seigneur de Saunade.

De cette alliance il eut, entre autres enfants, Antoine, qui suit.

IX. ANTOINE DE SARRAZIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, racheta des biens qu'avait vendus Antoine de Sarrazin, son père, par acte du 11 juillet 1546. Il épousa demoiselle JEANNE DE VILLELUME[1], sœur de Marien-Guillaume de Villelume, baron de Barmonteil, chevalier de l'ordre du roi.

De ce mariage est issu, entre autres enfants, Guillaume, qui suit.

(1) Les armes de VILLELUME sont : *d'azur, à dix besans aliàs lozanges d'argent.*

X. GUILLAUME DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, fut accordé, par contrat de mariage du 15 juillet 1556, avec demoiselle MADELEINE DE LESTRANGE [1], fille de Louis de Lestrange, baron de Magnat, de laquelle il eut Louis, qui suit.

XI. LOUIS DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, fut, en 1590, en récompense de sa fidélité au roi Henri IV, nommé par ce prince gentilhomme de sa chambre, sur la démission de Jean de Malleret, seigneur de Flayac. Il épousa, par contrat du 19 février 1591, demoiselle MARGUERITE VALETTE DE FRESSANGES [2], fille de François de la Valette, seigneur de Fressanges, de laquelle il eut pour enfants :

1° JEAN DE SARRAZIN, dont l'article va suivre.

2° JACQUES DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse, marié à *Jeanne de l'Estang*, fille de Pierre de l'Estang et d'Antoinette de Douhet. De lui est sortie la branche établie à Felletin, dans la province de la Marche, qui s'est éteinte au commencement de la révolution de 1789, dans la personne de messire Alexandre-Philippe-Joseph-François, marquis de Sarrazin, colonel mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui avait été successivement lieutenant-colonel du régiment de Ségur, dragons, et colonel commandant des chasseurs de Champagne.

3° FRANÇOIS DE SARRAZIN,
4° MARIN DE SARRAZIN,
5° BELIN DE SARRAZIN,
6° PHILIPPOT DE SARRAZIN,
7° LÉGER DE SARRAZIN,
} Qui avaient pour tuteur François Valette, leur oncle maternel.

XII. JEAN DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, fit hommage au duc de Ventadour, en 1635, et fut maintenu dans sa noblesse par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 11 septembre 1667, sur titres remontant à 1463. Il

(1) Les armes de LESTRANGE sont : *de gueules, au lion léopardé d'argent en chef, deux lions d'or adossés en pointe.*

(2) Les armes de VALETTE DE FRESSANGES sont : *d'azur, à une épée d'argent, la pointe en bas, et trois roses du même en chef.*

avait été marié, par contrat du 14 juillet 1624, avec demoiselle MARIE DE BOSREDON, fille de Jean de Bosredon [1], baron des Salles, et de dame Madeleine DE CALVIMONT [2]. De ce mariage est provenu, entre autres enfants, François de Sarrazin, qui suit.

XIII. FRANÇOIS DE SARRAZIN, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, épousa : 1° par contrat du 29 janvier 1656, demoiselle ANNE DE MIRAMONT [3], fille de Henri de Miramont, seigneur de Chadabel et de Laval, et de dame Marguerite D'ESCORAILLES DE ROUSSILLÉ DE FONTANGES ; 2° demoiselle JEANNE DE MÉRIGOT DE SAINTE-FÈRE [4], fille de Gabriel de Mérigot, seigneur de Sainte-Fère, de la Tour, etc., sénéchal de la Marche, et de Marie DU VIEUX. Il en eut :

1° LÉONARD DE SARRAZIN, dont l'article suit.
2° CLAUDE DE SARRAZIN, seigneur de Laval, prêtre de l'Oratoire.
3° LOUISE DE SARRAZIN, mariée à Nicolas *Monamy*[5], chevalier, seigneur de la Courtine.
4° GABRIELLE DE SARRAZIN DE LAVAL, reçue à Saint-Cyr en 1686.

XIV. LÉONARD DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, baron de Bassignac, fut accordé, par contrat de mariage du 25 juillet 1692, avec demoiselle LOUISE DE GAIN DE MONTAGNAC [6], fille de Jean-Louis de Gain, marquis de Montagnac, et de dame ANNE DE LESTRANGE.

De cette alliance sont issus :

(1) Les armes de BOSREDON sont : *d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules ; écartelé, vairé d'argent et de sinople de quatre traits.*

(2) Les armes de CALVIMONT sont : *écartelé, aux 1er et 4e de sable, au lion d'or ; aux 2e et 3e de gueules, à la tour d'or.*

(3) Les armes de MIRAMONT sont : *d'or, au lion de gueules, surmonté de six besans d'argent à dextre posés, 1, 2 et 3, et de trois besans d'or à sénestre.*

(4) Les armes de MÉRIGOT sont : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois coquilles de sable et accompagné de trois étoiles d'argent.*

(5) Les armes de MONAMY sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent.*

(6) Les armes de GAIN DE MONTAGNAC sont : *d'azur, à trois bandes d'or.*

1° **Jean de Sarrazin de la Fosse**, qui vient ci-après.

2° **Henri-Marien de Sarrazin de Laval**, auteur de la branche des comtes de Laval, rapportée en son lieu.

3° **Jean-Louis de Sarrazin-Bassignac**, qui a formé la branche des comtes de Chalusset, dont la généalogie sera rapportée.

XV. JEAN-LOUIS DE SARRAZIN, chevalier, seigneur de la Fosse et de Saint-Déonis, comte de Banson, en Auvergne, lieutenant de cavalerie, fit à Riom[1], en 1730, foi et hommage au roi pour la terre, seigneurie et château de Banson, que lui avait apporté en dot demoiselle CATHERINE D'AUBUSSON[2], comtesse de Banson, fille aînée et héritière de Jean d'Aubusson, dernier comte de Banson, et donataire de son oncle Joachim d'Aubusson, de l'illustre maison des vicomtes d'Aubusson, ducs de La Feuillade.

De ce mariage vinrent :

1° **Augustin de Sarrazin**, qui vient ci-après.

2° **Marie de Sarrazin-Banson**, mariée : 1° à messire Paul *de Nozières*[3], marquis *de Coteuge*; 2° au marquis *de La Rochebriant*[4].

XVI. AUGUSTIN DE SARRAZIN, comte de Banson, seigneur de Villevieille, de la Fosse et de Saint-Déonis, assista comme parent au contrat de mariage du comte Gilbert de Sarrazin de Bonnefont, le 15 octobre 1773. De son alliance contractée avec demoiselle ANNE DE SARRAZIN-CHALUSSET, sa cousine-germaine, fille de Jean-Louis de Sarrazin, baron de Bassignac et de Chalusset, et de dame Marie D'AUBUSSON-BANSON, dame de Chalusset, il ne laissa que deux filles, qui sont mortes sans avoir pris d'alliance.

(1) Dans cet acte Jean-Louis de Sarrazin signe : DE LA FOSSE DE BANSON. — Aveux et dénombrements, aux Archives du royaume, reg. 510, p. 53.

(2) Les armes d'AUBUSSON DE BANSON sont : *écartelé*, *aux 1er et 4e d'or, a la croix ancrée de gueules*, qui est d'AUBUSSON ; *aux 2e et 3e de gueules, au massacre de cerf d'or*, qui est de BANSON.

(3) Les armes de NOZIÈRES sont : *d'or, a un ozier arraché de sinople.*

(4) Les armes de LA ROCHEBRIANT sont : *écartelé d'or et d'azur;* supports, *deux lions.*

BRANCHE

DES COMTES DE LAVAL, MARQUIS DES PORTES, SEIGNEURS DE PERIGÈRES, EN AUVERGNE.

XV. HENRI-MARIEN DE SARRAZIN, comte de Laval, marquis des Portes, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, second fils de Léonard de Sarrazin, seigneur de Saint-Déonis, baron de Bassignac, et de dame Louise Gain de Montagnac, épousa demoiselle CATHERINE DE LA SAIGNE DE SAINT-GEORGES[1], marquise des Portes, fille du marquis de Saint-Georges et de Louise DE DURAT[2], marquise des Portes. Il en eut un fils, Claude-Louis, qui suit.

XVI. CLAUDE-LOUIS DE SARRAZIN, comte de Laval, marquis des Portes, baron de Limons, seigneur de Périgères, Mons et Lasselot, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Montmorency, lieutenant des maréchaux de France, assista comme parent au contrat de mariage du comte Gilbert de Sarrazin de Bonnefont, le 5 octobre 1773. Il épousa demoiselle MARIE-FRANÇOISE-PÉTRONILLE DE LORME[3], comtesse de Pagnac, dame de Périgères, fille unique et héritière du comte de Pagnac.

De ce mariage sont issus :

1° SIGISMOND DE SARRAZIN-LAVAL DE PAGNAC, mort enfant.

2° ANTOINE-ORNÉ, marquis DE SARRAZIN-LAVAL, premier page de la reine Marie-Antoinette, sous-lieutenant au régiment des chasseurs de Champagne, dont était colonel le marquis de Sarrazin, son parent.

3° CLAUDE-LOUIS-SUZANNE, comte DE SARRAZIN-LAVAL, qui suit.

(1) Les armes de LA SAIGNE sont : *de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé de gueules.*

(2) Les armes de DURAT sont : *échiqueté d'or et d'azur.*

(3) Les armes de LORME DE PAGNAC sont : *d'argent, à trois molettes de sable, accompagnées de neuf étoiles du même, posées 3, 3 et 3.*

4° **Camille**, comte de **Sarrazin-Laval**.

5° **Marie-Jeanne-Gabrielle**, comtesse de **Sarrazin-Laval**, chanoinesse de l'ordre de Malte.

6° **Suzanne**, comtesse de **Sarrazin-Laval**, chanoinesse de l'ordre de Malte;

7° **Suzanne-Caroline**, comtesse de **Sarrazin-Laval**, aussi chanoinesse.

8° **Louise**, comtesse de **Sarrazin-Laval**, chanoinesse.

9° **Euphrasie**, comtesse de **Sarrazin-Laval**, mariée à M. *de Laval des Ternes*, frère du lieutenant-général, baron de Laval de Muratel.

10° **Marie de Sarrazin-Laval**, religieuse.

XVII. **CLAUDE-LOUIS-SUZANNE**, comte **DE SARRAZIN** et de Laval, chevalier des ordres de Malte, de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel d'infanterie de la garde royale, né le 15 juillet 1773, fut reçu chevalier de Malte de minorité, en 1776. Il a fait toutes les campagnes de l'émigration et a quitté le service après les événements de juillet 1830.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE CHALUSSET, EN AUVERGNE.

XV. **JEAN-LOUIS DE SARRAZIN**, chevalier, baron de Bassignac, seigneur de Chalusset, troisième fils de Léonard de Sarrazin, seigneur de Saint-Déonis, baron de Bassignac, et de dame Louise Gaîn de Montagnac, fut marié, par contrat du 11 juin 1732, avec demoiselle **Marie D'AUBUSSON-BANSON**, dame de Chalusset, seconde fille du dernier comte d'Aubusson-Banson, de laquelle il eut :

1° **Louis de Sarrazin-Chalusset**, page de Louis XV, chevau-léger de la garde de S. M.

2° **Gilbert de Sarrazin-Chalusset**, qui suit.

3° **Marien de Sarrazin-Ferréol**, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, garde du corps du roi, mort en émigration.

4° **Annet de Sarrazin de Bassignac**, garde du corps du roi.

5° ANNE DE SARRAZIN-CHALUSSET, mariée au comte Augustin *de Sarrazin-Banson*, son cousin-germain.

6° JEANNE DE SARRAZIN, religieuse.

7°, 8°, 9° Trois filles mortes sans alliance.

XVI. GILBERT DE SARRAZIN-CHALUSSET, chevalier, seigneur de Chalusset, Montel de Humée, Prolle et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, capitaine de cavalerie avant la révolution, fit les campagnes de l'émigration avec le grade de colonel de cavalerie. De son mariage, contracté avec demoiselle MARIE DE LA FARGE [1], fille de Guillaume de La Farge, écuyer, et de dame Marie BOUCHARD, il a eu :

1° GUILLAUME, comte DE SARRAZIN, page du roi Louis XVI, général des armées royalistes en Bretagne, en 1794. Après avoir défendu le roi dans la journée du 10 août 1792, il alla joindre les Vendéens, mérita, par son courage et ses talents, de devenir un de leurs généraux, et fut tué à la prise de Combré, le 5 septembre 1794, après avoir remporté la victoire à la tête des armées royalistes qu'il commandait en chef, et qui, pour venger sa mort, passèrent au fil de l'épée toute la garnison républicaine de cette ville. (*Histoire de la Vendée militaire, par Crétineau-Joly*).

2° JEAN-LOUIS, comte DE SARRAZIN, qui suit.

3° MARIE DE SARRAZIN, mariée à M. *de Raynaud de Beauregard*, frère du comte de Montlozier, pair de France.

XVII. JEAN-LOUIS, COMTE DE SARRAZIN, officier de la marine royale avant la révolution, mourut à Clermont en 1839. Il avait épousé demoiselle MARIE DE SAMPIGNY [2], fille du comte de Sampigny d'Effiat, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Riom, dont il eut :

1° FRANÇOIS-CHARLES-MARIEN ÉMILE, comte DE SARRAZIN, qui suit.

2° IGNACE-HYACINTHE-HERCULE, vicomte DE SARRAZIN.

3° MARIE-JEANNE-AMÉNAÏDE DE SARRAZIN.

(1) Les armes de LA FARGE sont : *d'argent, à trois marteaux d'azur; à la bordure engrêlée de sable.*

(2) De SAMPIGNY porte pour armes : *de gueules, à un sautoir d'argent;* supports, *deux lions.*

XVIII. FRANÇOIS-CHARLES-MARIEN-ÉMILE, COMTE DE SARRAZIN, a épousé demoiselle FANNY DE MAZIC, de laquelle il a :

1° ACHILLE DE SARRAZIN, né en 1826.
2° LÉONIE DE SARRAZIN.
3° N. DE SARRAZIN.
4° THÉRÈSE DE SARRAZIN.

ARMES : *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or ;* supports : *deux sauvages ;* cimier : *un Sarrazin habillé d'une tunique de gueules à hiéroglyphes de sable.* Cri de guerre : LA JUGIE ! (*Voyez* pl. Ire.)

Les seigneurs de la Fosse et de Saint-Déonis écartelaient les armes de Sarrazin, de celles de Villelume, qui sont : *d'azur, semé de besans d'or.* Les comtes de Banson les écartelaient, aux 2e et 3e quartiers, de celles d'Aubusson : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

On va donner, à la suite de cette généalogie, quelques fragments sur diverses familles du nom de Sarrazin.

SARRAZIN, seigneurs du Mazet, paroisse d'Ambazat, famille du Limousin, qui fut maintenue dans sa noblesse, en 1666, sur titres établissant sa filiation depuis Léonard Sarrazin, qui passa plusieurs actes en 1524, et dont le fils, Louis Sarrazin, épousa, le 8 février 1539, demoiselle Catherine *Bidon*, et fit son testament, le 15 octobre 1586, en faveur d'Albert Sarrazin, son petit-fils, fils de Jean Sarrazin et de Marie *d'Espousses*, sa femme, qu'il avait épousée le 22 septembre 1578. Albert Sarrazin, marié à Narde *de Peret*, fut maintenu dans sa noblesse en 1599, fit une vente en 1638, et testa, le 7 décembre 1660, en faveur de Léonard Sarrazin, son fils, qui fut accordé, par contrat de mariage du 13 février 1656, avec demoiselle Gabrielle *de Jumillac*. ARMES : *de gueules, à trois fleurs de lis mal ordonnées d'argent.*

SARRAZIN, ancienne famille originaire de Lorraine. Jean Sarrazin, qui en est la tige, s'établit en Provence, où sa famille eut divers emplois dans la guerre; il s'attacha au duc de Savoie, dont il commanda en chef l'artillerie en Piémont. Ce prince s'étant déclaré contre le roi, il se retira en France, où il fut reçu avec de grandes marques d'estime par M. de Lesdiguières, qui commandait les armées du roi en Dauphiné; le roi le nomma intendant de ses places dans tout le Dauphiné, le Piémont et la Savoie, par lettres du 30 octobre 1592. Sa filiation ne s'est point interrompue; quatre de ses descendants ont porté les armes: deux sont morts au service, l'un en Flandre, lieutenant au régiment d'Artois, et l'autre au siége de Gironne, où il servait en qualité de volontaire dans le régiment où son frère était cornette. ARMES : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois lions, deux en chef, affrontés, et un en pointe du même, lampassés et armés de gueules.*

SARRAZIN, seigneurs de Lambersart, en Hainaut, famille qui porte : *d'hermines, à la bande losangée d'azur.*

SARRAZIN, seigneurs de Germainvilliers, en Lorraine, famille anoblie par lettres du 18 octobre 1573, dont les armes sont : *d'argent, au léopard lionné de gueules; coupé, d'azur, à une étoile d'or.*

SARRAZIN, seigneurs de Beaumont, en Dauphiné. François de Sarrazin, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné, fut anobli par lettres du mois de juillet 1621 ; il eut pour fils Philippe Sarrazin, seigneur de Beaumont. ARMES : *d'or, à la tête de Maure de sable, tortillée d'argent, accostée de deux guivres du même, issantes de gueules.*

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE POT

SEIGNEURS DE CHAMPROY, DE LA PRUGNE,
DE PIÉGU, DE LA ROCHE-POT, DE THOBÉ, DE GIVRY, DE NÉELLE,
DE SAINT-ROMAIN, DE DAMVILLE, DE MEURSAULT,
COMTES DE LA ROCHE-POT, DE SAINT-POL, BARONS DE CHATEAUNEUF-EN-AUXOIS;
SEIGNEURS DE RHODES, DE CHEMAUT, DE CHAMBONS, DU MAGNET,
VICOMTES DE BRIDIERS, MARQUIS DE RHODES;
SEIGNEURS DE CHASSINGRIMONT, DE CHATEAUPOT, DE PONS, DE BOURNAN,
BARON DE BLAIZI, DE BONAN, D'AUBIGNY, ETC.,
EN LIMOUSIN, EN BOURGOGNE, EN BERRY, EN NIVERNAIS, ETC.

PARMI ces races antiques, nées avec la féodalité, qui grandirent à l'ombre des feudataires souverains de la France, il en est dont les noms rappellent tout ce qu'il y a eu de plus grand et de plus glorieux dans les siècles passés. Du nombre de celles-là est, sans contredit, la puissante maison de Pot. Elle est originaire du Limousin, et ses branches se sont répandues dans les provinces de Bourgogne, de Berry et de Nivernais. Un auteur moderne [1], qui parle de cette maison, dit : « Qu'il présume que ce nom de POT dut être un sobriquet dans l'origine, comme Capet, *Capito*, avant d'être élevé à la dignité de nom patronymique. On sait

(1) *Voyage pittoresque en Bourgogne*, partie Ire, page 25.



Pot de la Roche-Pot.

que ce mot était synonyme de casque. » En effet, le *Pot* était, en terme de guerre au moyen âge, une espèce de *morion* ou de *salade*, légère armure de tête que portaient les gens de pied, qui ne couvrait que le sommet de la tête et ne différait du casque qu'en ce qu'il n'avait pas de crête.

Quoi qu'il en soit, ce nom a été illustré par des seigneurs de haut renom, que l'on voit figurer avec éclat dans le XIVe siècle et les suivants, et acquérir à leur nom une célébrité durable dans les hautes charges diplomatiques et militaires à la cour des ducs de Bourgogne et à celle des rois de France.

Cette maison compte dans ses illustrations deux chevaliers de la Toison, dont l'un dès l'institution de cet ordre; un chevalier de Saint-Michel, sous Louis XI, créateur de cet ordre; un chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; six prévôts maîtres des cérémonies des ordres du roi; cinq grands maîtres des cérémonies de France; quatre gouverneurs de provinces; un gouverneur des villes de Lille, Douai et Orchies; un grand sénéchal de Bourgogne; un premier chambellan du roi Charles VIII; un grand bailly de Vermandois, etc.

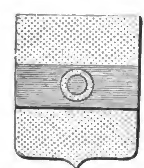
Elle tient, par ses alliances, à plusieurs maisons souveraines; les principales sont celles de BOURGOGNE, de MONTMORENCY, de la TRÉMOILLE, de la CHATRE, d'AUBUSSON, de ROCHECHOUART, de SAULX-TAVANNES, de BAUFFREMONT, de VILLIERS-L'ISLE-ADAM, de DAMAS, etc.

Il est authentiquement prouvé, par un don fait au mois de septembre 832 à l'abbaye de Noailles, que les seigneurs de cette maison tenaient rang parmi la plus haute noblesse de la province dès le IXe siècle; mais on ne peut néanmoins en établir la filiation suivie que depuis Guillaume Pot, qui commence cette généalogie.



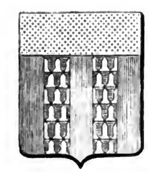
I. GUILLAUME POT, chevalier, seigneur de Champroy, contemporain du roi saint Louis, épousa, en 1220, noble damoiselle BLANCHE DU VERDIER [1], fille de Hugonin du Verdier, seigneur de Champroy, de laquelle il eut entre autres enfants :

1° RAOUL POT, qui va suivre;
2° N. POT, chevalier, qui mourut à la funeste journée de la Massoure, le 9 février 1249, en couvrant de son corps l'imprudent et brave comte d'Artois, frère du roi saint Louis;
3° HÉLIE POT, qui, de Reytrice *d'Agonac*, sa femme, eut un fils :
HUGUES POT, damoiseau, qui fut institué héritier universel de sa mère, qui, dans le cas où il viendrait à décéder sans enfants, lui substitua Foucher d'Agonac, son frère, le 16 des calendes de mars [2] 1309.



II. RAOUL POT, chevalier, seigneur de la Prugne et de Piégu, donna, en augmentation de fief, le mercredi avant la Toussaint de l'année [3] 1294, à Jean de Mohet, clerc, son homme-lige, une redevance que feu Geoffroy de Verteuil était tenu de lui payer, et qui fut reconnue par Geoffroy de Verteuil, son fils, qui, avec Guillaume de Verteuil, son frère, céda, le mercredi après Pâques [2] 1297, à Jean de Mohet le mas de Chaster, en échange de cette rente, assignée sur leurs biens par Raoul Pot. Il avait épousé noble damoiselle RADEGONDE DE LA FAILHE, fille de Guillaume de la Failhe [5], chevalier, seigneur de Piégu, et de dame Limosine DU BREUIL, avec laquelle il transigea, le jour de l'Annonciation de la Vierge 1298, au sujet des prétentions qu'elle avait sur la succession de feu Guillaume de la Failhe, son mari. Raoul Pot eut de son alliance un fils, qui suit.

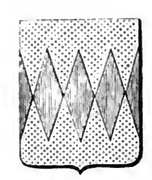
(1) DU VERDIER : *d'azur à 2 lions passants d'argent, armés lampassés de gueules.*
(2) Archives du château de Saint-Martin en Poitou. — Collection de dom Villevielle.
(3) Archives du vicomte de Rochechouart. — Collection de dom Villevielle.
(4) Archives du vicomte de Rochechouart, à Magnac. — Collection de dom Villevielle.
(5) Les armes de LA FAILHE sont : *d'or, à la fasce d'azur chargée d'un annelet d'or.*



III. GUILLAUME POT, chevalier, seigneur de la Prugne et de Piégu, acquit, par acte passé sous le scel de la châtellenie de Châteauroux, le dimanche avant la Nativité de saint Jean[1], 1314, de Jean de Colomo, damoiseau, et de Jeanne, sa femme, tous leurs biens moyennant la somme de six mille livres, payable à Pâques, avec cette clause que, pour chaque semaine de retard du paiement, il paiera dix sols de plus. Il épousa damoiselle MARGUERITE DE MAGNAC[2], dame d'Abloux et du May, ainsi qu'il appert d'une transaction du 7 janvier 1332.

De ce mariage il eut entre autres enfants :

1° GUILLAUME POT, dont l'article suit ;
2° RAOUL POT, dont la postérité sera rapportée plus loin.



IV. GUILLAUME POT, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de la Prugne, surnommée la Prugne au Pot, et de quelques autres terres dans le comté de Tonnerre, épousa damoiselle RADEGONDE DE GUÉNANT, fille de Guillaume de Guénant[3], deuxième du nom, chevalier, seigneur des Bordes et du Blanc en Berry et de dame Brunissende de THIERS[4], de la maison des anciens comtes d'Au-

(1) Collection de dom Villevielle.

(2) Les armes de MAGNAC sont : *de gueules, a deux pals de vair ; au chef d'or.*

(3) GUENANT, famille ancienne originaire du Berry, dont les armes sont : *d'or, à 5 losanges de gueules en fasce.* SUPPORTS : 2 lions. CIMIER : un massacre de cerf d'or.

(4) THIERS, anciennement THIERN. La ville de Thiers, chef-lieu de la vicomté de ce nom, est bâtie sur le penchant d'une montagne que surmontait un château considérable, séjour des vicomtes, appelé par Grégoire de Tours *Thigernum castrum.* Le roi Thierri prit et brûla la ville de Thiers en 530. Du Bouchet, suivi par les continuateurs du père Anselme, fait descendre la maison de Thiers d'un Armand, vicomte d'Auvergne, du temps du roi Eudes et de Charles-le-Simple, en 895 et 898. Mais Baluse a prouvé que Matfroid, premier vicomte de Thiers, et Robert, vicomte d'Auvergne, son frère, tous deux mentionnés dans une charte de l'an 927, étaient fils, non d'Armand, mais d'Astorg et d'Ascendane, suivant une charte de l'église de Brioude d'environ l'an 930, quoique le système de Baluse, qui rattache Astorg à Bernard Ier, comte d'Auvergne, ne soit

vergne; elle était veuve en premières noces[1] de Guy de la *Trémoille*, cinquième du nom, seigneur de Lussac et de Vazois, grand pannetier de France, mort à Loudun, le 8 août 1350, et enterré dans l'abbaye de la Colombe. Guillaume Pot, le 9 mai 1382, fit montre à Saint-Germain-en-Laye avec deux autres chevaliers et neuf écuyers de sa chambre pour servir dans la compagnie de gens d'armes du maréchal de Sancerre. Radegonde de Guénant mourut le 12 décembre 1387, et fut inhumée à côté de Guy de la Trémoille, son premier mari, laissant de son second mariage :

1° Regnier Pot, chevalier, qui suit ;

2° Guillaume Pot, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, qui fut du nombre de ceux qui suivirent ce prince contre le duc de Gueldres, et qui reçut en récompense de ce service une somme de 100 livres par lettres données à Melun le 24 février[2] 1387 ;

3° Palamèdes Pot, qui est qualifié *cher et amé chevalier et chambellan* du duc de Bourgogne dans des lettres données à Paris, le 8 janvier 1390, par lesquelles ce prince, voulant reconnaître les services de son cher et et amé chevalier et chambellan Palamèdes et se l'attacher davantage, à l'avenir le gratifie d'une somme de 700 livres d'or en dédommagement des frais qu'il avait faits pour lui en Prusse, où il était demeuré près d'un an par son ordre[3].

point justifié. Saint Étienne de Thiern, fondateur de l'ordre de Grandmont, décédé en 1124, était issu de cette illustre famille. Elle s'est éteinte au milieu du quatorzième siècle. La vicomté de Thiers était passée par échange, en 1308, dans la maison de Forez. Ses armes sont : *d'or, au lion de gueules.*

(1) De cette première alliance, Radegonde de Guénant eut trois fils :

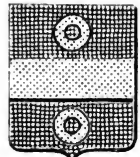
1° Guy, VIe du nom, sire de la Trémoille, de Sully, etc., porte-oriflamme de France, grand chambellan héréditaire de Bourgogne, un des plus grands et des plus illustres chevaliers de son temps, surnommé *le vaillant chevalier,* dont la postérité n'est plus représentée que par un seul rejeton mâle, Charles-Louis, duc de la Trémoille, prince de Tarente, né le 26 octobre 1838 (*voyez la Notice historique sur la maison de la Trémoille, t. I, page* 73) ;

2° Guillaume de la Trémoille, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Uchon, dont la postérité s'éteignit en la personne de Louis de la Trémoille, son petit-fils, mort sans avoir pris d'alliance.

3° Pierre de la Trémoille, baron de Dours, dont les descendants se sont éteints dans le quinzième siècle.

(2) Chambre des comptes de Bourgogne.

(3) *Idem.*



V. REGNIER POT, chevalier, seigneur de la Prugne, de la Roche-Nolay, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur du Dauphiné, fut un des plus grands seigneurs de sa cour, et avait son entrée au conseil du roi Charles VI, où il siégeait à côté du roi de Sicile et du duc de Berry, premier prince du sang, en 1405 et 1407. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui lui portait une affection toute particulière, le gratifia d'une somme de 3,000 livres en récompense de ses services, par lettres données à Lille, le 1er avril 1382; dans d'autres lettres du 20 novembre[1] 1392, par lesquelles ce même prince lui accorde une somme de 400 livres en reconnaissance de ses bons et agréables services; il le qualifie *son cher et bien-aimé chevalier et chambellan, frère de son chevalier et premier chambellan messire Gui de la Trémoille, seigneur de Sully*, etc. En 1385, le 8 mai, les ambassadeurs du roi de Hongrie, qui venaient de sa part demander des secours contre les entreprises des Turcs, rencontrèrent à Lyon les ducs de Bourgogne et de Berry, oncles du roi, et le duc d'Orléans, son frère, qui se rendaient avec une suite nombreuse à Avignon, auprès du pape, en ambassade solennelle. Lorsqu'ils eurent exposé le sujet de leur mission aux princes, ceux-ci les envoyèrent au roi, qui était à Paris, et, pour les y conduire, le duc de Bourgogne leur donna Regnier Pot, son chambellan, et le duc d'Orléans Louis de Buvot, un de ses secrétaires, qui les accompagnèrent jusqu'à la cour de France[3]. Sur les sollicitations de ces ambassadeurs, on envoya une expédition en Hongrie, à la tête de laquelle on mit pour chef Jean, comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, avec lequel Regnier Pot, qui était son chambellan, se trouva à la sanglante défaite de l'armée française sous les murs de Nicopolis, le 28 décembre 1396, où le comte de Nevers reçut le surnom de *Sans Peur*, de la

(1) Chambre des comptes de Bourgogne.

(2) *Idem.*

(3) *Histoire de Bourgogne*, par dom Plancher, t. III, p. 141.

bouche du sultan Bajazet. Regnier partagea la captivité de son maître[1], et c'est à lui, et non à Philippe Pot, son petit-fils, qui *onques* ne guerroya contre les Turcs, que se rapporte une tradition recueillie par Paillot. « La tradition m'apprend, dit Paillot, « qu'ayant esté à la guerre contre les ennemis du nom chré- « tien, il fut pris, emmené au grand-seigneur, qui, le recon- « noissant homme de cœur, fit tous ses efforts pour lui faire « fausser la foi qu'il avoit promise à son Dieu, mais inutilement. « Le Turc commanda qu'on le mist dans la fosse des lyons, pour « estant exposé à leur fureur être dévoré en sa présence..... « Aussitôt, faisant sa prière à Dieu et à la Vierge, mit la main à « l'espée, et s'écriant TANT L VAUT (devise de sa maison), l'on « lève la trappe de la loge d'un lyon, lequel s'eslançant furieu- « sement contre luy, il se défendit si courageusement que, luy « ayant coupé deux bras, il le collète, et enfin, après une « longue lucte, il tue le lion avec une grande admiration des « spectateurs. Le grand-seigneur ne pouvant rien gagner sur ce « constant et généreux athelète, est contraint de lui donner la « liberté qu'il luy avoit promise en cas qu'il domptast l'ennemy « qu'il luy mettroit en teste, et, l'embrassant, luy mist son « baudrier au col, le priant de le porter pour l'amour de luy. » L'auteur de l'article sur la Rochepot, dans le *Voyage pittoresque en Bourgogne*, pense, après Chifflet, que les deux cimetères avec leurs baudriers dont Regnier Pot écartelait ses armes héréditaires[3], font allusion à cette aventure héroïque. Ce fut en récompense des importants services qu'il rendit dans cette guerre contre les Turcs en Hongrie, en Grèce, en accompagnant le duc de Nevers, dont il traita de la rançon lorsqu'il fut fait pri-

(1) Dans la lettre de l'empereur Sigismond, du 3 juin 1398, par laquelle il fait don de 100,000 ducats à Jean, pour sa rançon, celle de Regnier Pot qualifié *chambrier du roy de France*, figure pour 3,000. — *Voyage pittoresque en Bourgogne*, 1re partie, p. 28.

(2) *Histoire du parlement de Bourgogne.*

(3) J.-J. Chiffet (*Insignia gentilia equitum ordinis velleris aurei*) témoigne de cette particularité à l'article de Regnier Pot. Et ceci ne tenait point, comme le veut Moreau de Mautour, à l'alliance des Pot avec les Courteiambles, puisque ce n'est pas Regnier Pot, mais bien son fils Jacques qui épousa Marguerite de Courteiambles. — *Voyage pittoresque en Bourgogne.*

sonnier, que le duc de Bourgogne Philippe, le Hardi, le créa premier chambellan du comte son fils, par lettres données en son hostel de Conflans-lèz-Paris, le 9 décembre 1398, et confirmées par autres du comte Jean, du 10 du même mois[1]. Messire Regnier souscrivit, comme témoin, avec d'autres seigneurs, la charte donnée le 9 mai 1404[2], par laquelle Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, après la mort du duc Philippe-le-Hardi, renonça à tous ses droits sur les biens, meubles et châteaux délaissés par son mari, en faveur de Jean, son fils aîné. A l'avénement de ce prince à la couronne ducale de Bourgogne, Regnier Pot devint le conseiller intime dans lequel il avait le plus de confiance; aussi l'appelait-il dans tous ses conseils. Il assista à l'ordonnance que donna le duc Jean sans Peur, souverain zélé pour le repos et la tranquillité de ses sujets, et vint à Paris, le 15 juin 1405, pour la réformation des abus qui se commettaient dans la justice[3]. Il suivit avec quatre ou cinq autres chevaliers seulement le duc de Bourgogne, lorsqu'il sortit de Paris, le 27 novembre 1407, pour aller à Arras, après qu'il se fut avoué l'auteur de l'assassinat du duc d'Orléans, au conseil du roi, dont les princes du sang lui refusèrent dès-lors l'entrée[4]. L'année suivante, avant le traité conclu à Chartres, le 9 mars 1408, pour raffermir l'union entre les deux maisons de Bourgogne et d'Orléans, le duc voulant obtenir du roi des Romains, Vinceslas, la confirmation d'un traité qu'il avait conclu avantageusement avec la ville de Besançon, et qui était d'une haute importance pour lui et ses successeurs, envoya Régnier Pot, son conseiller, dans lequel il avait le plus de confiance pour suivre la confirmation, qu'il obtint le 26 février 1408[5]. Le 9 mars 1409, le sire de la Roche-Nolay, avec Jacques de Courteiambles et d'autres seigneurs et dames, accompagna la princesse Catherine de

(1) Archives du prince de Condé. — Collection de dom Villevielle.
(2) Chambre des comptes de Bourgogne. — Collection de dom Villevielle. — *Histoire de Bourgogne*, par dom Plancher, t. III, p. 204.
(3) *Histoire de Bourgogne*, par dom Plancher, t. III, page 227.
(4) *Idem.* page 252.
(5) *Idem.* page 287.

Bourgogne, qui partit de Rouvre pour se rendre à Gien-sur-Loire, où devait se célébrer la solennité de son mariage avec le comte de Guise, fils du roi de Sicile. L'année précédente, ce fut Regnier Pot qui négocia le mariage que le duc de Bourgogne projetait depuis longtemps, du duc de Brabant, son frère, avec Elisabeth, fille unique du marquis de Moravie, duc de Luxembourg, et nièce du roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Pour cela il fit plusieurs voyages en Bohême, emportant avec lui de magnifiques présents qu'il fit aux princes et princesses de cette cour. Enfin le mariage ayant été conclu, Regnier Pot vint en apporter la nouvelle au duc, son maître, qui, quelque temps après, c'est-à-dire le 4 juillet 1408, le renvoya en Bohême chercher la princesse Elisabeth pour l'amener en Brabant où le mariage devait se célébrer, et le fit accompagner de quinze seigneurs, chevaliers et écuyers, afin de composer une suite brillante à la princesse, qui n'arriva que le 23 juin 1409, un an après le départ de Regnier et des seigneurs dont il était accompagné[1]. La ligue qui se forma contre le duc de Bourgogne à Gien-sur-Loire en 1410, fit prendre à ce prince la r éolution d'employer la force pour s'y opposer. Il fit appel à ses alliés et chargea Regnier Pot, qu'il établit gouverneur du Dauphiné pendant la démence du roi Charles VI, de lui lever dans l'étendue de son gouvernement une troupe de gens d'armes, d'aller en Guyenne en engager à son service et de les lui conduire à Paris ; ce qu'il fit avec beaucoup de zèle et d'exactitude. Le duc, par reconnaissance, lui donna 1,000 livres de gratification [2]. Il destitua de ses fonctions de gouverneur du bailliage de Vivarez et d'élu pour la guerre, messire Gastonnet de Gaste, chevalier, qui avait refusé d'obéir à lui, gouverneur du Dauphiné, pour le service du roi, et pourvut du cet office messire Jean Allemand, chevalier, le 7 mai 1412[3].

En 1417, les hommes d'armes et de trait de l'hôtel de messire Regnier Pot furent reçus le 31 août à Beauvais, où se ras-

(1) *Histoire de Bourgogne*, par dom Plancher, t. III, page 271.
(2) *Idem*. page 307.
(3) Archives de S. A. R. Mgr. le prince de Condé ; Collection de dom Villevielle.

sembla l'armée que le duc de Bourgogne mena vers Paris pour le bien du roi, de son royaume et de la chose publique [1]. Regnier Pot est qualifié dans plusieurs actes des qualités, de vénérable et magnifique monseigneur Regnier de Pot, et figure toujours un des premiers dans tous les événements importants qui signalèrent les règnes des ducs de Bourgogne, Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, son fils. C'est ainsi qu'il signa, avec le duc Jean-sans-Peur, le traité de paix conclu entre lui et le dauphin Charles, à une lieue de Melun, sur la route de Paris, près Pouilly-le-Fort, le 11 juillet 1419 [2]. Il signa également le traité qu'ils firent le 13 septembre 1419 [3]. Il est nommé le second entre les vingt-quatre chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes et sans reproches, qui furent appelés les premiers à l'honneur de recevoir le collier de la Toison-d'Or, à l'institution de cet ordre fameux par le duc Philippe-le-Bon, en 1430.

Regnier Pot avait acquis, le 15 septembre 1403, avec la permission du duc de Bourgogne, la châtellenie de la Roche-Nolay, de Louis de Savoie, prince de Piémont, dans la possession de laquelle il fut maintenu par lettres patentes du roi Charles VI de la même année [4]. Il fut inhumé dans l'église de la Rochepot, d'où son mausolée a disparu comme tant d'autres au jour du nivellement révolutionnaire.

Il avait épousé dans le château du bois de Vincennes, au mois de novembre 1392, CATHERINE D'ANGOUSSELLES [5], damoiselle de madame la duchesse d'Orléans. Les noces furent faites aux pens du roi, ainsi qu'il est spécifié dans le compte des dépenses de son hôtel, depuis le 1er juillet 1392 au 1er janvier suivant. De ce mariage il eut un fils, Jacques Pot, qui suit :

(1) Chambre des comptes de Bourgogne, registre des montres.

(2) Chambre des comptes de Lille, registre 7 des chartes, fol. 1419.

(3) Recueil de du Fourny, t. III, fol. 225.

(4) Archives du prince de Condé ; Collection de dom Villevielle.

(5) Les armes d'ANGOUSSELLES sont : *de sable, à une fasce d'or, accompagnée de 2 annelets, un chef, l'autre en pointe.*




VI. JACQUES POT, chevalier, seigneur de la Rochepot, anciennement de la Roche-Nolay, de la Prune-au-Pot, de Thoré, de Givry, de Neelle, Saint-Romain, etc., conseiller chambellan du duc de Bourgogne, fut gratifié de 50 écus d'or de 42 gros, monnaie de Flandres, en récompense de ses services, par lettres données à Bruges, le 22 mai 1423[1]. Il épousa en premières noces, MARIE DE PREUILLY[2], fille de Gilles, seigneur de Preuilly et de *Marguerite* de NAILLAC[3]; et en secondes noces, par contrat de mariage reçu le Fèvre, notaire, le 7 janvier 1423, MAGUERITE DE COURTEIAMBLES[4], fille de messire Jacques de Courteiambles, chevalier, seigneur de Commarieux et de dame Jacques de BLAISY[5], sa femme. Par ce contrat, Jacques de Courteiamble constitue en dot à sa fille Marguerite, ses terres de Malain, de Bissey-la-Pierre, de Pouilly en Auxois, etc., avec une somme de 100 livres en avancement d'hoiries, avec faculté de venir en partage après sa mort avec dame Agnès, son autre fille, femme de messire Jean de Dinteville[6], sauf la terre de Commarieux qui demeure à Agnès[7]. Cette alliance releva la famille Pot, peu opulente, à la mort de son beau-père qui lui laissa les terres de Courteiamble, près de Givry (aujourd'hui département de Saône-et-Loire); de Beaume, près Pouilly en Auxois, de Ballot, de Bissey-la-Pierre, de Nesle, près Châtillon, de Lignières dans la châtellenie de Bar-sur-Seine, et de Villiers-lèz-Semur. Jacques

(1) Extrait des Archives de la Chambre des comptes de Lille.

(2) PREUILLY porte pour armes : *d'azur, à trois aigles d'argent posées 2, 1.*

(3) De NAILLAC, ancienne famille originaire du Berry qui a fourni le vingt-deuxième grand-maître de Malte, Philibert de Naillac, et plusieurs grands officiers de la couronne. Elle porte pour armes : *d'azur, à deux lions léopardés d'or posés l'un sur l'autre.*

(4) Les armes de COURTEIAMBLES sont : *échiqueté d'or et de sable.*

(5) De BLAISY, famille éteinte originaire de Bourgogne, dont la terre a été possédée par la famille Joly de BLAISY : *d'or, à une fasce de gueules, accompagnée de 3 coquilles de sable en chef et 3 en pointe.*

(6) DINTEVILLE porte : *de sable a 2 léopards d'or.*

(7) Dom Villevielle, *Trésor des chartes.*

fut enterré près des son frère dans l'église de la Roche, où Courtépée vit sa tombe, en 1778. Ses enfants furent :

1° **Jacques Pot**, seigneur de Thorey, qui fut tué le 7 juillet 1475, à la prise de Bar-sur-Seine, dont il était capitaine ;

2° **Charles Pot** ;

3° **Jacques Pot** ;

4° **Philippe Pot**, seigneur de la Roche, de Saint-Romain, de Rouvres, de Bonnencontre, de Thorey-sur-Ouche, de Châteauneuf en Auxois, et de Givry, premier chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Lille, Douay et Orchies, né en 1428, une des plus grandes figures historiques de la vieille Bourgogne, fut tenu sur les fonts de baptême par le duc Philippe le Bon. Ses rares qualités le firent remarquer sous le règne de ce prince, sous ceux de Louis XI et de Charles VIII. Il fit ses premières armes contre les Gantois, au camp de Rupelmonde, où le duc, son parrain. l'arma chevalier. Philippe Pot passa pour un chevalier des plus accomplis de son temps. Son éloquence le fit surnommer *la bouche de Cicéron*. Il fut honoré de plusieurs commissions importantes par Philippe le Bon, qui l'employa, entre autres, à la conclusion des trois mariages du comte de Charollais, depuis Charles le Téméraire, dont il avait été le gouverneur : le premier avec Catherine, fille du roi Charles VII ; le second avec Isabelle, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et le troisième avee Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, et fille de Richard, duc d'Yorck. Regnier Pot avait été nommé le second entre les chevaliers de la Toison d'Or lors de la création de cet ordre, en 1430. Philippe, à son tour, en fut revêtu en 1471, au chapitre tenu à Saint-Omer par le duc de Bourgogne, qui le nomma son premier chambellan et le combla de biens ; il le fit ensuite gouverneur de Lille et l'envoya ambassadeur à Londres. Il prit part à toutes les guerres du duc Charles le Téméraire, qui eut les mêmes bontés pour lui et le maintint dans toutes ses charges. A la mort de ce prince, devenu suspect à Marie de Bourgogne, sa fille, elle le disgrâcia ; ce qui lui fit quitter son service pour s'attacher à celui du roi Louis XI, qui, en reconnaissance des soins qu'il prit pour pacifier les troubles suscités par le prince d'Orange, l'honora de l'ordre de Saint-Michel, qu'il venait d'instituer, et le créa grand sénéchal de Bourgogne, puis premier chevalier d'honneur du parlement de cette province, en 1477. Il est à présumer qu'il n'eut pas peu de part à la réunion de ce duché à la couronne de France. Il parut avec éclat aux États généraux tenus en 1484, la première année du règne du roi Charles VIII, dont il fut aussi le gouverneur, ainsi que du duc Charles d'Orléans, dauphin, son fils, qui mourut encore jeune, ce qui lui fit donner le surnom de *gouverneur*. L'année suivante, la province députa de nouveau *Monsieur de la*

Roiche, avec dix francs par jour de gaiges qui sont semblables gaiges qu'il avait accoutumé d'avoir en pareil cas pour obtenir la révocation de l'édit qui réunissait le parlement de Bourgogne à celui de Paris. Il porta la parole avec tant de dignité que le parlement fut rétabli et que lui-même obtint la charge de gouverneur de la province après Jean de Baudricourt, maréchal de France. Sa douceur, sa sagesse, ses bienfaits, lui valurent le surnom de *Père de la patrie*. C'est lui qui fit bâtir le manoir baronial de Châteauneuf. Il mourut sans avoir pris d'alliance, dans le mois de septembre 1494, et fut inhumé en l'abbaye de Cîteaux, sépulture des ducs de Bourgogne de la première race, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Son tombeau, où il est représenté armé de pied en cap, vêtu d'une cotte d'armes et couché sur une tombe élevée d'environ six pieds et soutenue par huit *deuils* ou *pleureux* portant chacun un écusson des alliances de sa famille. Le premier écusson représente les armes pleines de la maison Pot, d'or à la fasce d'azur. Le second de Courteiamble écartelé de Pot. Dans les autres on remarque les alliances de Vergy, de Blaisy, de Montague, Sombernon, Dublé, de Nagu, de Varennes et de Vaudrey. (*Voyez planche III.*)

On voit à un pilier qui soutient la voûte de la chapelle où est son tombeau une épitaphe latine de quarante-quatre vers; Paillot et le P. Martenne l'ont rapportée : elle commence ainsi :

Quem rapuit è medio mors impia plange Philippum
Nomine Pot, cujus fama perennis erit.

et vers la fin .

Mille quadraginta nonageno ter et uno
Septembris mense huic membra dedit loculo.

Une autre épitaphe en français est ainsi conçue :

TANT L VAUT

Cy gist messires Philippes Pot, chevalier, seigneur de la Roche-Nolay, de Châteauneuf en Auxois et de Genvray en Charollais pour la plus grande part, grand sénéchal de Bourgogne, seigneur de Thorey-sur-Oische et de Saint-Romain, qui fut nourry en l'hostel de feu monseigneur le bon duc Philippes de Bourgoigne, trépassé, que Dieu absolve, lequel le fit chevalier, fut son parrain, et, par l'élection des chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, la li donna et mit au col, lui fit de grands biens et honneurs en plusieurs manières et en divers états, selon l'âge qui le seroit, et tant qu'environ deux ou trois ans avant son trépas, il fut en l'estat de

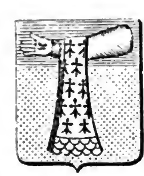
Tombeau de Philippe-Pot.

premier chambellan, ly donna les capitaineries du chastel et des villes de Lille, Douay et Orchies. Après la mort de son dit maistre, fut réservé par le duc Charles, son fils, en son service, l'un de ses principaux chambellans, et généralement ly laissa tous les offices dont il le trouva en possession, auquel service il demeura la vie durant de son dit seigneur et maistre, après la mort duquel, par ceux de ladite ville de Lille, tant officiers comme tous autres, il fut mis hors du chastel et d'icelle ville, par le commandement de mademoiselle de Bourgoigne, qui pour lors estoit dame desdits lieux, et ly fit force de soy retirer à Tournay, ou pour le temps d'adonc les gens du roy et de Made Demoiselle alloient et venoient et par le consentement des susdits seigneurs et dame, auquel le roy envoya à guerre ledit seigneur de La Roche, le voulut avoir à son service, luy fit de grands biens, ly osta ladite ordre qu'il portait et ly fit cet honneur que de luy laisser la sienne et le créa grand sénéchal de Bourgoigne[1];

5° GUY POT, qui continua la postérité;

6° LOUIS POT, abbé de Saint-Lomer de Blois, puis évêque de Tournay;

7° ANTOINETTE POT, première femme de Charles de BAUFFREMONT, chevalier, seigneur de Sombernon, Clervaux, Malain, Grosbois, La Rochette, Remilly, Chatel de Joux, etc., un des quatre grands seigneurs de la cour de Bourgogne qui portèrent le dais à l'entrée du duc Charles-le-Téméraire à Dijon, le 23 janvier 1474, reçu chevalier de Saint-Georges en 1505, et mort le 7 avril 1513. Il était fils de Guillaume de Bauffremont, seigneur et baron des mêmes lieux, mort en 1474, et de Jeanne de Villers-Sexel, dame de Sombernon. Antoinette Pot décéda sans avoir eu d'enfants.



VII. GUY POT, chevalier, seigneur de la Prugne, Champroy, de Damville, de Meursault, comte de la Rochepot et de Saint-Pol, conseiller et premier chambellan du roi Louis XI, gouverneur de Touraine et bailli, puis sénéchal de Vermandois, recueillit la succession de Philippe Pot, son frère aîné, dont le testament fait en faveur de l'abbaye de Cîteaux fut cassé en parlement. Il épousa MARIE DE VILLERS L'ISLE-ADAM[2], veuve de Louis de *Soyecourt*, sur-

(1) Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. IX, partie Ire, page 209.

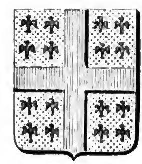
(2) VILLERS DE L'ISLE-ADAM : *d'or, au chef d'azur chargé d'un dextrochère revêtu d'un fanon d'hermines brochant sur le tout.*

nommé le Grand, seigneur de Moy et de Rancaux, fille de Jacques de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chevalier et chambellan du roi, sénéchal de Boulogne, garde de la prévôté de Paris et de Jeanne de Neelle, et sœur de Philippe de Villiers l'Isle-Adam, quarante-troisième grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dignité dans laquelle il succéda, en 1521, à Fabrice Carrette, et mort à Malte le 21 août 1534. Après la condamnation de Louis de Luxembourg, connétable de France, le roi Louis XI donna à Guy Pot le comté de Saint-Paul, par lettres données en la ville de Saint-Pol, le 29 mars 1476.

Ses enfants furent :

1° Regnier Pot, chevalier, seigneur de La Rochepot, etc., échanson du roi et sénéchal de Beaucaire, qui fut tué devant Saluces d'un coup d'artillerie en 1503, n'ayant pas encore pris d'alliance. En lui finit la branche masculine des aînés de cette illustre maison ;

2° Anne Pot, qui suit.



VIII. ANNE POT, mariée, par contrat passé à Paris le samendi 14 juillet 1484, à Guillaume de MONTMORENCY[1], *tige des ducs de Montmorency*, fils de Jean IIe du nom, grand-chambellan de France, qui exposa si généreusement ses biens et sa vie pour rétablir sur le trône le roi Charles VII, et de Marguerite d'Orgemont, sa seconde femme. L'obéissance et le respect qu'il eut toujours pour son père et la fidélité inviolable qu'il fit toujours paraître dès sa jeunesse pour le service du roi Louis XI, lui firent mériter la portion la plus considérable des biens de sa maison, car son père irrité contre Jean de Nivelle et Louis de Montmorency, ses frères aînés, qui s'étaient jetés dans le parti du duc de Bourgogne, lui *donna et céda en pur et vrai don irrécusable fait entre vifs, pour lui et ses hoirs, la terre, seigneurie, baronnie et dépendance de Montmorency.* Ce qui se fit avec le consentement du roi, qui reçut Guillaume à foi et hommage lige comme fief mouvant de la couronne, le

(2) Les armes de la famille Montmorency sont : *d'or, à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur.*

28 octobre 1472. Ce seigneur fut chevalier d'honneur de Louise de Savoie, mère du roi François Ier, gouverneur et bailli d'Orléans, et capitaine du château de la Bastille, du bois de Vincennes et de Saint-Germain-en-Laye. Il était un de ceux que Charles d'Anjou, IVe du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, aimait le plus, et mourut le 24 mai 1531, après avoir servi avec beaucoup de réputation quatre de nos rois pendant plus de soixante ans. Anne Pot, sa femme, était morte avant lui, le 15 février 1510. Tous deux furent inhumés dans le chœur de l'église de Saint-Martin de Montmorency, qu'il avait fait rebâtir, avec Anne Pot, dessous un tombeau de marbre noir et décoré de deux statues d'albâtre avec cette inscription :

> Cy gist haut et puissant sr mosr mre Guille de Motmorecy pmier bar. de Frace sr dudt Montcy, d'Escoue et de Chatilly. cseiller et chabella ordine du roy nre sr et cher de son ordre, qui trespassa le xxiiie jour de mai l'an mil cinq cens trente et ung.
>
> Cy gist noble dame madame Anne Pot, femme dudt sr, jadis, dame de Chateauneuf, de la roche, de Thorey, de la prune au pot, de Damville, qui trépassa le xiiiie jour feburier l'an mil ve et x. priez por to- trepasse que de dieu pdon leurs faces. A.

Par cette alliance, la famille Pot se trouve alliée à toutes les maisons les plus puissantes. La maison de Montmorency, dont le nom inspire l'admiration, est la première de France par la splendeur et l'antiquité de son origine, par la foule de grands hommes qu'elle a produits, et par les fonctions importantes dont ils ont été revêtus. Son premier auteur connu est Bouchard de Montmorency, qui, en 954, prenait déjà le titre de *premier baron chrétien*, titre qui depuis ce temps a toujours été porté par le chef de cette famille. Il avait épousé la fille d'Édouard, comte de Blois, cousine germaine de Hugues Capet. En 1139, Mathieu II, duc de Montmorency, dit le Grand, connétable de France, épousa Adélaïde de Savoie, veuve de Louis VI, dit le Gros, roi de France. La ville et la baronnie de Montmorency, situées sur une éminence à quatre lieues nord de Paris, rele-

vaient nuement de la couronne, sous le relief d'un faucon d'or, à chaque mutation de seigneur. Elle était défendue jadis par un château flanqué de tours que sa position mettait Paris à l'abri des incursions, et, en 978, il arrêta l'empereur Othon II, qui, à la tête de 60,000 hommes, marchait sur la capitale. Les Anglais détruisirent entièrement ses fortifications pendant la captivité du roi Jean, en 1360. De son mariage avec Guillaume de Montmorency, Anne Pot laissa :

1° Jean de Montmorency, seigneur d'Escouen, mort l'an 1516, laissant d'Anne *de Bologne*, dame de Montgascon et veuve de Charles de Bourbon, comte de Roussillon, sa femme : *Claude*, mort l'an 1518, et Louise, morte sans alliance.

2° Anne de Montmorency, qui suit ;

3° François de Montmorency *de La Rochepot*, gentilhomme de la Chambre, chevalier de l'ordre, gouverneur de Paris, de l'Isle-de-France, et lieutenant général en Picardie. Il fut pris avec François Ier, à la bataille de Pavie, fut depuis ambassadeur vers Édouard VI pour la restitution de Boulogne, et mourut, le 20 août 1551, sans enfants de Charlotte d'Humières, sa femme.

Des Montmorency la terre de La Rochepot passa aux de Silly, aux d'Angenac, aux Legoux de la Berchère, en la personne de Pierre Legoux, premier président à Dijon et à Grenoble, sous Louis XIII et la minorité de Louis XIV. J.-B. Blancheton de Beaune, dont les héritiers ont possédé cette terre jusqu'à la révolution, la fit ériger de nouveau en comté en 1742.

Le château de La Rochepot avait été bâti sur un roc escarpé, au XIIIe siècle par Alexandre de Bourgogne, prince de Morée, frère du duc Eudes III, et tige des maisons de Montaigu, de Conches et de Sombernon. Un siècle après, Regnier Pot, premier du nom, fortifia La Roche, et y fit creuser un puits intérieur, profond de quatre cents pieds, qui, disent les villageois, avait coûté autant que le château ; il est aujourd'hui comblé, ainsi que les souterrains de la forteresse. Les quatre tours et les hautes et épaisses murailles à six étages ont disparu ; aujourd'hui il n'y a plus que des ruines.

4° Philippe de Montmorency, évêque de Limoges, mort jeune, l'an 1519.

5° Louise de Montmorency, mariée, 1° à Feru *de Mailly*, baron de Conti, 2° à Gaspard *de Coligny*, premier du nom, seigneur de Châtillon-sur-Loing, maréchal de France, morte l'an 1547.

6° Anne de Montmorency, alliée, le 3 mai 1517, à *Gui XV*, comte *de Laval.*

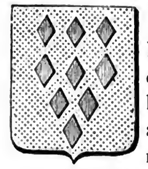
7° Marie de Montmorency, abbesse de Maubuisson.

IX. Anne de Montmorency, premier baron, pair, maréchal, grand-maître et connétable de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Languedoc, comte de Beaumont-sur-Oise et de Dammartin, fut élevé enfant d'honneur auprès du roi François Ier, et l'an 1515, combattit à la bataille de Marignan, sous le seigneur de Boissi, son cousin. L'année suivante, il eut le gouvernement de Novarre; et l'an 1519, il se trouva à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, qui se fit entre Ardres et Guines. Quelque temps après, le roi François Ier l'envoya en Angleterre, pour s'opposer aux desseins de l'empereur, et à son retour il le fit premier gentilhomme de sa chambre. En 1521, Anne défendit la ville de Mézières contre les forces des ennemis, et obligea le comte de Nassau de lever honteusement le siége. L'année suivante, il secourut Corbie, Terouane et Marsaille, dont il fit lever le siége au connétable de Bourbon. Ayant été pris avec François Ier à la bataille de Pavie, en 1525, il fut revêtu de la charge de grand-maître. En 1531, le roi d'Angleterre lui donna le collier de l'ordre de la Jarretière. En 1536, il commanda les armées du roi en Picardie, et en 1550 il s'empara du Boulonnais; plus tard, il prit Metz, Toul, Verdun, et défit les troupes impériales devant Anthie, en 1540. Le connétable, qui n'aimait point les protestants, les poursuivit à toute outrance. Il gagna sur eux la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562; mais il y fut fait prisonnier, avec Gabriel, seigneur de Montberon, un de ses fils. Étant sorti de prison, il prit, l'an 1563, sur les Anglais, Le Havre-de-Grâce, que le maréchal de Brissac avait assiégé. Quelque temps après, les calvinistes s'étant mis en campagne sous la conduite du prince de Condé, furent défaits par le connétable à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il mourut deux jours après des suites des blessures qu'il y reçut, à l'âge de 74 ans. Un cordelier étant

venu l'exhorter à la mort, lorsqu'il était couvert de sang et de blessures : *Pensez-vous,* lui répondit-il, d'un ton fier et hardi, *qu'un homme qui a vécu quatre-vingts ans avec honneur, n'ait pas appris à mourir un quart d'heure?* On lui fit à Paris des funérailles presque royales; car on porta son effigie à son enterrement, honneur qu'on ne fait qu'aux rois ou aux enfants des rois. Son cœur fut mis aux Célestins de cette ville, et son corps dans l'église de Saint-Martin de Montmorency. Il avait épousé, par contrat du 6 janvier 1526, Madeleine de Savoie, fille de René légitimé de Savoie, comte de Villars, grand-maître de France, et d'Anne de Lascaris, comtesse de Tende. Il laissa douze enfants.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE PIÉGU.



IV. RAOUL POT, chevalier, seigneur de Piégu, chevalier du roi, bailli et gouverneur d'Orléans en 1383, avait suivi Charles V dans la guerre de Guienne en 1377. Il fit un accord avec les hommes de corps du Puy-Méruchat, qui reconnaissent lui devoir les mêmes corvées qu'ils avaient dues au seigneur de La Forest, dont il avait acquis les droits, le dimanche après la fête du Saint-Sacrement 1379, vidimé dans le mois de mai[1] 1384. Il épousa JEANNE DE CÉRIS[2], dame de Rhodes, qui était veuve de lui en 1390. Elle était fille de Guy, seigneur de Céris, dit *le Borgne* de Céris, chevalier et chambellan du roi Philippe-le-Long, qu'il servit en 1314, lorsqu'il n'était que comte de Poitiers. Il reçut en don de ce prince, en 1317, en considération de ses services, pour lui et ses hoires, la terre et seigneurie d'Orfons, assise en la chastellenie

(1) Archives du vicomté de Rochechouart, à Magnac. — Collection de dom Villevielle.

(2) La famille de CÉRIS ou SERIS porte pour armes : *d'or, à neuf losanges de gueules posées 3, 3, 2, 1.*

de Loches, et en 1320, par lettres du 24 avril, celle de la Vove, à vie, avec quatre cents livres de rente au plus près, en récompense de celle de Cussy en Nivernais, ce qui lui fut confirmé au mois de mai 1328, par le roi Philippe de Valois, qui la lui accorda à perpétuité, avec droit d'usage en la forêt d'Orléans en la garde de Chaumontois. Depuis, étant souverain maître de l'hôtel du roi, et ayant remis au sire de Sully 264 livres de rente de celle dont il jouissait, le roi lui laissa les moulins qu'il avait en la ville de Bourges, par contrat du 2 août 1339; et ayant été fait prisonnier des Anglais, il abandonna cette terre à Philippe de France, duc d'Orléans, pour le paiement de sa rançon, dont la duchesse sa veuve disposa le 12 octobre 1375. Jeanne de Céris, sa fille, mourut avant le 11 mai 1401, ainsi qu'il appert d'un accord que firent leurs enfants, dont les noms suivent :

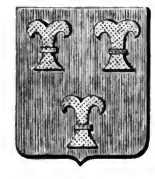
1° Raoul Pot, qui va suivre.

2° Louis Pot, auteur de la branche aînée des seigneurs de Rhodes, rapportée en son lieu.

3° Guillaume Pot, chevalier, qui est mentionné dans le compte de Jean Pascaut, receveur du bailliage d'Orléans, pour l'année 1389 [1]; il ne vivait plus le 11 mai 1401, époque à laquelle ses frères et sœurs partagèrent sa succession, ainsi que celle de Guyot, son autre frère.

4° Guyot Pot, qui était mort avant le 11 mai 1401;

5° Huguette Pot, mariée avec noble homme Guillaume de L'Aigues [2], chevalier, chambellan du roi et du duc de Bourgogne, qui fit un accord, le 11 mai 1401, avec Raoul et Louis Pot, au sujet de la succession des père, mère et frères de sa femme [3].



V. RAOUL POT, chevalier, seigneur de Piégu et de Baloffier, fit un accord, par acte reçu par Jean Poitier et Jean Beguinot, notaires au Châtelet de Paris, le 11 mai 1401 [4], avec Louis Pot, son frère, Guillaume de l'Aigues, mari de dame Huguette Pot, sa sœur, touchant la suc-

(1) Chambre des comptes de Paris.

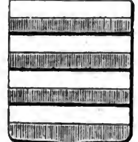
(2) Les armes de la famille de L'Aigues, originaire du Berri, sont : *échiqueté d'argent et de gueules*.

(3) Collection de dom Villevielle.

(4) *Idem*.

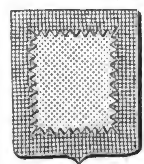
cession de messire Raoul Pot, et de dame Jeanne de Céris, leurs père et mère, et de Guillaume et Guyot Pot, leurs frères. Raoul eut de N. de La ROCHE[1], sa femme, entre autres enfants :

ANTOINE POT, qui suit.



VI. ANTOINE POT, chevalier, seigneur de Piégu, épousa demoiselle FRANÇOISE DE BRISAY[2], fille de Jean Brisay, chevalier, et de dame Jeanne de LINIÈRES[3], mariée en secondes noces à Dreux de Voudenay, seigneur de Sully. Elle était fille de Godemar de Linières, seigneur de Mereville, de Meneton-sur-Cher, de Rougemont et d'Achères, qui mourut au voyage de Hongrie en 1396, et d'Agnès de Trousseau, fille de Jacques, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Châtre, il eut :

GUY POT, qui suit.



VII. GUY POT, chevalier, seigneur de Piégu, épousa noble damoiselle CLAUDE DE CÉSARD[4]. De cette alliance est provenu, entre autres enfants :

JEAN POT, qui suit.

(1) De LA ROCHE, famille qui porte pour armes : *de gueules, à trois rocs d'or.*

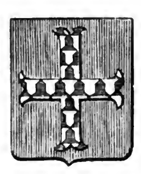
(2) De BRISAY-DENONVILLE, famille originaire du Poitou, qui porte pour armes : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

(3) De LINIÈRES, une des plus anciennes maisons de la province du Berri, qui tire son origine de Eudes, seigneur de Linières, qui restitua à l'abbaye de Chezal-Benoit, l'église de Fougerol, du consentement de ses enfants, vers l'an 1030. Jean IV, baron de Linières et Bezai, fut l'un des barons du Berri qui accordèrent au roi, le 11 juin 1348, une imposition sur leurs terres pour l'entretien de cinq cents hommes d'armes, servit sous de Châtillon, sire de Dampierre, maître des Albalétriers. Philippe, baron de Linières de Bezai, conseiller et chambellan du roi et du dauphin, duc de Guienne, fut fait grand-queux de France en 1401. Cette famille s'est alliée à la famille de Karule, aux seigneurs de Vierzon, ou Villebon, dont ils héritèrent des terres et seigneuries de Mereville, d'Achères, de Rougemont et Brecy, aux barons de Culant et de Châteauneuf, aux Sully, Precigny, Boucicault, aux Saint-Germain, seigneurs de Montrond et de la Rochetaillé, aux Chauvigny, La Châtre, Chambly, etc. Ses armes sont : *d'or, au chef vairé de deux traits d'argent et d'azur, au lion de gueules couronné d'or, brochant sur le tout.*

(4) De CESARD, famille qui porte pour armes : *d'or, à la bordure engrelée de sable.*



VIII. JEAN POT, chevalier, seigneur de Piégu, fut accordé, par contrat de mariage du 18 mars 1556 et insinué le 19 septembre 1558, au greffe du siége royal d'Issoudun[1], avec noble damoiselle Isabeau DE RANCE[2], fille de noble Pierre de Rance, chevalier, seigneur de Pisseloup et de la Bertaudière. Jean Pot eut un fils du même nom que lui, qui suit :



IX. JEAN POT, chevalier, seigneur, de Piégu, épousa noble damoiselle JEANNE DE LA CHATRE[3], nièce de Claude de La Châtre, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et gouverneur du Berry et d'Orléans, qui s'éleva par son courage à ces grands emplois. Il fit la

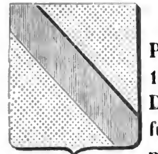
(1) *Armorial* d'Hozier, reg. III, art. Chamborant, page 51.

(2) De RANCE : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné d'un croissant du même en pointe.*

(3) De LA CHASTRE ou CHATRE, en Berri. La maison de La Châtre, l'une des plus distinguées du royaume, par les grands hommes qu'elle a produits, n'est pas moins illustre par la grandeur et l'antiquité de son origine. Elle est issue des princes souverains de Déols, ou du Bas-Berri, dont le premier connu dans l'histoire est Laune, qui possédait, l'an 898, la terre Déolaise en principauté, et fonda l'abbaye de Déols en 917, avant le règne de Hugues-Capet. Ebbes de Déols, II[e] du nom, issu de lui au quatrième degré, sixième fils de Raoul II, dit *le Chauve* et *le Grand*, prince de Déols, eut en apanage la terre de La Châtre, dont il transmit le nom à ses descendants. Cette maison a donné deux maréchaux et deux fauconniers de France, cinq capitaines des gardes-du-corps, un colonel général des Suisses et Grisons, plusieurs chevaliers des ordres, deux maîtres des cérémonies de France, deux prévôts de l'ordre de Saint-Michel, deux gouverneurs de la province du Berri, jusqu'à l'époque de la révolution ; des capitaines de places fortes, des capitaines de gens d'armes, un gouverneur des enfants de France, des conseillers, chambellans et gentilshommes de nos rois ; des chevaliers de l'ordre, des lieutenants généraux et maréchaux de camp des armées, etc. Elle a joui des honneurs de la cour en 1737 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Françoise de La Châtre, épouse de Henri de La Grange, marquis d'Arquien, fut mère de Casimir de La Grange d'Arquien, épouse, en 1665, de Jean Sobieski, roi de Pologne en 1674. Cette alliance donne à la maison de La Châtre des affinités avec plusieurs têtes couronnées. Claude-Louis de La Châtre, des princes de Déols, duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant général de ses armées, ancien ambassadeur de France en Angleterre, fut créé duc en janvier 1816. Ses armes sont : *de gueules à la croix ancrée de vair.* SUPPORTS : deux lions ; couronne fermée.

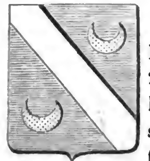
fonction de connétable au sacre de Louis XIII, et mourut, le 18 décembre de l'an 1614, âgé de soixante-dix-huit ans. Jean Pot laissa de son mariage avec Jeanne de La Châtre :

MATHURIN POT, qui suit.



X. MATHURIN POT, chevalier, seigneur de Piégu, fut accordé, par contrat de mariage du 13 février 1610, avec noble dame ANNE de BRIDIERS[1], des anciens seigneurs de ce nom qui furent maintenus dans leur noblesse par jugement des commissaires du Roi, en 1666, et qui tirent leur nom de la vicomté de Bridiers, située dans la Marche. De ce mariage vint :

RAOUL POT, qui suit.



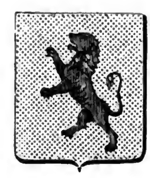
XI. RAOUL POT, chevalier, seigneur de Piégu et de la Tour, fut marié, par contrat du 2 juin 1643, avec noble damoiselle JEANNE DES MARQUETS[2], fille de Gabriel des Marquets, seigneur de Brosse, et de Diane de BRIDIERS, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 3 février 1609, et petite-fille de François des Marquets, seigneur de la Brosse, et de dame Marguerite de *Coisgne*. Raoul Pot assista au mariage de Sylvain des Marquets, seigneur de la Brosse et de Saint-Hilaire, frère de Jeanne, marié, le 10 février 1649, à Catherine *Cerisier*. Raoul Pot laissa :

1° ROLAND POT, qui suit ;
2° DANIEL POT.

CIMIER : le lion royal d'Angleterre, qui est d'or, ayant le poitrail ceint d'une couronne de laurier de sinople, et portant l'étendard du régiment de Loyal-Émigrant, où sont écrits ces mots : L. E. *fac et espera*. Devise : *at avis et armis*.

(1) BRIDIERS, seigneurs de Nouzerine, de Vaulx, de Chastenay, d'Estainville, de Gastesouvis, barons de Villemaur, etc., famille originaire de la Marche, établie en Berri, porte : *d'or, à la bande de gueules*.

(2) Des MARQUETS, famille originaire du Berri, qui porte : *d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux croissants d'or, l'un en chef et l'autre en pointe*.



XII. ROLAND POT, chevalier, seigneur de Piégu, épousa, en 1683, dame MARIE DE ROFFIGNAC[1], d'une ancienne famille, dont était le chevalier Nicolas de Roffignac. Page du roi, le 24 juin 1774, nommé capitaine au régiment de la Rochefoucauld-dragons, en 1780, et y servit sans discontinuation jusqu'en 1791, époque de son émigration. Il a fait les campagnes de 1792 à l'armée des princes, celles de 1792 et 1794 dans la cavalerie noble de l'armée de Condé, celles de 1795 à 1801 dans les chasseurs à cheval. Passé à cette époque dans les cuirassiers de Hohenzollern, il y est resté jusqu'en 1802; a obtenu la pension de retraite et le grade de colonel le 4 février 1815. Il eut :

LOUIS POT, qui suit.



XIII. LOUIS POT, écuyer, seigneur de Piégu, épousa, par contrat du 31 janvier 1713, noble damoiselle FRANÇOISE DE CHAMBORANT[2], fille de Pierre de Chamborant, écuyer, seigneur de Droux et de Monsault, lieutenant colonel au régiment de Saint-Germain, et de dame Marie Anne de LÉGALIS[3], sa femme.

Nous terminerons ici la généalogie de cette branche, n'ayant pas de documents suffisants pour la continuer jusqu'à nos jours. Nous dirons seulement qu'elle s'est alliée, en 1743, à la maison de REVEAN, dont les armes sont : *de sable, à une ancre d'argent; au chef du même, chargé de trois têtes de Maures bandées de gueules;*

(1) ROFFIGNAC, seigneurs du Verdier, du Frenoy, de Giny, Bouy, Saincaise, d'Apremont, famille fort ancienne, originaire du Limousin, dont les armes sont : *d'or, au lion de gueules.*

(2) De CHAMBORANT, seigneurs de la Clavière, famille illustre établie en Poitou et en Limousin, qui porte pour armes : *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.* CIMIER : un dragon issant d'or. SUPPORTS : deux dragons de même.

(3) *Armorial général de France*, par d'Hozier, reg. III, art. Chamborant, page 59.

à celles d'Hemery qui porte : *de gueules à trois coquilles d'or; au chef abaissé du même;* de Grailly, qui porte : *d'argent à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent;* et en 1815 à celle de Fougières de Brosse, dont l'écusson est : *d'or, au chef emmanché de gueules de trois pièces.*

BRANCHE

DES SEIGNEURS ET MARQUIS DE RHODES,

EN BERRY.



V. LOUIS POT, chevalier, deuxième fils de Raoul Pot, chevalier, seigneur de Piégu, bailly et gouverneur d'Orléans, et de dame Jeanne de Céris, dame de Rhodes, seigneurie qui lui échut dans le partage qu'il fit avec Raoul Pot, son frère aîné, le 21 octobre 1399. Le 11 mai[1] 1401, par acte reçu par Jean Paitier et Jean Béguinet, notaires au Châtelet de Paris, il fit un accord avec Raoul Pot, son frère, et Guillaume de l'Aigues, mari de Huguette Pot, sa sœur, touchant la succession de leurs père et mère et de Guillaume et Guyot Pot, leurs frères. Il épousa, le 3 décembre 14..., noble damoiselle Dauphine de BONNELLES[2], dame de Chassingrimont, qui le rendit père de :

1° Renier Pot, seigneur de Rhodes, qui fut allié, par mariage, avec dame Jeanne de Sully[3]. Elle était fille de Geoffroi de Sully, seigneur de Beau-

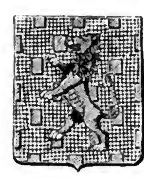
(1) Collection de dom Villevielle.

(2) Les armes de Bonnelles sont : *d'argent, au chevron de sable.*

(3) Par cette alliance, la famille Pot se trouve alliée aux plus anciennes maisons du royaume, pour la plupart éteintes depuis longtemps. La maison de Sully établie en Berry, tire son origine de *Guillaume*, fils aîné de *Henri*, surnommé Étienne, comte palatin, de Champagne, de Brie, de Blois et de Chartres, et d'Alix d'*Angleterre*, qui fut

jeu, qui vivait l'an 1419, et de Catherine DE VAUSSE, fille de Pierre de Vausse, dit *le Borgne*, dont il eut *Adenet*, seigneur de Beaujeu, mort jeune, peu après le mois de juin 1397 ; N. de Sully, mariée au seigneur *d'Escars de Pérusse*, sénéchal du Limousin ; *Belasses*, dame de Cluys, alliée à Charles, baron *de Culant* et de Châteauneuf, grand-maître de France ; *Philippe* de Sully, dame de Beaujeu et de Maupas, mariée à Simon *de Rochechouart*, seigneur d'Aucourt et de Morogues, et Jeanne, femme de Renier Pot [1], que Moreri dit, à tort, être le Renier Pot, chevalier de la Toison-d'Or. Jeanne de Sully l'autorisa à vendre sa seigneurie de Rhodes au seigneur de Culant, son beau-frère, duquel Guy Pot, son fils puiné, la racheta. Il mourut sans laisser de postérité ;

2° GUY POT, qui continue la généalogie.



VI. GUY POT, chevalier, seigneur de Chassingrimont, de Rhodes, qu'il racheta, fut accordé par contrat de mariage, en date du 19 mars 1448, avec damoiselle CATHERINE DE SAINT-JULIEN [2]. De cette alliance il eut :

privé de la succession de son père et de son droit d'aînesse à cause de l'imbécillité de son esprit ; et épousa Agnès, dame de *Sully*, restée fille unique de Gillon, sire de Sully, de la Chapelle et des Aix-Dames-Gilon, et d'Eldeburge, sœur d'Étienne, vicomte de *Bourges*, dont il eut : 1° Eudes-Archambaud, sire de Sully, vivant l'an 1162, et marié à Mahaud de *Boisgency*, fille de Raoul, seigneur de Boisgency et de Mahaud de Vermandois ; 2° *Bahier* de Sully, qui fit le voyage d'outre-mer, et qui fut prieur de la Charité et abbé de Clugny. Il se démit de cette abbaye trois ans après son élection, et il mourut le 21 septembre 1176 ; 3° *Henri*, abbé de Fécamp l'an 1139 ; 4° *Marie*, alliée à Henri, comte *d'Eu* ; 5° *Élisabeth*, abbesse de la Trinité de Camp. La branche aînée s'éteignit en 1381 dans la personne de *Louis*, sire de Sully, qui n'eut qu'une fille d'*Isabeau*, dame de Craon : *Marie* de Sully, dame de Craon, accordée le 27 juillet de l'an 1387 à *Charles*, comte de *Montpensier*, fils de Jean de France, duc de Berry, lequel étant mort avant l'accomplissement du mariage, elle épousa *Gui* dit le *Vaillant*, sire de la Trémoille. Les seigneurs de Beaujeu se sont éteints en 1397 ; ceux de Vouillon et de Cors en 1537, et ceux de Sancergues en 1388. La baronnie de Sully, située dans la Sologne, à 8 lieues au-dessus d'Orléans, fut érigée en duché-pairie l'an 1606, en faveur de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qui l'avait achetée à la maison de la Trémoille. Les armes de Sully sont : *d'azur, semé de molettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.*

(1) Voyez Moreri.

(2) SAINT-JULIEN, seigneurs de la Geneste, famille originaire de la Haute-Marche, établie en Limousin et en Berry, porte pour armes : *de sable, semé de billettes d'or, au lion rampant sur le tout du même, armé et lampassé de gueules.*

1° **Jean Pot**, dont l'article va suivre;

2° **Philippe Pot**, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, qui fut fait par le roi François I[er] président du parlement, par lettres du 7 juin 1515. Il mourut en 1524.



VII. JEAN POT, chevalier, seigneur de Rhodes et de Chassingrimont, épousa damoiselle Souveraine DE BLANCHEFORT[1], fille de Guy de Blanchefort III[e] du nom, chevalier, seigneur de Saint-Clément en Rouergue de Nozerolles, en Auvergne, et de Pois-Lamy en Berry, chambellan du roi Charles VIII, et de Souveraine d'Aubusson, sa femme, qu'il avait épousée en 1448, laquelle était fille de Renaud d'Aubusson[2], seigneur de Monteil-au-Vicomte, et de Marguerite de Comborn[3]. De son alliance, Jean Pot eut entre autres enfants :

1° **Guy Pot**, qui suit;

2° **François Pot**, tige de la branche des seigneurs de Chassingrimont, rapportée ci-après.



VIII. GUY POT, chevalier, seigneur de Rhodes, suivit le duc d'Orléans, depuis Louis XII, roi de France, à la journée de Saint-Aubin du Cormier, en 1488, où ce prince fut défait et avec lequel il fut fait prisonnier. Il épousa damoi-

(1) Blanchefort, marquis de Blanchefort, barons d'Asnois et de Saligny, illustre et ancienne maison, qui a pris son nom d'un château considérable en Limousin, bâti l'an 1125 par Archambaud IV, vicomte de Comborn, et devint l'apanage d'Assalit de Comborn, le plus jeune de ses petits-fils, dont la postérité en a retenu le nom. Cette grande maison est éteinte. Elle a donné un grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Rhodes, en 1512; un évêque de Senlis, en 1503; et deux maréchaux de France, de la branche des seigneurs de Saint-Janvrin, qui ayant été substitués aux nom et armes de Créquy, en héritant de tous les biens de la branche aînée de cette illustre maison, l'an 1543, devinrent ducs de Lesdiguières et de Créquy, princes de Poix, et s'éteignirent dans la personne de François Joseph, marquis de Créquy, lieutenant-général des armées du roi, tué à Luzzara, le 13 août 1702. Ses armes sont : *d'or, à deux lions léopardés de gueules.*

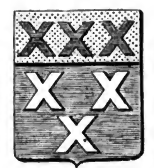
(2) Histoire généalogique des pairs de France, article Blanchefort.

(3) Comborn porte pour armes : *d'argent au lion de gueules, lampassé et armé de sable et couronné d'azur.*

selle **Isabeau DE SAFFRÉ**[1], gouvernante d'Anne, duchesse de Bretagne, de laquelle il eut :

1° **Guyot Pot**, mort sans avoir pris d'alliance;

2° **Jean Pot**, dont l'article suit.



IX. **JEAN POT**, chevalier, seigneur de Rhodes et de Chemaut, chevalier de l'ordre du roi, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel par lettres du 3 novembre 1548, ambassadeur à Rome, à Vienne et en Angleterre, épousa damoiselle **Georgette DE BALSAC**[2], fille de Pierre de Balsac, seigneur d'Entragues et de Dunes, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de la Haute et Basse-Marche, et de dame Anne **Malet de Montagu**[3], laquelle était fille de Louis Malet, seigneur de Graville, amiral de France. De cette alliance sont issus :

1° **Guillaume Pot**, qui continue la postérité;

2° **Guy** ou **Guyot Pot**, seigneur de Chemaut en Gâtinais, qui, de Marie **de Hangest**[4], son épouse, laissa :

(1) Les armes de Saffré, famille originaire de Bretagne, sont : *d'azur, à trois croix fleurdelisées d'or, au chef du même.*

(2) De Balsac ou Balzac (de *Balciaco*). Cette maison a joué un rôle brillant dans l'histoire, et son nom se retrouve dans les titres des plus illustres familles. Elle l'avait reçu d'une terre située à deux lieues de Brioude, et où s'est élevée la petite ville de Balsac. Audigier dit qu'on lui donne pour auteur un *Hildebert de Balsac* qui vivait en 965. Un mémoire certifié, le 12 septembre 1609, par les chanoines de Brioude et leur archiviste, contient une foule d'extraits dont le premier rappelle un Odon, seigneur de Balsac, qui fit un don pour une fondation dans ce chapitre, par charte du mois de mars 814, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Il y eut quatre branches principales, celles d'Entragues, de Clermont-Soubiran, de Montagu, éteintes, et celle des seigneurs de Saint-Pau, encore existante. Les armes sont : *d'azur, à trois flanchis d'argent, au chef d'or, chargé de trois flanchis d'azur.*

(3) Voir la généalogie de la maison de *Malet*, t. II de la *Revue de la noblesse*, page 375 et suiv.

(4) De Hangest, illustre et ancienne maison de chevalerie de Picardie, qui a pris son nom d'une terre située sur la rive gauche de la Somme, à deux lieues et demie d'Amiens, Cette illustre maison s'est éteinte au commencement du dix-huitième siècle, après avoir donné un grand échanson, deux grands maîtres des arbalétriers, un maréchal de France et deux évêques de Noyon. Elle avait pour auteur Raoul, sire de Hangest, vivant en 1139. Ses armes sont : *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or,*

a. **Charles Pot**, seigneur de Chemaut, de Chambons, marié avec Marguerite de La Tremoille[1], dame de Fontmorand, fille de François de La Tremoille, seigneur de Fontmorand, de Chatelet et de Chassingrimont, et de dame Marguerite *Pot*, laquelle était fille de François Pot, seigneur de Chassingrimont, et de Gabrielle *de Rochechouart*. Charles Pot et Françoise de la Trémoille vivaient tous deux le 6 février 1584 et le 10 janvier 1595 ;

b. **Jacqueline Pot**, alliée à Paul-Charles Stuart[2], seigneur de Vésine, Fontenay, Gery, Montserneau, etc.;

c. N. Pot, mariée 1° avec Laurent Goulard[3], seigneur de la Grafaudière; 2° avec Jean de la Roche-Darset ;

d. **Jean Pot**, seigneur de Chemaut et de Chambon, qui épousa demoiselle Marie de Fontenay ;

3° **Louise Pot**, mariée, le 30 juillet 1554, avec François d'Aubusson[4], seigneur de La Feuillade, chevalier de l'ordre du roi, chambellan du duc d'Anjou, fils de Jean d'Aubusson, seigneur de La Feuillade et de Jacque-

(1) La Tremoille (on prononce la *Tremouille*), grande et illustre maison du Poitou, qui a pris son nom d'une terre située sur les frontières de la Marche, proche Montmorillon et Belabre. En raison de l'illustration de son origine et de ses droits à la couronne, par le mariage d'un prince de Talmont, en 1521, avec une petite-fille de Frédéric V d'Aragon, roi de Naples, cette maison jouissait en France du rang de princes étrangers; elle avait pour son chef la dignité de premier duc à la cour, et de quatrième pair au parlement, et pour son fils aîné le titre de prince de Tarente, qui était dans ces temps-là celui du prince royal de Naples. Elle a formé plusieurs branches, entr'autres : 1° Les seigneurs de la Tremoille, comtes de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, ducs de Thouars, par érection de 1563, pairs de France, princes de Tarente et de Talmont, comtes de Taillebourg existants; 2° les marquis de Royan, éteints après 1691 ; 3° les ducs de Noirmoutiers, éteints ; 4° les seigneurs de Fontmorand, éteints en 1584. Ses armes sont : écartelé au 1er *d'azur, à trois fleurs de lis d'or* qui est de France ; au 2e de Sicile ; au 3e de Laval ; au 4e de Bourbon-Montpensier ; sur le tout, *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées du second émail*, qui est de la Tremoille.

(2) Stuart porte pour armes : écartelé aux 1er et 4e *de France, à la bordure de gueules, chargée de huit fermaux d'or* qui est de Drugel ; aux 2e et 3e *d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de sable de trois traits, à la bordure engrelée du même ;* sur le tout, *d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre quintefeuilles du même.*

(3) Goulard, seigneurs de Marsay, la Boulinière, etc., porte : *d'azur au lion couronné d'or, à la bordure du même.*

(4) S'il y a en France plusieurs maisons plus considérables que celle d'Aubusson, il n'y en a pas de plus ancienne, du moins parmi celles dont l'origine ne remonte point à une souche souveraine. Son premier auteur, selon Baluze, est *Ranulfe* d'Aubusson, créé vicomte de la Marche par le roi Eudes, en 887, et frère de Turpion, élu évêque de Limoges en 898, qu'Adhemar de Chabanais dit issu d'une race très illustre. C'est d'après ce témoignage qu'on avait cru reconnaître les auteurs de ce premier vicomte d'Aubusson

line de Dienne. Louise Pot vivait encore en 1613, étant veuve de François d'Aubusson, décédé le 21 mai 1611, et duquel elle eut neuf enfants qui suivent :

a. **Georges d'Aubusson**, comte de La Feuillade, etc., sénéchal de la Haute et Basse-Marche, lieutenant des chevau-légers de la garde de la reine Marie de Médicis, mourut l'an 1628, ayant épousé : 1° le 21 mai 1595, Jacqueline *de Lignières*, en Combrailles ; 2° le 7 novembre 1615, Olympe *Grain*[1] de Saint-Marsaux, vicomtesse de Rochemaux, veuve de Jean, comte *d'Escars ;*

b. **Hardouin d'Aubusson**, chevalier de Malte, commandeur de Sainte-Anne en la Marche.

c. **François d'Aubusson**, prévôt de Saint-Benoît du Sault, puis religieux récollet ;

d. **Robert**, abbé du palais et prévôt de Saint-Benoît après son frère ;

e. **Anne**, mariée 1° à François *Faucon*[2], seigneur de Saint-Pardoux ; 2° le 12 novembre 1580, à Rigaud de *Scorailles*[3], seigneur de Rousille, vivant l'an 1631 ;

f. **Magdelaine**, alliée à Gabriel, seigneur de *Soudeilles ;*

g. **Honorée**, mariée 1° le dernier février 1588, à François de *Lezai*[4], seigneur de Beauregard ; 2° le 9 novembre 1593, à Louis *d'Oiron*[5], seigneur d'Agin ;

h. **Jacqueline**, qui épousa, le 29 juin 1593, Bonaventure de *Razes*[6], seigneur de Monimes.

dans un Ebon, qualifié prince d'Aubusson par une charte de l'an 752, et dans un Turpion, nommé sans surnom dans un diplôme de Charlemagne de l'année 803. La maison d'Aubusson porte pour armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

(1) Grain, seigneurs de Saint-Marsault, vicomtes de Rochemaux en 1599, originaire du Limousin, porte au 1er *de gueules, à trois demi-vols d'or ;* au 2e *de gueules, à onze clochettes d'argent posées* 4, 4, 3.

(2) De Faucon, seigneurs de Villaret en Auvergne et en Limousin : *d'azur, au faucon d'argent chaperonné de gueules, perché sur un tronc d'arbre d'or, et accompagné en chef de trois tierce-feuilles du même.*

(3) De Scorailles et quelquefois d'Escorailles, comtes de Roussille, seigneurs de Favars, de Mazerolles, de Salers et de Chaussenac : *d'azur, à trois bandes d'or.* Supports : deux anges vêtus d'azur. Cimier : queue de paon. Casque couronné d'une couronne ducale.

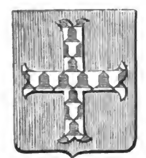
(4) De Lezai, seigneurs des Marais, de Saint-Étienne, de la Revelier : *burrelé d'argent et d'azur, à l'orle de huit merlettes de sable.* Voyez le tome II de la *Revue de la noblesse*, page 132.

(5) D'Oiron, seigneurs de Verneuil, originaire du Berri : *d'argent, à trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople.*

(6) De Razes, seigneurs de Pinbernard, originaire du Limousin : *pallé d'argent et de gueules de sept pièces, au chef d'or.*

i. **Jeanne**, mariée 1° le 17 octobre 1605, à Guy *Brachet*[1], seigneur de Pérusse; 2° par contrat du 6 juin 1604, à Gabriel de *Pierre-Buffière-Chateauneuf*[2], seigneur de Villeneuve;

k. **Guillaume d'Aubusson**, seigneur de Souliers, qui épousa, 1° Louise de *la Trémoille*, dame de Chassingrimont et de Monimes, fille de François, seigneur de Fontmorand, et de Marguerite *Pot*; 2° Jeanne de *Bridieu*[3] dont il n'eut point d'enfants.



X. GUILLAUME POT, chevalier, seigneur de Rhodes, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel, premier écuyer tranchant et porte-cornette blanche du roi, fut aussi prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit lors de son institution par le roi Henri, qui le créa grand-maître des cérémonies de France par lettres du 1er janvier 1595. Il épousa damoiselle Jacqueline DE LA CHATRE[4], sœur de Claude de La Châtre, baron de la Maison-Fort, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Berry et d'Orléans, qui tous deux étaient enfants de Claude de La Châtre, baron de la Maison-Fort, seigneur de Saint-André, de Sillac, etc., chevalier de l'ordre du roi, et de Anne Roberte[5], dame de La Ferté-sous-Reuilli.

(1) Brachet, seigneurs de Magny, de Villers, de Nery, en Bourgogne, en Touraine et en Limousin : *d'azur, à trois chiens braques passans d'argent.*

(2) Pierre Buffière, en Limousin : *de sable, au lion d'or.*

(3) De Bridieu, très ancienne famille, originaire de la Marche, établie en Touraine, qui portait primitivement le nom de *Jacmeton*. Elle est distinguée par ses alliances et par ses services militaires. Elle remonte, par filiation, à Pierre Jacmeton, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bridieu et de la Montarde, vivant le 26 juillet 1446. Il était issu, par plusieurs degrés, de Renaud de Bridieu, chevalier, qualifié Monseigneur dans les lettres de plaintes de la comtesse de la Marche, adressées à Thibaud de Neuvy, sénéchal du Poitou, l'an 126... Cette famille a produit plusieurs officiers distingués, entre autres un lieutenant général des armées du roi, connu par la belle défense qu'il fit dans la ville de Guise, où il soutint contre les Espagnols 24 jours de tranchée ouverte, en 1650; et en conservant cette ville, la clef du royaume, il préserva la France d'une invasion. *D'azur, à la mâcle d'or, cramponnée doublement en la partie inférieure, accompagnée de trois étoiles du même.*

(4) La Chatre : *de gueules, à la croix ancrée de vair.*

(5) Robertet, barons d'Alluyé, originaire du Forez : *d'azur, à une bande d'or, chargée d'un demi-vol de sable, et accompagnée de trois étoiles d'argent,* 1 *en chef,* 2 *en pointe.*

GUILLAUME POT mourut en 1603, ayant eu de son alliance[1]:

1° HENRI POT, tué à la bataille d'Ivry, en 1590, âgé de 22 ans, portant la cornette blanche ;

2° GUILLAUME POT, chevalier, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies de France, prévôt des ordres du roi, premier écuyer tranchant et porte-cornette blanche du roi, fut reçu, en survivance de son père, à la charge de prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi en 1597. Il épousa Anne de BROUILLY fille de François de Brouilly[2], seigneur de Mesvilliers, chevalier de l'ordre du roi, tué à la bataille de Senlis, le 17 mai 1589, et de Louise *d'Hallwin*[3], fille aînée de Charles, duc d'Hallwin, pair de France, marquis de Piennes. comte de Lannoy, seigneur de Mesvilliers, gouverneur de Metz, etc., et mourut sans laisser de postérité, en 1616 ;

3° FRANÇOIS Pot, qui va suivre ;

4° GUY POT, chevalier de Malte, nommé le chevalier de Rhodes, commandeur de la Vaufranche, de Salins et de la Brodais ;

5° ANTOINE POT, abbé de Saint-Georges-sur-Loire, puis capucin ;

6° LOUISE POT, qui fut alliée à Claude de L'AUBESPINE[4], dont elle fut la seconde femme, seigneur de Verderonne, président de la Chambre des comptes de Paris, et greffier des ordres du roi, fils de Gilles de l'Aubes_ pine, seigneur de Verderonne et de la Poirière, et de Marguerite de *Berruyer*[5] ;

7° MARIE POT, femme de François de POUGET[6], seigneur de Nadaillac et de Villeneuve en la Marche ;

(1) Voyez l'Histoire des grands officiers de la couronne, par le père Anselme.

(2) De BROUILLY, marquis de Piennes en 1668. Famille originaire d'Artois, qui a fourni plusieurs officiers supérieurs distingués et plusieurs chevaliers de l'ordre du roi : *d'argent, au lion de sinople, armé et lampassé, et couronné de gueules.* SUPPORTS : deux centaures. CIMIER : *idem.*

(3) HALLWIN, seigneurs de Piennes, d'Eskelbeck, Rosbeck, Hautequerque, comtes de Hames en 1647. *D'argent, à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés d'or.* SUPPORTS : deux lions.

(4) De L'AUBESPINE, marquis de Verderonne en Beauce, par lettres du mois d'octobre 1650, registrées au parlement le 4 septembre 1657, marquis de Dampierre en octobre 1649, famille originaire de Beauce, anoblie dans la personne de Simon de L'Aubespine, prévôt et maire de la ville de Chartres, par lettres-patentes du roi Charles V, du 16 octobre 1374. Cette famille a joui des honneurs de la cour, ayant produit un garde des sceaux, des ministres, des ambassadeurs, des lieutenants généraux, etc. *De gueules, à trois quintefeuilles d'argent.*

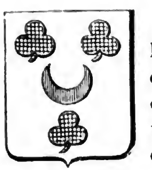
(5) LE BERRUYER : *d'azur, à un heaume d'argent.*

(6) Du POUGET DE NADAILLAC, seigneurs et barons de Nadaillac, du Repaire, de la Villeneuve, de Saint-Pardoux, de la Farge, vicomte de Monteils, comtes et marquis de

13



8° Catherine Pot, prieure de Saint-Pardoux ;
9° Anne Pot, supérieure de l'Annonciade, à Paris ;
10° Jeanne Pot, mariée à René de L'Age [1], seigneur de Puy-Laurent ;
11° Georgette Pot, religieuse à l'Annonciade de Paris.



XI. FRANÇOIS POT, chevalier, seigneur du Magnet, de Rhodes et de Chemaut, grand-maître des cérémonies de France, premier écuyer tranchant et porte-cornette blanche du roi, fut pourvu, en 1612, de la charge de prévôt et de maître des cérémonies ; mais il ne l'exerça qu'après la mort de son frère aîné, en 1616, et la garda jusqu'en 1619, que le roi le nomma chevalier de l'ordre du Saint-Esprit ; il fut tué au siége de Montpellier, en 1622, sans y avoir été reçu [2]. Il avait épousé demoiselle Marguerite D'AUBRAY [3], fille de Claude d'Aubray, seigneur de Bruire-le-Château, prévôt des marchands de Paris, et de Marie l'Allemant.

De cette alliance sont issus :

1° Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies de France, premier écuyer tranchant et porte-cornette blanche du roi, pourvu en survivance de son père le 17 janvier 1617, épousa en premières noces Louise-Henriette de La Chatre, veuve de François de *Valois*, comte d'Alais, et de François, comte de *Crussol*, et fille de Louis de

Nadaillac en Quercy, en Périgord et dans la Haute-Marche. Cette maison, dont le nom est orthographié alternativement del Poget, du Poujet et du Pouget, dans les actes antérieurs au quinzième siècle, est comptée parmi les plus recommandables du Quercy et du Périgord, tant par l'ancienneté de son origine que par les emplois distingués dont elle a été successivement revêtue dans le sacerdoce et dans les armées de nos rois, ayant produit un cardinal du titre de Saint-Martial, en 1316, mort en 1348, avec la réputation d'un vertueux prélat, d'un sage politique et d'un vigilant capitaine, ayant eu 13 ans le commandement des armées du pape en qualité de légat *à latere* en Lombardie, quatre chevaliers de l'ordre du roi, etc. Armes : *d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six copeaux de sinople.* Couronne de marquis. Supports : deux sauvages de carnation armés de leurs massues.

(1) De L'Age, ducs de Puy-Laurent, ancienne famille originaire du Berri, dont les armes sont : *d'or, à la croix de gueules.* Couronne ducale.

(2) Voyez Histoire des grands officiers de la couronne, t. IX.

(3) D'Aubray, seigneurs et comtes d'Offemont, dont les armes sont : *d'argent, à un croissant de gueules, accompagné de trois trefles de sable.*

La Châtre, baron de la Maisonfort, maréchal de France, et d'Élisabeth *d'Estampes*[1], sa seconde femme. Il se remaria en secondes noces, en 1630, à Louise de LORRAINE[2], fille naturelle de Louis, cardinal de Guise, et de Charlotte des *Essars*. Il mourut au mois de juillet 1642, ne laissant qu'une fille unique de son premier mariage.

MARIE-LOUISE-HENRIETTE-AIMÉE POT, mariée, en 1646, à François-Marie de L'HOSPITAL[3], duc de Vitry, gouverneur de Meaux, fils de Nicolas de l'Hospital, duc de Vitry, maréchal de France, et de Lucrèce-Marie *Bouhier*. Le duc de Vitry est mort le 9 mai 1679, et sa femme le 27 mai 1684, ayant eu de leur alliance deux fils morts sans avoir pris d'alliance et une fille, Marie-Françoise-Élisabeth, dernier rejeton de sa branche, alliée, le 28 février 1680, au marquis de *Torci*.

2° HENRY POT, qui continue la généalogie ;

3° CHARLES POT, chevalier de Malte ;

4° JACQUELINE POT, religieuse aux Annonciades à Bourges ;

5° LOUISE POT, mariée à Edme du MESNIL-SIMON[4], seigneur de Beaujeu, lieutenant des chevau-légers du duc d'Enghien ;

(1) D'ESTAMPES, marquis de la Ferté-Imbault, de Mauny, comtes d'Estampes, marquis de Valençay et de Fiennes, maison illustrée par un grand nombre de personnages notables, originaire du Berri, laquelle a pour auteur Jean de Bar, valet de chambre, en 1421 et 1422, du dauphin, qui fut depuis Charles VII, et mari de Jacquette Chambellan, d'une famille de la bourgeoisie de Bourges. Cette maison a donné un cardinal, un archevêque duc de Reims, pair de France ; trois évêques de Carcassonne, de Nevers et de Condom ; un maréchal de France ; trois chevaliers des ordres du roi ; un grand maréchal des logis ; deux amiraux et généraux des galères de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; des ambassadeurs, etc. Les armes sont : *d'azur, à deux girons d'or, appointés en chevron, au chef d'argent, chargé de trois couronnes de gueules.*

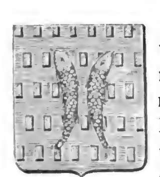
(2) Les armes de LORRAINE sont : parti *de trois traits coupé d'un*, ce qui forme huit quartiers. Au 1er de HONGRIE ; au 2e d'ANJOU-SICILE ; au 3e de JÉRUSALEM ; au 4e d'ARAGON ; au 5e d'ANJOU ; au 6e de GUELDRE ; au 7e de FLANDRES ; au 8e de BAR, *un lambel de gueules brochant sur les quatre premiers quartiers ;* sur le tout de LORRAINE, *les écartelures environnées d'une bordure de gueules chargée de 8 besans d'or.*

(3) De L'HOSPITAL, marquis de Choisy, vicomtes d'Omer, barons de Montigny, comtes et marquis de Sainte-Mesme, marquis puis ducs de Vitry, maison ancienne et illustre que quelques historiens disent issue de la maison *Gallacio* au royaume de Naples. Cette maison, qui s'est éteinte vers la fin du dernier siècle, a donné deux maréchaux de France, cinq chevaliers des ordres du roi, trois lieutenants généraux et un maréchal de camp, quatre ambassadeurs, un général qui commanda la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, etc. ARMES : *de gueules, au coq d'argent, crelé, becqué et barbé d'or, ayant au cou un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or.*

(4) Du MESNIL-SIMON, famille originaire du Vexin français, et qui porte pour armes : *d'argent à 6 mains dextres de gueules, les doigts pendants en bas et posées* 3, 2, 1. SUPPORTS : deux sauvages. CIMIER : une hure de sanglier. DEVISE : *l'Effroi des Sarrazins !*

6° **Marguerite Pot**, mariée 1° le 15 novembre 1625, à François d'**Aubusson**, seigneur de la Feuillade et de Chassingrimont, fils de Guillaume d'Aubusson et de Louise de *La Tremoille*, dame de Chassingrimont, sa première femme, tué au siége de Valence, en 1635, sans laisser de postérité; 2° à Guillaume de **Razay**, seigneur de Monines, en Limosin;

7° et 8° **Marie** et **Gasparde Pot**, religieuses à Saint-Pardoux-la-Rivière.



XII. HENRY POT, seigneur de Rhodes, vicomte de Bridiers, grand-maître des cérémonies de France le 10 mai 1643, épousa Gabrielle DE ROUVILLE DE CLINCHAMP[1]. Elle était fille de Jacques, seigneur de Rouville, de Grainville, de Chavigny, comte de Clinchamp, etc., gouverneur de la ville et château de Chinon, chevalier d'honneur de Marie de Bourbon, duchesse d'Orléans, mort en 1618, et de Antoinette Pinart[2], fille de Claude Pinart, vicomte de Comblisy, et de Françoise de *la Marck*, morte en 1619. Cette ancienne et illustre maison qui a porté longtemps le nom de Gougeul, a pris le nom de Rouville lorsque Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, donna cette terre à un sire de Gougeul : elle avait été fondée par le duc Rou Ier, converti à la foi catholique l'an 912, qui y faisait sa résidence ordinaire, d'où lui vint le nom de *Rouville*, c'est-à-dire ville de Rou. Le sire de Gougeul, nouveau seigneur de Rouville, suivit ce prince, son bienfaiteur, à la conquête qu'il fit du royaume d'Angleterre, l'an 1066, avec plusieurs seigneurs normands. Il eut :

1° **Charles Pot**, qui continue la postérité;
2° **Louis Pot**, abbé de Varennes;
3° **Henry Pot**, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem;
4° **N... Pot**:
5° **Henriette Pot**.

(1) **Rouville**, comtes de Clinchamps, seigneurs de Grainville, du Meus, porte : *d'azur, semé de billettes d'or à deux bars adossés du même.*

(2) **Pinart**, seigneurs de Sainte-Croix, marquis de Comblizy dans le Blaisois, porte pour armes : *de gueules, à trois pommes de pin d'or au lion du même passant en chef.*



XIII. CHARLES POT, marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies de France le 10 janvier 1662, vendit cette charge avec l'agrément du roi, en 1684, à Jules-Armand *Colbert*, marquis de Blainville. Il épousa ANNE-MARIE-THÉRÈSE DE SIMIANE [1], veuve de François-Louis-Claude-Edme de Simiane, chevalier, comte de Moncha, gouverneur de Valence, fille de François de Simiane, marquis de Mordes, héritier de la maison de Pontèves, comte de Carces, baron de Catignac, Gordes, Cazeneuve, seigneur de Flassans et autres lieux, lieutenant-général et grand-sénéchal en Provence, chevalier des ordres du roi en 1662, capitaine des gardes écossaises, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et de Anne D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS [2]. Charles Pot mourut le 1er juillet 1706, et ne laissa de son mariage qu'une fille unique :

MARIE-LOUISE-CHARLOTTE POT DE RHODES [3].

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE CHASSINGRIMONT,

EN BOURGOGNE.



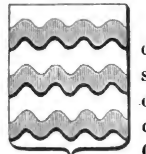
VIII. FRANÇOIS POT, seigneur de Chassingrimont, deuxième fils de Jean Pot, seigneur de Rhodes et de Chassingrimont, et de dame Souveraine de Blanchefort, fit un partage le 24 octobre 1507, et transigea le 11 août 1525 avec Pierre de Bois-Bertrand, écuyer, seigneur

(1) SIMIANE porte : *d'or, semé de tours et de fleurs de lis d'azur*. Devise : SUSTENTANT LILIA TURRES.

(2) D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, comtes de la Chapelle-Bollevin et de Jouy, porte : parti, *d'azur et de gueules, à la bande d'or brochant sur le tout*. SUPPORTS : *deux levriers d'argent colletés de gueules cloués d'or*. CIMIER : *un levrier de même*.

(3) Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme.

dudit lieu, au sujet d'un procès pendant entre eux. Il avait épousé demoiselle RENÉE DE MAULÉON [1], fille de René de Mauléon et de Jeanne MARATIN, de laquelle il eut, entre autres enfants, François Pot qui suit.



IX. FRANÇOIS POT, IIe du nom, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, seigneur de Chassingrimont, Chazelet, depuis dit Châteaupot, Pons et Bournon, épousa par contrat passé à Javarsay, le 2 octobre 1535, GABRIELLE DE ROCHECHOUART [2], dame de Blezi, terre qui lui échut dans le partage des biens patrimoniaux, fille de Christophe de Rochechouart, seigneur de Chandenier, de Javarsay, La Mothe de Beauçay et autres lieux; fait prisonnier à la bataille de Pavie le 24 février 1524, il fut nommé, en 1544, l'un des quatre chevaliers commis pour tenir les États de Bourgogne, où il mourut en 1545, et de Suzanne, dame de BLEZI [3], sa première femme. François Pot mourut en 1568, et Gabrielle de Rochechouart décéda la même année en son château de Blezi.

Ils laissèrent de leur alliance :

1° JEAN POT, seigneur de Chassingrimont, Chateaupot, Quinquempoix, etc., enseigne de la compagnie de Lystennois, mort sans avoir pris d'alliance;
2° CHRISTOPHE POT, qui continue la descendance;
3° SUZANNE POT, mariée à François DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Pontmorand, de Chatelet et de Chassingrimont, fils de Claude de la Tremoille, seigneur de Pontmorand, et de Madeleine D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE.

(1) MAULÉON, seigneurs de Brichetières en Languedoc, dont les armes sont : *de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sable.*

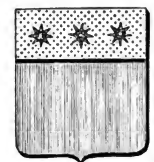
(2) ROCHECHOUART, illustre et ancienne maison, sortie de celle des vicomtes de Limoges, qui a pris son nom de la terre de Rochechouart dans le Poitou, vers les frontières de l'Angoumois, près de la Vienne et de la source de la Charente, à 6 lieues de Limoges vers le couchant. Aimeri de Limoges, surnommé *Ostro francus,* cinquième fils de Giraud, vicomte de Limoges, et de Rothilde, sa femme, fut premier vicomte de Rochechouart. Geoffroy, prieur de Vigeois, fait mention de lui dans le 41e chapitre de sa Chronique. Les armes sont : *enté de six pièces en fasces d'argent et de gueules.*

(3) BLAISY ou BLEZI : *d'or, à une fasce de gueules accompagnée de trois coquilles de sable en chef et trois en pointe.*

François de la Trémoille poursuivit, en 1572, ses beaux-frères pour le paiement de la somme de 20,000 livres qui avait été promise à Suzanne Pot, sa femme, pour sa légitime dans leur partage qu'ils firent le 20 décembre 1569. Il ne vivait plus le 4 février 1584. De son alliance Suzanne Pot n'eut que deux filles :

a. Marguerite de la Trémoille, dame de Pontmorand, mariée avec Charles Pot, seigneur de Chemaut, en Gatinais, fils de Guyot Pot et de Marie de Hangest ;

b. Louise de la Trémoille, dame de Chatelet, de Chassingrimont et de la Renousière, femme de Guillaume d'Aubusson, chevalier, seigneur de Sohers, fils puîné de François d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, et de Louise Pot de Chemaut.



X. CHRISTOPHE POT, baron de Blezi, fit avec ses frère et sœur, le 10 décembre 1569, le partage des biens provenant de la succession de leurs père et mère. Il épousa demoiselle Anne du Meix [1], dame d'Aubigny, et mourut avant elle, le 15 mars 1614, après avoir vu vendre sa terre de Blezi par décret, ainsi que celles de Chassingrimont, de Châteaupot et leurs dépendances, ce qui le ruina complètement.

Ses enfants furent :

1° Anne Pot, qui vient ci-après ;

2° Claude Pot, auteur de la branche établie en Nivernais et rapportée ci-après ;

3° Françoise Pot, née en 1595, religieuse en l'abbaye de Saint-Jullien-sur-Donne ;

4° Jeanne Pot, née le 15 mars 1598, mariée, le 5 février 1619, à Jean-Baptiste de Chastenay ;

5° Jeanne Pot, née le 15 mars 1588, mariée, le 5 février 1619, à Jean-Baptiste de Chastenay [2], baron de Bricon, fils de Gratien de Chastenay, écuyer, seigneur de Bricon, et de Charlotte *de Senailli.*

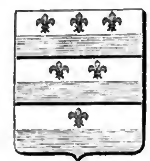
(1) Du Meix d'Aubigny : *de gueules, au chef d'or, chargé de trois molettes à huit raies de sable.*

(2) Chastenay, seigneurs de Lanty, de Villars en Azois du Val de Dracy, d'Aizanville, de Bricon, barons de Rochefort, etc. Cette maison a marqué par les armes et par ses alliances. Évrard de Chastenay, vivant en 1225, est le premier auteur de cette famille,

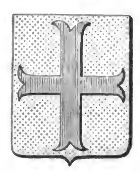


XI. ANNE POT, chevalier, baron de Bonan, de Blaisy, d'Aubigny, né le 7 mars 1587, épousa ÉLISABETH DE CURSAY [1], dame de Parsay, fille et unique héritière de Pierre de Cursay, seigneur et baron de Bellevesure, de Parsay, de Saint-Mary et de Rouillard, et de Suzanne CALLAIS. Il fut institué héritier de Philippe de Rochechouart, baron de Couches, son cousin, mort en 1631. Anne Pot mourut après sa femme, au mois de juin 1637, laissant de son mariage:

1° CHARLES-PHILIPPE POT, mort sans enfants;
2° HENRY-ANNE POT, qui suit;
3° CLAUDE POT, décédé sans avoir pris d'alliance;
4° LOUISE POT, religieuse;
5° et 6° et deux jumelles.



XII. HENRI-ANNE POT DE ROCHECHOUART, chevalier, baron d'Aubigny et de Couches, épousa MADELEINE DE FRANCE [2], fille de N. de France, marquis de Noyelles, comte d'Hezèques, dont la famille remonte à Jean de France, avocat du roi au baillage d'Orléans, annobli par Charles V, en 1378, de laquelle il n'eut qu'une fille unique.



XIII. CHARLOTTE-MARIE-CHRISTINE POT DE ROCHECHOUART, héritière universelle de Henri-Anne Pot, son père, épousa, le 1er février 1663, JEAN-NICOLAS DE FULIGNY-DAMAS [3], chevalier, comte de Saudaucourt, seigneur de Fuligny, d'Aubigny, de Marigny-sur-Ouche, fils

qui porte : *d'argent, au coq de sinople, crêté, becqué, barbé, membré et couronné de gueules.*

(1) CURSAY porte : *d'argent, à un cœur enflammé de gueules soutenu d'un croissant du même.*

(2) De FRANCE, seigneurs de Montagne, marquis de Noyelles, comtes d'Hezeques, barons de Vaux, en Champagne et en Artois, porte : *fascé d'argent et d'azur, l'argent chargé de six fleurs de lis de gueules.*

(3) DAMAS, noble, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de Forez.

de Nicolas de Fuligny et de Marie de Damas. Jean Nicolas de Fuligny-Damas rendit hommage au seigneur de Buxy, le 26 juin 1665, pour le fief ou *meix Damas*, en qualité d'héritier testamentaire de messire Jean de Senailly-Damas, qui avait légué tous ses biens à Nicolas de Fuligny, à condition de porter le nom et les armes de Damas. En 1686 il fournit le dénombrement de la moitié de la seigneurie de Couches, que lui avait apportée en dot Charlotte-Marie-Christine Pot, sa femme.

De leur mariage sont provenus :

1° Jean-François-Paul-Bernard de Fuligny-Damas, né à Bourbonne-les-Bains, le jour de Pâques 1668 ; tué jeune ;
2° Henri-Anne de Fuligny-Damas, qui suit ;
3° Jean de Fuligny-Damas, né en 1676, chanoine, comte et grand custode de l'église de Lyon, et abbé de Savigny. Il mourut au château d'Agey, le 15 avril 1761, à quatre-vingt-cinq ans ;
4° Louise-Geneviève de Fuligny-Damas, née le 12 juillet 1670 ;
5° Élisabeth-Antoinette de Fuligny, mariée à Eustache de Bongars[1] ;
6° Jacqueline-Charlotte de Fuligny, morte jeune ;
7° Jeanne-Madeleine de Fuligny, religieuse.

HENRI-ANNE DE FULIGNY-DAMAS, comte de Rochechouart, baron de Couches, de Marigny-sur-Ouche, d'Aubigny, d'Agey, de Saint-Pereuse, etc., né à Bourbonne le 3 mai 1669, capitaine dans le régiment de carabiniers, fut blessé au siége de Barcelonne, puis à celui de Landau au mois de novembre 1703. Il mourut le 24 février 1745. Il épousa, le 7 février 1735, Marie-Gabrielle PONS DE RENNEPONT[2], fille de Claude-Alexandre de

L'Histoire des grands officiers de la couronne en donne la généalogie depuis Liziran de Damas; chevalier, seigneur de Cousan, qui fut présent à une donation que fit Almodis, comtesse de Rodez et de Nîmes, à l'église de Cluny et à l'abbaye de Saint-Gilles en Languedoc, le 25 décembre 1063. Cette maison a donné un souverain maître d'hôtel du roi, un grand chambellan de France, des chevaliers de l'ordre du roi, du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or, des lieutenants généraux, des gouverneurs de province, des gentilshommes, etc. Armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

(1) De Bongars. Cette famille porte : *de sable, à trois molettes d'éperon d'or, surmontées de trois mouchetures d'hermines du même, au chef cousu de gueules, chargé de deux têtes de léopards d'or.*

(2) Pons de Rennepont. Les armes sont : *de sable, à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules, accompagnée de deux étoiles d'argent, et en chef un croissant du même.*

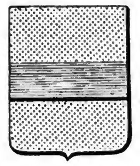
Pons, comte de Rennepont, et de Charlotte-Françoise DE CHOISEUL [1], marquise de Praslin. Leurs enfants furent :

1° JEAN DE FULIGNY DAMAS DE ROCHECHOUART, mort jeune ;
2° ANTOINE-ALEXANDRE-CÉSAR, dont l'article suit ;
3° CHARLOTTE-EUSTACHE-SOPHIE DE FULIGNY, née le 21 décembre 1745, reçue chanoinesse de Remiremont au mois de février 1750, et, depuis, mariée au marquis de GROSLIER.

ANTOINE-ALEXANDRE-CÉSAR, MARQUIS DE FULIGNY-DAMAS, baron d'Aubigny, seigneur d'Agey, de Beaumottes et autres lieux, né le 17 février 1736, ancien officier au régiment de Damas, cavalerie, épousa, en 1779, LOUISE-JEANNE-GABRIELLE-MARIE-ANNE-ÉLISABETH DE MEYNIER DE LA SALLE [2], fille d'Antoine-Ignace-Joseph de Meynier, chevalier, seigneur de la Salle, et de dame Catherine-Jeanne-Charlotte de MANSE. Le marquis de Fuligny-Damas est mort en 1802, le dernier rejeton mâle de son nom.

BRANCHE

ÉTABLIE DANS LE NIVERNAIS.



XI. CLAUDE POT, écuyer, deuxième fils de Christophe Pot, baron de Blaizi, et de dame Anne du Meix d'Aubigny, par suite de la ruine complète de son père, dont tous les biens furent vendus par autorité de justice, abandonna le manoir seigneurial, où avaient si magnifiquement vécu ses ancêtres, pour venir chercher dans une autre patrie une existence sans éclat. Il vint donc s'établir dans la pro-

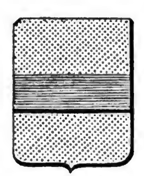
(1) DE CHOISEUL. Les armes sont : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq en chaque canton du chef, quatre en chaque canton du bas de l'écu.*

(2) MEYNIER DE LA SALLE porte pour armes : *d'azur, au griffon d'or, lampassé et armé de gueules.*

vince du Nivernais, où sa postérité s'est multipliée et y demeure encore aujourd'hui. Claude Pot, de son alliance, dont le nom est inconnu, eut, entre autres enfants, un fils, qui suit :

XII. ÉTIENNE-FERRÉOL POT, premier de ce nom, fut accordé par mariage avec demoiselle CLAUDE TAVAULT, il vivait le 23 janvier 1712, et laissa de son mariage plusieurs enfants, dont les noms suivent :

1° CLAUDE POT, qui continue la filiation ;
2° ÉTIENNE POT, né et baptisé le 8 juillet 1678 ;
3° PIERRE POT, qui, de son mariage avec mademoiselle Claude MILOT, a eu postérité ;
4° GUILLAUME POT, né le 17 octobre 1679 et baptisé le lendemain ;
5° BRIGITTE POT, qui fut marraine de Brigitte Pot, sa nièce, fille de Claude Pot, son frère, le 9 mai 1697 ;
6° JEANNE POT, qui est dite fille de Ferréol Pot dans l'acte de baptême de Jeanne Cordier, dont elle fut la marraine en 1698.



XIII. CLAUDE POT, né en 1660, fut accordé par acte de mariage du 19 octobre 1682, avec demoiselle ÉTIENNETTE BARON, fille de Jean Baron et de défunte dame Claude GIRAUT, sa femme, en présence de Nicolas Coquille, sacristain de Clamecy ; le futur assisté de Claude Tavault, sa mère ; la future, de Jean Baron, son père et de Roch Baron, son frère. De cette alliance sont provenus :

1° PIERRE POT, qui va suivre ;
2° ÉTIENNE POT, qui assista au contrat de mariage, du 26 avril 1712, de Brigitte Pot, sa sœur, et qui mourut subitement le 13 avril 1742, à l'âge de 50 ans, laissant plusieurs enfants de son mariage accordé avec demoiselle Françoise RIGNAUT ;
3° FERRÉOL POT, né le 2 avril 1699 et baptisé le lendemain, qui fut marié deux fois : 1° avec Madeleine BELIN ; 2° le 25 juin 1755, avec Geneviève TISSIER, fille de Linard Tissier et veuve de Jean *Renard*. Ferréol Pot eut de son premier mariage deux fils qui ont eu postérité, et une fille ;

4° **Brigitte Pot**, née le 9 mai 1697 et baptisée le lendemain, fut mariée le 26 avril 1712 à Thomas **Millot**, fils de feu Étienne Millot et de Claude *Baron;* elle était assistée de Claude Pot, son père, et d'Étienne Pot, son frère ;

5° **Anne Pot**, qui épousa, le 23 janvier 1712, François **Nicole**, fils de Pierre Nicole, assistée de Claude Pot, son père, de Ferréol Pot, son aïeul, de Claude de la Porte d'Ausson, conseiller du roi, élu en l'élection de Clamecy, et de François Faulquier, aussi conseiller du roi ;

6° **Jeanne Pot**, mariée le 28 janvier 1704, à Étienne **Pintot**, en présence de honorable homme Claude de la Porte, procureur fiscal, de Pierre Pot, son frère, de Louis, Claude et Étienne Baron ;

7° **Antoinette Pot**, baptisée le 27 avril 1705.

XIV. PIERRE POT, premier du nom, assista, le 28 janvier 1704, à l'acte de mariage de Jeanne Pot, sa sœur, et vivait encore le 1er juin 1744. Il avait épousé demoiselle CLAUDE MILOT, avec laquelle il est mentionné dans tous les actes civils de leurs enfants, dont les noms suivent :

1° **Germain Pot**, mort à l'âge de 15 mois le 12 octobre 1702 ;

2° **Jean-Philibert Pot**, né le 24 février 1703 et baptisé le lendemain ;

3° **Jean Pot**, baptisé le 7 avril 1705 ;

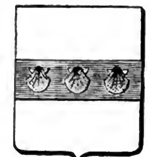
4° **Jacques-Marion Pot**, né et baptisé le 21 novembre 1708 ;

5° **Pierre-François Pot**, dont l'article suivra ;

6° **Nicolas Pot**, qui, de demoiselle Marguerite **de la Porte**, sa femme, a eu plusieurs enfants :

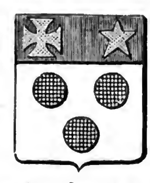
7° **François Pot**, marié deux fois : 1° avec demoiselle Marthe **Chatelain**, de laquelle il a eu postérité ; 2° le 27 janvier 1733, en présence de Pierre Pot, son père, avec dame Marie **Bourguière**, veuve de Gabriel *Chanlois.*

XV. PIERRE-FRANÇOIS POT, né et baptisé le 14 mai 1714, assista avec Pierre, son père, et Nicolas Pot, son frère, à l'acte de mariage du 1er juin 1744, de Madeleine Pot, sa nièce, fille de François Pot. Il avait été accordé par acte de mariage du 19 janvier 1734 avec demoiselle MARIE PIC, fille de Louis Pic et dame Marie MILOT, sa femme ; le futur, assisté de Pierre Pot, son père, et la future, de ses père et mère. Ils sont mentionnés dans l'acte de mariage de Jean Pot, leur fils, qui suit :



XVI. JEAN POT épousa en l'église d'Oizy demoiselle FRANÇOISE PIZY[1], avec laquelle il assista à l'acte de mariage de Pierre Pot, son fils aîné, outre lequel ils eurent encore deux autres enfants dont les noms vont suivre :

1° PIERRE POT, qui continue la postérité ;
2° EDME POT, né le 13 mars 1765 et baptisé le lendemain ; il est décédé le 23 mai 1784, à l'âge de 19 ans ;
3° MARGUERITE POT, mariée à Jean-Nicolas LAURIN[2].



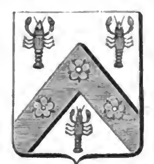
XVII. PIERRE POT, né 23 octobre 1759, épousa, le 20 juin 1785, en présence de ses père et mère, demoiselle JEANNE PAILLARD[3], fille de feu Edme Paillard et de Marie CORDIER, sa femme; à cet acte furent présents François Paillard, entrepreneur des travaux du roi, frère de l'épouse, Jacques Menassier, maître des eaux et forêts d'Auxerre et commissaire du roi, Sébastien de Maï et autres. Pierre Pot est mort laissant de son mariage :

1° JEAN-PIERRE Pot, né le 1er mai 1786, qui fit la campagne de Russie, où il périt, sans doute, puisque depuis ce temps, on n'en a point entendu parler ;
2° FRANÇOIS POT, né le 19 janvier 1789, mort jeune ;
3° JEAN-NICOLAS POT, qui continue la postérité ;
4° MARTHE POT, née le 23 novembre 1792, mariée le 29 juin 1811 à Jean DURAND ;
5° LOUISE-JULIE-MARTHE POT, née le 30 pluviôse an III de la république française, mariée le 18 février 1818 à Jacques FOY.

(1) PIZY porte pour armes : *d'argent, à la fasce d'azur chargée de trois coquilles d'or.*

(2) LAURIN : *de gueules, à une fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'une étoile d'or et d'un croissant d'argent, et en pointe d'une fleur de lis du même.*

(3) PAILLARD porte : *d'argent, à trois tourteaux de sable, au chef de gueules chargé d'une croix patée mise au quartier dextre d'or, adextrée d'une étoile du même.*



XVIII. JEAN-NICOLAS POT, comte de la Rochepot, né le 27 octobre 1790, a épousé, en mars 1814 demoiselle JEANNE-LOUISE SEURRAT DE BAZOUCHE[1], née à Auxerre en mars 1795, fille de Pierre Seurrat de Bazouche, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, qui fut l'un de ceux qui se distinguèrent le plus à la prise de Trinquemalle, et de dame Marguerite-Claudine SIMONNEAU, sa femme.

De cette alliance le comte de la Rochepot a :

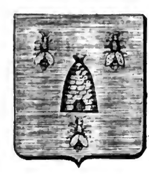
1° JEAN-CHARLES POT, comte de LA ROCHEPOT ;
2° ADOLPHE-LOUIS-LAURENT POT, vicomte de LA ROCHEPOT, né le 5 septembre 1823.

LES ARMES DE LA FAMILLE POT sont : *d'or, à la fasce d'azur.*
SUPPORTS : deux léopards lionnés d'or.
CIMIER : une tête d'aigle d'azur becquée d'or.
DEVISE : TANT L'VAULT. (Voyez planche IIe)

Paillot donne les armes d'une autre famille POT, originaire de Flandre, qui porte pour armes : *d'or, à une marmite de sable; écartelé de gueules, à cinq coquilles posées en sautoir ;* sur le tout : *palé d'or et de gueules de deux pièces, au chef d'hermine.*

(1) SEURRAT DE BAZOUCHE, famille originaire de Bourgogne, porte : *d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois roues d'or et accompagné de trois écrevisses de gueules.*

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.



D'ABEILLE, seigneurs de Roquette, de Peyrolle et de Roubion. Cette famille descend de Louis d'Abeille, résidant à Tarascon, compris parmi les nobles de cette ville, dont il était juge en 1427. Elle a produit, le 13 novembre 1555, un viguier royal de Marseille. Elle a contracté plusieurs belles alliances. ARMES : *d'azur, à une ruche d'or, accompagnée de trois abeilles du même.*

D'ALOIGNY, marquis de la Groye par érection du mois de janvier 1661, barons de Craon, première baronnie du Maine, maison d'ancienne chevalerie du Poitou, répandue dans le Berry et le Périgord, et qui paraît avoir pris son nom du château et de la seigneurie d'Aloigny, relevant de la vicomté de Chatellerault. Elle est, par ses alliances, ses possessions et son ancienneté, une des plus illustres maisons de la province dont elle est originaire, et a joui des honneurs de la cour en 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle a donné un grand nombre de personnages de marque, entre autres un maréchal de France, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et un capitaine des gardes; *de gueules, à cinq fleurs de lys d'argent.* La branche de Rochefort portait : *de gueules, à trois fleurs de lys d'argent.*

D'AUDIFFRET, famille d'origine chevaleresque, de la vallée de Barcelonnette, dans les États de Savoie, qui s'est rendue recommandable par ses services. Elle a produit un général des armées du roi René, un autre général des armées de l'empereur Othon, des officiers supérieurs, des commandants de place, etc. La branche établie en Sardaigne jouie du titre légal de comte de Mortigliengo, par érection de S. M. sarde. La principale des branches établies en France est titrée marquis depuis un demi-siècle. Le chef actuel de la famille, CHARLES-LOUIS-GASTON, marquis d'Audiffret, président à la Cour des comptes, a été appelé à la pairie en 1837. Il est né le 10 octobre 1787, et s'est marié, le 14 janvier 1823, à Marie-Pauline-Lucile *Portal*, fille du baron Portal, pair de France, ancien ministre de la marine, dont il a eu : 1° Pierre-Marie-Gustave, né le 21 mai 1827; 2° Amélie-Marguerite, née le 11 novembre 1823, mariée, le 27 décembre 1841, à Gustave, vicomte du *Maisniel*; 3° Pauline-Claire, née le 16 novembre 1831.

Florimond-Louis d'Audiffret, frère du marquis, receveur général du département de la Côte-d'Or, est né le 14 juin 1789, et a épousé, le 27 décembre 1820, Gabrielle-Zoé *Pasquier*, nièce du duc Pasquier, chancelier de France, président de la Chambre des Pairs. De ce mariage : 1° Charles-Louis-Émile-Augustin d'Audiffret, né le 27 novembre 1821 ; 2° Edme-Armand-Gaston d'Audiffret-Pasquier, né le 20 octobre 1823, substitué au titre ducal de son grand-oncle, le 16 décembre 1844, marié, le 5 juillet 1845, à Jeanne *Fontenilliat*, fille du receveur général de la Loire-Inférieure; 3° Louis-Prosper d'Audiffret, né le 1er juin 1826. Armes : *d'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, et accompagné en pointe d'une montagne de trois coupeaux de sable, celui du milieu surmonté d'un faucon du même, la tête contournée et la patte dextre levée, à la bordure componée d'or et de sable, de vingt-huit pièces.* Supports : deux faucons.



NEDONCHEL. Cette maison, une des plus anciennes et des plus illustres de la province d'Artois, tire son nom de la terre seigneuriale de Nedonchel, qu'elle possède encore aujourd'hui depuis les temps les plus reculés. Sa filiation est littéralement établie depuis *Ursias*, chevalier, petit-fils de *Robert*, qui vivait en l'an 980, époque où l'on voit que Robert de Nedonchel, de *Nedonis Cellâ*, abandonna les droits qu'il avait sur les dîmes de l'église de Clairmarais. La maison de Nedonchel a fait ses preuves de cour, vérifiées et signées par Cherin, l'an 1765. *Charles-Alexandre*, marquis de Nedonchel, chef actuel de la famille, est né en 1776, s'est marié en 1804, à Aimée-Marie-Sophie de Nedonchel, fille aînée de *Bonaventure*, baron de Nedonchel, lieutenant général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, député par la noblesse du Quesnoy aux états généraux en 1789, dont : 1° *Charles-Louis-Alexandre*, comte de Nedonchel, né en 1815 ; 2° *Amicie-Marie-Thérèse-Célestine*, mariée en 1828, à Adolphe, comte de *Lacoste*, ancien officier de cavalerie ; 3° *Alexandre-Henri-Godefroy* de Nedonchel, né en 1816 ; 4° *Alix-Marie-Adrienne*, mariée au mois de novembre 1842, à Auguste Maurice, vicomte d'*Hauterive;* 5° *Valentine-Marie-Charlotte*, née en 1822 ; 6° *Albert-Marie-Léon*, né en 1825.

Eugène-Joseph, comte de Nedonchel, frère du marquis Charles, est né en 1778, s'est marié en 1809, à Henriette-Albertine-Thècle, baronne du *Sart* et du Saint-Empire, morte le 10 mars 1838, laissant : 1° Georges-Alexandre-François, comte de Nedonchel, né en 1818, marié le 28 septembre 1839, à Antoinette-Marie-Louise de *Choiseul-Praslin*, dont il a deux filles, Marie-Joséphine-Caroline, née en 1840, et Marie-Mathilde-Joséphine, née en 1842 ; 2° *Marie-Thérèse-Joséphine-Thècle* de Nedonchel, née en mai 1810, mariée en 1829, à Alphonse, marquis de *Courtebourne;* 3° *Marie-Claire-Eugénie*, née en 1811, mariée en 1832, à Eugène, vicomte de *Bourbon-Busset*. Armes : *d'azur, à la bande d'argent*. Supports : 2 lions. Devise : *Antiquitas et Nobilitas.*



de Cadier Baron de Veauce.

Généalogie historique

DE LA

MAISON DE CADIER DE VEAUCE

SEIGNEURS DE LA BROSSE-CADIER, DE LA FAYE, DE MARTILLY,
DE LA COURCHAPEAU, DE BAIZE, DU PESCHIN, DE CROISSANCE, DE SAINT-AUGUSTIN,
DE PONSUT, BARONS DE VEAUCE; SEIGNEURS DE BELLE-PERCHE, D'AVERNES,
DE LA GRANGE, DE LA RIGOLÉE, DU TROUSSAI,
DE SOULES, DE MALSAY, DE BELLEAU, DE FONTENAY, DU PLESSIS, DE GOURGAIN, ETC.,
EN BOURBONNAIS, EN NORMANDIE ET EN BRETAGNE.



LA maison de Cadier était déjà connue et illustre au onzième siècle en Bourbonnais, d'où elle est originaire; plusieurs monuments l'attestent, et entre autres la tour de Cadier qui faisait partie des douze du château de Souvigny[1], ancienne demeure des sires de Bourbon, dont les tombeaux se voient encore dans l'église de cette ville.

(1) Voir à cet égard la description de la ville et du château de Souvigny, par Nicolas de Nicolaï; *Histoire du Bourbonnais*, par Achille Allier, tome II, p. 22; et celle de Nicolas de Mesgrigny, tome II, p. 146, *Voyage pittoresque du Bourbonnais*.

L'histoire rapporte que les douze premiers seigneurs et gentilshommes attachés à la maison des sires de Bourbon, les suivant ordinairement à leur château de Souvigny, y bâtirent des tours à créneaux pour avoir des demeures qui pussent être distinguées de celles des bourgeois, et qui prirent et conservèrent les noms de leurs fondateurs. Telles sont les tours de Bressoles, première baronnie du pays, de Naux, de Foullet, de *Cadier*, de Ris, du Bourg, de David, du Prieur, des Douze ou des Sénateurs, et d'Agonge. D'après Nicolas de Mesgrigny (seigneur et prieur de Souvigny), ces tours existaient au onzième siècle au château de la ville de Souvigny, alors capitale du Bourbonnais[1].

La maison de Cadier[2] figurait donc déjà à cette époque parmi celles des plus anciens gentilshommes de cette province, et aujourd'hui elle est incontestablement reconnue comme la plus ancienne de la ville de Moulins. Constamment on la voit figurer dans les actes authentiques de cette époque qui, attestant son existence utile et honorable, établissent ses rapports féodaux avec les ducs de Bourbon, à la cour desquels elle a toujours tenu un rang considérable.

Cette famille, dès les treizième et quatorzième siècles, unissant les emplois militaires aux charges de la magistrature et de la diplomatie, rendit d'importants services aux ducs de Bourbon. Plusieurs de ses membres furent élevés auprès de ces seigneurs avec lesquels ils contractèrent, par une longue et ancienne habitude de vivre ensemble, des liaisons qui, resserrées par le double lien du bienfait et de la reconnaissance, devinrent indissolubles. Aussi les vit-on seconder ces princes dans toutes leurs entreprises, et prodiguer pour eux leur vie et leurs trésors.

Elle donna un fidèle serviteur au roi Charles VII en la per-

(1) Il y a encore à Souvigny une rue qu'on appelle la rue de Cadier; elle monte du château, situé au centre de la ville, vers la partie nord de l'enceinte.

(2) On voit dans les titres de toutes les époques dont se compose le chartrier du château de Veauce, le nom écrit : de Cadier, ou : Cadier. Un des plus anciens, en latin, datant de 1307, annonce qu'originairement le nom était de Cadier : « Guillelmus *de Caderio*, « domicellus dominus *de Brociâ* » — Guillaume de Cadier, damoiseau, seigneur de la Brosse.

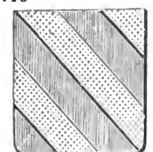
sonne de Michel de Cadier, qui se dévoua tout entier aux intérêts de son prince dans ces temps malheureux où la France, plongée dans un funeste abîme de calamités, vit le sceptre passer dans des mains étrangères, et l'héritier légitime dépouillé de ses droits, réduit à une seule ville de son royaume, n'ayant plus qu'une ombre d'autorité et manquant presque du nécessaire. La conduite si sage, si héroïque et si constante que tint alors Michel de Cadier, fut récompensée par les grâces qu'elle reçut du trône.

Si la maison de Cadier s'est rendue recommandable par sa fidélité et son dévouement pour ses souverains, elle ne s'est pas moins distinguée par les riches fondations qu'elle a faites dans les églises de Souvigny, de Saint-Lô, de Coutances, et plus particulièrement dans celle de Notre-Dame de Moulins, qui renfermait les cendres de ses ancêtres, et dans laquelle elle avait deux chapelles où se voyait peint sur les vitraux l'écusson de ses armes surmonté d'une couronne baronale[1].

La famille de Cadier a prouvé sa noblesse d'ancienne extraction en plusieurs circonstances, et particulièrement le 12 mars 1530, et y a été maintenue par jugements des commissaires du conseil des années 1581, 1666, 1693 et 1717; elle fut admise dans l'ordre de Malte en 1621, et fit encore ses preuves de noblesse, pour les pages, en 1710 et 1764, par-devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, généalogiste du roi, qui, en 1710, a dressé sur titres authentiques sa généalogie déposée à la bibliothèque du Roi.

L'obscurité des temps et les titres épars ne nous donnant que des indices sans suite à l'égard de cette famille dans les temps reculés, nous ne commencerons cette généalogie qu'en 1286, époque à partir de laquelle les titres nous fournissent tous les documents désirables, et établissent la filiation directe et la plus complète jusqu'à nos jours.

(1) On voit encore aujourd'hui, sur les vitraux de la nef principale de la cathédrale de Moulins, les armes de la maison de Cadier.



I. GUILLAUME DE CADIER, Ier du nom, damoiseau[1], seigneur de la Brosse-Cadier[2], était en 1286 gentilhomme de Louis Ier, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, pair et chambrier de France. Il rendit, en cette qualité, foi et hommage à ce prince, le lundi après la fête de Saint-Georges[3] de l'année 1307, pour plusieurs de ses terres situées dans la paroisse de Saint-Bonnet, et en particulier pour son château de la Brosse-Cadier, qui relevaient du duc de Bourbon en fief immédiat, à cause de sa châtellenie de Moulins. Guillaume de Cadier est qualifié chevalier, seigneur de la Brosse, dans un acte du jeudi avant la fête de Saint-Jean-Baptiste[4] de l'année 1334, par lequel il vendit, comme tuteur de ses enfants, aux doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Moulins, pour la somme de vingt livres tournois, une redevance qu'il avait sur la censive de ce chapitre en la ville de Moulins. Voici la teneur de cet acte :

(1) Le titre de *damoiseau*, ou *damoisel*, en latin *domicellus*, diminutif de *dominus*, seigneur, fut, comme ceux d'écuyer et de varlet, porté par les enfants des souverains et de très grands princes, et réservé en général aux fils des chevaliers. Les seigneurs de Commercy prenaient héréditairement la qualité de damoiseau, affectée sans doute à la possession de ce fief.

(2) La seigneurie de la Brosse-Cadier était une terre considérable qui s'étendait sur les communes d'Izeure, de Saint-Bonnet, d'Avernes, de Trévol et de Gennetines, près Moulins. Cette terre a été depuis longtemps démembrée ; un domaine qui en dépend, et qui est situé sur la commune de Trévol, porte encore aujourd'hui le nom *des Cadiers* (*L'ancien Bourbonnais*, par Achille Allier, tome II, p. 22) ; on la voit encore figurer sur la carte de Cassini.

(3) Extrait d'un ancien livre en parchemin des fiefs relevants et mouvants du duché de Bourbonnais, étant en la voûte et chambre du trésor de ce duché, dans les archives de la châtellenie de Moulins, au folio 27, recto. A la marge de cet acte est écrit : *Guillaume Cadier*. Cet acte, reçu par Pierre de la Dure, notaire, sous le scel de Saint-Pierre-le-Moustier ; et cet extrait, collationné à l'original, le 23 février 1709, et délivré à messire Michel de Cadier, écuyer, seigneur de la Brosse et de Saint-Augustin, baron de Veauce, par Claude Guérin, écuyer, seigneur de Chermon, président et lieutenant général en la chambre du domaine de Bourbonnais. *Signé* LITAUD, greffier (produit devant le juge d'armes de France pour les preuves de noblesse de Gilbert de Cadier, reçu page du roi).

(4) *Chartrier de la Sainte-Chapelle de Paris*, cote 375, pièce 10 ; Collection de dom Villevieille.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et liront. Guil-
« laume de Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse, salut en
« notre Seigneur. Comme pour cause et article de Jehannon et
« Esdumare, mes enfans, et de pheue demoiselle Ermengarde se
« femme nos eussieus et fussieus en saisine de avoir et recevoir
« sur les cens qui sont en le vile et ou terroir de Molins, que on
« appelle les cens de Nostre-Dame, de honorables hommes et
« discrets le doyen en le capicte de l'esglise de Nostre-Dame de
« Molins; que desdits cens sont propriétaires, ou de leur com-
« mandement, une certaine rente, ou redevance. Sachent tuit que
« je Guillaume dessus nommé pour cause et aticle dessus dict de
« certaine science, et pour notre nécessité la dicte rente, ou rede-
« vance, avons vendu, et en nom de vente quiétie et octroyé, ven-
« dons quittons et octroyons à toujours, mais avec tout le droict
« et l'action que nos aviens et poiens avoir par quelque cause que
« ce feust en le rente, redevance et ez cens dessus dict au devant
« dit doyen et capicte pour le prix de *vin* (vingt) *livres* tournois,
« lesquels ils nous ont payé en bonne monnoye par le main
« de maistre Jehan Macheron, chanoine de la dite esglise, et nous
« en tenons quiète à toujours; mais et promettons en bonne foy
« nous que contre les choses dessus dictes, ne auculnes d'icelles,
« ne vinrons, ne venir, ne ferons par nous, ne pour aultre an-
« coys sur toutes ces choses porterons au dict doyen et capicte,
« bonne garandie et loyal envers et contre tous en jugement et
« dehors aux us et coustûmes du pays. Et se li diz doyen et ca-
« picte par le défaut de notre garandie avoient, ou faisoient
« frais et dommages, ou interêts, nous les leur promettons à
« rendre et restablir entièrement, et volons qui li porterres
« (porteurs) de ces lettres soient cru, sur ce, par son simple
« serment suffisamment loer, gréer et acorder par les dicts Je-
« hannon, et Esdumare, et par chascun des yans toutes les fois
« que nos en seront requis, et ce quant à toutes ces choses tenir
« et accomplir nous obligeons audit doyen et capicte entière-
« ment; nous obligeons au dict doyen et capicte nous et nos
« hoirs, tous nos biens, et les biens de nos hoirs meubles et non
« meubles présens et advenir, ou que ce puisse être trouvé, et

« renonçant en ce faict à tous moyens pour les quielz les choses « dessus dictes pourroient estre défaites, délaiées, ou empes- « chiées. Et en témoignage de ces choses, nous Guillaume des- « sus nommé, avons mis en ces présentes lettres notre propre « scel du quel nous usons et volons user en cest cas.

« Ce fu fait l'an de grâce mil trois cent trente et quatre, le « jeudi avant la feste de Saint-Jean-Baptiste. »

Le lendemain [1], vendredi, il confirma cette vente et la fit ratifier par Jean et Edward de Cadier, damoiseaux, ses deux fils. Cet acte est ainsi conçu :

« Universis presentes Litteras inspecturis. Officialis Augusto- « dini salutem in Domino. Noveritis quod coram dilecto nostro « et fideli Stephano dicto Cachemare, clerico in curia Augusto- « dini, notario et tabellione jurato ad hoc a nobis deputato cui « supra iis etiam aliis majoribus fidem plenariam adhibemus « propter hæc presens constitutus Guillelmus *de Cadier*, domi- « nus *de Brossia* de auctoritate sua et voluntate propria gratis « recognovis et confessus fuit omnia et singula in litteris quibus « infiguntur contenta vera et sic facta fuisse et esse modo et « forma contentis in eisdem sigillum dictis litteris appositum, « et appensum suum sigillum fuisse et esse quo utitur in talibus « casibus ad coram. . . . . . . Noverint insuper universi quod « coram dicto notario presentes constituti Johannes et Edwar- « dus dicti militis ambo filii omnia et singula eisdem litteris « contenta sibi prestita exposita voluerunt, laudaverunt, appro- « baverunt, et acceptaverunt ac se expresse commemorant in eis- « dem et promiserunt per fidem suam nec non per suum jura- « mentum ad sancta Dei evangelia præstitunt corporaliter se « contra contenta in eisdem litteris non venire in futurum re- « nonciantes expresse omni exceptioni minorum et omnibus « aliis exceptionibus quibuscumque in quorum testimonium « ad relationem dicti notarii præmissa confirmantes, ac se co- « ram nobis acta forent sigillum ville Molini duximus apponen- « dum dictus miles cum dictis domicellis filiis sius promisit per

(1) *Chartrier de la Sainte-Chapelle de Paris*, cote 375, pièce 13; Collection de dom Villevieille.

« fidem suam etiam contra contenta in dictis litteris se non venire « in futurum.

« Actum et datum anno Domini millesimo trecentesimo trige- « simo quarto die mercurii ante festam Sancti Johannis Baptistæ « et die veneris immediate subsequens. »

Guillaume de Cadier avait épousé demoiselle ERMENGARDE DE LA BUTTE [1], qui est rappelée comme décédée dans cet acte de 1334, et de laquelle il eut :

1° JEAN DE CADIER, dont l'article suivra ;

2° ÉDOUARD DE CADIER, damoiseau, seigneur de Martilli, près Gannat, qui, en 1334 [2], ratifia avec Jean de Cadier, son frère, la vente consentie par Guillaume de Cadier, leur père, au chapitre de Moulins. Il a la qualité de gentilhomme pensionnaire de très haut, très puissant et excellent prince monseigneur le duc de Bourbonnais, dans un hommage que rendit à ce prince, noble damoiseau Jean de Cadier, son frère, le mercredi jour de l'Assomption [3] 1347 ; il est rappelé comme décédé, avec la qualification de chevalier, dans des lettres du dernier jour du mois d'août [4] 1380, par lesquelles ses frères, Jean et Perrin de Cadier, et leurs fils, cédèrent à Pierre Gaudon le lieu d'Enelate avec tout ce qui provenait de sa succession. Il fut père de



GABRIELLE DE CADIER, dame de Martilli, mariée à Pierre de *Chastelus* [5], d'une ancienne famille connue dès l'an 1218, époque à laquelle vivaient Estienne de Chastelus, chevalier, et Eustache, son fils, qui, après avoir relevé de Gui de Dampierre pour les villages et domaines d'Ande et de Saint-Pierre-du-Bois, les reportent désormais à Archambaud, sire de Bourbon, et se reconnaissent aussi pour ses hommes liges de tous leurs biens. Le fils déclare que n'ayant point encore de sceau [6],

(1) Les armes de LA BUTTE sont : *bandé d'or et de gueules.*

(2) *Archives de la Sainte-Chapelle de Paris,* cote 375, pièce 13 ; collection de dom Villevieille.

(3) Archives de M. de Cadier, baron de Yeauce; collection de dom Villevieille.

(4) *Archives de la Sainte-Chapelle,* cote 375, pièce 17 ; collection de dom Villevieille.

(5) Les armes de CHASTELUS sont : *de gueules, au lion d'argent couronné, armé et lampassé d'or.*

(6) Les exemples de cet usage, au moyen âge, étant assez communs, une note à ce sujet ne sera pas sans intérêt :

Dans les premiers temps, la plus illustre naissance ne donnait aux nobles aucun rang personnel, à moins qu'ils n'y eussent ajouté le titre de chevalier ; jusqu'alors ils ne fai-

il se sert de celui de son père. De cette famille était aussi messire Hugues de Chastelus, gentilhomme bourbonnais, qui est nommé le cinquième parmi les vingt-six chevaliers que Louis II, duc de Bourbon, honora, en 1367, du collier de l'ordre de l'*Écu d'or*, qu'il venait d'instituer;

3° **Perrin de Cadier**, damoiseau, seigneur de la Brosse, qui est ainsi qualifié dans l'acte d'échange des biens provenant de la succession d'Édouard de Cadier, que lui, ses deux fils, Jean de Cadier, son frère, et Guillaume, fils de ce dernier, firent conjointement, le jeudi dernier jour du mois d'août[1] 1380, avec Pierre Gaudon, de la paroisse de Saint-Bonnet, et dame Agnès sa femme. Cet acte commence ainsi : « Universis « præsentes litteras inspecturis, Johannes de Bullo, custos sigilli cancel- « lariæ ducatus Borbonensis, salutem in Domino. Noveritis quod quoram « Semonino *Chapuis*, jurato notario curiæ dictæ cancellariæ et nostro « cui ad hoc totaliter communicamus vices nostras constituti *Perinus* et « *Johannes de Caderio*, domicelli, domini de Brociâ, parochiani de Sancto « Bonneto, *Franciscus* et *Roger de Caderio* filii dicti Perini et Guillelmus « filius dicti Johannis, ipsi Perinus et Johannes fratres, patres et eorum « filii inter se ad invicem consentientes ex unâ parte.

« Et petrus Gaudon, etc. »

Ses deux fils furent :

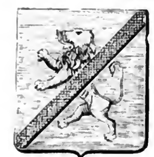
a. **François de Cadier**, qui est mentionné dans l'acte de 1380;

b. **Roger de Cadier**, damoiseau, qui est aussi mentionné dans le même acte, et qui figure comme témoin dans le testament, du 2 décembre[2] 1381, de dame Marie de Babute, femme de Guillaume de Cadier, IIIe du nom, son cousin germain.

saient point partie de l'État, n'en étant pas les défenseurs. Les écuyers appartenaient à la maison du maître qu'ils servaient en cette qualité. Les uns et les autres n'osant arborer les armoiries de leur père, n'avaient point de sceau; la chevalerie seule en donnait le droit; et s'ils intervenaient dans quelques actes comme parties contractantes, ils étaient obligés, pour les sceller, d'emprunter le sceau de leur père, de leur mère, de leur tuteur, d'un ami, d'un parent ou de la cour de justice dans laquelle l'acte était passé (dans le tome III, p. 328 de *la Revue*, on en voit un exemple). Les monuments historiques nous en fournissent des preuves, même à l'égard des seigneurs du plus haut rang; et c'est sur ce principe que les régents du royaume ont autrefois scellé de leur propre sceau, et non de celui du roi mineur. Ce fut le roi Charles VI qui, par son édit de 1407, changea cet usage, ordonnant que tous ses successeurs rois, en quelque petit âge qu'ils fussent, seraient appelés, leurs pères décédés, rois de France, et seraient couronnés et sacrés.

(1) *Chartrier de la Sainte-Chapelle*, cote 375, p. 17.

(2) *Id.*, p. 15.



II. JEAN DE CADIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier, paroisse de Saint Bonnet, ratifia, avec Édouard de Cadier, son frère, le vendredi avant la fête de Saint-Jean-Baptiste [1] de l'année 1334, la vente consentie par Guillaume de Cadier, leur père, au chapitre de l'église Notre-Dame de Moulins, et, par lettres du mercredi jour de l'Assomption [2] de l'année 1347, dans lesquelles il est qualifié noble damoiseau, seigneur de la Brosse-Cadier, fit, tant en son nom qu'en celui de noble Édouard de Cadier, son frère, foi et hommage au duc de Bourbon pour la moitié de ses maisons de la Brosse, dont il donna le dénombrement, et qu'il avoue tenir de ce prince, à cause de sa châtellenie de Moulins. Par acte passé devant Simon Chapuis, notaire-juré de la chancellerie du duché de Bourbonnais, le jeudi dernier jour du mois d'août [3] 1380, il donna, conjointement avec Guillaume de Cadier, son fils, Perrin de Cadier, damoiseau, son frère, et François et Roger, fils de celui-ci, à Pierre Gaudon, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet, et à Agnès, sa femme, le lieu et tènement d'Enelate, avec tout ce qui provenait de la succession d'Édouard de Cadier, chevalier, moyennant la somme de cinquante sols de taille, une poule, neuf quartots de seigle et quatre quartots de millet pour la dixme, en présence de Severin Gerander, demeurant à Moulins, et de Guillaume de Roucet. Il est qualifié *monseigneur messire Jean de Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse*, dans un acte du 16 mars [4] 1393, par lequel Raoul de Gaye, seigneur de Moussel, reconnaît tenir de lui, à foi et hommage, à cause de son château de la Brosse, un bois situé dans la paroisse de Saint-Bonnet. Jean de Cadier mourut dans un âge avancé laissant, de son alliance contractée avec damoiselle AGNÈS DE LA MOTHE-AUX-NOYERS [5], fille de Jean de la Mothe, damoiseau, un fils, Guillaume, qui suit.

(1) Archives de M. de Cadier, baron de Veauce ; collection de dom Villevieille.

(2) *Archives de la Sainte-Chapelle*, cote 375, p. 17.

(3) (4) *Ibid.* ; collection de dom Villevieille.

(5) Dans le quatorzième siècle, les membres de cette famille, d'ancienne noblesse en



III. GUILLAUME DE CADIER, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier, gentilhomme du duc de Bourbon, assista avec Jean de Cadier, son père, à l'acte du jeudi, dernier jour du mois d'août[1] 1380. Il avait épousé noble damoiselle MARIE DE BABUTE[2], laquelle, par son testament du 22 décembre[3] 1381, qu'elle fit en présence de nobles hommes Jean de Mitry, Roger de Cadier, damoiseaux, et Annet de Babute, écuyer, élit sa sépulture en la chapelle de la maison de Babute, située auprès du pré Bellaval en la paroisse de Saint-Bonnet, ordonne que ses obsèques soient faites avec les mêmes cérémonies qui ont été observées pour feu noble homme Thibaut de Babute, damoiseau, son père, donne l'usufruit de tous ses biens à Guillaume de Cadier, son mari, qu'elle nomme son exécuteur testamentaire avec Antoine de Babute, écuyer, son frère, et le seigneur de Blasson, écuyer, son frère utérin, et institue pour ses héritiers universels ses enfants, dont les noms suivent :

1° JEAN DE CADIER, qui continue la descendance;

2° MICHEL DE CADIER, écuyer, seigneur de la Brosse en partie, qui fit une vente, le 11 décembre[4] 1420, à Jean de Cadier, écuyer, son frère, et à Jeanne d'Augère, sa femme, pour la somme de vingt et une livres tournois, de tous les droits auxquels il pouvait prétendre sur l'hôtel de la Brosse-Cadier. Michel de Cadier fut gentilhomme des ducs de Bourbon Louis Ier et Jean Ier, qui l'appelèrent dans leur conseil et l'honorèrent de

Bourbonnais, firent partie, en qualité de chevaliers, des montres des ducs de Bourbon. Une branche s'est transplantée en Picardie, vers le milieu du quinzième siècle, et s'est divisée en plusieurs rameaux qui tous ont pris des alliances distinguées. Armes : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à la barre en devise de sable brochant sur le tout.*

(1) *Archives de la Sainte-Chapelle*, cote 375, pièce 17 ; collection de dom Villevieille.

(2) Famille ancienne, originaire du Bourbonnais, puis établie en Berry, dont la Thaumassière, dans son histoire de cette province, ne donne la filiation que depuis Durand de Babute, seigneur de Fredefond, qui vivait au commencement du quinzième siècle; il pourrait être fils de Jean de Babute, secrétaire du duc de Bourbon, fondateur de l'ancienne chapelle Babute, attenante à l'hôtel Cadier, à Moulins. Armes : *palé d'azur et d'or de huit pièces.*

(3) *Archives de la Sainte-Chapelle*, cote 375, p. 16 ; collection de dom Villevieille.

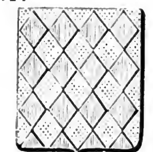
(4) *Ibid.*, cote 268, pièce 10 ; *ibid.*

leur confiance et de leur estime. Sous le règne de Charles VI, alors que la France était sans chef et que chacun le voulait être, Henri V, roi d'Angleterre, comptant sur la faiblesse du monarque et les divisions des princes du sang, et se fondant sur le droit chimérique qu'avait élevé Édouard III à la couronne de France, résolut d'en faire la conquête; il s'empara d'Harfleur, passa la Somme, et vint camper près d'Azincourt, où, le 25 octobre 1415, se livra la funeste bataille dont les suites mirent la monarchie sur le penchant de sa ruine. Ce fut dans ces graves conjonctures que Michel de Cadier se montra sujet fidèle et dévoué aux intérêts du roi Charles VI et du duc de Bourbon qui tenait la cause de ce roi malheureux. Lorsque Charles VII fut proclamé roi, à la mort de son père qui ne lui laissait que le quart de son royaume, dont le Bourbonnais faisait partie, Michel de Cadier conserva pour ce prince un attachement inviolable qui fut cause de la perte des biens considérables qu'il possédait auprès de Paris, et que le duc de Bedfort, alors régent d'une partie du royaume au nom du jeune Henri VI d'Angleterre, son neveu, avait confisqués avec ceux de plusieurs autres fidèles sujets du roi de France. Charles VII, pour récompenser les grands et recommandables services rendus au roi son père, et ceux qu'il recevait chaque jour depuis son départ de Paris, de son *bien amé* Michel Cadier, et le dédommager, en quelque sorte, de la perte des grands biens qu'il avait faite pour le servir, lui fit don, par lettres patentes données à Issoire, le 9 décembre[1] 1424, d'une somme de cinq cents écus d'or, somme considérable pour le temps, et surtout eu égard aux circonstances; car Charles VII était alors au plus mauvais état de ses affaires; la fatale journée de Verneuil venait de lui ôter même l'espérance, et ses finances épuisées lui permettaient à peine les dépenses nécessaires;

3° Marguerite de Cadier, légataire de sa mère.

(1) Les services de Michel de Cadier étant résumés dans ces lettres, témoignages de la reconnaissance du monarque, en voici la teneur :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal trésorier général « de nos finances, Macheron, salut et dilection, sçavoir vous faisons que pour considéra- « tion de plusieurs grands et recommandables services que nostre bien amé Michel « Cadier, gentilhomme de nostre très cher et amé cousin, le duc de Bourbonnois, a par « longtemps faits, des pièca à feu nostre très cher seigneur et père, que Dieu absolve, « en la compagnie de feu Louis, duc de Bourbonnois, et aultrement en maintes manières, « nous a fait depuis nostre partement de la ville de Paris, et fait continuellement chacun « jour, adjurant diligences et grandes charges et dépens mesmement en aulcuns nos « grands affaires touchant le fait de nos frontières des pays de Bourbonnois et Nyver- « nois, pour lesquelles nos affayres il a frayé et dépandu depuis nostre dict partement, « et faict bien souvent grand argent du sien propre, sans avoir aulcunes recompensa- « tions. Considérant aussi comme pour occasion desdicts services et pour la grande et



IV. JEAN DE CADIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Brosse-Cadier, gentilhomme de Louis Ier et de Jean Ier, ducs de Bourbon, rendit d'importants services à ces deux princes, ainsi que le déclare le duc Jean dans les lettres patentes[1] qu'il accorda, le 10 avril 1427, à Guillaume de Cadier, son fils. Il épousa damoiselle JEANNE D'AUGÈRE[2], avec laquelle il acquit, le 11 décembre[3] 1420, de Michel de Cadier, son frère, pour la somme de vingt et une livres tournois, tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'hôtel de la Brosse-Cadier, avec le quart de la garenne et des dixmes, en présence de Jean de Bournon, écuyer. Jeanne d'Augère fut une des bienfaitrices de l'église de Moulins, et vivait encore en 1453, ainsi qu'il appert des registres du chapitre de cette église, dans laquelle elle fit plusieurs fondations en cette même année. Jean de Cadier fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Moulins, et laissa de son mariage :

1° GUILLAUME DE CADIER, IIIe du nom, qui continue la filiation ;

2° JEAN DE CADIER, doyen de l'église collégiale de Moulins, qui, revêtu de

« bonne loyauté que ledict Michel a toujours eue et gardée envers nous et nostre dict
« seigneur et père, et aussi envers nostre dict cousin, il a perdu audict lieu de Paris et
« autre part la plus grande part de sa chevance et grande abondance de beaux héritages
« qu'il y avoit. Nous audict Michel, pour ces causes et considérations et pour aultres qui
« nous meuvent, avons donné et donnons de grâce spécialle, par ces présentes, la somme
« de cinq cens écus d'or, à les avoir pour une fois des deniers de notre recepte. Sy vous
« mandons et commandons bien expressément que des deniers d'icelle votre recepte vous
« lui payiez et bailliez ladicte somme de cinq cens escus d'or et par rapportant ces pré-
« sentes et quitte dudict Michel Cadier, seulement la dicte somme de cinq cens écus d'or
« sera allouée en vos comptes, rabatue de votre recepte ; et tout où il appartiendra, sans
« aulcune difficulté nonobstant quelzconques ordonnances, mandements ou deffences au
« contraire.

« Donné à Issouère, le neuvième jour de décembre, l'an de grâce mil quatre cent vingt
« quatre et de nostre règne le tiers.

« Ainsi signé : Par le roi en son conseil, DE LUDE. »

(Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce.)

(1) Ces lettres sont rapportées plus loin, à l'article de Guillaume de Cadier, IIIe du nom.

(2) Les armes d'AUGÈRE sont : *losangé d'or et de gueules.*

(3) *Archives de la Sainte-Chapelle de Paris*, cote 268, pièce 10 ; collection de dom Villevieille.

sa chape et à la tête de son chapitre, reçut, le 5 août 1442, Agnès de Bourgogne, veuve de Charles Ier, duc de Bourbon, qui venait poser la première pierre du chœur de cette église. Il fonda, en mai 1455, deux anniversaires dans son église, et y fit encore d'autres fondations, le 2 avril[1] 1458;

3° **Louis de Cadier**, chanoine de l'église de Moulins, licencié ès lois, qui fut pourvu de l'office de maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourbon, par lettres données à Moulins, le 10 décembre[2] 1441, et expédiées le 18 du même mois;

4° **Michel de Cadier**, chanoine de l'église de Moulins, licencié ès lois, qui fut pourvu, par les mêmes lettres de Louis de Cadier, son frère, de l'office de maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourbon qui, en considération de ses services, lui donna d'autres lettres de provisions de conseiller et maître des comptes de Bourbonnais, à Moulins, le 16 août[3] 1449, et expédiées le 21 du même mois.



V. GUILLAUME DE CADIER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier, fut élevé à la cour des ducs de Bourbon, et devint successivement gentilhomme de Jean Ier, duc Bourbon et d'Auvergne, conseiller et président de la chambre des comptes de Bourbonnais et capitaine du château fort de Belleperche. Le duc Jean Ier, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), qui porta un si rude coup à la vieille noblesse française, Guillaume de Cadier, qui combattait à ses côtés, fut emmené avec lui en Angleterre, où il devint son conseiller intime. Ce fut lui qui fut chargé de toutes les négociations relatives au rachat de ce prince, pour lequel il fit, à ses frais, ainsi que le constatent les lettres patentes rapportées ci-dessous, dix voyages en France et plusieurs à Naples, où régnait alors Jacques de Bourbon, comte de la Marche, cousin du duc. On fut obligé de vendre plu-

(1) Prouvé par le traité fait le 20 mars 1607, par Jacques de Cadier, IIe du nom, avec le chapitre de cette église.

(2) Extraits des titres des provinces de Bourbonnais, Auvergne, Marche, etc., transportés de la chambre des comptes de Moulins en celle de Paris, tome I, p. 11.

(3) Registre deuxième du Bourbonnais, étant au greffe de la chambre des comptes de Paris, depuis l'an 1410 à 1450; extraits de titres de Bourbonnais, etc., tome I, p. 15.

sieurs domaines de la maison de Bourbon, et il fallut encore que le comte de Clermont, son fils, et la noblesse du Bourbonnais fissent des sacrifices énormes pour former le prix de sa rançon. Guillaume de Cadier vint trois fois d'Angleterre en Bourbonnais pour réunir la somme exigée par le monarque anglais, et chaque fois il emporta cent mille écus qui furent versés au trésor royal d'Angleterre, sans que pour cela le duc pût voir ouvrir les portes de sa prison, où il mourut dans le mois de janvier 1434[1]. Pendant sa captivité, le duc Jean avait noblement récompensé les généreux services de Jean de Cadier et de Guillaume, son fils, car il permit à ce dernier, par lettres patentes[2] datées de Liefure,

(1) *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, par Achille Allier, tome II, p. 22.

(2) Voici la teneur de ces lettres :

« JEHAN, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Forests, de Montpensier, sei- « gneur de Beaujeu et chambrier de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres « verront, salut, sçavoir faisons que nous considérant les bons et agréables services que « Guillaume Cadier, président de nos comptes, et un des gentilz-hommes de nostre « duché de Bourbonnois, nous a faict au temps passé et nous faict chacun jour, et espé- « rons qu'encore face, tant au faict de notre délivrance que aultrement, et en considéra- « tion des peynes qu'il a heu ès voyages qu'il a faicts de vers nous en Angleterre depuis « nostre prinze et des grands frais qu'il a faicts pour nous, tant dans le royaulme de « France que d'Angleterre ; comme aussi pour les services que défunt Jehan Cadier, son « père, a fait à nostre très redoutable seigneur et père, que Dieu absolve, Louis, duc de « Bourbonnois, nostre prédécesseur, de partie dezquelz nous sommes encore records, et « suivant nostre consentement donné verbalement audict Guillaume Cadier, en nostre « chastel de Clermont en Beauvoisis dès l'année dernière, avons permis et permettons « audict Cadier d'establir, nommer et instituer ung juge des eaux et foretz, pour juger, « vuider et terminer tous débats et différends concernant seullement les dommaiges, « dégats et intérects qui seront faicts dans les bois taillis, haulte futaye et estangs, dépen- « dances de son lieu appelé la Brosse-Cadier, scitué ès paroisses de Saint-Bonnet, Lu- « cenat le-Vallet et Genestines, comme aussi d'establir un procureur pour le faict desdits « dommaiges et dégats en constituant et donnant à chacun d'eulx gaiges suffisans et « compétans et prestans par eux le serment pardevant nostre sénéchal de Bourbonnois. « Et pour certifier à tous nostre plein vouloir et intention, nous avons signé ces présentes « de nostre sceint manuel. Donné à Liefure, lieu de nostre détention, le dixième apvril « après Pasques, l'an mil quatre cent vingt sept.

« *Signé :* JEHAN.

« Et plus bas : Par mon dict seigneur, *signé :* DEBART, secrétaire. »

(Ces lettres furent produites en original par-devant le juge d'armes de France, en 1710, pour les preuves de noblesse de Gilbert de Cadier, reçu page du roi, par copie collationnée a l'original le 29 avril 1621, par Sanzai, notaire.)

lieu de sa détention, du 10 avril avant Pâques 1427, d'établir, nommer et instituer un juge des eaux et forêts et un procureur dans sa seigneurie de la Brosse-Cadier.

Après la mort de Jean Ier, duc de Bourbon, Charles Ier, son fils, délivra Guillaume de Cadier, paya sa rançon, et, pour récompenser le fidèle serviteur de son père, lui donna, à son retour, la capitainerie de Belleperche en Bourbonnais. Guillaume de Cadier, rentré dans son pays, fit bâtir, près de la rue Saint-Pierre, à Moulins, l'ancien hôtel connu aujourd'hui sous le nom d'*hôtel de Moret*. auquel était attenante l'ancienne *chapelle Babutte*, qui n'en était qu'une dépendance, et qui, depuis longtemps, a été enlevée à sa destination religieuse[1]. Guillaume de Cadier, par acte du 22 septembre[2] 1450, échangea quelques droits avec Jean de Saulnier, écuyer, seigneur de Blasson, et fit encore un autre échange, par acte du 11 décembre[3] 1458, avec nobles Pierre et Jean Saulnier, écuyers, seigneurs de Blasson, agissant tant en leurs noms qu'en ceux d'Alix et Bonne, leurs sœurs; en 1469, il rendit foi et hommage à Jean II, dit le Bon, duc de Bourbon, à cause de sa châtellenie de Moulins, pour plusieurs terres situées dans la paroisse de Saint-Bonnet. Il fit son testament le 23 juillet[4] 1469, par lequel il annulle tous ceux qu'il a faits lors de ses voyages, auxquels il avait été employé aux royaumes d'Angleterre, de Naples et ailleurs pour les ducs de Bourbonnais, ordonne sa sépulture en l'église Notre-Dame de Moulins, auprès de feu Jean de Cadier, son père, donne l'usufruit de ses biens à sa femme et institue ses enfants pour héritiers. Il avait épousé noble damoiselle MARGUERITE CORDIER[5], fille de noble Jean Cordier, écuyer, laquelle, étant veuve,

(1) *L'ancien Bourbonnais*, par Achille Allier, tome II, p. 22.

(2) *Archives de la Sainte-Chapelle de Paris*, cote 268, pièce 9; collection de dom Villevieille.

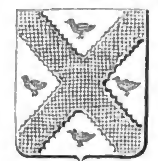
(3) *Ibid.*, cote 375, pièce 12; *ibid.* (4) *Ibid.*

(5) Cette famille, ancienne dans l'ordre de la noblesse, rendit plusieurs hommages, dont les actes originaux se trouvent dans les *registres des aveux et dénombrements*, aux archives du royaume. En 1506, Jean Cordier, seigneur de Vallières, vendit la terre de Droussay à la duchesse de Bourbon.

Les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roues du même.*

fit un accord, par acte du 16e jour avant la Saint-Luc[1] de l'année 1478, avec Jean de Cadier, son fils aîné, et constitua vingt-cinq écus d'or en dot à damoiselle Jeanne Cordier, sa nièce, en faveur de son mariage avec Charles de la Mousse, chevalier; elle fit son testament le 11 novembre de la même année et institue pour heritiers ses enfants qui suivent:

1° **Jean de Cadier**, IIIe du nom, qui continue la postérité;



2° **Charles de Cadier**, chancelier d'Orléans, qui reçut de dame Jeanne Cordier, sa mère, une somme de 180 écus d'or, à prendre sur les 80 livres tournois de rente qui avaient été données à Guillaume de Cadier, son père, par Jean, duc de Bourbon; cette donation lui fut faite en faveur de son mariage avec damoiselle Denise **Raguier**, fille de Rémond Raguier, et sœur de Louis Raguier[2], évêque de Troyes. Ce fut lui qui fonda la Traverse Cadier, près de l'Échelle du Temple, à Paris, à l'angle de laquelle était l'hôtel de Cadier, en 1459. Il était décédé avant le 13 août 1459, laissant de son alliance:

(1) *Archives de la Sainte-Chapelle*, cote 375, pièce 12; collection de dom Villevieille.

(2) Cette famille, depuis longtemps éteinte, est originaire d'Allemagne, et vint en France, en 1383, avec Isabelle de Bavière, femme de Charles VI. Louis Raguier fut contrôleur général des finances d'Isabelle de Bavière, puis conseiller au parlement de Paris, en 1438, président en la cour des aides, et fut élu évêque de Troyes en 1450. Parvenu à un âge assez avancé, il se démit de ses fonctions épiscopales en faveur de Jacques Raguier, son neveu, décéda le 19 août 1488, et fut inhumé dans sa cathédrale, près du grand autel, sous une tombe de cuivre, avec cette épitaphe:

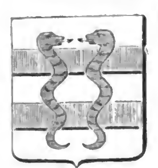
Hic jacet reverendus pater in Domino nobilis dominus Ludovicus Raguier *episcopus hujus ecclesiæ, imperante christianissimo principe Carolo rege Franciæ septimo hujus nominis, fuit senator in parlamento, deinde præses in curiâ juvaninum Lutetiæ; qui obiit* 19 *augusti* 1488. *Animam ejus possideat Dominus.*

Jacques Raguier, neveu du précédent, lui succéda dans l'évêché de Troyes, le 3 décembre 1483, selon le livre des provisions des prélats. Il fit son entrée dans son église, avec la pompe accoutumée, le 28 février de l'année suivante. Ce prélat mourut le 14 novembre 1518, et fut inhumé dans la cathédrale, auprès de son oncle, sous une tombe portant cette courte épitaphe:

Hic jacèt reverendus pater in Deo nobilis dominus Jacobus Raguier quondam episcopus trecensis et administrator perpetuus abbatiarum Arremarensis et sancti Jacobi pruvinensis, qui excessit 14 *novembri* 1518.

Les armes de cette famille sont: *d'argent, au sautoir engrelé de sable, accompagné de quatre perdrix au naturel.*

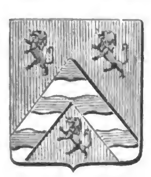
a. Charles de Cadier, grand archidiacre de l'église de Troyes, qui obtint, conjointement avec Raoul de Refuge, son beau-frère, le 13 août 1459, une permission de pouvoir à rente, en réservant les cens dus au duc, sur une maison située dans la ville de Moulins, provenant de la succession de Charles de Cadier, leur père:



b. Marie de Cadier, mariée à Raoul de Refuge[1], conseiller du roi Charles VII, maître des comptes, puis chancelier du duc d'Orléans, gouverneur de Milan en 1469, et podestat d'Ast, fils de Jean de Refuge, gouverneur pour le duc d'Orléans, frère de Charles VI, de la ville d'Ast en Piémont, et de dame Jeanne de *Faucrois*, et petit-fils de Gauvin de Refuge, qui vint de Bretagne en France avec Tanneguy du Châtel, son oncle. Raoul de Refuge obtint, comme il est dit plus haut, des lettres de permission avec Charles de Cadier, son beau-frère.

Marie de Cadier eut de son alliance :

I. Pierre de Refuge, chanoine et archidiacre de l'église de Paris, conseiller au parlement le 4 janvier 1484, puis président des requêtes, mort le 31 mai 1515, et inhumé dans l'église Notre-Dame de Paris, derrière le chœur ;

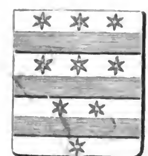


II. Raoulet de Refuge, seigneur du Four et de Courcelle, conseiller, échanson et maître d'hôtel du roi Louis XII en 1499, et maître des requêtes ordinaire de sa chambre des comptes de Paris, qui, de dame Catherine *de Ruzé*[2], sa femme, a eu une postérité qui s'est éteinte en la personne de Henri Pomponne, marquis de Refuge, seigneur de Villarceau, né le 10 juillet 1686, guidon, puis lieutenant des gendarmes écossais, brigadier en 1734, maréchal de camp en 1738, lieutenant général en 1744, qui a commandé toute la gendarmerie, et décédé sans avoir pris d'alliance, le 11 novembre 1766;

III. Étienne de Refuge, chanoine de Troyes ;

(1) Les armes de Refuge sont : *d'argent, à deux fasces de gueules, deux serpents d'azur posés en pal.*

(2) Les armes de Ruzé sont : *de gueules, au chevron fascé ondé d'argent et d'azur, accompagné de trois lions d'or.*

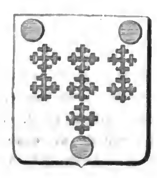


IV. **Renaud de Refuge**, seigneur de Vilaines, de Fossés et de Galardon, premier écuyer de Louis XII et de François Ier, en 1516, marié à Marie *Chauvet*[1], de Xaintes, de laquelle il a eu des descendants qui se sont éteints en la personne de Gédéon de Refuge, comte de Couesmes, qui n'eut que deux filles de son alliance avec Louise de Chaumont ;



V. **Élie de Refuge**, seigneur des Bordes, maître d'hôtel de Louise de Savoie, mère de François Ier, marié à Madeleine *de Séry*[2]. Sa postérité était représentée, dans le dix-septième siècle, par Charles de Refuge, seigneur de Salvert et de Courbat, marié, le 5 octobre 1625, à Marie Morin, de laquelle il eut deux fils dont on ignore la destinée ;

VI. **François de Refuge**, conseiller et aumônier du roi Louis XII ;



VII. **Christophe de Refuge**, seigneur de Marolles, correcteur des comptes et maître d'hôtel de Charles, duc d'Alençon, en 1516, dont la postérité finit avec Louis de Refuge, son petit-fils, seigneur de Thieulloy, etc., tué à la bataille de Moncontour, en 1569, ne laissant qu'une fille de Marie *de Bigant*, sa femme[3].

VIII. Et quatre filles.

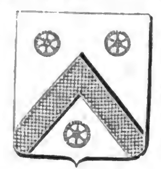
3° **Jean de Cadier**, dit *Jeannet*, seigneur d'Avernes et de la Bigolée, auteur de la branche établie en Normandie, rapportée en son lieu.

(1) Les armes de Chauvet sont : *d'argent, à trois fasces d'azur accompagnées de neuf molettes de gueules*, 3, 3, 2, 1.

(2) Les armes de Séry sont : *d'azur, à la licorne d'argent accompagnée de trois besans d'or.*

(3) De Bigant porte pour armes : *d'argent, à trois tourteaux d'azur, accompagnés de sept croix recroisetées de gueules, posées* 3, 3, 1.





VI. **JEAN DE CADIER**, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier et de la Faye, élu de Bourbonnais, capitaine du château-fort de Belleperche [1], fit, le 6 septembre [2] 1474, foi et hommage à Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, pour sa seigneurie de la Brosse-Cadier. Par un accord passé le seizième jour avant la Saint-Luc [3] 1478, il acquit une rente de cent sols tournois de dame Marguerite Cordier, sa mère, qui, par le même acte, en considération des sommes qu'il avait données à Charles et à Jean, dit *Jeannet* de Cadier, ses frères, lui fit don d'une somme de soixante sols de rente ; plusieurs habitants de la paroisse de Saint-Bonnet, par acte du 2 juin [4] 1479, reconnurent tenir de lui, à cause de sa seigneurie de la Brosse-Cadier, plusieurs héritages pour lesquels ils devaient payer, à différentes époques, plusieurs redevances exprimées dans cet acte. Jean de Cadier fut confirmé, par lettres de la duchesse de Bourbon, données au château de Moulins le 29 décembre [5] 1488, dans l'office de conseiller-auditeur et maître des comptes de Bourbonnais, pour lequel il prêta serment le 5 janvier suivant. Il avait épousé : 1° demoiselle MICHELLE GUYMARD [6]; 2° par contrat du 20 mai [7] 1485,

(1) Le château de Belleperche, jadis forteresse imposante, située sur la rive gauche de l'Allier, était l'une des dix-neuf châtellenies du duché de Bourbonnais. Il fut assiégé et pris, en 1369, par les Anglais, qui y firent prisonnière Isabelle, duchesse de Bourbon, veuve de Pierre Ier, et mère de Louis II, *le Bon*, qui accourut de son château de Chantelle pour s'en emparer; mais il fit des efforts inutiles. On ne reconnaît plus guère aujourd'hui que l'enceinte.

(2) (3) (4) *Archives de la Sainte-Chapelle ;* collection de dom Villevieille.

(5) Extraits de titres des provinces de Bourbonnais, d'Auvergne, de la Marche, etc., transportés de la Chambre des comptes de Moulins en celle de Paris (registre sixième du Bourbonnais, folio 377), tome I, p. 136.

(6) Les armes de GUYMARD sont : *d'argent, à un écot d'arbre coupé et péri en bande de sinople, duquel à senestre sort une branche se tendant vers le chef du même ; parti d'azur, au lion d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules.*

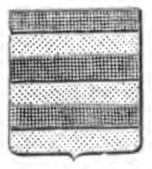
(7) Ces deux alliances sont prouvées par le jugement rendu par François Le Cirier, président au parlement de Paris, commissaire départi dans la généralité d'Alençon, pour la recherche des droits de francs fiefs, en faveur de Jean de Cadier, seigneur de Fontenay, de la branche établie en Normandie.

demoiselle **Marguerite de LARE** [1], avec laquelle il avait été élevé dans la maison des ducs de Bourbon, qui s'intéressèrent à ce mariage. Il fit son testament le 7 septembre 1506, par lequel il ordonne sa sépulture dans l'église Notre-Dame de Moulins, *ès thumbes de ses pères et aultres devanciers*, à côté de Michelle Guymard, sa première femme, dans le cas où il viendrait à décéder à Moulins; et s'il décède en son château de la Brosse, il demande à être inhumé dans sa chapelle auprès de Marguerite de Lare, sa seconde femme. Il ne vivait plus le 25 du mois [2] suivant.

Il eut de son second mariage :

1° **Michel de Cadier**, Ier du nom, qui continue la généalogie;

2° **Jean de Cadier**, écuyer, seigneur de Montgarnaud, licencié ès-lois, lieutenant général du domaine de la sénéchaussée de Bourbonnais, par provisions du 16 mars [3] 1515, qui figure en cette qualité dans le procès-verbal dressé en la grande salle du château de Moulins, le 18 mars 1520, à l'occasion de la publication des coutumes du pays et duché de Bourbonnais. Il fut ensuite trésorier de Bourbonnais, par autres lettres de décembre [4] 1522; fit hommage en 1520 [5], pour sa seigneurie de Montgarnaud, mouvant de la châtellenie de Moulins et duché de Bourbonnais, et en [6] 1527, pour la terre et seigneurie de Peroux. Il est mort sans laisser de postérité;



3° **Sibille de Cadier**, qui est qualifiée fille de noble seigneur Jean de Cadier, élu de Bourbonnais, dans les lettres des fiançailles de son mariage accordé avec noble Catelan des **Luarts**, et célébré dans l'église Saint-Paul de Lyon, le 4 janvier [7] 15?7. Ils reçurent du pape Léon X des lettres d'indulgence, dans lesquelles le futur est appelé *Catalaneus Luerdi*, et ses armes sont peintes dans

(1) Les armes de **Lare** sont : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roues du même.*

(2) Prouvé par les lettres de provisions de l'office d'auditeur et maître des comptes, accordées à Guillaume d'Aigremont, et qui était vacant par la mort de messire Jean de Cadier. (Extraits des titres du Bourbonnais, etc., tome I, p 228.)

(3) (4) Extraits des titres des provinces de Bourbonnais, Auvergne, etc. (Reg. VIII du Bourbonnais, fol. 375), tome I, p. 233, 250.

(5) (6) *Ibidem*, et Registres des aveux et dénombrements aux Archives du royaume, reg. 453, p. 265, reg. 482, p. 35.

(7) Généalogie dressée par M. d'Hozier, au cabinet des titres, à la Bibliothèque royale.

la pancarte : *fascé de sable et d'or de six pièces*[1]. Sibille de Cadier était veuve lorsqu'elle transigea, le 25 mars 1525[2], avec noble homme Michel de Cadier, son frère, au sujet des biens provenant de la succession de leurs père et mère. Elle donna à son fils, par acte du 25 février 1545[3], reçu par Guérel, notaire à Lyon, en présence de noble homme Nicolas de Chapponnai, seigneur de Fezins, une somme de 400 livres qu'elle avait à prendre sur les héritiers de feu Michel de Cadier et plusieurs autres droits qui lui appartenaient sur les successions de ses père et mère. Elle ne vivait plus le 16 mars 1547[4].

Ses enfants furent :

a. **Robert des Luarts**, étudiant en l'Université de Paris, le 26 mars 1525;

b. **Jean des Luarts**, auditeur des comptes à Grenoble, le 25 février 1545, puis conseiller du roi et maître en sa Chambre des comptes de la même ville, qui céda, le 16 mars 1547, à Louise des Luarts, sa sœur, veuve de Jacques Séguier, une somme de 400 livres, qui lui était due en reste de celle de 1000 livres dont messire Michel de Cadier s'était engagé envers Sibille de Cadier, leur mère, par acte du 26 mars 1525 ;



c. **Louise des Luarts**, que Blanchard, dans son *Histoire des premiers présidents*, et, après lui, l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, nomment mal à propos *Louise de Stuart*, épousa Jacques *Séguier*, contrôleur général des guerres et de l'artillerie, fils aîné de Blaise Séguier[5] et de Catherine *Chenart*, qui mourut le 3 mars 1535, et avec lequel elle fut inhumée dans l'église de l'Ave-Maria. De cette alliance sont issus les seigneurs de Charmoise et de Gloise en Brie.

(1) Généalogie dressée par M. d'Hozier, au cabinet des titres, à la Bibliothèque royale.

(2) Preuves de noblesse faites devant le juge d'armes de France, en 1710, par Gilbert de Cadier.

(3) *Ibidem.*

(4) Prouvé par l'acte de cession que fit Jean des Luarts à Louise, sa sœur, rapporté par extrait dans les preuves de noblesse de 1710.

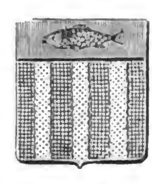
(5) La maison de **Séguier** est du nombre de celles qui ont le plus illustré la magistrature française ; elle a donné un chancelier de France, cinq présidents à mortier, trois avocats généraux, huit maîtres des requêtes, un ambassadeur à Venise, etc.

Blaise Séguier, mort le 25 avril 1510, par Catherine Chenart, sa femme, a été la tige des branches dont les noms suivent :

1° Les seigneurs de Charmoise et de Gloise en Brie ;

2° Les seigneurs de Sorel, marquis d'O, éteints en 1663 ;

3° Les seigneurs d'Autry, qui ont fini avec Pierre Séguier, chancelier de France,



VII. MICHEL DE CADIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier et de la Cour-Chappeau, de Baize, de la Faye et autres lieux, élu en l'élection de Bourbonnais, fonda la chapelle funéraire de la maison de Cadier dans l'église Notre-Dame de Moulins, et la plaça sous l'invocation de saint Michel Archange, dont la statue combattant le dragon couronnait le retable de l'autel, fit sculpter ses armoiries au centre de la voûte de la chapelle et les fit peindre sur les vitraux. Il fut accordé par contrat de mariage du 20 septembre [1] 1508 avec damoiselle PERRONNELLE DE BERTRAND [2], fille de Pierre de Bertrand, seigneur de Baize, lieutenant général de Bourbonnais, et de dame Marie AUBERT, sa femme; fit un accord, par acte passé le 16 mai [3] 1511 devant Gilbert Rochefort, notaire à Moulins, avec Guillaume et Jean Demas, pour des cens et rentes acquis par Guillaume de Cadier, son aïeul, en 1458, de Jean et de Pierre de Blasson, écuyers; rendit hommage au duc de Bourbon en 1513 et 1516 [4], en la chambre des comptes de Moulins, pour ses fiefs et seigneuries de la Cour et de la Brosse, relevant de ce prince

créé duc de Villemor, en janvier 1650 (les lettres ne furent point enregistrées), et décédé, sans postérité mâle, le 28 janvier 1672;

4° Les seigneurs de Saint-Cyr, de Champigny et de Saint-Brisson. C'est de cette branche que descend :

Antoine-Jean Mathieu, baron Séguier, pair de France, premier président de la Cour royale de Paris.

Barthélemy Séguier, frère de Blaise, a formé deux autres branches, celles des seigneurs de la Verrière et de Courtampierre, la première existante en 1734, la seconde actuellement éteinte.

Les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un mouton d'argent.*

(1) Rappelé dans le jugement rendu en faveur de Jean de Cadier, seigneur de Fontenay, en Normandie, par le président Le Cirier, le 23 janvier 1581.

(2) Les armes de BERTRAND sont : *de sable, à trois pals engrelés d'or; au chef de gueules, chargé d'un poisson d'or.*

(3) Original aux archives de M. le baron de Veauce. Généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux Preuves.

(4) Registres des aveux et dénombrements aux Archives du royaume, reg. 452, p. 288; reg. 483, p. 25.

à cause de son duché de Bourbonnais; fut créé bailli de la ville de Bourbon-Lancy en survivance de Pierre Bertrand, son beau-père, par lettres données à Paris, le 12 janvier[1] 1514, et en prêta serment le 5 mars de la même année; acquit, conjointement avec dame Perronnelle de Bertrand, sa femme, de Pierre Blanchard une terre située dans la paroisse de Saint-Bonnet, par acte passé devant Jean Rozeau, notaire à Moulins, le 15 avril[2] 1524; le 26 mars[3] de l'année suivante, par acte passé devant Claude Chussonnet, notaire à Lyon, il transigea avec dame Sibille de Cadier, sa sœur, veuve de noble Catelan des Luarts, au sujet des droits qu'ils avaient sur la succession de leurs père et mère; consentit, le 7 janvier[4] 1527, un bail de plusieurs héritages situés dans la paroisse de Besson, à Jean Fournier et autres habitants de ce lieu; obtint en sa faveur, le 9 du même mois[5], avec dame Perronnelle de Bertrand, une sentence de la sénéchaussée de Bourbonnais contre Pierre Thévenin et autres; et le 30 janvier 1533, ayant fait rendre un jugement par cette même cour contre Jean Chanteau, écuyer, seigneur de Marcelanges, celui-ci, par acte du 1er avril[6] suivant, lui céda tout ce qu'il avait acquis de Pierre de Feydeau, près la terre de la Brosse-Cadier, en échange de quoi il lui transporta plusieurs rentes. Michel de Cadier mourut le 5 mai 1539, et le 16 du même mois Perronnelle Bertrand, sa veuve, fit dresser un inventaire de tous les titres de la seigneurie de la Brosse, et les remit à Jacques de Cadier, son fils aîné.

Les enfants de Michel de Cadier furent :

1° Jacques de Cadier, Ier du nom, qui continue la postérité;

(1) Extraits des titres des provinces de Bourbonnais, etc. (reg. 8, fol. 320), de la chambre des comptes de Moulins, transportés en celle de Paris, tome I, p. 228.

(2) Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

(3) Preuves de noblesse faites devant le juge d'armes de France, en 1710.

(4) (5) Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

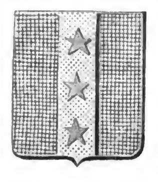
(6) Preuves de noblesse faites en 1710.



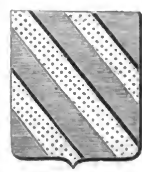
2° **Louis de Cadier**, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, sous M. de la Guiche, qui épousa Jacquette **Le Gendre**[1], qui était veuve de lui le 5 mai 1567[2]. De cette famille Le Gendre était Pierre Le Gendre, écuyer, seigneur de Saint-Martin des Lais, près Moulins, qui fut maintenu dans sa noblesse sur preuves de quatre degrés, conjointement avec Charles et Jean Le Gendre, ses frères, et Pierre Le Gendre, prieur de Lucenay, par ordonnance de Jacques le Vayer, intendant de la généralité de Moulins, du 29 mars 1698. Louis de Cadier de son alliance eut une fille, Perronnelle de Cadier, qui est mentionnée dans une sentence du présidial de Moulins, du 5 mai 1567, et dans un arrêt du parlement, du 29 janvier[3] 1569 ;

Il eut aussi une fille naturelle :

Perronnelle *de Cadier*, mentionnée dans les mêmes actes.



3° **Jeanne de Cadier**, mariée à Gilbert **Pallebost**[4], seigneur de Bonnasts en Bourgogne, duquel elle eut un fils :



Gilbert Pallebost, qui épousa demoiselle Jeanne **de Luppé**[5], qui était veuve de lui lorsque, par acte du 1er septembre 1566[6], passé devant Rouaud, notaire à Moulins, elle fit un accord avec messire Jacques de Cadier, qui avait eu la curatelle de feu Gilbert Pallebost, son mari, et lui transporta une rente de 40 livres qui lui était due sur la maison et seigneurie de Chappes.

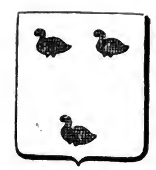
(1) Les armes de Le Gendre sont : *d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de filles du même, chevelées d'or et posées de front, deux en chef et une en pointe.*

(2) (3) Preuves de noblesse faites par-devant le juge d'armes, en 1710, par Gilbert de Cadier.

(4) Les armes de Pallebost sont : *de sable, au pal d'or chargé de trois étoiles d'azur.*

(5) Les armes de Luppé sont : *d'azur, à trois bandes d'or.* Cette maison, d'ancienne chevalerie, figurait parmi les plus illustres races de la Guienne dès le milieu du dixième siècle, époque à laquelle l'hérédité des noms commençait à se fixer dans les familles. D'anciennes traditions la font descendre des anciens ducs de Gascogne : le premier que l'on connaisse est Donat de Lupé (*Lupi*), vivant en 956.

(6) Preuves de noblesse faites en 1710.



VIII. JACQUES DE CADIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Brosse, de Baize et autres lieux, fut élu pour le roi au pays et élection de Bourbonnais et conseiller des comptes. Le 2 avril[1] 1544 et le 22 avril[2] de l'année suivante, les prêtres et les habitants de Saint-Bonnet-lez-Moulins lui présentèrent une supplique pour lui demander la permission d'ouvrir sa chapelle, appelée la *chapelle Cadier*, pour y faire quêter, sous la protestation de n'y prétendre aucuns droits. Il fut accordé, par contrat de mariage, passé le 5 décembre[3] 1551 devant Pierre Pélisson, notaire à Lyon, avec demoiselle MARGUERITE CAILLE[4], fille de feu noble homme Simon Caillé, écuyer, prévôt des maréchaux de France en la sénéchaussée de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et de dame Anne BULLIOUD[5], sa femme; le futur assisté d'hono-

(1) (2) (3) Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce, produit devant le juge d'armes pour les preuves de noblesse faites en 1710.

(4) Les armes de CAILLE sont : *d'argent, à trois canettes de sable posées deux et une.*

(5) Elle était nièce de Symphorien BULLIOUD, fils de Guillaume Bullioud, docteur en droit, juge ordinaire de l'église de Lyon, homme très habile, qui mourut le 24 décembre 1498, et de Catherine Varinier. Symphorien, après avoir été chanoine de Saint-Just à Lyon, et conseiller clerc au parlement de Paris, fut successivement évêque de Glandevès, de Bazas et de Soissons. Lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, il résigna sa charge de conseiller à Maurice Bullioud, son cousin, auquel Benoît de Court dédia, en 1538, son livre des *Arrêts d'amour*. Maurice Bullioud fut aussi prieur de Saint-Samson d'Orléans, et doyen de l'église Saint-Marcel à Paris, et mourut le 27 mai 1541. Symphorien étant évêque de Glandevès, Louis XII l'envoya à Milan en qualité de gouverneur, en 1509. La même année, il l'envoya à Rome en qualité de son ambassadeur, et il y demeura jusqu'en 1512. Vers ce même temps, il fut fait un des douze aumôniers de la chapelle du roi. François Ier le nomma grand maître de son oratoire, le transféra à l'évêché de Bazas, vers 1516, et le fit conseiller d'État. Bullioud permuta, en 1528, avec Foucaud de Bonneval, évêque de Soissons, et ce fut le dernier siége qu'il remplit. Il mourut dans cette ville, le 5 janvier 1533 (*Histoire littéraire de Lyon; Gallia Christiana*). Pierre Bullioud, proche parent du précédent, procureur général au parlement de Dombes, et procureur du roi au présidial de Lyon, avait fait des études profondes dans les langues hébraïque, syriaque, grecque et latine, qu'il savait mieux qu'aucune personne de son siècle. Guénebrard, l'impétueux archevêque d'Aix, qui avait été son maître à Paris, l'estimait beaucoup. Pierre Bullioud mourut en 1593, à Paris, où il avait été député auprès du roi Henri IV par le consulat, dont il était premier échevin. Il fut enterré en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le tombeau du chancelier Bellièvre, dont il était proche parent. On a de lui plusieurs ouvrages estimés. Un de ses fils, Pierre Bullioud, jésuite,

rable homme et sage maître Jean Saulnier, fondé de procuration de dame Perronnelle de Bertrand, et la future de noble et égrégée personne messire Jacques Caille, son oncle, chanoine de l'église collégiale de Saint-Just-sur-Lyon et prieur commendataire de Villemeux; à cet acte furent présents honorable homme Guillaume Renaud, noble, égrégée et honorable personne Benoît Buatier, docteur en droit, chanoine de l'église collégiale de Saint-Paul et official de Lyon, messire François Buatier et noble frère Mathieu de Massod, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur d'Arbois. Jacques de Cadier fit un accord, le 1er septembre[1] 1566, devant Rouaud, notaire à Moulins, avec demoiselle Jeanne de Luppé, veuve de Gilbert Pallebost, son neveu, par lequel il remet entre ses mains tous les titres et papiers énoncés dans l'inventaire qu'il avait fait faire lors de sa nomination de curateur de Gilbert Pallebost et tous ceux dont il s'était servi pour poursuivre le procès qu'il avait eu en son nom contre Jean de la Roche, écuyer, seigneur de la Motte-Morgon et contre les héritiers de la veuve de Nicolas le Brave, appelé le *capitaine Nicolas;* il obtint, le 29 janvier[2] 1569, au nom et comme tuteur de Jacques Cadier, son fils émancipé, héritier de Louis de Cadier, son oncle, un arrêt du parlement de Paris qui cassa et annula la sentence rendue le 5 mai 1567 par le présidial de Moulins, qui avait adjugé à Jean Billard, avocat, la terre et seigneurie de la Brosse; obtint encore, les 6 août et 21 octobre[3] de la même année 1569, deux sentences du présidial de Moulins contre Gilbert Fillol, écuyer, seigneur de Marcellange; donna, le 16 avril[4] 1584, une maison située à Moulins et la seigneurie de Baize à dame Marguerite Caille, sa femme, avec laquelle il ratifia, le 20 octobre[5] de la même an-

a écrit la vie de Symphorien Bullioud, son parent, dont il est parlé plus haut, et a laissé d'autres ouvrages imprimés et manuscrits.

Les armes de cette famille sont : *tranché d'argent et d'azur, à trois tourteaux et trois besans posés en orle, de l'un en l'autre.*

(1) (2) Original produit pour les preuves de pages faites, en 1710, par Gilbert de Cadier.

(3) Originaux aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

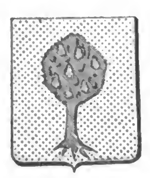
(4) (5) *Ibidem.*

née, la vente d'une maison située à Lyon, faite par noble Antoine Verne, mari de Jeanne de Cadier, leur fille. Ils assistèrent ensemble au contrat de mariage de leur fils aîné, le 18 avril 1586; et Jacques de Cadier ne vivait plus le 12 juin 1588, ainsi qu'il appert d'une requête[1] à cette date présentée à dame Marguerite Caille, qui y est qualifiée sa veuve, et à Jacques, son fils, par les prêtres de la paroisse de Saint-Bonnet, qui leur demandaient d'ouvrir leur chapelle le jour de la Fête-Dieu; le 20 mars[2] de l'année suivante, semblable requête leur fut présentée afin qu'il leur plût de prêter cette même chapelle « *pour le temps si calamiteux d'aujourd'huy*, » est-il dit, c'est-à-dire pendant les troubles religieux qui précédèrent l'avénement de Henri IV à la couronne.

Jacques de Cadier eut de son alliance :

1° **Jacques de Cadier**, IIe du nom, qui continue la descendance;

2° **Pierre de Cadier**, écuyer, seigneur de la Brosse, élu de Bourbonnais, qui ratifia, le 12 août 1585, le contrat de mariage de Jacques, son frère; il fut tué au service du roi dans la guerre de Savoie;



3° **Perronnelle de Cadier**, mariée, par contrat accordé le 15 octobre 1576[3], en la ville de Moulins, à noble homme Jean **Perrier**[4], écuyer, seigneur de la Jarrie, fils de feu noble homme Jean Perrier, écuyer, et de dame Anne Sayer, en présence de noble homme Archambaud d'Obeil et de Pierre Roi; elle était veuve en 1587, époque à laquelle Jacques de Cadier, son frère, fut nommé tuteur de ses deux filles :

Marguerite et *Marie Perrier*, qui firent une transaction, le 4 janvier 1600, avec Jacques de Cadier, leur oncle, qui leur rendit son compte de tutelle;

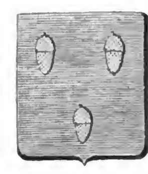
(1) (2) Originaux aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

(3) Généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, Riom, 1764, p. 58.

(4) Les armes de Perrier sont : *d'or, au poirier de sinople, fruité d'or.*



4° **Jeanne de Cadier**, qui épousa, avant le 6 avril 1584, noble Antoine Verne[1], trésorier de France, receveur des tailles de Bourbonnais, qui vendit une maison située à Lyon, appartenant à Marguerite Caille, qui l'avait donnée en dot à Jeanne de Cadier, sa fille; elle était veuve quand, en 1608, elle fit foi et hommage[2] au roi, en sa chambre des comptes de Moulins, pour la maison, terre et seigneurie de Fraigne et domaine de Brugrion, paroisses de Longepré et de Marcy-le-Vieux, relevant de Sa Majesté à cause de sa châtellenie de Moulins. Elle eut de son mariage, entre autres enfants, deux filles : ***Jeanne de Verne***, qui épousa, le 7 février 1604, Jean ***du Buisson***, seigneur de Beauregard, et ***Elisabeth de Verne***, mariée, le 30 novembre 1610, à Nicolas ***du Buisson***, frère du précédent, qui devint baron de Veauce en 1641.



IX. JACQUES DE CADIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Brosse-Cadier et de Baize, conseiller et élu du roi à Moulins, épousa en présence de ses père et mère, par contrat passé le 19 juillet[3] 1585. devant Jean Bernachier, notaire à Moulins, damoiselle Madeleine de LINGENDES[4], sœur de Louise

(1) Les armes de Verne sont : *d'azur, à trois étoiles d'or.*

(2) Registres des aveux et dénombrements aux Archives du royaume, reg. 474, pièce 2.

(3) Acte rapporté par extrait dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, et produit en expédition originale pour les preuves de noblesse faites en 1710 par Gilbert de Cadier.

(5) La famille de Lingendes, une des plus anciennes de la ville de Moulins, et qui s'est éteinte à la fin du siècle dernier, a brillé d'un vif éclat dans le dix-septième siècle. Les deux frères Jean de Lingendes, et leur cousin, Claude de Lingendes, ont contribué le plus à son illustration.

Jean de Lingendes, né à Moulins en 1580, se fit de bonne heure une grande réputation comme poëte. Protégé de Marie de Médicis, mère de Louis XIII, et de la princesse de Conty, il leur dédia la plupart de ses poésies, qui ont été recueillies en cinq volumes in-12. Il mourut, en 1616, dans un âge peu avancé. Titon du Tillet lui a donné une place dans son *Parnasse français.*

Jean de Lingendes, frère du précédent, baron de Montbelet, Romenay, Rousset, Chauffailles, Vincelles et Courcelles, conseiller du roi en ses conseils, abbé de Vulmaire, au diocèse de Bologne, évêque de Sarlat, puis de Mâcon, né en 1595, se fit une grande et légitime réputation comme prédicateur. D'abord précepteur du comte de Moret, bâtard

de Lingendes, mariée, le 11 septembre 1577, à André du Buisson, toutes deux filles de feu noble homme Jean de Lingendes, lieutenant général et juge magistral et criminel de Bourbonnais, et de dame Madeleine de CHARPIN DE LA RIVIÈRE[1], sa femme; la

de Henri IV, Louis XIII le choisit pour son aumônier et le nomma plus tard évêque de Sarlat. Il fut sacré, en 1642, par Léonore d'Estampes, archevêque de Rouen, dans l'église des Pères de la société de Jésus. Transféré au siége épiscopal de Mâcon, par ordonnance du 10 novembre 1650, il prêta serment au roi Louis XIV, le 20 juin de l'année suivante. Il présida, en 1655, l'assemblée des états-généraux du clergé convoquée à Paris, où il avait été envoyé par la province de Lyon avec Jacques de Neuchèze, évêque et comte de Châlons. Il mourut le 2 mai 1665, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Claude, en son église cathédrale. Sur son tombeau était une épitaphe rapportée dans la *Gallia christiana* (t. IV, col. 1103). L'oraison funèbre de Victor-Amédée, duc de Savoie, qu'il prononça en 1627, et celle de Louis XIII en 1643, passaient pour les plus beaux morceaux d'éloquence sacrée en notre langue avant qu'on eût entendu les chefs-d'œuvre de Fléchier et de Bossuet. Voici un jugement qui doit avoir quelque autorité; il est de Voltaire :

« Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point « imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses ser- « mons et ses oraisons funèbres, quoique mêlées de la rouille de son temps, furent le « modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de Charles- « Emmanuel, duc de Savoie, surnommé le *Grand* dans son pays, prononcée par Lin- « gendes en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence que Fléchier, longtemps « après, en prit l'exorde tout entier, ainsi que le texte et plusieurs passages considéra- « bles, pour orner la fameuse oraison du vicomte de Turenne. »

Nicolas de Lingendes, frère des précédents, maître d'hôtel ordinaire du roi, fut envoyé en Espagne pour la négociation du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. De sa première femme, Marie d'Abra de Raconis, tante de Charles d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur, il eut Charles de Lingendes, maître d'hôtel du roi, mort sous-doyen des chevaliers de Saint-Michel le 15 mai 1697, âgé d'environ 80 ans, laissant de Geneviève de La Faye, sa femme, Jean-Augustin de Lingendes, mousquetaire du roi, puis capitaine de cavalerie en 1689, d'une bravoure renommée.

Claude de Lingendes, cousin des précédents, né à Moulins en 1591, entra dans l'ordre des Jésuites, à Lyon, en 1607, fut recteur au collége de Moulins, et passa pour un des excellents prédicateurs du dix-septième siècle. Il mourut à Paris supérieur de la maison professe, le 12 avril 1660, âgé de 69 ans. Ses sermons ont été publiés, en 1660, en trois volumes in-4°. Les armes de cette famille sont : *d'azur, à trois glands d'or.*

(1) Cette maison, dont le nom se trouve aussi écrit CHERPIN (en latin *Charpini* ou *Cherpini*), est originaire de la province de Forez, et s'est répandue dès les temps les plus anciens dans le Lyonnais et dans l'Auvergne. Guichard Charpin suivit le roi Philippe-Auguste à la troisième croisade. Barthélemy Charpin, vivant en 1370, eut un fils qui rendit foi et hommage à Charles de Bourbon, comte de Forez, le 6 juillet 1441, pour les fiefs qu'il possédait dans ce comté; il eut un frère, nommé Pierre, pénitencier et secrétaire du pape Jean XXIII et chamarier de Saint-Paul de Lyon en 1418, et fut père de

future assistée de nobles Jean et Pierre de Lingendes, ses frères, avocats en la sénéchaussée et siége présidial de Bourbonnais; de Michel de Lingendes, aussi son frère; de André du Buisson, avocat, et de Gabriel Bardon; furent présents noble Antoine Verne, receveur des aides, tailles et taillons de Bourbonnais; Jean de Lorme et Henri du Rousseau, avocat en la sénéchaussée. Jacques de Cadier, agissant comme héritier de dame Perronnelle Bertrand, son aïeule, fit une transaction, par acte passé le 8 avril[1] 1586 devant Jean Bernachier, notaire à Moulins, avec honorable et sage maître Henri du Rousseau, agissant au nom de Pierre Perrin, son beau-frère, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais, et avec dame Marguerite Bourtil, pour une garantie stipulée sur la vente d'une maison par Jacques de Cadier, son père; transigea, le 4 janvier[2] 1600, avec demoiselle Marie et Marguerite Perrier, ses nièces, filles de feu Jean Perrier de la Jarrie et de Perronnelle de Cadier, sur un compte de tutelle qu'il devait leur rendre; fit, le 21 mars[3] 1607, avec les chanoines de Notre-Dame de Moulins, un traité portant réduction de plusieurs messes et processions fondées par ses ancêtres[4]; il vendit, conjointement avec demoiselle Madeleine de Lingendes, sa femme, la terre et seigneurie de Baize, située dans les paroisses de Lucenay et de Saint-Genest, à Antoine des Gentils, écuyer, seigneur d'Aglan, des Escots, de Lucenay et des Haies, par acte passé devant Jean

Jean Charpin, marié à Isabeau de *Meys*, et de Pierre, II[e] du nom, chamarier de Saint-Paul de Lyon après son oncle, en 1448, chanoine de Saint-Just et chevalier de Saint-Jean de Lyon, doyen du chapitre de Vienne. Ce fut ce Pierre II qui fit construire à ses frais la tour de l'église de Saint-Paul. Cette famille, qui subsiste encore de nos jours, s'est divisée en plusieurs branches, parmi lesquelles figurent celles des seigneurs de Montellier, marquis de la Rivière, des comtes de Genetines, des seigneurs du Graillon et de Velsan; elle porte pour armes : *d'argent, à la croix ancrée de gueules, au franc quartier d'azur, chargé d'une molette d'or.*

(1) Produit pour les preuves de noblesse faites en 1710.

(2) Extrait de cet acte rapporté dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux. — Aux preuves, p. 63.

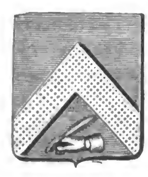
(3) Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce. — Même généalogie

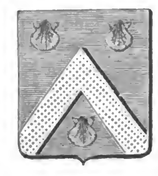
(4) Notamment Jean de Cadier, doyen de l'église de Moulins en 1455 et 1458 ; Guillaume de Cadier, III[e] du nom, et Marguerite Cordier, sa femme en 1469, etc.; et enfin Jacques de Cadier, I[er] du nom, qui confirma ces dispositions le 23 octobre 1506.

Revangier, notaire royal à Moulins, le 19 mars[1] 1616; le 31 du même[2] mois, noble Jacques Chenebrard, curé de Saint-Bonnet, official de Moulins, lui donna une attestation par laquelle il reconnaît n'avoir aucun droit de propriété sur la chapelle Babute, dont Jacques de Cadier lui avait permis de se servir pour les besoins spirituels des habitants; il fit une vente, le 15 décembre[3] 1616, à Jean Cordier, de tous les droits qu'il avait à la chapelle de Saint-Michel en l'église Notre-Dame de Moulins.

De l'alliance de Jacques de Cadier et de Madeleine de Lingendes sont provenus :

1° **Antoine de Cadier** qui continue la postérité ;
2° **André de Cadier** qui entra dans la compagnie de Jésus ;
3° **Claude de Cadier** qui n'était pas mariée en 1611.





X. ANTOINE DE CADIER, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier et du Peschin, conseiller et élu du roi à Moulins, fit foi et hommage à Sa Majesté, en la chambre du domaine de Bourbonnais, le 1er mars[4] 1628, pour quelques cens qu'il avait acquis, entre les mains de Jean Béchonnet, écuyer, conseiller du roi et lieutenant-général du domaine, et fut déchargé, en qualité d'avocat du roi en la généralité de Moulins, le 26 juillet[5] 1635, de servir au ban et arrière-ban de Bourbonnais. Il avait épousé en premières noces, par contrat passé le 16 avril[6] 1611, devant Claude du Teil, notaire à Moulins, demoiselle Antoinette de Feydeau, fille de feu noble homme Gilbert de Feydeau[7], écuyer,

(1) Produit pour les preuves de noblesse faites en 1710 par Gilbert de Cadier, devant le juge d'armes.

(2) Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce. — Généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

(3) *Ibidem.* (4) *Ibidem.* (5) *Ibidem.*

(6) *Ibidem*, produit pour les preuves de noblesse en 1710.

(7) Feydeau, maison d'ancienne noblesse, distinguée dans l'épée et dans la robe, qui

seigneur de Rochefort, conseiller du roi et châtelain de Moulins, et de dame Suzanne de **Feydeau**; le futur assisté de nobles Jean de Champfeu, seigneur des Garennes, conseiller du roi et président en la généralité de Moulins; François Cousin, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Bourbonnais; Jean Brinon, conseiller au même siége; Jean et François du Buisson, avocats au même siége, et Antoine Auberi, chanoine de l'église collégiale de Moulins; la future assistée de dame Catherine de la Croix, son aïeule maternelle, veuve de noble Jean Feydeau, écuyer, seigneur de Cluzors, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Bourbonnais; de noble Jean Feydeau, son curateur, seigneur de Cluzors, châtelain et juge ordinaire de la ville de Moulins; de noble Jean Feydeau, son frère consanguin, avocat à Moulins; de Pierre Feydeau, seigneur de Vêvres, conseiller du roi et président en l'élection de Moulins; de Jacques Feydeau, seigneur de Chevraie, conseiller du roi et assesseur criminel au même siége, et de Guillaume Feydeau, seigneur de Lespaus et de Demoux. Antoi-

a fourni un chancelier de France, aurait donné ou pris son nom du château de Feydel (que l'on nomme *Feydelo* dans la Basse-Marche), situé a quatre lieues de Felletins, qui fut brûlé et ravagé lors de l'incursion des Anglais en France, avec tous les anciens titres de cette maison; ce qui fait qu'on ne trouve sa filiation suivie que depuis Hugues Feydeau, damoiseau, seigneur et baron de Feydel, vivant dans le treizième siècle, et duquel sont sorties plusieurs branches, savoir : 1° les seigneurs de Pruneley, de la Villeneuve, de Brou; cette dernière terre, avec plusieurs autres, érigée en marquisat par lettres de juillet 1761; 2° les seigneurs de Calendes, éteints dans les mâles en 1715; 3° les seigneurs du Plessis, éteints en 1762; 4° les seigneurs d'Erouville, éteints en 1691; 5° les seigneurs de Vaugien, de Courcelles, etc; 6° les seigneurs de Maroille, comtes de Gien, marquis de Dampierre, éteints dans le siècle dernier; 7° les seigneurs de Rochefort, en Bourbonnais, qui ont pour tige Antoine Feydeau, chevalier, seigneur de Rochefort, fils de Thomas, seigneur de Feydel, et d'Aimée Bardon du Méage, qui vint s'établir à Moulins, dont il fut fait châtelain. Il fut père d'André Feydeau, chevalier, seigneur de Rochefort, châtelain de Moulins, qui, d'Anne de Silhot, sa première femme, eut plusieurs enfants, entre autres Gilbert Feydeau, chevalier, seigneur de Rochefort et autres lieux, père, par sa seconde femme, Suzanne de Feydeau, sa cousine, de Jeanne-Antoinette Feydeau, mariée à Antoine de Cadier, de Catherine Feydeau, alliée à Michel de la Plain, écuyer, et de Marie de Feydeau, alliée à Thimoléon de Daillon, comte de Lude, marquis d'Illiers, baron de Veauce. Il y a encore plusieurs branches établies dans la Basse-Marche et ailleurs.

Les armes sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois coquilles du même.*

nette de Feydeau avait pour sœur Marie de Feydeau, mariée, le 16 avril 1622, avec Thimoléon de Daillon, comte de Lude, marquis d'Illiers, baron de Veauce, qui, fondé de procuration de sa mère (Françoise de Schomberg, comtesse douairière du Lude, dame de Veauce, qui avait démembré une partie de la terre de Veauce), vendit cette seigneurie à Claude le Loup, seigneur de Bellenave, pour la somme de cinquante mille livres tournois, par acte passé le 7 avril 1641 devant Drouyn et Nicolas Motelet, notaires à Paris, au domicile de M. de Lingendes, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, près l'hôtel de Luxembourg. Un partage ayant eu lieu du vivant de M. de Lingendes entre ses héritiers, au nombre desquels se trouvaient Claude le Loup de Bellenave, assisté de Marie de Guénégaud, son épouse, Antoine de Cadier, seigneur de la Brosse-Cadier, fils de Jacques de Cadier et de Madeleine de Lingendes, Nicolas du Buisson, conseiller du roi, trésorier de France, fils d'André du Buisson et de Louise de Lingendes, il fut fait une transaction, dit l'acte, par laquelle Nicolas du Buisson se mit au lieu et place de Claude le Loup de Bellenave, et paya immédiatement à Thimoléon de Daillon la somme de vingt-cinq mille livres tournois, dont l'acte porte quittance[1]. Antoine de Cadier épousa en secondes noces, par contrat accordé le 26 décembre[2] 1631 devant Jean Chevrier, notaire à Nevers, demoiselle Marie PION[3], veuve de noble Gilbert Barbe, seigneur du Pontet, conseiller du roi et contrôleur général des domaines en la généralité de Moulins, et fille de noble Antoine Pion, écuyer, seigneur du Bourg, conseiller du roi et maître des requêtes de Navarre, laquelle était assistée de noble François du Feuilloux, son beau-frère, avocat à Nevers, et de noble Jean Pion, son frère, conseiller du roi; furent présents: noble Pierre Brisson, noble Claude Gascoing, seigneur de la Belouze, conseiller du roi et élu à Nevers; noble Érard Bardin, seigneur de Champagnet, procureur au domaine, et noble Michel

(1) Acte original aux archives de M. le baron de Veauce.

(2) Original aux archives de M. le baron de Veauce, produit pour les preuves faites en 1710 devant le juge d'armes.

(3) Les armes de Pion sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'une main d'argent tenant une plume du même.*

Bardin, conseiller et maître des comptes du duc de Nevers. Antoine de Cadier décéda en 1640; Marie Pion, sa veuve, fut déchargée de la taxe à laquelle elle avait été imposée pour les subsistances des gens de guerre par les maires et échevins de la ville de Moulins, par sentence des présidents trésoriers de France en la généralité de Moulins, des 16 avril 1641, 19 décembre 1642, 6 mars 1643 et 9 mai 1650[1].

Les enfants d'Antoine de Cadier furent :

Du premier lit :

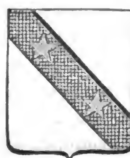
1° JACQUES DE CADIER, IIIe du nom, qui continue la filiation;

2° ANTOINE DE CADIER, écuyer, seigneur de Peschin, lieutenant au régiment de Conti, tué au service du roi devant Neuport, en 1649, ce qui est attesté par un certificat de M. de la Loire-Salis, capitaine de ce régiment, en date du 20 janvier[2] 1650 ;

3° PIERRE DE CADIER, écuyer, seigneur de la Grange, qui déclara, le 26 juillet[3] 1635, qu'il était prêt à aller au service du roi quoique jeune. Il servit dans le ban et l'arrière-ban du Bourbonnais, et devint enseigne de la compagnie de M. de Gensat, son beau-frère, dans le régiment de Commières, et fut tué au service du roi, ainsi qu'il est constaté par un certificat de M. Desantouin, baron de Bressol, en date du 20 janvier[4] 1636 ;

4° ANNE DE CADIER;





5° CATHERINE DE CADIER, mariée 1° à N. D'AUBIGNY[5], seigneur de Gensat; 2° à Gabriel DE MONESTAY[6], chevalier, seigneur et baron des Forges, dont elle fut la seconde femme, frère aîné de François de Monestay, marquis de Chazeron, baron de

(1) Originaux aux archives de M. le baron de Veauce, rapportés par extraits dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

(2) *Ibidem.* (3) *Ibidem.* (4) *Ibidem.*

(5) Les armes d'AUBIGNY sont : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.*

(6) MONESTAY, maison d'origine chevaleresque des plus anciennes du Bourbonnais, substituée aux noms, armes et titres des marquis de Chazeron par le mariage de Gilbert

Chars, lieutenant des gardes du corps du roi, lieutenant-général en ses armées et de la province du Roussillon, gouverneur de Brest, chevalier

de Monestay avec Claudine de Chazeron, qui, dans le partage que fit à ses quatre filles Gilbert de Chazeron, son père, eut pour sa part le marquisat de Chazeron et la terre de Chars.

L'École de Mars cite une action valeureuse d'un Monestay-Chazeron qui, commandant la cavalerie à l'armée du maréchal de Noailles, lors du passage du Ter, contribua beaucoup à la victoire remportée par ce maréchal. Il était septuagénaire et goutteux ; voyant le moment favorable pour charger l'ennemi posté de l'autre côté de la rivière, il se fit attacher sur la selle de son cheval et la passa à la nage à la tête de sa cavalerie ; il chargea vigoureusement la partie de l'armée qui lui était opposée et la mit en déroute.

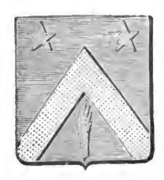
La maison de Monestay a fourni plusieurs officiers généraux et onze officiers supérieurs des gardes du corps. C'est seulement à Pierre Monestay, vivant vers 1400, que remonte sa filiation. Henri de Monestay, son fils, fut maître d'hôtel de Charles VIII, gouverneur de Brest et capitaine des francs-archers de Bourbonnais, Forez, Lyonnais et Beaujolais; il épousa le 3 avril 1467 Jeanne de la Faye, qui lui apporta en dot la baronnie de Forges, et en eut : Eustache de Monestay, seigneur de Forges, capitaine des francs-archers, que le roi François I[er] institua, le 15 juillet 1515, gouverneur des château de Gennes et citadelle de Saint-Francois; de son premier mariage avec Gabrielle de Saint-Haon, il eut un fils, Gilbert de Monestay, échanson de François I[er], gouverneur de Verneuil et mestre-de-camp d'un régiment de mille hommes de pied, mort sans avoir eu d'enfants de Marie de Fresnay, sa femme; de son second mariage avec Marguerite d'Arson, Eustache eut deux fils, l'un Octavien, qui n'eut qu'une fille, l'autre Jean de Monestay, seigneur de Forges, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Montluçon, marié à Louise de Rochefort de Salvert, qui le rendit père de Gilbert et de Gaspard, tige des seigneurs de Graveron, éteints au troisième degré, et de deux filles. Gilbert de Monestay, baron de Forges, épousa Claude de Chazeron, fille de Gilbert de Chazeron, seigneur de Château-Guyon et de la Roche-d'Agoux, de Montfaucon et de Murat, chevalier des ordres du roi, maréchal de ses camps et armées, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de dame Gabrielle de Saint-Nectaire. De cette alliance sont sorties deux branches, celle des barons de Forges et celle des marquis de Chazeron. Gabriel de Monestay, baron de Forges, épousa : 1° Marguerite Dufos; 2° Catherine de Cadier, comme il est dit ci-dessus ; du premier lit il eut deux fils et une fille : Claude-Julien-Maximilien, qui fut bénédictin ; Marie-Gasparde, mariée : 1° le 28 juin 1666, à Philibert de la Roche-Aymon, dernier rejeton mâle de la branche des seigneurs de Chier et de Moulin-Porcher, issus de la branche aînée de cette illustre maison, duquel elle n'eut que deux filles; 2° à Charles de la Rivière, seigneur de Riffardeau; et Claude-Julien de Monestay, baron de Forges, qui épousa en 1663 Gilberte de Cadier, de laquelle il eut deux filles et trois fils, dont l'un fut messire François de Monestay, chevalier, baron de Forges, seigneur de Commentry et de Malicorne, major au régiment de la Suze-Dragons, chevalier de Saint-Louis, marié à dame Élisabeth de Fontanges, qui lui donna une fille, Anne-Charlotte de Monestay, mariée au comte du Buysson, et un fils, Hugues, qui fut père de François-Amable, comte de Monestay-Chazeron, baron de Forges, substitué au marquisat de Chazeron par Charles-François de Monestay, marquis de Chazeron, son cousin, et qui n'a eu qu'un

des ordres du roi, mort à Agen, en décembre 1697. Ils étaient fils de Gilbert de Monestay, baron de Forges, et de Claude de Chazeron; Catherine de Cadier était morte le 16 mai 1691, sans avoir eu d'enfants de ses deux alliances, et ses biens furent partagés entre Michel et Gilberte de Cadier, ses neveu et nièce ;

6° Suzanne de Cadier, prieure de Saint-Pierre d'Izeure-lez-Moulins, comparaît avec cette qualité dans des actes des 26 janvier 1656 et 26 juin 1686 ;

Du second lit :

7° Michel de Cadier, écuyer, seigneur de Peschin, capitaine dans le régiment de Normandie et ingénieur des armées du roi, qui partagea les biens d'Antoine de Cadier, son père, par acte du 25 octobre,[1] 1655, qu'il ratifia avec Jacques de Cadier, son frère consanguin, le 11 juillet 1662. Il mourut en Flandre et semble n'avoir point laissé de postérité.





XII. JACQUES DE CADIER, III[e] du nom, chevalier seigneur de la Brosse-Cadier et du Peschin, conseiller du roi et son avocat au bureau des finances de la généralité de Moulins, né

fils, mort jeune, et une fille, Pauline Henriette, mariée au duc de Céreste-Brancas. On trouvera dans le cours de cette généalogie des détails plus étendus sur cette branche.

La branche des marquis de Chazeron a pour tige François de Monestay, baron de Chars, lieutenant des gardes du corps du roi, lieutenant-général de ses armées et de la province de Roussillon, gouverneur de Brest, chevalier des ordres, deuxieme fils de Gilbert de Monestay et de Claude de Chazeron. Il épousa, par contrat du 16 décembre 1646, Anne de Murat, fille de Jacques de Murat, baron de Roulat, seigneur de la Fond, et de Marguerite de Neuvreze, et mourut à Agen au mois de décembre 1697, laissant un fils et quatre filles. François-Amable de Monestay, son fils, marquis de Chazeron, lieutenant des gardes du corps et lieutenant-général des armées du roi, mort le 28 décembre 1719, avait épousé en mai 1693 Marie-Marguerite de Barentin, fille d'Honoré de Barentin, seigneur d'Hardivilliers, président au grand conseil, de laquelle il eut Charles-François de Monestay, marquis de Chazeron, né le 12 novembre 1697, qui, après avoir passé successivement dans différents grades et commandé la maison du roi dans la guerre de 1742, fut créé lieutenant-général en 1744, et gouverneur de Brest et de Verdun. N'ayant pas eu d'enfants de son mariage contracté le 11 avril 1739 avec Charlotte-Marie de Houdetot, il substitua le marquisat de Chazeron et d'autres terres au fils de son cousin le comte de Monestay, baron de Forges. Les armes de cette famille sont : *d'argent, à la bande de sable chargée de deux étoiles d'or.*

(1) Produit pour les preuves faites en 1710.

l'an 1621 [1], épousa : 1° par contrat accordé le 12 septembre [2] 1642, devant Berthomier, notaire à Moulins, demoiselle CATHERINE FAVEROT DE NEUFVILLE [3], fille de Léonard Faverot, écuyer, seigneur de Cadeaux et de Neufville, conseiller du roi au siége présidial, et de feu dame Perrette de VEAUCE [4]; le futur assisté

(1) Prouvé par la maintenue de noblesse du 25 octobre 1666, où il est dit âgé de 45 ans.

(2) Original aux archives de M. le baron de Veauce, produit pour les preuves de 1710.

(3) La famille de FAVEROT est originaire du Bourbonnais. Sa filiation est littéralement établie depuis François *Faverot*, seigneur de Neufville, qui fut père de :

Hugues *Faverot*, écuyer, seigneur de Neufville, conseiller du roi au présidial de Moulins, en 1581, qui épousa, le 10 octobre 1585, *Jeanne Guillouet d'Orvilliers*, de laquelle il eut un fils, qui suit :

Léonard *Faverot*, écuyer, seigneur de Neufville et des Cadeaux, conseiller au présidial de Moulins, fut accordé, par contrat de mariage du 27 avril 1614, avec Pierrette de *Veauce*. De cette alliance sont provenus :

1° Gabriel *Faverot*, qui suit;
2° Jacques *Faverot de Neufville*, écuyer, avocat au parlement;
3° Catherine *Faverot de Neufville*, mariée, comme il est dit ci-dessus, avec Jacques de *Cadier*, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Brosse-Cadier, etc.

Gabriel *Faverot*, écuyer, seigneur de Neufville, conseiller au présidial de Moulins, fut confirmé dans sa noblesse par arrêt du mois de mai 1698. Il avait épousé, le 17 octobre 1644, Marie de *Rochefort*, dont il eut :

1° Jacques *Faverot*, écuyer, seigneur de Neufville et de Saint-Aubin, capitaine dans le régiment d'Auvergne, puis lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Bourbonnais, qui fit, en 1700, enregistrer ses armes à l'armorial général de France (*Généralité de Moulins*, page 252), ainsi que celles de *Anne-Catherine Parfait*, sa femme, qui sont : *d'argent, à trois flammes de gueules posées entre deux bandes d'azur ; au chef du même, chargé d'une fleur de lis d'or*. On ignore s'ils ont eu postérité;
2° Claude *Faverot de Neufville*, capitaine dans le régiment d'Auvergne.
3° Gabriel *Faverot*, dit le *chevalier de Neufville*, tué au siége de Luxembourg.
4° Henriette *Faverot de Neufville*, qui était veuve de Claude *Guérin*, écuyer, seigneur de Chermont, conseiller du roi, président trésorier de France, lorsqu'elle fit, en 1700, registrer ses armes à l'armorial général de France (*Généralité de Moulins*, page 21).

Les armes de FAVEROT sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une palme d'or.*

(4) VEAUCE. Cette famille, qui paraît s'être éteinte dans la personne de Perrette de Veauce, est une des plus anciennes et des plus illustres du Bourbonnais. Le premier seigneur connu de cette maison est Arnaud de Veauce, qui mourut en l'an 1096. Ce seigneur étant tombé dangereusement malade en revenant d'un pèlerinage qu'il avait

de Jean Couzin, son curateur, écuyer, seigneur de la Jarrie, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins; la future assistée de Jacques Faverot, son frère, écuyer, avocat en parlement; furent présents : Guillaume Feydeau, écuyer, seigneur de Cluzors; Jean-Baptiste Brinon, écuyer, seigneur des Prots; Jean et André du Buisson, écuyers, seigneurs de Beauregard, trésoriers de France; Pierre Bourderel, écuyer, seigneur d'Orvallet; Jacques Hardi, avocat en parlement, et François Guillaud, greffier en la juridiction du domaine de Bourbonnais; 2° par contrat passé le 21 novembre[1] 1660 devant Claude Vigier, notaire à Moulins, demoiselle MARIE GUILLOUET D'ORVILLIERS, veuve d'Antoine Frottier, écuyer, conseiller et trésorier général de France en la généralité d'Auvergne, assistée de Jean-Nicolas de Lapelin, son beau-frère, procureur général du duché de Bour-

fait à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, fit don, pour le repos de son âme, à *Monsieur Saint-Léger*, évêque d'Autun, et aux moines de l'abbaye de Saint-Léger d'Ébreuil, d'une forêt dépendant de la seigneurie d'Ébreuil. Pierre de Veauce, chevalier de l'Écu-d'Or, un de ses descendants, surnommé *le Borgne*, fut un des plus illustres chevaliers de la cour de Louis II, duc de Bourbon, si renommée pour son honneur et sa courtoisie. Il combattit en 1382 à la bataille de Rosbeck, se trouva au siége de Bourbourg, à la prise de Taillebourg et au siége de Verteuil en 1384. Il avait épousé Marie de *Varigny*, dont il eut plusieurs enfants. Armes : *de gueules, semé de fleurs de lis d'argent.*

(1) Original aux archives de M. le baron de Veauce, produit pour les preuves de 1710.

(2) GUILLOUET, ancienne famille du Bourbonnais, dont un des membres a laissé un nom glorieux dans les annales maritimes du dix-septième siècle, celui de l'amiral d'Orvilliers (Louis Guillouet). Cet officier naquit à Moulins en 1708. Son père était gouverneur de Cayenne. Après avoir passé par tous les grades et pris part à un grand nombre d'expéditions, il fut nommé lieutenant-général en 1777, et commandait en 1778 la flotte française au combat d'Ouessant, cambat qui eût été pour la marine française une de ses plus glorieuses journées, si les ordres de d'Orvilliers avaient été ponctuellement exécutés, et si le succès préparé par l'habileté de l'amiral n'eût pas été compromis par l'impéritie d'un prince du sang qui commandait une division. La vieille réputation de l'officier dut être sacrifiée à la vanité du prince. D'Orvilliers, abreuvé de dégoûts et de tracasseries par les courtisans et plus que septuagénaire, se retira du service et s'enferma dans le séminaire de Saint-Magloire. Rien ne l'attachait plus au monde. Il était veuf et avait perdu un fils unique qui faisait toute son espérance et qui promettait de parcourir avec non moins de distinction que lui la même carrière. « La révolution, dit « un biographe, vint arracher d'Orvilliers à son asile de paix, et le ramena à Moulins, « où il mourut vers la fin du siècle dernier chez son neveu, M. d'Hugon de Givry. » Les armes de cette famille sont : *d'azur, à trois fers de pique d'or.*

bonnais. Jacques de Cadier fut déchargé, comme gentilhomme, de la taxe des subsistances à laquelle il avait été injustement imposé, par arrêt du conseil d'État du 10 janvier[1] 1641. Dans le mois de mai[2] de la même année, il présenta, pour le même sujet, conjointement avec Antoine de Cadier, son frère, une requête aux commissaires départis pour le fait des subsistances des gens de guerre en la généralité de Moulins. Il fit le partage des biens d'Antoine de Cadier, son père, dans lequel il prend pour ses préciputs la seigneurie de la Brosse-Cadier, par acte passé sous seings privés, le 25 octobre[3] 1655, et ratifié le 11 juin 1662, avec dame Marie Pion, sa belle-mère, et Michel de Cadier, son frère consanguin, qui lui vendit la part qui lui était échue dans ce partage, par acte du 4 mai[4] 1656. Jacques de Cadier consentit, par acte du 18 août[5] 1660, tant en son nom qu'en celui d'Antoine Feydeau, écuyer, une obligation de payer une somme de trois cents livres à Jean-François de Champfeu, écuyer, seigneur de Saint-Martin; fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction qu'il justifia par titres authentiques, par jugement du 25 octobre[6] 1666, de M. Lambert d'Herbigny, maître des requêtes, intendant des généralités de Moulins et de Bourges; il avait fait, le 27 mars[7] de la même année 1666, son testament olographe, par lequel il élit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres en l'église de Moulins, devant l'autel Notre-Dame de Mibonnet, et ordonne qu'une relique de la vraie croix, *ancien gage de sa famille*, ainsi que les titres de noblesse de sa maison, demeurent à l'aîné de la famille. Ce testament fut déposé, le 11 février 1670, au greffe du sénéchal de Bourbonnais, et Jacques de Cadier mourut la même année. Marie Guillouet d'Orvilliers est qualifiée sa veuve et tutrice de Michel de Cadier, leur fils, dans

(1) Extrait des registres du conseil d'État rapporté dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, p. 73.

(2) Extrait rapporté dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

(3) *Ibidem.* (4) *Ibidem.* (5) *Ibidem.*

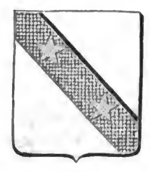
(6) Original aux archives de M. de Cadier, baron de Veauce, produit pour les preuves de 1710.

(7) Original rapporté par extrait dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.

l'acte de foi et hommage qu'elle fit au roi en la chambre du domaine de Bourbonnais, le 22 mars[1] 1675, pour le fief du Peschin; elle donna, en la même qualité, le 6 avril[2] 1680, une procuration au lieutenant Charrier, pour nommer à une prébende vacante dans l'église Sainte-Croix de Lyon, conjointement avec dame Gabrielle du Lieu, femme de messire Joseph-Alexandre de Nagu, marquis de Varennes; elle remboursa, le 26 juin[3] 1686, une rente qui avait été constituée par Jacques de Cadier, son mari, le 26 janvier 1656, au prieuré de Saint-Pierre d'Izeure dont dame Suzanne de Cadier, sa sœur, était prieure. Marie Guillouet d'Orvilliers vivait encore en 1698, époque à laquelle elle présenta ses armoiries, *d'azur, à trois fers de pique d'or*, au bureau des commissaires généraux du conseil, départis sur le fait des armoiries, pour être peintes et blasonnées à l'armorial général de France[4], et dont le brevet lui fut délivré.

Les enfants de Jacques de Cadier furent :

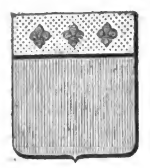
Du premier lit :



1° Marie-Gilberte de Cadier, mariée en 1663 avec Claude-Julien de Monestay-Chazeron[5], chevalier, seigneur et baron de Forges, exempt des gardes du corps du roi, fils de Gabriel de Monestay, seigneur et baron de Forges, et de dame Marguerite *Du Fos*[6], sa première femme, laquelle était fille de Julien Du Fos, seigneur de Méry, etc. et de Marie *Longuet*. Claude-Julien de Monestay mourut le 24 février 1679, laissant de son alliance avec Marie-Gilberte de Cadier :

a. Charles-Maximilien de Monestay-Chazeron ;
b. François de Monestay, mentionné ci-après ;
c. d. Deux filles, Anne et Catherine de Monestay ;

(1) Original rapporté par extrait dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux.
(2) *Ibidem.* (3) *Ibidem.*
(4) *Généralité de Moulins*, page 282.
(5) *Voyez* la notice sur cette famille, page 146 et suiv.
(6) Du Fos, marquis de Méry, porte : *d'or, à trois pals de gueules.*



François de Monestay, chevalier, baron de Forges, seigneur de Commentry et de Malicorne, major au régiment de La Suze-Dragons, chevalier de Saint-Louis, est mentionné avec Marie-Gilberte de Cadier, sa mère, dans une quittance jointe à l'acte de partage qu'elle fit, le 16 mai 1691, avec Michel de Cadier, son frère. Il épousa demoiselle Elisabeth *de Fontanges* [1], qui le rendit père de :

A. **Hugues**, comte **de Monestay**, dont il sera parlé ;



B. **Anne-Charlotte de Monestay-Chazeron**, mariée, le 8 mars 1740, avec Pierre, comte *du Buysson* [2], chevalier, seigneur des Hays, Vielfont et Montcelat, capitaine au régiment de Picardie, fils de Antoine du Buysson, chevalier, seigneur des mêmes

(1) Les armes de Fontanges sont : *de gueules, au chef d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur.*

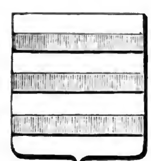
(2) La maison du Buysson, d'extraction chevaleresque et originaire d'Auvergne, a exercé avec distinction des charges de la magistrature, et a domé à l'armée deux officiers généraux, onze colonels ou lieutenants colonels, ou majors, un capitaine de vaisseau, plus de trente capitaines de cavalerie ou d'infanterie, et dix-sept officiers tués sur les champs de bataille. Elle a prouvé sa noblesse remontant au douzième siècle, pour être reçue dans l'ordre de Malte, auquel elle a fourni des dignitaires, dans les pages du roi et dans les chapitres nobles. Le nobiliaire de la province d'Auvergne fait mention de Raymond et de Pierre du Buysson, chevaliers du Temple. Cette maison a produit un grand nombre de branches, qui ont toutes pour auteur commun Guy du Buysson, issu au sixième degré des seigneurs du Buysson, tige de cette maison, éteints vers le milieu du dix-septième siècle, qui fut tué en 1356 à la bataille de Poitiers. Les principales sont : 1° les seigneurs de Mirabel, Vareilles et Beauteville en Rouergue et en Languedoc, éteints en la personne de Pierre du Buysson, lieutenant général des armées du roi en 1762 ; 2° les seigneurs de Montmaur, de Varaignes, la Bastide-Beauvoir, dont la postérité finit au commencement du dix-huitième siècle ; 3° les seigneurs de Villeman, dont Michel du Buysson, capitaine au régiment de Cheuelaye, mort en 1729, a été le dernier rejeton ; 4° les seigneurs d'Aussonne de Raygades, qui ont pour représentants actuels Gaston-Aimé du Buysson, marquis d'Aussonne, et son fils Henri, comte d'Aussonne, marié en 1839 à Charlotte du Buysson de Bournazel ; 5° les seigneurs de Mirabel et de Bournazel, dont Claude-Charles-Edme du Buysson, marquis de Bournazel, est aujourd'hui le chef; 6° les seigneurs de la Cave, de Montgarnaud, Suzeret, Courcelles et Champforts, établis en Bourbonnais en 1496 ; 7° les seigneurs de Montor

lieux, et de Françoise *Le Bègue d'Ambly* [1]. Leur postérité est représentée de nos jours par leurs petits-fils :



I. JULIEN-CHARLES-ANTOINE, COMTE DU BUYSSON, fils de messire Gabriel-Lazare et d'Antoinette-Gabrielle de La Ferté-Mung, né le 31 août 1800, marié, le 31 mai 1824, avec Marie-Anne-Amable-Pauline *de Bonneval* [2], fille de François, comte de Bonneval, et de dame Marie-Catherine-Henriette *de Longueil*, de laquelle il a :

1° FRANÇOIS-CHARLES DU BUYSSON, né le 22 avril 1825 ;
2° ANTONIN-JOSEPH-RÉNÉ DU BUYSSON, né le 19 juin 1826;
3° MARIE-JULIETTE-EUPHÉMIE-GABRIELLE DU BUYSSON, née le 14 avril 1830.



II. FRANÇOIS-AMABLE-CHARLES, vicomte DU BUYSSON, fils de Charles-François, vicomte du Buysson, et de dame Éléonore *de Faubert de Cressy* [3], né le 10 juillet 1785, marié, le 7 janvier 1807, avec demoiselle Adèle *du Verdier* [4], fille d'Hubert du Verdier, ancien capitaine de cavalerie, et d'Adèle *de Saint-Julien*. De ce mariage sont issus :

et de Fontviolant; 8° les seigneurs de Courcelles et du Mesnil; 9° les seigneurs de la Cave, de Moncelat, Montchoisy et de Douzon, etc., dont le dernier membre, Denis-Michel-Philibert du Buysson, comte de Douzon, mestre de camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Moulins, périt en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire ; 10° les seigneurs de Beauregard, éteints dans le siècle dernier ; 11° les seigneurs de Mirebeau, du Lac et du Breuil, qui n'ont formé que trois degrés ; 12° les seigneurs et barons de Boucé, de Veauce, de Fognat, du Beirat, etc., éteints en 1781 ; 13° les seigneurs de Montcelat, de Montchoisy, des Hays, de Vielfout, desquels sont issus les seigneurs d'Ambly, dont les membres actuels sont mentionnés ci-dessus.

Les armes de cette famille sont : *écartelé au 1er d'or, à un arbre ou buisson de sinople; au 2e 3e d'azur, à une épée d'argent, la garde d'or, posée en pal, accompagnée de trois molettes d'éperon du même, deux en chef et une en pointe ; au 4e d'or, à trois arbres arrachés de sinople.* Devises : *Semper virem ;* et : *Qui s'y frotte s'y pique.*

(1) Le BÈGUE, seigneur d'Ambly, porte : *d'or, à une aigle s'essorante de sable, perchée sur une branche de vigne de sinople fruitée de pourpre et tigée de sable ; au chef abaissé d'azur.*

(2) Les armes de BONNEVAL sont : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

(3) Les armes de FAUBERT DE CRESSY sont : *d'argent, à trois fasces de gueules.*

(4) DU VERDIER : *d'azur, à deux lions passans d'argent, armés et lampassés de gueules.* Cimier : *lion issant.* Supports : *2 lions.*

1° *Louis-Amable du Baysson*, né en août 1809, mort au château des Aix, le 10 janvier 1824 ;

2° *Antoine-Victor du Buysson*, né le 4 janvier 1819, mort à Montpellier, le 1er février 1842 ;

3° *Stanislas du Buysson*, né le 21 décembre 1821, au château des Aix ;

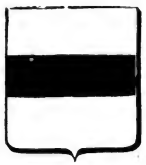
4° *Euphémie du Buysson*, née en avril 1808, mariée à Félix *de Rougane*, capitaine du génie, officier de la Légion-d'Honneur, à Clermont ;

5° *Aimée du Buysson*, née le 3 janvier 1813, mariée, en 1834, a Charles, comte *de Dormy*, son cousin, duquel elle a deux enfants, Adèle et Octave ;

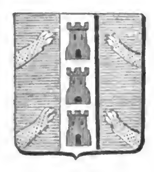
6° *Gabrielle du Buysson*, née le 18 décembre 1815, mariée, en 1841, à son cousin Auguste *de Marsilly du Verdier;*

7° *Pauline du Buysson*, née le 13 mai 1817.

HUGUES, comte DE MONESTAY, baron de Forges, capitaine, puis colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, fut père de :



I. FRANCOIS-AMABLE DE MONESTAY, marquis de Chazeron, colonel au régiment d'Austrasie, qui fut présenté à la cour en 1772, avec le titre de vicomte. Il fut substitué au marquisat de Chazeron par Charles-François de Monestay, marquis de Chazeron, son cousin, qui lui donna encore d'autres terres par son testament. De son alliance avec N. *de Baschi* [1], fille d'un lieutenant-général des armées et lieutenant des gardes du corps du roi, il eut un fils, mort jeune au château de Chazeron, et une fille,



PAULINE-HENRIETTE DE MONESTAY-CHAZERON, mariée, en 1799, à Louis-Albert *de Brancas* [2], duc de Céreste, grand d'Espagne de première classe, fils de Louis II de Brancas, duc de Lauraguais, pair de France, lieutenant général des armées du roi, chevalier de la Toison-d'Or, et de dame Diane Adélaïde *de Mailly-Nesle*, qui fut, en 1807,

(1) Les armes de BASCHI sont : *d'argent, à la fasce de sable*. Tenants : *deux bacchantes*. Cimier : *une aigle issante d'une couronne fermée et croisetée*. Devise : *Potius mori quam fœdari*.

(2) La maison de BRANCAS, originaire de Naples, où elle figurait parmi les plus illustres

chambellan de l'empereur Napoléon, adjudant-commandant la place de Paris le 8 janvier 1814, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur le 1er août 1821, gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 30 mai 1825, et pair de France le 27 janvier 1830. Le duc de Céreste n'a pas eu d'enfants de son mariage.

II. N. DE MONESTAY-CHAZERON, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, mort sans postérité d'Éléonore *du Clerroi*, sa femme ;

III. Et deux filles : une mariée à M. *d'Aluzet*, l'autre veuve du baron *de Fontanges*.

Du second lit :

2° MICHEL DE CADIER, IIe du nom, qui suit :

familles dès le milieu du douzième siècle, sous le nom de Brancassio, est issue des comtes d'Agnano, maréchaux de l'Église romaine, dont les ancêtres, à la tête de leurs vassaux, avaient figuré à la croisade de 1187.

Les fables qui entourent l'origine de toutes les anciennes races n'ont pas manqué à celle des seigneurs de Brancas. Plusieurs légendes et chroniques pieuses racontent sérieusement que les saintes candides, si révérées à Naples et martyrisées l'an 73 de notre ère, étaient des rejetons de la maison de Brancassio. Cette tradition a valu aux aînés de la famille le surnom de *premier gentilhomme chrétien.*

Après avoir occupé de grandes charges à la cour de Sicile et dans les États du saint-siége, les seigneurs de Brancas sont venus s'établir en Provence à la fin du quatorzième siècle, par suite de leur attachement à la maison d'Anjou. Ils ont donné sept cardinaux, un évêque de Marseille en 1445, deux écuyers et chambellans des rois René et Louis III d'Anjou, un chancelier du premier de ces princes, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des capitaines de cent hommes d'armes, des lieutenants généraux gouverneurs de provinces, un maréchal, un amiral de France, des commandeurs de Malte, des chevaliers de la Toison-d'Or et un grand nombre d'officiers de distinction.

En cas d'extinction de la souche française de la maison de Brancas, la grandesse d'Espagne passera à la ligne italienne dont le chef est aujourd'hui le prince de Brancas Ruffano, maréchal de la cour à Naples.

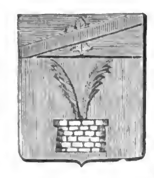
La maison de Brancas s'est divisée en deux branches principales : 1° celle des seigneurs d'Oise, éteinte durant la révolution française en la personne du duc de Brancas-Céreste, grand d'Espagne depuis 1753; 2° celle des marquis, puis ducs de Villars-Brancas, ducs et pairs par lettres d'érection de 1716, seule branche existante, laquelle est représentée aujourd'hui par Louis-Marie Buffile, duc de Brancas et de Lauraguais, pair de France, marié en 1807 à Caroline-Ghislaine, comtesse de *Rodoan*, de laquelle il n'a que deux filles, et par Louis-Albert de Brancas, duc de Céreste, oncle du précédent, qui a donné lieu à cet article.

Armes : *d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre jambes de lion d'or, affrontées en bandes et en barres, et mouvantes des flancs de l'écu.*

Les seigneurs de Villosc, éteints, portaient *un écu chargé d'une fasce accompagnée de quatre pattes de lion.*







XII. **MICHEL DE CADIER**, II[e] du nom, chevalier, I[er] baron **DE VEAUCE**, seigneur de la Brosse-Cadier, du Peschin de Croissance, de Saint-Augustin, né en février 1665, et baptisé le 23 avril [1] 1670, épousa : 1° demoiselle MARGUERITE VIALET [2], fille de noble Gilbert Vialet, écuyer, seigneur de la Forest, trésorier de France, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2° par contrat passé le 8 janvier [3] 1690, devant Cantat, notaire royal à Moulins, demoiselle MADELEINE GIRAULT DES BORDES [4], fille de feu noble homme Antoine Girault, écuyer, seigneur des Bordes et des Vignolles, et de dame Marie MÉTENIER [5], le futur assisté de dame Marie-Guillouet d'Orvilliers, sa mère, qui, par cet acte, l'institue son héritier par égale portion avec Jean

(1) Extrait des registres de baptêmes de l'église paroissiale de Saint-Bonnet, près Moulins, certifié conforme le 2 juillet 1690 par Dupré, vicaire de cette église. — Aux archives de M. le baron de Veauce.

(2) Les armes de VIALET sont : *d'azur, au sautoir d'or surmonté d'une étoile du même.*

(3) Original produit pour les preuves de 1710.

(4) GIRAULT DES BORDES, ancienne famille du Bourbonnais qui a fourni un maréchal de camp dans la personne d'Etienne-François Girault des Echerolles, chevalier de Saint-Louis. Ses armes sont : *de gueules, au puits d'argent, d'où sortent deux palmes posées en bande et en barre du même; au chef cousu d'azur, à la fleur de lis d'or, chargé d'une barre de gueules.*

(5) MÉTENIER, seigneur de Goutteraor en Bourbonnais, porte : *de sinople, à deux chevrons d'argent.*

Frottier, son fils du premier lit, écuyer, seigneur de Parray, conseiller et avocat du roi au bureau des finances de la généralité de Riom, et de Jean-Nicolas de Lapelin, son oncle et son curateur, écuyer, seigneur de Boussac; la future assistée de Gilbert-Girault des Bordes, son oncle, écuyer, seigneur des Escherolles, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins; furent présents André du Buisson, écuyer, seigneur de Beauregard et de Corgenai, président, trésorier de France et général de ses finances, au bureau de la généralité de Moulins, noble Gilbert Alaroze, conseiller et procureur du roi en la chambre du domaine du Bourbonnais, cousin de la future, et noble Jean de Monestay-Chazeron, avocat en parlement. Michel de Cadier partagea, par acte passé le 16 mars 1691 [1] devant Cantat, notaire à Moulins, avec dame Gilberte de Cadier, sa sœur consanguine, veuve de Claude-Julien de Monestay, baron de Forges, les biens provenant de la succession de dame Catherine de Cadier, leur tante. Il se fit remplacer au service du ban de la noblesse de Bourbonnais par Nicolas Sicaud, écuyer, seigneur de la Rave, depuis le 26 mai [2] 1691 jusqu'au 15 novembre suivant; fit aussi faire son service dans le même ban [3] en 1593, et comparut le 6 mai [4] 1695 à la revue de la noblesse du Bourbonnais, lors de la convocation du ban pendant la durée duquel il se fit encore représenter par M. de Brirot de Tilly, écuyer. Michel de Cadier fut déchargé, comme gentilhomme, de la taxe des francs fiefs, qui avait été imposée sur ses seigneuries de la Brosse-Cadier, de Croissance et du Peschin, par ordonnance du 16 mai [5] 1675, rendue par M. d'Aquin, chevalier, seigneur de Château-Renard, intendant de la généralité de Moulins. Il acquit en 1692, par décret de la cour des aides de Paris, la terre et seigneurie de

(1) Expédition originale.

(2) Certificat délivré par M. de Beaucaire-Guiénet, commandant l'arrière-ban de la noblesse du Bourbonnais.

(3) (4) Certificats délivrés par Charles de Levis, chevalier, comte de Charlus, lieutenant général pour le roi en la province du Bourbonnais.

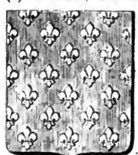
(5) Original.



VUE DU CHATEAU DE VEAUCE

Saint-Augustin, paroisse de Château-sur-Allier, châtellenie de Bourbon, en rendit foi et hommage au roi en la chambre du domaine de Bourbonnais, le 10 octobre de l'année suivante, et en donna l'aveu et le dénombrement le 28 mars[1] 1696. Le 4 décembre 1700, s'étant rendu adjudicataire, par décret de la sénéchaussée de Bourbonnais, des parties de la terre de Veauce qu'avait eues la famille du Buisson, et que celle-ci avait cédées à la maison de Blick, Michel de Cadier rentra, les 15 et 16 janvier 1701, en possession de la totalité de la terre, seigneurie et baronnie de Veauce[2]; mouvant directement en fief de Sa Majesté

(1) Aveux et dénombrements aux Archives du royaume, reg. 475, pièces 115-133.



(2) Veauce, en latin *Velcia*, primitivement une sirie, était dès le onzième siècle le siége d'une juridiction seigneuriale, dont les seigneurs portaient pour armes : *de gueules, semé de fleurs de lis d'argent.*

Du donjon relevaient plusieurs terres inféodées, et les vassaux y venaient acquitter les redevances, recevoir l'investiture et rendre hommage. Des titres latins nous apprennent que Veauce était possédée vers l'an 1200 par noble dame Agnès, dame de Bourbon, fille d'Archambault IX, sire de Bourbon, et femme de Jean de Bourgogne, seigneur de Charolais. On sait qu'Agnès de Bourbon n'eut de son alliance qu'une fille unique, Béatrix, mariée à Robert de France, fils de Saint-Louis, qui fut la tige de la maison royale de France.

La seigneurie de Veauce fut érigée en baronnie en faveur de Robert Dauphin en 1400, par Louis II, duc de Bourbon. En suivant l'ordre chronologique de ses possesseurs, l'on peut se convaincre qu'à peu près depuis cette époque Veauce a presque toujours été plus ou moins soit dans la famille de Cadier de Veauce, soit dans celles de ses alliances.

Une chose remarquable et qui fit changer si souvent les noms de ses seigneurs, c'est que Veauce, en totalité ou en partie, après ses nombreux dénombrements, a toujours été apportée en dot ou en héritage par des femmes.

Veauce a toujours été possédée par les premières maisons du Bourbonnais, et, chose singulière, ces mêmes maisons ont tour à tour possédé les mêmes seigneuries.

Ainsi les Le Borgne de Veauce, les de Blot, les Chauvigny, les de Bressolles, les Saint-Julien, les Chazeron, les d'Arçon (unis aux de Cadier dès leur origine), seigneurs de Chastellus et de Martilly, les de Vienne, les Daillon, les Le Loup de Bellenaves, les du Buysson et les Blich eurent tous des parentés directes ou collatérales avec les de Cadier. Et les terres de Veauce, avec les fiefs qui en dépendaient, tels que Saint-Augustin, Château-sur-Allier, Arçon, Chastellus, Martilli, Plaix, la Grange, Croissances, Ponsut, Baize, le Plessis, la Faye, le Trousset, etc., ont tous été plus ou moins possédés simultanément par les de Cadier et les familles ci-dessus mentionnées.

Dès le quinzième siècle la seigneurie de Veauce avait été déjà dénombrée plusieurs

à cause de son duché de Bourbonnais, et dont il rendit foi et hommage au roi Louis XIV, comme baron de Veauce, le 28 mars de la même année, en sa chambre du domaine de Bourbonnais. Il renouvela cet hommage en sa qualité de baron de Veauce, le 9 août 1718, en la même chambre, et déposa l'aveu et le dénombrement de cette baronnie en la chambre des comptes de Paris. En 1705, Edme de Marcelanges, écuyer, refusant de lui rendre foi et hommage pour son fief de Vaudot, Michel de Cadier l'assigna devant la chambre du domaine de Bourbonnais qui, par sentence contradictoire du 5 septembre 1705, déclara que ce fief relevait immédiatement de la baronnie de Veauce. Michel de Cadier reçut le 18 janvier 1706 l'hommage que lui fit messire Claude de Montclar, écuyer, pour son fief de Beaurepaire, et reçut aussi, le 31 janvier 1714, celui de Jacques Guérignon, de la paroisse de Vicq, pour la dîme et la directe de Chambon, de même que celui que lui rendit, le 12 janvier 1715, dame Marie-Françoise de Guérin, pour son fief de la Verrerie, qui depuis fut incorporé à la baronnie de Veauce.

Le 26 septembre 1715, messire Annet de Praloix, curé de Seisat, se démit de la prébende d'un des six canonicats de Saint-Vénérand, entre les mains du baron de Veauce, qui en

fois. A cette époque, elle était divisée en trois parties, et se subdivisa encore par les partages et les successions. Cependant, comme les seigneurs qui l'ont tour à tour possédée ou qui en possédaient des parties diverses étaient alliés entre eux par des liens de famille ou de parenté, des parties distraites de la terre revenaient souvent au principal propriétaire par succession ou transaction. C'est ainsi que les de Vienne en possédaient une partie en même temps que les Saint-Julien et les Daillon, de même que les Cadier en possédaient plusieurs fiefs par héritages ainsi que les Le Loup de Bellenave, pendant que leur très proche parent, Nicolas du Buysson, en était le seigneur suzerain. Cette dernière famille eut pendant vingt-six ans la seigneurie de Veauce en sa possession, jusqu'à ce qu'elle s'en défît en faveur de la maison de Blich, qui rassembla la plus grande partie des fiefs qui en étaient épars, racheta et échangea avec les Saint-Julien les parties qu'ils en possédaient, telles que La Chassagne et La Ribière, après quoi la baronnie de Veauce passa, à la fin du dix-septième siècle, dans la maison de Cadier de Veauce, en possession de laquelle elle est encore aujourd'hui.

Il est à remarquer que dans tous les actes, soit de partages ou d'acquisitions, malgré le démembrement de la terre et ses divisions, c'est toujours le possesseur du château fort qui était reconnu comme « le seigneur et baron de Veauce. »

pourvut messire Jean-Baptiste de Vaucourt, par lettres du 30 octobre suivant, qui sont ainsi conçues :

« Nous, Michel de Cadier, chevalier, seigneur et baron de « Veauce, seigneur de la Brosse-Cadier et de Saint-Augustin. A « tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que « sur le bon et louable rapport qui nous a esté fait de la per- « sonne de messire Jean-Baptiste de Veaucourt, minoré acolite « du diocèse de Paris, à présent y demeurant, nous lui avons « octroyé et accordé nos présentes lettres de provision pour « jouir des honneurs, droits et revenus d'une de nos six pré- « bendes fondées en notre église de Saint-Vénérand de Veauce, « icelle vacante par la démission qui en a été faite par messire « Annet de Praloix, prêtre-curé de Saint-Martin de Sésat, dio- « cèse de Bourges, qui en avait été pourvu par nos lettres, à « la charge par ledit de Veaucourt d'acquitter ou faire acquitter « les services accoutumés en ladite église, qui sont une messe « par chacune sepmaine et d'assister aux vêpres à chacun di- « manche.

« En conséquence mandons aux sieurs chanoines dudit Saint- « Vénérand de Veauce, de recevoir ledit sieur de Veaucourt, le « laisser paisiblement jouir de ladite prébende, honneurs, pré- « rogatives et revenus d'icelle, et à nos officiers dudit Veauce « de le mettre en possession, et que foy soit ajoutée aux copies « des présentes comme à l'original.

« En foi de quoi nous avons signé ces présentes contresignées « de notre secrétaire, et fait apposer le scel de nos armes le « trentième octobre mil sept cent quinze.

« *Signé :* DE CADIER.

« Par Monseigneur,

« Signé : BOUTIN. »

Le 6 mars 1717, par suite d'une procédure dirigée devant la chambre du domaine de Bourbonnais, à la requête de messire Michel de Cadier, chevalier, baron de Veauce, contre messire Claude de Sallevert, écuyer, seigneur du Lut, de la Motte-d'Arçon et des Fossés, écuyer ordinaire de la duchesse de

Bourgogne, puis gouverneur des pages de la grande écurie du roi, au sujet de la foi et hommage que ce dernier refusait de rendre au baron de Veauce pour ses terres de Lamotte-d'Arçon et du Lut, il intervint une sentence qui déclara que la Motte-d'Arçon était un fief mouvant de la baronnie de Veauce. Claude de Sallevert avait été déjà condamné, par sentence arbitrale du 6 avril 1714, à faire rendre au baron de Veauce les corvées de justice pour son domaine des Fossés.

Michel de Cadier, chevalier, baron de Veauce, fut maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction, avec sa postérité née et à naître, après l'avoir justifiée par titres, et dans tous les priviléges, honneurs, exemptions dont jouissaient les gentilshommes du royaume, par jugement du 14 décembre 1717, rendu par messire Marc-Antoine Turgot, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de la généralité de Moulins et commissaire du conseil pour la vérification des titres de noblesse. Michel de Cadier décéda dans le mois de mars 1725, un an après dame Marie Girault des Bordes, sa seconde femme, de laquelle il eut :

1° Gilbert de Cadier, qui continue la lignée;
2° André de Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse;
3° Simon de Cadier, chevalier, seigneur de Ponsut ;
4° Gilbert de Cadier, chevalier, seigneur de Croissance ;



5° Michel-Toussaint de Cadier, écuyer, seigneur du Peschin, de Bouy-le-Chalitre et des Souillats, qui fut accordé par mariage avec demoiselle Gabrielle de Vernin d'Aigrepont [1], d'une ancienne famille du Bourbonnais, de laquelle il eut :

a. Simon de Cadier de Bouy, né le 11 avril 1767 et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Moulins, qui obtint, le 26 avril 1784, de Chérin père le certificat de noblesse requis pour

(1) Les armes de Vernin sont : *écartelé aux 1er et 4e d'azur à une croix de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes d'or; aux 2e et 3e d'argent à une feuille de chêne et de sinople.*

entrer à l'école militaire. Il était officier d'infanterie lorsqu'il émigra en 1792. Ses biens furent confisqués et vendus révolutionnairement. Rentré en France sous le consulat, il épousa une dame riche et noble à Saint-Amand, où il s'établit. Il y est décédé peu avant 1830, sans avoir eu d'enfants;

b. **Catherine de Cadier de Bouy**, mentionnée avec Simon de Cadier, son frère, dans une procédure du 28 avril 1783. Elle épousa N. de Bosredon, dont elle eut des enfants qui possèdent encore la terre du Bouy;



c. Et une autre fille mariée à M. du Quesnoy.



6° **Françoise de Cadier** qui fut alliée à François-Jacques **de Dreuille** [1], chevalier, seigneur de Bloux, de Moulaix, de Grandchamp, d'une ancienne maison chevaleresque du Bourbonnais, qui a pris son nom d'une terre située dans la paroisse de Cressange, qu'elle a conservée jusqu'à l'époque de la révolution. Cette famille a donné des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Quatre de ses membres ont émigré, deux ont payé de leur vie leur dévouement à la cause royale, l'un à l'armée de Condé, et l'autre à l'armée du général Charette. De cette alliance sont issus plusieurs enfants.

7° **Madeleine de Cadier**, mariée à messire Claude de **Balame**, chevalier, seigneur des Bodinots et de la Salle;



8° **Marie de Cadier**, alliée à N. **de Chavagnat**, chevalier, seigneur de Chovances, qui portait pour armes : ***d'argent, au chat ailé de sable;*** c'est ainsi qu'elles furent enregistrées dans l'***Armorial d'Auvergne***, page 422, et dans celui ***du Bourbonnais***, page 567.



XIII. GILBERT DE CADIER, chevalier, baron DE VEAUCE, seigneur de Saint-Augustin, né le 13 octobre [2] 1690 et baptisé le 16 du même mois, fut reçu page du roi en sa petite écurie, sous la charge de M. le marquis de Beringhen, premier écuyer de Sa Majesté, après avoir fait ses preuves de noblesse par-

(1) Les armes de **Dreuille** sont : *d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.* (*Armorial de l'ancien duché de Nivernais*, par George de Soultrait.)

(2) Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Pierre de Moulins, au dio-

devant le juge d'armes de France [1], en mars 1710, et fut admis, le mois suivant, ainsi qu'il est constaté par un certificat du 1er avril, de M. d'Urfay, gouverneur des pages, et encore par un autre certificat de M. de Beringhen du 4 février [2] 1711. Il fut accordé, par contrat de mariage du 31 juillet [3] 1715, passé devant Coutin et Thiolas, notaires royaux à Bourges, avec demoiselle **Marie-Anne RIGLET DE L'ÉTANG**, fille de Claude Riglet [4], écuyer, seigneur de l'Étang, de Malsay, de Moulin-Porcher, de Chalivoy et des Noix, et de dame Jeanne **Le Begue**, sa femme; il fit le partage des biens provenant de la succession de ses père et mère, par acte passé le 27 mai [5] 1724, par-devant Chaume et Guipon, notaires royaux, avec André de Cadier, écuyer, seigneur de la Brosse, Simon de Cadier, écuyer, seigneur de Ponsut, Gilbert de Cadier, seigneur de Croissance, Michel de Cadier, écuyer, seigneur du Peschin, Marie de Cadier, femme du seigneur de Chovance, Françoise de Cadier, femme de François-Jacques de Dreuille, chevalier, et Madeleine

cèse d'Autun, délivré, le 4 octobre 1708, par François-Xavier de la Ménardière, écuyer, vicaire de cette église, légalisé, le 8 février 1710, par Henri Bolaire, écuyer, seigneur du Masvert, lieutenant général de la sénéchaussée de Bourbonnais, au siége présidial de Moulins, et scellé du cachet de ses armes, qui sont : *de sinople, à un lion couronné d'argent.* Produit pour les preuves de page qu'il fit en 1710.

(1) Preuves de noblesse signées d'Hozier, au cabinet des titres à la Bibliothèque royale.

(2) Original aux archives de M. le baron de Veauce ; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves. (3) *Ibidem.*

(4) Claude Riglet avait épousé, le 6 septembre 1688, Jeanne le Bègue, laquelle était fille de François le Bègue, écuyer, seigneur de Montpensier et de Silly, et de Françoise Tullier. Il était fils d'Étienne Riglet, seigneur de l'Étang et de Malsay, et de Marie le Large.

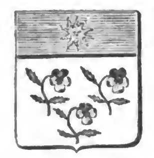
Cette famille est originaire de Troyes, en Champagne. et ce fut Nicolas Riglet, seigneur de Moris et de Lusson, quatrième aïeul de Claude Riglet, qui vint s'établir à Bourges, où il fut échevin en 1516 et 1517. Il épousa demoiselle Anne Pillas, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres François Riglet, seigneur de Moris, d'Houet, Lusson et Poupelin, dont la postérité s'est divisée en quatre branches, savoir : les seigneurs de Poupelin et d'Houet ; les seigneurs de Lusson ; les seigneurs de l'Étang et de Malsay ; les seigneurs de Montgueux et du Mesnil, qui tous ont toujours contracté des alliances distinguées.

Les armes sont : *d'azur, à trois pals alaisés d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

(5) Original aux archives de M. le baron de Veauce ; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves.

de Cadier, épouse de Claude de Balame, chevalier, ses frères et sœurs. Gilbert de Cadier ne vivait plus le 4 juillet 1748[1]. Il laissa de son mariage :

1° François-Claude de Cadier, qui suit :



2° Madeleine de Cadier, mariée à Réné de Chabenat de Bonneuil, chevalier, baron de Nouhan et de Savigny, d'une famille[2] originaire de la châtellenie d'Argentan, où elle possédait un fief dont elle a tiré son nom et qui, dans le seizième siècle, vint s'établir à Bourges, où elle a pris des alliances avec les plus nobles familles. Le premier auteur de cette maison dont il soit fait mention dans l'histoire du Berry est François, seigneur de Chabenat, qui vivait en 1480. De lui descendait au quatrième degré Etienne de Chabenat, IIIe du nom, chevalier, comte de Bonneuil, vicomte de Savigny, baron de Nouhan, seigneur de Préau, conseiller du roi en ses conseils, introducteur des princes étrangers et ambassadeurs près de Sa Majesté, aïeul de Réné de Chabenat, qui, de son mariage contracté, le 6 août 1646, avec Madeleine Petit, fille de François Petit, seigneur de Passy et de Ravannes, et de Madeleine de Louvencourt, eut quatre filles et trois fils d'un desquels est descendu Réné de Chabenat, époux de Madeleine de Cadier;



3° Jeanne de Cadier, mariée à messire Claude Alamargot, chevalier, seigneur de Richemont, paroisse de Bizeneuille, dont la famille originaire du Bourbonnais porte pour armes : *d'argent, à une pie au naturel.* C'est ainsi qu'elles furent enregistrées dans l'*Armorial général de Moulins*, page 323, suivant la déclaration faite par Charlotte *Baubinet*, veuve de Gilbert Alamargot de Saint-Victor;

4° Marie de Cadier, religieuse au couvent de la Visitation, à Moulins.

(1) Prouvé par le contrat de mariage de François-Claude de Cadier, son fils.

(2) Les armes de Chabenat, en Berry, sont : *d'argent, à trois pensées au naturel feuillées de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*



XIV. FRANÇOIS-CLAUDE DE CADIER, chevalier, baron DE VEAUCE, seigneur de Saint-Augustin, né à Moulins le 10 juillet 1723 et baptisé le 20 du même mois, fut reçu page du roi en sa petite écurie sur les preuves de sa noblesse certifiées par le juge d'armes de France le 20 février 1739; il fut ensuite cornette de cavalerie au régiment de Clermont-Prince et un des aides de camp de S. A. R. le comte de Clermont, qui pendant toute sa vie l'honora d'une bienveillance et d'une affection toutes particulières. Il fut nommé par le roi Louis XV, en 1766, maire de la ville de Moulins, qui, à cette occasion, fit frapper une médaille d'argent re-





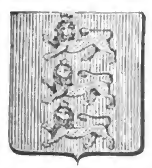
présentant d'un côté les armes de Cadier, autour desquelles on lit : F. C. CADIER, CHer, BARON DE VEAUCE, MAIRE, 1766, et au revers les armoiries de la ville de Moulins avec cette légende au-dessus : VILLE DE MOULINS. Le baron de Veauce signala son administration par de sages règlements; ses bienfaits et ses vertus lui méritèrent les témoignages éclatants de la reconnaissance de ses concitoyens. Messire François-Claude de Cadier rendit foi et hommage au roi Louis XV, le 6 juillet 1752, pour son fief, seigneurie et baronnie de Veauce, devant la chambre du domaine, où il accomplit de nouveau ce devoir féodal, le 11 octobre 1776, à l'occasion de l'avénement du roi Louis XVI à la couronne, et présenta l'aveu et le dénombrement de cette baronnie et de tout ce qui en dépendait, le 8 juillet 1780, au bureau des finances de la généralité de Moulins. Le 7 mai 1777, messire Claude du Ris, prêtre, se démit entre ses mains de son canonicat de Saint-Vénérand-de-Veauce, et, le 1er juillet 1780, Pierre Boirot, sieur

des Serviers, paroisse de Vicq, lui rendit foi et hommage pour sa directe de Bord, et lui en rendit, le 26 novembre suivant, l'aveu et le dénombrement. Il avait épousé, par contrat passé le 4 juillet [1] 1748 devant Sauvage et Massé, notaires royaux à Moulins, demoiselle Jeanne-Gilberte ROLLET D'AVAUX, fille de messire Amable Rollet [2], écuyer, seigneur d'Avaux et de Saint-Mayard, premier président au présidial de Riom, et de dame Gilberte Vilhardin de Belleau. Furent présents messire André de Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse, messire Simon de Cadier, chevalier, seigneur du Ponsut, oncles paternels du futur, messire Antoine des Bouis, seigneur de Beaufort, grand-oncle de la future, messire Pierre de Champfeu, chevalier, seigneur de la Brosse, etc. François-Claude de Cadier est décédé à Moulins le 28 février 1794, laissant de cette alliance :

1° André de Cadier, qui continue la filiation ;

2° Jacques-Amable de Cadier, dit le chevalier de Veauce, né et baptisé le 22 août [3] 1750, mort le 27 avril 1765;

3° Etienne de Cadier, né le 21 et baptisé le 22 décembre [4] 1752, qui embrassa l'état ecclésiastique et mourut jeune;



4° Amable de Cadier, vicomte de Veauce, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né et baptisé le 27 février [5] 1755, fut capitaine au régiment de Conti-Dragons. Il fut accordé, par contrat de mariage du 1er février 1790, avec demoiselle Henriette-Madeleine de Montsaulnin, chanoinesse d'honneur au noble chapitre royal de l'Argentière, fille de messire Etienne-Claude de Montsaulnin [6], seigneur de Fontenay, Néronde, Ignole, Feu-

(1) Expédition originale aux archives de M. le baron de Veauce; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves.

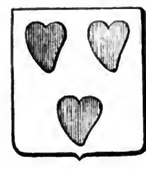
(2) Les armes de Rollet d'Avaux, famille originaire d'Auvergne, sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois rochers d'argent; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

(3) Extrait des registres des actes des baptêmes de la paroisse de Saint-Pierre, à Moulins, diocèse d'Autun ; aux archives de M. le baron de Veauce ; généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves. (4) *Ibidem.* (5) *Ibidem.*

(6) La maison de Montsaulnin s'est divisée en deux branches : la première, celle des

dron, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Françoise-Madeleine *de Villaines*. Il est mort à Bourges en 1836, sans laisser de postérité;

5° JEAN-RÉNÉ DE CADIER, né et baptisé le 21 mai[1] 1757, mort sans avoir pris d'alliance.



XV. ANDRÉ DE CADIER, chevalier, baron DE VEAUCE, seigneur de Saint-Augustin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Moulins le 25 mars[2] 1749, fut reçu page du roi en sa petite écurie sur les preuves de noblesse certifiées à S. M. par le juge d'ar-

marquis de *Montal*, qui s'est éteinte dans les mâles en la personne de Charles-Louis de Montsaulnin, marquis de Montal, baron de Courcelles, colonel du régiment de Poitou, brigadier des armées du roi le 29 mars 1710, maréchal de camp le 1er février 1719, lieutenant général le 1er août 1734, gouverneur de Villefranche en Roussillon au mois d'août 1740 et de la ville de Guise-sur-Oise au mois de mars 1743, chevalier des ordres à la promotion du 2 février 1745, qui mourut ne laissant que deux filles de son mariage contracté, le 21 avril 1705, avec Anne-Marie de *Colbert*, morte le 6 juin 1740, fille d'Édouard de Colbert, marquis de Villacerf, surintendant des bâtiments, et de Geneviève *Larcher*. L'autre branche était établie en Berry, où elle possédait la seigneurie de *Fontenay*, qui fut apportée en dot, en 1555, par Catherine de Fontenay, unique héritière de sa maison, à François de Montsaulnin, trisaïeul de Léonard de Montsaulnin, seigneur de Fontenay, qui, de son mariage accordé en 1725 avec Madeleine de *Boullé*, eut : Étienne-Claude de Montsaulnin, seigneur de Fontenay, officier dans le régiment du roi, infanterie, mentionné ci-dessus. Les armes sont : *de gueules, à trois léopards couronnés d'or, posés l'un sur l'autre.* (*Armorial de l'ancien duché de Nivernais*, par George de Soultrait.)

(1) Extrait des registres des actes des baptêmes de la paroisse de Saint-Pierre, à Moulins, diocèse d'Autun.

(2) Extrait des registres des actes des baptêmes de la paroisse Saint-Pierre, à Moulins, diocèse d'Autun. — Aux archives de M. le baron de Veauce. — Généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves. — Toutes les pièces que nous avons citées comme extraites des archives de M. le baron de Veauce, et rapportées par extraits dans la généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, ont été collationnées sur les originaux par Moranges et Theilot, notaires royaux à Riom, le 11 avril 1763, contrôlé le 12 du même mois; leurs signatures ont été légalisées par François Milanges de Neuilhat, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Riom. Ces pièces furent encore vérifiées par Denis-Louis d'Hozier, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, et généalogiste de France, le 24 août de la même année.

mes de France, le 29 février 1764. Il était maréchal des logis lorsque le roi lui donna, par lettres patentes du 24 octobre[1] 1769, la charge de sous-lieutenant dans le régiment de Clermont-Prince, cavalerie, dans lequel il fut reçu le 31 décembre 1770; de ce régiment il passa avec le même grade dans celui de la Marche, cavalerie, où il fut promu au grade de capitaine par commission du 19 mai[2] 1774, signée par le roi, et y fut reconnu en

(1) Ces lettres sont ainsi conçues :

« Aujourd'hui, vingt-quatrième jour du mois d'octobre 1769, le roi étant à Fontainebleau, prenant une entière confiance en la valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite du sieur André de Cadier de Veauce, maréchal des logis, et en sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté lui a donné et octroyé la charge de sous-lieutenant en la compagnie de Boisanval, dans le régiment de cavalerie de Clermont, vacante par la promotion du sieur de Tournemire à une lieutenance, pour dorénavant en faire les fonctions et en jouir aux honneurs, autorité, prérogatives, droits et appointemens qui y appartiennent, tels et semblables, dont jouissent ceux qui sont pourvus de pareilles charges. M'ayant, Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, commandé de lui en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi, son conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

« *Signé :* Louis.

« Plus bas :

« *Signé :* Duc de Choiseul. »

(Original aux archives de M. le baron de Veauce.)

(2) Voici la teneur :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à notre cher et bien amé le sieur André de Cadier, baron de Veauce, sous-lieutenant dans le régiment de cavalerie de la Marche, salut; la compagnie dont était pourvu le sieur de Sournia, dans ledit régiment, étant à présent vacante par sa promotion au grade de mestre de camp de cavalerie, et désirant de la remplir d'une personne qui s'en puisse bien acquitter, nous avons estimé que nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que de vous, pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui se sont présentées, où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, capitaine de ladite compagnie, vacante comme dit est ci-dessus, laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle de Boulainvilliers, mestre de camp, lieutenant dudit régiment. La part, ainsi qu'il vous sera par nous et nos lieutenans généraux commandé, ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les officiers et chevau-légers de ladite compagnie, des états, appointemens et soldes qui vous seront et à eux deus, suivant les montres et revues qui en seront faites par les commissaires et conservateurs des guerres à ce départis, tant et si longuement que ladite compagnie sera sur pied pour notre service; tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police, que

22

cette qualité à Lunéville le 8 août 1775. Ayant été réformé, il fut pourvu, par commission du 13 mai[1] 1779, signée par le roi,

nous n'en puissions recevoir de plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons au sieur de Boulainvilliers, mestre de camp, lieutenant dudit régiment, et en son absence à celui qui le commande, de vous recevoir et faire reconnaître en ladite charge, et à tous qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faisant soit obéi, car tel est notre plaisir.

« Donné à notre château de la Muette le dix-neuvième jour de mai, l'an de grâce mil sept cent soixante-quatorze, et de notre règne le premier.

« *Signé :* LOUIS

« Par le roy :

« Le DUC D'AIGUILLON. »

A cette pièce est attachée celle qui suit :

« Nous, Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries, lieutenant général des armées du roy, chevalier de ses ordres, gouverneur des ville et citadelle de Montpellier, ville et port de Cette, lieutenant général de la ville de Lyon, province de Lyonnais, Forez, mestre de camp général de la cavalerie française et étrangère, capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais, commandant général et inspecteur du corps de la gendarmerie, et commandant en chef dans les provinces de Flandres, Hainaut et Cambraisis.

« Vu le brevet donné le 19 mai 1774, par lequel Sa Majesté a commis et établi le sieur baron de Veauce en la charge de capitaine au régiment de la Marche, cavalerie, pour en la dite qualité exercer et remplir les fonctions attachées audit état, sous l'autorité du roi, de M. le marquis de Béthune, colonel général de la cavalerie, et de la nôtre, la part et ainsi qu'il lui sera ordonné : Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, à cause de notre charge de mestre de camp général de ladite cavalerie, ordonnons à tous brigadiers et autres commandants de cavalerie, de reconnaître ledit sieur baron de Veauce en la susdite qualité, et à tous ceux qu'il appartiendra de lui obéir et entendre en ce qui concerne sa charge, suivant et conformément auxdites lettres patentes du roy. En témoin de quoi nous lui avons donné et signé notre présente attache, fait contresigner par notre secrétaire ordinaire, et sceller de nos armes pour lui servir et valoir en ce que besoin sera.

« Fait à Lunéville, le huit août mil sept cent soixante-quinze.

« *Signé :* CASTRIES.

« Par monseigneur :

« *Signé :* BERTELUIRE. »

(Original aux archives de M. le baron de Veauce.)

(1) Cette pièce est ainsi conçue :

« Monsieur le comte de Boulainvilliers, ayant donné au capitaine André Cadier, baron de Veauce, capitaine réformé, la charge de capitaine en second de la compagnie mestre de camp du régiment de dragons de Conty que vous commandez, vacante par la promotion du capitaine de Beaurecueil à la charge de major du second régiment de chevau-légers je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayiez à le recevoir et faire reconnaître

de la charge de capitaine en second de la compagnie mestre de camp du régiment de dragons de Conti. Le baron de Veauce fut représenté à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Bourbonnais, tenue à Moulins le 16 mars 1789, pour l'élection des députés aux états généraux, par M. de la Motte-Bodinat. Le roi Louis XVI le nomma, le 28 janvier[1] 1791, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dans lequel il fut admis après avoir prêté serment entre les mains de M. le comte de Chalus,

en la qualité de capitaine en second de ladite compagnie, et tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, avec le rang qu'il a tenu jusqu'à présent dans ledit régiment et dans mes troupes de dragons.

« Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Boulainvilliers, en sa sainte garde.

« Écrit à Marly le 13 mai 1779.

Signé : Louis.

« Plus bas :

« *Signé :* Le comte de Montbarrey. »

(Original aux archives de M. le baron de Veauce.)

(1) La lettre close que le roi adresse à cette occasion au baron de Veauce est ainsi conçue :

« Mons. André de Cadier de Veauce, la satisfaction que j'ai de vos services m'ayant convié à vous associer à l'ordre militaire de Saint-Louis, je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ai commis le sieur de Chalus, ci-devant capitaine dans le régiment d'Orléans infanterie, et chevalier dudit ordre, pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier de Saint-Louis, et mon intention est que vous vous adressiez à lui pour prêter en ses mains le serment que vous êtes tenu de faire en ladite qualité de chevalier dudit ordre, et recevoir de luy l'accollade et la croix que vous devez doresnavant porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu. Voulant qu'après cette réception faite vous teniez rang entre les autres chevaliers dudit ordre, et jouissiez des honneurs qui y sont attachés. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mons. André de Cadier de Veauce, en sa sainte garde.

« Écrit à Paris le 28 janvier 1791.

« *Signé :* Louis.

« Et plus bas :

« *Signé :* Duportail. »

A cette lettre est joint le certificat de réception de M. de Chalus :

« Nous, Jean de Chalus, certifions qu'en vertu des ordres de Sa Majesté à nous adressés le 28 janvier 1791, et après avoir fait prêter le serment entre nos mains à M. André de Veauce, capitaine de dragons au régiment de Conty, nous l'avons admis au nom du roi à la dignité de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont nous lui avons remis la croix et le brevet que Sa Majesté lui a fait expédier. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat, que nous avons signé.

« *Signé :* J. de Chalus. »

commis à cet effet par Sa Majesté. Cette même année, le baron de Veauce ayant perdu sa femme, il fut obligé d'abandonner la carrière des armes pour venir prendre soin de sa jeune famille. Mais l'orage politique qui grondait sur la France, et qui éclata avec tant de fureur sur la noblesse, ne devait point passer sans l'atteindre; car, gentilhomme et soldat du roi, ces nobles qualités devaient mettre ses jours en danger. Aussi, en 1793, fut-il déclaré *suspect* par le comité révolutionnaire, qui l'arracha des bras de sa famille pour le conduire dans les prisons de la terreur, d'où tant de victimes ne sont sorties que pour marcher au supplice. Il fut incarcéré dans la tour de la prison de Moulins. Contraste frappant! le château de Moulins, où en d'autres temps les aïeux d'André de Cadier avaient brillé par leur nom, leur mérite et l'éclat de leur rang aux côtés des ducs de Bourbon, dont ils étaient les gentilshommes, devait être un jour le lieu de la captivité cruelle d'un de leurs descendants! Privé de toutes communications avec sa famille, témoin de la mort de plusieurs de ses compagnons d'infortune qu'une maladie contagieuse, répandue jusque dans la prison, disputait au fer du bourreau, ses forces s'affaiblirent par suite des souffrances physiques et morales auxquelles il succomba, le 27 avril 1794, deux mois après son père, à l'âge de 45 ans. Sa mort prématurée enleva une victime au tribunal révolutionnaire, dont le bras sanglant toujours levé menaçait chaque jour de le frapper, car il devait être du nombre des malheureux que le comité de Moulins voulait livrer au tribunal de Lyon, qui devait prononcer leur arrêt de mort auquel l'événement du 9 thermidor (27 juillet 1794) les fit heureusement échapper. Ses trois enfants furent taxés à la somme énorme de 544,000 fr. d'emprunt forcé, dont 3,000 fr. en grains. La somme fut payée et les grains furent livrés.

André de Cadier, baron de Veauce, avait épousé, le 3 mai 1783, demoiselle BÉNIGNE-CHARLOTTE PERROTIN DE BARMOND, fille de messire Ange-François Perrotin de Barmond[1], chevalier de

(1) La famille de PERROTIN DE BARMOND, originaire du Berry, fut maintenue dans la possession de sa noblesse, en la personne de François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond, par ordonnance de M. Lambert d'Herbigny, commissaire départi dans la

l'ordre du roi, contrôleur général triennal de la marine des galères et des fortifications des places maritimes, etc., et de dame Marie-Charlotte AUBOURG DE BOURY [1].

De cette alliance sont provenus :

généralité de Bourges, du 23 avril 1667, après l'avoir justifié par titres depuis Charles Perrotin, son quatrième aïeul, écuyer, seigneur d'Artigni, vivant avant l'an 1499. Les commissaires généraux du conseil rendirent encore un jugement de maintenue de noblesse en faveur de cette maison le 13 décembre 1708.

François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond et de Tinay, épousa, par contrat du 20 novembre 1654, Marie Thevenin, qui le rendit père de Jacques Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller en tous ses conseils, contrôleur général, et marié à dame Catherine-Etiennette de *Gineste*, de laquelle il eut Ange-François Perrotin de Barmond, mentionné ci-dessus, qui fut marié deux fois : 1° le 7 janvier 1750 à Marguerite-Félicité *d'Hozier*, née le 15 novembre 1722, morte le 15 mai 1752, fille aînée de feu Pierre d'Hozier, chevalier, juge d'armes de France, maître des comptes, et de Marie-Anne de Robillard ; 2° à Marie-Charlotte *Aubourg de Boury*. Ses enfants furent : Ange-Guillaume Perrotin de Barmond, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris ; Charles-François, conseiller au parlement, député à l'assemblée nationale ; Bénigne-Charlotte, femme du baron de Veauce ; Marie-Thérèse, épouse de Claude-Charles, marquis de *Pleure*, mestre de camp de carabiniers ; et N. de Perrotin de Barmond, alliée à Jean-Denis de *Robillard*, maître ordinaire de la chambre des comptes de Paris.

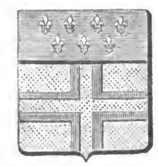
Les armes de cette famille sont : *d'argent, à trois cœurs de gueules.*

(1) AUBOURG DE BOURY. La terre et seigneurie de Boury fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de juin 1686, registrées au parlement le 23 janvier 1687, et en la chambre des comptes le 20 juin suivant en faveur de Guillaume Aubourg, grand audiencier de France, qui, de dame Marguerite *Chauvin*, sa femme, eut Anne Aubourg, célébrée par Pavillon sous le nom de *madame Damond*, mariée 1° à Michel Damond, trésorier du marc d'or ; 2° en 1715, à Jean-Paul de Tronchai, marquis de Vayres ; et Charles Aubourg, marquis de Boury et de Vayres, garde des rôles de la chancellerie, mort à l'âge de 80 ans en 1744, laissant d'un premier mariage : N. Aubourg, alliée à N. Neyret, marquis de la Ravoye, doyen des lieutenants généraux en 1783 ; et d'un second contracté avec Marie Rouxelin, décédée avant 1730 : Guillaume Aubourg, marquis de Boury, capitaine de dragons, veuf au mois de septembre 1750 de Barbe-Charlotte Aubourg, fille de François-Nicolas Aubourg, secrétaire du roi, et de Marie Poupard, sa parente au quatrième degré, qu'il avait épousée le 12 août 1730, et de laquelle il eut : 1° Charles Aubourg, marquis de Boury, mousquetaire puis capitaine au régiment des gardes françaises ; 2° Guillaume-Léopold Aubourg de Boury, dit *le marquis de Vayres*, capitaine de vaisseau ; et 3° Marie-Charlotte Aubourg, dite *mademoiselle de Boury*, bisaïeule paternelle de Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce, femme en secondes noces de Ange-François Perrotin de Barmond, comme il est dit ci-dessus.

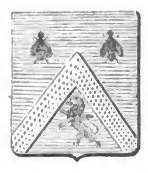
Les armes d'AUBOURG DE BOURY sont : *d'azur, au lion d'or accompagné en chef à dextre d'une étoile du même, et à senestre d'une larme d'argent.*

1° **Marie-Amable de Cadier**, chevalier, baron de Veauce, qui suit;





2° **Bénigne-Charlotte de Cadier de Veauce**, née le 26 août 1784, mariée en premières noces à François **Le Blanc de Chateau-Villars**[1], conseiller au parlement de Paris, et en secondes noces à Eugène-Paulin-Raymond, marquis **de Montlaur** [2], chef d'escadron, chevalier de Saint-Jean de Jerusalem, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur :



3° **Marie-Guillelmine de Cadier de Veauce**, née le 11 août 1787, accordée par mariage avec Antoine-Guillaume-Augustin-Réné **Chaillon**, comte **de Jonville**, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, colonel de cavalerie, aide de camp de LL. AA. RR. le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, fils de Augustin-Jean-François Chaillon, seigneur de Jonville, conseiller au parlement de Paris le 7 juillet 1752, maître des requêtes en mars 1762 et président au grand conseil le 4 janvier 1768, et de dame Anne de Fredefond de Sauvaignac, sa seconde femme, qu'il avait épousée le 12 janvier 1768[3];

4° **Louis-Guillaume de Cadier de Veauce**, mort jeune.

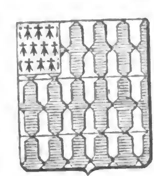
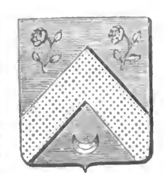
(1) Les armes de **Le Blanc de Chateau-Villars** sont : *d'argent, au cerf au naturel, accompagné en pointe d'un croissant de gueules ; au chef cousu d'or, chargé de trois étoiles d'azur.*

(2) Les armes du marquis de **Montlaur** sont : *d'or, à la croix de gueules remplie du champ; un chef d'azur chargé de sept fleurs de lis d'argent posées 4 et 3.*

(3) Il avait épousé en premières noces demoiselle Antoinette-Avoye *de Ricouart*, fille de Philippe-François de Ricouart, capitaine au régiment de Toulouse, et de dame Élisabeth-Avoye *de Ponty*, qui décéda sans enfants le 31 mai 1765. Elle portait pour armes : *d'azur, à l'ombre de soleil d'or ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.*

Augustin-Jean-François de **Chaillon** était fils de François **Chaillon**, seigneur de Jonville, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, son ministre à Bruxelles, puis à Gênes, mort en avril 1765, et d'Eugénie-Catherine *Lombard d'Ermenonville.*

Les armes de **Chaillon** sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mouches de sable, et en pointe d'un lion d'or.*

XVI. MARIE-AMABLE DE CADIER, chevalier, baron DE VEAUCE, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né à Paris le 28 avril[1] 1786, fit partie, en 1813, du quatrième régiment des gardes d'honneur en qualité de maréchal des logis; au mois de mai 1814, il fut fait sous-lieutenant de cavalerie, et en 1815 chef d'escadron attaché à l'état-major de la garde nationale de Paris. Le roi Louis XVIII, par ordonnance du 24 mai 1821, le nomma chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Le baron de Veauce épousa : 1° le 28 avril 1819, demoiselle LOUISE-JOSÉPHINE-MÉLITE DE SALPERWICK[2],

(1) Extrait du registre des actes de naissance de la paroisse Saint-Gervais, à la préfecture de la Seine.

(2) DE SALPERWICK, maison d'ancienne extraction, qui a donné des officiers dans les armées et des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, est originaire d'Artois, où elle était établie avant l'an 1159; car, cette même année, Thomas de Salperwick assiste comme témoin à une donation faite par Barbe, comtesse de Soissons, et son époux, à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray. Baudoin de Salperwick fut grand bailli de Fauquemberg en 1251. Un autre Baudoin de Salperwick accompagna, en qualité d'écuyer, Eudes IV, duc de Bourgogne, à la bataille de Saint-Omer, qui se livra le 27 juillet 1340. Mathieu de Salperwick fut créé souverain bailli de comté du Guigues, le 4 décembre 1362.

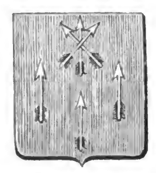
Quoique cette famille, comme on le voit, soit très ancienne, sa filiation n'est cependant littéralement établie que depuis Regnault de Salperwick, écuyer inscrit sur les rôles des gentilshommes présents aux états d'Artois, en 1414, et qui de N. de *Cherf*, sa femme, eut deux fils.

Le petit-fils d'Enguerrand de Salperwick, l'aîné, Edmond de Salperwick, épousa, le 5 mars 1482, Isabelle de *Rabodinghe*, qui le rendit père de Guillaume de Salperwick qui passa en Angleterre, où il a formé une branche qui est éteinte, et de Louis de Salperwick, échevin de Saint-Omer, qui n'eut que deux filles.

Gilles de Salperwick, fils puîné de Regnault, fut l'aïeul au huitième degré de Jean-Philippe de Salperwick, chevalier, seigneur de Grigny, fils de François de Salperwick et de Marie-Charlotte de *Harchies*, qui épousa, le 7 mars 1725, Gabrielle-Charlotte de *Lannion*, fille de Charles-Joseph, comte de Lannion, seigneur de Bontavent, et de Denise-Charlotte Talon, dont il eut : Charles-Louis-Philippe de Salperwick, chevalier, seigneur de Grigny, grand bailli héréditaire de la ville de Hesdin, officier de cavalerie au régiment de Noailles, marié le 19 mai 1760 à Marie-Charlotte le Fèvre de Milly,

fille d'Eugène-Louis-Philippe de Salperwick, chevalier, marquis de Grigny, membre des états de la noblesse d'Artois, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Navarre, et de dame Antoinette-Marie de VIDARD DE SAINT-CLAIR [1]; 2° le 27 mai 1827, demoiselle

fille de messire Jean le Fèvre de Milly, chevalier, vicomte de Doullens, et d'Isabelle de Salperwick, et petite-fille de François le Fèvre, seigneur de Milly, et de Hélène de Cornilles, qui le rendit père de Eugène-Louis-Philippe de Salperwick, marquis de Grigny, aïeul maternel de Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce, mentionné ci-dessus. Armes: *de contre vair, au franc quartier d'hermines.*



(1) La famille de VIDARD DE SAINT-CLAIR, qui, selon la tradition, aurait pris son nom de la terre de Vidard, dans la basse Navarre, s'est illustrée dans la carrière des armes, où elle a fourni un maréchal de camp et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et nombre d'officiers distingués dans la marine. Elle a aussi rempli plusieurs emplois dans la magistrature. Elle vint s'établir en Poitou vers la fin du quatorzième siècle, et passa ensuite en Champagne par suite du mariage d'Antoine-Mathieu de Vidard, chevalier, seigneur de Saint-Clair et de Busseroux, lieutenant au régiment des gardes, fils de André de Vidard, écuyer, seigneur de Busseroux, en Poitou, et de Fredouville en Saintonge, et de dame Marie *du Flos d'Avanton*, contracté le 7 juin 1695 avec demoiselle Catherine d'*Haretel*, dame de Vauciennes, fille de Claude d'Haretel, écuyer, seigneur de Vauciennes, président des trésoriers de France à Châlons, et de dame Catherine Maillet. Antoine-Mathieu de Vidard fut pourvu, le 23 mai 1698, de la charge de lieutenant de roi en Champagne, au département de Reims.

André-Claude-Amable, chevalier, marquis de Saint-Clair, son fils, né le 13 mai 1696, reçu page du roi en sa petite écurie en mars 1711, entra au service dans la seconde compagnie des mousquetaires en 1713, puis fut successivement enseigne aux gardes-françaises en 1715, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Piémont en 1718, exempt des gardes du corps du roi Louis XV, dans la compagnie de Charost, en 1715, lieutenant de roi en Champagne et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il obtint, en 1722, un brevet de mestre de camp de cavalerie, fut créé aide-major des gardes en 1740, enseigne en 1743, brigadier des armées en 1744, maréchal de camp en 1745, et quitta le service quelque temps après cette dernière promotion. Il mourut à Épernay, le 21 janvier 1751, et fut inhumé à Vauciennes. Il avait épousé demoiselle Marie-Nicole-Florimonde *Ivonnet de la Grange*, dame de Fougères en Blaisois, Hauterive en Gâtinais, Unchères, Muire-le-Reims, Branscourt, Machault, Romains, fille et unique héritière de Michelle-Louis Ivonnet de la Grange, seigneur d'Hauterive, conseiller au parlement de Paris, et de Marie de Paris de Branscourt. De cette alliance est issu Antoine-François-Nicolas de Vidard, chevalier, marquis de Saint-Clair, né le 19 janvier 1740, mousquetaire noir en 1754, qui épousa, le 4 novembre 1766, Antoinette-Louise-Maxime de *Puységur*, fille de Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de Puységur, vicomte

AGATHE ROUILLÉ D'ORFEUIL, veuve du comte de Tascher,

Buzancy, lieutenant général, dont il est parlé ci-dessous, et de dame Marie-Marguerite Masson, de laquelle il a eu :

1° N. de Vidard, marquis de Saint-Clair, qui entra au service dans le régiment de Rohan. Étant passé dans le royaume de Naples, il y prit du service; nommé capitaine des gardes, puis créé colonel de la garde de la reine, il fut placé auprès de Sa Majesté, dont il acquit l'estime et la considération. La cour de Naples, par suite des événements politiques forcée de se retirer en Sicile, le marquis de Saint-Clair y suivit la reine, qu'il accompagna ensuite en Sardaigne, puis à Constantinople, et enfin à Vienne, où cette princesse mourut le 8 septembre 1814. Marie-Charlotte avait emmené avec elle son fils Léopold, prince de Salerne, père de S. A. R. madame la duchesse d'Aumale, dont M. de Saint-Clair était alors gouverneur. Resté à Vienne avec ce prince, M. de Saint-Clair négocia, en 1816, son mariage avec Marie-Clémentine-Françoise-Josèphe, archiduchesse d'Autriche. Déjà, en 1809, durant le séjour de la cour de Naples en Sicile, il avait été chargé des négociations du mariage de Marie-Amélie, princesse de Naples et de Sicile, avec S. M. Louis-Philippe, roi des Français, alors duc d'Orléans. Lorsque des troubles éclatèrent à Naples, M. de Saint-Clair persuada au prince Léopold de se mettre, au nom de son père, à la tête des Napolitains royalistes, qu'il commanda lui-même, sous l'autorité de ce prince, en qualité de ministre de la guerre. Murat chassé et Ferdinand rétabli sur le trône, ce prince lui conserva le portefeuille de la guerre, que de nouvelles intrigues de cour lui firent retirer par le roi, qui le nomma son premier aide de camp. Jusqu'à sa mort le marquis de Saint-Clair resta attaché au prince de Salerne;

2° N. Vidard de Saint-Clair, qui servit avec son frère dans le régiment de Rohan;

3° Antoinette-Marie Vidard de Saint-Clair, née en 1769, aïeule maternelle de Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce.

Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de Puységur, dont il est fait mention ci-dessus, naquit le 22 septembre 1716. Il fit ses premières armes au siége de Kehl en 1733, fut nommé colonel du régiment Vexin, infanterie, par commission du 15 avril 1738; fut créé lieutenant général des armées du roi le 7 décembre 1759, et mourut commandeur de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, laissant trois fils et deux filles de son mariage contracté, en 1742, avec demoiselle Marie-Marguerite *Masson,* fille de Gaspard-François Masson, président au parlement de Paris, et de Marguerite *Chevalier,* laquelle avait pour sœur Élisabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, qui, devenue veuve du comte *de Sebeville,* enseigne de la seconde compagnie des mousquetaires, épousa en secondes noces, le 13 juin 1753, Charles-Louis *de Preissac,* comte d'Esclignac, mestre de camp de cavalerie, gouverneur du château de Bayonne, en Guienne. La comtesse d'Esclignac, devenue veuve une seconde fois, mourut sans enfants. Ses biens furent partagés entre les maisons de la Rivière, Dusauroy, d'Aloigny et de Puységur. La seigneurie de Marcoussis, terre principale de la comtesse d'Esclignac, fut divisée en plusieurs lots entre les membres de la famille de Puységur, parmi lesquels figuraient la comtesse de la Myre et le marquis de Salperwick. La comtesse de la Myre, née Le Pelletier d'Aulnay, est représentée actuellement par les enfants de son fils Gabriel, comte de la Myre, mort en 1842, qui avait épouse mademoiselle de Rouillé de Fontaines, et par sa fille la marquise

cousin germain de l'impératrice Joséphine, première femme de

d'Anjorrant. Le marquis de Salperwick, vivant encore, n'a pour héritier que Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce.

Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, père du précédent, fils de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, colonel du régiment de Piémont, et lieutenant général des armées du roi sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et de Marguerite de Bois-de-Liége, naquit à Paris le 19 mars 1655. Par ses rares qualités de cœur et d'esprit, et ses talents dans toutes les parties de l'art militaire, il fut digne d'être l'ami, le conseiller du maréchal de Luxembourg, et l'instrument de tout ce que ce grand homme fit de beau dans ses dernières campagnes. Il fut successivement capitaine, major, lieutenant colonel du régiment du roi infanterie, maréchal général des logis des camps et armées de Sa Majesté; en 1690, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis; le 6 février 1694, brigadier d'infanterie; le 3 janvier 1696, gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne; en juin 1698, maréchal de camp; le 29 janvier 1702, lieutenant général des armées du roi; le 26 octobre 1704, gouverneur de Condé; en octobre 1707, commandant en chef dans les provinces de Flandres, Hainaut, Artois, Picardie et Soissonnais. Le marquis de Puységur, appelé au conseil de régence établi après la mort du roi Louis XIV, le 3 novembre 1715, fut élevé à la dignité de maréchal de France le 14 juin 1734, mais ne fut déclaré que le 17 janvier 1735. Le maréchal de Puységur fut reçu chevalier des ordres du roi à la promotion du 17 mai 1739, et pourvu du gouvernement de Berghes en 1743. Il est décédé dans la même année à Paris, le 15 août, à l'âge de quatre-vingt neuf ans. Il avait épousé, le 3 octobre 1714, Jeanne-Henriette-Augustine *de Fourcy*, morte le 17 décembre 1737, de laquelle il eut un fils, dont il a été parlé, et trois filles.

La maison de Chastenet de Puységur remonte, par filiation suivie, à Pierre, premier du nom, seigneur de Chastenet, en Bas-Armagnac, qualifié chevalier dans un acte de vente du mois de juin 1186 qu'il fit au nom de ses enfants, donataires de Vital de Chastenet, leur grand-oncle. La postérité de ce Pierre de Chastenet s'est divisée en cinq branches, lesquelles ont donné un échanson du roi Philippe le Bel, un chambellan de Charles II, roi de Navarre, plusieurs gentilshommes de la chambre de nos rois, un maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit, trois lieutenants généraux, quatre maréchaux de camp, et plusieurs commandants et gouverneurs de provinces.

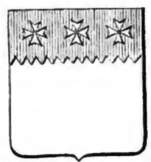
La branche aînée de cette maison s'est éteinte dans celle de la Roche-Fontenille, au commencement du dix-huitième siècle; la seconde branche, aînée actuelle, est celle des marquis de Puységur, vicomtes de Buzancy, dont il vient d'être parlé; la troisième s'est établie en Périgord, où elle existait à l'époque de la révolution; la quatrième (troisième actuelle) est celle des comtes de Puységur, seigneurs de Barrast, en Albigeois, dont le chef, Pierre-Gaspard-Herculin de Chastenet, comte de Puységur, fut appelé à la pairie le 23 décembre 1823; la cinquième et dernière, celle des barons de Puységur la Compête, existait en Armagnac en 1776 : on la croit éteinte.

Les armes de Vidard de Saint-Clair sont : *de gueules, à trois flèches posées 2 et 1, et surmontées de trois flèches du même empennées, une en pal, les deux autres en sautoir.*

Celles de Chastenet de Puységur sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or; au chef du même.*

l'empereur Napoléon, et fille de Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil[1], marquis de Marville, intendant de Champagne en 1764, grand prévôt, maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis en 1771, et de N. Bernard de Montigny. Marie-Amable de Cadier, baron de Veauce, est décédé à Paris, le 13 mars 1834, dans la quarante-huitième année de son âge. Selon ses dernières volontés, son cœur a été déposé en l'église de Veauce, sous une dalle de marbre noir. Il n'a pas eu d'enfants de son second mariage, mais du premier il a laissé :

1° Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce, qui suit ;
2° Marie-Aglaé de Cadier de Veauce, née le 23 mars 1821, décédée le 5 mars 1837.



XVII. CHARLES-EUGÈNE DE CADIER, chevalier, baron de Veauce, né à Paris le 1er janvier 1820, a épousé à Eccles-Hall, comté de Norfolk, en Angleterre, le 14 janvier 1841, demoiselle Isabelle DE PERCEVAL-D'EGMONT[2], dont la famille, d'origine française, se divisa en plusieurs branches. L'une devint

(1) La maison de Rouillé, établie à Paris, est originaire de Normandie. Messire Guillaume Rouillé, né à Alençon en 1449, fut institué par Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, lieutenant général de Beaumont-le-Vicomte ; il est auteur d'un commentaire sur la coutume de Normandie. La filiation de cette famille n'est établie que depuis Louis Rouillé, secrétaire du roi, le 25 avril 1679, surintendant des postes en France en 1691, qui fut père de huit enfants, entre autres de Jean Rouillé, chevalier, seigneur de Fontaine et de Coste, maître des requêtes, intendant des postes et messageries de France, qui épousa, le 2 décembre 1699, Jeanne le *Rebours* qui le rendit père de quatre enfants, dont le second fut Louis Rouillé d'Orfeuil, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, marié le 22 août 1731 à Henriette-Madeleine *de Caze* de la Bove, fille de Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove. De ce mariage est né Gaspard-Louis, mentionné ci-dessus, qui fut envoyé par le roi en Hollande en 1756, pour traiter de la paix. Outre madame de Veauce, il eut sept enfants. L'aîné, Gaspard-Marie-Louis Rouillé, né le 3 décembre 1777, fut créé baron en 1810, fait préfet d'Eure-et-Loir en 1813, et épousa Marie-Amélie-Maurice *Chaumont de Riveray*, dont il eut quatre enfants. Les armes sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

(2) Les armes de Perceval-d'Egmont sont : *d'argent, au chef endenché de trois pièces de gueules, chargé de trois croix patées d'argent.*

la tige des ducs de Gueldres, comtes de Flandre; l'autre, qui était passée en Angleterre, en 1066, avec Guillaume le Conquérant, y est restée depuis cette époque, où elle s'y est constamment distinguée, et particulièrement en la personne de *Spencer Perceval*, premier ministre d'Angleterre, qui fut tué d'un coup de pistolet en sortant du parlement, le 11 mai 1812.

De la maison de Perceval sont issus les seigneurs d'Ivery. Ivery était une châtellenie située sur la rivière de l'Eure et sur les confins de la Normandie, en face le village de Nantilly et des autres fiefs qui composaient la châtellenie de Perceval (Breherval). Guillaume, seigneur d'Ivery et d'Oisery, épousa vers 1360 Marie de Montmorency, fille de Charles de Montmorency, maréchal de France. Après cette époque, la terre et seigneurie d'Ivery passa dans la maison de Doudeauville.

Parmi les alliances de la maison d'Ivery de Perceval d'Egmont figurent en France : les maisons de Bouillon, de Montmorency, de Luxembourg, de Clermont-Tonnerre, d'Estouteville, d'Harcourt, de Melun, de Doudeauville, de Brienne, de Bethune, de La Rochefoucauld, de Chateauvillain, de Grancey, du Plessis-Chatillon, de Croy, de Renty[1], etc.

(1) *Voir* à cet égard les planches de l'Histoire généalogique de la maison d'Ivery de Perceval, dans les différentes branches d'Ivery, Luvel, Perceval et Gournay. — Volume 1er, page 220, par J. Anderson, imprimé à Londres en 1742.

EXPLICATION

DES ARMOIRIES ET DES TRENTE-DEUX QUARTIERS DE NOBLESSE

DE

CHARLES-EUGÈNE DE CADIER

CHEVALIER, BARON DE VEAUCE.

Charles-Eugène de Cadier, chevalier, baron de Veauce, est fils de Marie-Amable de Cadier, chevalier, baron de Veauce, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de Louise-Joséphine-Mélite de *Salperwick*. Marie-Amable était fils d'André de Cadier, chevalier, baron de Veauce, seigneur de Saint-Augustin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et de Bénigne-Charlotte *Perrotin de Barmond*. André était fils de François-Claude de Cadier, chevalier, baron de Veauce, seigneur de Saint-Augustin, et de Jeanne-Gilberte *Rollet d'Avaux*. François-Claude était fils de Gilbert de Cadier, chevalier, baron de Veauce, seigneur de Saint-Augustin, et de Marie-Anne *Riglet de l'Étang*, fille de Claude Riglet, écuyer, seigneur de l'Étang, de Malsay, de Moulin-Porcher, de Chalivoix et des Noix, et de dame Jeanne *Le Bègue*. Gilbert était fils de Michel de Cadier, chevalier, seigneur et baron de Veauce, seigneur de la Brosse-Cadier et de Saint-Augustin, et de Madeleine *Girault des Bordes*. Jeanne-Gilberte *Rollet d'Avaux*, bisaïeule paternelle, était fille de messire Amable Rollet, écuyer, seigneur d'Avaux et de Saint-Mayard, premier président au présidial de Riom, et de Gilberte *Vilhardin de Belleau*, fille de Pierre Vilhardin, seigneur de Belleau, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais, et de Anne Péret. Amable Rollet était fils de Michel Rollet, seigneur d'Avaux, conseiller du roi, trésorier de France à Riom, et de

demoiselle *Arnoux*. Bénigne-Charlotte *Perrotin de Barmond*, aïeule paternelle, était fille de messire Ange-François Perrotin de Barmond, chevalier de l'ordre du roi, contrôleur général de la marine, et de Marie-Charlotte *Aubourg de Boury*. Ange-François Perrotin de Barmond était fils de Jacques Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond, chevalier de l'ordre du roi, et de Catherine Étiennette *de Gineste*, fille de Jean Paul de Gineste, conseiller du roi, président-trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Bourges, et de Catherine-Étiennette *Secousse*. Jacques Perrotin était fils de François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond et de Tinay, et de Marie *Thévenin*. Marie-Charlotte *Aubourg de Boury*, bisaïeule paternelle, était fille de Guillaume Aubourg, marquis de Boury, capitaine de dragons, et de Barbe-Charlotte *Aubourg*, sa cousine, fille de François-Nicolas Aubourg, secrétaire du roi, et de Marie Poupard. Guillaume Aubourg était fils de Charles Aubourg, marquis de Boury et de Vayres, garde des rôles de la chancellerie, et de Marie Rouxelin, sa seconde femme. Joséphine-Mélite de *Salperwick*, mère, était fille d'Eugène-Louis-Philippe de Salperwick, marquis de Grigny, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Navarre, et d'Antoinette-Marie *Vidard de Saint-Clair*. Eugène-Louis-Philippe était fils de Charles-Louis-Philippe de Salperwick, chevalier, seigneur de Grigny, et de Marie Charlotte *Le Fèvre de Milly*. Charles-Louis-Philippe était fils de Jean-Philippe de Salperwick, chevalier, seigneur de Grigny, et de Gabrielle-Charlotte de *Lannion*, fille de Charles-Joseph, comte de Lannion, et de Denise-Charlotte *Talon*. Jean-Philippe était fils de François de Salperwick, marquis de Grigny, et de Marie-Charlotte de *Harchies de Guisy*. Marie-Charlotte *Le Fèvre de Milly*, bisaïeule maternelle, était fille de Jean Le Fèvre de Milly, vicomte de Doullens, et de Marie-Isabelle de *Salperwick*, fille de François de Salperwick, marquis de Grigny, et de Marie-Charlotte de *Harchies*. Jean Le Fèvre était fils de François Le Fèvre, écuyer, seigneur de Milly, d'Ansenne, d'Hymmeville, lieutenant de chevau-légers au régiment de Prouville, et d'Hélène de *Cornilles*. Antoinette-Marie de *Vidard de Saint-Clair*, aïeule maternelle, était fille d'Antoine-François-

Nicolas de Vidard, chevalier, seigneur de Saint-Clair, et d'Antoinette-Louise-Maxime *de Puységur*. Antoine-François-Nicolas était fils d'André-Claude-Amable de Vidard, chevalier, marquis de Saint-Clair, et de Marie-Nicole-Florimonde *Ivonnet de La Grange*, baronne de Muire, fille de Michel-Louis Ivonnet de La Grange, conseiller au parlement de Paris, et de Marie *de Paris de Branscourt*. André-Claude-Amable était fils d'Antoine-Mathieu de Vidard, comte de Saint-Clair, seigneur de Busseroux et du Camois, lieutenant du roi en Champagne, et de Catherine *d'Haretel*. Antoinette-Louise-Maxime *de Puységur*, bisaïeule maternelle, était fille de Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de Puységur, vicomte de Buzancy, lieutenant général, et de Marie-Marguerite *Masson*, fille de Gaspard-François Masson, président au parlement de Paris, et de Marguerite *Chevalier*. Jacques-François-Maxime de Puységur était fils de Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, maréchal de France, et de Jeanne-Henriette-Augustine de *Fourcy de Chesy*.

DE CADIER : d'azur, à un massacre de cerf d'or, ramé de dix cors.

GIRAULT DES BORDES : de gueules, au puits d'argent d'où sortent deux palmes du même posées en bande et en barre ; au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, et une cotice de gueules brochant sur la fleur de lis.

RIGLET DE L'ÉTANG : d'azur, à trois pals alaisés d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

LE BÈGUE : d'azur, au cep de vigne d'or fruité du même, tortillé autour d'un échalas aussi d'or et surmonté d'une merlette d'argent entre deux croissants du même.

ROLLET D'AVAUX : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois rochers d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

ARNOUX : de sable, à deux lions l'un sur l'autre d'or.

VILHARDIN : d'azur, à une fasce d'argent chargée d'une ville de gueules.

PERET : de sable, à un poirier d'argent chargé de trois poires de gueules.

PERROTIN DE BARMOND : d'argent, à trois cœurs de gueules.

THÉVENIN : d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un cheval gai de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

DE GINESTE : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux croix du même, et en pointe, d'une branche de genêt composée de trois fleurs aussi d'or, celle du milieu épanouie en pointe.

SECOUSSE : d'azur, au chevron d'argent surmonté d'un croissant d'or, et

accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une gerbe aussi d'or.

AUBOURG : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même et à senestre d'une larme d'argent.

ROUXELIN : d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'un lion du même; au chef cousu de gueules chargé de trois trèfles d'argent.

POUPARD : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

SALPERWICK : de contre-vair, au franc quartier d'hermines.

DE HARCHIES : bandé d'or et de gueules de dix pièces, au canton senestre d'argent chargé d'un écusson de gueules.

DE LANNION : d'argent, à trois merlettes de sable ; au chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent.

DE TALON : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois épis, sortant chacun d'un croissant d'or.

LE FÈVRE DE MILLY : de sable, au chevron d'argent chargé de trois roses de gueules.

DE VIDARD DE SAINT-CLAIR : de gueules, à trois flèches posées 2 et 1, et surmontées de trois flèches du même, une en pal et les deux autres en sautoir.

HARETEL : d'azur, à deux licornes d'argent, au cygne du même en pointe.

IVONNET DE LA GRANGE : d'azur, à un rocher d'argent accosté de deux roses du même et sommé d'un oiseau aussi d'argent, et adextré d'une étoile, et senestré d'un croissant du même.

DE PARIS DE BRANSCOURT : de gueules, à un sautoir dentelé d'or accompagné en chef et en pointe de deux quintefeuilles, et aux flancs de deux besans du même.

CHASTENET DE PUYSÉGUR : d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'un lion léopardé du même ; au chef aussi d'or.

DE FOURCY : d'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé ; au chef d'argent chargé de trois tourteaux de gueules.

MASSON : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles du même et en pointe d'un lion aussi d'or.

CHEVALIER : d'azur, à une tête et col de licorne coupé d'argent ; au chef du même chargé de trois demi-vols de sable.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA RIGOLÉE, DU TROUSSAI, DE SOULES, DE GOURGAIN AU CHÊNE, DU PESCHIN, ETC.,

EN NORMANDIE.

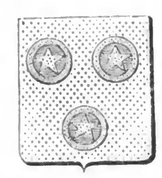




VI. JEAN DE CADIER, Ier du nom dans cette branche, écuyer, seigneur d'Avernes et de la Rigolée, président des comptes et élu de Bourbonnais, troisième fils de Guillaume de Cadier, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Brosse, conseiller et président de la chambre des comptes de Bourbonnais, et de dame Marguerite Cordier, épousa demoiselle CATHERINE MILET[1], sœur de Jean Milet, seigneur de Rouyère, le premier auquel remonte la filiation de cette famille, qui, de la province de Touraine, d'où elle est originaire, alla s'établir en Provence dans le milieu du dix-septième siècle.

De cette alliance Jean de Cadier eut un fils qui suit :

(1) Les armes de MILET sont : *d'azur, à trois branches d'olivier d'or posées en pal, 2, 1; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*



VII. JEAN DE CADIER, IIe du nom, écuyer, seigneur du Trousset, fut élevé avec Geoffroi Hébert[1], évêque de Coutances. Lorsque celui-ci fut appelé à la dignité épiscopale en 1478, il engagea Jean de Cadier, qu'une étroite amitié unissait à lui, à venir habiter en Normandie, et le nomma sénéchal de la ville de Saint-Lô, puis ensuite capitaine du château fort de la Motte,

(1) Geoffroi HÉBERT, seigneur du Verger, au diocese de Mende, était fils de Jean Hébert, contrôleur général des finances, seigneur d'Auxonvilliers et de Courcy, et de Jeanne Guérin. Il naquit à Souvigny, en Bourbonnais. Il fut élu évêque de Coutances le 5 des nones de juillet 1478 selon les registres du Vatican, prêta serment au roi le 24 septembre, et Étienne de la Mare en prit possession en son nom le 30 du même mois. En 1480, ayant été accusé d'adorer les anciens dieux de Rome et d'Athènes, il fut emprisonné par arrêts du parlement de Paris des 29 juillet et 7 septembre. Ses biens temporels et ses bénéfices furent confisqués au profit du roi; Jean Hébert, son père, fut même accusé, de peur qu'il ne jouit plus longtemps des revenus de son évêché. Mais sa captivité ne dura pas longtemps, car il en sortit le vendredi 22 décembre 1481. Le 22 du mois suivant il prêta serment d'obéissance à l'Église de Rouen, fit son entrée à Coutances le 17 ou le 18 février, et assembla un synode après la fête de Pâques. Il siégea au conseil du roi en 1483 avec les évêques d'Albi, de Langres et de Blois, et assista encore, le 5 août de l'année suivante, au même conseil, où il porta la parole pour la réception du cardinal de La Balue, que le pape Sixte IV avait envoyé en qualité de légat *a latere* en France. L'évêque de Coutances, le 8 janvier 1488, prêta serment et jura fidélité au roi Charles VIII, et en 1491 il fut délégué par le souverain pontife, avec l'évêque de Saint-Malo, pour recevoir le serment de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, qui lui donna, par lettres du 6 décembre 1498, l'administration de la province de Normandie pendant son absence. Le 17 du même mois, Geoffroi assista au concile tenu par les légats apostoliques au sujet de la dissolution du mariage du roi Louis XII et de Jeanne de France. Il donna au chapitre de son église la seigneurie d'Anneville, qu'il acquit de Jeanne, fille naturelle de Louis XI et veuve de Louis de Bourbon, amiral de France. Le roi Louis XII ayant supprimé la cour de l'échiquier d'Alençon, établit a Rouen, en 1499, le parlement de Normandie, et en nomma président Geoffroi Hébert, qui prêta serment en cette qualité, le 1er octobre, entre les mains d'Aimeri d'Amboise, grand prieur de France, depuis grand maître de l'ordre de Malte. L'année suivante l'évêque de Coutances, au nom du parlement, félicita ce prince, dans un discours plein d'éloquence, de la victoire qu'il venait de remporter sur le duc de Milan. Magnifique bienfaiteur de son église, il en augmenta les revenus et y fit plusieurs fondations, restaura la demeure du chapitre, et donna à la sacristie une riche tapisserie tissue d'or représentant les douze travaux d'Hercule, qui ornait autrefois le chœur de la cathédrale, où elle avait été conservée jusqu'alors. Il construisit aussi un château fort près la Motte pour lequel il dépensa des sommes considérables, et qui était d'un travail si artistement fini, qu'on pourrait penser que c'est l'ou-

qu'il fit bâtir à grands frais et avec splendeur. Ce prélat, voulant encore lui manifester son attachement, lui fit épouser sa proche parente, demoiselle MARIE DE MARESCHAL, fille de Pierre de Mareschal[1], écuyer, seigneur de Fourchault et de la Fen, maître d'hôtel ordinaire d'Anne de France, duchesse de Bourbon, d'une famille noble des plus anciennes de la province de Bourbonnais, qui remonte par filiation suivie à Guillaume de Mareschal, damoiseau, seigneur de Cressanges et autres lieux, qui fit son testament, le lundi après la fête de Saint-Denis, 1348.

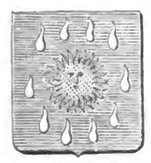
De cette alliance sont provenus :

1° NICOLAS DE CADIER, qui continue la postérité ;

2° JEAN DE CADIER, chanoine de l'église de Coutances ;

3° FRANÇOIS DE CADIER, enseigne des gentilshommes français, tué à la défaite de l'armée chrétienne sous les murs de Beyrouth, en terre sainte, en 15.. ;

4° ANTOINE DE CADIER, enseigne du capitaine Ha...., tué avec son frère à Beyrouth, en terre sainte ;



5° MARIE DE CADIER, mariée à Michel THÉRÉ, seigneur de La Meauffe et de Saint-Gilles, en Normandie, et qui porte pour armes : *d'azur, à un soleil d'or entouré d'un orle de dix gouttes d'eau ou larmes d'argent.*

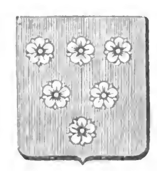
vrage d'un roi, dit Guillaume de la Mare, qui ajoute « qu'il l'avait élevé, non par ostentation, mais pour que lui et les siens pussent se retirer dans un lieu sûr, si jamais ils étaient menacés de quelque danger, et aussi pour occuper les ouvriers et les artistes laborieux. » Ce manoir, qui tombait en ruines, a été détruit dans le commencement du siècle dernier. Enfin il fit son testament au château de Curcei, diocèse de Séez, le 1er janvier 1509 (1510), et en confia l'exécution au chapitre de Coutances ; son corps fut apporté à Coutances le 1er février 1510, et fut déposé dans l'église cathédrale en 1513. Son oraison funèbre a été rapportée par Guillaume de la Mare, chanoine de Coutances. Il eut pour successeur Adrien Gouffier, sacré, le 2 mai 1510, par l'archevêque de Rouen.

Les armes de HÉBERT sont : *d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent.*

(1) Les armes de MARESCHAL sont : *d'or, à trois tourteaux d'azur bordés d'or, et chargés chacun d'une étoile du même.*



6° **Barthélemye de Cadier**, alliée à Jean de Clamorgan, seigneur de Gratechef, d'une maison que l'on regarde comme l'une des plus considérables de Normandie et de laquelle étaient Thomas de Clamorgan, chevalier banneret, qui portait pour armes : *d'argent, à une aigle de sable à la bordure de gueules*, et autre Thomas de Clamorgan, vicomte de Coutances et de Valogne, père de Thierry de Clamorgan, chevalier, vicomte de Montreuil et de Bernay, en 1491, qui eut pour fils Jean de Clamorgan, seigneur de Gratechef, ci-dessus mentionné.



VIII. NICOLAS DE CADIER, écuyer, seigneur du Trousset et de Soules, fit faire, le 12 mars 1530, une information juridique [1] devant le bailli de Cotentin, pour justifier qu'il était né noble, et d'une branche de la famille de Cadier du Bourbonnais, et en conséquence être maintenu dans tous les privi-

(1) Cette branche éloignée du berceau de la famille, ne possédant aucuns titres constatant sa noblesse, fut donc obligée de faire procéder à une information que nous rapporterons textuellement, car elle fait connaître des particularités intéressantes sur l'ancienneté de cette maison.

INFORMATION JURIDIQUE.

Le douzième jour de mars mil cinq cent trente, à Gavray, devant nous Jean Doutol, lieutenant de M. le bailly de Cotentin, audit lieu, pris pour greffier et adjoint M. Nicolas de Lalonde, procureur et praticien audit lieu, à la requête de noble Nicolas de Cadier, écuyer, seigneur de Soules, et sa partie contre Roland le Bâtard commis à la recherche ès francs-fiefs dudit bailliage de Cotentin, a été fait enquête sur les faits et articles dudit de Cadier, cy-attaché, suivant la permission à lui donnée, auquel examen a été procédé en la manière qui ensuit :

I. Noble homme Jacques Le Coingt, écuyer, seigneur de Valleret, âgé de soixante ans, ou environ, dépose qu'il connoît le sieur Nicolas de Cadier, écuyer, pour être le fils de Jean de Cadier, écuyer, lequel étoit noble et de noblesse très ancienne, et vivant noblement ; et que noble homme sieur Michel de Cadier, seigneur de la Brosse, dite la Brosse-Cadier, qui étoit son cousin germain, tenoit en son nom un gros chastel près Moulins, appelé la Brosse-Cadier, et étoit ledit sieur Cadier tenu pour des premiers et des plus nobles du Bourbonnois. Le déposant a dit avoir été dans leur maison à Moulins, qui est fort belle et bien bâtie, et au château de la Brosse, à la chasse, avec le seigneur de la Palisse, qui étoient grands amis. Et pour le fait des armoiries et blasons d'icelle que lesdits sieurs de Cadier pourroient porter qu'il se récolle (se souvient) que c'est

léges accordés aux gentilshommes, et être déchargé de la taxe des francs-fiefs à laquelle il avait été imposé par les commissaires

d'azur a une tête de cerf d'or de face portant dix cors, timbre d'un heaume d'argent, et qu'il a vu audit château de la Brosse-Cadier, maison de Moulins, et à la voûte d'une chapelle, au côté du chœur de l'église collégiale de Notre-Dame dudit Moulins, au semblable que le défunt Jean de Cadier, père du sieur Nicolas, en a fait mettre à la voûte de la grande église de la ville de Saint-Lô.

Signé, Le Coingt.

II. Noble homme Jean du Quesnois, sieur de Mesnil-Normand, âgé de soixante-six ans, dépose qu'il a vu la personne dudit Cadier, demeurant audit château de la Motte, et que François de Cadier, son frère alné, fut tué au voyage de la terre sainte, et aussi un frère cadet nommé Antoine, qui fut aussi tué au siége de Baruth, sous le capitaine Siacogie, au ban et arrière-ban du roi notre seigneur; que ce fut en une exécution qui fut faite à la Hogue, sous la charge de haut et puissant seigneur monseigneur d'Estouteville, ayant la conduite des nobles et noblesse, demeurant en Normandie.

Signé, du Quesnois.

III. Mathieu Hanvier, de la paroisse d'Anguy, âgé de soixante ans, dépose que ledit Jean de Cadier, sieur du Trousset, passoit pour noble et noblement vivant, lequel étoit cousin et proche parent du nommé M. de la Brosse-Cadier, et étoit audit lieu de Moulins, le commun bruit qu'il étoit demeurant au château de la Brosse-Cadier, proche dudit Moulins, vivant noblement, faisant grandes dépenses, et renommé que c'étoit des plus nobles et de la plus notable maison du pays de Bourbonnois et des environs.

Signé, M. Hanvier

IV. Jean Paty, de la paroisse de Mesnil-Durand, âgé de soixante-dix ans, dépose que ledit sieur de Cadier et ses prédécesseurs et parents portants le même nom, sont nobles et noblement vivants, et le sçait parce qu'audit pays de Bourbonnois ils y vivoient noblement comme nobles et noblesse tenants, et a connu Michel de Cadier, seigneur châtelain de la Brosse, appelé la Brosse-Cadier, qui est un gros château près Moulins, qui étoit cousin germain du père du sieur Nicolas Cadier, comme nobles ayant de grands biens et revenus au pays de Bourbonnois, et une très belle maison au cœur de la ville de Moulins.

Signé, Paty.

V. Haut et puissant seigneur, messire Jacques d'Argouges, chevalier, seigneur dudit lieu d'Argouges, pannetier ordinaire du roi, notre sire, âgé de soixante-dix ans, ou environ, dépose qu'il a été au service de monseigneur le duc de Bourbon, dernier mort, et qu'il a vu et connu un appelé l'Élu de Cadier et autres personnes du nom, gentilhommes et officiers dudit seigneur duc; lesquels vivoient noblement et par état de noblesse, eux et leurs femmes, et au regard de la Brosse-Cadier, dit ledit seigneur, qu'il a été maintes fois, même avec ledit seigneur duc, et que c'est un château près Moulins en Bourbonnois, où le seigneur dudit lieu qu'on appeloit M. de Cadier, qui faisoit grande et honnête dépense, se tenoit et avoit une belle maison en la ville de Moulins, où il recevoit fort souvent ledit seigneur duc de Bourbon qui lui portoit grande amitié. Lequel sieur de la Brosse étoit proche parent du père dudit Nicolas de Cadier et les a ouï

départis par ordre du roi pour la recherche des francs-fiefs au bailliage du Cotentin. A cet acte paraissent, comme témoins,

s'appeler cousins. Au regard du blazon des armes dudit sieur Nicolas de Cadier, qu'il les a vu peintes à la voûte de l'église Notre-Dame de Moulins et de la chapelle du château de la Brosse; que le père dudit Nicolas de Cadier qu'on appeloit M. du Trousset, les fit peindre dans la voûte de l'église de Saint-Lô dont il étoit sénéchal, à sçavoir : *d'azur, a une tête de cerf d'or, à dix cors, de face, timbré d'un heaume d'argent*, et que tant qu'il a été en Bourbonnois et au service dudit duc de Bourbon, il a toujours vu ledit sieur de Cadier auprès d'icelui duc vivant noblement.

Signé, D'ANGOULGES.

VI. Haut et puissant seigneur, messire Antoine d'Estouteville, chevalier, seigneur et châtelain de Chantelou, dépose qu'il sçait et connoît de certain que ledit de Cadier est noble extrait de noble lignée, et que ses prédécesseurs étoient de tout temps nobles et nobles vivants, et qu'il a toujours ouï dire aux gentilshommes du pays de Bourbonnois, qu'ils les connoissoient et hantoient avec eux; qu'ils tenoient et vivoient noblement, et qu'ils étoient extraits et natifs du pays de Bourbonnois, et qu'il sçait et connoissoit un nommé noble homme, Michel de Cadier, seigneur de la Brosse, dit la Brosse-Cadier, proche dudit Moulins; lequel étoit parent dudit sieur Nicolas de Cadier et qu'ils portent pour leurs armes : *d'azur, à une tête de cerf d'or de face portant dix cors;* lesquelles il a vu en l'église de Notre Dame de Moulins et à celle de Souvigny. Dépose aussi qu'il a vu et toujours ouï dire par la commune renommée du pays, que ledit Nicolas de Cadier et ses prédécesseurs ont toujours vécu noblement et usé du privilége de noblesse, étant francs et exempts de toute taille.

Signé, D'ESTOUTEVILLE.

VII. Jean Le Vigoumois, de la paroisse de Montpuisson, âgé de cinquante-huit ans, dépose qu'il a vu et connu noble homme Jean de Cadier, père dudit Nicolas de Cadier, lequel étoit venu du pays de Bourbonnois, demeurer en la ville de Saint-Lô; lequel vivoit noblement et qu'il étoit natif de Moulins en Bourbonnois, tenant en ce pays-là de grosses terres et seigneuries. Dit en outre qu'il sçait et connoît de certain que ledit Nicolas de Cadier et ses prédécesseurs portent à leurs armoiries : *d'azur, a une tête de cerf de face d'or portant dix cors;* qu'il en a vu pareilles en une maison sise proche l'échelle du Temple, à Paris, au coin d'une petite rue qu'on appeloit la *Traverse-Cadier*, qui appartenoit à un M. de Cadier, parent dudit Nicolas, et en a joui ledit Jean de Cadier, père dudit Nicolas, et même ledit Nicolas du privilége de noblesse, comme gens nobles font et usent, sans avoir aucunement dérogé à l'état de noblesse.

Signé, LE VIGOUMOIS.

VIII. Noble Louis de Gacoin, sieur de Marigné, demeurant en la paroisse de Marigné, âgé de soixante-quinze ans, dépose qu'il y a quarante ans ou environ qu'il fut prié par feu de bonne mémoire monseigneur Geoffroy Hébert, lors évêque de Coutances, d'aller de sa part porter des colliers au seigneur duc de Bourbon à Moulins et à plusieurs seigneurs et gentilshommes de ce pays-là, entre autres à un nommé M. de la Brosse-Cadier, auquel il en portoit de la part dudit sieur Jean de Cadier; qu'il fut d'abord porter les colliers audit de la Brosse-Cadier dans un beau château appelé la Brosse-Cadier,

noble homme Jacques le Coingt, écuyer, seigneur de Valleret, noble homme Jeán du Quesnois, seigneur de Mesnil-Normand,

dans une petite lieue proche de la ville de Moulins, et parlant dudit sieur du Trousset, l'appela toujours son cousin. Remarqua que ledit sieur de la Brosse-Cadier tenoit gros état de noblesse, vivant noblement et faisant bel état de dépense. Emmena le déposant avec lui au château et le présenta au seignur duc qui le reçut gracieusement, et remarqua qu'il considéroit beaucoup ledit sieur de la Brosse-Cadier et faisoit moult grand état; qu'il apprit par bruit commun et particulier que lesdits sieurs de Cadier étoient de très ancienne noblesse et des premiers gentilshommes du pays de Bourbonnois, vivant ayant grande autorité et richesses autant qu'aucuns gentilshommes du pays.

Signé, DE GACOIN.

IX. Messire Jean Houssin, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Coutances, âgé de quatre-vingts ans, dépose qu'il est natif de la ville de Souvigny en Bourbonnois, et que dans sa jeunesse il a toujours ouï tenir messieurs de Cadier audit pays de Bourbonnois pour être de la plus ancienne noblesse, des premiers et des plus considérables gentilshommes du pays; que lorsque feu de bonne mémoire Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, qui étoit de ce pays-là. vint audit évêché, il obligea Jean de Cadier, écuyer, seigneur du Trousset, cousin germain du seigneur de la Brosse-Cadier, lequel sieur de la Brosse étoit l'aîné des sieurs Cadiers, de quitter le pays de Bourbonnois pour venir habiter en celui-ci. Et encore a ouï dire savoir audit seigneur l'évêque et audit Jean de Cadier, père dudit Nicolas, qu'ils étoient amis de collége et avoient fait leurs études ensemble, ne s'étoient jamais quittés, et s'étoient promis l'un l'autre de ne se quitter qu'à la mort, et qu'en cette considération ledit seigneur évêque lui avoit fait épouser une sienne proche parente, Marie de Mareschal. Se souvient le déposant qu'il y a à ladite ville de Souvigny, aux coûtés (côtés) du château, une vieille tour qu'on appelle la *Tour-Cadier*, du nombre des douze qu'on disoit avoir autrefois été bâtie par les douze gentilshommes des ducs de Bourbonnois, pendant qu'ils faisoient leur demeure audit Souvigny et disoient ceux dudit pays que c'étoit l'origine desdits sieurs de Cadier.

Signé, HOUSSIN.

X. Guillaume de La Londe, de la paroisse de Soules, âgé de quatre-vingts ans, dépose qu'il sçait de certain que ledit sieur de Cadier, ses parents du nom, ainsi que ses prédécesseurs, sont nobles et vivants noblement, fréquentant les guerres, comme appartient à l'état de noblesse. Dit en avoir connu particulièrement un, avec lequel il a fait un voyage au pays de Bourbonnois, vit en ce pays-là autres sieurs de Cadier qui étoient leurs proches parents et s'appeloient cousins, tenoient grand état de noblesse, entre autres un qu'on appeloit M. de la Brosse-Cadier, qui est la tige de l'aîné, qui a un gros château proche Moulins, appelé la Brosse-Cadier, que ce fut un Jean de Cadier, père dudit Nicolas, qui vint le premier en Normandie avec un évêque de Coutances qui étoit proche parent de la demoiselle.

Signé, LA LONDE.

XI. Messire Guillaume Lair, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Coutances, âgé de quatre-vingts ans, dépose être natif de la ville de Moulins en Bourbonnois, et être venu demeurer en la ville de Coutances avec Geoffroi Hébert, qui étoit du pays de

Mathurin Hanvier, Jean Paty, haut et puissant seigneur, messire Jacques d'Argouges, chevalier, seigneur du dit lieu, pannetier

Bourbonnois; que ce fut sur paroles et sur promesses que ledit seigneur évêque, lorsqu'il fut nommé audit évêché, obligea ledit Jean de Cadier, seigneur du Trousset, d'abandonner ledit pays de Bourbonnois et de venir et sa famille s'habituer premièrement dans la ville de Saint-Lô, de laquelle ledit seigneur évêque le fit sénéchal, puis capitaine du château fort de la Motte; sçait à plein le déposant que lesdits de Cadier sont nobles de tous temps, tant pour en avoir vu les titres pendant qu'il étoit en Bourbonnois, cinquante ans ou environ, que pour l'avoir ouï dire et le tenir des anciens qui racontoient avoir vu un Guillaume de Cadier, écuyer, sieur de la Brosse-Cadier, qui fut mené prisonnier en Angleterre avec le duc Jean de Bourbon, qui y mourut; après quoi le duc Charles délivra ledit Guillaume de Cadier, paya sa rançon, lui donna la capitainerie de Belleperche et l'état de président des comptes de Bourbonnois et autres états pour récompense des services qu'il lui avoit rendus et au duc son père; que ledit Guillaume de Cadier eut trois fils, Jean, Charles et Jean de Cadier, écuyers. Jean, premier, fut seigneur de la Brosse-Cadier et autres seigneuries; que ledit Charles de Cadier, second fils de Guillaume, fut chancelier d'Orléans, et fonda la *Traverse-Cadier*, près l'échelle du Temple, à Paris; Jean, tiers et puîné, eut pour son partage les terres d'Avernes et de la Rigolée; que ledit Jean eut trois fils: l'aîné, qui s'appeloit Michel de Cadier, seigneur de la Brosse-Cadier, étoit un brave gentilhomme, vivant bien noblement, faisant grande dépense et fort aimé du duc de Bourbon; que ledit Charles de Cadier avoit épousé la sœur du seigneur évêque de Troyes, et qu'il n'eut qu'un fils, qui se fit d'église, et une fille, qui avoit nom Marie, laquelle fut mariée à un Raoul du Refuge, gouverneur de Milan en 1469; que ledit Jean de Cadier, puîné, eut plusieurs enfants, entre autres ledit Jean de Cadier, écuyer, seigneur du Trousset, père dudit Nicolas, lequel vint le premier avec ledit seigneur évêque de Coutances habiter en ce dit pays de Normandie

Signé, Lair.

XII. Guillaume Mohloch, écuyer, sieur des Vandelles, demeurant à Moyon, âgé de cinquante cinq ans, dépose qu'il a été à Moulins en Bourbonnois et a ouï dire à plusieurs gentilshommes dudit pays que lesdits de Cadier sont bien nobles en toute ancienneté et noblement vivants et ayant grande autorité et richesses; que la branche de l'aîné, nommé M. de la Brosse-Cadier, est demeurée en ce pays-là, et celui qui le premier vint s'habituer en ce pays de Normandie n'étoit issu que d'un cadet desdits sieurs de la Brosse-Cadier, lequel s'appeloit le seigneur du Trousset.

Signé, Moldoch.

XIII Jean Davy, de la ville de Saint-Lô, âgé de soixante-dix ans, dépose qu'il a été plusieurs fois à Moulins en Bourbonnois, premièrement avec M. d'Estouteville, comme son valet de chambre, et depuis avec Jean de Cadier, écuyer, seigneur du Trousset, sénéchal de Saint-Lô, auquel lieu de Moulins et au château de la Brosse-Cadier, qui est près Moulins, il a vu le seigneur de la Brosse-Cadier qui se disoit proche parent dudit sieur du Trousset et s'appeloient cousins, vivoit noblement et tenoit grand état de dépense et leur avoit ouï dire qu'ils étoient extraits de la même souche, et a vu qu'en ce

ordinaire du roi, haut et puissant seigneur, messire Antoine d'Estouteville, chevalier, seigneur de Chantelou, comte de Créance, Jean le Vigoumois, Louis de Gacoin, seigneur de Marigné, Jean Houssin, chanoine de l'église de Coutances, Guillaume de la Londe, messire Guillaume Lair, chanoine de l'église de Coutances, Guillaume Moldoch, écuyer, seigneur des

pays-là lesdits sieurs de Cadier sont réputés pour être des premiers et des plus anciens gentilshommes du pays de Bourbonnois.

Signé, Davy.

XIV. Haute et puissante dame, madame Jacqueline d'Estouteville, baronesse de Briquebec, âgée de cinquante-neuf ans, dépose qu'elle sçait et connoît que ledit Nicolas de Cadier, ainsi que le défunt sieur du Trousset, son père, ont toujours usé de l'état de noblesse, vivant noblement et en réputation d'être extraits d'une des plus anciennes noblesses du Bourbonnois, leur origine, et que d'iceux il y en a toujours eu au service du duc de Bourbon, fort estimés comme honnêtes gentilshommes et gens de réputation.

Signé, Jacqueline d'Estouteville.

XV. Noble damoiselle Louise Dupeaux, veuve de noble homme défunt Jean de Foligny, âgée de cinquante ans, dépose qu'elle sçait à plein que le sieur du Trousset avoit nom Jean de Cadier et étoit venu du pays de Bourbonnois, d'une ancienne maison et famille de noblesse appelée messieurs de Cadier, seigneurs de la Brosse-Cadier, ce qu'elle sçait et a vu pendant près de quatre ans qu'elle a demeuré en la ville de Moulins avec son défunt mari qui étoit au service de monseigneur le duc de Bourbon, auquel lieu et maison elle a vu un monsieur de la Brosse dit de Cadier, lequel tenoit grand état de noblesse; dit outre, qu'à son retour de Bourbonnois, étant allé voir la demoiselle du Trousset, elle y vit beaucoup de bons meubles, tapisseries, lits et carreaux de velours et vaisselle d'argent qu'elle lui dit avoir fait venir dudit pays de Bourbonnois. Dit outre avoir connoissance que le château de la Brosse-Cadier, situé proche Moulins en Bourbonnois, appartenoit audit Michel de Cadier, seigneur dudit château et terre de la Brosse Cadier, que tous les sieurs de Cadier reconnoissent pour leur aîné, lequel étoit réputé homme d'honneur, vivant noblement et tenant grand état de noblesse, fort estimé du seigneur duc de Bourbon, et faisant belle dépense, ce qu'elle a vu et remarqué tant en la ville de Moulins qu'au château de la Brosse où elle a été au moins quatre fois.

Signé, Louise Dupeaux.

Et au-dessous :

Signé, Doutol et de La Londe.

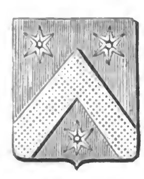
Collation faite à l'original à nous représenté par Jacques Odet de Cadier, chevalier, seigneur et patron de Fontenay. Saint-Didier, Duplessis en Gourgain, ce fait et à lui rendu, par nous, Louis Guillotin et François Abot, notaires royaux, demeurant au bourg dudit Gourgain, le huitième jour de mars mil six cent soixante-huit.

Signé, de Cadier, Guillotin et Abot.

(Copie collationnée aux archives de M. le baron de Veauce — Généalogie de la maison de Cadier, dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves, p. 45.)

Vaudelles, Jean Davy, haute et puissante dame Jacqueline d'Estouteville et noble dame Louise Dupeaux, veuve de noble homme Jean de Foligny. Nicolas de Cadier avait épousé demoiselle MARIE DE BACON[1] de laquelle il eut :

1° GUILLAUME DE CADIER, qui suit :



2° ADRIENNE DE CADIER, accordée par mariage avec noble homme Louis LE MOUSSU, écuyer, seigneur de Beaucoudrai, d'une famille de la province de Normandie, dont les armes sont : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'argent, deux en chef et une en pointe.*



IX. GUILLAUME DE CADIER, écuyer, seigneur de Soules, de Fontenay, du Plessis et de Gourgain, fut accordé par mariage avec noble demoiselle JACQUELINE DE LA POMMERAIE, dame de Fontenay, du Plessis et de Gourgain, d'une très ancienne famille originaire de Bretagne qui fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1668, par jugement des commissaires du roi, et qui portait : *de gueules, à trois grenades d'or.*

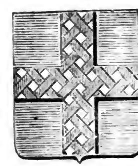
De cette alliance naquirent :

1° JEAN DE CADIER, IIIe du nom, qui continue la généalogie;



2° SUZANNE DE CADIER, qui épousa noble homme Louis AUBERY, écuyer, qui porte pour armes : *d'argent, à une fasce d'azur chargée d'une aigle éployée à deux têtes d'or, accostée de deux écrevisses d'argent.*

(1) Les armes de BACON sont : *de gueules, à six roses d'argent.*



X. JEAN DE CADIER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Fontenay et du Plessis-Gourgain, fut déchargé de la taxe des francs-fiefs à laquelle il avait été imposé pour ses seigneuries de Fontenay et du Plessis, et maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement du 23 janvier 1581, rendu par François Le Cirier, conseiller du roi en son conseil privé, président en la cour du parlement de Paris, conseiller du duc d'Alençon, frère du roi, commissaire député pour la recherche des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts.

Ce jugement est ainsi conçu :

« François Le Cirier, conseiller du roi en son conseil privé, « président en la cour du parlement de Paris, et aussi conseil- « ler de monseigneur, fils de France, frère unique du roi, mon- « seigneur d'Alençon, et commissaire député par le roi et mon « dit seigneur, sur le fait et liquidation de ses droits et devoirs « de francs fiefs et nouveaux acquêts au dedans les bailliage et « duché d'Alençon, sur la requête à nous présentée par Jean de « Cadier, sieur de Fontenay, narrative, qu'encore qu'il soit « noble et noblement vivant, issu d'ancienne noblesse, on auroit « saisi sa dite terre de Fontenay et le Plessis. Requérant à ces « causes d'être reçu à produire et justifier de sa généalogie, à « laquelle fin auroit produit plusieurs titres et lettres fort an- « ciens par lesquels apparoît que de longtemps et d'ancienneté « le nom de Cadier, écuyer, seigneur de la Brosse, étoit antique « entre les nobles du pays de Bourbonnois et de plus trois cents « ans. Encore avoir fait apparoir le contrat du 10 juillet 1417, « par lequel un nommé Guillaume de Cadier, écuyer, sieur de « la Brosse, qui avoit été nourri jeune en la maison du duc de « Bourbon, prit en mariage demoiselle Marguerite Cordier; le- « quel Guillaume, après la mort du duc Louis, fut gentilhomme « ordinaire du duc Jean. Autre contrat du 20 mai 1485, par le- « quel Jean de Cadier, écuyer, sieur de la Brosse, épousa en se- « condes noces demoiselle Madeleine de Lare; il avoit épousé en « premières noces demoiselle Milliette Guymard. Autre contrat

« de Michel de Cadier, écuyer, sieur de la Brosse-Cadier, de la « Cour-Chapeau, et demoiselle Perronnelle Bertrand, fille du « lieutenant de Bourbonnois, en date de l'an 1508, le 20 sep- « tembre. Vu par nous la dite requête ensemble les dites pièces « et instrumens anciens produits par ledit Jean de Cadier pour « la justification de sa noblesse. Ouï les avocats et procureurs de « monseigneur, auxquels le tout avoit été communiqué. Le « tout considéré, nous avons fait et levé main pleine et entière « audit de Cadier de la saisie de ses terres et seigneuries, défen- « dons audit commissaire de ne plus s'immiscer au fait de la dite « commission. Si mandons, etc..... Donné à Alençon sous le ca- « chet de nos armes et le seing de notre greffier, le vingt-troi- « sième jour de janvier mil cinq cent quatre-vingt un. Les pièces « mentionnées en la présente rendues; *signé :* BRIZARD et scellé « en cire rouge. Au bas est écrit : Collationé à l'original en par- « chemin par nous, écuyer, conseiller du roi, secrétaire maison « et couronne[1].

« *Signé :* LE NOIR. »

Il fut accordé par mariage avec demoiselle JUDITH DE BROON, fille de Claude de Broon[2], chevalier, seigneur des Fourneaux, ambassadeur en Angleterre, et de dame Françoise LE VERRIER[3], sa femme, et petite-fille de Jean de Broon, seigneur de la Brondinière, des Fourneaux et du Val, et de Claude de *Bernezai.* Jean de Broon était fils de François de Broon qui acquit la terre des Fourneaux et qui fut premier pannetier de la reine Anne de Bretagne. Celui-ci était issu au quatrième degré d'Hamon de Broon, qui, selon La Roque, eut un différend avec Robert, son frère jumeau, sur le droit d'aînesse pour savoir auquel appartenait le château de Broon. Pour les accorder, la seigneurie fut

(1) Archives de M. le baron de Veauce. — Généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves, p. 58.

(2) La maison de BROON, seigneurs des Fourneaux, en Normandie, généralité d'Alençon, maintenue dans sa noblesse le 7 juillet 1667, tire son nom de l'ancien château de Broon en Bretagne, d'où elle est originaire. Ses armes sont : *d'azur, à la croix d'argent frettée de gueules.*

(3) LE VERRIER porte : *d'argent, à la hure de sanglier de sable allumée et défendue d'argent.*

partagée par un duc de Bretagne, en 1185, et la part où était situé le château de Broon échut à Robert dont la postérité, étant tombée de *lance en quenouille*, fit passer cette seigneurie dans la maison de Du Guesclin. Hamon posséda l'autre moitié sous le nom de la Brondinière.

Jean de Cadier eut de son alliance :

1° **Jacques de Cadier**, qui continue la filiation;

2° **Guillaume de Cadier**, moine capucin, mort en 1624;

3° **Louis-Aubri de Cadier**, écuyer, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Malte dans l'assemblée du chapitre provincial tenue à Poitiers, le 22 juillet[1] 1621, après avoir prouvé, par une information et par titres authen-

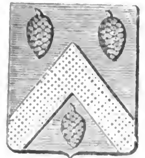
(1) Voici la teneur du procès-verbal de sa réception, ou sont mentionnées toutes les pièces qui ont été produites à cet effet :

« L'an de grâce de notre Seigneur 1621, et le vingt-huitième jour de juin, nous frere Pierre Foverand Lanos, commandeur de Gueillan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et frère Urbain de Salles, dit Las Coublères, chevalier dudit ordre et commandeur de Ténalles et du Breil, étant de présent au lieu et maison noble du Plessis en la paroisse de Gourgain, bailliage de Sounois, pays du Maine, évêché dudit lieu, Jean de Cadier, écuyer, sieur de Fontenay et dudit Plessis, nous a représenté une commission écrite en parchemin du chapitre provincial du grand prieuré d'Aquitaine, tenu a Poitiers le 3 mars 1621, signé par le chapitre : *Le Sueur*, secrétaire dudit chapitre. Nous requérant ledit sieur de Fontenay suivant icelle, en ce lieu, faire la preuve de noblesse, vertu et légitimation de Louis de Cadier, écuyer, l'un de ses enfants, qu'il désire faire et professer en notre ordre le rang de frère chevalier. A quoi inclinant, ayant trouve ladite commission en due forme, l'avons acceptée. Avons appelé ledit Jean de Cadier, écuyer, sieur de Fontenay, susdit père dudit Louis de Cadier, écuyer, prétendant.

« Messire René Nérard, chevalier, seigneur du Mesnil, duquel, après avoir pris serment, a dit et assuré qu'icelui Jean de Cadier est issu en loyal mariage de Guillaume de Cadier, et qu'icelui Guillaume de Cadier susnommé étoit fils de Nicolas de Cadier, et qu'icelui Nicolas de Cadier étoit issu d'autre Jean de Cadier, vivant écuyer, sieur de la Brosse et de la Faye, pays et duché de Bourbonnois, et de demoiselle Marie de Mareschal. Dit aussi bien savoir que ceux du nom de Cadier portent pour armes : *une tête de cerf d'or, en champ d'azur.*

« Messire Jacques Tibaud, chevalier de l'ordre du roi, sieur du Gierne, baron de Juillé, âgé de soixante-cinq ans, duquel, après avoir pris serment, a dit bien savoir que ledit Louis de Cadier est fils légitime de Jean de Cadier, écuyer, sieur de Fontenay, et de demoiselle Judith de Broom, son époux, et avoir ouï dire que Guillaume de Cadier susnommé étoit fils de Nicolas de Cadier, en son vivant écuyer, et de demoiselle Marie de Bacon, et qu'icelui Nicolas de Cadier étoit issu d'autre Jean de Cadier, vivant, écuyer, sieur de la Brosse et de la Faye, pays du duché de Bourbonnois, et de demoiselle Marie de Mareschal, et avoir toujours ouï dire être lesdits de Cadier d'illustre famille. Dit aussi

tiques, qu'il était gentilhomme et issu de race d'ancienne extraction noble. Il fut tué à la chasse d'un coup de fusil tiré au hasard par un valet;



4° PAUL DE CADIER, écuyer, qui épousa demoiselle Geneviève DE CRESPIN, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin du même, deux en chef et une en pointe.*

le déposant bien savoir que ledit de Cadier porte pour armes et blazon : *une tête de cerf d'or en champ d'azur.*

« Et après avoir pris la déposition des gentilshommes appelés ci-dessus, s'est de rechef présenté ledit sieur de Fontenay, nous requérant voir certains contrats, titres et enseignemens qu'il a par devers lui pour nous mieux vérifier son extraction noble. Pour quoi faire avons pris extraits desdits titres en la forme et manière qui ensuit.

« Contrat du 20 mai 1485, par lequel appert que Jean de Cadier, sieur de la Brosse et de la Faye, épousa demoiselle de Lare; qu'il étoit capitaine de Belleperche, et avoit été nourri en la maison du duc Jean de Bourbon.

« Contrat de l'an 1508, le 27 septembre, par lequel Michel de Cadier, écuyer, sieur de la Brosse, prit femme et épousa Perronnelle de Bertrand, fille du lieutenant de Bourbonnois.

« Plus une attestation de plusieurs gentilshommes du pays de Bourbonnois et de Normandie, passée à Amboise le quatrième jour de janvier de l'an 1572, que Guillaume de Cadier est fils dudit Nicolas de Cadier, écuyer, sieur de Soule, et gentilhomme extrait de noble et ancienne race, et noblement vivant.

« Les originaux desquels titres avons trouvés sains et entiers leurs écritures et seings.

« En l'assemblée du chapitre provincial, tenue à Poitiers en l'hôtel et commanderie de Saint-Georges, le vingt deuxième jour de juillet 1621, s'est levé M. le Chevalier, frère Charles Chenu-Bas-Plessis, qui a rapporté en ladite assemblée les preuves faites de la noblesse et légitimation de Louis de Cadier, faites par messieurs les commandeurs, frère Pierre de Lanos et frère Urbain de Salles Au désir de la commission à eux adressant où les seigneurs de ladite assemblée ont député pour commissaires pour les voir si elles sont faites selon les us et coutumes, et faire leur rapport en ladite assemblée.

« Ouï le rapport desdits commissaires, ladite assemblée les a trouvées bonnes et valables, et les ont, lesdits commissaires, signé, et par la plus grande approbation de ce que dessus, ladite assemblée a ordonné au commis du chancelier de les signer, et apposer le sceau dudit chapitre à icelles le jour et an que dessus.

« *Signé :* JACQUES DULIÉGE, *frère* JACQUES BONNIN.

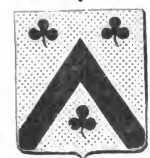
« Et plus bas : par l'assemblée : DE HAYNAUT, commis du chancelier et assemblée et scellé. Collationné à l'original en parchemin, par nous, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances. « *Signé :* LE NOIR. »

(Archives de M. le baron de Veauce. — Généalogie dressée par M. Rollet d'Avaux, aux preuves, p. 67.)

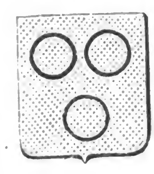
Il laissa de son mariage trois enfants qui suivent :

a. Paul de Cadier, mort sans avoir pris d'alliance;

b. Angélique de Cadier, mariée à Hugues Cousin, à Paris;



c. Marguerite de Cadier, alliée à Jean-Baptiste Cointereau, dont la famille fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général de la ville de Paris*, tome III, page 462, lesquelles sont : *d'or, au chevron de sable accompagné de trois trèfles du même.*





XI. JACQUES DE CADIER, écuyer, seigneur de Gourgain-au-Chêne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa en premières noces demoiselle Jeanne de MONTDRAGON, fille de noble Jean de Montdragon[1], chevalier, seigneur de Hire, au Maine, et de dame Jeanne d'Aubigné, et en secondes noces, en 1642, demoiselle Marguerite de MATHAREL, fille de noble Jacques de Matharel[2], avocat général en la chambre de justice, et de dame Marie Moreau, sa femme.

De ces deux alliances sont issus :

1° Jacques de Cadier, IIe du nom, qui suivra;



2° Marguerite de Cadier, mariée, par contrat du mois de novembre 1679, à Hugues Asselin, auditeur des comptes, duquel elle était veuve le 22 novembre 1697, lorsqu'elle fit registrer ses armes : *d'azur, à un massacre de cerf d'or*, et celles de son mari : *d'azur, à trois croix de Malte d'argent*, conformément à l'ordonnance des commissaires généraux du conseil, au

(1) Les armes de Montdragon sont : *d'or, à trois annelets de sable*

(2) La maison de Matharel, originaire de la ville de Ravenne, en Italie, connue et établie en France depuis l'an 1385, est distinguée par les grands hommes qu'elle a donnés à l'État, par un cardinal et des évêques lors de son séjour en Italie, et par ses belles alliances; ses armes sont : *coupé d'azur et de gueules, à trois losanges d'or, rangées sur le coupé; en chef une croix d'or accompagnée de trois étoiles du même, une en chef et deux en flancs.*

bureau de la rue Saint-Antoine, pour ensuite être peintes et blasonnées dans l'*Armorial général de France*, généralité de Paris[1], registre II[e], numéros 453 et 454. De son alliance elle eut :

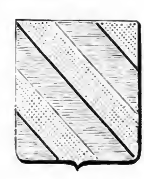
a. HUGUES ASSELIN, contrôleur de la maison du roi en 1708;



b. N. ASSELIN, mariée à Pierre *de Vion d'Hérouval*[2], seigneur d'Orville, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris, mort sans enfants en 1712; il était fils de Antoine de Vion, seigneur d'Hérouval, dont la profonde érudition associa le nom à ceux des hommes les plus savants du dix-septième siècle, entre autres le P. Labbe, Saumaise, Gassendi, dom Luc d'Achéry, le célèbre Du Cange, etc.;



3° MARIE DE CADIER, qui épousa noble homme Pierre DU MESNIL, écuyer, seigneur de la Plesse, près Argentan, généralité d'Alençon, d'une famille qui fut maintenue dans sa noblesse, en 1666, par jugement des commissaires généraux du conseil, départis dans la province de Normandie pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, et dont les armes sont : *de sable, au lion parti d'or et d'argent*.



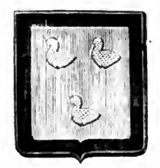
4° ANNE DE CADIER, seconde femme de Julien DU JARRIER, seigneur de la Roche-Thomas, au Maine, qui porte pour armes : *bandé d'or et d'azur*.

(1) Paris, tome II, page 128.

(2) DE VION, seigneur de Tessancourt, marquis de Gaillon-Tessancourt, seigneur de Puiseux, d'Hérouval, Cottainville, Challet, de Presle, la Barre, famille originaire de Bourgogne, dont les armes sont : *de gueules, à trois aiglettes d'argent armées et béquées d'or*. SUPPORTS : *deux lions*. CIMIER : *une licorne issante. Couronne de marquis*.

VION D'OINVILLE porte : *d'azur, au chevron d'argent chargé de 3 fleurs de lys de gueules et accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un lion du même*.

VION, autre famille de Bourgogne, porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 têtes de lion arrachées d'or*.



5° **Marguerite-Renée de Cadier**, alliée à René **de Mesenges**, écuyer, seigneur de Beaurepaire, dont la famille, maintenue comme noble d'ancienne extraction, par arrêt du 24 juin 1667 des commissaires du conseil, porte pour armes : *de gueules, à trois merlettes d'or, à la bordure cousue de sable :* elle est qualifiée veuve dans l'*Armorial général de France*, généralité d'Alençon, où elle fit enregistrer ses armes : *d'azur, au massacre de cerf d'or*, le 16 juillet 1700.

Dans ce temps vivait **Claude de Cadier**, épouse de **Nicolas de la Monneraie**, écuyer, seigneur du Rocher, d'une très ancienne famille, qui porte : *d'or, à une bande de gueules, chargée de trois têtes de lion arrachées d'argent, et accompagnée de deux dragons volans d'azur.*



XII. JACQUES DE CADIER, IIe du nom, seigneur de Gourgain-au-Chêne, épousa, le 7 novembre 1684, demoiselle **Barbe Emery**, dont les armes sont : *d'or, à trois faucons de sable longés de gueules, grilletés d'argent.* Ils vivaient encore en septembre 1708.

On voit paraître en Bretagne, au commencement du quinzième siècle, une famille du nom de Cadier qui semble être une branche de celle du Bourbonnais ; mais l'obscurité des temps et la rareté des documents ne nous permettent pas de pouvoir rattacher les chaînons brisés qui les unissent.

Le premier qui figure dans les registres de la chambre des comptes de Nantes est un Jean de Cadier, chevalier, qui, dans les réformations de 1427 et 1440, est inscrit au nombre des nobles de cette province, paroisse de Dollen, et qui, suivant la réformation de 1475, avait un hôtel dans la ville de Saint-Brieuc. Il paraît encore avec son fils, Thomas de Cadier, avec les nobles

de Jugon, évêché de Saint-Brieuc, qui firent serment à François II, duc de Bretagne. Il fut père de :

1° THOMAS DE CADIER, qui suit;
2° GUILLAUME DE CADIER, inscrit au rang des hommes d'armes de la garde du duc de Bretagne, en 1465 et 1481.

Thomas de Cadier, chevalier, fit serment, avec Jean de Cadier, son père, et les nobles de Jugon, au duc de Bretagne. Il semble avoir eu pour enfants :

BRIAND DE CADIER, écuyer, qui vivait en 1513;
JACQUES DE CADIER, écuyer, qui écrivit, le 3 septembre 1562, au duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, au sujet des subsides accordés au clergé de cette province;
Et AMAURI DE CADIER, écuyer, vivant en 1475.

ARMES : *Ecartelé aux 1er et 4e d'azur, au massacre de cerf ramé de dix cors d'or*, qui est DE CADIER; *aux 2e et 3e de gueules, semé de fleurs de lys d'argent*, qui est des BARONS DE VEAUCE.

SUPPORTS : *Deux dauphins ayant un cou et une tête de paon.*

TIMBRE : *Un heaume de chevalier, sommé d'une couronne de baron et orné de lambrequins aux émaux de l'écu.* (Planche IV.)

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

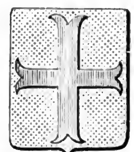
DES ALLIANCES

DE LA MAISON DE SARRAZIN

ORIGINAIRE D'AUVERGNE[1].

ASTORGUE. Douce d'Astorgue, fille de Pierre d'Astorgue, chevalier, porta en mariage la terre de Noaillac à Hélie de *Noailles*, chevalier; elle était tutrice de Guillaume de Noailles, son fils, en 1290. Marie d'Astorgue épousa, en 1472, Jean d'*Aubigné*, chevalier, de qui descendait madame de Maintenon, dont la nièce, Amable d'Aubigné, épousa, en 1698, le maréchal duc de Noailles. Michel d'Astorgue épousa, en 1580, Antoinette de *Jarrige*, fille du baron d'Aubière et de Claude de *Montmorin*, fille de Gaspard de Montmorin gouverneur d'Auvergne, et d'Anne de *Joyeuse*. tante du duc de Joyeuse, grand amiral de France, qui épousa la princesse Marguerite de *Lorraine*, sœur de la reine, femme d'Henri III. Le comte Pierre d'Astorgue, vice-amiral, a joui des honneurs de la cour en 1789; sa fille unique avait épousé le comte de *Choiseul d'Aillecourt*

Jeanne d'Astorgue fut mariée, en 1698, à Joseph de Sarrazin, seigneur de Bonnefont et de Condat (*voir* p. 52).



AUBUSSON, comtes de BANSON. A cette branche de l'illustre maison des vicomtes d'Aubusson, ducs de la Feuillade, appartenaient Louis d'Aubusson-Banson, grand échanson de France sous Louis XI, Jacques d'Aubusson, comte de Banson et de Châlons, ambassadeur de Henri II en Allemagne; Gilbert d'Aubusson, comte de Banson, capitaine de cent hommes d'armes. Les comtes d'Aubusson Banson s'étaient alliés aux maisons d'Estaing, de Langeac, de Rivoire du Palais, de la Fayette. Leur branche s'est éteinte en 1730, et ses dernières héritières, Catherine et Marie d'Aubusson-Banson, ont porté en mariage les terres de Banson et de Chalusset à MM. de Sarrazin de la Fosse et de Sarrazin de Bassignac. La maison d'Aubusson, dit le P. Anselme, est une de celles dont on prouve le mieux l'antiquité, puisque par des titres elle paraît déjà illustre sur la fin du neuvième

(1) Voir la Généalogie de cette maison, page 11 de ce volume.

siècle. La ville d'Aubusson, qui lui a donné son nom, est située sur les bords de la Creuse, à cinq lieues de Guéret ; le château, bâti en granit et dont il existe encore des ruines, domine la ville; il fut démantelé par le cardinal de Richelieu. Ranulfe d'Aubusson, vivant en 887, qualifié de vicomte, fut, au rapport d'Adhémar de Chabanais, honoré de cette dignité par le roi Eudes, immédiatement après s'être fait couronner roi d'Aquitaine, à Limoges. Baluze dit que ces vicomtes furent créés au nombre de trois : Foucher de *Ségur* pour le haut Limousin, Adhémar des *Échelles* pour le bas Limousin, et Ranulfe d'*Aubusson* pour la Marche. Rainaud VI, issu au neuvième degré de ce Ranulfe, vivant avec grand honneur dans son pays, avait épousé Marguerite, en l'honneur de qui Guy d'*Uzès*, Ebles et Pierre, ses frères, firent une chanson dont voici le premier quatrain :

Vas Albusson, chansos, ten tost ta via
A la melhor d'un'autra qu'el mon sia
Qu'en lieys pot hom vezer cossis fan
Joys, e soldats ab belh cors, ben estan.

« Va-t'en à Aubusson, chanson, hâte ta route vers cette dame, la meilleure du monde, chez laquelle la joie et le plaisir sont unis à la beauté du corps. »

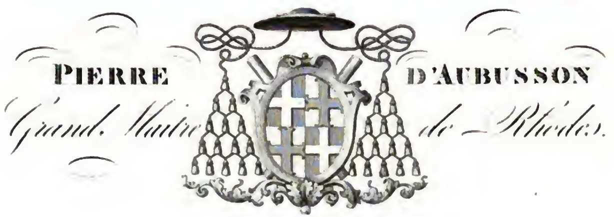
Pierre d'Aubusson, trente-neuvième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était issu de Rainaud VI, à la septième génération. Dès sa plus tendre enfance il suivit la profession des armes et fut un de ceux qui, par sa valeur, contribuèrent le plus à chasser les Turcs de la Hongrie. Peu de temps après il revint en France et fut nommé grand prieur d'Auvergne et capitaine de la ville de Rhodes, où il eut occasion de donner mille preuves de son habileté et de son courage. Ayant été élu grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il contraignit les Turcs à lever le siége de Rhodes, qu'ils étaient venus assiéger en 1480. Il mourut le 15 juillet 1503, âgé de plus de quatre-vingts ans, après avoir gouverné l'ordre plus de vingt-sept ans. (*Voir* pl. VI, gravée d'après un portrait du temps.)

La branche de Castel-Nouvel est seule aujourd'hui existante. André-Joseph, marquis d'Aubusson, page du roi en 1693, auquel s'arrête le travail du P. Anselme, épousa, en 1708, Jeanne-Baptiste-Élisabeth-Charlotte de *Vernon*, dame de Melzéar, dont il laissa un fils, Pierre-Armand d'Aubusson, marquis de la Feuillade. Ce gentilhomme s'allia : 1° en 1754, à Jeanne-Marie d'*Hautefort*, morte sans enfants ; 2° en 1762, à Catherine *Poussemothe l'Étoile de Graville*, fille du comte de Graville, lieutenant général. Il eut de cette union deux fils, seuls rejetons mâles de la maison d'Aubusson.

1° *Chef actuel :* Pierre-Jacques-Alexandre-Hubert d'Aubusson, marquis de la Feuillade, né le 16 mars 1763, chevalier de Saint-Louis, non marié ;

2° Pierre-Raimond-Hector, comte d'Aubusson, pair de France, né en janvier

E LESACHE



1765, marié : 1° en 1791, à Agathe de *Refuveille*, fille du comte de Refuveille, maréchal de camp ; 2° en 1824, à Gabrielle N..., mère de Jean-Louis-Henri de *Greffulhe*, pair de France.

Du premier lit :

I. Pierre d'Aubusson, colonel d'infanterie, né en 1793, marié en 1823 à N. *Rouillé de Boissy*, du Coudray, sœur du marquis de Boissy, pair de France, veuve le 20 décembre 1842. De ce mariage :

a. Marie d'Aubusson, née en 1824, mariée à Marc, prince de *Bauvau*.
b. Noémie d'Aubusson, née le 12 janvier 1826, mariée, le 4 juillet 1842, à Gontran de Beauffremont.

II. Amanda d'Aubusson, née en 1798, mariée à Gaston, duc de Lévis.

ARMES : *d'or, a la croix ancrée de gueules.*

DE LORME DE PAGNAC. Cette ancienne et illustre maison, qui avait produit un grand maître de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Jacques-Maurice de Pagnac, élu grand maître de Rhodes en 1317, s'est éteinte dans celle de Sarrazin. Mademoiselle de Pagnac, héritière de sa maison, apporta en mariage la terre de Périgères et la baronnie de Limons à Claude-Louis de Sarrazin, comte de Laval, chevalier de Saint-Louis, etc. (*Voir* page 61.)

GALLOIS DE BEZAY. Pierre III de Gallois, seigneur de Bezay, petit-fils de Pierre de Gallois, gentilhomme de la chambre de François Ier, épousa, en 1595, Anne d'Illiers, d'une maison éteinte, qui était issue des anciens comtes de Vendôme. Jeanne d'Illiers, fille de Jean et de Catherine de Mailly, avait épousé, en 1460, Jean de Bourbon, baron de Bonneval. Claudia de Gallois épousa, en 1600, Anne Hurault de L'Hospital, seigneur de Saint-Denis, petit-fils du chancelier de L'Hospital et cousin du chancelier Hurault de Chiverny. Jacques-Honorat de Gallois, seigneur de Bezay, épousa, en 1706, Bonne-Madelaine de Thizart du Coudray, fille du seigneur du Coudray et de Marie de Montléart, fille de Charles de Montléart, marquis de Rumont, dont le petit-fils, le prince de Montléart, a épousé la princesse Marie-Christine de Saxe et de Courlande, veuve du prince de Savoie-Carignan et mère de S. M. le roi actuel de Sardaigne.

Marie-Suzanne de Gallois de Bezay, héritière de sa maison, a épousé, en 1773, le comte Gilbert de Sarrazin de Bonnefont, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, etc. (*Voir* page 54.)

MONTCLAR, seigneurs de Montbrun. Ancienne famille qui a produit douze chanoines, comtes de Brioude, et dont la branche aînée s'est éteinte dans la maison de Noailles. Astorg de Montclar, chef de cette noble famille, vivait en 1109. Ebles de Montclar, fils de Pierre de Montclar et d'Almodie de *La Vallette*, fut abbé de la Chaise-Dieu et mourut en 1293.

Françoise de Montclar épousa Annet de Sarrazin, seigneur de Bonnefont, en 1551. (*Voir* page 49.)

PONS DE LA GRANGE. Cette maison a produit trente quatre chanoines, comtes de Brioude, depuis 1161, et un évêque de Moulins. Jacques de Pons, seigneur de la Grange, a épousé, en 1534, Aimaire *Motier de la Fayette;* leur fils Gilbert de Pons, seigneur de la Grange, a épousé, en 1594, Marie de *Châlus*, fille de Jean de Châlus, baron de Cordez et de Châteaubrun, et de Jeanne de *Chabannes*, fille de Joachim de Chabannes, marquis de Curton, et de Catherine de *La Rochefoucauld*, et petite-fille de Gilbert de Chabannes, baron de Curton, et de Françoise de la *Tour-d'Auvergne-Turenne*. Gilbert de Chabannes avait épousé en premières noces, en 1484, Catherine de *Bourbon*, fille du comte de Vendôme.

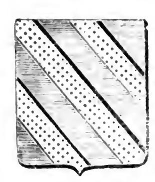
Henriette-Marie de Pons de la Grange, fille de Gilbert et de Marie de Châlus, épousa, en 1624, Gabriel de Sarrazin, seigneur de Bonnefont. (*Voir* page 51.)

WISSEL. Jean de Wissel, chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1501, Anne d'Aubusson de la Feuillade. François de Wissel, seigneur de Beauregard, épousa, en 1589, Claudia de *Barbançois*, fille de Pierre de Barbançois et de Françoise de *Lezay-Lusignan* et petite-fille de Hélion de Barbançois, chevalier de l'ordre du roi, et de Nicole du *Plessis de Richelieu*. Charles de Wissel épousa, en 1686, Bénigne de *la Châtre*. François de Wissel épousa, en 1702, Hélène de la Châtre. Benjamin de Wissel épousa Marie de la Châtre, nièce de Françoise de la Châtre, femme de Henri de *la Grange*, marquis d'Arquien, et mère de Marie-Casimir de la Grange d'Arquien, mariée en 1665 à Jean Sobieski, roi de Pologne. Charles-Augustin, baron de Wissel, colonel de cavalerie, épousa, en 1772, Catherine-Éléonore de *Beauxoncles*, dernière héritière de sa maison, sœur du marquis de Beauxoncles qui a joui des honneurs de la cour en 1779. Louise de Beauxoncles avait épousé Roger de *Lévis*, comte de Charlus; elle était fille de Louis de Beauxoncles et de Anne de L'*Hôpital*, nièce du maréchal duc de Vitry et du maréchal de L'Hôpital Jean de Beauxoncles, marquis de Bourguerin et de Boisruffin, avait épousé, en 1593, Jeanne de Montmorency. Jeanne de Beauxoncles, fille de Charles-Timoléon, seigneur de Sigognes, chevalier de l'ordre du roi, vice-amiral de Normandie, avait épousé, en 1606, Réné de *Rochechouart-Mortemart*, marquis de Montpipeau. Catherine de Beauxoncles avait épousé, en 1467, Robert de *Beauvilliers*, aïeul des ducs de Saint-Aignan. Jean de Beauxoncles, chevalier, épousa, en 1400, Henriette d'Avaugour, issue des ducs de Bretagne.

Marie-Adélaïde de Wissel, fille du baron Charles-Augustin de Wissel et de Catherine-Éléonore de Beauxoncles, a épousé, en 1817, le comte Adrien de Sarrazin. (*Voir* page 56.)

Au contrat de mariage du 5 octobre 1773, entre le comte Gilbert de Sarrazin de Bonnefont, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, et Marie-Suzanne de Gallois de Bezay, ont signé, comme cousins consanguins du comte de Sarrazin, le comte de Sarrazin-Laval, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France; le comte de Sarrazin-Banson, le comte de Sarrazin-Chalusset, chevau-léger de la garde du roi; le maréchal duc de Noailles, pair de France, chevalier des ordres du roi; la duchesse de Noailles, née de Cossé-Brissac; le duc d'Ayen, la duchesse d'Ayen, née d'Aguesseau; le maréchal duc de Mouchy, grand d'Espagne, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or; le prince de Poix et le vicomte de Noailles, capitaines au régiment de Noailles; la comtesse de Tessé, née de Noailles, grande d'Espagne; le marquis de Malleret de Saint-Messent, brigadier des armées du roi, commandant de la ville de Bordeaux; le comte de Neufville de la Reboullerie, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; le comte de Laizer et la comtesse de Laizer, née d'Espinchal.

NOTICE.



ROUSSEAU de CHAMOY. Maison d'ancienne chevalerie, originaire du duché de Bourgogne, au comté de Tonnerre. Elle a fourni plusieurs branches sous les noms de la Corbillière, de l'Etang, de Villejoug, qui se sont répandues en Berri, en Poitou, dans le Blésois, l'Ile-de-France, puis en Champagne, par l'acquisition de la terre de Chamoy, de la baronnie de Vocemain, de Sommeval, Auxon et autres, en 1681. Elle est connue par titres authentiques, depuis Girard Rousseau, qui vivait vers l'an 1200. En 1253, on voit un Pierre Rousseau vendre à Hugues IV, duc de Bourgogne et comte de Châlons, des dîmes dans le territoire de Dijon (Pouillé de Saint-Martin). Il est qualifié chevalier dans un titre de l'an 1259. Cette maison a fourni des hommes d'armes d'ordonnances de nos rois; un grand nombre d'officiers distingués, de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; de magistrats renommés par leur mérite; un Louis Rousseau de Chamoy, ministre de S. M. Louis XIV près le roi de Suède, le duc de Hanovre, l'électeur de Saxe, et plénipotentiaire à la diète impériale de Ratisbonne; un lieutenant général du gouvernement de Paris; un gouverneur de la Désirade. Claude Rousseau, marquis de Chamoy, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis,

nommé maréchal de camp au moment où il a donné sa démission en 1792, a été maintenu, par lettres patentes du 16 juin 1818, dans la possession du titre de marquis, dont sa famille avait joui avant la révolution. Il était né le 8 avril 1746, ayant épousé en premières noces Marguerite-Rose *Sauvage*, dont il a eu deux filles, mortes en bas âge, et deux garçons jumeaux, dont un existant aujourd'hui, Hippolyte Rousseau, marquis de Chamoy, né le 11 février 1780. En secondes noces : le 6 octobre 1785, Henriette-Charlotte-Françoise le *Ferre* du *Quesnoy*, née en octobre 1760, morte le 15 avril 1836, dont cinq enfants :

1° Anne-Henriette-Louise Rousseau de Chamoy, née le 5 janvier 1787, mariée à Antoine-Edmond, comte de *Rothe*, grand échanson de Louis XVIII et chambellan de l'hôtel en 1815, mort en septembre 1842; 2° Anne-Louise, mariée à Pierre-Charles, marquis de *Mengin Fondragon*; 3° Charles-Ernest, comte de Chamoy, officier au 3e régiment de cuirassiers, mort en Russie, le 5 décembre 1812; 4° Edouard, comte de Chamoy, chef d'escadron aux hussards de la garde royale, marié à Mathilde de *Sauvan-d'Aramon*; 5° Clotilde Rousseau de Chamoy, mariée, le 29 janvier 1822, à Amédée-François de Sales *Desponty*, baron de *Sainte-Avoye*, colonel du 1er régiment de carabiniers, démissionnaire en 1830. De ce mariage sont nés six enfants : A. Marie-Amélie-Caroline Desponty de Sainte-Avoye; B. Mélanie-Louise-Amélie Desponty de Sainte-Avoye, mariée à Alexandre, baron d'Hannemer de Claybrooke, le 24 avril 1843; C. Henri-Anne-François Desponty de Sainte-Avoye, mort le 21 juillet 1825; D. Henri Louis-Alexandre Desponty de Sainte-Avoye, né le 19 mai 1832; E. Anne-Charles-Edouard Desponty de Sainte-Avoye, né le 25 juillet 1835; F. Henri-Charles-François-Amédée Desponty de Sainte-Avoye, né le 18 juillet 1839.

Les armes de Rousseau de Chamoy sont : *d'azur, à trois bandes d'or*. Couronne de marquis.

Supports : deux chamois.

DESPONTY du Plessis de Sainte-Avoye porte : *d'azur, à trois épis de blé d'or posés 2, 1*.

SAUVAN, marquis d'Aramon, seigneurs de Valabrègues, Saint-Étienne, des Termes, le Noncourt, en Languedoc, porte : *parti, au 1er de gueules à trois faces d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or. Au 2e de gueules, au lion d'or.*



Bonnevie Comte de Pogniat

(Revue Historique de la Noblesse)

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE

DE

BONNEVIE DE POGNIAT

SEIGNEURS DE BONNEVIE, DE POGNIAT,
DE LAVORT, DE CROUSALOUX, DE PERSIGNAT, DE MÉZIÈRES, DE MARCILLAC,
DE LA TOUR SERVIAT; COMTES DE BONNEVIE, ETC.,
EN FOREZ, EN AUVERGNE, EN BOURBONNAIS ET DANS LA MARCHE.



'EST au commencement du treizième siècle que nous trouvons les premiers titres qui fassent mention de la famille de BONNEVIE (en latin *Bona vita*, *Bonivia*, *Bonavia*), qui nous la présentent comme possédant de grands biens, dans les provinces du Forez et de l'Auvergne. La position qu'elle tenait, dès lors, offre tous les indices d'une ancienne origine, confirmée par de belles alliances, d'utiles et honorables services et par les chartes.

Dans l'acte de foi et hommage rendu le vingt-huit octobre treize cent trente-trois, Jean de Bonnevie reconnaît tenir et que ses ancêtres ont tenu, depuis les *temps les plus reculés*, leurs biens à foi et hommage. « Recognoscit se tenere et velle tenere « et debere, et predecessores suos ab antiquissimo tempore « tenuisse de fœdo et homagio ligio, illustris et magnifici viri « domini Guidonis comitis Forensis, medietatem pro indiviso « domus suæ de Montaignem. »

Le premier seigneur de cette maison qui nous soit connu est un Guillaume de Bonnevie qui, ayant pris part à la sixième

croisade, commandée par saint Louis, souscrivit une obligation, à Saint-Jean-d'Acre, au mois de mai 1250 [1].

Un Radulf de Bonnevie, vivant en 1252, était alors sénéchal du roi de France, comme nous le voyons par le passage suivant, extrait des Archives des frères-prêcheurs : « Abbas Aureliaci « erat administrator figiacensis anno 1252, ex litteris Radulfi « de Bonavia, senescalli regis Franciæ ad hunc administratorem, « quibus eum rogat ut permittat fratribus prædicatoribus sibi « construere domum apud Figiacum, eisque opem impendat. « Datæ sunt litteræ die Martis post octavas nativitatis B. Virgi- « nis 1252. »

Au milieu des troubles et des dissensions politiques et religieuses qui agitèrent si souvent ces provinces, cette famille resta constamment fidèle à son Dieu et à son roi.

MATHIEU DE BONNEVIE, I[er] du nom, nommé dans la charte *Bonavia*, seigneur de Montaignet, épousa, vers l'an 1280, BLANCHETTE, laquelle était veuve, en 1291, lorsqu'elle rendit hommage, au mois d'octobre de cette année, comme tutrice de ses enfants mineurs, pour les biens qu'elle tenait en fief du comte de Forez, outre la moitié de la grange de Montaignet, de la Mause del Perer, avec des cens, dépendances et tailles situées dans la châtellenie de Saint-Bonnet. Elle déclare, en témoignage de son aveu et dénombrement, en avoir scellé les lettres de son propre sceau [2].

JEAN DE BONNEVIE, *Bonæ vitæ*, fils de Mathieu, seigneur de Montaignet, fournit aveu et dénombrement, en 1332, pour la terre de Montaignet et pour d'autres domaines et mouvances situés dans la châtellenie de Saint-Bonnet; le 5 septembre 1337, il fournit de nouveau un aveu par lequel il déclare tenir en fief et hommage lige de la baronnie, ressort et supériorité d'illustre

(1) Ce titre fait partie de la collection Courtois.

(2) Extrait du registre 491, cote 66 des actes d'aveux et dénombrements aux Archives du royaume.

et magnifique homme le seigneur Gui, comte de Forez, sa maison de Montaignet, avec ses revenus, terres, prés, rivières, garennes, bois et toutes autres dépendances; plus sa maison de Planchat avec ses revenus, qu'il avait près du château de Saint-Bonnet; sa maison d'Elvia, située près du même lieu, qu'il avait récemment acquise, et la maison que Jean Calun tenait de lui; enfin plusieurs autres biens fonds et ceux que lui avaient récemment donnés Guillaume et Barthélemi de Povillars frères. Cet acte fut passé en présence de Pierre Mitte de Mons, chevalier; de Beraud de Marques, licencié en lois; de Robert de Vervin, et de Jacquemet de la Faye[1], clerc.

Jean de Bonnevie est encore mentionné dans les confronts d'un aveu et dénombrement fourni au comté de Forez, le 12 mars 1333, par Armand de Grandval[2]. Il eut pour fils :

MATHIEU DE BONNEVIE, IIe du nom, seigneur de Montaignet, qui succéda à son père dans tous ses biens, et fit aveu et dénombrement au comte de Forez, le 11 décembre 1346, comme fils et héritier universel de feu Jean de Bonnevie. Cet acte, dont la teneur est la même que celle de l'acte que nous venons de rapporter à l'article de son père, fut passé à Montbrison, en la chambre des comptes du Forez, devant Jacquemet de la Faye, clerc, notaire public, sous le scel commun du roi, au bailliage de Mâcon, tenu par Girard de Villeneuve, en présence de Robert de Vervin, d'Etienne Fabre de Codiat et Jean d'Esperon, clercs[3].

Cette branche des seigneurs de Montaignet, vassaux des barons de Saint-Bonnet, en Forez, existait encore au milieu du quinzième siècle; mais tous les titres de cette famille ayant été brûlés sur la place d'Aubiat, en 1793, nous n'avons pu établir la filiation suivie qu'à partir de Jean de Bonnevie, Ier du nom.

La branche établie en Forez portait, selon Guillaume Revel : *d'argent, à trois fasces ondées de gueules ; au chef d'argent, chargé de quatre fleurs de lys de gueules.* L'écu timbré d'un casque taré au

(1) Extrait des Registres d'actes d'aveux et dénombrements, registre 490, page 89.
(2) *Ibidem.* Registre 491, page 200. (3) *Ibidem.* Registre 492, page 171.

tiers, sommé d'un bourrelet d'or et d'azur, d'où est issante, en cimier, une femme coiffée d'un long bonnet blanc, ayant une robe écarlate et une ceinture verte, les mains jointes et croisées, et pour cri : MONTAIGNET! Ces armes étaient celles de François de Bonnevie, seigneur de Montaignet, et chef de cette branche, qui vivait en 1450, époque où Guillaume Revel peignit son *Armorial d'Auvergne, de Bourbonnais et de Forez*[1].

Nous nous guiderons, pour établir cette généalogie, sur les preuves que fit cette maison en l'élection de Gannat, en 1599; sur celles de M. de Tubeuf, intendant de la généralité de Moulins, dans le jugement de maintenue de noblesse rendu en faveur de cette même famille, le 12 mars 1669; sur celles enfin qui furent faites en 1785 pour admission aux écoles militaires.

I. JEAN DE BONNEVIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bonnevie, fournit aveu et dénombrement à messire Jean, baron de Montboissier et d'Aubusson, par acte du 2 octobre 1468, reçu par Simon de la Vaissière, notaire royal, pour divers cens, mas et tènements qu'il possédait dans les paroisses d'Aubusson, de Volore et d'Augerolles, et mouvants de la châtellenie d'Aubusson, aveu et dénombrement rappelé dans un autre fourni à la même châtellenie, en 1565, par Françoise de Bonnevie, veuve de Gaspard de Saint-Chamans. Jean Ier eut, entre autres enfants :

LOUIS, qui suit.

II. LOUIS DE BONNEVIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bonnevie et de Pogniat, près Vollore[2], vivant vers 1480, avait pour tante damoiselle *Jacqueline* de Bonnevie, laquelle fit plusieurs donations à l'église de Vollore. Il a laissé, entre autres enfants :

1° GABRIEL, qui suit;

(1) Guillaume Revel, *Armorial d'Auvergne, du Bourbonnais, du Forez*, dressé en 1450, page 471.

(2) VOLLORE, *Lovolautrium*, petite ville d'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, chef-lieu de canton sur la frontière du Forez, près de Thiers.

2° **Gabrielle de Bonnevie**, mariée, par contrat du 10 décembre 1519, reçu par Angelier, notaire royal, à François de **Mascon**[1], seigneur de Neuville, lequel était fils de Philippe de Mascon, écuyer, seigneur de Neuville, et de damoiselle Louise *Du Fayet*[2].

III. GABRIEL DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Bonnevie, de Pogniat, de Lavort, était âgé d'environ 22 ans et archer des ordonnances du roi, sous la charge du seigneur de Rochebaron, lors des lettres de rémission qu'il obtint, du roi François Ier, au mois de juin 1523, pour avoir tué un homme qui l'insultait et le défiait de son braquemart sur la place de Vollore[3]. Il passa une transaction, le 17 janvier 1530, devant Bannoy, notaire royal, avec la communauté des prêtres de Vollore, pour raison d'un obit fondé par ses aïeux.

Gabriel eut deux fils et une fille dont les noms suivent:

1° **Pierre de Bonnevie**, qui continue la postérité;

2° **Claude de Bonnevie**, qui obtint du roi François Ier, des lettres de rémission données à Tonnerre, au mois d'avril 1542, pour avoir blessé mortellement un individu dans une rébellion de plusieurs habitants de Vollore contre les officiers de justice. Il était alors âgé de 22 ans[4].

3° **Françoise de Bonnevie**, qui avait épousé Gaspard **de Saint-Chamans**[5], et qui était veuve de lui le 12 septembre 1565, lorsqu'elle rendit foi et hommage, par acte passé en présence de noble Eymard de Saint-Chamans, son fils, et de noble Michel de Saillens, et fournit aveu et dé-

(1) La famille de Mascon, seigneurs de Neuville, de Moussac, de Beaumont, etc., porte: *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or posées* 2, 1. Paillot donne les armes d'une autre famille de ce nom, qui portait: *d'azur, à un M gothique d'or*. (Paillot, *Vraie et parfaite science des Armoiries*, p. 674.)

(2) Du Fayet, seigneur de la Borie et de la Tour, famille originaire d'Auvergne, qui porte: *d'azur, à la tour d'argent, ajourée de sable, adextrée d'un croissant d'argent et senestrée d'une étoile d'or*. Il y a encore une autre famille du nom de Fayet, originaire de Mende, qui porte: *d'azur, à une fasce de sable bordée d'or, chargée d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles d'or, et accompagnée en chef d'une levrette d'argent courante, colletée de gueules, bordé et bouclé d'or; et en pointe, de trois losanges d'or en fasce*.

(3) Archives du royaume, trésor des Chartes, registre 236, page 157.

(4) *Ibidem*. Registre 256, pièce 52.

(5) Saint-Chamans, famille originaire du Bas-Limousin qui porte: *de sinople, a trois fasces d'argent, au chef engrelé du même*. Supports: deux sauvages de carnation. Cimier: un sauvage tenant une massue. Devise: *Nil nisi vincit amor*.

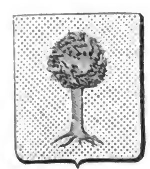
nombrement, le 19 octobre suivant, dont l'acte fut reçu par Simon Bonvalet, notaire royal à Billom, à messire François de Montboissier, chevalier, baron de Montboissier, d'Aubusson et du Monteil, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour différents cens, rentes et tènements situés en les paroisses d'Aubusson, de Vollore et d'Augerolles, qu'elle tenait et que ses prédécesseurs avaient tenus à foi et hommage de la châtellenie d'Aubusson [1].



IV. PIERRE DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Bonnevie, de Pogniat et de Lavort, fut marié, par contrat du 1er mai 1549, passé du consentement et en présence de son père, avec damoiselle GASPARDE BEGON DE LA ROUZIÈRE [2], fille de noble homme Hugues Begon, écuyer, seigneur de la Rouzière.

De ce mariage naquirent :

1° LOUIS DE BONNEVIE, IIe du nom, qui continue la postérité;
2° JEAN DE BONNEVIE, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de MÉZIÈRES et de MARCILLAC ;
3° ANTOINE DE BONNEVIE, religieux et sous-chantre au prieuré de Sauxillanges, de l'ordre de Cluny.



V. LOUIS DE BONNEVIE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pogniat, de Lavort, etc., fut reconnu noble et issu de noble race et lignée par sentence de l'élection de Gannat, signée Chevarier, en l'année 1577. Louis de Bonnevie et Jean de Bonnevie, son frère, servaient dans la compagnie d'ordonnance du seigneur de la Fayette, d'après la montre et revue en armes au camp devant Issoire, en Auvergne, qui en fut passé le 15 juin de cette même année, surlendemain de la prise de cette ville par les troupes royales sur les Huguenots [3]. Il avait épousé par contrat du 26 août 1576, passé devant Agier, notaire royal, damoiselle

(1) Originaux en parchemin.

(2) Les armes de la famille BEGON, seigneurs de la Rouzière, sont : *d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

(3) Titre original à la Bibliothèque de Clermont.

AMABLE GÉNÉBRARD [1], fille de Pierre Génébrard, procureur au présidial de Riom, et d'Anne de RICHEVOIX, et sœur du célèbre Gilbert Génébrard [2], archevêque d'Aix.

De ce mariage sont nés :

1° GILBERT DE BONNEVIE, Ier du nom, dont on va parler;

2° ANTOINE DE BONNEVIE, écuyer, qui épousa Antoinette de BEAUBOIS [3], dont il eut :

a. N. DE BONNEVIE DE POGNIAT, écuyer, seigneur de la Souche, marié avec Marguerite de CHASLUS, veuve de lui, lorsqu'elle fut marraine de Guillaume-Joseph de Bonnevie, le 3 août 1657.

b. JACQUELINE DE BONNEVIE, qui épousa Jean de MATUCIÈRES, dont elle était veuve, lorsqu'elle rendit hommage, le 12 juillet 1669, pour la

(1) GÉNÉBRARD porte : *d'or, au chêne de sinople.*

(2) Gilbert Génébrard, natif de Riom en Auvergne, prit l'habit de religieux bénédictin dans l'abbaye de Mausac en la même province, et vint étudier à Paris. Il fit de si grands progrès dans les sciences et dans les langues, qu'il fut docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison de Navarre en 1563, puis professeur royal et interprète de la langue hébraïque. Pierre Danès se démit, en sa faveur, de son évêché, en 1578; mais Pierre du Faur l'ayant emporté sur lui, Génébrard, piqué contre les ministres du roi, embrassa le parti de la Ligue, et à la faveur du duc de Mayenne il obtint de Grégoire XIV, en 1591, les bulles de l'archevêché d'Aix, dont il prit possession au mois de septembre 1593. Pendant cinq ans qu'il y resta, il se déchaîna dans ses sermons contre le gouvernement du roi; mais voyant que les choses tournaient mal pour son parti, il se retira à Avignon, où il composa un ouvrage ayant pour titre : *De sacrarum electionum jure, ad ecclesiæ Romæ reintegrationem*, livre que le parlement de Provence condamna à être brûlé. On bannit, en même temps, Génébrard hors du royaume, avec défense d'y mettre les pieds sous peine de la vie. Cet arrêt fut donné le 26 janvier de l'an 1596. On lui permit pourtant de se retirer à Semur en Auxois, dont il était prieur, et il mourut quelques mois après dans cette ville, le 14 mars 1597. Génébrard, dit M. de Thou, fut un des plus savants hommes de son temps, et qui a passé pour un homme plus réglé dans sa vie que dans ses écrits; il a composé entre autres ouvrages : une chronologie sacrée, des commentaires sur les psaumes, trois livres de la Trinité contre les anti-trinitaires; un commentaire sur le symbole de saint Athanase; quelques traités contre les Juifs; un traité des élections, pour soutenir les élections des évêques par le clergé et par le peuple contre la nomination du roi. Il a fait plusieurs autres ouvrages, dont il a donné lui-même le catalogue. Il a été généralement estimé par les savants de son temps, qui en ont fait un grand éloge après sa mort. Saint François de Sales se faisait gloire d'avoir été son disciple. Il fut enterré dans le chœur de son église; sur sa tombe on lisait ce vers fastueux :

URNA CAPIT CINERES, NOMEN NON ORBE TENETUR.

(3) De BEAUBOIS porte : *de gueules, à trois étoiles d'argent.*

maison et domaine noble de la Souche, et pour le domaine noble de Tournebize avec leurs dépendances, mouvants de la seigneurie d'Aubusson, à elle appartenant par droits successifs d'Antoine de Bonnevie et d'Antoinette de Beaubois, ses père et mère, attendu que tous ces biens relevaient du duché d'Auvergne [1].

3° GERVAIS DE BONNEVIE, écuyer, vivant le 13 juillet 1617 [2].







VI. GILBERT DE BONNEVIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pogniat, de Lavort, etc., servit longtemps comme homme d'armes dans une compagnie des ordonnances du roi. Gilbert épousa : 1° par contrat du 16 septembre 1608, reçu par Juge, notaire royal, damoiselle JACQUETTE DE BASMAISON [3] ; elle mourut le 5 juin 1632, et fut inhumée le 6 dans l'église d'Aubiat. Elle était fille de Louis de Basmaison, en son vivant lieutenant général en la ville de Riom, et de Catherine DU BUISSON, et petite-fille de Jean de Basmaison, député aux états de Blois, en 1576; 2° à Prondines, par contrat du 17 mai 1633, reçu par Boniol, notaire royal, et insinué à la sénéchaussée de Riom, demoiselle CHARLOTTE DE CHASLUS DE PRONDINES [4], morte

(1) Extrait de la chambre des comptes de Paris, registre 499, page 142. Original en papier.

(2) Dans le catalogue des élèves de Billom de l'année 1610 à 1730, on trouve : 1 en l'année 1623 et 1624, Blaise de Bonnevie, âgé de dix-huit ans, natif de Saint-Babel, noble; 2° en l'année 1624 et 1625, Alexandre de Pogniat, natif de la Souche, noble; nous supposons que ces deux membres pourraient bien descendre d'Antoine de Bonnevie, dont on vient de parler.

(3) BASMAISON porte : *d'argent, à trois fleurs de lys de sable.*

(4) La famille de CHASLUS, seigneurs de Prondines, maintenue dans sa noblesse en 1417 et 1666, porte : *d'azur, à un lende* (poisson de mer) *d'or en bande, accompagné de cinq étoiles du même, deux en chef et trois en pointe; à la bordure engrelée de gueules.* Il y a encore deux autres familles de ce nom, dont l'une, de CHASLUS-Lambron, seigneurs d'Apchon, de Sansat et d'Auzat, qui porte : *échiqueté d'or et de gueules*, et l'autre, de CHASLUS de Cousan : *d'azur, à trois fasces d'or, alésées et bastillées de trois pièces.*

le 23 janvier 1639, fille d'Antoine de Chaslus, écuyer, seigneur de Prondines, de Vialvelous et de Faugières, issu en ligne directe de Gui de Chaslus, chambellan du roi Charles VI, et de Catherine LE LOUP [1] ; 3° JEANNE ROUHER [2], dont il n'eut pas d'enfants et qui mourut le 13 août 1670 et fut enterrée dans l'église des Augustins de Gannat. Gilbert de Bonnevie mourut le 17 novembre 1664, et fut inhumé dans l'église d'Aubiat, au tombeau de ses ancêtres, qui se voit encore aujourd'hui et où sont sculptées les armes de la famille[3].

Il laissa :

Du premier lit :

1° LOUIS DE BONNEVIE, baptisé le 3 octobre 1609;

2° PIERRE DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de la Mothe, mort au service du roi;

3° JEAN DE BONNEVIE, baptisé le 19 septembre 1616, vivant le 5 décembre 1632;

4° LOUIS-GILBERT DE BONNEVIE, baptisé le 12 novembre 1619;

5° ANNE-QUENTIANNE DE BONNEVIE, baptisée le 14 octobre 1614;

6° ROSE DE BONNEVIE, baptisée le 13 juillet 1617;

7° JEANNE DE BONNEVIE, qui vivait encore le 2 novembre 1632;

8° PEYRONNELLE DE BONNEVIE, qui épousa, par contrat du 29 mai 1650, passé devant Grégoire, notaire royal, Jean de BELVEZEIX [4], écuyer, seigneur de Vaux, fils de François de Belvezeix, écuyer, seigneur de Vaux, et de damoiselle Françoise de *Prade* [5].

Du second lit :

9° FRANÇOIS, qui a continué la postérité;

(1) LE LOUP porte : *d'azur, a un loup passant d'or.*

(2) ROUHER porte : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent, accompagné de trois coquilles du même.*

(3) On trouve à la Bibliothèque royale, volume 280 des généralités, année 1650, la note qui suit : « Le sieur de Pougnat, de la famille de Bonnevie, réside ordinairement, « dans la paroisse d'Aubiat. C'est un bon gentilhomme dont les prédécesseurs sont « presque tous morts au service; son alliance est dans les familles de Basmaison, en « Auvergne, laquelle est cognue par leur députation aux États généraux de Blois, et « dans la famille de Chaslus de Prondines, sortie de la maison du Loup. Le bien dudit « Pougnat consiste en 5 ou 6 mille livres de rente. »

(4) De BELVEZEIX porte : *d'argent, à la bande de sable, chargé de trois étoiles d'or.*

(5) De PRADE porte : *de sinople, au lion d'or, armé, lampassé de gueules.*

10° **Antoine de Bonnevie**, né le 11 octobre 1636, mort en garnison à Béthune, en Flandre, vers l'année 1658;

11° **Gilberte de Bonnevie**, née le 7 décembre 1638, morte en bas âge.



VII. FRANÇOIS DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Pogniat, de Lavort, Crousaloux, etc., né le 1er septembre 1634, épousa, par contrat du 29 novembre 1653, reçu par Agier, notaire royal, damoiselle Catherine ROUHER[1], fille de noble homme Guillaume Rouher, conseiller du roi, lieutenant général et commissaire examinateur en l'élection de Gannat, et de Françoise Prieur[2]. Il fit foi et hommage à Riom, le 23 août 1669, pour raison de la maison noble et biens de Lovort, cens et rentes, moulin et tous autres droits seigneuriaux, dans la paroisse d'Aubiat, et relevant en fief de Sa Majesté à cause de sa seigneurie d'Artonne[3]. François de Bonnevie fut maintenu dans sa noblesse de race, conjointement avec François de Bonnevie, seigneur de Mézières, son cousin, par jugement de M. de Tubeuf, commissaire departi en la généralité de Moulins, du 12 mars 1669. Ce jugement fait mention de douze certificats de services rendus par François de Bonnevie et ses prédécesseurs, pendant de nombreuses années, comme gendarmes d'une compagnie de cent hommes, des ordonnances du roi. Il mourut le 13 septembre 1682. Catherine de Rouher fit foi et hommage, comme tutrice de ses enfants, par-devant monseigneur de Malon, chevalier, seigneur de Bercy, intendant de la province d'Auvergne, le 17 février 1684[4] et fut maintenue et gardée dans la propriété, possession et jouissance du lieu de Lavort, par ordonnance des trésoriers généraux rendue au bureau des finances et chambre du domaine, le 2 dé-

(1) Rouher, en Bourbonnais, porte : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent, accompagné de trois coquilles du même.*

(2) Prieur porte : *d'azur, à trois écrevisses d'or.*

(3) Original en papier signé de Bonnevie de Lavort et autres. Chambres des comptes de Paris, registre 499, page 525.

(4) Original en parchemin, signé Remond, Girard, de Ferriolle, Vernasson. Extrait de la Chambre des comptes de Paris, registre 503, page 284

cembre 1686[1]. Catherine Rouher fut inhumée le 6 octobre 1693. Elle était âgée d'environ 65 ans.

De ce mariage étaient issus seize enfants :

1° **Guillaume-Joseph de Bonnevie de Pogniat**, né le 3 août 1657, capitaine de grenadiers dans le régiment de Lorraine[2], et aide de camp du maréchal de Turenne. En allant rejoindre l'armée en Allemagne, en 1698, il fut assassiné dans un bois voisin de Rang, près Belfort. Avant de mourir, il eut le temps de faire un testament qu'il écrivit de son sang, en faveur de sa famille. Une somme de 99 louis, qu'il avait sur lui, fut léguée, partie pour les frais de ses funérailles, et le surplus aux pauvres. Il ne s'était pas marié ;

2° **Antoine de Bonnevie**, né le 25 octobre 1658, cornette dans le régiment de Cravattes[3] cavalerie. Il fut tué, la première année de son service, à la bataille de Senef, en 1674, gagnée par le prince de Condé sur les Impériaux, les Espagnols et les Hollandais ligués contre la France ;

3° **François de Bonnevie**, né le 18 avril 1661, mort en bas âge ;

4° **Jean de Bonnevie**, né le 3 juillet 1662, mort le 4 octobre de la même année ;

5° **Jean-Antoine de Bonnevie**, né le 28 avril 1664, décédé le 6 juillet 1676 ;

6° **Jean-Marie**, qui a continué la postérité ;

7° **Jean-Claude de Bonnevie**, né le 25 avril 1668, mort le 1er juin 1680 ;

8° **François de Bonnevie**, seigneur de Pogniat, de la Reynaude et de la Mothe, né le 2 juin 1670. Nommé garde de la marine au département de Rochefort, par lettres du mois de mars 1691, il fit plusieurs campagnes, entre autres celle de la Hogue, sur le vaisseau de M. de la Gallissonnière, son parent. Il épousa : 1° le 26 février 1702, Rosalie d'**Allemagne**[4], morte à Riom, le 21 février 1711, âgée d'environ 56 ans, et inhumée le 23 dans l'église d'Aubiat, fille de Blaise d'Allemagne, écuyer, seigneur de la Font et de la Reynaude, et de Madeleine *Soubrany*[5], et veuve de

(1) Original en parchemin à la Chambre des comptes, registre 505, page 60.

(2) Le régiment de Lorraine était le soixante-huitième d'infanterie, qui portait habit blanc, parements rouges. Il fut créé en février 1684. Dans l'état de la France en 1734, on trouve que le marquis de Varennes en était colonel, M. d'Anzel lieutenant-colonel, et M. de Pogniat major.

(3) Cravattes, en termes de guerre, étaient des cavaliers formant un corps de cavalerie étrangère, commandé par un colonel. Ils servaient d'enfants perdus dans les batailles, de batteurs d'estrade dans un camp, à aller en parti, à enlever des quartiers.

(4) D'**Allemagne** porte : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mouchetures d'hermine d'argent, et en pointe d'une palme du même.*

(5) **Soubrany**, seigneurs de Verrières, famille originaire d'Auvergne, porte : *d'or, à*

Jacques-Geoffroi de la *Roche-Aymon* [1], sieur de la Ville du Bois d'en bas, baron de la Farge, etc., morte le 1er mars 1695, à l'âge de 36 ans ; 2o par contrat du 18 juillet 1728, Marguerite BERARD, veuve de Jean-Pierre-François de l'*Hôpital* [2], seigneur de la Baume, et fille de défunts Gilbert Berard, écuyer, et de Marie de *Sirmond* [3]. François de Bonnevie mourut sans postérité à Aubiat, le 5 décembre 1751 ;

9o GILBERT DE BONNEVIE, né le 19 novembre 1672, bachelier en Sorbonne, prieur et curé de Montluçon, donna procuration à Jean-Marie de Bonnevie, son frère, le 5 janvier 1717, pour faire foi et hommage en son nom de la seigneurie de Pogniat et de Lavort, dont il était seigneur en partie [4].

10o GASPARD DE BONNEVIE, né le 3 juin 1674, décédé le 12 avril 1675;

11o GABRIEL DE BONNEVIE, né le 5 décembre 1675, mort en 1676;

12o GUILLAUME DE BONNEVIE, né le 19 avril 1677, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et lieutenant-colonel du régiment de Lorraine. Il mourut après cinquante ans de service, à Villefranche, en Roussillon, où son regiment tenait garnison;

13o FRANÇOISE DE BONNEVIE, née le 23 janvier 1660, morte le 29 septembre suivant ;

14o FRANÇOISE DE BONNEVIE, née le 29 novembre 1666, supérieure des Ursulines de Maringues ;

15o MARGUERITE DE BONNEVIE, née le 22 juin 1671, supérieure des Ursulines d'Aigueperse ;

16o ROSALIE DE BONNEVIE, née le 23 septembre 1679, morte le 7 février 1681.



VIII. JEAN-MARIE DE BONNEVIE, chevalier, seigneur de Pogniat, de Lavort, de Crousaloux, etc., né le 5 novembre 1665, capitaine au régiment de Lorraine. En exécution de l'ordonnance rendue le 24 avril 1716, rendit foi et hommage tant en son nom qu'au nom de son frère, messire Gilbert de Bonnevie,

une fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois traits. Une autre famille de ce nom porte : *d'azur, à un cheval échappé d'argent et surmonté de trois coquilles du même rangées en chef.*

(1) LA ROCHE-AYMON porte : *de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, l'écu semé d'étoiles du même, alias de trèfles.*

(2) L'HÔPITAL en Auvergne porte : *d'azur, à la tour d'argent posée sur un rocher du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles pointées d'or.*

(3) De SIRMOND porte : *d'azur, à une molette d'or, au chef d'hermines.*

(4) Chambre des comptes de Paris, registre 507.

bachelier de Sorbonne, curé de la ville de Montluçon, seigneur en partie de Lavort, qui lui donna procuration expresse, le 5 janvier 1717, reçue Buisserolles et Menat, notaires royaux à Montluçon, et contrôlée le 7 du même mois par Le Cousturier [1], ainsi qu'un certificat du docteur La Guerenne du 20 avril 1717, constatant que ledit Gilbert était malade et ne pouvait se déplacer pour venir rendre en personne foi et hommage [2]. Jean-Marie vint, selon l'usage, au bureau du commissaire, et prêta le serment accoutumé sur les saints évangiles, pour raison de la maison et biens nobles de Lavort, consistants en cens, rentes, prés, pacages, moulins et autres droits seigneuriaux, le tout situé dans la paroisse d'Aubiat, élection de Gannat [3]. Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1714, passé à Riom devant Verdaison, notaire royal, JEANNE DE LA TOUR-D'AUVERGNE [4], fille de haut et puissant seigneur René de La Tour-d'Auvergne, chevalier, seigneur du Planchat, de la Terre-Basse, du Murat des Quairs, etc., et de dame Michelle VEISSET. Jean-Marie de Bonnevie mourut le 24 juillet 1745, à l'âge de 79 ans, et fut inhumé le lendemain dans l'église d'Aubiat, au tombeau de sa famille. Jeanne de La Tour-d'Auvergne, sa femme, mourut le 4 juillet 1758, et fut enterrée le 6 dans l'église d'Aubiat. Elle était nièce du cardinal d'Auvergne, chez lequel son frère mourut à Paris sans avoir été marié. Elle avait deux sœurs, l'une morte à Riom, l'autre mariée à M. de Rochemonteix-Nestra.

Jean-Marie de Bonnevie laissa :

(1) Original en papier signé G. Bonnevie de Pogniat, de Buisserolles, Menot, notaires royaux.

(2) Original en papier signé la Guerenne, légalisé par le conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de la ville et châtellenie royale de Montluçon, signé Caffin.

(3) Original en parchemin déposé en la Chambre des comptes de Paris, registre 507, pièce cotée 163. Fait à Riom, au bureau des finances de la chambre du domaine, le lundy, douzième jour d'avril mil sept cent dix-sept. Signé Rollet, Rollemèle, Fournier, Lassy, Ferrand, procureur de S. M., de Leigonye, pour servir d'hommage au roi, BONNEVIE DE POGNIAT.

(4) LA TOUR-D'AUVERGNE porte : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or ; à la tour d'argent maçonnée de sable brochante sur le tout.*

1° François de Bonnevie, né le 27 octobre 1715, décédé le 13 février 1716 ;

2° François de Bonnevie, } nés le 12 février 1717, morts la même année;
3° Guillaume de Bonnevie, }

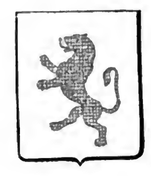
4° Gilbert, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

5° Guillaume de Bonnevie, né le 28 août 1724, capitaine dans le régiment de Lorraine, tué dans une escarmouche au siége de Madras, sous M. de Lally, en 1758;

6° Jean-Joseph de Bonnevie, né le 10 juin 1728, tué très jeune, au siége d'Ath, en Brabant, étant cadet dans le régiment de Lorraine ;

7° Marguerite de Bonnevie, née le 24 mars 1718, chanoinesse, comtesse du chapitre royal de Laveine;

8° Catherine de Bonnevie, née le 22 novembre 1719, aussi chanoinesse, comtesse du chapitre royal de Laveine.



IX. GILBERT, IIe du nom, comte DE BONNEVIE, chevalier, seigneur de Pogniat, de Lavort, de Crousaloux, de Persignat, de La Vernière, de La Combaude, etc., né le 8 novembre 1721, fut capitaine dans le régiment de Lorraine, avec lequel il a fait huit campagnes en Allemagne. Il épousa, le 6 avril 1750, demoiselle Jeanne DE REVENGÉ[1], laquelle mourut le 23 septembre 1774. Elle était fille de haut et puissant seigneur, messire Nicolas-Joseph de Revengé, chevalier, seigneur de Bompré, Cordebœuf, la Maison-Rouge, Persenat, etc., et de dame Henriette Héron , et sœur de messire Nicolas de Revengé, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des gardes du roi de Pologne. Elle avait en outre deux sœurs, dont l'une épousa le comte de Bosredon de Saint-Avit, et l'autre M. Ménage de Mondésir.

Gilbert II mourut le 13 mars 1806, laissant de son mariage :

(1) De Revengé, famille originaire du Bourbonnais, porte : *d'argent, au lion de sable, armé de gueules.*

(2) Héron, seigneurs de Verneul, originaires du Bourbonnais: *d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux grenades de sinople, feuillées du même, ouvertes de gueules, en pointe d'un héron de sable becqué et membré de gueules.*

1° GUILLAUME, qui suit :

2° NICOLAS-FRANÇOIS-JULIE JEAN DE BONNEVIE, vicomte DE POGNIAT, né le 25 octobre 1754, eut pour parrain Nicolas-François-Julie de la Tour-d'Auvergne et d'Apchier, comte de Montluc, baron de Lastic. Créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des ordres de Saint-Lazare et de Mont-Carmel, il avait été reçu élève à l'École militaire en 1766. Il servit d'abord, dans le régiment d'Orléans, dragons, fut ensuite officier des gardes de son altesse royale monseigneur le comte d'Artois, avec rang de colonel de cavalerie. Il suivit ce prince en émigration et fit, avec lui, la campagne de 1792. Après le licenciement, ce prince lui donna une attestation flatteuse de sa fidélité et de ses services. Elle est datée de Dusseldorf, le 29 novembre 1792. Le vicomte de Bonnevie se rendit ensuite auprès de madame la comtesse d'Artois, à Turin, et ne quitta cette princesse que le 24 juillet 1798, date du certificat qu'il en reçut à la Vigne-la Reine, près Turin. De là il passa en Angleterre, d'où il revint en France en 1800. Il avait épousé : 1° mademoiselle TIXIER [1], veuve de M. *Bontemps*, fermier général; 2° le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802), Marie-Françoise de LABBE DE SAINT-GEORGES [2], chanoinesse honoraire de Jourcey, d'une famille distinguée du Berry. Il mourut à Versailles, le 12 octobre 1811, sans avoir eu d'enfants de ses deux mariages ;

3° NICOLAS-AIMÉ, chevalier de BONNEVIE, né le 22 décembre 1762. Garde du pavillon de la marine le 1er juillet 1780, enseigne de vaisseau le 15 juillet 1784, lieutenant de vaisseau le 1er mai 1786, il se trouva aux six combats de l'escadre qui tenait la mer des Indes sous les ordres de M. le bailli de Suffren, et y fut blessé deux fois : la première, très grièvement, au combat du 6 juillet 1782, devant Negapattenam [3]. Il fut employé dans la descente et au siége de Trinquemalle [4], comme capitaine en second de

(1) TIXIER porte : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée, aux 1 et 4 d'une étoile d'argent; aux 2 et 3 d'un trèfle du même.*

(2) De LABBE DE SAINT-GEORGES, famille originaire du Berry, maintenue dans sa noblesse, et qui porte : *d'argent, à trois fasces de gueules; au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.*

(3) Voir le supplément à la *Gazette de France* du mardi, 1er avril 1783.

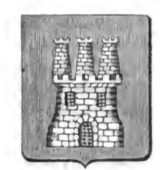
NEGAPATAN ou NEGAPATTENAM, *Negapatanum*, ville forte des Indes, avec un fort sur la côte de Coromandel, bâtie par les Portugais qui en ont joui jusqu'en 1658, que les Hollandais la leur enlevèrent. Mais les Anglais s'en sont emparés en 1781 et l'ont gardée par le traité de 1783. Son nom lui vient de la quantité de serpents qu'il y a et que les habitants ne veulent pas qu'on tue.

(4) TRINQUEMALLE, baie de l'île de Ceylan, défendue par des forts dont les Hollandais sont les maîtres. Les Anglais s'en sont emparés en 1781 ; mais les Français les en ont chassés dans la campagne dont nous venons de parler. Ce port est le plus beau et le

la quatrième compagnie des troupes de la marine, et commanda des détachements devant l'ennemi. Il fut blessé, une troisième fois, au combat du 20 juin 1783, devant Gondelour[1]. Après l'émigration, qui lui fit abandonner de grandes propriétés à Cayenne, il rentra en France, se réunit aux royalistes du Midi, et obtint de l'agence le brevet de commandant de la province du Bourbonnais, le 3 septembre 1799, avec le grade de colonel. Admis à prendre ses droits à la retraite avec le grade de capitaine de frégate par décision du 31 décembre 1814, il fut nommé capitaine de vaisseau honoraire le 31 août 1816. Précédemment, le 5 juillet 1814, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis. Il est mort en son château de Langlart, laissant, de son mariage avec mademoiselle Marie-Élisabeth LORENT :

JEAN-THIMOTHÉ DE BONNEVIE DE POGNIAT, officier au 36ᵉ de ligne.

4° JEANNE-NICOLE DE BONNEVIE, née le 28 juillet 1751, mariée, le 9 décembre 1771, avec Claude BARTHOMIVAT DE LA BESSE, chevalier, seigneur de la Mothe, capitaine au régiment de Poitou, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lequel était fils de messire Charles de Barthomivat de la Besse, chevalier, seigneur de la Mothe, ancien lieutenant au régiment de Brie, et de défunte dame Anne *Begon de la Rouzière*. Jeanne-Nicole de Bonnevie est morte en 1787.



X. GUILLAUME-GILBERT, chevalier, comte DE BONNEVIE, né le 20 août 1752, officier au régiment de Bourgogne, infanterie, a fait, avec ce corps, la guerre de Corse. Il s'est retiré très jeune du service, et a épousé, par contrat du 10 mars 1776, passé au couvent de Sainte-Marie de Riom, devant Verny, notaire royal de cette ville, LOUISE-PRISCILLE-PAULINE DEL PUECH DE COMEIRAS[2], fille de Jean-François Del Puech, marquis de Comeiras, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Saint-Hippolyte-le-Vieux, et de dame Anne-Madeleine-Françoise LAL-

plus grand qu'on puisse voir. La ville, qui est à une demi-lieue du port, n'est qu'un grand fort.

(1) GONDELOUR, ville de la côte de Coromandel, aux Anglais.

(2) DEL PUECH DE COMEIRAS, famille originaire du Languedoc, porte : *de gueules, au château donjonné de trois tours d'argent, maçonnées de sable.*

LEMANT DE MONTLANGAULT. Guillaume-Gilbert de Bonnevie a signé l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne, le 10 avril 1791. Il a obtenu l'érection en majorat de *baron* d'une partie des terres qu'il possédait à Aubiat, par lettres patentes de l'empereur Napoléon, du 13 mars 1811 [1], enregistrées à la cour royale de Riom, création confirmée par autres lettres patentes du roi Louis XVIII, du 23 mars 1816, enregistrées à la commission du sceau, registre R, fol. 132. Il est décédé le 16 septembre 1836.

De son mariage sont issus :

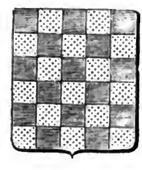
1° GILBERT-MARIE-HIPPOLYTE, qui suit ;

2° JEAN-FRANÇOIS-FORTUNÉ DE BONNEVIE, né le 26 février 1778, reçu élève à l'école militaire le 31 décembre 1785. Il est mort en son château de la Jambonnière, le 3 septembre 1826. Il eut de son mariage, contracté à Lyon le 12 ventôse an II (février 1803), avec mademoiselle SAVARIN, morte à Paris :

A. N. DE BONNEVIE, mort très jeune ;

B. LOUISE-ALINE-PAULINE DE BONNEVIE, née en novembre 1805, mariée le 19 avril 1825, avec M. Prosper FRANÇOIS, chef d'escadron d'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre belge de Léopold ;

C. EMÉLIE-AMANTINE-FORTUNÉE DE BONNEVIE, née en octobre 1811, mariée le 9 décembre 1829, avec M. Emile PERODON, lieutenant-colonel d'artillerie et officier de la Légion-d'Honneur, laquelle est morte à Paris.



XI. GILBERT-MARIE-HIPPOLYTE, comte DE BONNEVIE DE POGNIAT, né le 22 décembre 1776, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fut inscrit aux pages dont il ne put faire partie, par suite de la révolution. Émigré à l'âge de quinze ans, il fut rejoindre l'armée des princes, à Coblentz, entra dans le régi-

(1) Dans l'*Armorial général de l'empire français*, gravé par Denis Symon, tome II, page 70, les armes de Guillaume-Gilbert de Bonnevie sont ainsi décrites : *aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois fers de lance en fasce d'argent ; et en pointe de trois poissons l'un sur l'autre du même. Au 2°, de gueules, à la muraille crénelée d'argent*, qui était le quartier de maire de l'empire ; *au 3° d'azur, à la tour crénelée d'argent maçonnée de sable*, qui était de LA TOUR D'AUVERGNE, sans les fleurs de lis qui étaient alors proscrites.

ment des hommes d'armes à pied, en qualité de cadet, dans la compagnie du marquis de La Rochelambert, son parent, et fit avec ce corps la campagne de 1792. Après le licenciement de cette armée, M. de Bonnevie passa en Espagne, et entra sous-lieutenant dans le régiment Royal-Roussillon, commandé par le comte de Caldaguès. Il passa de ce régiment dans celui de Bourbon, sous les ordres du comte d'Espagne, et fit avec ce corps toute la guerre de la Péninsule, jusqu'à la paix des Pyrénées. Il rentra en France à cette époque, mais forcé d'en sortir par suite de la révolution du 18 fructidor, il rejoignit l'armée du prince de Condé et entra dans le régiment des chasseurs nobles à cheval, commandé par son altesse royale le duc de Berry. Il n'a quitté ce régiment que peu de temps avant son licenciement à Steyer-Lintzen, en Autriche, comme l'attestent les certificats honorables délivrés par le prince de Condé et le duc de Berry. Il a épousé, le 8 février 1808, par contrat passé devant Vallanet, notaire royal à Auzance, EMILIE-HENRIETTE-JOSÉPHINE DE DURAT[1], fille de messire Jean-François, comte de Durat, maréchal de camp, ancien gouverneur général de l'île de Grenade et de ses dépendances, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne *de Bosredon de Vieux-Voisin*[2]. Gilbert-Marie-Hippolyte de Bonnevie est mort au château d'Aubiat, le 2 novembre 1844. Depuis sa rentrée en France, sa vie entière avait été consacrée au bonheur de sa famille et au soulagement des classes ouvrières auxquelles il consacrait la plus grande partie de son existence en les associant à ses vastes travaux agricoles. Toutes les infortunes trouvaient en lui une véritable providence. Sa mort, aussi soudaine qu'imprévue, est venue interrompre cette carrière, toute consacrée aux œuvres les plus nobles et les plus dignes d'un

(1) De DURAT, famille ancienne originaire du Bourbonnais, qui porte : *échiqueté d'or et d'azur*.

(2) De BOSREDON, seigneur du Puy-Saint-Gulmier, de Manon, de Saint-Avit, etc., famille maintenue en 1436 et 1666, originaire d'Auvergne ; elle porte : *écartelé aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules ; aux 2 et 3 vairés d'argent et d'azur de quatre tires*. Louis de Bosredon, mort en 1417, fut premier écuyer de la reine Isabeau de Bavière et gouverneur d'Étampes.

chevalier français, dont la fidélité à son Dieu et à son roi ne se démentit jamais.

De son mariage sont issus :

1° ERNEST-LOUIS-JOSEPH DE BONNEVIE, né le 23 février 1809, mort le 14 février 1824;

2° GILBERT-LOUIS DE BONNEVIE, né le 31 mai 1811, mort le 9 août de la même année;

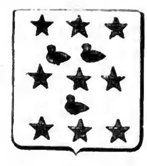
3° FRANÇOIS-FÉLIX DE BONNEVIE, né le 9 juin 1812;

4° LOUIS-FRANÇOIS ADOLPHE DE BONNEVIE, né le 3 septembre 1814.

Les armes de la maison BONNEVIE DE POGNIAT sont : *écartelé aux 1 et 4, d'azur, à trois barbeaux d'argent en fasce, accompagnés en chef de trois étoiles du même,* qui est de BONNEVIE ; *aux 2 et 3 d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable brochante* qui est de LA TOUR-D'AUVERGNE. SUPPORTS : deux lions. Casque et couronne de comte orné de ses lambrequins. CIMIER : une femme coiffée d'un long bonnet blanc ayant une robe écarlate et une ceinture verte, les mains jointes et croisées. CRI : *Montagnet.* (*Voyez* planche VII.)

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE MÉZIÈRES, DE MARCILLAC, DE LA TOUR SERVIAT.



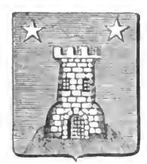
V. JEAN DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Mézières, de Marcillac, de Serviat, deuxième fils de Pierre de Bonnevie, écuyer, seigneur de Pogniat et de *Gasparde* BEGON DE LA ROUZIÈRE, fut marié par contrat du 23 février 1591, passé devant Geoffroi, notaire royal, avec demoiselle MARIE DE LORME[1], fille de

(1) De LORME DE PAGNAC, seigneurs de Périgères, de Mons, Limons, famille ancienne, originaire du Bourbonnais, porte : *d'argent a trois merlettes de sable posées 2, 1, accompagnées de neuf étoiles du même, posées 3, 3, 3.*

noble homme Gilbert de Lorme, écuyer. seigneur de Pagnac et de La Mothe de Lorme, homme d'armes de la compagnie du comte de Villars, et de Péronelle DE MÉZIÈRES[1].

Ils ont laissé :

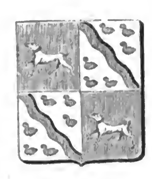
LOUIS DE BONNEVIE, qui suit :



VI. LOUIS DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Mézières, de Marcillac, de la Tour de Serviat, etc., né le 7 janvier 1592. Il épousa, par contrat du 6 janvier 1620, damoiselle ANNE DU SAUZAY[2], dame de Serviat, fille de Gaspard du Sauzay, écuyer, seigneur de La Rivière, et de dame Isabeau DE VONNES. Anne du Sauzay, étant veuve de messire Louis de Bonnevie, fit une donation portant substitution à François de Bonnevie, son fils, par acte du 28 octobre 16.., reçu par Duché, notaire royal.

De ce mariage est issu, entre autres enfants:

FRANÇOIS, qui suit :



VII. FRANÇOIS DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Mézières, de Marcillac, de la Tour de Serviat, etc., capitaine au régiment de Navarre, fut nommé gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du roi, par provisions du 27 août 1651, et écuyer de Madame, le 27 avril 1661. Il épousa, par contrat du 13 février 1662, damoiselle FRANÇOISE CHALVET DE ROCHEMONTEIX[3],

(1) Archives du château d'Aubiat et *Armorial de France*, registre premier, première partie, page 377.

(2) Du SAUZAY, famille originaire du Berry, qui porte : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable, sur un tertre de sinople, accostée en chef de deux étoiles d'argent.*

(3) CHALVET DE ROCHEMONTEIX. Cette famille, originaire d'Auvergne, a rempli plusieurs postes importants dans l'armée. Elle a formé de nombreux rameaux. Ses armes sont : *écartelé aux 1 et 4, de gueules, au levrier passant d'argent, colleté de gueules* qui est de Chalvet ; *aux 2 et 3 d'argent à la bande ondée de gueules, accompagné de six merlettes du*

fille de feu haut et puissant seigneur Maximilien Chalvet de Rochemonteix, chevalier, seigneur de la Roche, de Vernassal, de Fougières, de la Maurie, de la Terrasse, etc. [1]. et d'Anne d'Auzon [2], fille de François d'Auzon, chevalier, seigneur de Montravel, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, syndic de la noblesse d'Auvergne et de Renée *d'Urfé* [3]. Françoise Chalvet de Rochemonteix était sœur de François Chalvet de Rochemonteix, gouverneur et capitaine des bourg et château de Léotoing, qui épousa, le 27 avril 1658, Marie Le Bouthillier de Rancé, sœur du célèbre abbé, réformateur de la Trappe, et fille de Denis Le Bouthillier de Rancé [4], baron de Verrey, lieutenant général de la marine, en Picardie, dont Maximilien Chalvet de Rochemonteix, comte de Vernassal, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Rocroy, mort à Paris, le 18 juin 1755. François de Bonnevie fut maintenu dans sa noblesse de race par jugement de M. de Tubeuf, intendant en Bourbonnais, du 12 mars 1669. Il rendit foi et hommage entre les mains de monseigneur Le Goux de la Berchère, chevalier, seigneur dudit lieu, marquis d'Inferville et de Soutenay, comte de la Rochepot, commissaire départi pour Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la généralité de Riom et province d'Auvergne et de nos seigneurs les présidents trésoriers généraux de France, grands voyers au bureau

même en orle, qui est de Rochefort d'Ailly. La branche des seigneurs de Nastrac et du Vernet ajoutait *un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* Celle des barons de Fenouillet portait le *levrier rampant, avec une bordure d'or pour brisure.*

(1) *Armorial général de France*, registre V.

(2) D'Auzon, famille qui tire son nom de l'ancienne baronnie d'Auzon, située dans les montagnes de la haute Auvergne, à peu de distance de la rive droite de l'Allier et à deux lieues de Brioude. Elle était dès le onzième siècle l'apanage de cette famille, à laquelle appartenait Bernard d'Auzon, abbé de Brioude en 1100. La branche aînée de cette maison s'éteignit vers la fin du treizième siècle, dans la personne de Bompare, seigneur d'Auzon (*de Alzonio*). Sa fille unique, Bompare d'Auzon, dame de Rillac, porta ces terres en dot à Hugues, seigneur de Montmorin. Les armes sont : *écartelé d'or et d'azur.*

(3) D'Urfé, ancienne famille illustre qui s'établit en Forez et qui s'est éteinte dans le milieu du dix-huitième siècle. Elle porte : *de vair, au chef de gueules.*

(4) Le Bouthillier de Rancé, seigneur de la Crène, la Houssay, des Claye, baron de Verrel, de Larieg, originaire de Bourgogne, porte : *d'argent, a une bande fuselee de sable.*

des finances, juges directeurs du domaine de Sa Majesté en la généralité de Riom. Dans le premier acte, il fait foi et hommage pour les fiefs et arrière-fiefs relevant du duché d'Auvergne. Il reconnaît tenir en fief noble, relevant du roi, le château, basse-cour, vergiers qu'il tient en toute justice, haute, moyenne et basse, située audit lieu de Marcillac, ledit château se composant de quatre corps de logis flanqués de quatre tours avec girouettes[1] et créneaux, chambres, greniers, écuries, etc., et lui appartenant par droit successif de feu dame Anne Du Sauzay, sa mère; à cette seigneurie sont attachés plusieurs droits et redevances annuelles; plus il reconnaît tenir en fief noble et relevant du roi, le château de Serviat et ses dépendances situées au lieu de Serviat, paroisse de Charbonnières, ledit château composé de deux corps de logis et de trois tours, deux grandes et une petite. lui appartenant par droits successifs de dame Anne Du Sauzay, sa mère; à cette seigneurie sont attachées plusieurs redevances annuelles[2]. Cette foi et hommage fut rendue le 10 juillet 1669. Il rendit hommage au roi pour ces mêmes terres, le 29 décembre 1683[3]; il fut confirmé, gardé et maintenu dans la possession de ses dîmes et rentes, par ordonnance des trésoriers du 21 mai 1685[4]. Il fournit encore un autre aveu, le 27 mai 1684, et fut

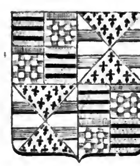
(1) On sait qu'alors la demeure des gentilshommes était considérée, suivant l'esprit du siècle, comme le temple de l'honneur, et devait avoir des signes propres à les faire respecter. Les créneaux et les tours qui servaient à la défense des châteaux en marquaient aussi la noblesse; mais les seuls gentilshommes avaient le privilége de parer de girouettes le faîte de leurs maisons. Le Laboureur (Origin. des arm., page 93) regarde les girouettes comme un signal affecté seulement aux maisons occupées ou possédées par la noblesse : « Les gentilshommes, dit-il, ont seuls droit d'avoir des girouettes sur leurs maisons; elles sont en pointes, comme les pennons pour les simples chevaliers bannerets. » Ce n'est point une simple opinion dénuée d'autorité. On peut voir à ce sujet les décisions de nos jurisconsultes, Salvaing, Chambolas et la Peirère (cité dans le Code royal imprimé en 1749).

(2) Original en parchemin, signé Bonnevie de Mézières et scellé de ses armes. Signé Rousseau, Pamadon, Leyvit, notaires royaux. Reçu au bureau des finances et chambre du domaine, le 9 du même mois, et signé des conseillers. (Chambre des comptes de Paris, reg. 500, fol. 19.)

(3) Originaux en parchemin, signés Raymond, Bollet, Girard, Ferrand, procureur de S. M., et plus bas Bonnevie de Mézières. (Chambre des comptes, reg. 503, page 163.)

(4) Original en parchemin, signé Bonnevie de Mézières, et Boyer, notaire royal. A la Chambre des comptes, registre 503, page 562.

maintenu dans la possession et jouissance de la terre et seigneurie de Marcillac en toute justice, haute, moyenne et basse, par ordonnance des trésoriers généraux du 25 juin 1685 [1]. Il vivait encore en 1698, époque à laquelle il fit registrer ses armoiries à l'Armorial de la généralité de Riom [2]. Il eut de Françoise Chalvet de Rochemonteix deux filles qui suivent :



VII. MARIE-ANNE DE BONNEVIE, dame de Mézières et de Marcillac, mariée, par contrat du 8 février 1690, reçu par Dupuy, notaire royal, avec CHARLES-IGNACE DE BEAUVERGER DE MONTGON [3]. Elle fit son testament devant Mayet, notaire royal, le 11 septembre 1703.

Elle eut de son mariage :

CHARLOTTE DE BEAUVERGER-MONTGON, mariée, en 1721, avec Claude, comte de la *Rochelambert* [4].



VII. ANNE DE BONNEVIE, dame de la Tour Serviat, qui épousa ANTOINE DE ROBICHON [5], écuyer, seigneur Des Granges et de la Tour Serviat, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Rohan, lequel rendit foi et hommage pour raison de la dixmerie de la Tour Serviat, située

(1) Original en parchemin, signé Boyer, notaire royal à Riom. Déposé à la Chambre des comptes de Paris, registre 504, page 23.

(2) *Armorial général de France*, généralité de Riom, page 27, n° 99.

(3) De CORDEBEUF-BEAUVERGER, comtes de Montgon, seigneurs de Matroux, famille originaire d'Auvergne, maintenue en 1430 et 1666. Elle porte : *écartelé aux 1 et 4, contre-écartelés d'or, à trois fasces de sable, et échiquetés d'argent et d'azur au chef de gueules, qui est* de MONTGON, *aux 2 et 3 contre-écartelés en sautoir d'hermine, et d'argent, à deux fasces d'azur, qui est* de CORDEBEUF. Avant son alliance avec l'héritière de Léotoing-Montgon, la maison de Cordebeuf portait : *de sable, au lion d'argent*. En 1450, Martin de Cordebeuf portait : *écartelé en sautoir d'hermine et de sable, à la bordure contre-écartelée du même.*

(4) De la ROCHELAMBERT, famille originaire d'Auvergne, maintenue en 1182 et 1667, porte : *d'argent, au chevron d'azur, au chef de gueules.*

(5) ROBICHON, famille originaire de la Marche, porte pour armes : *d'argent, à une biche de sable, grimpante sur une montagne de sinople.*

dans la paroisse de Charbonnières-les-Vieilles, élection de Gannat, à lui appartenant en qualité de mari et maître des biens dotaux de sa femme, par droits successifs de défunt François de Bonnevie, son père; l'acte fut fait à Riom, au bureau des finances et chambre du domaine, le vendredi 9 juillet 1717[1]. Elle était veuve de lui le 19 juin 1723, époque à laquelle elle fit foi et hommage pour la seigneurie de Serviat, qu'elle possédait par indivis avec le seigneur du Moussel. Elle fut maintenue dans la possession et jouissance de tous ses biens par les présidents trésoriers, etc., par ordonnance du mercredi 13 septembre 1724. Nous ignorons si elle a eu postérité.

Cette branche portait : *d'azur, à trois barbeaux d'argent en fasces accompagnés en chef de trois étoiles du même.*

Il a existé à Paris une famille de Bonnevie, différente de celle qui a fait l'objet de cette généalogie. Elle a eu pour auteur Jean Bonnevie, qui fut pourvu, en 1721, d'une charge de secrétaire du roi qu'il résigna, en 1733, à son fils, Jean-Charles de Bonnevie, reçu, le 10 juillet de la même année, conseiller du roi, commissaire en la seconde chambre des requêtes du palais. Jean-Charles de Bonnevie acheta le marquisat de Vervins, en Picardie. De son mariage avec Marie *Moreau* il a eu une fille unique, Marie-Jean-Olympe de *Bonnevie*, dame de la ville et du marquisat de Vervins, laquelle épousa : 1° en 1732, Louis-François, vicomte de *Rohan-Chabot*, mort en 1758; 2° en 1765, Marie-François-Henri de *Franquetot*, duc de Coigny, pair et maréchal de France. Elle mourut le 27 septembre 1757, la dernière de cette famille, qui portait pour armes : *d'argent, semé de trèfles de sinople; au chef de gueules, chargé de trois croisettes d'argent.*

On trouve encore dans l'*Armorial, Généralité de Paris*, tome I, page 709, un Luc de Bonnevie qui portait : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes d'aigle de sable, arrachées de gueules.*

(1) Original en parchemin, signé Rollet, Rochette-Varennes, Ferrand, procureur de Sa Majesté, et plus bas, Robichon des Granges. A la Chambre des comptes, registre 507, page 219.



Brassier S.t Simon.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE BRASSIER

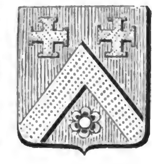
MARQUIS DE JOCAS, SEIGNEURS DE SAINT-SIMON,
DE LA PLANE, DU PIN, DE CAMBOULAN, DE VALLADE, ETC.,
EN PROVENCE, EN ROUERGUE, EN LORRAINE ET EN ALLEMAGNE.

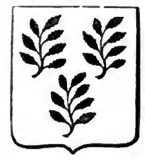
La famille BRASSIER (*Brasserii*) est originaire de Champagne, d'où elle s'est répandue successivement en Provence, dans le Rouergue, la Lorraine et l'Allemagne, où elle occupe de nos jours des emplois importants. Jean de Brassier, gentilhomme de la ville de Reims, ayant suivi le maréchal de Boucicaut qui venait à Avignon assiéger l'anti-pape, s'établit dans cette province. C'est de lui que sont sorties les différentes branches de cette maison. La généalogie de cette famille ayant été rapportée dans le tome V des pairs de France, par M. de Courcelles, d'une manière tout à fait inexacte, nous rectifierons ces erreurs en établissant la généalogie d'après les preuves faites par-devant Chevillard, généalogiste du roi, pour la réception de Bernard de Brassier, dans l'ordre et milice du Saint-Esprit de Montpellier, archi-hospitalité de toutes les chrétientés, et d'après la maintenue de M. Pellot, sieur de Landars et du Port-David, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la justice, police et finance dans la généralité de Guienne. Bien que les émaux et les pièces des armes de chacune de ces branches diffèrent, il ne s'ensuit pas que leur origine soit étrangère l'une à l'autre; car, comme l'a dit un savant généalogiste, « l'identité des armes ne prouve point « l'identité de famille, comme aussi la diversité des armes ne

30

« prouve point la diversité de famille [1]. » Nous ignorons si les armes primitives sont celles portées par la branche de Jocas ou par celle de Saint-Simon ; nous en donnerons la description à la fin de chaque branche.







I. JEAN BRASSIER, damoiseau, originaire du diocèse de Reims, s'établit dans la ville de Pernes, au comté Venaissin, vers l'an 1440, et donna commencement à la famille de Brassier. Il reçut les aveux de différents particuliers, ses emphytéotes, par des actes passés devant Claude Corneti, notaire audit Pernes, les 14 février 1446, 5 février 1449, et 8 janvier 1456. Jean de la Porte, seigneur de Champeroux au diocèse de Bourges, lui donna quittance des revenus qu'il avait exigés pour lui dans la ville de Pernes et les environs, par acte passé dans le château de Boulbon en Provence, devant Humbert de Rota, notaire d'Avignon, le 11 juin 1449. Jean Brassier fut marié trois fois : 1° avec ANTOINETTE DE MAULSANG [2], dont il hérita, quoiqu'il n'en eût point eu d'enfant ; 2° avec HUGUETTE DE GRIGNAN [3], de la ville de Car-

(1) Voir ce qui a été dit sur ce sujet dans le t. III, page 296 de la *Revue de la Noblesse*, article du PUY.

(2) DE MAULSANG porte : *de gueules, treillissé d'argent, les claires voies semées de croissans renversés d'argent.*

(3) DE GRIGNAN. Cette famille est connue depuis le onzième siècle et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle a pour auteur Grignan de Grignan que l'on voit au nombre des seigneurs qui se croisèrent en 1096. L'an 1330, Raymond de Grignan ayant eu des démêlés avec les barons de Grignan de la maison d'Adhémar, dans laquelle la terre de ce nom était passée vers le milieu du onzième siècle pour les droits qu'il possédait dans cette seigneurie, il quitta Grignan, et alla s'établir à Montdragon, seigneurie dont il avait une portion. Aynard de Grignan, son fils, fit hommage de cette co-seigneurie de Montdragon à Guillaume, patriarche de Jérusalem, le 9 janvier 1373. Cette famille a résidé à Montdragon jusqu'en 1572, que Jean de Grignan, s'étant marié à Salon, y fixa sa résidence. Les armes sont : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix de Jérusalem du même et en pointe d'une rose d'argent.*

pentras, laquelle mourut aussi sans enfants, après avoir fait son testament devant Guillaume Pichoni, notaire à Pernes, au mois de janvier 1465, par lequel elle fit un legs à son mari et institua pour son héritier universel Rodolphe de *Vulsiocchia*, son fils d'un premier lit; 3° par contrat passé devant le même notaire, le 25 mars 1465, avec ISABELLE DE RICCIS [1], fille de Baudet de Riccis, de la ville d'Apt. Il fit son testament le 9 mars 1477, par-devant Pichoni, notaire, par lequel, dans le cas où sa veuve viendrait à se remarier, il met sous la tutelle d'Étienne et de Pierre de Riccis, ses beaux-frères, ses cinq enfants dont les noms suivent :

1° RAYMOND BRASSIER, qui épousa Suzanne de LAUGIER [2], que l'on croit être fille de Baudoin Laugier, de la ville d'Apt. Il testa, le 29 juin 1494, par-devant Vincent Chapati, notaire à Pernes, et dans cet acte nomme ses deux enfants qui suivent :

a. ANDRÉ BRASSIER, héritier de son père, qui fut marié à Aliénor BOUTIN [3], fille de Bernard Boutin et d'Antoinette des *Astoauds*. Aliénor, n'ayant point eu d'enfants, disposa de ses biens en faveur de son frère, en 1546, et André Brassier institua pour son héritier Claude de *Sainte-Marie*, son cousin, par son testament fait, le 8 octobre 1562, devant Charles de Saint-Maurice, notaire à Pernes.

Il ne laissa qu'une fille naturelle :

Marie de Brassier.

b. DAUPHINE BRASSIER, décédée sans alliance;

2° JEAN BRASSIER, qui suit ;

(1) Les armes de RICCIS ou *Riccé*, famille originaire du Piémont, sont : *d'argent, à trois branches de châtaignier de sinople*. SUPPORTS : deux griffons d'or. DEVISE : *quæ sunt Cæsaris, Cæsari; quæ sunt Dei, Deo*.

(2) DE LAUGIER, ancienne et illustre maison de chevalerie de Provence, qui est connue depuis Raymond de Laugier, mentionné au nombre des barons provençaux qui, en 1114, suivirent le parti de Bérenger, comte de Provence, dans la guerre qu'il fit à la maison de Baux. Depuis cette époque, cette maison n'a cessé de remplir des emplois distingués à la cour, dans les conseils et les armées des comtes de Provence. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs. Les armes sont : *d'argent, au lion de gueules*. Devise : *non fortior alter*.

(3) Les armes de Boutin sont : *d'or, au lion de gueules, armé, lampassé, vilainé d'azur, l'écu bordé d'un filet de gueules*.

3° **Maurice Brassier**, qui a formé la branche des seigneurs de Saint-Simon, de Camboulan, de Vallade, etc., rapportée ci-après ;

4° **Jean Brassier**, mort sans postérité ;

5° **Catherine Brassier**, mariée par Raymond Brassier, son frère aîné, et par Pierre de Riccis, son oncle, le 14 octobre 1485, avec Jean de Sainte-Marie [1], de la ville de Pernes.



II. JEAN BRASSIER, IIe du nom, qualifié *noble et puissant homme*, fut mis, à la mort de son père, avec ses frères et sœur, sous la tutelle de sa mère et de ses oncles. Il fut accordé par contrat de mariage passé à Carpentras, devant Martial Boneti, notaire, dans la maison de Perrin Bertrand, père du savant Étienne Bertrand, le 12 février 1495, avec Catherine de BELLESMANIÈRES [2] (*Pulchræmanieræ*), fille de Thomas de Bellesmanières, co-seigneur d'Eiguines, au diocèse d'Uzès, et de Dauphine Audigier, du lieu de Montdragon. Jean Brassier soutint un procès contre Louis de Bellesmanières, son beau-frère, pour la restitution d'une somme de 350 écus d'or, constituée en dot à Dauphine Audigier, sa belle-mère ; sur quoi il intervint une sentence de Jean Ferrier, archevêque d'Arles, seigneur suzerain de Montdragon, datée du château de Salon, le 3 août 1513, qui lui adjugea sa demande. Par acte du 2 janvier 1521, passé devant Isnard Jay, notaire à Pernes, il partagea avec ses frères et sœur et André Brassier, son neveu, les biens provenants de la succession de ses père et mère. Il fit son testament devant Pierre Corneti, notaire, le 28 juin 1537, par lequel il institua son fils aîné son héritier universel.

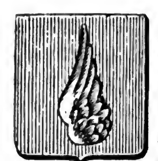
De son mariage il laissa :

1° **Barthélemy Brassier**, qui suit ;

2° **Antoine Brassier**, ecclésiastique, qui fut légataire de son père, outre le patrimoine qui lui avait été constitué par acte du 28 janvier 1524.

(1) De Sainte-Marie porte : *de gueules, à la fleur de lis d'argent.*

(2) Les armes de Bellesmanières, famille originaire de Provence, sont : *d'azur, à trois tours d'or, maçonnées de sable.*



III. BARTHÉLEMY BRASSIER, héritier des biens de son père, joignit à son nom celui de Jocas, on ne sait pour quelle raison, et le transmit à sa postérité. Il épousa ESPRITE CHOISELAT[1], fille de Thomas Choiselat et de Jeanne d'AVIGNON[2]. Il fit son testament devant Gaspard Anglesy, notaire à Pernes, le 22 décembre 1556, et institua pour son héritier son fils unique, qu'il mit sous la tutelle de sa femme, et en cas de refus sous celle d'André Brassier, son cousin; mais sa veuve ayant refusé cette administration et son cousin s'en étant excusé sur son grand âge, les magistrats y pourvurent par un acte solennel, du 23 mars 1557, et procédèrent en conséquence à l'inventaire des titres et des biens de la famille, le 28 septembre suivant.

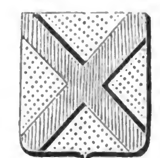
De son alliance avec Esprite Choiselat, Barthélemy eut :

ESPRIT BRASSIER DE JOCAC, qui suit :

(1) Les armes de CHOISELAT, originaire de Provence, sont : *de gueules, au demi-vo d'argent.*

Il y a une autre famille du nom de CHOIZELAS qui porte : *d'azur, a l'éguière d'or, accompagnée de 3 étoiles du même.*

(2) D'AVIGNON, seigneur de Malijaï, en Provence, originaire de la ville d'Arles, famille distinguée par ses services et ses alliances, qui a pour auteur François Avignon, docteur ès droits en l'Université de Paris, qui obtint des lettres de noblesse au mois d'août de l'année 1587. Ces lettres furent enregistrées dans les archives du roi, en Provence, le 22 octobre, 1668. Reg. *fulgur.* Arm. B. fol. 510. Il avait épousé Marguerite d'*Amphoux* dont il eut deux fils, François II et Guillaume, qui firent deux branches. Joseph-François, l'un des descendants de la branche aînée, épousa Marie Salomé *de Broglie,* sœur de Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême, et Jacques-Ambroise d'Avignon, son frère, ancien capitaine dans le régiment royal-infanterie, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, sénéchal de Provence au département d'Arles et lieutenant des maréchaux de France, a fait alliance, en 1756, avec Marie-Fleurie *de Saxi*, marquise d'Anduze, héritière de cette maison. Guillaume d'Avignon, fils cadet de François d'Avignon, épousa Melchione *de Varadier,* dame de Gaubert, dont il eut Guillaume II, lieutenant général des armees du roi, gouverneur des villes de Salins et du Pont-de-l'Arche, major des gardes du corps et cordon rouge, mort sans alliance, et un second fils, mort lieutenant du roi de la ville de Givay, où il s'était marié, laissant postérité. ARMES : *d'azur, a trois aiglettes d'or.*



IV. ESPRIT BRASSIER DE JOCAS, à qui sa mère donna une quittance de la somme de 2801 florins par acte passé dans le château de Mazan devant Pierre Arnaud, notaire de Pernes, le 5 février 1576, fut marié, par contrat passé devant Boniface Grossi, le 25 novembre 1574, avec FRANÇOISE DE JARENTE[1], fille de François de Jarente, dit de Maulsang, et d'Anne CABASSOLE[2], de la ville de Pernes, qui le rendit père de plusieurs enfants, en faveur desquels il testa dans le cloître des chanoines réguliers de Notre-Dame-du-Grez, à Carpentras, devant Pierre Arnaud, notaire, le 28 février 1592.

Ces enfants furent :

1° ALLEMAND BRASSIER, qui suit;

2° FRANÇOIS BRASSIER DE JOCAS, seigneur du Sauvage, qui épousa, par contrat du 14 octobre 1602, Anne d'AMBRUN[3], fille de Jean d'Ambrun et de Gabrielle *Joannis*, du lieu de Caromb, diocèse de Carpentras, dont il n'eut qu'une fille :

CATHERINE BRASSIER, mariée avec Guillaume de BLEGIERS, sieur de Pierre Grosse, de la ville de Vaison, des marquis de Taulignan en Dauphiné; famille ancienne, originaire de la ville de Vaison, où elle est connue depuis Pierre de Blegiers, évêque de Vaison, l'an 1296. On trouve plusieurs autres sujets de cette famille en 1395, 1403, 1450; mais la filiation n'est littéralement prouvée que depuis Antoine de Blegiers, vice-recteur du comtat Venaissin, en 1511. Cette famille a hérité des biens de l'illustre et ancienne maison de Taulignan, par le mariage contracté en 1666 par Joseph-François de Blegiers, seigneur d'Antelon, avec Françoise de Taulignan, dame des Marches et de Saint-Alexandre, baronne de Barrès et de Puyméras. Les autres alliances de cette famille sont avec celles d'Amieu de Feautrier, d'Aurel, de Baroncini, de Bunis, de Doria, de Fortia, de Talon, de Gabrielis, de Galeri, de Grignan, de Gualtere, des Isnards, de Jarente, de Ravanel, des Seguins, de la Salle, de Villeneuve, etc. ARMES : *d'azur, au bélier*

(1) DE JARENTE, famille originaire de Provence, qui porte : *d'or, au sautoir de gueules.*

(2) CABASSOLE, ancienne famille originaire du comtat Venaissin, qui porte : *d'or, à trois losanges de gueules posées en bande et couchées, accompagnées de deux cottices d'azur.*

(3) D'AMBRUN porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un soleil du même.*

d'argent, acorné et onglé d'or, accompagné en chef d'une étoile du même.

3° **Gaspard Brassier de Jocas**, chanoine de la métropole d'Avignon, qui fit son testament, reçu par Étienne Mazelli, notaire de cette ville, le 10 avril 1638, en faveur de Pierre Brassier de Jocas, son neveu;

4° **Thomas Brassier de Jocas**, mort sans postérité;

5° **Marguerite Brassier de Jocas**, mariée, le 20 juin 1601, avec Théodore de Sainte-Marie.



V. ALLEMAND BRASSIER DE JOCAS, héritier de ses père et mère, fut marié, par contrat passé devant Pierre Arnaud, notaire à Pernes, le 18 juin 1594, avec **Madeleine de Cheilus** [1], fille de Jean de Cheilus et de Louise **Allemand de Chateauneuf**, avec lequel il reçut l'aveu de Gaspard de Fougasse,

(1) **Cheilus**, en latin *de Chaslussio* et *de Cheylussio*, maison qui a pris son nom du bourg de Cheilus où elle possédait un château fort qui fut brûlé par le maréchal de Montmorency, dans les guerres de religion, après avoir été envahi par escalade. De cette terre, qui avait les comtes de Toulouse pour suzerains et plus anciennement les vicomtes de Beziers, relevaient les seigneuries de Tataillon, Montargues, Fraissinet et plusieurs autres fiefs. Plus tard la suzeraineté de cette seigneurie fut cédée par les comtes de Toulouse aux comtes de Valentinois. Après l'extinction de la branche aînée de cette maison dont on ne peut fixer l'époque, la terre de Cheilus passa par alliance, par succession ou autrement dans la maison de *Mirabel*, comme on le voit par un terrier que fit dresser, le 6 juin 1308, Guillaume de Mirabel. Philippine de Mirabel, fille de ce dernier, épousa, le 13 juin 1377, Étienne *Textor*, auquel elle porta les biens de sa maison avec une partie de la terre de Cheilus, qui depuis fut possédée par la famille *Bénéfice* qui en prit le nom qu'elle ajouta au sien depuis Alexandre de Bénéfice, qui en fit hommage à Diane *de Poitiers*, duchesse de Valentinois, le 16 juin 1551.

Quoique les seigneurs de Cheilus soient connus dès le douzième siècle, la filiation n'est néanmoins littéralement établie que depuis Pierre de Cheilus, damoiseau, écuyer de la maison du roi Philippe le Bel, qui vivait en 1282 et qui possédait la troisième partie de la terre de Cheilus. Sa postérité s'est divisée en quatre branches, savoir : 1° les co-seigneurs de Cheilus, seigneurs de Raphaël et de Propriac, existants dans le siècle dernier; 2° la seconde branche, issue de la précédente au dixième degré, a donné deux capitaines de vaisseau, chevaliers de Saint-Louis, dont un fut major des troupes de la marine, et un évêque de Tréguier, puis de Cahors en 1766; 3° les co-seigneurs de Vénasque et de Saint-Didier, seigneurs de Saint-Jean, dont la dernière héritière, Dorothée de Cheilus, épousa, le 28 avril 1671, Henri de *Brancas de Forcalquier*, IIe du nom, baron de Cereste, etc.; 4° enfin les co-seigneurs de Cheilus, seigneurs de Rochemaure, qui s'éteignirent en la personne de Claude de Cheilus, IIe du nom, co-seigneur de Cheilus, au

seigneur de Grugières, et de Louise d'Allemand [1], son épouse, pour une maison qu'ils avaient dans la ville de Pernes et qui lui fut rendue devant Jean Giberti, notaire, le 18 février 1611. Il fit son testament, reçu par Benoît Perroqueti, le 18 septembre 1623, dans lequel on trouve les cinq enfants suivants :

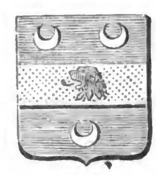
1° François Brassier de Jocas, tué au siége de Montauban où il servait, en qualité de volontaire, dans la compagnie du marquis du Thor (Ancezune), au mois de septembre 1621;

2° Pierre Brassier de Jocas, qui continue la postérité;

3° Catherine Brassier de Jocas, qui épousa, en 1621, Gaspard de Pont du Bourg de Thor, en Venaissin;

4° Catherine-Marie Brassier de Jocas, religieuse au monastère de Saint-Georges, à Avignon;

5° Marguerite Brassier de Jocas, religieuse bernardine à l'abbaye de la Madeleine, à Carpentras, en 1633.



VI. PIERRE BRASSIER DE JOCAS contracta mariage devant Félix d'Elbène, notaire d'Avignon, le 17 novembre 1649, avec Marguerite TESTE [2], fille de Gabriel Teste et de Marguerite-Silvestre de Marignagne, et fit son testament, reçu par Perroqueti, notaire à Pernes, le 14 mai 1652, en faveur de ses enfants :

diocèse de Viviers, et seigneur de Cheilus au mandement de Saint-Alban. Cette dernière seigneurie, anciennement nommée le *Mas du Chaynet*, reçut le nom de Cheilus, de Bertrand de Cheilus, damoiseau, qui y fit bâtir un château. Anne de Cheilus, fille unique de Claude II, épousa Grégoire de *Favet*, commandant pour le roi en Vivarais, auquel elle porta en dot la terre de Cheilus et la seigneurie de Rochemaure, qui sont passées dans la famille de *Fages*, héritière de celle de Favet.

Les alliances principales de cette famille sont, en Vivarais, avec les maisons de *Clary*, de *Châteauneuf-Randon*, de *Gourdon*, de *Mirabel*, de *Presles* et de *Pollée;* en Dauphiné, avec celles de *Barrière*, de *Berlion*, de *Chabeuil* et d'*Urre;* dans le comtat Venaissin, avec celles d'*Alleman*, de *Brancas*, de *Paul*, de *Vachères*, de *Vincens*. Armes : *d'azur, au dauphin d'argent, crêté et oreillé de gueules, couronné d'or à l'antique, et un levrier d'or colleté et bouclé de gueules, affrontés.* Devise ou cri de guerre : *Fé et honour*, ce qui veut dire : *Foi* ou *fidélité et honneur.*

(1) Alleman de Chateauneuf, famille originaire du comtat Venaissin, porte : *écartelé aux 1er et 4e d'azur, à trois bandes d'or; aux 2e et 3e cinq points d'or équipolés à quatre d'azur.*

(2) Teste porte pour armes : *d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de lion arrachée de gueules et accompagnée de trois croissans d'argent.*

1° **Gabriel Brassier de Jocas**, qui suit;

2° **Louise Brassier de Jocas**, qui épousa, en présence de son frère, le 28 janvier 1678, Louis-François des **Henriques**, d'une ancienne famille originaire du comtat Venaissin, qui porte : *de gueules, au soleil d'or, au chef du même chargé d'une aigle éployée de sable;*

3° **Catherine Brassier de Jocas**, mariée, en 1621, avec Barthélemi de **Gardane**, d'une famille illustrée dans la carrière des armes, originaire de Provence et qui remonte à Reynaud de Gardane, auquel le roi René accorda des lettres de noblesse en 1470. De cette famille étaient Ange de Gardane, qui publia le journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse, en 1807 et 1809, estimé par son exactitude et ses détails curieux, et Claude, comte de Gardane, son frère, ambassadeur en Perse en 1804. Les armes sont : *tranché d'argent et de sable, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules;*

4° **Marguerite Brassier de Jocas**, religieuse urseline à Pernes.



VII. GABRIEL BRASSIER DE JOCAS épousa, par contrat passé devant Perroqueti, le 20 octobre 1687, **Françoise-Thérèse de BUISSY** [1], fille unique et héritière de Charles de Buissy et de Dauphine de **Rapallis** de la ville de l'Isle en Venaissin. Il institua son héritier son fils aîné, et donna l'usufruit de sa succession à son épouse, par son testament fait devant Jean Rigoard, notaire à Pernes, le 7 janvier 1716.

Il laissa :

1° **Joseph Brassier de Jocas**, qui suit;

2° **Jean-Baptiste Brassier de Jocas**, lieutenant au régiment de Wallon de Bourgogne, au service du roi d'Espagne, mort à Gironne, le 27 février 1723 ;

3° **Gabriel Brassier de Jocas**, dont nous ignorons la destinée;

4° **Pierre-Ignace Brassier de Jocas**, officier dans le régiment d'infanterie d'Anjou ;

5° **Catherine Brassier de Jocas**, mariée, en 1717, avec Gabriel **d'Astoaud**, seigneur titulaire de Cheminade en Gevaudan, et co-seigneur de la Fare, au bailliage du Buis, en Dauphiné, dont elle eut postérité. Quel-

(1) De Buissy, *d'or, au bouis de sinople soutenu par deux cerfs au naturel; au chef de gueules, chargé de deux étoiles d'or.*

ques auteurs prétendent que la maison d'Astoaud est originaire d'Écosse; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est fort ancienne et une des plus illustres de la Provence. Pons ou Poncet d'Astoaud était chancelier de Raymond, comte de Toulouse, à qui il rendit des services signalés. Ce prince l'en récompensa par le don qu'il lui fit du château d'Avelleron, en 1230, et celui de Mazan, en 1248. Elle porte : *de gueules, à l'aigle, au vol abaissé d'or, couronné du même, membré et becqué d'azur.* Devise : *Foi à qui la;*

6° Anne Brassier de Jocas;

7° Gabrielle Brassier de Jocas, religieuse de l'ordre de Saint-François, à l'Isle en Venaissin;

8° Louise Brassier de Jocas, religieuse urseline, à Pernes.

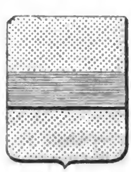


VIII. JOSEPH BRASSIER DE JOCAS fut marié, par contrat passé devant Rigoard, notaire, le 17 juin 1726, avec Thérèse d'ANSELME [1], fille de Joseph-François d'Anselme, dit de Fougasse, seigneur de Gruyères, et d'Anne de Cheilus de Propriac, de la ville de Pernes, qui l'a rendu père d'un fils et de deux filles qui suivent :

1° Gabriel-Joseph Brassier, marquis de Jocas;

2° Françoise-Thérèse Brassier de Jocas;

3° Marie-Anne Brassier de Jocas.



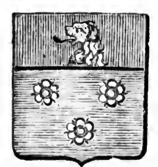
C'est tout ce que nous savons sur cette branche de la famille Brassier, qui porte pour armes : *d'or, à la fasce d'azur.* Supports : 2 lions, couronne de marquis.

(1) Anselme, famille originaire du comtat Venaissin, qui porte : *d'azur, fretté d'argent de huit pièces.*

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA PLANE, DE VALADE, DE SAINT-SIMON, ETC.,

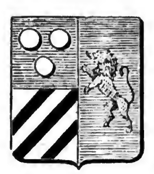
EN ROUERGUE ET EN ALLEMAGNE.



II. Noble **MAURICE BRASSIER**, écuyer, fils de Jean Brassier, damoiseau, et d'Isabelle de Riccis, sa troisième femme, vivait en 1520. Il doit être le même que celui qui épousa MARIE-JUDITH DE HAUTVILLAR [1], d'une ancienne famille du Languedoc qui fut maintenue dans sa noblesse le 14 janvier 1669, sur preuves filiatrices remontant à Claude de Hautvillar, son père, seigneur dudit lieu, vivant en 1490, dont le fils, François de Hautvillar, épousa, le 26 août 1520, Marguerite de VESC.

Maurice laissa, entre autres enfants :

SIGISMOND, qui suit.

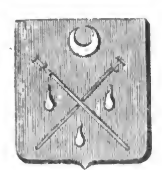


III. **SIGISMOND BRASSIER**, écuyer, suivant l'arrêt de maintenue rendu par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, épousa, par contrat du 15 juin 1545, demoiselle ANNE DE CAUCABANNE, dont la famille est établie en Guienne, où Jean-Pierre de Caucabanne, en 1698, a fait enregistrer ses armes : *parti, au 1er d'azur à trois besans d'argent, coupé d'argent à trois barres de sable; au 2e d'azur, au lion d'or*

(1) Les armes de HAUTVILLAR sont : *d'azur, à trois roses d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'un lion issant d'or.*

De son mariage Sigismond laisse deux fils qui suivent :

1° **Henri Brassier**, qui vient ci-après ;
2° **Jacques Brassier**, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère.



IV. HENRI BRASSIER, écuyer, seigneur de Plane, fut accordé, par contrat de mariage du 10 janvier 1558, passé devant Rissis, notaire de Montauban, à demoiselle Anne de MANIBAN [1], d'une ancienne famille du Languedoc, qui a fourni des présidents à mortier au parlement de Toulouse et des présidents à la cour de Guienne.

De cette alliance est né :

Jacob, qui suit.

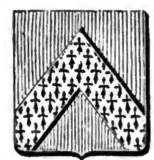


V. JACOB BRASSIER, écuyer, seigneur de Plane, épousa, par contrat passé devant Dastarol, notaire à Toulouse, le 24 mars 1584, demoiselle Philippe de PÉRÉ [2], qui lui donna un fils :

Jean Brassier, qui suit.

(1) Les armes de Maniban sont : *de gueules, à deux bourdons en sautoir d'or surmontés d'un croissant d'argent et accompagné de trois larmes du même, posées deux en flanc et une en pointe.*

(2) De Péré. De cette famille était Antoine-François, comte de Péré, président du tribunal criminel en 1791, nommé par ce département député au conseil des anciens, puis successivement membre de la commission intermédiaire de cette assemblée, le lendemain du 18 brumaire an VIII (10 novembre 1799,) sénateur le 24 décembre suivant, membre du conseil d'administration du sénat en 1804, commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin de la même année, créé comte en 1809 et pair de France le 4 juin 1814. Il a eu pour fils N. vicomte de Péré, nommé le 22 mai 1805 sous-préfet d'Argelès (Hautes-Pyrénées), fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1815. Les armes sont : *d'argent, au poirier arraché de sinople, fruitté d'or.*



VI. JEAN BRASSIER, écuyer, seigneur de Plane, épousa, assisté de ses père et mère, par contrat passé le 9 septembre 1601, devant Guilharnet, notaire à Toulouse, demoiselle MARIE-ANNE D'ESPINAS DE MONTBLAIN[1]. De ce mariage il eut:

CHARLES BRASSIER, qui suit.



VII. CHARLES BRASSIER, écuyer, seigneur de la Plane, fut accordé, par contrat de mariage du 15 février 1625, passé devant Bouquest, notaire à Rabastens, à demoiselle CHARLOTTE DE MONTBRUN[2], de laquelle il a laissé un fils :

ANTOINE BRASSIER, qui suit.



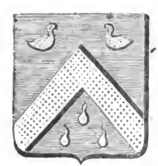
VIII. Noble ANTOINE BRASSIER, écuyer, seigneur de la Plane, épousa, par contrat du 3 mai 1656, reçu par Cazalle, notaire à Montbalin, diocèse de Montauban, noble demoiselle MARIE SÉGUIN[3], qui le rendit père, entre autres enfants, de

BERNARD, qui suit.

(1) D'ESPINAS DE MONTBLAIN : *de gueules, au chevron d'hermines.*

(2) Les armes de MONTBRUN sont : *d'azur, au levrier courant d'argent colleté du même, l'anneau du collier d'or.*

(3) DE SÉGUIN, baron de Reynier, seigneur de la tour de Bucelly, de Prades, de Rochevalier, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Melgueil, connue depuis Raymond Séguin, qui, en 1172, fut présent à la donation que fit Béatrix, comtesse de Melgueil, de son comté à Raymon, comte de Toulouse. (*Histoire générale du Languedoc par dom Vaissette*, t. II, p. 130.) Raymond Séguin de Melgueil fut l'un des chevaliers qui, en 1267, se croisèrent pour passer en terre sainte avec le roi saint Louis (*ibidem*). Pons de Séguin fut un des chevaliers templiers qui, en 1310, furent impliqués dans un proces inique qui attaqua leur ordre pour s'emparer de leurs biens et qui en fit périr un si grand nombre sur les bûchers (*ibidem*, t. IV, p 140). Les armes sont : *de sinople, au chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent; écartelé d'or, au laurier de sinople; au chef d'azur, chargé de trois mouchetures d'hermines d'argent.*



IX. BERNARD BRASSIER, écuyer, seigneur de la Plane, baptisé en 1657 [1] en l'église de Notre-Dame de Rabastens en Albigeois, servit d'abord, en 1683, comme enseigne au régiment de la marine, puis ayant été réformé, il prit du service dans les cadets d'artillerie en 1686. Il était commissaire de l'artillerie au siége de Philisbourg où il fut blessé d'un éclat de boulet au bras gauche; il reçut en récompense une pension de vingt louis d'or. L'année suivante il fut fait cornette dans le régiment de Vandœuvre, puis lieutenant dans celui de Lagny en 1689. Il fut tiré de ce corps, cette même année, pour être fait lieutenant d'une vieille compagnie dans le régiment de Montbas, où il servait encore en 1693. Il fut blessé en Catalogne d'un coup de mousquet qui lui emporta les deux premiers doigts de la main gauche. En 1693, il fut reçu chevalier de l'ordre et milice du Saint-Esprit de Montpellier, archihospitalité de toutes les chrétientés, après avoir fait ses preuves de noblesse depuis Henri Brassier, son cinquième aïeul, par-devant Jacques Chevillard, généalogiste du roi et de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier [2].

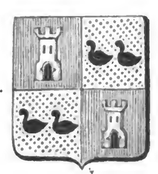
(1) Certificat délivré par M. Seirède, curé de Rabastens.

(2) Son certificat était ainsi conçu : « Je soussigné, Jacques Chevillard, généalogiste du roi, chronologiste, historiographe de France, chevalier et généalogiste de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier, certifie à tous qu'il appartiendra que j'ai vu et examiné la généalogie ci-dessus du sieur Bernard Brassier, écuyer, seigneur de la Plane, ce qui est conforme à ce que le dit sieur m'en a fait voir pour satisfaire à l'ordonnance de monseigneur le vicaire général pour servir de preuve à la réception à la chevalerie du dit ordre milice archihospitalité du Saint-Esprit de Montpellier de la personne du dit sieur Bernard Brassier, seigneur de la Plane, laquelle généalogie j'ai mis ès mains des chevaliers de Bossoy et de la Brousse, commissaires nommés par mondit seigneur le vicaire général, à Paris, ce 14 mars 1693.

« *Signé :* CHEVILLARD. »

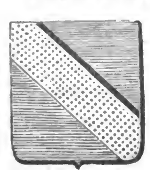
BRANCHE

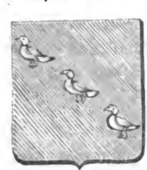
DES SEIGNEURS DE VALADE ET DE SAINT-SIMON.



IV. Noble JACQUES DE BRASSIER, écuyer, fils de Sigismond Brassier et de dame Anne de Caucabanne, épousa, par contrat du 12 février 1580, noble demoiselle MARGUERITE D'ORTY [1], d'une très ancienne famille du Rouergue. Il fut secrétaire de la reine Marguerite de Valois, suivant les lettres de Committimus qu'il obtint en la chancellerie le 19 décembre 1583, et eut entre autres enfants :

MAURICE DE BRASSIER, qui suit.





V. Noble MAURICE DE BRASSIER, écuyer, seigneur de Valade, épousa, 1° MARIE DE CLÈDES [2]; 2°, par contrat du 18 novembre 1608, CATHERINE DE BARBOTAN [3], issue d'une ancienne maison de chevalerie. C'est dans ce contrat qu'est mentionné le nom de sa première femme. Il fit une donation, le 24 décembre 1641, en faveur de deux de ses fils, Bernard et Sigismond de Brassier.

Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° SIGISMOND DE BRASSIER, habitant à Gabarrat, élection et sénéchaussée

(1) Les armes d'ORTY sont : *écartelé aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à deux merlettes de sable.*

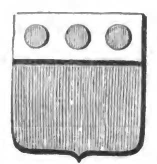
(2) Les armes de CLÈDES sont : *d'azur, à la bande d'or.*

(3) Les armes de BARBOTAN sont : *de sinople, à trois canards d'argent en bande.*

de Mont-de-Marsan, en 1667, époque où il fut maintenu dans sa noblesse ;
2° BERNARD DE BRASSIER, vivant le 20 janvier 1654 ;

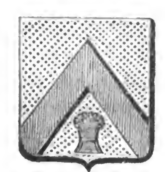
Du second lit :

3° LOUIS, qui a continué la descendance;
4° GUILLAUME DE BRASSIER, vivant en 1681.



VI. Noble LOUIS DE BRASSIER, écuyer, seigneur de Valade et de Saint-Simon, élection de Condom, sénéchaussée de Nérac, fut compris, le 3 novembre 1639, au rôle de la noblesse que M. de Firmacond emmena en Roussillon, ce que constate un certificat du prince de Condé du 6 du même mois. Le roi le promut, par commission du 12 juin 1640, au grade de sergent major du régiment de Montagnac, et depuis il fut chargé de lever une compagnie de carabins, sous M. de Gondrin, gouverneur d'Armagnac. Il fit son testament le 24 décembre 1648. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1632, JEANNE DE GODIÈGES [1], qui le rendit père de :

1° BERNARD DE BRASSIER, Ier du nom, qui suit ;
2° LOUIS DE BRASSIER, Saint-Simon, vivant en 1681;
3° PIERRE DE BRASSIER, auteur de la branche des seigneurs de *Saint-Simon*, rapportée ci-après.



VII. Noble BERNARD DE BRASSIER, Ier du nom, chevalier, né à Rabastens le 20 janvier 1654, fut cadet à l'école d'artillerie en 1687, ensuite cornette de chevau-légers en 1689, lieutenant au régiment de Monsieur, cavalerie, en 1691, capitaine au régiment d'Artois, dragons, en 1694, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et chevalier de justice des Hospitaliers de Montpellier, enfin commandeur de Lille en Jourdain de cet ordre en 1698. Il fut maintenu dans

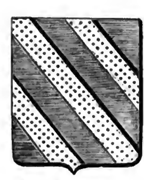
(1) Les armes de GODIÈGES sont : *de gueules, au chef d'argent chargé de trois tourteaux du champ.*

sa noblesse par M. le Gendre, intendant à Montauban, par jugement du 6 mai 1700, sur la production de ses titres, depuis noble Maurice de Brassier, premier du nom. Il fut fait colonel du régiment de Feuquières en 1702, et il était lieutenant colonel du régiment de Brancas lorsque, par brevet donné à Paris le 22 juillet 1714, le prince d'Orange le pourvut de la charge de grand écuyer, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince. Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1681, passé devant Jean Clavé, notaire à Mauvesin, MARIE-DIANE DE SENTES [1], fille de François de Sentes, avocat au parlement de Toulouse, et de feu dame Marie de PERÈS.

De ce mariage sont issus :

1° BERNARD DE BRASSIER, deuxième du nom, qui suit ;

2° ANTOINETTE DE BRASSIER, reçue élève à la maison royale de Saint-Cyr par brevet du 12 mars 1706.



VIII. Messire BERNARD DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, II[e] du nom, seigneur du Pin, au diocèse de Lombez et de Camboulan en Rouergue, né au Pouget le 18 février 1696, fut d'abord page de M. le duc d'Orléans en 1710, puis lieutenant réformé avec appointements au régiment d'Orléans, cavalerie, en 1723. Il fut accordé, par contrat passé devant Calom, notaire royal à Villemer, le 1[er] juin 1727, avec demoiselle JEANNE DE FLEYRES [2] DE CAMBOULAN, fille de feu Jean de Fleyres et de feu dame Anne DE CLARAC [3]. Il fit son testament en son château de Camboulan, devant Bonnet, notaire royal, le 3 décembre 1758.

Ses enfants furent :

1° ANTOINE DE BRASSIER, qui suit;

(1) Les armes de SENTES sont : *d'or, au chevron de gueules accompagné en pointe d'une gerbe d'azur.*

(2) Les armes de FLEYRES sont : *d'azur, à trois bandes d'or.*

(3) De CLARAC porte : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à la cloche d'argent.*

2° FRANÇOIS-HONORÉ, chevalier DE BRASSIER-SAINT-SIMON, légataire de son père en 1758;



IX. Messire ANTOINE DE BRASSIER-SAINT-SIMON, seigneur de Camboulan, né le 1er avril 1732, épousa, par contrat passé devant Canneis, notaire à Villefranche, le 1er janvier 1761, demoiselle JEANNE DU FAU [1], fille de Jean François du Fau, seigneur de la Roque-Toirac et de Saint-Affre en Quercy, et de dame Marie d'ALARY [2].

De leur mariage sont issus :

1° HONORÉ DE BRASSIER, qui suit:

2° EMMANUEL DE BRASSIER, chevalier de Saint-Simon, né le 13 septembre 1764. Il fut officier au régiment de Bourgogne et il a émigré. Il fut chevalier de Saint-Louis et s'est retiré du service avec le grade de chef de bataillon en retraite. Il s'est retiré en Allemagne et n'a point pris d'alliance;

3° MARIE-MARGUERITE DE BRASSIER, née le 8 février 1763, religieuse à Sainte-Claire de Villefranche;

4° FRANÇOISE DE BRASSIER, née à Camboulan le 6 février 1767, décédée sans alliance;

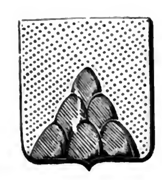
X. HONORÉ DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, seigneur de Camboulan, né le 3 janvier 1762, ancien officier au régiment de Vivarais, infanterie, a émigré en 1791, et par suite de son émigration sa terre de Camboulan a été confisquée et vendue révolutionnairement. Il prit sa retraite avec le grade de chef d'escadron et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il s'est établi à Villefranche, et de son mariage il a eu un fils.

(1) Les armes du FAU sont : *de gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre faucilles d'argent.*

(2) D'ALARY, famille originaire du Languedoc, qui porte : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à une harpe d'or; aux 2 et 3 de gueules, à un demi-vol d'argent, au chef chargé d'un coq de gueules onglé, crêté, becqué du même.*

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE SAINT-SIMON.



VII. Noble PIERRE DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, troisième fils de noble Louis de Brassier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Jeanne de Godièges, fut maintenu dans sa noblesse conjointement avec Sigismond de Brassier, son neveu, par jugement de M. Pellot, intendant en Guienne, daté d'Agen, le 4 mai 1667. Pierre de Brassier transigea avec Louis de Brassier, son frère, au sujet des successions de leurs père et mère, le 1er avril 1675. Il épousa, par contrat du 2 mars 1684, HENRIETTE DE DELMONT [1], fille de Jacques de Delmont et d'Antoinette BOYER [2], établis à Rabastens.

Il en eut un fils :

BERNARD qui suit ;



VIII. Messire BERNARD DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, né à Rabastens le 12 janvier 1687, fut d'abord nommé, le 4 juillet 1712, lieutenant au régiment de Lostanges, infanterie, puis garde des domaines du roi au département d'Altkirch. Il épousa, à Altkirch, avec dispense, le 20 mars 1723, demoiselle MARIE-ÉLISABETH DE NANCÉ [3], née à

(1) Les armes de DELMONT sont : *d'or, au mont de six coupeaux de sinople.*

(2) BOYER, barons de Sorgues, ancienne famille du Languedoc qui porte : *écartelé aux 1 et 4 d'or, à trois hures de sanglier de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or.*

(3) Les armes de NANCÉ sont : *d'azur, au lion contourné, ayant la queue nouée et fourchée, posé sur un mont de six coupeaux de sinople et tenant de ses deux pattes un coutelas d'argent.*

Altkirch, où Bernard de Brassier est décédé le 4 décembre 1742.

Il a eu deux fils :

1° Louis-Bernard de Brassier, qui suit;

2° Valentin-Désidérius de Brassier Saint-Simon, mort jeune.



IX. Messire LOUIS-BERNARD DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, né à Altkirch, en Haute-Alsace, le 14 avril 1724, fut passer quelques années de sa jeunesse en Albigeois, auprès de ses parents de la branche aînée, ainsi que l'atteste un certificat du maire et des consuls de la ville de Rabastens, en date du 1er septembre 1747. Depuis il fut inspecteur général de la vente des sels de Lorraine à la résidence de Strasbourg. Il épousa, le 22 décembre 1766, demoiselle Madeleine LORENS [1], fille d'Adam Lorens et de dame Thérèse Duremberger.

De ce mariage sont issus :

1° Marie-Louis-Joseph de Brassier, qui suit;

2° Joseph de Brassier de Saint-Simon-Vallade, qui habitait les environs de Strasbourg et qui fut père de plusieurs enfants;

3° Bernard de Brassier de Saint-Simon-Vallade, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, qui a servi dans les armées françaises, tant en Autriche qu'en Espagne. Il demeurait à Strasbourg;

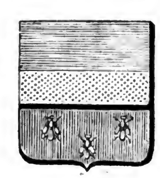
4° Jean-Baptiste de Brassier de Saint-Simon, mort jeune;

5° Marie-Madeleine de Brassier de Saint-Simon-Vallade, religieuse aux Dames de la Visitation à Strasbourg, puis à celles de Nancy;

6° Henriette de Brassier de Saint-Simon-Vallade, veuve de N. Charpentier, chef d'escadron et chevalier de la Légion-d'Honneur, frère de Henri-François-Marie, comte Charpentier, lieutenant général des armées du roi de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur;

7° Louise de Brassier de Saint-Simon-Vallade, mariée à Strasbourg.

(1) Les armes de Lorens sont : *d'argent, au laurier terrassé de sinople.*



X. MARIE-LOUIS-JOSEPH DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE, né à Strasbourg le 11 juin 1770, licencié ès-lois en l'université de Strasbourg, reçu, le 13 novembre 1788, avocat au conseil souverain d'Alsace, est entré au service militaire au mois de février 1792 dans les gardes de la porte du roi, réunis sous la dénomination de compagnie de l'institution de Saint-Louis, aux ordres des princes frères du roi, suivant un certificat du comte Vergennes, capitaine-colonel de cette compagnie, daté d'Utrecht, le 1er janvier 1793, et portant que M. de Brassier y a toujours servi le roi avec honneur et zèle, et qu'il y a fait avec distinction toute la campagne jusqu'à l'époque du licenciement ordonné par les princes. Il a épousé, à Rastadt, le 4 mars 1795, demoiselle LOUISE DE STRAMPFER [1], fille de Frédéric de Strampfer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment suisse d'Epten, et de dame Marguerite d'ANSELME.

De ce mariage sont issus :

1° **MARIE-LOUIS DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE**, né à Henneberg, au pays de Fulde, le 13 janvier 1797, au service militaire d'Autriche ;

2° **MARIE JOSEPH-ANTOINE DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE** qui suit ;

3° **MARIE-JEAN-LOUIS-GUILLAUME DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE**, né à Vienne, le 23 novembre 1801, au service militaire d'Autriche ;

4° **BERTHE-LOUISE-MARIE-AGLAÉ DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE**, née à Vienne le 14 octobre 1804, mariée à Holelstein, en Silésie prussienne, le 3 novembre 1822, avec Joseph-Édouard, *baron* PINO DE FRIEDENTHAL, chambellan de S. M. I. et R. d'Autriche, conseiller du gouvernement de l'Illyrie.

XI. MARIE-JOSEPH-ANTOINE DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE, né à Brixlegg, en Tyrol, le 8 août 1798, fut promu

(1) Les armes de STRAMPFER sont : *coupé d'azur et de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en pointe de trois abeilles d'argent posées 2 et 1.*

docteur en droit à l'université de Heidelberg en 1821, chambellan de S. M. le roi de Prusse, actuellement son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Suède et de Norwége, grand'croix de l'ordre du Sauveur de Grèce, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge, 2e classe, de Prusse, et de l'ordre de Sainte-Anne, 2e classe, de Russie.

ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes effrontées du même, et en pointe de trois larmes mal ordonnées d'argent.*

SUPPORTS : Deux lions.

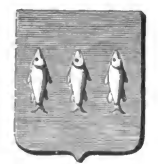
CIMIER : Lion naissant, qui sont les armes des seigneurs de Saint-Simon et de Vallade. (*Voy.* pl. VIII.) La branche de Jocas porte : *d'or, à la fasce d'azur.*

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DU RECLUS

SEIGNEURS DE SOLEMNIEU, DE LA FARGE, DE MASBERTIER,
D'AUBENIE, DE PUYFOTEAU, DU BREUIL, DE FAUGÈRES, DU SIBIOU, DE POLIGNAC,
DE LA VALETTE, DE LASCOUTS, DE LA RIVIÈRE,
DE LESPINASSE, DES BORIES, DE SAINT MAYME, DE LA TUILLIÈRE,
DE CHANDOST, DE CABLANC, ETC.; BARONS DE GAGEAC,
EN POITOU ET EN PÉRIGORD.



ARMES : *d'azur, a trois chabots d'argent rangés en pal.*
Couronne de marquis.
TENANTS : Deux Hercules de gueules appuyés sur leurs massues.

La famille DU RECLUS, originaire du Poitou, est établie en Périgord depuis le commencement du quinzième siècle. Une tradition domestique rapporte que plusieurs de ses rejetons, frères ou cousins, passèrent en Angleterre avec une foule de gentilshommes poitevins, à la tête desquels se trouvait Pierre des Roches, que le roi Henri III appelait à sa cour, et qui devint évêque de Winchester et premier ministre en 1231. Déjà dans une des guerres que firent éclater la rivalité des rois de France et d'Angleterre et les dissensions entre le monarque anglais,

Henri II, et ses enfants, un seigneur du Reclus ayant embrassé, dit-on, l'un des partis, tomba entre les mains de ses adversaires, on le jeta dans des cachots, et tous les moyens de séduction furent mis en œuvre pour l'engager à changer de cause; mais il résista aux plus mauvais traitements comme aux plus brillantes promesses, et répondit laconiquement du fond de son cachot : *Etiam inclusus, semper Reclusus*, mots qu'il adopta pour devise.

Thibaut du Reclus, étant à Damiette, où il avait suivi saint Louis à la croisade, contracta, au mois de novembre 1249, un emprunt de vingt-cinq livres sous la garantie d'Alphonse, comte de Poitiers, par un acte[1] dont voici la teneur :

« Memoriale sit quod ego, Odo Pancia, nomine societatis mee, de mutuo tradidi et complevi domino *Theobaldo de Recluso*, valeto, quantitatem XXV librarum turonensium, pro quibus dictus dominus garantizatus est in quibusdam litteris garrandie pro XLII militibus et valetis, per illustrissimum dominum Alphonsum, comitem Pictaviensem, communiter datis, de quibus XXV libris turonensibus prefatus dominus Theobaldus contentus est et pro parte sua me quictat. In cujus rei testimonium signo suo se subscripsit :

« Actum apud Damyetam, anno Domini millesimo ducentesimo XLIX°, mense novembris, in presencia dominorum, *Hugonis d'Orfueil*, *Hugonis de Frans*, valetorum; *Lodisii de Zucha*, *Rafaelis de Crema*. »

L'ancienneté de la famille du Reclus, ses honorables services, son dévouement et sa fidélité à nos rois lui ont constamment fait contracter les plus nobles alliances, entre autres avec les maisons d'*Aloigny*, du *Lau*, d'*Allemans*, de *Lespinasse*, de *Roche*, de *Salignac*, de *Saunier*, de *la Vergne*, etc.

Blondeau de Charnage, chargé en 1763 de dresser les preuves du chevalier du Reclus pour son admission aux pages de la grande écurie, écrivit à la comtesse de Brionne que peu de familles du Périgord pouvaient établir par titres originaux une filiation aussi authentique et aussi précise depuis plus de trois cents ans. Ces mêmes titres avaient été déjà visés dans trois maintenues de noblesse, rendues l'une par la chambre souveraine en 1656, l'autre par le conseil d'État du roi en 1672, la

(1) Cet acte est possédé aujourd'hui par M. le comte d'Orfeuille.

dernière par M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, en 1707.

La filiation des seigneurs du Reclus est constatée par ces divers travaux généalogiques, depuis :

I. GUILHEM DU RECLUS, écuyer, sieur de Solemnieu et de la Farge, qui vivait au milieu du quinzième siècle et paraît dans un acte de constitution de rente à son profit du 2 avril 1466, passé devant Maffran, notaire. Plusieurs particuliers lui passèrent une reconnaissance devant de Lestrade, notaire, le 7 janvier 1475 (v. s.). Il fournit le 4 mai 1478 le dénombrement de son fief de Solemnieu, au seigneur baron de la Grolière. Il avait épousé damoiselle ANNE DE LA BROUSSE (des seigneurs de Saint-Front en Périgord)[1], rappelée avec lui dans les actes de Pierre du Reclus, leur fils unique, qui suit :

II. PIERRE DU RECLUS, Ier du nom, écuyer, sieur de Solemnieu, de Masbertier et de Toulié, épousa, par contrat passé le 18 avril 1482 devant Barby, notaire au comté de Périgord et en la vicomté de Limoges, damoiselle ANNE DE SAUNIER[2].

(1) Les armes de LA BROUSSE sont : *de sinople, à une porte d'or, au chef cousu d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.*

(2) DE SAUNIER, famille recommandable par son ancienneté, ses services et ses alliances distinguées. Elle a pour berceau la petite ville de Brantôme, sur la Drône, en Périgord. Son premier auteur connu est Arnaud Saunier, habitant de la ville de Brantôme, qui rendit d'importants services au roi Philippe de Valois dans la guerre de Gascogne, comme le prouvent des lettres de Guillaume, archevêque d'Auch, et de Pierre de La Palu, seigneur de Varambon, lieutenant de ce monarque en Languedoc, datée de Cahors, le 5 novembre 1340.

Hélie de Saunier, que l'on présume être son petit-fils, marié, en 1370, à Peyronne de la Borie, dame de Champagnac et autres lieux en Périgord, est l'auteur de toutes les branches de cette maison, dont les principales sont : 1° les seigneurs de la Borie, de Saint-Crampassy, éteints ; 2° les seigneurs de Ferrières ; 3° les seigneurs de Montplaisir et autres lieux ; 4° les seigneurs de la Barde, du Pleissac, du Vergier, d'Ambelle ; 5° les seigneurs de Pleissac ; 6° les seigneurs de Mondevis, qui ont donné un contre-amiral ; 7° les seigneurs de Pierre-Levée et plusieurs autres branches ou rameaux connus sous la dénomination de Vanloube, de Châtillon, des Ortes, de la Gontarie, de Laymarie, etc.

ARMES : *d'azur, à un chardon d'or tigé et feuillé de sinople, supportant deux chardonnerets du même affrontés.*

Pierre du Reclus reçut, par acte du 22 juin 1500, passé devant Massaloux, notaire au bourg de Pluviers, les reconnaissances féodales d'un grand nombre de ses tenanciers, habitants du village de Solemnieu, à cause de ses fiefs et seigneuries de Masbertier et de Solemnieu. Par son testament du 2 juillet 1514, on voit que Pierre du Reclus avait contracté une seconde alliance, mais le nom de cette seconde femme n'y est pas mentionné.

Ses enfants furent :

1° Thibaud du Reclus, qui reçut de son père un préciput, comme fils aîné du premier lit ;
2° François du Reclus ;
3° Jean du Reclus, Ier du nom, qui continue la descendance ;
4° Marguerite du Reclus, mariée avec Élie de la Brousse.

III. JEAN DU RECLUS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Solemnieu et de Masbertier, fut institué avec ses frères légataire à titre universel de Pierre du Reclus, son père, le 2 juillet 1514. Il rendit aveu au baron de Bourdeille pour son tènement de Solemnieu, suivant acte du 8 juin 1529 passé devant Cherade, notaire. Il contracta alliance avec demoiselle Françoise de LAGUT[1]. Jean du Reclus est compris dans le rôle des nobles de la province de Périgord qui furent cotisés pour l'amortissement des offices des greniers à sel imposés sur le pays de Guienne, suivant l'extrait en forme probante de ce rôle daté du 20 février 1550.

Jean du Reclus laissa de son union :

1° Jean du Reclus, IIe du nom, qui suit ;
2° Thibaut du Reclus, écuyer, sieur de Puyfoteau, vivant le 25 juin 1599; il avait fait son testament le 4 septembre 1586 ;
3° Autre Jean du Reclus, écuyer, sieur de Solemnieu, rappelé dans le testament de Jean du Reclus, son frère aîné, du 25 novembre 1605, comme ayant épousé Françoise Drouyn, sœur d'autre Françoise Drouyn, femme du testateur. C'est probablement de ce mariage qu'était issu :
Élie du Reclus, écuyer, sieur des Marets, qui assista, le 15 juin 1665, au contrat de mariage de François du Reclus, seigneur de Puyfoteau et du Breuil, son parent, avec Jeanne du Lau ;

(1) Les armes de Lagut sont : *écartelé en sautoir d'argent et de gueules.*

4° Isabeau du Reclus, qui transigea avec son frère aîné par acte du 25 septembre 1569 passé devant Léonard Virouland, notaire au bourg de Busseroles.

IV. JEAN DU RECLUS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Solemnieu et de Masbertier, conjointement avec Thibaut du Reclus, son frère, et du consentement de Jean du Reclus, écuyer, seigneur de Solemnieu et de Masbertier, transigea par acte du 5 mai 1568, passé au lieu de Tousvens, paroisse de Pluviers en Périgord, devant Chaslart, notaire, avec Pierre et Martin Lydonne et Micheaux de la Bussière, relativement à ses biens que lui et Thibaut avaient acquis de ces particuliers. Jean du Reclus assista, le 25 juin 1599, au contrat de mariage de Thibaut du Reclus, son fils aîné, et fit son testament le 25 novembre 1605, par devant Goureau, notaire royal à Nontron, par lequel il demanda à être inhumé en l'église de Nontron, dans le tombeau de Jean du Reclus, écuyer, seigneur de Solemnieu, son père. Il avait épousé, par contrat du 7 juin 1565 passé devant Rohaud, notaire, damoiselle Françoise DROUYN, à laquelle il survécut. Il en eut les enfants dont les noms suivent :

1° Thibaut du Reclus, qui suit ;
2° Jean du Reclus, auteur de la branche des seigneurs de Lespinasse et de Saint-Mayme, barons de Gageac, rapportée ci-après ;
3° Autre Jean du Reclus, le jeune, auquel son père légua une somme de 2,000 livres. Il épousa Anne de la Quintinie, nièce d'Agnès de la Quintinie, femme de Jean du Reclus, son frère aîné, et sœur de Léonarde de la Quintinie, mariée en 1594 avec Jacques *de Couhé*, écuyer, seigneur de la Motte ;
4° Anne du Reclus, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Périgueux et curé de Montagnac. Lui et son frère Jean du Reclus, le jeune, furent institués exécuteurs testamentaires de Thibaut du Reclus, leur frère aîné, le 4 juillet 1632.

V. THIBAUT DU RECLUS, écuyer, seigneur de Solemnieu, de Masbertier, d'Aubenie et de Puyfoteau, conseiller du roi, premier élu en l'élection de Périgueux, fit une transaction le 12 septembre 1605, par acte passé à Nontron devant Goureau, no-

taire royal, en présence et du consentement de Jean du Reclus, son père, avec Jean du Reclus, son frère, sieur de Lascouts, sur le partage provisionnel que leur dit père avait fait de ses biens en leur faveur. Thibaut fit une vente de biens-fonds à Emeri du Roux, par acte du 5 octobre 1621. Les habitants du village du Petit-Bugnet lui fournirent une reconnaissance féodale, passée au village du Grand-Bugnet, paroisse de Foquebrune, devant Chaigneau, notaire et tabellion héréditaire en Angoumois, le 16 avril 1629. Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1599, passé en la maison noble de la Motte, paroisse de Feuillade en Périgord, damoiselle JEANNE DE CHAMBES[1], fille de feu Pierre de Chambes, écuyer, seigneur de Vilhonneur en Angoumois, et de dame Catherine TISON, alors remariée à Eymeri *Vigier*, écuyer, sieur de la Motte. Ils firent leur testament mutuel, le 4 juillet 1632, à Nontron, devant Philipot, notaire royal de la ville de Périgueux, par lequel ils élurent leur sépulture dans l'église des Cordeliers de Nontron, au tombeau des prédécesseurs de Nontron.

Leurs enfants, qui sont nommés dans leur testament, furent :

1° JEAN DU RECLUS, IIIe du nom, qui suit ;

2° FRANÇOIS DU RECLUS, écuyer, seigneur du Breuil et de Puyfoteau, auquel son frère légua la somme de 40,000 livres. Il épousa damoiselle Bonne de FARINEAU, dame en partie de Bonroy, laquelle avait la tutelle de leurs enfants mineurs, le 6 septembre 1660. Il avait succédé à son frère, dans la charge de conseiller du roi, élu en Périgord. Son fils aîné :

FRANÇOIS DU RECLUS, écuyer, seigneur de Puyfoteau et du Breuil, fut accordé, par mariage contracté à Marthon en Angoumois devant Dussaigne, notaire royal et garde-note héréditaire, le 15 juin 1665, avec demoiselle JEANNE DU LAU[2], fille de François du Lau, écuyer, seigneur

(1) De la branche aînée de l'ancienne et illustre maison de CHAMBES, barons et comtes de Montsoreau, fondue en 1661 dans celle du Bouchet de Sourches, dont le rameau ducal s'est éteint en 1845 par la mort d'Olivier-Henri-Charles-Roger du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel.

ARMES de Chambes : *d'azur, semé de fleurs de lis d'argent, au lion du même lampassé et armé de gueules.*

(2) D'une branche cadette de la maison DU LAU, marquis et comtes d'Allemans, d'ancienne extraction, originaire de Béarn, et établie en Périgord depuis 1429. Cette maison a produit des capitaines d'hommes d'armes, quatre gouverneurs de places, deux gentilshommes de la chambre du roi, un lieutenant général des armées, des maréchaux de

du Breuil, et de défunte dame Jeanne-Thomas de *Puyriau*. Au contrat assistèrent, comme proches parents de François du Reclus, Antoine Dussaulx, écuyer, sieur de Vilhard et de Vilhonneur, François de Devezeau, écuyer, sieur de Rancogne, et Élie du Reclus, sieur des Marets;

3° ANNE DU RECLUS, mariée à Bernard VIGIER, avocat au parlement de Bordeaux et juge d'Agonac;

4° CHRISTINE DU RECLUS, mariée : 1° à Jean de CHILAUD[1], conseiller au

camp, des brigadiers, des capitaines de vaisseau et autres officiers distingués, un commandeur et un grand'croix de Saint-Louis et plusieurs chevaliers de cet ordre. Jean du Lau, surnommé *le grand capitaine*, joignait à l'expérience militaire le talent des négociations. Il mérita l'estime dont le roi Henri IV l'honora. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour en 1757, 1769, 1770 et 1773 en vertu des preuves qu'elle fit au cabinet des ordres du roi. Elle a été qualifiée des titres de marquis et de comte dans les actes publics et commissions de nos rois, depuis deux siècles. Elle a donné un évêque de Bayonne en 1470, un évêque de Digne en 1766 et un archevêque d'Arles en 1775.

Armes : *d'or, au laurier à trois branches de sinople, au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre; à la bordure d'azur, chargée de 15 besans d'argent.*

(1) De CHILAUD ou CHILHAUD et CHILLAUD en Périgord, famille noble, distinguée par ses services et par son attachement et sa fidélité à ses souverains. Jean de Chilaud, seigneur du Fieux, fut l'un des hommes les plus braves de son temps; ce fut lui qui, secondé par quelques-uns de ses compatriotes, aussi valeureux et aussi déterminés que lui, délivra la ville de Périgueux du joug des Huguenots, le jour de Sainte-Anne, 26 juillet 1581 ; c'est en mémoire de cette action héroïque que ce jour là on faisait tous les ans en cette ville une procession générale, après laquelle il y avait un sermon, où entrait toujours l'éloge de Jean Chilaud ; toutes les autorités y assistaient, et les membres de la famille Chilaud y occupaient la première place. Henri III accorda des lettres de noblesse à toute cette famille qui a formé différentes branches, lesquelles descendent toutes de Pierre Chilaud, qui testa le 10 mai 1549, nommant Bertrand Chilaud, son oncle, tuteur et curateur des enfants qu'il avait eus de Catherine *Chalup*, sa femme, dont il eut entre autres enfants, 1° *Antoine*, auteur des branches de Pronsaut et d'Adian, près Périgueux, et de Soumensat en Agenois; 2° Jean, dont nous venons de parler, vice-sénéchal du Périgord et maire de Périgueux, qui eut de Paule *de la Porte*, sa seconde femme, Bertrand de Chiland, marié à Isabeau de *Fayolle*. De lui sont issus les seigneurs de Charensac en Périgord et de Paranchères près Sainte-Foi, sur Dordogne. Toutes ces différentes branches sont aujourd'hui éteintes; le dernier rejeton de la branche de Paranchères fut tué d'un coup de fusil dans une rue de Bordeaux pendant les *Cent-Jours*, en 1815. Il ne restait plus de cette famille que la branche de Chilaud de la Rigaudie, qui fut président de la cour royale de Bordeaux sous la Restauration et membre de la Chambre des députés de 1815 à 1820. Les branches sorties d'Antoine de Chilaud portaient : *de gueules, au globe d'or, croisé du même, accompagné de trois besans d'argent, deux en chef et un en pointe, en chef un laurier couché d'or.* Les branches issues de Jean Chilaud, seigneur des Fieux, portaient : *de gueules, au lion d'or, tenant en pal un caducée d'argent, accompagné de trois besans d'or.* DEVISE : *Cum civibus libertatem præsto*, par allusion à la délivrance de Périgueux. Ces armes leur furent données par Henri III, lors de leur anoblissement, en mars 1581.

présidial de Périgueux ; 2° à Jean de MONTOZON, conseiller du roi, élu en Périgord ;

5° MARIE DU RECLUS, légataire de son père pour une somme de 8,000 livres.

VI. JEAN DU RECLUS, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Faugères, du Sibiou, de Polignac et autres lieux, conseiller maître d'hôtel ordinaire du roi, fut institué, par testament du 4 juillet 1632, héritier universel de Thibaut, son père. Le 26 avril 1641, par acte passé au bourg de Lussac en Périgord, devant François Devaze, il rétrocéda à François du Reclus, écuyer, sieur du Breuil, son frère, deux obligations que celui-ci lui avait passées les 13 novembre 1612 et 14 janvier 1614. Il fut pourvu de l'office de maître d'hôtel ordinaire du roi le 30 avril 1651, et nommé par lettres patentes de sa majesté, du 15 juillet de la même année, l'un des députés de la noblesse de la sénéchaussée de Civray chargés de dresser les cahiers des états généraux. Jean du Reclus, chevalier, seigneur de Faugères, fut déchargé du droit de francs-fiefs, par arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du 26 avril 1656, et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du conseil d'État, rendu contradictoirement le 11 avril 1672. Il avait épousé, par contrat passé à Nieul, le 4 mars 1631, dame RENÉE DE CAILHÈRES, dame de Faugères, de laquelle il eut :

1° FRANÇOIS DU RECLUS, qui suit ;

2° MARIE DU RECLUS,
3° FRANÇOISE DU RECLUS, } religieuses au monastère de Notre-Dame à Périgueux.

VII. FRANÇOIS DU RECLUS, chevalier, seigneur du Sibiou, de Polignac, de Faugères et de la Valette, rendit hommage au roi, en 1676, pour sa terre de Sibiou, mouvante de S. M. à cause de la châtellenie de Civray. Il avait été accordé, par contrat de mariage du 25 novembre 1657, avec damoiselle JACQUELINE-CATHERINE DE SALIGNAC[1], fille de feu messire Achille de

(1) Il appartenait à la branche aînée de l'illustre maison de Salignac-Fénelon, originaire du Périgord, branche dont était issu l'archevêque de Cambrai, François de Salignac de la Motte Fénelon, et qui s'est éteinte dans la descendance directe.

Armes : *d'or, à trois bandes de sinople.*

Salignac, comte de Rochefort, et de dame Marguerite de MEILHARS[1], qui le rendit père d'une fille :

JEANNE DU RECLUS, dame du Sibiou, née le 12 février 1665, mariée le 16 novembre 1695 avec Léonard de la CROPTE[2], chevalier, seigneur de Saint-Abre, enseigne de vaisseau, son cousin germain, fils de Jean de la Cropte, chevalier, seigneur de Saint-Abre, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Salses en Roussillon, et de Catherine de *Salignac*, dame d'Aixe et de Rochemeaux, comtesse de Rochefort. Jeanne du Reclus est décédée le 26 novembre 1704. La terre et châtellenie du Sibiou est passée à messieurs de la Cropte de Saint-Abre, ses descendants, qui l'ont possédée jusqu'à la révolution de 1789.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LESPINASSE ET DE SAINT-MAYME, BARONS DE GAGEAC.

V. JEAN DU RECLUS, Ier du nom dans cette branche, écuyer, seigneur de Lascouts, second fils de Jean du Reclus, IIe du nom, écuyer, seigneur de Solemnieu et de Masbertier, et de Françoise Drouyn, épousa AGNÈS DE LA QUINTINIE, nommée dans la transaction sur partage qu'il passa, le 12 septembre 1605, avec Thibaut du Reclus, écuyer, seigneur de Solemnieu, son frère aîné. Par cet acte[3], le seigneur de Lascouts promet d'acquitter Thibaut du Reclus de ce qu'il pouvait devoir à Jean du Reclus, sieur de Solemnieu, leur oncle, à raison de la succession d'autre Jean du Reclus, écuyer, seigneur de Solemnieu, leur oncle, avec clause expresse que ledit seigneur de Lascouts serait obligé de faire l'inventaire de la terre et des bois de feu Françoise Drouyn, leur mère. Moyennant ce, Thibaut du Reclus cède au-

(1) MEILHARS ou MEILLARS, famille originaire du Limousin, porte : *d'or, à trois pals de gueules, chargés chacun de trois étoiles d'argent.*

(2) Armes de LA CROPTE, famille du Périgord : *d'azur, à une bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lis du même, l'une en chef, l'autre en pointe.*

(3) L'original, visé dans l'intérêt du conseil d'État du 11 avril 1672, existe dans les archives de la famille, de même que tous les titres ultérieurs relatifs à la branche des seigneurs de Lespinasse, barons de Gageac.

dit sieur de Lascouts la somme de huit cents livres qui lui était due par Jean du Reclus le jeune, et promet de l'acquitter de la somme de quatre cents livres due par Agnès de la Quintinie, sa femme, à Anne de la Quintinie, sa nièce. Jean du Reclus, seigneur de Lascouts, fit son testament en la ville de Nontron devant Perot, notaire royal, le 19 janvier 1631 ; par cet acte il demande à être inhumé en l'église des Cordeliers de cette ville, institue Thibaut du Reclus, son frère aîné, son exécuteur testamentaire, et nomme les enfants qu'il a eus de son mariage avec Agnès de la Quintinie et qui sont :

1° Pierre du Reclus, qui suit ;

2° Annet du Reclus, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Périgueux. Le 24 décembre 1652, par acte passé devant Grimaud et Guyot, notaires à Civray, Jean du Reclus, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Faugères, du Sibiou et de Polignac, son cousin germain, le fonda de sa procuration à l'effet de faire recevoir au noviciat, dans le monastère de Notre-Dame à Périgueux, Marie et Françoise du Reclus, ses filles. Annet mourut avant le 5 septembre 1673 ;

3° Daniel du Reclus, écuyer, sieur de la Rivière, mort avant le 5 septembre 1673 ;

4° Anne du Reclus ;

5° Marguerite du Reclus, qui vivait en 1698, alors veuve de Gui de Villard, écuyer, seigneur de la Gourdonne ;

6° Jeanne du Reclus ;

7° Suzanne du Reclus.

VI. PIERRE DU RECLUS, Ier du nom dans cette branche, écuyer, conseiller du roi au présidial de Périgueux, donna, lors des troubles qui agitèrent le Périgord durant la minorité de Louis XIV, les preuves les plus marquées de zèle et de fidélité au jeune monarque en s'efforçant de maintenir dans leur devoir ceux que la crainte des menaces ou la séduction des promesses faisaient balancer. Sa conduite courageuse et sa constance inébranlable le forcèrent d'abandonner sa famille et de se réfugier à Nontron, lorsque Périgueux se fut livré au parti de la Fronde. Sa maison fut pillée; sa femme et ses enfants furent retenus prisonniers par Champlost, commandant pour les rebelles. Tous ces faits se trouvent consignés dans un certificat de

Guillaume le Sens, chevalier, seigneur de Folleville, maréchal de camp, commandant pour le roi en Périgord et dans les provinces dépendantes du gouvernement de Guienne, donné à Nontron, le 25 mai 1653. Ils le sont également dans les lettres de sauvegarde et d'exemption de logement des gens de guerre, accordées par le roi à Pierre du Reclus, datées de Paris le 11 mai 1655, et signifiées les 19 novembre de la même année et 17 mai 1657 aux consuls de Périgueux. Pierre du Reclus avait épousé, 1° par contrat du 9 novembre 1626, passé en la ville de Périgueux devant Chaboussie, notaire royal, damoiselle Jeanne de JEHAN[1], fille de feu Bertrand de Jehan, sieur de Bonneporte, conseiller au présidial de Périgueux, et de dame Marie d'Arlot[2]; 2° damoiselle Isabeau de CHALUP[3], dont il n'eut pas d'enfants. Il institua cette dernière usufruitière de tous ses biens, par le testament qu'il fit à Périgueux, devant Chartroute, notaire royal de cette ville, le 4 avril 1670. Il avait eu de Jeanne de Jehan, sa première femme :

1° Jean du Reclus, IIe du nom, qui suit;
2° Jeanne du Reclus, mariée avec Louis de Chaussade, écuyer, seigneur de Chandost. Elle fut légataire de son père pour une somme de neuf mille livres.

VII. JEAN DU RECLUS, IIe du nom, écuyer, conseiller du

(1) Armes de Jehan : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois croix potencées du même.*

(2) D'Arlot. Famille noble du Périgord qui a possédé plusieurs seigneuries considérables, telles que la baronnie de la Coussière et les terres de Frugie, de la Valouze, de Bomain, la Valade, Cumont, la Roque et Firbeix, Saint-Saud. Jean d'Arlot, vivant en 1558 et marié à Jeanne *Dumas*, est la tige commune de toutes ces branches. Il fut père d'Antoine et Jacques d'Arlot, mariés l'un et l'autre avec des demoiselles *Chapelle-de-Jumilhac*. Armes : *d'azur, à trois étoiles d'argent, rangées en fasce, accompagnées en chef d'un croissant du même, et en pointe d'une grappe de raisin, aussi d'argent, tigée et feuillée de sinople.*

(3) La famille Chalup, originaire du Périgord, s'est divisée en deux branches, dont la filiation est littéralement établie depuis Guillaume de Chalup, fils d'Itier de Chalup, élu maire de Périgueux en 1491. Elle a été maintenue dans sa noblesse les 26 avril 1635, 24 mars 1667, le 27 août 1704 et 21 juillet 1705. Armes : *écartelé, aux 1er et 4e de gueules au lion couronné d'or, aux 2 et 3 d'argent, à trois cloches de sinople en pal.*

roi au présidial de Périgueux, institué héritier universel de son père le 14 avril 1670, avait épousé, par contrat passé en la maison noble de la Tuillière, paroisse de Saint-Front, juridiction de Mucidan en Périgord, devant Dumas, notaire royal, le 6 décembre 1657, damoiselle MARIE DE LESPINASSE [1], fille de Jean de Lespinasse, écuyer, sieur de la Chapelle, et de dame Marie DE BELABRE [2]. Jacques de Chalup, écuyer, seigneur de Fereiron, fut l'un des témoins de ce contrat. Jean du Reclus donna en bail à ferme une métairie située au village du Puy, par acte du 15 juillet 1662, passé devant Rambaud, notaire royal en la juridiction de Montaut en Périgord, et transigea, par acte du 5 septembre 1673 passé en la maison noble de la Tuillière, devant Teyssendier, notaire royal, avec Guillaume de Chaussade, écuyer, seigneur de Chandost, son neveu, stipulant au nom de Jeanne du Reclus, sa mère, et avec cette dame, épouse de Louis de Chaussade, relativement à la succession de Pierre du Reclus et touchant celle d'Annet du Reclus, chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, leur oncle et grand-oncle.

Jean du Reclus eut un fils unique, Pierre, qui suit:

VIII. PIERRE DU RECLUS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lespinasse, conseiller du roi, chevalier d'honneur au présidial de Périgueux, né le 25 juillet 1668, fut pourvu de l'office de chevalier d'honneur au présidial de Périgueux par provisions données à Versailles au mois de septembre 1692, et fut reçu le 19 janvier 1694, après avoir prouvé son extraction noble devant cette cour présidiale. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de la même généralité, du 14 janvier 1707. Pierre du Reclus passa un acte dans sa maison noble de la Tuillière, le 6 octobre 1712, devant Defforges, notaire royal, et ne vivait plus le 12 janvier 1749. Il avait épousé par contrat du 18 novembre 1690, passé à Périgueux devant Mespoulède, notaire royal, demoiselle ANNE CHEVALIER [3], dame en partie

(1) Armes de LESPINASSE : *de sable, semé de trèfles d'or, au lion du même brochant.*

(2) De BELABRE, famille de la Haute-Marche : *d'azur, à trois porcs-épics d'or*

(3) Cette dame avait sept frères qui tous servirent d'une manière distinguée. L'aîné,

de Saint-Mayme, de la Picoulie, de Cablanc, fille de messire Joseph Chevalier, écuyer, seigneur de Saint-Mayme, de Cablanc et autres lieux, et de dame Françoise DE LA ROCHE. Devenue veuve, cette dame fournit au roi le dénombrement de la baronnie de Gageac.

Les enfants de Pierre du Reclus furent :

1° ÉLIE DU RECLUS, qui suit;

2° JOSEPH DU RECLUS, chevalier, seigneur des Bories, mort sans avoir pris d'alliance;

3° PIERRE DU RECLUS, prêtre, curé de la paroisse Saint-Laurent de Pradomme en Périgord;

4° JOSEPH DU RECLUS, chevalier, seigneur de Lespinasse, mort à Bordeaux, non marié;

5° Autre JOSEPH, chevalier DU RECLUS, nommé enseigne de la compagnie colonnelle du régiment de Bresse, le 26 novembre 1742, puis lieutenant au même régiment par brevet du 27 mai 1743. Le régiment de Bresse étant passé de l'armée de Flandre à celle d'Italie commandée par le maréchal de Belle-Isle, le chevalier du Reclus fit toutes les campagnes jusqu'en 1747, époque à laquelle M. le comte de Carcado, colonel du régiment de Bresse, lui donna son agrément pour une compagnie. Il mourut sans alliance à la Vagua, en Italie, le 16 novembre 1748, d'une blessure qu'il avait reçue dans cette campagne. Officier distingué, il emporta l'estime et les regrets de ses chefs et de tout le régiment;

6° CATHERINE DU RECLUS, dite *mademoiselle de Lespinasse*, morte sans avoir été mariée;

7° N... DU RECLUS, religieuse au monastère de Notre-Dame à Périgueux;

8° N... DU RECLUS, religieuse au même monastère;

9° et 10° Deux filles mortes jeunes.

Nicolas, chevalier, seigneur de Cablanc, de Puymarteau, etc., était en 1683 capitaine au régiment de la marine, infanterie. Jean Chevalier, seigneur de la Jaubertie, sous-lieutenant au régiment de l'Aigle, fut tué au service. Autre Jean Chevalier, seigneur de la Vernède et de Chaboussier, fut nommé capitaine au régiment de Périgueux par commission du 28 mai 1689. Pierre Chevalier, seigneur de Saint-Mayme, fut successivement capitaine aux régiments de la marine, de Noailles et de Beaufremez, infanterie, et fut tué à la bataille de Malplaquet. Eustache Chevalier et Étienne-Front Chevalier, seigneur de Valadon, sous-lieutenant au régiment de Laigle en 1694, furent également tués au service, de même que Jean Chevalier, leur dernier frère, seigneur de Puybernard, capitaine au régiment de Saint-Aulaire, infanterie, le 9 juillet 1701, lequel périt au siége de Turin. Cette famille n'a pas cessé depuis de suivre la carrière militaire.

IX. ÉLIE DU RECLUS, chevalier, baron DE GAGEAC, seigneur de Lespinasse, de Saint-Mayme, de la Tuillière, de Chandost, de Cablanc et autres lieux, né à Périgueux le 13 septembre 1694, épousa, 1° par contrat du 6 mai 1741, damoiselle CATHERINE D'ALOIGNY[1], morte au mois d'août de la même année, fille de Claude, marquis d'Aloigny, seigneur du Puy-Saint-Astier, de la Rolfie, etc., et de Rénée-Françoise D'ABZAC[2], dame de Villars, de Saint-Pardoux et de Mezières; 2° par contrat du 15 avril 1745, passé à Bordeaux, devant Perzens et Sarraute, notaires, demoiselle MARIE-ÉLISABETH DE ROCHE DE LA TUGUE[3], fille de messire Jean-Marie de Roche, conseiller du roi en la cour des

(1) ALOIGNY, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Poitou, répandue dans la Touraine, le Berri et le Périgord, qui paraît avoir pris son nom du château et de la seigneurie d'Aloigny, relevants de la vicomté de Châtellerault. Elle est, par ses alliances, ses possessions et son ancienneté, une des plus illustres maisons de la province dont elle est originaire, et a joui des honneurs de la cour en 1787, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle a donné un grand nombre de personnages de distinction, entre autres un maréchal de France, gouverneur de Lorraine, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, un sénéchal et gouverneur de Châtellerault.

ARMES : *de gueules, à cinq fleurs de lis d'argent.* La branche de Rochefort portait : *de gueules, à trois fleurs de lis d'argent.*

(2) D'ABZAC, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province du Périgord, qui tire son nom d'un château situé à trois lieues de Périgueux. L'existence de cette maison est connue depuis l'an 1158, et sa filiation est prouvée depuis l'an 1287. Elle a formé vingt-quatre branches ou rameaux; dont la plupart sont éteints depuis plusieurs siècles. Elle a constamment suivi la carrière des armes et a donné plusieurs généraux et une foule d'officiers supérieurs distingués par leur dévouement et leur mérite. Elle compte aussi dans la prélature un archevêque de Narbonne. Elle a fait ses preuves et a joui des honneurs de la cour en 1781. En 1591, la baronnie de Lastours, la première du Limousin, est entrée par mariage dans cette maison qui avait d'immenses possessions, parmi lesquelles la baronnie de la Douze, en Périgord, fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de novembre 1615, registrées en parlement de Bordeaux. ARMES : *d'argent, à la bande d'azur chargée d'un besant d'or à la bordure d'azur chargée de 9 besans d'or.*

(3) M. de Roche, lieutenant au régiment de Bourbonnais, pensionné du roi Louis XV pour s'être emparé, à la tête de cinquante hommes, d'une redoute qui couvrait la ville de Charleroy, était frère de cette dame. Les journaux du temps ont consigné le fait d'armes et comblé d'éloges la bravoure de l'officier qui avait su vaincre les plus grands obstacles pour l'accomplir. Cette famille est alliée aux premières de la province de Guienne, telles que les *Bacalan, du Breuilh, de Gourgues, de Loret, de Meslon, de Montcheuil, de Pommier, de Verthamond.* ARMES de Roche : *de gueules, au rocher de 8 coupeaux d'argent sommé de deux oiseaux affrontés du même, becquetant un cœur d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

aides et finances de Guienne, et de feu dame Marie-Rose DE PRUNE. Élie du Reclus, baron de Gageac, donna, par acte passé le 26 mars 1752 devant Lavavé, notaire royal à Périgueux, une reconnaissance au chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne et de Saint-Front de cette ville, pour une maison qu'il y possédait et qui était située dans la directe et feudalité de ce chapitre. Le 11 juillet de la même année, il transigea avec messire Joseph du Reclus, seigneur des Bories, l'un de ses frères, par acte passé en la maison noble de la Tuillière, devant Defforges, notaire royal. Élie du Reclus rendit hommage au roi pour sa baronnie de Gageac, en 1753. De son mariage avec Marie-Élisabeth de Roche, qui vivait encore le 7 février 1784, sont issus trois fils et une fille :

1° JEAN-MARIE DU RECLUS, chevalier, né à Périgueux le 9 janvier 1747. Il fut destiné à servir dans la première compagnie des mousquetaires, mais à peine arrivé à Paris, il mourut dans cette ville le 22 mai 1762;
2° FRANÇOIS-JOSEPH DU RECLUS, qui suit ;
3° JEAN-MARIE, chevalier DU RECLUS, inscrit aux pages en la grande écurie pour l'année 1770, puis officier au régiment d'Aunis ;
4° CATHERINE DU RECLUS, *mademoiselle de Cablanc*, née à Périgueux le 4 mars 1751, mariée à Raymond du CHEYRON DU PAVILLON[1], frère aîné du chevalier du Pavillon qui s'est illustré dans la marine.

X. FRANÇOIS-JOSEPH DU RECLUS, chevalier, baron DE GAGEAC, seigneur de Saint-Mayme, de Lespinasse, etc., né à Périgueux le 8 mai 1748[2], servit dans la première compagnie des mousquetaires. Il fit hommage au roi, en 1769, pour sa baronnie de Gageac. Il est mort à Paris en 1792, au moment de partir pour l'émigration. Le baron de Gageac avait épousé par contrat du 23 mars 1785 demoiselle PAULINE D'OUAT[3], fille de

(1) DU CHEYRON DU PAVILLON : *de sable, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux épées en pal, et d'un pavillon éployé en pointe, le tout d'or.*

(2) La généalogie de la famille du Reclus, barons de Gageac, dressée en 1763, par le chevalier Blondeau de Charnage, se terminait à la naissance de François-Joseph ; elle a été continuée jusqu'à nos jours sur les actes civils produits par la famille.

(3) Sœur de M. D'OUAT, capitaine au régiment d'Artois, dragons, et de mesdames de Lubriac, d'Aubenton et de la Pommeraye (d'Auch), mariée en secondes noces au comte de Bérenger, maréchal de camp. ARMES d'Ouat : *d'or, au chevron de gueules accompagné en chef de 2 étoiles d'azur et en pointe d'une tête de Maure de sable tortillée d'argent.*

messire Antoine d'Ouat, conseiller du roi en la chancellerie de Guienne, et de dame Françoise DE CHATELAIN. Il laissa de cette union :

1° RENÉ-AMÉDÉE DU RECLUS, qui suit ;
2° ÉMILE DU RECLUS, chevalier de Gageac, né à Bordeaux en 1790, maréchal des logis dans le 3e régiment des gardes d'honneur, commandé par M. le comte de Ségur, mort après l'affaire de Hanau en 1813 ;
3° LUC-GABRIELLE-ÉVÉLINA DU RECLUS DE GAGEAC, née en 1792, mariée à Paris en 1816 avec Pierre-Gaston D'AUBENTON[1], ancien officier au régiment de Conti, dragons, chef d'escadron au premier régiment de hussards, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel en retraite. Ce brave militaire était un des petits-fils de M. d'Aubenton, commissaire général de la marine en 1731. M. d'Aubenton eut quatre fils, dont l'un, brigadier des armées du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mourut à Rochefort en 1782. Deux ont été, l'un capitaine de vaisseau, l'autre capitaine de frégate. L'aîné, François-Ambroise d'Aubenton, né en 1721, fut intendant de la marine à Rochefort et conseiller d'État. Il a eu six fils : quatre ont servi dans la marine et dans divers régiments ; un a été fusillé à Quiberon, les autres sont morts en émigration Pierre d'Aubenton, frère aîné de Pierre-Gaston, né en 1769 élève de la marine en 1786, émigré en 1791, fut appelé à Naples par le roi Joachim Murat, qui le combla de distinctions. De son mariage avec mademoiselle *d'Ouat*, sœur de madame de Gageac, il a eu trois filles : 1° Antoinette d'Aubenton, mariée en 1808 avec le prince Michel *Caraffa de Colobrano*, premier écuyer du roi Murat ; 2° Françoise-Élisa d'Aubenton, mariée en 1813 avec le chevalier Octave de *Piccolellis*, d'une des plus anciennes familles du royaume de Naples ; 3° et Michelina d'Aubenton, née à Naples en 1812, mariée en 1827 à Ferdinand, prince *Pignatelli Strongoli*. La famille d'Aubenton existe encore en Bretagne. Une demoiselle d'Aubenton est mariée avec M. *de Béjarry*, député à la Chambre de 1825.

XI. RENÉ-AMÉDÉE DU RECLUS, chevalier, baron DE GAGEAC, né à Périgueux le 15 mars 1788, a épousé au château du Puy, arrondissement de Rochechouart (département de la Haute-Vienne), le 16 juin 1812, MARIE-ANTOINETTE DE LA VERGNE[2], d'une des plus anciennes maisons du Limousin, fille

(1) AUBENTON : *d'azur, à trois peignes d'or.*
(2) Armes de LA VERGNE : *d'azur, à trois cannelles d'argent.*

de messire Joseph de La Vergne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien officier du régiment de La Fère, qui avait pour père le marquis de La Vergne, colonel du même régiment, et qui mourut à Paris en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire, et de dame Jeanne de Teyfond-de-Théobon, dont le père, lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, officier d'un rare mérite, avait fait la guerre de *Sept-Ans* et toutes les guerres d'Amérique avec la plus grande distinction.

Le baron de Gageac a eu de cette alliance :

1° Christian de Gageac, mort en bas âge au château du Puy, en 1816 ;

2° Louis-René de Gageac, né au château du Puy le 31 mars 1821 ;

3° Jeanne-Marie-Noémi de Gageac, née le 27 mars 1813, mariée, le 11 novembre 1844, à Pierre-Alcide d'Hugonneau de Boyat ;

4° Gabrielle-Berthe de Gageac, née le 7 mars 1820.

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

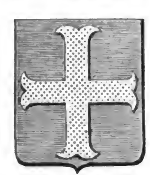
AUBERT DU PETIT-THOUARS, DE BESSAY, en Poitou, en Touraine et en Languedoc. Cette famille, qui s'est distinguée par de nombreux services militaires, a été anoblie, en 1711, dans la personne de George-Aubert, sieur de Saint-George, confirmé dans cet anoblissement par arrêt du 29 juillet 1714. ARMES : *d'azur, à la cotte de maille d'or.*

BASSET, seigneur de Normanville : *d'or, au chef emmanché de trois pièces de gueules, au franc canton d'hermines.* Il y a encore d'autres familles de ce nom.

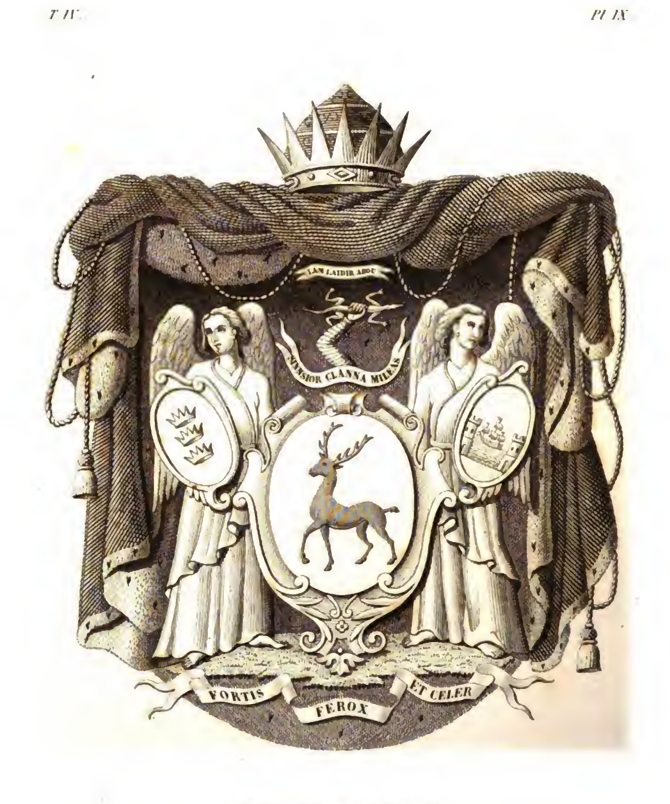
BEUCHOT. *Denis* Beuchot fit enregistrer ses armes dans l'armorial de Bourgogne : *d'or, au bœuf au naturel, dans des flammes de gueules.*



DE COMBARIEU, famille originaire du Quercy, établie en Languedoc, à Castres (Tarn), et qui a fourni des membres au parlement de Toulouse. Elle est encore représentée de nos jours par MM. *Isidore* de Combarieu, *Camille* de Combarieu, *Adolphe* de Combarieu, officier dans l'armée de terre, et *Élisa* de Combarieu, mariée à M. *Planès*, officier supérieur. Elle porte pour armes : *parti, au 1er, d'azur, à deux lions d'or passant l'un sur l'autre ; au 2e, d'azur, à trois bandes d'or.*



SARREBOURCE, en Berri, seigneurs d'Eguilly, de Morthonnier, de Nemont, des Bois, d'Hauterive, la Borde-aux-Nobles, la Pensée, la Bretesche, la Mothe, de Turpins, etc. *Mathieu* Sarrebource, secrétaire des commandements de Jean, duc de Berri et maître de la chambre des comptes, fils de Girard Sarrebource de la Ville d'Aubigny et de Jeanne N...., sa femme, fut anobli pour ses services par le duc Jean, qui en avait reçu pouvoir du roi. Ces lettres d'anoblissement furent données à Meun-sur-Yèvre, au mois de mai 1410. ARMES : *d'azur, à la croix ancrée d'or.*


LAM LAIDIR ABOU
SINNSIOR CLANNA MILEAS
FORTIS
FEROX
ET CELER

MAC-CARTHY.

NOTICE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

MAISON DE MAC-CARTHY

DES ANCIENS ROIS IRLANDAIS DES DEUX MOMONIES,

DE DESMOND ET DE CORK



a maison Mac-Carthy est issue d'une de ces anciennes et grandes races qui régnaient sur l'Irlande au moyen âge. Les annales, les chroniques, les poëmes nationaux de l'Hibernie et une foule de monuments que le temps a respectés, ont conservé le souvenir de sa puissance et de sa domination. On peut consulter avec fruit, sur ce sujet, le *Psautier* de Cashel, que commença Cormac Mac-Cullinan, archevêque de Cashel, roi des deux Momonies en 901; le poëme d'O'Duvegan, dont le récit, écrit au onzième siècle, donne la succession des rois et des dynastes provinciaux depuis le berceau de la monarchie irlandaise; le *Liber Breac* de Mac-Egan, justicier héréditaire de la maison Mac-Carthy dans le douzième siècle; les *Annales d'Innisfallen*, recueillies par les religieux d'un monastère de l'île de ce nom, et s'étendant depuis l'an 250 jusqu'à l'année 1320; la *Chronique des Scoto-Hiberniens;* les *Annales de Clonmacnoise*, de *Connacie* et

des *Quatre-Maîtres;* le *Codex Momoniensis*, les *Histoires d'Irlande* de Keating, d'O'Flaherty et de l'abbé Mac-Geoghegan, sources plus modernes, mais non moins irréfragables, et enfin le *Dictionnaire historique* de Moréri, tome II, article O'Brien.

Sous le titre de *Généalogie de la royale et sérénissime maison Mac-Carthy*, les rois d'armes d'Angleterre, Clarenceux et Norroy, ont écrit en 1776 l'histoire de cette grande famille en deux volumes in-folio, dont le premier est consacré aux témoignages historiques tirés des différents ouvrages que nous venons de citer; le second, aux preuves généalogiques et aux documents originaux. Ils établissent la filiation depuis Cairt'ac ou Cairthac, vulgairement Carthy, roi de Desmond ou du Munster méridional en 952. Keating et la plupart des chroniqueurs disent que ce prince descendait, par une longue suite de rois, d'Ollioul Olom, fils d'Eogan-Mor, souverain du sud de l'Irlande, tué l'an 192 de notre ère à la bataille de Moylena. Mais l'éloignement des temps, l'absence de noms patronymiques, le défaut de documents contemporains, et surtout l'établissement de la loi dite de *Tanistrie* ou de séniorat, rendent impossible de suivre avec certitude, génération par génération, les ascendants de Cairthac. Par cette loi fondamentale, dont l'esprit atteste l'ancienneté, le pouvoir était héréditaire dans chaque race, mais électif quant aux individus. Elle n'appelait pas à la couronne ou au gouvernement le chef de la branche, mais le rejeton qui réunissait l'âge, l'expérience et les vertus nécessaires. On était dans l'usage de choisir et de proclamer solennellement, du vivant du souverain, l'héritier présomptif ou *taniste*, qui, dès lors, était investi du commandement militaire et de l'administration de la justice.

Si la filiation des ancêtres de Cairthac, roi de Desmond, présente des incertitudes à celui qui veut la suivre pas à pas, leur origine n'en reste pas moins constante, et leur histoire est si étroitement liée à celle de la nation irlandaise qu'il faut, pour l'étudier, remonter jusqu'au berceau même de ce peuple belliqueux. C'est pour cela que les rois d'armes ont fait précéder leur travail sur la maison de Mac-Carthy d'une chronologie des rois de Momonies depuis Eogan-Mor (Eugène le Grand), sur-

nommé Mogh-Nuadhad. Nous ne donnerons ici qu'un résumé succinct de cette première partie.

L'opinion des savants irlandais ou étrangers est très divergente sur l'époque où l'Hibernie compta ses premiers habitants; mais tous les écrivains rapportent d'une manière uniforme les circonstances de l'établissement dans l'île de la puissance scoto-milésienne. Trois frères, Héber, Héremon et Ir, fils de Miléad, en latin *Milesius*, roi de Galice, et Lugad, leur cousin germain, émigrèrent de la péninsule espagnole plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, et, s'étant abandonnés aux périls de la mer, furent jetés sur les côtes d'Irlande. Les hardis aventuriers qu'ils conduisaient s'établirent dans le pays, y formèrent une colonie puissante, et ne tardèrent pas à se mettre en possession de l'île entière. Sous cette nouvelle domination, l'Irlande fut divisée en plusieurs États, ou royaumes provinciaux, gouvernés par des chefs qui reconnurent comme lien fédéral un monarque suprême, sans toutefois s'astreindre envers ce pouvoir central et modérateur à aucun devoir de vassalité. Ces souverainetés indépendantes furent réparties entre les quatre races des conquérants de l'Irlande.

La postérité d'Héber, fils aîné de Miléad, forma la race *Hébérienne*, dont est descendue en ligne directe la maison Mac-Carthy, d'après le témoignage des historiens nationaux. Elle se subdivisa en plusieurs branches : l'aînée, dite *Eugénienne*, du nom d'Eogan-Mor (Eugène le Grand), premier auteur certain de la souche des Mac-Carthy, a fourni une longue série de princes qui ont régné sur la Momonie, ou Irlande méridionale, et dont les rois d'armes donnent la chronologie historique en tête de la généalogie des Mac-Carthy.

Les légendes, les récits fabuleux ne manquent pas durant cette période des annales irlandaises. Quelques-uns ont trait au sujet qui nous occupe. On raconte qu'Eanda-Dearg (le Rouge), roi de Momonie, l'un des ancêtres d'Eogan-Mor, traversant avec une suite nombreuse les montagnes de Desmond, vit, à une assez grande distance, un cerf d'une taille extraordinaire qui semblait défier ses coups. Il saisit l'arc d'un de ses gardes, et décocha

une flèche d'une main si sûre et si robuste, qu'il étendit à terre l'animal. En mémoire de cet événement, les Momoniens adoptèrent, dit-on, l'effigie d'un cerf comme symbole, et le portèrent, en guise d'ornement, suspendu à un collier. Lorsque l'usage des armoiries se fut introduit à la faveur des tournois et des croisades, les Mac-Carthy firent de ce même cerf la pièce intérieure de leur écu. Chose remarquable : le cimier national de l'Irlande est encore de nos jours *un cerf de gueules, ramé et onglé d'or, s'élançant de l'entrée d'une tour.*

Des traditions merveilleuses se rattachent aussi au cimier des Mac-Carthy, qui est *un dextrochère empoignant un lézard*, avec la devise : *Meum est regnare.* Il fut adopté, dit-on, par Colgan, roi de Momonie, qui vint au monde avec un lézard dans la main. Les Mac-Carthy, issus de Colgan, conservèrent le cimier. Un fait positif, c'est que toutes les familles de la race milésienne avaient ce même cimier.

Eogan-Mor (Eugène le Grand), surnommé Mogh-Nuadhad, entreprit la conquète de toute l'Irlande. Mais Conn (Constantin) fut pour lui un dangereux adversaire, et, après une lutte terrible mêlée de succès et de revers, Eogan-Mor, surpris à l'improviste au camp de Moylena, l'an 192 de notre ère, fut, dit-on, étouffé dans son lit pendant son sommeil. Conn resta ainsi maître de l'île entière.

Le règne des successeurs d'Eogan-Mor ne présente qu'une longue suite de guerres avec les princes voisins, dont il serait inutile et fastidieux de rapporter ici les détails.

Aongus ou Æneas, ancêtre des Mac-Carthy et premier roi de Momonie, mérite seul une mention spéciale. De son temps, saint Patrice vint prêcher l'Evangile aux peuples d'Irlande. Aongus, informé des succès de cet apôtre, dont les miracles et les vertus avaient acquis une haute renommée, se rendit solennellement près de lui en 448, et, par ses promesses et ses instantes prières, le décida à venir habiter le palais de Cashel. Quelques mois suffirent au prince Eugénien pour s'instruire des dogmes du christianisme et se préparer au baptême. Colgan, auteur de la *Vie de saint Patrice,* raconte qu'au moment de la

cérémonie, le ministre de Dieu ayant voulu fixer en terre son bâton pastoral, dont le bout était armé d'un fer aigu, perça par inadvertance le pied du roi. Malgré la douleur excessive de sa blessure et l'effusion abondante de son sang, le néophyte resta dans un si respectueux recueillement qu'il ne trahit par aucun mouvement les souffrances qu'il ressentait : « Je croyais, dit-il naïvement au saint prélat étonné de tant de courage, que c'était une cérémonie indispensable du baptême, en mémoire de Jésus crucifié. » La piété du monarque ne se démentit pas depuis un seul instant. Il bâtit à Cashel une belle église dont saint Patrice fit la dédicace en grande pompe. Il s'entoura d'un clergé nombreux chargé de desservir sa chapelle royale, et eut toujours à sa cour deux évêques, dix prêtres et soixante-douze personnes choisies dans les différents ordres religieux. Ce prince perdit la vie à la bataille de Kil-Osnach en 489.

Il laissait une nombreuse postérité, dont la multiplicité des branches entraîne une confusion qui rend difficile de suivre pas à pas leur descendance. Cependant la souche, par son importance et par sa force de séve, se distingue au milieu de cette surabondance de rameaux et se suit assez distinctement jusqu'à ce que, vers la fin du douzième siècle, l'arbre se trouvant élagué par le fer des guerres civiles et par les maux de l'invasion étrangère, elle se dégage et se détache mieux encore.

Aussi les rois d'armes d'Angleterre et tous les généalogistes s'accordent à établir d'une manière authentique la filiation de la maison Mac-Carthy depuis Cairt'ac, vulgairement Cairthac ou Carthy (habitant des rochers), roi de Desmond ou du Munster méridional et de Cork.

Une lutte violente s'engagea en 1098 entre ce prince et Lonorgan, neveu de Brian, souverain des deux Momonies et monarque d'Irlande. Battu dans plusieurs rencontres et assiégé dans une maison où il s'était réfugié, Cairthac périt au milieu des flammes avec plusieurs chefs de la province de Munster qui l'accompagnaient. Ses deux fils, conformément à l'usage qui commençait à s'établir en Irlande d'adopter un nom patronymique, prirent celui de *Mac-Carthy*, c'est-à-dire *fils de Carthy*. On trouve

beaucoup d'exemples contemporains de transformation analogue du nom de baptême chez les familles irlandaises en le faisant précéder du mot Mac ou de son synonyme O, comme O'Mahony, dérivé de Mahon, O'Brien, de Brian, etc.

La descendance de Cairtac a formé trois grandes branches : celle de Mac-Carthy-Mor, princes souverains de Desmond et de Cork, tige des comtes de Clancare; celle de Mac-Carthy-Muskery, chefs et vicomtes de Muskery, tige des comtes de Clancarthy, et celle de Mar-Carthy-Reagh, princes de Carbery, établie aujourd'hui en France et seule existante. Le titre de prince a survécu longtemps dans la maison Mac-Carthy à l'indépendance de ses chefs, et il leur a été reconnu dans les traités avec le gouvernement britannique plusieurs siècles après la conquête de l'Irlande par les Anglais. Ils n'y renoncèrent complétement qu'à l'époque où les persécutions religieuses tendirent, par un violent esprit de prosélytisme, à réduire les catholiques irlandais dans un état d'ilotisme complet pour les contraindre à embrasser le culte anglican.

BRANCHE

DE MAC-CARTHY-MOR,

PRINCES SOUVERAINS DE DESMOND ET DE CORK, COMTES DE CLANCARE.

Morogh, fils aîné de Cairt'ac, lui succéda comme roi de Desmond. Ce fut un prince guerrier qui porta un coup fatal à la puissance et au crédit de la maison O'Brien en lui enlevant une partie de son territoire. Taig Mac-Carthy, frère puîné de Morogh, fut père de Sara Mac-Carthy, qui par son mariage avec Dermod O'Brien, roi de Munster ou des deux Momonies, décédé en 1120, a transmis le sang des Mac-Carthy à la plupart des maisons souveraines de l'Europe.

Cormac Mac-Carthy, héritier des États de Morogh, son père, mérita, par sa vaillance et sa piété, d'être élevé au trône des deux Momonies. Tous les annalistes célèbrent la charité inépui-

sable de ce prince et sa munificence envers les églises. Il fonda, dans la cathédrale de Cashel, la chapelle dite de Cormac, et restaura le monastère de Saint-Finbar à Cork. Il fut tué par trahison, à l'instigation de Turlogh O'Brien, son beau-fils et son pupille, en 1138. De son mariage avec Sara Mac-Carthy, sa cousine germaine, veuve de Dermod O'Brien, roi de Munster, il laissa trois fils. L'aîné, Taig Mac-Carthy, mourut sans postérité en 1155. Dermod-Mor, le second, recueillit alors la couronne des deux Momonies. Fighnin, le plus jeune, succéda, en 1205, en vertu de la loi de tanistrie, à son neveu Donall, dans la souveraineté de Desmond; mais il fut déposé l'année suivante.

Dermod Mor Mac-Carthy, roi de Desmond, à peine assis sur le trône, vit se former contre lui une ligue dont Donall-Mor O'Brien était le chef. Il y avait trois ans que durait cette lutte, succès et revers se contrebalançaient, lorsque les Anglais, appelés par le roi de Leinster, firent une descente sur les côtes d'Irlande, en 1169, sous la conduite de Fitz-Stephen et Fitz-Gérald. Dermod Mac-Carthy opposa à l'invasion une résistance énergique. Henri II, roi d'Angleterre, vint alors en personne à la tête d'une armée considérable pour frapper un coup décisif. Le roi de Desmond, affaibli par les combats précédents, et ne pouvant compter sur le secours de ses voisins que déchiraient des dissensions intestines, détourna l'orage dont il allait être victime. Pour se faire du monarque anglais un allié puissant et capable de servir sa haine et sa vengeance contre les O'Brien, Dermod, le lendemain de l'arrivée de Henri II, s'empressa de reconnaître sa suzeraineté et de lui payer un tribut. Ce fut en 1172 qu'il prêta serment de fidélité, avec toute sa cour. Cette soumission, dans l'origine plus apparente que réelle, ne changeait rien à l'autorité absolue de Dermod sur ses vassaux, et ne portait aucune atteinte aux coutumes et aux lois du pays.

Plus tard il se ligua avec le roi de Limerick, celui de Connacie et plusieurs autres princes qu'unissaient un ressentiment commun et l'espoir de s'affranchir de la domination anglaise. Cette puissante confédération commença ses opérations en 1182. Dermod ouvrit la campagne par un coup de main sur la ville de

Cork, où il espérait surprendre Fitz-Stephen. Mais Raymond le Gros, général anglais, vint au secours de son collègue et força Dermod à la retraite. Le prince hibernien reparut trois ans après devant cette place, à la tête d'une armée plus formidable. Mais pendant qu'on entamait des conférences avec les assiégés, Théobald Fitz-Walter et quelques autres officiers formèrent une conjuration contre Dermod-Mor, qui tomba sous leurs coups. Ce prince avait épousé Pétronilla de Bleete, rejeton d'une noble maison d'Angleterre.

Donall-Mor Mac-Carthy, souverain de Desmond et de Cork, hérita de la haine profonde de Dermod, son père, contre le joug britannique, et s'acquit une grande célébrité par les victoires éclatantes qu'il remporta. Le maréchal d'Angleterre, William de Pembrocke, essuya une défaite complète dans le comté de Limerick, d'où les troupes anglaises, vaincues dans trois autres rencontres, furent repoussées. Ayant alors fait sa jonction avec les princes confédérés, Donnall gagna une action décisive qui fit rentrer la ville de Cork sous sa domination. Il poursuivit alors le cours de ses succès, s'empara des places fortes du pays, passa au fil de l'épée les garnisons anglaises, et rasa le château d'Imacalle ou d'Imokilly et plusieurs autres. Après vingt ans de règne glorieux, ce prince mourut à Currad, en 1205, laissant trois fils. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le sceptre du roi de Desmond passa dans les mains de son oncle Fighnin Mac-Carthy, qui avait été élu son taniste ou héritier présomptif.

Dermod, surnommé Duna-Droignan (du Mont-Épineux), fils aîné de Donall-Mor, était trop remuant et trop ambitieux pour voir d'un œil tranquille au front de son grand-oncle la couronne qu'il croyait lui appartenir. Par ses intrigues il amena la déposition de Fighnin, qui périt assassiné en 1209 par les O'Sullivan. Les Anglais ne laissèrent pas Dermod jouir en paix de son triomphe; ils l'attaquèrent, le firent prisonnier, et après une longue et dure captivité lui rendirent la liberté moyennant une forte rançon. Cormac-Finn Mac-Carthy-Mor, frère puîné de Dermod, s'était emparé de la principauté de Desmond, qu'il refusa de lui rendre. Cette querelle amena dans le pays une con-

flagration générale; les Anglais, qui l'avaient prévue et se tenaient prêts en profiter, envahirent de toutes parts la principauté sans se prononcer pour l'un ou l'autre compétiteur, et y construisirent des forteresses pour mettre leurs conquêtes à l'abri des tentatives d'insurrection. Par la mort de Dermod, arrivée en 1217, Cormac-Finn resta seul prince de Desmond. Donall Mac-Carthy, le plus jeune des trois frères, eut en apanage la principauté de Carbery et forma la branche des Mac-Carthy-Reagh, princes de Carbery, établie en France de nos jours et dont nous parlerons plus loin.

Cormac-Finn employa les loisirs de la paix à de pieux établissements. Il fonda en 1224, dans la baronnie de Kineela, l'abbaye de Tracton, où l'on conservait un morceau de la vraie croix, objet d'un pèlerinage particulier le jeudi saint. L'abbé de Tracton siégeait comme baron au parlement d'Irlande. Après un règne long et paisible, Cormac mourut dans son palais ou sa résidence royale située dans les plaines de Sean-Eaglais. Les annales d'Innisfallen ajoutent qu'il avait pris l'habit de moine gris, et lui donnent dans leur récit le titre de *chef de Desmond*. C'est aussi celui dont fit usage Henri III, roi d'Angleterre, dans les lettres qu'il adressa à ce prince pour l'inviter à venir avec toutes ses forces à une expédition contre l'Écosse.

Cormac eut entre autres enfants: 1° Dermod Mac-Carthy, qui eut en apanage le sud-ouest de la baronnie de Du Alla; 2° Donall-Roe, qui continua la descendance; 3° Donogh-Cairthannach ou Doncha-Cairthin, roi de Desmond, dont le fils Donall se joignit à Édouard Bruce lors de son invasion en Irlande, l'an 1315, et alla servir, après la mort de ce prince, sous les drapeaux de son frère Robert Bruce, roi d'Écosse. En récompense de ses services, le belliqueux Donall obtint de riches possessions dans le comté d'Argyle. C'est de lui qu'est issue la maison de Macartney, en Écosse, dont une branche établie dans le comté d'Antrim, en Irlande, sa première patrie, fut promue à la pairie dans la personne de Georges Macartney, créé lord Macartney, baron de Lissanoure, en 1776. Ce gentilhomme fut successivement ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne à la cour de

Russie, secrétaire de la vice-royauté d'Irlande, capitaine-général de la Grenade et des îles adjacentes, puis gouverneur du Bengale, et en dernier lieu ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur de la Chine, en 1792. Il est mort sans postérité dans le comté de Surrey, le 31 mars 1806. La relation de son voyage en Chine a été traduite dans toutes les langues.

Donall-Roe Mac-Carthy-Mor, prince de Desmond, qualifié roi dans les *Annales de Connacie*, eut de sanglants démêlés avec son cousin germain Fighnin-Ranna Mac-Carthy, contre lequel, en 1260, il fournit des secours à Guillaume Denn et aux Fitz-Gérald. La mort de Fighnin et la haine contre les Anglais mirent fin à ces dissensions intestines des Mac-Carthy, dont les diverses branches se réunirent dans un intérêt commun.

En 1280, ils s'assemblèrent pour élire un chef, et leurs suffrages unanimes tombèrent sur Donall-Roe. Ce prince, ayant réuni sous ses drapeaux des forces assez nombreuses pour se mettre en campagne, s'empara de plusieurs châteaux occupés par les Anglais, et fit rentrer une partie du pays sous son autorité. Les exploits de Donall lui ont acquis une grande renommée parmi les historiens irlandais, qui le représentent comme un prince accompli. Il mourut dans de grands sentiments de piété, en 1302, à un âge très avancé. Il avait épousé Marguerite Fitz-Maurice, fille de Nicolas Fitz-Maurice, troisième lord de Kerry, dont il laissa deux enfants. Donall-Ogue, l'aîné, continua la descendance directe des princes de Desmond.

Cependant les événements qui avaient changé les destinées de l'Irlande portaient un coup funeste à l'existence politique des Mac-Carthy. Si le belliqueux Dermod, Donall-Mor, son fils, et après eux Cormac et Donall-Roe, célèbres par leurs fréquentes victoires sur les Anglais, continuèrent à se maintenir dans la souveraineté et le titre de roi de Desmond, leurs successeurs, affaiblis par les divisions intestines, durent abdiquer cette dignité suprême, qui pendant plusieurs siècles avait été possédée avec éclat par des chefs de leur race. Les Mac-Carthy n'en conservèrent pas moins leur indépendance et leur autorité sur le pays jusqu'aux règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier, et quoique

dans leurs rapports avec la nation conquérante ils n'eussent plus que le titre de princes, leur haine pour la subordination, leur puissant vasselage et leur caractère belliqueux, ont donné souvent de sérieuses inquiétudes à l'Angleterre. Soumis en apparence, mais toujours indomptés, ils tentèrent à chaque occasion, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, de relever le trône des deux Momonies, antique patrimoine de leurs ancêtres. Ils appelaient à cette guerre sacrée leurs alliés et leurs voisins et se mettaient à leur tête en campagne. Jetez les yeux, en effet, sur les trois grandes luttes nationales qui ont marqué l'agonie de la malheureuse Irlande, chaque fois vous retrouvez pour chef de toutes les forces du Munster un prince de la maison Mac-Carthy. Sous le règne d'Élisabeth, c'est Florence Mac-Carthy-Reagh, dit Mac-Carthy-Mor, prince de Carbery, deuxième comte de Clancare; à l'époque de Cromwell, c'est Donogh Mac-Carthy, vicomte de Muskery, comte de Clan-Carthy; enfin, en 1688, c'est Justin Mac-Carthy, vicomte, puis duc de Mount-Cashel, et le dernier comte de Clancare [1], qui chercha à relever pour lui le trône des deux Momonies.

Donall-Ogue Mac-Carthy, prince de Desmond, est le dernier qui ait porté quelquefois le titre de roi. Son règne, dont la durée ne fut que de cinq ans, commença sous les tristes auspices d'une guerre intestine. Donall, vaincu et fait prisonnier par un de ses cousins, languit près d'un an dans les cachots. La haine et la crainte des Anglais amenèrent une réconciliation entre les deux princes irlandais, qui unirent leurs forces contre l'ennemi commun. Au moment de se mettre en campagne, Donall fut enlevé par une mort prématurée, et les projets des confédérés restèrent sans exécution.

Cormac-Mor Mac-Carthy, prince de Desmond, succéda, en 1307, à Donall-Ogue, son père. Il épousa Honoria Fitz-Maurice, fille du lord de Kerry, et laissa de cette union, entre autres enfants : 1° Donall, qui continua la descendance; 2° Dermod-Mor,

(1) Leland et Gordon disent par erreur qu'il fut créé comte de Clancarthy, titre qui ne fut conféré qu'en 1658 et à la branche de Muskery, comme nous le verrons plus bas.

auteur de la branche des chefs et vicomtes de Muskery, comtes de Clan-Carthy, rapportée ci-après.

Donall-Mac-Carthy-Mor, héritier de la principauté de Desmond, la transmit à ses descendants dont la postérité s'éteignit vers l'an 1590, à la sixième génération, dans la personne de Donall-Mac-Carthy-Mor, deuxième du nom, premier comte de Clancare. Ce dernier s'était rendu à Londres en 1566 et y avait fait sa soumission à la reine Élisabeth. En récompense, elle lui rendit tous ses biens confisqués, et le créa comte de Clancare, baron de Valentia et membre du parlement. A peine eut-il recouvré son patrimoine, qu'il leva une armée pour reconquérir la souveraineté des deux Momonies, et appela sous ses drapeaux les Géraldins et plusieurs autres chefs puissants ; leurs forces avaient encore néanmoins une trop grande infériorité pour que l'issue de la lutte fût longtemps douteuse. Donall, vaincu, fut amnistié et remit au conseil d'Irlande, pour garant de sa fidélité, son fils naturel, Donall, que le gouvernement anglais reconnut Mac-Carthy-Mor, en 1599, pour l'opposer à Florence Mac-Carthy-Reagh, comte de Clancare. Il n'avait eu qu'une seule fille légitime, Hélène, qui, par son mariage avec Florence Mac-Carthy-Reagh, fonda la première branche dans celle des princes de Carbery, et lui apporta en dot le comté de Clancare et tout le patrimoine des Mac-Carthy-Mor.

BRANCHE

DES CHEFS ET VICOMTES DE MUSKERY,

COMTES DE CLAN CARTHY, PUIS, SOUS JACQUES II, DUCS ET PAIRS.

La baronnie de Muskery, apanage de Dermod-Mor Mac-Carthy, fils puîné de Cormac-Mor, donna son nom à la branche cadette, dont il est l'auteur. Son arrière-petit-fils, Cormac-Laidir Mac Carthy, consacra les loisirs d'un gouvernement long et paisible à embellir ses domaines et à les fortifier. Il fonda le couvent des franciscains de Kilcrea, celui des augustins de Ballivacadane et

cinq églises en divers lieux. On lui doit aussi la construction des châteaux de Blarney, de Kilcrea et de Carrignamuc. Il mourut en 1494, après avoir administré quarante-six ans sa baronnie. Son corps fut inhumé à Kilcrea, lieu de sépulture des princes de sa branche.

Cormac Mac-Carthy, chef de Muskery, issu de Cormac-Laidir à la quatrième génération, fit, comme le dernier rejeton de la branche aînée, sa soumission à la reine Élisabeth, et embrassa même le protestantisme. Malgré ces garanties d'obéissance et de fidélité, Cormac ne put se concilier l'entière confiance de la reine. Il ourdissait, dit-on, secrètement des complots et voulait réunir ses forces à celles de son cousin Mac-Carthy-Mor ; mais il ne put tromper la vigilance du gouvernement anglais, et les violents soupçons qu'inspirait sa conduite le firent jeter en prison avec sa femme et ses enfants. Un stratagème audacieux d'Owen Mac Sweeny brisa leurs fers. Cormac mourut en 1606; Cormac-Ogue, son fils aîné, dévoué au catholicisme, attira d'Angleterre plusieurs familles qui fuyaient, en 1640, les persécutions religieuses et leur procura des établissements dans le comté de Cork, aux dépens de sa propre puissance territoriale. Jacques I[er], qui estimait ses vertus et désirait se le concilier, l'avait créé baron de Blarney et vicomte de Muskery, le 15 novembre 1628.

Donogh Mac-Carthy, héritier des titres et du crédit de son père Cormac-Ogue, se consacra comme lui à la défense de la religion de ses ancêtres. Général de l'armée catholique de la province de Munster, dès 1641, il fut le dernier chef qui posa les armes dans la lutte contre Cromwell, en 1652. Donogh fut alors traduit devant la haute cour de justice instituée par le protecteur; mais ayant été assez heureux pour se faire acquitter, il passa en Espagne. Le roi Charles II le créa comte de Clan-Carthy en 1658. Donogh Mac-Carthy mourut en 1665, cinq ans après le rétablissement de ce prince sur le trône d'Angleterre. Le vicomte de Muskery fut un des personnages les plus influents de son époque et celui qui obtint le plus de la confiance de la reine Henriette-Marie de France, veuve de l'infortuné Charles I[er], lors de son ambassade, en 1647, près de cette princesse à Saint-Germain-en-

Laye. Il avait épousé Marie Butler, sœur du duc d'Ormond, dont il eut trois fils.

Charles Mac-Carthy, vicomte de Muskery, l'aîné, servit d'abord en France, où la proscription des partisans des Stuarts l'avait obligé de chercher un asile. Le certificat dressé par le chevalier Edward Walker, dit Jarretière, premier roi d'armes, à l'occasion de ses funérailles, fournit le plus bel éloge funèbre de ce gentilhomme. Il donna en toute occasion au service de France, y est-il dit, « des témoignages si éclatants de sa con-« duite et de son courage, qu'il obtint avec justice la réputation « d'un général vaillant, vigilant et expérimenté. Rappelé par la « suite au devoir que lui imposait sa fidélité à sa patrie, il ne « donna pas des preuves moins distinguées de l'étendue de ses « talents, de son honneur et de son courage en servant sous les « drapeaux du roi son souverain, pendant la résidence que fit ce « prince dans les Pays-Bas espagnols ; il s'attira l'estime de « Jacques Stuart, duc d'York, qui faisait grand cas de ses talents « et de ses connaissances, et qui le nomma premier gentilhomme « de sa chambre. Ce fut pour remplir les fonctions de cette place « et mieux manifester à son maître sa fidélité et son affection « extraordinaire, qu'il assista au dernier combat naval de ce « prince contre les Hollandais, le samedi 13 juin 1665. Ce fidèle « sujet était sur le vaisseau amiral le *Royal-Charles*, aux côtés « du duc d'York, lorsqu'il périt au champ d'honneur frappé d'un « boulet qui trancha aussi les jours de Charles, comte de Fal-« mouth, et de Richard Boyle, écuyer, second fils de Richard, « comte de Burlington et de Cork.

« Il mourut universellement regretté, à l'âge de 31 ans. Le « comte de Clan-Carthy, son père, ayant pris l'ordonnance de ses « funérailles, fit déposer son corps pendant quelques jours au « château de Dorset, d'où, le lundi 19 juin, il fut porté en grande « pompe à l'abbaye de Westminster, etc. » Charles Mac-Carthy avait épousé Marguerite Burgh, fille et seule héritière du marquis et comte de Clanricarde, en Irlande, dont il eut un fils et une fille, morts sans alliance.

Justin Mac-Carthy, frère cadet de Charles, fut créé vicomte

de Mount-Cashel, puis duc et pair par le roi Jacques II, à la suite d'une éclatante victoire qu'il remporta à la tête des troupes de Munster, en 1689, sur un corps considérable de protestants commandés par Guillaume O'Brien, auquel il fit mettre bas les armes. Il commandait alors l'armée catholique d'Irlande comme major général. Le 13 juillet de la même année, il fut attaqué près de Lisnaskea par l'armée du général Wolsey. Vaincu par le nombre et par la position, il chercha une mort glorieuse au milieu des bataillons ennemis; mais son espoir fut trompé : accablé de blessures, épuisé par la perte de son sang, il tomba au pouvoir des Anglais. Il avait perdu à cette funeste journée deux mille hommes sur le champ de bataille et cinq cents s'étaient noyés dans le lac Erne. Justin Mac-Carthy refusa comme un déshonneur de mettre à prix sa liberté, et il serait resté dans les fers si un échange de prisonniers ne les eût brisés sans rançon et ne lui eût permis de rejoindre Jacques II. Après le désastre de la Boyne, il suivit son souverain légitime sur le continent, y entra avec son agrément au service de France avec le grade de lieutenant-général. Il mourut à Barèges, en 1700, des suites d'une blessure qu'il avait reçue cinq ans auparavant à la bataille de la Marsaille.

Callaghan Mac-Carthy, frère de Charles et de Justin, continua la descendance des comtes de Clan-Carthy, dont le dernier rejeton mâle fut son petit-fils Robert Mac-Carthy, cinquième comte de Clan-Carthy, qui rentra dans une partie des biens de sa branche, dont la révolution de 1688 avait entraîné la confiscation. Il prit du service dans la marine anglaise, se distingua en plusieurs circonstances et s'éleva au grade de chef d'escadre. Robert Mac-Carthy et Justin, son frère cadet, étant morts sans postérité, leur branche s'éteignit, et la comté-pairie de Clan-Carthy est aujourd'hui possédée par la famille Power, issue de Jean Power, écuyer, et d'Hélène Mac-Carthy, sa femme, fille de Cormac, lord Muskery.

BRANCHE

DE MAC-CARTHY-REAGH,

PRINCES DE CARBERY.

Donall-Got-Ogue Mac-Carthy-Mor, le plus jeune des trois fils de Donall-Mor-Na-Currad, souverain de Desmond, et le frère du célèbre Cormac-Finn, reçut en apanage, comme nous l'avons dit, la principauté de Carbery, qui a donné son nom à la branche dont il est l'auteur. Son ambition se trouvait trop à l'étroit dans cet héritage de ses pères pour qu'il ne cherchât pas à s'agrandir aux dépens de ses voisins. En 1233, il attaqua Dermod O'Mahony, et remporta sur lui d'importants avantages, qui coûtèrent la vie à trois des fils de Dermod. Il tourna ensuite ses armes contre les Fitz-Gérald, mais la fortune lui fut cette fois infidèle. Après avoir essuyé plusieurs revers, il périt de la main de Jean de Callan, fils de Thomas Fitz-Gérald.

Donall-Maol Mac-Carthy, prince de Carbery, cinquième fils de Donall, s'unit à ses frères aînés pour venger la mort de son père et pour faire une guerre acharnée aux Anglais, qui s'étaient déclarés en faveur des Fitz-Gérald. Fighnin Mac-Carthy, chef des troupes de sa maison, obtint d'abord de brillants succès; et une victoire décisive, où Jean de Callan tomba sous ses coups, semblait devoir mettre fin à la lutte. Les Mac-Carthy rasèrent tous les châteaux du district de Conall-Gabbra, et passèrent les garnisons anglaises au fil de l'épée. Mais tandis que Fighnin poursuivait sa marche victorieuse, ses ennemis formaient une ligue; et ayant reçu des renforts considérables de l'Angleterre, ils livrèrent au mois d'octobre 1261 une bataille, où les Mac Carthy furent battus et où Fighnin perdit la vie avec les principaux chefs du Munster. Donall-Maol, loin de se laisser abattre par la mort de son frère, prit le commandement des troupes, releva les affaires de son parti et déploya une telle activité, que ses adver-

saires n'osèrent pas pendant douze ans passer la charrue sur les terres qu'ils avaient conquises. Ce prince, toujours animé d'une haine implacable contre les Anglais, ne cessait de relever et de soutenir le courage de ses compatriotes. Choisi presque toujours pour arbitre dans les querelles des chefs irlandais, il employait son crédit et son influence à les réunir contre l'ennemi commun et à leur faire secouer le joug odieux qui pesait sur leur patrie. Malheureusement il fut entravé dans ses projets, et se trouva engagé lui-même dans des guerres intestines relatives à la succession au titre de Mac-Carthy-Mor.

Donall-Caom (le Doux) Mac-Carthy, prince de Carbery, succéda à Donall Maol, son père, vers l'an 1311. L'obscurité et la confusion qui règnent à cette époque dans les annalistes de l'Irlande ne laissent aucuns détails sur les événements de la guerre, dont la continuation avait dû lui être léguée avec son patrimoine.

Donall-Glas (le Vert) Mac-Carthy, prince de Carbery, fils du précédent, fit bâtir, vers l'an 1320, l'abbaye de Timoleague sur les ruines de l'ancien monastère de ce nom, et y appela des moines de l'ordre de Saint-François. La reconnaissance fit placer le tombeau de Donall-Glas dans le chœur de ce couvent, qui devint le lieu de sépulture des rejetons de la branche de Mac-Carthy-Reagh.

La lutte, dont le silence des annalistes semblait indiquer le ralentissement sous les deux princes qui précèdent, se ralluma avec violence sous Donall-Carbreagh Mac-Carthy, prince de Carbery, fils de Donall-Glas. Ce n'est plus seulement sur des traditions et des récits, mais sur des preuves authentiques et irrécusables que peut s'appuyer l'historien. Des lettres patentes d'Édouard III, du mois d'août 1334, conservées en original et transcrites dans l'histoire de la maison de Mac-Carthy par les rois d'armes d'Angleterre, ordonnent à Jean de la Bataille, trésorier, de payer les gages des hommes d'armes que Jean Darcy, justicier d'Irlande, avait levés pour marcher en Momonie, où Donall-Carbreagh Mac-Carthy et Mac-Dermod étaient en insurrection. Il paraît, par d'autres lettres du même monarque, du 2 avril 1355, que le prince de Carbery, à la suite de fréquentes révoltes, avait été

obligé de se constituer en otage, avec son frère naturel Dermod.

Donall-Carbreagh Mac-Carthy fut père de Donall-Reagh (l-Roux), prince de Carbery. Ce surnom de Reagh, qui signifie *tavelé, marqué de taches de rousseur*, devint l'épithète distinctive des aînés de la branche, qui, vers la même époque, adopta pour devise *Fortis, ferox et celer*.

Dermod-Na-Ona Mac-Carthy-Reagh, prince de Carbery, fils de Donall et de Jeanne Fitz-Maurice, profita de l'éloignement des armées anglaises pendant la guerre des Deux-Roses, pour relever l'étendard de l'indépendance et reconquérir une partie des biens confisqués à sa famille. Il reprit, en 1449, le château de Kilbritton sur Jean de Courcy, baron de Kinsale; mais il ne put s'y maintenir longtemps. Il avait épousé Hélène Mac-Carthy, fille de Taig Mac-Carthy, lord Muskery, dont il eut, entre autres enfants, Fighnin qui suit.

Florence ou Fighnin Mac-Carthy-Reagh, prince de Carbery, voyant la puissance de Henri VII, roi d'Angleterre, plus affermie que jamais, sacrifia ses instincts de haine héréditaire au bien de son pays. Au lieu d'engager une lutte désastreuse et désormais sans espoir de succès réel, il se rapprocha du monarque anglais, et reçut de lui, par lettres patentes du 21 mai 1484, procuration pour recevoir les hommages et serments de fidélité des seigneurs d'Irlande. De concert avec ses fils Donall et Cormac, il abolit la loi de succession alternative ou de tanistrie, et soumit à la couronne d'Angleterre la principauté de Carbery, dont il obtint l'investiture le 20 novembre 1496, pour la posséder en fief héréditaire dans toute son étendue et avec toutes ses libertés et franchises, à la charge seulement de fournir à l'armée du roi vingt chevaliers et quarante hommes de pied, à toute réquisition, mais pour un temps prescrit. Florence fit acte de foi et hommage au monarque anglais immédiatement après cette investiture, et l'acte qui fut dressé en cette circonstance qualifie la race des Mac-Carthy-Reagh de maison princière. De son mariage avec Catherine, fille de Thomas Fitz-Gérald, huitième comte de Desemond, et d'Ellice Barry (des vicomtes de Buttevant), Florence laissa pour fils et héritier Donall, qui suit.

Donall Mac-Carthy-Reagh, qualifié prince de Carbery dans une trève conclue avec Pierre Butler, chevalier, le 24 janvier 1512, posséda en fief le territoire de Kilgobane, et gouverna ce pays pendant vingt-six ans, suivant l'histoire manuscrite de la famille. L'histoire dit qu'il recouvra, par une circonstance bien singulière, le château de Kilbritton qui, sous son aïeul Dermod Na-Ona, était retombé au pouvoir de Jean de Courcy, baron de Kinsale. Donall avait une belette blanche d'une grande rareté, qui faisait l'admiration générale. Le baron de Kinsale eut le caprice de l'acheter, et ne pouvant obtenir que le prince de Carbery la lui cédât, il la lui emprunta et donna en garantie le château de Kilbritton. La belette étant morte quelque temps après, Donall resta propriétaire du manoir qu'il avait reçu en gage. Donall avait épousé : 1° sa cousine, sœur de Cormac-Laidir-Ogue Mac-Carthy, lord de Muskery, avec lequel il avait combattu, en 1521, à la glorieuse journée de l'abbaye de Mourne; 2° Ellinor, veuve du lord de Tirconnel et fille de Gérald Fitz-Gérald, huitième comte de Kildare, chevalier de la Jarretière, lord-chef de justice en Irlande. Donall eut de cette dernière union, entre autres enfants, Cormac Mac-Carthy-Reagh, qui continua la descendance, et Donogh, père de Florence Mac-Carthy-Mor, deuxième comte de Clancare, du chef de sa femme, Hélène Mac-Carthy, fille et héritière du prince de Desmond.

Florence, avant son union, portait le titre de lord de Kinsale au comté de Cork. Ayant contracté ce mariage sans demander l'autorisation préalable du gouvernement britannique, Florence excita les soupçons d'un pouvoir ombrageux; et sous de frivoles prétextes, il fut arrêté en 1597 et enfermé pendant un an, comme prisonnier d'État, dans les cachots de la Tour de Londres. Une dure captivité ne fit qu'aigrir le comte de Clancare contre les oppresseurs de sa patrie. Ses talents militaires et le riche patrimoine que lui avait apporté sa femme lui donnaient une puissante influence. Les tribus de sa race, dans une assemblée générale, le proclamèrent prince de Carbery et l'investirent du commandement des forces catholiques de Momonie. Florence Mac-Carthy se rendit redoutable aux Anglais, les battit en plu-

sieurs rencontres, et tailla en pièces l'armée du capitaine général sir Georges Flower. La reine Élisabeth, désespérant de le réduire par la force, fit entamer avec lui des négociations; mais Florence craignait une perfidie, et dans de trop justes prévisions il refusa de traiter, parce qu'on ne voulait pas lui assurer une garde personnelle de trois cents hommes. Arrêté par trahison, au mois d'avril 1601, le comte de Clancare fut plongé de nouveau dans les cachots de la Tour de Londres, où il mourut. Son fils Donall, emprisonné avec lui, demeura quarante ans en captivité; et lorsqu'il recouvra la liberté, par suite de la révolution de 1641, la confiscation de ses biens et sa longue absence ne lui permirent pas de relever complétement son crédit et sa fortune. Ses descendants, qui se distinguèrent par leur dévouement à la cause nationale, combattirent, en 1688, pour leur indépendance et pour le rétablissement de leur souveraineté; mais ils succombèrent dans la lutte, et les derniers rejetons de ce rameau s'éteignirent dans une profonde infortune. L'histoire nous représente Florence Mac-Carthy comme un héros de taille gigantesque, de formes herculéennes, unissant le courage du lion au coup d'œil de l'aigle dans les combats; la bienveillance et l'urbanité à la sagesse et à la fermeté dans le commandement.

Cormac Mac-Carthy-Reagh, fils de Donall et oncle de Florence, succéda à son père. Il avait épousé Shely ou Julia Mac-Carthy, veuve de Gérald Fitz-Maurice, lord de Kerry, et fille de Cormac Laidir-Ogue Mac-Carthy, lord de Muskery. De cette union il laissa un fils, Donall-Ni-Pipo, d'abord seigneur de Kilbritton, domaine patrimonial de sa branche.

Donall fut en contestation avec Owen Mac-Carthy-Reagh, son oncle, au sujet de divers territoires, villes et châteaux dont ce dernier, quoique cadet, s'était mis en possession. Le lord-député, chef de justice en Irlande, intervint pour concilier les parties, et rendit, le 9 avril 1590, une sentence pleine de sagesse. Donall s'y soumit et attendit le décès de son oncle pour rentrer dans ses biens et dans la principauté de Carbery. Une enquête qui se fit le 20 décembre 1614, deux ans après la mort de Donall, porte que ce prince possédait, dans les derniers temps de sa vie, en fief

absolu, les manoirs et châteaux de Kilbritton et de Dunmanway, le pobull entier de Glennacrime, les châteaux, villes et territoires de Banduff, Donn Daniel, Clonkallie, Ardgohane, Seanvogh, Carrewneure, Kilgobane, etc. Il avait épousé Marguerite Fitz-Gérald de Desmond, dont il eut, entre autres enfants : 1° Cormac Mac-Carthy, dont le petit-fils, appelé aussi Cormac, se dévoua à la cause des Stuarts et passa au service de France, où il fut colonel d'un régiment de son nom. Sa postérité s'est éteinte au siècle dernier, après avoir donné plusieurs officiers distingués à nos armées et à celles d'Espagne; 2° Florence Mac-Carthy de Banduff dans le comté d'York, qui combattit avec Donogh, son frère cadet, pour la cause nationale, en 1601 : ses descendants partagèrent l'exil des Suarts et s'établirent en Espagne, où leur lignée s'est éteinte; 3° Owen Mac-Carthy de Kilbritton, qui continua à résider en Irlande et succéda à son père.

Owen épousa sa cousine Honoria Mac-Carthy, fille de Taig Mac-Carthy, seigneur de Glennacrime en Carbery, dont il eut un fils nommé Daniel. Il vivait encore en 1641.

Daniel Mac-Carthy-Reagh, seigneur de Knocnahinshy et de plusieurs autres fiefs dans le Carbery, mourut le 16 décembre 1666. Il avait contracté alliance avec Honoria O'Héa, fille de Jean O'Héa de Corably, dans le comté de Cork.

Donogh ou Denis Mac-Carthy-Reagh, fils de Daniel, était seigneur de Springhouse, au comté de Tipperary, où il s'établit par suite de son mariage avec Élisabeth Hackett. Il mourut en 1712, et fut le père de Justin Mac-Carthy, né le 28 février 1685, mort en 1756, et inhumé à Bansha, baronnie de Clan William, auprès de sa femme Marie Shee, décédée en 1744.

Denis Mac-Carthy-Reagh, seigneur de Springhouse, né le 21 juin 1718, fut élevé par Marie Shee, sa mère, dans les sentiments de la plus haute piété. Le gouvernement britannique faisait peser sur l'Irlande tout le poids de son despotisme politique et religieux. Pour s'affranchir de l'espèce d'ilotisme auquel étaient réduits les catholiques, beaucoup de familles avaient embrassé le protestantisme. Ce succès avait rendu l'Angleterre plus intolérante encore à l'égard de ceux qui restaient fidèles à la foi de

leurs pères. Denis Mac-Carthy, profondément affligé d'un tel moyen de prosélytisme et préférant l'exil à l'apostasie, résolut de soustraire sa famille aux persécutions. Il vint chercher sur le continent un asile où ses descendants pourraient exercer en liberté et sans crainte pour l'avenir le culte de leurs ancêtres. La sympathie qui existait entre la France et l'Irlande, l'accueil hospitalier que les Stuarts et leurs partisans avaient reçu des Bourbons, déterminèrent Denis Mac-Carthy dans le choix de sa patrie adoptive. Après un long voyage dans les pays catholiques de l'Europe, il revint en France, et mourut le 13 septembre 1761, à Argenton, dans la province du Berry.

Justin Mac-Carthy-Reagh, comte de Mac-Carthy, né à Springhouse, le 18 août 1744, fut fidèle à la promesse qu'il avait faite à son père de quitter l'Irlande et de n'y plus revenir, à moins que la paix et la liberté n'y fussent rendues à la foi catholique. Il réalisa, autant qu'il lui fut possible, les débris d'une immense fortune, et alla s'établir à Toulouse, dont la douceur du climat était favorable à la délicatesse de sa santé. Après la production de ses titres et preuves, qui furent examinés dans le conseil du roi et vérifiés par Chérin père, généalogiste de la cour, il obtint, en 1776, de Sa Majesté, des lettres patentes de naturalisation, qui furent enregistrées l'année suivante au parlement de Toulouse. Elles mentionnent les preuves faites, et en vertu desquelles le roi, en l'admettant parmi les membres de la noblesse des États, le reconnaît dans la descendance de la maison Mac-Carthy, anciennement souveraine en Irlande, et de la branche des princes de Carbery. Il fut admis aux honneurs de la cour avec le titre de comte; il réunissait alors, par alliance et par extraction, le double titre de Mac-Carthy-Mor et Mac-Carthy-Reagh, qui distinguait les aînés de sa maison. Son goût éclairé pour les sciences et les lettres lui fit former une des plus belles et des plus riches bibliothèques de l'Europe, et rendit son hôtel le rendez-vous des savants les plus distingués. Cette bibliothèque, digne d'un souverain, suivant l'expression de M. Debure, chargé, en 1814, d'en faire le catalogue, était plus remarquable par le choix des ouvrages, la rareté des éditions et la beauté des

reliures que par le nombre des volumes. On en avait offert un million sous l'empire, et elle fut vendue, en 1815, environ huit cent mille francs. Il est mort en 1812, laissant de son mariage avec Marie-Wunfride Tuite, fille du baron Nicolas Tuite de Tuitestown, dans le comté de West-Meath: 1° Denis-Joseph comte de Mac-Carthy, né le 18 juillet 1766; 2° et 3° Nicolas, abbé de Mac-Carthy, et Robert-Joseph, comte de Mac-Carthy-Reagh, dont nous parlerons ci-après; 4° et 5° Charles et Patrice, mariés à deux sœurs, Marie et Julie Poyen de l'Anse: le premier est mort sans postérité; le second a laissé quatre enfants; 6° Justin de Mac-Carthy, qui a épousé la fille du marquis Coriolis d'Espinouse; 7° Anne, chanoinesse, comtesse de l'Argentière; 8° Christine, mariée au marquis de Saint-Gery; 9° Marie, chanoinesse, comtesse de l'Argentière.

Nicolas Tuite, abbé de Mac-Carthy, né à Dublin, en 1760, fut envoyé à Paris avec ses frères, sous la conduite d'un gouverneur, y fit de brillantes études et révéla de bonne heure une haute intelligence et une rare organisation. L'archevêque de Narbonne, monseigneur de Dillon, son parent, lorsqu'il présida l'assemblée du clergé de France, s'empressa de le présenter comme un jeune homme de la plus grande espérance. Il voulut lui faire conférer un bénéfice; mais n'étant pas encore entré dans les ordres, le jeune Nicolas refusa par délicatesse. Il achevait son cours de théologie lorsque les événements révolutionnaires donnèrent à la France une répétition du drame sanglant des Stuarts sur une plus vaste scène. L'âme de l'abbé de Mac-Carthy reçut une impression profonde de ces grandes et douloureuses catastrophes qui accablaient sa nouvelle patrie. Tandis que ses deux frères allaient sur la terre d'exil payer le tribut de l'honneur et de la fidélité, il suivait dans la retraite et avec ardeur les longues études préparatoires qu'exigeait la haute mission à laquelle l'appelaient son zèle et son génie. Aucune connaissance humaine ne doit rester étrangère au véritable orateur, à celui surtout qui du haut de la chaire sacrée fait entendre la parole divine sans le secours de cahiers et de livres, sans autres guides que l'inspiration et la mémoire. Docile à ces préceptes de Fénelon, l'abbé

de Mac-Carthy consacra plus de vingt années à se familiariser avec toutes les sciences qui se rattachent à l'art oratoire et donnent cette force et cette autorité seules capables d'entraîner la conviction. Il se rendit ensuite au séminaire de Chambéry, pour s'y préparer aux saints ordres, qu'il reçut en 1814. Quelque temps après, il commença ses célèbres prédications, qui ont fait la gloire de la chaire moderne française, et l'ont placé lui-même au rang de nos premiers orateurs sacrés. Louis XVIII le nomma évêque de Montauban, mais il refusa cette dignité pour se consacrer à la vie religieuse. Sa charité, sa douceur, son onction et toutes les vertus et les qualités qui prêtent du charme aux rapports de la vie sociale, l'avaient rendu l'objet de la vénération générale. Il mourut en odeur de sainteté, à Annecy, le 3 mai 1833. Le chapitre et le prélat d'Annecy, jaloux de garder ces précieuses dépouilles, leur rendirent les plus grands honneurs, et les firent déposer au caveau des évêques et des chanoines en l'église cathédrale, dans le même tombeau où, pendant vingt ans, avait reposé le corps de saint François de Sales.

Robert-Joseph, comte de Mac-Carthy-Reagh, né le 30 juin 1770, émigra en 1791, et fit les campagnes de l'armée des princes en qualité d'aide de camp du prince de Condé. Louis XVIII lui conféra, le 4 juin 1814, le grade de maréchal de camp. Élu député de la Seine-Inférieure, en 1815, et de la Drôme, l'année suivante, le comte de Mac-Carthy siégea au côté droit. Pendant sa mission législative, il défendit les droits du clergé, vota la restitution de ses biens et de ceux de l'ordre de Malte, et s'opposa à la censure, pensant qu'il y avait moins de danger à confier aux citoyens le droit de publier leurs opinions qu'à remettre au ministère le monopole de la presse. Il a continué de siéger jusqu'en 1820, et est décédé à Lyon, le 11 juillet 1827. Il avait épousé, en 1809, Émilie-Marie de Bressac, dont il a laissé un fils unique, Justin-Marie-Laurent-Robert, comte de Mac-Carthy-Reagh, né le 6 mai 1811, chef actuel du nom et des armes.

Telles sont, dans un simple résumé de quelques pages, les annales des Mac-Carthy, cette race royale dont les destinées offrent des phases si diverses. Il est à remarquer cependant que

privée de l'autorité souveraine et courbée sous le joug oppresseur de l'Angleterre, la maison de Mac-Carthy conserva toujours une richesse territoriale et un crédit moral qui rappelaient le souvenir de sa grandeur originaire et de sa longue prospérité. Dans la terrible guerre de 1599, la seule tribu des Mac-Carthy présentait un effectif de 3,000 vassaux sous les armes, tribu formidable, disent les historiens, si elle n'eût été partagée par des dissensions funestes. Aussi, à toutes les époques, voit-on les plus illustres et les plus puissantes familles rechercher son alliance, et souvent recourir à son appui. Comblés de tous les honneurs auxquels les catholiques pouvaient aspirer sous la domination anglaise, ils furent créés comtes de Clancare et de Clan-Carthy, vicomtes de Muskery, vicomtes, puis ducs de Mount-Cashel, barons de Lissanoure, de Valentia et de Blarney, lords Macartney, pairs d'Irlande et d'Angleterre. Leurs descendants, fidèles à la cause du malheur, suivirent les Stuarts dans l'exil, et ils ont porté les armes avec une grande distinction dans toutes les contrées où cette légitimité a eu besoin de défenseurs.

ARMES : *d'argent, au cerf passant de gueules, ramé de dix cors et onglé d'or*. L'écu timbré de la couronne antique royale irlandaise. Tenants : deux anges de carnation, vêtus de tuniques d'argent et du manteau de pourpre, et ayant chacun un bouclier ; celui de droite aux armes de la province de Munster, celui de gauche aux armes de la ville de Cork. Cimier : un dextrochère tenant un lézard au naturel avec le cri : LAM LAIDIR ABOU : *Vive le bras fort*. Légende : SINNSIOR CLANNA MILEAD : *Aînés de la race milésienne*. Devise de Mac-Carthy-Reagh : FORTIS, FEROX ET CELER. (*Voir planche* IX).

A. BOREL D'HAUTERIVE.

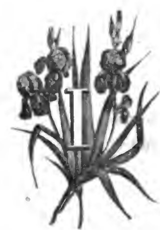
GÉNÉALOGIE

HISTORIQUE

DE LA MAISON DE FOS

ISSUE

DES VICOMTES DE MARSEILLE, DES COMTES D'ARLES ET DE PROVENCE.



ISSUE des vicomtes de Marseille, qui ont les comtes souverains d'Arles et de Provence pour aïeux, la maison de Fos est sans contredit du petit nombre de ces anciennes familles encore existantes qui puissent prétendre à la plus antique et à la plus illustre origine. Les commencements de l'histoire du grand fief connu sous le nom de comté d'Arles, comté de Provence et marquisat de Provence, sont entourés d'une obscurité qui a partagé le sentiment des historiens. Selon quelques-uns, les comtes de Provence seraient descendus en ligne féminine de BOSON, premier roi d'Arles. Vers le milieu du dixième siècle, ils étendirent leur titre et leur autorité, et leur nom devint la terreur des infidèles. GUILLAUME Ier, comte d'Arles, fils de Boson II, par ses victoires sur les ennemis du pays qu'il réduisit à la servitude et par la sagesse de son gouvernement, mérita justement les titres de grand, de prince très chrétien, de père de la patrie; elles l'autorisèrent à se qualifier marquis de la province d'Arles, marquis de Provence, prince de toute la Provence.



Armes des Vicomtes de Fos.

Pons Ier, troisième fils de Boson II, reçut de ce même Guillaume, son frère, la vicomté de la ville inférieure de Màrseille en apanage héréditaire, sous la condition de reconnaître sa suzeraineté. Ses successeurs, étendant la juridiction et les dépendances de ce fief, possédèrent dans la suite un territoire d'une vaste étendue. Ils devinrent maîtres d'une cinquantaine de villes, bourgs ou villages, parmi lesquels on distinguait Toulon, Hières, Sixfours, Olières, Soliers, Bregançon, la Ciotat, Cassis, Ceyreste, Tretz, Belcodenes, Porrières, Peynier, la Cadière, le Castellet, le Bausset, Aubagne, Puilobier, Alauch, *Fos*, Saint-Julien, Saint-Marcel, Roquevaire, Auriol, Puipin, Saint-Savournin, Cujes, Signe, Juillans, les Penes, Venel, Gardagne, Colongne, Cabris, Trebillane, Cignac, les Martigues, Chateauneuf-les-Martigues, la Tour-d'Embouc, Fez, Roquefeuil, Rousset, Chateaunef le Rouge, Fuveau, Gréasque, Mimet, Pechauris et Ners.

Mais les vicomtes de Marseille virent leur pouvoir s'affaiblir insensiblement, et il y eut de leur faute, dit un historien, car leur caractère propre fut une dévotion sans lumières et sans bornes. La souveraineté de l'évêque ayant suivi de près dans Marseille la souveraineté des vicomtes, ces deux puissances se partagèrent la ville, d'où provinrent deux fiefs et deux villes : la supérieure, possédée par l'église, et l'inférieure, possédée par les vicomtes. Mais les seigneurs s'étaient continuellement affaiblis par la division du pouvoir, si bien qu'en 1170 on voyait cinq vicomtes, Hugues-Geoffroi III, Guillaume le Gros, Barral, Raymond-Geoffroi et Roncelin, tous fils de Hugues-Geoffroi II. En outre, les vicomtes n'avaient point empêché les conseils de ville. Le peuple tira parti de ces circonstances, et organisa la commune en dehors du fief sous le nom de *confrérie du Saint-Esprit* et l'autorité des confrères recteurs. Il régla, dans son seul intérêt, la paix, la guerre et les alliances, ne laissant aux vicomtes qu'une portion des droits domaniaux et de la justice. Ces fiers et riches marchands de la ville inférieure conçurent l'idée de se rendre libres et de joindre la seigneurie à la commune, en traitant avec les seigneurs. Ancelme, gentil-

homme marseillais, vendit quelques droits qu'il avait acquis du vicomte Roncelin (1211). Roncelin même, sans tenir compte d'une donation qu'il avait faite à Saint-Victor, céda sa part (1213). Bientôt son frère Raymond-Geoffroi et sa nièce Adalasie, femme de Raymond *des Baux*, fille et héritière de Hugues-Geoffroi, suivirent son exemple. Hugues des Baux, mari de Barrale, fille et héritière de Barral, à qui les citoyens avaient prêté de grandes sommes, les paya avec sa part de seigneurie (1214). Restait Mabile, femme de Gérard *Adhémar*, fille de Guillaume le Gros. Celle-ci, d'un caractère altier, ne pouvait souffrir qu'on parlât de vendre un si noble héritage. Enfin, partie par supplications, partie par menaces, elles se rendit au vœu public. Dès ce moment commença dans la ville inférieure la seconde république de Marseille.

Les vicomtes de Marseille faisaient leur demeure habituelle au château de Fos, situé sur l'étang de Ber; c'est là qu'ils souscrivirent la plupart de leurs actes; car ils ne se rendaient à Marseille que pour les affaires majeures de leur gouvernement. Leur séjour continuel au château de Fos leur fit donner ce dernier nom, et l'on rencontre constamment cette dénomination : Pons de Fos, Guillaume de Fos, etc., vicomte de Marseille. Ce nom de Fos, devenu patronymique dans toutes les branches issues des vicomtes de Marseille, fut définitivement adopté par Pons IV, vicomte de Marseille par indivis, qui se qualifiait seigneur de Fos, d'Hières, d'Aix, de Cuers et de la Garde.

Placée par sa puissance et son importance féodale au rang des familles les plus considérables de la Provence, cette maison contracta toujours des alliances illustres.

Les membres de cette ancienne famille occupèrent pendant trois siècles les siéges des archevêchés et évêchés d'Arles, d'Aix et de Marseille. Aycard de Fos, des vicomtes de Marseille, et Pons de Fos, son neveu, se croisèrent et accompagnèrent Raymond de Saint-Gilles en Palestine. Les mêmes apposèrent leurs signatures au testament de ce prince, fait en 1165 au Mont-Pèlerin, et plus tard en 1142, à un autre acte souscrit par le comte de Tripoli, fils du même Raymond. Le nom et les armes

d'Aycard de Fos, vicomte de Marseille, figure dans la salle des Croisades, au musée de Versailles.

La maison de Fos, par la multiplicité de ses branches qui se partagèrent entre elles les fiefs et les seigneuries, perdit sa richesse et son importance, et les guerres civiles de religion soulevées dans les provinces du midi de la France, foyer de ce vaste incendie, portèrent un rude coup à la fortune des descendants des puissants comtes d'Arles, anciens vicomtes de Marseille et marquis de Fos. Plusieurs d'entre eux, qui avaient embrassé le culte protestant, se virent dépouillés de leurs biens et chassés de leur patrie. L'un d'eux assistait à la reddition de La Rochelle, ainsi qu'on le voit dans l'histoire du siége de cette ville et dans un tableau que celle-ci a reçu de la munificence royale. Leur malheur, en diminuant leur puissance, n'abattit point leur courage; plusieurs donnèrent à la maison de nos rois des hommes d'armes et des officiers distingués; d'autres brillèrent au premier rang parmi les magistrats du parlement de Toulouse. A une époque plus récente, nous voyons des membres ou descendants de la maison de Fos parvenir, dans les armées impériales, aux plus hauts grades militaires. Plusieurs siégent aujourd'hui à la Chambre des députés, et l'un d'eux, lieutenant général, a été un de ses questeurs. Enfin, l'un des rejetons de cette famille, dont une branche est fixée à Saumur, a été admis, par bulles du 8 février 1840, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Illustre dès l'époque où les grands feudataires devinrent possesseurs définitifs du sol dont ils n'avaient eu que le gouvernement temporaire, la maison de Fos, comme nous venons de le voir, n'a pas démenti pendant huit siècles sa noble origine. Les titres de comtes souverains d'Arles et de Provence, de vicomtes de Marseille, de marquis de Fos, de barons de Borme ont été successivement portés par ses membres, dont les descendants actuels sont d'autant plus fondés à en continuer la jouissance que, par lettres patentes royales, délivrées à cette famille en date du 22 novembre 1844, Léopold II, prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie, grand-duc régnant de Toscane,

en considération de la haute estime qu'il accorda à cette famille, l'éleva au rang de sa haute noblesse et de premier ordre.

Nous allons donner maintenant l'histoire et la généalogie des différentes branches de cette maison.

Les vastes États de Charlemagne ayant été divisés par Louis le Débonnaire, la Provence avec l'Empire et la Bourgogne échurent à Lothaire, son fils aîné, qu'il avait déjà associé à la royauté. L'empereur Lothaire, en mourant, fit un nouveau partage dans lequel Charles, son troisième fils, eut le pays compris entre le Rhône et la Méditerranée avec les comtés d'Uzès, de Viviers et de Lyon. Ce royaume quitta alors le nom de royaume de Bourgogne pour prendre celui de royaume de Provence. Charles, roi de Provence, étant mort sans postérité, ses deux frères, l'empereur Louis, roi d'Italie, et Lothaire, roi du pays d'entre le Rhin et la Meuse, se partagèrent ses États, Lothaire prenant le Lyonnais, le Viennois, etc., et Louis le comté d'Arles, etc. Ces derniers étant morts, Charles le Chauve, leur oncle, alla prendre à Rome la couronne impériale et à Pavie celle des Lombards, et posséda dès lors l'ancien royaume de Provence tout entier dont il donna le gouvernement à Boson, comte de Vienne.

Boson était fils d'un Buwin, comte des Ardennes. Il fut proclamé roi le 15 octobre 879 par les évêques, et son élection fut reconnue par les seigneurs. Boson mourut en 887, laissant de sa femme Hermengarde un fils nommé Louis et deux filles.

Quoiqu'il continuât de posséder le royaume de Provence sous la tutelle de sa mère, le jeune roi ne prit pas le titre de roi. Ce ne fut qu'en 890, au concile tenu à Valence, qu'il fut proclamé roi, à l'âge de quinze ans, par les évêques qui l'opposèrent à Rodolphe de Stratlingen, qui avait été couronné roi de la Bourgogne transjurane dans la ville de Saint-Maurice, en Valais. Plus heureux dans la seconde expédition qu'il fit en Italie en 900 que dans celle qu'il avait entreprise l'année précédente, le roi Louis s'empara de Pavie, où il reçut de l'assemblée des seigneurs le titre de roi, et, étant entré dans Rome, il obtint du pape la couronne impériale, vacante par la

mort du roi Arnoult de Germanie. Ses succès ne furent pas de longue durée; Bérenger, son compétiteur, l'ayant surpris dans Vérone, ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait crever les yeux. Louis, surnommé l'*Aveugle* depuis cet événement, conserva pendant toute sa vie le titre d'empereur et vécut à Vienne jusqu'en 923.

Louis étant mort, son fils, Charles Constantin, relégué dans son comté patrimonial de Vienne, ne conserva pas même l'autorité de fait sur le royaume de Provence. Hugues, fils du comte d'Arles, qui, pendant la vie de l'empereur Louis, était en quelque sorte devenu son maire du palais, retint le souverain pouvoir sans prendre le titre de roi. Ayant été appelé contre Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, qui venait de recevoir la couronne d'Italie, Hugues, se rendit à Pise, et de là à Pavie, où il fut reconnu roi en présence des seigneurs et des évêques. Hugues, n'ayant eu qu'un fils, Lothaire, qui fut le dernier de sa race, à sa mort, arrivée vers l'an 947, laissa pour héritière de ses trésors Berthe, sa nièce, veuve de Boson, comte d'Arles.

Le roi Boson, comme nous l'avons vu plus haut, eut d'Hermengarde, sa femme, outre l'empereur Louis l'Aveugle, deux filles dont l'une épousa un seigneur nommé Rotbold, par lequel nous commencerons cette généalogie.

I. ROTBOLD, Ier du nom, de la race comtale d'Arles, pendant la minorité et l'aveuglement de l'empereur Louis, prit part à l'administration de ses États. Selon l'historien Bouche, il épousa une des filles du roi Boson qui avait été d'abord fiancée à Carloman, roi de Guienne, fils de Louis le Bègue, mort peu de temps après. De cette alliance il aurait eu, suivant le même auteur, deux fils :

1° Boson, que les auteurs provençaux appellent Boson Ier. Ce seigneur posséda le comté d'Arles héréditairement, par l'ancienne coutume les capitulaires. Il épousa Berthe, nièce de Hugues, roi d'Italie, qui ne lui donna pas d'enfants;

2° Rotbold, qui suit.

II. ROTBOLD, II[e] du nom, comte D'ARLES, succéda à Boson, son frère, vers l'an 944, dans le comté d'Arles, qu'il gouverna jusqu'en 948, époque de sa mort.

Il laissa deux fils :

1° BOSON, qui suit ;

2° GUILLAUME, comte *de Forcalquier* et de Venaissin, qui, étant mort sans postérité d'ARSINDE, sa femme, laissa ses États à son frère.

III. BOSON II, comte D'ARLES ET DE PROVENCE en 948, avait une autorité reconnue ou prétendue du littoral de Marseille jusqu'à Fréjus et sur tous les comtés des deux provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix, comme fief relevant de la Bourgogne transjurane. Il mourut avant l'année 968, laissant de CONSTANCE, sa femme, trois fils :

1° GUILLAUME, qui lui succéda ;

2° ROTBOLD, comte de Forcalquier et de Venaissin, qui seconda Guillaume I[er], son frère, dans l'expédition contre les Maures. Il mourut vers l'an 1008, ayant eu d'Hermengarde, sa femme, un fils et une fille.



GUILLAUME, son fils, selon de Ruffi, lui succéda dans le comté de Forcalquier, et fut comte de Die par son alliance avec ALARIS, comtesse de DIE [1], qui fut sa seconde femme.

Il eut trois fils et une fille :

a. BERTRAND, comte de Forcalquier, d'Avignon, de Montfort et d'Ambrun, qui transmit à sa posté-

(1) La ville de Die est située au milieu d'une vallée entourée de montagnes agrestes, près de la rive droite de la Drôme. Elle est entourée de murailles flanquées de nombreuses tours. Die, nommée par les anciens *Dia*, ou *Dea Augusta*, que l'on fait dériver du mot grec Δια, nom d'une déesse adorée par les Sicyoniens, de même que Valence, aurait été bâtie, suivant le sentiment de Gassendi, après l'entrée des Grecs dans les Gaules, et serait par conséquent moins ancienne que Marseille. Elle était une des principales villes d'entre les dix-neuf des Voconces, et devint ensuite colonie romaine. Les Lombards s'en emparèrent vers l'an 574. Depuis elle fut la capitale d'un petit pays appelé le Diois, et elle devint comté par le démembrement du royaume d'Arles ou de Bourgogne. Cette ville et son territoire, au moyen âge, ne reconnaissaient point d'autres seigneurs que les évêques, et les comtes même ne refusèrent pas de leur rendre hommage. L'évêché, établi dès le troisième siècle, fut uni, en 1272, par le pape Grégoire IX à celui de Valence, duquel il fut séparé vers la fin du dix-septième siècle, et il a été

rité le comté de Forcalquier. qui fut réuni à celui de Provence par le mariage de Garsende de Sabran, petite-fille de Guillaume VI, dernier comte de Forcalquier, mort en 1208, avec Alphonse II, comte de Provence[1];

b. **Geoffroi**, surnommé *Ponce*, qui fut comte de Die, qualité qui lui est donnée dans un acte de l'an 1058. Il eut pour successeur Isoard, son fils, qui fit le voyage de la terre sainte avec Godefroi de Bouillon. Celui-ci fut père de deux fils :

I. **Isoard**, qui fut comte de Die en 1155, et qui n'eut qu'une fille qui porta ce comté à Guillaume, comte de Poitiers et de Valentinois. Le comté de Die fut vendu, en 1404, par Louis de Poitiers, au roi Charles VI, qui l'annexa au Dauphiné;

II. **Josserand**, seigneur de Luc et autres places, qui est regardé comme la tige de la maison d'**Artaud de Montauban**.

c. **Guillaume** de Forcalquier;

d. **Etiennette**, mariée à Guillaume le Gros, vicomte de Marseille.

3° **Pons**, qui fut la tige des vicomtes de Marseille, dont la descendance sera rapportée.

IV. GUILLAUME Ier ne porta d'abord que le titre de comte d'Arles, mais la destruction des Maures étendit son titre et son autorité. Rotbold, son frère, ayant attaqué ces barbares sans les vaincre, Guillaume marcha contre eux en personne en 972, les battit, rasa leur château de Fraxinet et les réduisit à la servitude. Le roi Conrad le Pacifique lui ayant donné les terres enlevées aux Maures, il s'occupa de rétablir les villes de Saint-Tropez, de Toulon et de Fréjus, qu'ils avaient détruites, et de

supprimé en 1790. La ville de Die fut une de celles qui souffrirent le plus dans les guerres civiles du seizième siècle. Les huguenots la prirent en 1577, puis, après l'avoir abandonnée, ils y revinrent en 1585, et l'ayant reprise par composition, ils rasèrent la citadelle. Die est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement du département de la Drôme. Elle a conservé les armes de ses comtes, qui sont : *de gueules, au château composé de trois tours d'or.*

(1) La ville de Forcalquier, capitale de ce comté, est bâtie en amphithéâtre, sur le penchant d'une colline. Quelques-uns pensent que cette ville est l'*Alaunium* de l'itinéraire d'Antonin et de la table de Peutinger; d'autres, que c'est le *Forum Neronis* de Ptolémée, et la même que *Forum Elicorum*. Dans l'ancienne division de la France, elle était le siége d'un sénéchal; elle est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Alpes.

partager les campagnes entre les seigneurs. Ce beau triomphe porta bien haut le nom de Guillaume Ier; la Provence reconnaissante lui donna le titre de Grand, de Prince très chrétien et de Père de la patrie. Guillaume le Grand mourut, sous l'habit de moine, à Avignon, en 992. Saint-Mayeul, abbé de Cluny, avec lequel il était lié d'une étroite amitié, l'assista dans ses derniers moments. Son corps fut porté à Sarrian, au delà de la Durance.

D'Adélaïs, sa femme, il eut un fils qui lui succéda :

Guillaume II, qui suit.



V. GUILLAUME II, comte de Provence, étant encore mineur à la mort de son père, Rotbold, son oncle, administra ses États. Guillaume, par le décès de Rotbold, qui, depuis la majorité de son neveu, avait partagé avec lui le souverain pouvoir, rentra dans la pleine possession de la seigneurie à l'exclusion de Guillaume, son cousin, fils de Rotbold. Ce prince faible et d'une piété aveugle mourut en l'année 1018, et fut inhumé au monastère de Mont-Majour. Il avait épousé Gerberge de BOURGOGNE, fille d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne [1], de laquelle il eut deux fils.

Comme Guillaume III, dit aussi Guillaume-Bertrand, et Geoffroi, son frère, étaient mineurs, Adélaïs, leur aïeule, et Gerberge, leur mère, exercèrent pour eux l'administration du comté. Le puîné eut les mêmes droits que l'aîné; on leur fit partager le pouvoir sans diviser le territoire. Ces deux princes profitèrent de la faiblesse de Rodolphe III, dit *le Fainéant,* leur seigneur suzerain en sa qualité de roi d'Arles, pour raffermir le sceptre dans leurs mains, comme s'ils ne l'eussent tenu que de Dieu et de leur épée. En 1045, ils donnèrent à l'évêque de Vaison la moitié de sa ville épiscopale.

Guillaume III mourut en 1053. Geoffroi, restant seul comte, associa au pouvoir les deux fils de son frère, Geoffroi II et Guillaume IV. Depuis la conquête de l'ancienne ville d'Antibes, ces

(1) Les comtes de Bourgogne portaient : *d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même.*

princes gouvernaient en suzerains dans toute l'étendue des provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun. Ils se qualifiaient *comtes par la grâce de Dieu* et battaient monnaie à leur effigie. Par le partage, Geoffroi conserva les droits ou les prétentions des comtes d'Arles sur le pays d'entre la mer, le bas Rhône, la Durance et les Alpes, c'est-à-dire dans la Provence orientale, et ses deux neveux reçurent les droits ou les prétentions de leur race sur la contrée d'entre la Durance, le Rhône et l'Isère, c'est-à-dire dans la Provence occidentale.

Alors ceux-ci chassèrent d'Avignon la famille vicomtale établie en sous-ordre par Guillaume le Grand ou ses successeurs, prirent le titre de marquis de Provence, comtes d'Avignon, et placèrent dans cette ville le siége de leur puissance.

En 1063 Geoffroi, marquis de la Provence orientale, mourut, laissant d'Étiennette, sa femme, un fils, Bertrand II, qui lui succéda, et une fille, Gerberge, que nous verrons régner après son frère.

Dans la Provence occidentale, Adélaïs, fille du comte d'Avignon Guillaume, mort en 1083, et héritière tant de celui-ci que de son oncle Geoffroi (d'Avignon), décédé en 1094, porta son fief à son époux Ermengaud, comte d'Urgel, de la maison des comtes de Barcelonne en Espagne.

Dans la nouvelle lutte entre le sacerdoce et l'empire, Bertrand II prit une part active à la querelle des investitures qui divisa le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV. Cette lutte amena, pour les deux marquisats de la Provence orientale et occidentale, un temps d'anarchie qui ébranla l'autorité des comtes et agrandit l'autorité de leurs feudataires.

Ce fut dans ces circonstances qu'Aycard, de la maison vicomtale de Marseille, archevêque d'Arles, chercha à délivrer sa ville primatiale du pouvoir des comtes. Il embrassa le parti de l'empereur pour s'opposer au comte d'Arles, zélé partisan du pape, et appela contre lui les vicomtes de Marseille, ses parents, et le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Bertrand, voyant un des seigneurs de Marseille prendre le titre de comte d'Arles, et le comte de Toulouse occuper le territoire provençal,

se serra davantage autour du pontife romain. Il fit hommage de tout son fief, en 1081, au pape Grégoire VII, envers lequel il avait une aveugle soumission. Néanmoins le prélat d'Arles, bravant l'excommunication fulminée contre lui, tint tête à l'orage, et le marquis de Provence fut définitivement chassé de sa ville capitale.

Les mêmes événements qui atteignirent la maison comtale d'Arles frappèrent aussi les comtes d'Avignon qui, forcés d'abandonner leur capitale et ne pouvant entrer dans la ville épiscopale de Sisteron, commencèrent à habiter le château de Forcalquier. Adélaïs, femme du comte d'Urgel, régnait alors dans la Provence occidentale.

A la mort, sans postérité, de Bertrand II, comte d'Arles, marquis de Provence, arrivée, en 1092, après un règne de vingt-neuf ans, Étiennette, sa mère, s'empara de la régence, qu'elle retint pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Puis on vit régner ensemble Gerberge, sœur de Bertrand, et le mari de celle-ci, Gilbert, surnommé *le Bon*, vicomte de Gévaudan et seigneur de Milhaud, que l'on suppose avoir assisté à la première croisade. Gilbert et Gerberge eurent deux filles, Étiennette et Douce. Étiennette épousa le seigneur des Baux, auquel elle apporta en dot un grand nombre de châteaux et de domaines. Douce fut mariée à Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne. Après la mort de Gilbert, arrivée en 1109, Gerberge, sa veuve, céda à Douce la Provence orientale. Celle-ci, par acte du 13 janvier 1113, en investit Raymond-Bérenger, son époux.

Ainsi la Provence fut possédée tout entière par la maison de Barcelonne, issue de Geoffroi, surnommé *le Velu*, comte de Barcelonne sous Charles le Chauve. Raymond-Bérenger III, dernier comte de cette maison, étant mort le 9 août 1245 ne laissant que quatre filles, Béatrix, la dernière, porta ce comté en dot à Charles de France, comte d'Anjou, frère du roi saint Louis, dont les descendants l'ont possédé jusqu'en 1481, époque à laquelle mourut sans postérité Charles du Maine, neveu du roi Réné, qui, par son testament, donna la Provence et tous ses États au roi de France, Louis XI, et à ses successeurs.

BRANCHE

DES VICOMTES DE MARSEILLE.

IV. PONS Ier, dit *le Jeune*, vicomte DE MARSEILLE, troisième fils de Boson II, comte d'Arles et de Provence, et de Constance, sa femme, et frère de Guillaume Ier, dit *le Grand*, comte de Provence, fut apanagé, suivant les historiens de Provence, Bouche, Ruffy père, Gaufridi et le président Maynier, de la ville inférieure de Marseille et d'autres terres voisines, telles que les seigneuries de Sixfours, Soliers, Ceireste, Cuges, Ollières, Fos, etc., avec le titre de *vicomte*, sous la condition de la foi et hommage au comte d'Arles. Pons mourut vers l'an 980, laissant trois fils :

1° GUILLAUME, qui lui succéda;
2° PONS, tige des marquis de Fos, dont la postérité sera rapportée;
3° HONORÉ, évêque de Marseille, qui fit rebâtir la célèbre abbaye de Saint-Victor de cette ville, que les Sarrasins avaient ruinée.

V. GUILLAUME Ier, vicomte DE MARSEILLE, que quelques auteurs nomment Guillaume IIe, lui donnant pour père un autre Guillaume qui n'était que son oncle, obtint en récompense des services qu'il rendit au comte d'Arles, Guillaume le Grand, son oncle, pour lui et ses successeurs, des terres considérables dans le diocèse de Toulon, et notamment la ville épiscopale de ce nom et le bourg d'Hières, qui avaient été occupés par les Maures. Le vicomte de Marseille contribua beaucoup à la restauration du monastère de Saint-Victor, auquel il donna, en 1001, avec Hermengarde, sa femme, et Pons, leur fils, évêque de Marseille, un lieu désigné sous le nom de *Almes* dans la charte qu'il fit souscrire par ses enfants. Guillaume donna encore au même monastère, en 1004, la moitié d'un bourg appelé *Campagne*, puis une portion du lieu de Cugnes et la moitié du fief de Chastellar.

Il mourut cette même année 1004, après avoir pris, du vivant même de sa femme, suivant l'usage de ce temps, l'habit de Saint-Benoît des mains d'Uvifert, prieur de Saint-Victor. Il avait épousé : 1° BILIÈLE ; 2° HERMENGARDE.

Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° GUILLAUME qui suit :

2° FOULQUES, vicomte de MARSEILLE par indivis, qui fit don, avec ODILE, sa femme, à Astrude, sa sœur consanguine, mariée avec un seigneur nommé Lambert, que l'on suppose frère d'Odile, de la terre de Tourves, et d'une autre appelée *Ascolarin*, situées dans le diocèse de Fréjus, et encore d'un fief nommé *Matilicas*. En 1014, Foulques et Guillaume, son frère, signalèrent leur piété par les grandes libéralités qu'ils firent non-seulement au monastère de Saint-Victor de Marseille, mais encore à plusieurs autres de la Provence. Il mourut en 1069, sans laisser de postérité ;

3° PONS, qui succéda, du vivant de son père, à Honoré, son oncle, dans l'évêché de Marseille, et qui eut quelques seigneuries dans le partage des biens paternels ;

4° ARNULPHE, mort avant son père ;

5° BILIÈLE, mentionnée dans le partage des biens de son père et connue comme bienfaitrice de Saint-Victor.

Du second lit :

6° ASTRUDE, mariée à un seigneur du nom de LAMBERT, avec lequel elle reçut différents biens de Foulques, son frère, et d'Odile, sa femme, par charte, dont on ignore la date, donnée à Toulon.



III. GUILLAUME, IIe du nom, surnommé *le Gros*, vicomte de MARSEILLE, fit de grands biens à l'abbaye de Saint-Victor et à d'autres, par chartes des années 1014, 1044 et 1045, et mourut en 1047. Il avait épousé : 1° ASCELINE ; 2° ETIENNETTE DE FORCALQUIER, fille de Guillaume, comte de Forcalquier [1] et d'Alaris, comtesse de Die, qui lui survécut et fit plusieurs donations aux églises et abbayes de Marseille.

(1) FORCALQUIER, *d'or, au lion de gueules, couronné du même.*

De ces deux alliances sont provenus :

Du premier lit :

1° **Guillaume** IIIe, qui suit;
2° **Aicard**, vicomte de **Marseille**, par indivis, mort peu de temps après son père, ne laissant qu'une fille dont le nom est inconnu;
3° **Pons**, évêque de Marseille en 1040;
4° **Geoffroi**, dont la postérité sera rapportée plus loin;
5° **Garsende**, qui était, en 1077, abbesse de Saint-Sauveur de Marseille;
6° Une autre fille, que les chartes ne nomment point, qui fut mariée à Franco, vicomte de **Fréjus**.

Du second lit :

7° et 8° **Étienne** et **Bertrand**, décédés avant leur père;
9° **Pierre**, surnommé *Saumade*, qui eut en partage quelques terres situées en Provence. Il fit, en 1055, une donation au monastère de Saint-Victor, avec sa femme et ses enfants. Il avait épousé une dame nommée *Odoara Thucia*, de laquelle il eut cinq fils qui ont formé plusieurs branches dont on ignore la destinée.

IV. GUILLAUME III, dit *le Jeune*, vicomte de MARSEILLE, à l'exemple de ses ancêtres, se montra libéral envers les établissements religieux de Marseille qu'il combla de bienfaits, par différentes chartes. Il mourut en 1085, laissant d'**Aldegarde**, sa femme :

1° **Guillaume** IV,
2° **Foulques**,
3° **Geoffroi**,
4° **Aicard**,
Tous quatre vicomtes de Marseille, morts sans postérité.
Aicard prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Victor, à laquelle il fit don, en 1069, de la moitié du château de Vidauban, que les religieux échangèrent à Pons, vicomte de Marseille, pour le château et la terre de Grimaud ;
5° **Pons** II, qui suit.

V. PONS II, vicomte de MARSEILLE après la mort sans postérité de ses frères, épousa SALOMÉ, surnommée *Burgundia*, de laquelle il eut deux fils, Guillaume V et Foulques, qui mou-

rurent sans enfants avant ou peu après leur père. La vicomté de Marseille fut alors réunie dans la maison de Geoffroi Ier, fils de Guillaume le Gros.

VI. GEOFFROI I[er], quatrième fils de Guillaume le Gros, vicomte de MARSEILLE, dans les luttes qui eurent lieu entre l'empire et le sacerdoce, voulant s'affranchir de la suzeraineté des comtes d'Arles, marquis de Provence, et étendre son autorité, prit le titre de vicomte d'Arles, en même temps que le comte de Toulouse occupait militairement le territoire provençal. Geoffroi fit en qualité de vicomte d'Arles des donations considérables aux abbayes de Marseille. Il mourut en 1090, laissant de RIXENDE, sa femme, cinq fils et une fille dont les noms suivent :

1° Geoffroi, mort sans alliance avant son père;

2° Aicard, d'abord moine de Saint-Victor, fut élu archevêque d'Arles en 1063. Dans les démêlés de l'empereur Henri IV avec le pape Grégoire VII, l'archevêque d'Arles, comme nous l'avons vu en parlant des comtes de Provence, prit parti pour l'empereur, pour se soustraire à l'autorité du comte Bertrand, qu'il chassa de sa capitale, et fit prendre le titre de vicomte d'Arles à son père, qu'il avait appelé à son secours avec ses autres parents, les seigneurs de Marseille, pour soutenir la lutte qu'il avait engagée avec le comte de la Provence orientale. Aicard assista au concile d'Avignon, tenu en 1080;

3° Hugues-Geoffroi, qui suit;

4° Raymond, évêque de Marseille;

5° Pons, seigneur de Penier, vicomte de Marseille en partie, qui, ayant été excommunié par le pape pour retenir les biens de l'église, fut absous, après les avoir rendus, par Bertrand, évêque de Marseille, que le saint-père avait délégué à cet effet. Ce seigneur, sur le point de partir pour Rome, donna une partie de ses biens aux abbayes et aux églises. Il fut marié deux fois. Le nom de sa première femme est ignoré; la seconde se nommait Guérarde. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. Aicard, prévôt de l'église cathédrale de Marseille, qui fit le voyage de la terre sainte avec Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, dont il était le compagnon et l'ami, dit l'historien de Marseille ; il souscrivit au testament de ce prince, fait en Syrie, le 31 janvier 1105.

Ses armes figurent à la salle des Croisades du Musée de Versailles. Il mourut dans un âge très avancé, puisqu'en 1158 il fit, sur les saints Évangiles, serment d'obéissance à Pierre, évêque de Marseille, en présence des évêques de Carpentras et de Toulon;

Du second lit :

b. **Geoffroi**, qui portait la qualité de *prince* de Marseille, et fit deux hommages à l'archevêque d'Arles, l'un en 1132, l'autre en 1154, et mourut en 1160;

c. et *d*. **Hugues-Geoffroi** et **Bertrand** qui, en 1150, abandonnèrent à Raymond, évêque de Marseille, entre les mains de Raymond, archevêque d'Arles, et en présence des évêques de Carpentras et de Toulon, le port de Portegalle, et lui confirmèrent le péage d'Alauch, que leur père avait donné à l'église, avec Aicard, son fils. Hugues-Geoffroi se maria, mais on ignore le nom de sa femme;

6° **Foulques**, religieux à l'abbaye de Saint-Victor. Lorsqu'il prit l'habit de Saint-Benoît avec Pierre, son frère, Geoffroi, leur père, donna à cette abbaye le lieu de Sixfours avec toutes les terres en dépendant, comme formant la portion héréditaire qu'ils avaient à prétendre dans ses biens;

7° **Pierre**, religieux de Saint-Benoît, ayant été élevé à la dignité archiépiscopale du siége d'Aix, en 1082, confirma tous les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés au monastère de Saint-Victor, et lui donna les églises de Saint-Jacques d'Esparron et de Sainte-Foi d'Artignon, et lui fit encore plusieurs donations considérables. Il assista, en 1095, au concile tenu dans sa métropole.



V. HUGUES-GEOFFROI, vicomte de MARSEILLE, étant sur le point de partir pour la terre sainte, à la suite de Godefroi de Bouillon, restitua aux moines de Saint-Victor les biens qu'il détenait et qui leur avaient été donnés par Geoffroi, son père, et fit le partage avec Pons de Penier, son frère, de la vicomté de Marseille et du reste de l'héritage patrimonial. Il mourut en 1150, laissant de Douce d'ADALBERON[1] un fils qui suit :

VI. RAYMOND-GEOFFROI, vicomte de MARSEILLE, eut de grandes contestations avec les religieux de l'abbaye de Saint-

(1) Adalberon porte : *d'or, au lion de sable.*

Victor, auxquels il retenait le lieu de Sixfours que Hugues-Geoffroi, son père, leur avait restitué avant son départ pour la croisade ; l'affaire ayant été portée à la cour de Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne et de Provence, fut remise à trois arbitres qui les mirent d'accord, et par charte de l'an 1156 le vicomte de Marseille restitua le lieu de Sixfours, et les moines lui firent d'autres concessions en échange. Raymond-Geoffroi eut de Pontia, sa femme, les enfants dont les noms suivent :

1° Hugues-Geoffroi II, qui suit ;

2° Bertrand, vicomte de Marseille, coseigneur de Très, qui fit, en 1165, avec son frère aîné et Hugues-Geoffroi, son neveu, une transaction avec Pierre, évêque de Marseille, au sujet de la ville supérieure de Marseille, en présence de Raymond, archevêque d'Arles, et de Raymond, évêque de Carpentras ;

3° Geoffroi, vicomte de Marseille, qui de Sarde, sa femme, laissa deux fils :

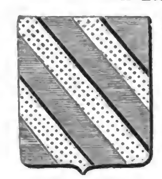
a. Geoffroi de Marseille, qui fit hommage, en 1170, à l'église cathédrale de Marseille, des terres de Cuges, de Roquefort, de Julians et de Gemenos, comme mouvantes de la baronnie d'Aubagne ;

b. Hugues-Geoffroi, qui, de même que son frère, ne laissa pas d'enfants, ou du moins les titres n'en parlent pas.

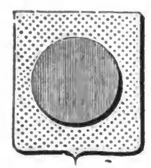
VII. HUGUES-GEOFFROI, IIe du nom, vicomte de MARSEILLE, seigneur de Très, conjointement avec Bertrand, son frère, et Geoffroi, son neveu, fils de Geoffroi III, fit, en 1165, une transaction avec Pierre, évêque de Marseille. Il mourut en 1170, laissant de sa femme, nommée Cécile, cinq fils qui partagèrent la vicomté de Marseille :

1° Hugues-Geoffroi, III[e] du nom, qui suit ;

2° Guillaume, dit *le Gros*, vicomte de Marseille, qui mourut le 31 mai 1188, ne laissant de sa femme, que l'historien de Marseille appelle Laure, qu'une fille, Mabille, qui suit :



Mabille, mariée à Gérard d'**Adhémar**, un des plus puissants seigneurs de la Provence, souverain de Monteil, seigneur de Grignan[1]. Ils vendirent aux habitants de Marseille leur portion de la vicomté pour la somme de cinquante mille sols royaux et une pension perpétuelle de cent livres ;



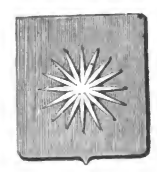
3° **Barral**, vicomte de Marseille, qui fut gouverneur de la Provence sous Alphonse Ier du nom, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et de Provence. Il assista en cette qualité, en 1190, à la vente que Guillaume de Pennes fit aux religieux de la Celle de la moitié du lieu de Pennes. L'année suivante il déchargea, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor, le château de Céreste de plusieurs droits. Il mourut en 1192. Il avait épousé 1° Adélaïde de **Roquemartine** ; 2° Marie de **Montpellier**[2], fille de Guillaume, seigneur de Montpellier,

(1) La maison d'**Adhémar** est du petit nombre de celles qui ont l'avantage de tirer leur origine directe des anciens grands feudataires de la couronne. Outre le comté d'Orange, que la branche-mère possédait héréditairement dès la fin du dixième siècle, plusieurs chefs de différentes lignes puînées furent apanagés de domaines considérables, que leurs descendants gouvernèrent pendant une longue suite de générations avec tous les attributs de la souveraineté. Ces diverses branches primordiales ont elles-mêmes formé un grand nombre de rameaux qui se sont successivement répandus en Dauphiné, en Provence, au comtat Venaissin et en Languedoc, et qui, par leurs alliances, leurs possessions et leurs services, ont toujours soutenu l'éclat de leur première origine et figuré au rang de la principale noblesse du royaume. Guy Allard, dans son *Nobiliaire du Dauphiné*, fait remonter l'origine de cette maison jusqu'au septième siècle, et Honoré Bouche, dans sa *Chorographie de Provence*, tome Ier, page 900, a la même opinion, et donne la filiation des Adhémar depuis les premiers ducs de Gênes, seigneurs souverains de Monteil. Nostradamus, Rebatut et Louvet ont émis le même sentiment. Jacques de Bergame, dans ses *Chroniques*, imprimées à Venise en 1522, avance qu'un Giraud Adhémar fut créé duc de Gênes en 814 par l'empereur Charlemagne dont il était parent, et que ce comte avait chassé les Sarrasins de l'île de Corse. Tous ces faits se trouvent aussi consignés dans l'*Histoire de Louis XI* par Duclos, l'*Histoire de la république de Gênes*, etc. Il existe encore plusieurs branches de cette maison qui porte : *d'or, à trois bandes d'azur*. Cimier : *un lion d'or issant du timbre, et portant une lance, au fer de laquelle est attachée une banderolle portant cette légende :* Lancea sacra. Devise : Plus d'honneur que d'honneurs.

(2) Les seigneurs de **Montpellier** ont pour tige un gentilhomme nommé Guy, à qui la ville de Montpellier fut donnée, sous la condition de la tenir en fief de l'église et de la défendre contre les Sarrasins. Guillaume, fils de Guy et d'Ermengarde, en reçut de nouveau l'investiture, en 1090, de Gotafred, évêque de Maguelone. Il mourut vers l'année

et d'Eudoxie, fille d'Emmanuel, empereur de Constantinople, qui épousa en secondes noces, par contrat de l'année 1197, dans lequel elle se qualifie veuve de Barral, Bertrand, comte de Comminge. Ce mariage ayant été annulé par l'église, elle se remaria, en 1204, avec Pierre II, roi d'Aragon, et mourut à Rome en 1219.

Elle eut de son premier mariage :



Barrale, mariée à Hugues de Baux[1], fils de Bertrand de Baux et de Tiburge d'*Orange*, et frère de Guillaume, prince d'Orange. Les habitants de Marseille leur avaient prêté de grandes sommes qui leur servirent à racheter la part qu'ils avaient sur la vicomté, et dont ils retirèrent encore quarante six mille sols royaux et trois mille de pension perpétuelle.

Ils eurent un fils, Gilbert de Baux, seigneur d'Aubagne, du Castelet et du Revest, marié avec Sybille, dame de Toulon, fille de Geoffroi, vicomte de Marseille, et de Guillemette de Blacas, dont il sera fait mention plus loin ; il fit son testament le 25 juin 1233, et mourut sans postérité ;

1121, laissant d'Ermensinde, sa femme, un fils, Guillaume II, qui épousa Sybille, fille d'un roi de Jérusalem. De cette alliance est né Guillaume III, qui mourut en 1179, ayant eu de Mathilde de *Bourgogne*, sa femme, fille de Hugues II, duc de Bourgogne, surnommé *le Pacifique*, Guillaume IV, seigneur de Montpellier, père de Marie de Montpellier. La postérité de Marie et de Pierre, roi d'Aragon, son époux, posséda la seigneurie de Montpellier jusqu'en 1349 qu'elle fut réunie à la couronne par la vente qu'en fit Jacques III au roi Philippe de Valois, moyennant la somme de vingt mille écus d'or. Armes : *d'or, à un tourteau de gueules.*

(1) **Baux**, maison qui, selon les historiens provençaux, a une origine fabuleuse qu'ils expliquent diversement. Les barons de Baux furent vicomtes de Marseille en partie, princes d'Orange, portèrent le titre de rois d'Arles et prétendirent aussi à la souveraineté de la Provence, se trouvant alors assez forts par leur propre puissance et par leurs partisans pour faire la guerre aux princes qui en étaient comtes. Le premier de ces seigneurs dont on ait connaissance est Guillaume, dit Hugues, qui vivait en 1040 et 1050. Raymond de Baux, son fils, épousa, comme nous l'avons dit à l'article des comtes de Provence, Étiennette, fille de Gilbert, comte de Provence, et sœur de Douce, épouse de Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, qui fut comte de Provence, et contre lequel il prit les armes avec ses quatre fils, en 1140, prétendant avoir droit sur la Provence, à cause d'Étiennette. Une partie de la noblesse du pays s'engagea dans son parti, qui devint plus considérable par les secours que lui envoyèrent les comtes de Toulouse et de Forcalquier. Mais vers l'an 1150, ayant consenti à un accommodement, il renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur la Provence et conserva les terres *Baussenques*, sous la condition de l'hommage. Bertrand Ier, troisième fils de Raymond, continua la postérité

4° **Raymond-Geoffroi**, dont il sera parlé ci-après ;



5° **Roncelin**, vicomte de Marseille, qui se qualifiait quelquefois comte de Marseille, ayant embrassé l'état monastique dans l'abbaye de Saint-Victor, le quitta pour épouser *Adalasia*, sa nièce; mais, menacé des censures ecclésiastiques, il reprit dans le cloître l'habit qu'il avait déposé. Il fit le partage avec Mabille et Barrale, vicomtesse de Marseille, ses nièces, et leurs maris, des terres qui étaient dans la province, possédées par indivis. Il vendit aussi à la ville de Marseille sa portion de la vicomté, et mourut en 1216.

VIII. HUGUES-GEOFFROI, IIIe du nom, vicomte de Marseille, seigneur de Très, de Toulon et d'Aubagne, engagea à Guillaume Viraud et à un juif du nom de Botin la quatrième partie du port de Marseille pour la somme de vingt mille sols royaux couronnes qu'ils avaient payés pour lui, avec la recette des droits ordinaires pour les intérêts, et leur donna, pour cautions de cette cession, Roux, seigneur de Châteauneuf, et Guillaume de Montolieu. De **Sybille**, sa femme, il eut :

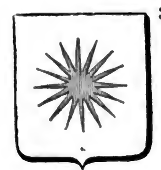
1° **Rostang d'Agoult**, qui avec ses deux frères donna permission, en 1224, de construire des maisons dans la ville de Toulon, sur le port, afin que leurs vaisseaux et leurs galères pussent charger toutes les choses qui leur étaient nécessaires, sans payer aucun droit. Il mourut le 16 septembre 1261, sans laisser de postérité ;

et devint prince d'Orange, par son mariage avec Tiburge, fille de Guillaume II et de Tiburge, princesse d'Orange. Il eut de cette alliance trois fils, Guillaume II, Bertrand, auteur de la branche des seigneurs d'Istres, de Brantoux, etc., qui passèrent depuis dans le royaume de Naples, et Hugues dont il est fait mention ci-dessus. Guillaume II, baron de Baux et cinquième prince d'Orange, fut investi par l'empereur Frédéric II du titre de roi d'Arles. Sa postérité s'éteignit avec Raymond V, baron de Baux, prince d'Orange, mort vers 1393, ne laissant de Jeanne de Genève, son épouse, que deux filles, Marie de Baux, princesse d'Orange, et Alix, baronne de Baux. Marie porta la principauté d'Orange dans la maison de Châlon par son mariage (1393) avec Jean de Châlon. Ce fut en 1429 que la baronnie de Baux fut unie au domaine comtal de Provence et y est restée jusqu'en 1641 qu'elle fut érigée en marquisat par le roi Louis XIII, en faveur de Honoré Grimaldi, IIe du nom, prince de Monaco. La branche des ducs d'Andrie, d'Ursins, princes de Tarente, formée par un petit-fils de Guillaume V, a été illustre et puissante dans le royaume de Naples où elle a possédé des terres considérables et les premières charges de l'État.

Armes de Baux : *de gueules, a la comete a 16 raies d'argent.*

2° Raymond-Geoffroi qui, avec Geoffroi, son frère, permit, en 1212, aux chartreux de Montrieu de transporter du blé, du vin, de l'huile dans les terres de leur dépendance, sans payer aucun droit. Il laissa deux fils :

Isnard d'Entrevenes et *Reforciat*, qui firent un échange, au mois de décembre 1262, avec Charles d'Anjou, comte de Provence, et Béatrix, son épouse, de ce qu'ils possédaient dans la ville de Toulon, provenant de la succession de Rostang, leur oncle;



3° Geoffroi, dit *Gaufridet*, qui est qualifié vicomte de Marseille, épousa Guillemette de Blacas[1], fille de Blacas, IIe du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Carros, de Beaudinar, et de Huguette, sa femme, qui lui apporta en dot la somme de quinze mille sols royaux couronnes et la moitié de la terre d'Aulps. Il vendit, en 1219, à l'archevêque d'Aix la quatrième partie de la terre

(1) Blacas. Cette maison florissait parmi celles des hauts barons de Provence dès le douzième siècle. Les uns la croient originaire d'Aragon, d'autres disent avec plus de certitude qu'elle descend d'un cadet de la maison souveraine de Baux. Les exploits de ses premiers auteurs avaient jeté un tel éclat que *vaillance de Blacas* fut le sobriquet distinctif donné à cette maison par René d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile.

Pierre, Ier du nom, chef de la maison de Blacas, fut, à la croisade, à la tête des bandes provençales; il débarqua en Calabre avec les croisés, et concourut fortement à soumettre la Pouille et la Calabre à l'autorité de Robert Guiscard qui luttait contre le prince Bohémond, son frère. (Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*.) Pierre se signala ensuite en Palestine, s'empara de la Cappadoce, et fut investi de la principauté de Césarée par l'empereur Alexis Comnène, au parti duquel il s'était attaché. Blacas de Blacas, seigneur d'Aulps, surnommé le *Grand guerrier*, était compté au nombre des neuf preux de Provence. Guigues de Blacas, frère ou cousin de ce dernier, forma la branche des seigneurs de Blacas-Carros qui a fourni un grand nombre de chevaliers de Malte, dont plusieurs sont parvenus à des commanderies importantes. Cette branche est représentée de nos jours par :

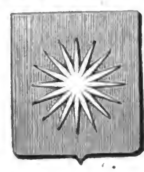
I. *Claude-Marie-François-Alexandre*, comte de Blacas-Carros, né à Fréjus le 13 janvier 1791, chevalier de Malte et de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet, marié le 11 novembre 1818 à Marie-Anne-Thérèse-Sophie d'*Izarn-Fraissinet*, dont il a :

Louise-Marie-Thérèse-Sophie, mariée le 18 mai 1839 à Auguste, comte de *Chastenet de Puységur ;*

II. *Marie-Antoine-Alphonse-Elzéar*, vicomte de Blacas, ancien officier d'infanterie, né à Aix, 1er juillet 1797, marié le 2 avril 1825 à Élisa de *Badier*, décédée le 7 décembre 1842. De ce mariage sont nés :

1° *Alphonsine-Alexandrine Joséphine* de Blacas, née en 1829, décédée en 1841;

de Joncques, pour la somme de seize mille sols royaux. Guillemette de Blacas fit son testament en 1224, par lequel elle demande à être inhumée dans le monastère de la Celle, fit plusieurs legs à l'abbaye de Turonet et à celles des religieuses d'Almonarre et de Saint-Pons, et laissa le reste de ses biens à sa fille, et mourut peu de temps après. Geoffroi lui survécut jusqu'au mois de juin 1230. Ils n'eurent qu'une fille :





Sybille, dame de Toulon, de Très, de Castellane et de la moitié de la terre d'Aulps, qu'elle avait recueillie de l'héritage de sa mère, fut mariée, 1° avec Gilbert de *Baux*[1], son cousin, fils de Hugues de

2° *Sophie* de Blacas, née le 1er novembre 1830;
3° *Marie-Catherine-Laurence*, née le 25 novembre 1812;

III. *Hippolyte-Bonaventure-Joseph*, baron de Blacas, né à Aiguines, le 20 novembre 1803, marié, le 23 avril 1834, à Marie-Thérèse de *Foresta*, née le 7 mai 1813, dont il a :

Jenny de Blacas, née le 8 juin 1838.

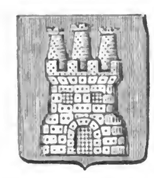
La maison de Blacas se divisa encore en plusieurs branches. Rostang de *Soleilhas* épousa *Philippe* de Blacas (sœur de Béatrix, mariée en 1375 à *Guillaume* de Blacas, seigneur d'Aulps, dernier rejeton de sa branche), et fille de Blacas, dit Baudinar de Blacas, en qui s'éteignit aussi la branche de Baudinar. Le fils aîné de Rostang hérita d'une partie de la seigneurie d'Aulps, du chef de sa mère, et le petit-fils dudit Rostang acquit l'autre partie d'Honoré de *Castellane*, seigneur d'Entrecasteaux. C'est ainsi que la maison de Soleilhas fut substituée aux branches de Blacas d'Aulps et de Baudinar. Rostang fut le bisaïeul de Scipion de Blacas, duquel descendait *Pierre-Louis-Jean-Casimir*, comte de Blacas, né le 10 avril 1771, maréchal de camp, ministre de la maison du roi en 1814, ambassadeur à Rome et à Naples, créé pair de France le 17 mai 1815, et titré duc le 20 mai 1821, mort en 1839. Il avait épousé, le 23 avril 1814, Félicie du *Bouchet de Sourches de Montsoreau*, dont il a laissé quatre fils :

1° *Louis-Charles-Pierre-Casimir*, duc de Blacas d'Aulps, né le 15 avril 1815, marié le 18 septembre 1845 à Marie-Paule *des Cars*, sa cousine, fille du duc des Cars et d'Augustine du Bouchet de Sourches de Tourzel;
2° *Pierre-Marie-Hippolyte*, né le 24 juillet 1816, ecclésiastique;
3° *Stanislas-Pierre-Joseph-Yves-Marie*, comte de Blacas d'Aulps, né le 5 novembre 1818;
4° *François-Xavier-Pierre-Marie-Armand*, comte de Blacas d'Aulps, né le 24 novembre 1819.

Armes : *d'argent, à la comete à 16 raies de gueules*. Devise : Pro Deo, pro rege.

(1) Voir la notice et les armes de Baux, page 316.

Baux et de Barralle, vicomtesse de Marseille; 2° avec Boniface V, seigneur de *Castellane*[1] et de Riez, avec l'autorisation duquel elle accorda, en 1252, quelques privilèges à la ville de Toulon. Boniface fut décapité à Marseille, en 1247, pour avoir porté les habitants de cette ville à se soulever contre Charles Ier d'Anjou, comte de Provence. Il était fils de Boniface IV, seigneur de Castellane, de Salerne, de Villecroze et de



(1) Castellane. Maison des plus illustres et des plus anciennes du royaume, qui tire son nom de la seigneurie de Castellane, au diocèse de Senez en Provence, qu'elle a possédée en souveraineté, dans le dixième et le onzième siècle. Elle a formé les branches des seigneurs d'*Allemagne*, éteints vers le milieu du seizième siècle, des marquis de *Grimaud*, des seigneurs de *Mazaugues*, de *Norante*, de *Majastres*, de *Novejean*, de *Castellane-Adhémar*, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Elles descendent toutes de *Boniface Ier* de Castellane, vivant en 1089. Ils vécurent indépendants jusqu'en l'an 1189, époque où *Boniface III*, baron de Castellane, sommé par Alfonse, roi d'Aragon, de lui rendre hommage dans la personne de son fils qui gouvernait la Provence, répondit que ses ancêtres avaient conquis leur baronnie sur les Sarrasins, possession qui leur avait été confirmée par les empereurs, en qualité de roi d'Arles, sans les assujettir à aucune dépendance que de relever immédiatement d'eux. Après une guerre fatale, Boniface fut obligé de faire hommage de toutes ses terres au comte de Provence. Les comtes de Forcalquier eurent le même sort, tous devinrent vassaux de celui qu'ils traitaient auparavant d'égal. *Boniface IV*, formant le sixième degré de la filiation, est qualifié dans les actes que l'on a de lui prince de Castellane. Il s'acquit une grande célébrité par les poésies qu'il dédia à Charles d'Anjou, comte de Provence. Il accompagna ce prince à la conquête du royaume de Naples en 1264, et mourut quelque temps après, laissant une postérité devenue si nombreuse qu'elle a formé plus de trente branches. La maison de Castellane est, après celle de *Villeneuve*, la famille du royaume qui a le plus fourni de chevaliers de l'ordre de Malte; on en compte au moins cent, qui presque tous moururent en possession de commanderies et d'autres dignités de l'ordre. Elle a donné grand nombre de chevaliers de l'ordre, des lieutenants généraux, des maréchaux de camp, des chevaliers des ordres, des officiers supérieurs sur terre et sur mer, des archevêques d'Arles, des évêques de Corinthe, etc. Le comte *Boniface-Louis-André* de Castellane Novejean, né en 1758 et mort en 1837, fut appelé à la pairie en 1815. Il avait eu, de son union avec Alexandrine-Charlotte-Sophie de *Rohan-Chabot*, une fille, mariée au duc d'*Otrante*, et un fils, *Esprit-Victor-Élisabeth-Boniface*, comte de Castellane, pair de France et lieutenant général commandant la 21e division militaire à Perpignan, né le 21 mars 1788, marié avec mademoiselle de *Greffulhe*, dont il a : 1° *Sophie*, mariée le 27 juin 1836 au marquis de *Contades;* 2° *Henri*, marquis de Castellane, député, né le 24 septembre 1814, marié le 10 avril 1839 à Pauline de *Talleyrand-Périgord*. Une autre branche est aujourd'hui représentée par le comte *Jules* de Castellane, président de l'Athénée royal, marié le 7 mai 1842 avec Léonie de *Villoutreys*. Armes : *de gueules, à la tour donjonnée de 3 pièces d'or, maçonnée de sable, celle du milieu plus élevée.*

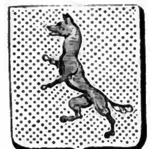
vingt-six autres terres, et d'Agnès de *Spada*[1], dame de Riez. Sybille mourut sans enfants, et, par son testament de l'an 1261, elle veut être inhumée dans le cimetière de la grande église de Toulon, institue pour son héritier Charles d'Anjou, comte de Provence, et fait plusieurs legs à Bertrand et à Boniface de Blacas, ainsi qu'à Hugues de Baux, ses cousins.

IX. RAYMOND-GEOFFROI, IIe du nom, surnommé *Barral*, quatrième fils de Hugues-Geoffroi, fut vicomte de Marseille, seigneur de Très et d'Ollières. Il est connu par sa piété et les largesses dont il combla les abbayes, entre autres celles de l'ordre de Cîteaux et des Chartreux. Il vendit aux habitants de Marseille sa portion de la vicomté pour la somme de quarante mille sols royaux couronnes, excepté la tour où il faisait sa résidence. Il est à remarquer que les palais des vicomtes de Marseille étaient faits en forme de tours. Un sceau de ce prince, appendu à une charte de l'an 1209, porte d'un côté un chevalier armé de toutes pièces, de l'autre un écusson chargé d'un pal. De MARQUISE IXMILLE, sa femme, il eut deux fils :

1° GEOFFROI, surnommé *Reforciat*, qui ne laissa qu'une fille :

SYBILLE, qui, n'ayant pas d'enfants de son mari, nommé CASSIAN, gentilhomme provençal, légua, en 1261, par son testament, tous ses biens à Charles Ier d'Anjou, comte de Provence,

2° BURGONDION, qui suit.



X. BURGONDION, Ier de ce nom, seigneur de Très et d'Ollières, donna, en 1242, aux chartreux de Montrieu, un pâturage situé à Mazaugues, avec les mêmes droits qui leur avaient été accordés par Mabille d'Agoult de Pontevès, sa femme, dame de Mazaugues. Il fit son testament en 1246, par lequel il ordonna sa sépulture dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à laquelle il fit plusieurs dons, ainsi

(1) Armes de SPADA : *d'azur, a deux épées en sautoir d'argent.* Alias : *de gueules, a trois épées d'argent rangées en bandes, les gardes en haut ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

qu'à d'autres monastères. De cet acte, il appert qu'il avait épousé, 1° ALAZAZIE, fille d'un seigneur distingué de Marseille; 2° MABILLE D'AGOULT DE PONTEVÈS[1], dame de Mazaugues, fille de

(1) AGOULT. Cette maison, d'abord qualifiée princes d'Apt et barons de Sault, petits États qu'elle possédait en pleine souveraineté, a adopté le nom d'Agoult, au commencement du XIe siècle, d'une terre ainsi nommée, située dans le diocèse de Cavaillon ; sa filiation, authentiquement établie par le P. Anselme et dans les *Preuves de Cour*, remonte à *Humbert*, seigneur d'Apt, ville épiscopale, dont il enrichit l'église de ses bienfaits en 993, 1005 et 1006. *Guillaume*, son fils, et *Rostaing*, son petit-fils, imitèrent ses libéralités.

Rostaing d'Agoult fut père de Rambaud, qui épousa, vers 1080, Sancie, dame de *Simiane*, dont il eut deux fils. *Guirœn*, l'aîné, surnommé de *Simiane*, fut l'auteur de l'illustre maison de SIMIANE. *Bertrand-Rambaud* continua la souche des d'Agoult, et fut père de *Guillaume*, célèbre troubadour, dont la postérité s'éteignit au XIIIe siècle, et de *Raymond Ier*, qui assista, en 1172, à la cour plénière de Beaucaire, où la paix fut conclue entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, sous la médiation de l'Angleterre. Raymond d'Agoult y figura comme témoin et comme arbitre. Il laissa d'Isoarde, fille du comte de *Die*, trois fils : 1° *Isnard ;* 2° *Raymond II*, auteur de la branche des seigneurs de Luc et de la Baume en Dauphiné, dont sont issus les deux rameaux, seuls existants aujourd'hui dans les mâles, de Montmaur et de Voreppe, et ceux récemment éteints de Beauvesin, de Chanousse et d'Upaix ; 3° *Bertrand II*, tige de la branche de Curban, éteinte en 1474, et dont les biens, par un mariage, retournèrent à la branche aînée.

Isnard Ier, fils aîné de Raymond Ier, avait épousé en 1210 Doulceline de *Pontevès*, dont il eut une fille *Mabille*, dont il est fait mention ci-dessus, et trois fils : 1° *Isnard*, le second, continua la branche de Sault ; 2° *Raymond*, le plus jeune, fonda celle de Très ; 3° *Fouquet*, l'aîné, héritier de sa mère, releva, dit-on, le nom et les armes de sa mère. De lui seraient issues toutes les branches de l'illustre maison de Pontevès.

La postérité d'*Isnard II* forma les rameaux du Sault et de Barret ; le premier s'éteignit avec *Raymond III* qui suivit le comte d'Anjou dans l'expédition de Naples, en 1388; tous ses biens passèrent, par le mariage de sa fille, à l'autre rameau qui finit lui-même en 1503, par la mort de *Raymond V*, dont la sœur porta le nom et les armes dans une branche de la maison d'*Artaud de Montauban*, qui se fondit en 1608 dans la maison de *Crequi Blanchefort*. Fouquet d'Agoult, ami et exécuteur testamentaire du roi René et oncle de Raymond V, lui avait substitué par testament son filleul Fouquet *Vincent*, à la charge par ce dernier de prendre le nom et les armes d'Agoult, avec cette différence que dans son écu le loup aurait *un collier d'argent cloué d'or*. La postérité de Fouquet Vincent s'est perpétuée avec distinction jusqu'à ce jour, sous le nom d'Agoult.

La branche des seigneurs de Luc et de la Baume des Arnauds, détachée de la souche, était représentée en 1545 par *François* d'Agoult, qui, unique rejeton de sa branche, laissa deux fils : *Barthelemy*, le cadet, fut l'auteur des comtes de Chanousse et des seigneurs d'Upaix, éteints récemment les uns et les autres ; *Giraud*, l'aîné, continua la filiation ; et il eut pour arrière-petit-fils *Hector* d'Agoult, qui épousa en 1650 Uranie de

Isnard I[er] d'Agoult et de Doulceline DE PONTEVÈS. Ses enfants furent :

Callignon, dame de Voreppe. De ce mariage sont issus trois fils : 1° *Charles*, l'aîné, baron de Montmaur, bisaïeul de *Charles*, aîné de la maison d'Agoult; 2° *Jean*, seigneur de Voreppe, aïeul de *Jean-Antoine d'Agoult*, maréchal de camp et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, décédé en 1826, père des deux représentants de cette branche; 3° *François*, qui forma le rameau de Beauvesin, récemment éteint, dont les derniers représentants ont été le marquis d'Agoult, lieutenant général en 1816, mort en 1837, l'évêque de Pamiers, mort en 1824, et *Antoine-Jean*, vicomte d'Agoult, grand-croix de Saint-Louis, lieutenant général, premier écuyer de madame la Dauphine, gouverneur de Saint-Cloud, pair de France le 23 décembre 1823, chevalier du Saint-Esprit le 30 mai 1825, mort en 1828.

Les représentants actuels de cette maison sont :

I. BRANCHE DE MONTMAUR.

Charles-Louis-Constant, comte d'Agoult, né au château d'Arpaillargues (Gard), 13 janvier 1790, capitaine de dragons 12 février 1813, colonel de cavalerie, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Saint-Maurice de Sardaigne et de Saint-Ferdinand d'Espagne, blessé au combat de Nangis en 1814, retiré du service en 1830, après avoir fait les campagnes d'Allemagne, d'Espagne et de France de 1807 à 1814, et celle d'Espagne de 1823 ; marié en 1827 à Marie-Sophie-Catherine de *Flavigny*, écrivain connu sous le nom de *Daniel Stern*, dont :

Claire-Christine d'Agoult, née le 10 août 1830.

II. BRANCHE DE VOREPPE.

Hector-Philippe, comte d'Agoult, né à Grenoble 16 septembre 1782, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Hanovre 1819, en Suède 1820, aux Pays-Bas 1823, en Prusse 1827, pair de France par transmission de la pairie du vicomte d'Agoult par lettres patentes, avril 1828 et 30 juin 1829, marié en 1823 à Henriette-Louise *Martin de Vaucresson*, fille du dernier président du grand conseil, dont il a :

1° *Foulques-Antoine-René* d'Agoult, né à Bruxelles, 1824 ;
2° *Henri-Théodore* d'Agoult, né à Voreppe, 1836 ;
3° *Marie* d'Agoult, né à La Haye, 1826 ;
4° *Henriette* d'Agoult, née à Berlin, 1828 ;
Et cinq autres filles.

Alphonse-Charles, comte d'Agoult, frère du précédent, né à Grenoble 17 juillet 1784, reçu chevalier de Malte de minorité, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, colonel de cavalerie, retiré du service en 1830, mariée 26 janvier 1818 a Elisabeth-Stephanie *Des champs de la Vareinne*, fille du baron de la Vareinne, ancien capitaine de cavalerie et membre de la Chambre des députés en 1823, dont il a :

1° *Raymond* d'Agoult, né en 1825 ;
2° *Édouard* d'Agoult, né en 1832 ;
3° *Mabille* d'Agoult, mariée au baron de *Pampullonne* en Vivarais;

Du premier lit :

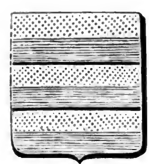
1° **Raymond de Roquefeuil**, seigneur de Puilobier, qui, d'**Améliane**, sa femme, eut :

Burgondion III, seigneur de Roquefeuil, marié à Béatrix ou Cécile de Fos, qui le rendit père, entre autres enfants, de :

Burgondion IV, seigneur de Puilobier, qui fit son testament en 1350, duquel il appert qu'il n'eut qu'un fils :

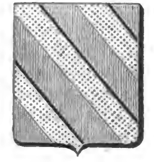
Isnard de Roquefeuil, seigneur de Puilobier, qui épousa Catherine de **Puget de Albanesio**, dont vinrent quatre filles, *Sance* et *Philipone*, religieuses à la Celle ; *Béatrix* et *Isoarde*, mariée avec Jean de *Sabran*, baron d'Ausouis, auquel elle porta la seigneurie de Puilobier.

Du second lit :



2° **Burgondion** II, seigneur de Très et de Roquefeuil en partie, qui de Béatrix de **Barras**[1] n'eut que trois filles :

a. **Mabille** ;
b. **Béatrix**, mariée à Barras de **Barras**, seigneur de Saint-Étienne ;
c. **Brande** de Très, religieuse à Saint-Zacharie.



3° **Isnard d'Entrevennes**, surnom que portait ordinairement la branche aînée de la maison d'Agoult. Lorsque celle-ci reprit l'usage de son nom primitif d'Agoult, les d'Ollières suivirent son exemple ; et comme jusqu'aux mêmes noms de baptême se retrouvent souvent dans les deux maisons, il en est résulté de grandes difficultés pour distinguer ce qui appartenait à chacune d'elles et ne pas les confondre, comme l'a fait l'historien Guy-Allard.

4° *Olympe* d'Agoult, née en 1829 ;
5° *Alix* d'Agoult, née en 1828.

III. Branche de Beauvesin.

Le marquis d'Agoult, mort en 1837, n'a laissé que deux filles : *Marie-Césarine* d'Agoult, née le 23 novembre 1783, et *Stéphanie* d'Agoult, veuve du comte de *Chaponnay-Saint-Julien*.

Armes : *d'or, au loup rampant d'azur, armé et lampassé de gueules.* **Supports** : *deux anges.* **Devise** : *Avidus committere pugnam.*

(1) Les armes de **Barras** sont : *fascé d'or et d'azur.*

Isnard fut seigneur d'Ollières, et de Décane d'Uzès [1], sa femme, eut quatre fils :

Raymond-Geoffroi, l'aîné, épousa Maragde de **Lorto**, fille du seigneur de Montfrin, qui lui donna deux fils et trois filles. L'un de ses fils, ***Jacques d'Ollières***, quitta son nom de famille pour porter le nom et les armes d'Agoult, du chef de sa bisaïeule, qu'il transmit à ses descendants, en mémoire de cette alliance contractée par sa famille, et non par suite d'aucune substitution connue ni même présumable. Cette seconde maison d'Agoult était représentée, au milieu du dix-huitième siècle, par Joseph-Gabriel-Gaspard-Anne d'Agoult, des vicomtes de Marseille, marquis d'Ollières, fils de Gaspard d'Agoult, marquis d'Ollières, et d'Anne-Marguerite de ***Fortia de Piles***, marié, le 27 juin 1752, avec Marie-Anne de ***Lannion*** [2], fille unique de Jean-Baptiste-Pierre-Joseph, marquis de Lannion, maréchal des camps et armées du roi, et de dame Marthe de ***Kersulgen*** [3];

4° **Dragonet**, seigneur de Porcils et de Pourrières;

5° **Raymond-Geoffroi**, seigneur de Rosset et de Bulcodènes, qui se fit religieux de Saint-Benoît et se rendit si recommandable par ses vertus, qu'on l'élut général des frères mineurs, au chapitre tenu à Riéti, en 1289, en présence du pape Nicolas IV. Il refusa l'évêché de Padoue, qui lui fut offert;

6° **Béatrix**, religieuse à Saint-Zacharie;

7° **Dulceline**;



8° **Cécile**, mariée à Gaucher, fils de Guillaume, comte de **Forcalquier** [4]. Elle fut légataire de son père pour la somme de vingt mille sols raymondis, outre les cinq mille qu'il lui avait constitués en dot;

9° et 10° **Briande** et **Sance**, légataires de leur père pour dix mille sols chacune.

(1) D'Uzès, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui a possédé la ville d'Uzès jusqu'en 1486, époque à laquelle Simonne, dame de la vicomté d'Uzès, la porta à Jacques de Crussol, son mari. Cette vicomté fut érigée en duché en 1565 et en duché-pairie en 1572, en faveur de la maison Crussol.

Armes : *de gueules, à trois bandes d'or.*

(2) Lannion, famille de Bretagne : *d'argent, à trois merlettes de sable; au chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent.*

(3) De Kersulgen, en Bretagne, porte : *d'or, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur; au franc canton écartelé d'or et de gueules.*

(4) *Voyez* la notice et les armes de Forcalquier, pages 305 et 310.

BRANCHE

DES MARQUIS DE FOS, DES VICOMTES DE MARSEILLE.

V. PONS DE FOS IIe, Ier du nom dans cette branche, fils puîné de Pons Ier, vicomte de Marseille et frère de Guillaume Ier, vicomte de Marseille et petit-fils de Bozon II, comte d'Arles, est considéré, selon l'*Histoire de Marseille*, par M. de Ruffy, et l'*Histoire de la noblesse de Provence*, par Artefeuille, comme tige de la maison de Fos. Il est mentionné avec Guillaume Ier, vicomte de Marseille, son frère, dans une charte antérieure au mariage de ce dernier avec Hermengarde, sa seconde femme, c'est-à-dire avant l'an 1000. Les historiens ci-dessus cités lui donnent pour fils Guy de Fos, qui suit.

VI. GUY DE FOS, seigneur de Fos et d'Hières, vivant vers le milieu du onzième siècle, est rappelé dans une charte de donation de l'an 1081, que souscrivirent Rostaing et Amiel, deux de ses fils, en faveur du monastère de Saint-Gervais et de Saint-Protais, dans laquelle ils mentionnent leurs père et mère et leur frère décédés. Guy, avec ASTRUDE, sa femme, avait fait à l'église d'Avignon une donation considérable consistant en maisons, vignes, terres cultivées et incultes, salines et étangs, et qui fut confirmée et même augmentée par charte donnée en 1085 par Rostaing et Amiel, ses enfants.

De son alliance avec Astrude, il eut :

1° PONS DE FOS, 2° GUILLAUME DE FOS, qui sont rappelés comme décédés, avec leurs père et mère, dans une charte de l'an 1085, souscrite par Rostaing et Amiel, leurs frères ;

3° **Guy de Fos**, qui souscrivit à la charte de donation que firent au monastère de Saint-Victor de Marseille, au mois de juillet 1075, Rostaing et Amiel, ses frères. Il était décédé en 1081, ainsi qu'il appert d'une charte à cette date, par laquelle Rostaing, archevêque d'Aix, Amiel, ses frères, l'épouse et les enfants de ce dernier, font une donation au monastère de Saint-Gervais, principalement pour le repos de son âme, et pour celles de leurs père et mère; il est encore rappelé dans la charte de 1085, avec deux de ses frères aussi décédés;

4° **Amiel**, qui continue la descendance;

5° **Rostaing**, archevêque d'Arles, qui assista au concile d'Avignon en 1060. *La Gaule chrétienne* nous a conservé trois chartes qu'il souscrivit et desquelles nous allons parler à l'article d'Amiel, son frère. Rostaing vivait encore en 1085, mais il est probable qu'il mourut en cette même année; car Pierre-Geoffroi, fils de Geoffroi, vicomte de Marseille, et de Rixende, lui succéda dans l'archevêché d'Arles en cette année 1085.

VII. AMIEL DE FOS, Ier du nom, seigneur de Fos et d'Hières, et Rostaing, son frère, archevêque d'Aix, donnèrent un étang et deux salines, situées près du château d'Hières, à Dieu, à la Vierge, à saint Victor, à l'abbé Bernard et au moine du monastère de Marseille, par charte[1] du III des nones de juillet 1075. Ils souscrivirent une autre charte[2] en 1081, Grégoire VII étant alors sou-

(1) Voici un extrait de cette charte rapportée dans *Gallia christiana*, tome Ier, *Instrumenta*, col. 64 :

« In nomine sanctissimæ Trinitatis Rostagnus Aquesis archiepiscopus, et Amelus « frater meus donamus in eleemosynam omnipotenti Deo et sanctæ Dei genitrici semper « Virgini Mariæ, sancto Victori martyri et abbati Bernardo et monachis in monasterio « Massiliensi Deo servientibus, tam præsentibus quam futuris in territorio castri, quod « vocatur Airas, in stagno quod vocatur Fabricatum, unusquisque nostrum unas salinas « illas scilicet quas incolit homo Pontius; et prædictus Amelus illas quas tenet homo « Andreas, etc. III nonas julii, anno MLXXV, apud cellam sancti Benedicti in territorio « ipsius castri. Rostagnus archiepiscopus firmavit. Amelus, frater ejus, firmavit. Hugo de « Torreves firmavit. Garcias, uxor Ameli, firmavit. Pontius, filius Ameli, firmavit, et « omnes ejus filii. Guido, frater ejus, firmavit. »

(2) De cette charte, rapportée dans *Gallia christiana*, tome Ier, *Instrumenta*, col. 64, nous extrairons ce qui suit :

« Ego Rostagnus, licet indignus, tamen appellatus Aquensis archiepiscopus et meus « germanus frater Amelius et ejus filii Poncius, Raymundus, Wido, Gaufredus, Bertran- « nus communi voto rogamus. . . . . . . De nostro namque patrimonio et hereditate nos- « tra habemus quoddam monasterium, quod et parentes nostri de alodo suo fundantes « construxerunt, situm in diocesi arelatensi et in territorio castri item nostri, quod

verain pontife, par laquelle ils firent don, pour le repos de l'âme de Guy, leur frère, et de leurs père et mère, à l'abbaye de Saint-Gervais et de Saint-Protais, au diocèse d'Arles, d'un lieu situé près de leur château de Fos, que leurs ancêtres avaient fondé en franc-alleu, et dont ils commirent l'administration à Hugues, abbé de Cluny, et à ses successeurs. Ces seigneurs vivaient encore en 1085; car, par une charte[1] de cette même année, non-

« *Fossas* appellatur, et in ipso monasterio memoria beatissimorum Christi martyrum « Gervasii et Prothasii precipue honoratur. . . . . Idcirco absolute et sine omni con- « ditioni prefatum monasterium, cum omnibus rebus ad se pertinentibus donamus, et « delegamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, et ecclesiæ Cluniacensi omnino « in proprium et perpetuo jure tenendum et possidendum ; ita ut nullus mortalium quic- « quam ibi potestatem habeat, nisi dominus Hugo abbas Cluniacensis, et ejus successores, « in illorum manu et in consilio illorum et arbitrio sit per omnia ordinatio monasterii, « ut abbatem et patrem monasterii, quemcunque ipsi voluerint, mittant. Et hoc donum « facimus pro remissione peccatorum nostrorum et pro anima patris nostri et matris et « fratrum defunctorum, et specialiter pro anima nostri germani fratris Widonis jam de- « functi, ut Christi misericordia a vinculo eam absolvat peccatorum et requiem ei sem- « piternam concedere dignetur, actum anno Dominicæ incarnationis millesimo octogesimo « primo, domino Gregorio septimo Romanæ ecclesiæ et apostolicæ sedi presidente. « ✝ Signum domini Rostagni Aquensis archiepiscopi ; signum Bertrandi comitis qui dedit « et confirmavit; signum Amelii de Fossis. Uxor ejus Garsia firmavit. Pontius de Fossis « et Wido frater ejus et Gauzfredus et Bertrannus fratres firmaverunt, etc. . . .

(1) Cette charte est d'autant plus curieuse qu'elle établit trois degrés généalogiques. Nous allons donner un extrait de cette charte rapportée en entier dans *Gallia christiana*. tome I[er], *Instrumenta*, col. 66 :

. . . .

. . . . « Qua propter his prolibatis, aliis evangelicis institutionibus ammo- « niti, quod subsequens declarabit sermo, ultronei nulloque cogente nisi pondere pa- « rentum nostrorum et nostri prægravante peccatorum perficere curavimus ; videlicet « ego *Guido* et uxor mea *Astrudis* memoriæ commendantes qualiter erga Deum ejus « genitricis ecclesiam in urbe Avenica sitam olim ante offensas feceram quandam por- « tiunculam nostræ hereditatis scilicet honorem illum qui quondam fuit proavi Poncii « Balde dicti Marini Rufi. Est autem honor prescriptus in territorio Castelli, quod dicitur « *Fossas* in mansionibus, vineis, terris cultis et incultis, in salinis et piscatoriis; quæ « omnia supra scripta reddidimus Poncio, et eo suppliciter deprecando concessimus Deo « et sanctæ Mariæ Avenicæ sedis. . . . .

« . . . . . . Post decessionem autem domini *Guidonis* et ejus conjugis existensis ; « *ejus filii Rostagnus* Aquensis episcopus, et *Amelius* et *Guido* et *Garsia* conjux Amelii, « et filii ejus *Pontius de Fossis*, et *Gaufredus*, *Guido* atque *Bertrannus*, recordantes pa- « ternæ donationis, non solum eam corroboraverunt, sed etiam de suis eam adcreverunt. « Adjunxerunt autem supra dicte donationi. . . . . Facimus autem hanc donationem « nostram communi voluntate cum consilio omnium militum ipsius castelli quod dicitur

seulement ils confirmèrent, mais encore augmentèrent un don fait par Guy et Astrude, leurs père et mère, à l'église d'Avignon. Amiel avait épousé une dame nommée Garcias, qui est mentionnée avec lui dans les chartes de 1075, 1081 et 1085, ainsi que leurs enfants, dont les noms suivent :

1° Pons de Fos, dont l'article suivra ;

2° Bertrand de Fos, qui assista à la charte de donation de l'an 1081 et à celle de 1085, qu'il approuva. Il fut père de :

Amiel de Fos, qui eut pour fils :

Guy de Fos, mort sans laisser de postérité de Guillaumette de *Blacas,* sa femme ;

3° et 4° Raymond et Guy de Fos, qui souscrivirent à la charte de 1081, et donnèrent leur consentement, avec leur mère et leurs frères, à celle de 1085 ;

5° Geoffroi, marquis de Fos et d'Hières, qui souscrivit et consentit les mêmes chartes. Il forma une branche de laquelle sont sortis :

a. Guy de Fos, des vicomtes de Marseille, qui fut élu archevêque d'Arles vers 1188, et qui conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée le 14 des ides de mars 1211, après avoir gouverné son église pendant vingt-cinq ans et sept mois ;

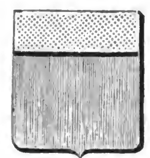
b. Pons de Fos, qui fut père de :

I. Raymond-Geoffroi, seigneur d'Hières, qui, en 1217, vendit aux Marseillais la portion qu'il possédait des châteaux et seigneuries d'Hières et Bréganson, des salines des Iles-d'Or, avec tous les droits qui lui étaient échus dans la succession de sa mère, pour la somme de dix mille sols royaux. Le sceau de ce seigneur portait d'un côté un lion et de l'autre une étoile à huit raies, avec cette légende : *Sigillum dominorum Arearum*. De Sybille, sa femme, il eut :

A. Rostaing de Fos ;

B. Geoffroi-Irat de Fos ;

« Fossas et cœterorum bonorum virorum, domino Deo et beatæ Mariæ et canonicis supra « dictis pro remissione peccatorum nostrorum et pro animâ patris nostri et matris et « fratrum nostrorum defunctorum *Pontii, Guillemi* et *Ugonis*, etc. . . . . « . . . . Acta est hæc donatio anno dominicæ incarnationis millesimo octoge- « simo quinto indictione septima. »



C. **Guillemette de Fos**, des vicomtes de Marseille, qui épousa Humbert ou Obert I[er] du nom, comte souverain de **Vintimille**[1], fils de Othon III, comte de Vintimille, avec lequel elle signa, le 27 juillet 1217, à Hières, une quittance de sept cent cinquante sols royaux, pour reste de sa dot, dont elle déchargea Raymond-Geoffroi, son père. De cette alliance sont issus :

1° *Guillaume*, tige de la branche des comtes de Vintimille et de Tende, du surnom de Lascaris ;

2° *Emmanuel*, qui donna naissance à la branche des comtes de Vintimille en Provence, de laquelle sont sorties celle des barons d'Ollioules, qui prirent le surnom de Marseille, et celle des marquis du Luc ;

II. **Geoffroi Irat**,

III. **Guy-Camerlenc**,

IV. **Guillaume de La Garde**,

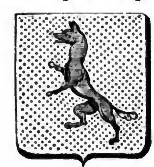
V. **Pons de Fos**,

Qui confirmèrent, en 1223, l'aliénation des seigneuries d'Hières et de Braganson faite par Raymond-Geoffroi, leur frère, quatre ans auparavant, aux Marseillais. En la même année, Geoffroi-Irat et Guillaume de la Garde vendirent à la communauté de Marseille leurs droits sur la seigneurie de Bréganson.

VIII. PONS DE FOS, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Fos et d'Hières, fit un don à l'abbaye de Saint Protais et Saint-Gervais, vers l'an 1081, avec l'approbation de Rostaing, son oncle, archevêque d'Aix, et de ses frères; la même année, il souscrivit une charte de donation qu'avaient faite à cette même abbaye Amiel, son père, et Rostaing, son oncle. Il fit hommage, au commence-

(1) **De Vintimille**, illustre, ancienne et puissante maison qui a pris son nom de la ville de Vintimille et à laquelle des auteurs ont cherché une origine fabuleuse. Elle a donné à l'Église plusieurs prélats distingués par leur mérite ; à l'ordre de Malte, un grand maître, Jean Paul de Lascaris, mort le 4 août 1657 ; aux comtes de Provence, des grands chambellans, des maréchaux de leurs armées et des amiraux de leurs mers ; à nos rois, nombre d'officiers militaires d'une bravoure reconnue. Cette maison s'est alliée à toutes les premières familles de Provence. Elle s'est divisée en plusieurs branches qui ont toutes Humbert I[er], mentionné ci-dessus, pour auteur. **Armes** : *de gueules, au chef d'or.*

ment du douzième siècle, à Raymond-Bérenger Ier, comte et marquis de Provence. « La charte de l'hommage, dit un historien de Provence, nous donne une idée de la société provençale de ces temps, où les droits du marquis, hors de ses domaines, se réduisaient presque généralement à l'honneur révérentiel, au service dans les combats et dans les plaids, les barons étant chez eux de vrais souverains qui réglaient en dernier ressort la justice et la police de leurs fiefs, de sorte que c'était une fédération de monarques sous un autre monarque plus honoré et plus puissant. » Pons de Fos eut de sa femme, dont le nom est ignoré, un fils du même nom que lui, qui suit.



IX. PONS DE FOS, IIIe du nom, coseigneur de la ville d'Aix, seigneur de Fos, d'Hières, de Cuers et de la Garde, épousa WALPURGE D'AGOULT[1].

De cette alliance sont issus :

1° AMIEL, seigneur de Fos, qui suit ;
2° GUY, coseigneur de Fos, qui, du consentement d'Amiel, son frère aîné, vendit, par acte du 8 mars 1180, la part qu'il avait dans la seigneurie de Fos à Guillaume Porcelet. Depuis cette époque la seigneurie de Fos se trouvant possédée par les deux maisons de Fos et de Porcelet, ces seigneurs eurent un sceau commun entre eux, et l'on trouve dans les archives de MM. Renaud d'Alein, qui ont possédé la seigneurie de Fos qu'ils ont eue de la maison de Porcelet, un titre de l'an 1208, duquel pend un sceau de plomb où, d'un côté, est empreinte la figure d'un lion (armes de la maison de Fos), et de l'autre un pourceau (armes de la maison de Porcelet), et autour on lit ces mots : *Bulla dominorum castri de Fossis ;*
3° Et trois autres fils que l'on dit morts sans alliances ;



X. AMIEL DE FOS, IIe du nom, titré marquis de Fos, seigneur souverain d'Hières, de Cuers et de la Garde, fit, le 2 mars 1188, conjointement avec Guy de Fos, son frère, un traité de paix avec Guillaume de Porcelet, seigneur de Fos, après une guerre sanglante

(1) *Voyez* la notice et les armes d'AGOULT, page 323.

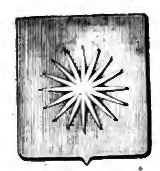
dans laquelle il avait été fait prisonnier. Ce traité fut juré solennellement sous le portail de la métropole d'Arles, en présence de l'archevêque de cette ville, de celui d'Aix et de plus de deux cents seigneurs et gentilshommes des deux partis. Cet acte fut scellé aux armes de Porcelet. Amiel II fut attaqué dans ses possessions par Alphonse II, roi d'Aragon, comte de Provence, qui lui disputait le droit de souveraineté; mais il déploya tant de valeur dans cette circonstance qu'il força ce prince à opérer sa retraite. Il vivait encore en 1202. Il avait épousé ALAZIE DE LAYDET[1], dame de Lavéna, de laquelle il eut :

1° RAYMOND-GEOFFROI, marquis de Fos, seigneur d'Hières;
2° GUILLAUME, marquis de Fos, coseigneur d'Hières, dont la mort est mise, par l'historien de Provence Nostradamus, sous la date de 1252. Il n'eut pas d'enfants;
3° ROGER DE FOS, qui continue la descendance;
4° BERTRAND DE FOS, seigneur de la Garde et de la Valette, qu'il échangea avec Charles I[er], comte de Provence, contre celles de Canet et de Pierrefeu. On ignore s'il a eu postérité;
5° GUY DE FOS, dont on ignore la destinée;
6° MABILLE DE FOS, mariée au seigneur d'AGOULT, baron de Sault.

Tous ces enfants, qui restèrent fieffés (possédant fiefs), furent obligés de souscrire au traité de soumission et d'échange qui leur fut imposé par Charles I[er], duc d'Anjou et comte de Provence, qui, redoutant leur puissance dans la contrée, voulait les éloigner du littoral de la mer. Ce traité est de 1257.

On trouve encore, à la même époque, Athon de Fos, qui souscrivit, au mois de juin 1262, à Montpellier, avec Jaubert, vicomte de Castelnau, Didier de Termes, Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, Gausserand de Pins, Fernand Sanchez, fils du roi d'Aragon, le contrat de mariage de Pierre, infant d'Aragon, avec Constance, princesse de Sicile.

(1) Cette famille illustre et d'origine chevaleresque de la Provence a pour auteur Guillaume Laydet, chevalier renommé du onzième siècle. Une tradition porte qu'on lui donna pour sobriquet le nom de Laydet qu'il a transmis à toute sa postérité pour nom patronymique. Les armes sont : *de gueules, à la tour ronde pavillonnée d'or.*



XI. ROGER DE FOS, des vicomtes de Marseille, seigneur de Fos et d'Hières, céda au mois d'octobre 1257, ainsi qu'il est dit plus haut, la ville d'Hières, les îles et les châteaux qui en dépendaient, à Charles d'Anjou, Ier du nom, comte de Provence, pour les terres de Bormes, de la Mole, de Colobrières et autres. Il épousa TIBURGETTE DE BAUX [1], fille de Guillaume de Baux, IIIe du nom, prince d'Orange, et de Walpurge d'AGOULT, laquelle était fille de Bertrand d'Agoult, dit de Mison, IIIe du nom, et de Béatrix de *Mévouillon*.

De son mariage sont issus :

1° GUILLAUME DE FOS, qui va suivre ;

2° PHILIPPE DE FOS, dit *Lavéna*, qui est regardé comme auteur des seigneurs de Briançon. Il fut grand sénéchal de Provence et suivit, avec Guillaume, son frère, et Roger, son neveu, Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples. Walpurge d'Agoult, son aïeule, lui donna, en 1272, la terre du Poët, en Gapençois.

De lui descendaient :

a. JEAN DE FOS, dit *Lavena*, coseigneur de Sigoyer, qui fut père d'*Anne de Fos*, mariée à Jacques de *Fos de Laydet;*

b. HONORÉ DE FOS, coseigneur de Sigoyer, dont la fille *Louise* fut la seconde femme du même Jacques de Fos.

La branche de Fos, actuellement existante, possède un titre de René d'Anjou, comte de Provence, en faveur de cet Honoré, sous la date de 1463, ainsi que l'acte ou traité de paix de 1257, avec Charles d'Anjou Ier.

3° BELLETTE DE FOS, qui épousa Boniface de CASTELLANE.

XII. GUILLAUME, marquis de FOS, seigneur de Bormes, de la Mole, de Colobrières et d'autres terres que le comte de Provence avait données en échange à son père, accompagna Charles d'Anjou, comte de Provence, frère du roi saint Louis, à la conquête du royaume de Naples. Il fut un des chevaliers qui servirent de

(1) *Voyez* la notice et les armes de BAUX, page 316.

témoins, en 1272, à l'hommage que Raymond de Baux, prince d'Orange, rendit du château de Suze à Bertrand de Clansages, évêque de Saint-Pol. Il fut inhumé dans l'église des Templiers de la ville d'Hières, ainsi qu'il appert des lettres souscrites en 1331, par Rossolin, son petit-fils. Il avait épousé GIRAUDE, fille de Giraud, de laquelle il eut :



1° **Roger de Fos**, qui suit ;

2° **Alazie**, mariée à Isnard de **Grasse** [1], IIe du nom, seigneur d'Antibes, du Bar, de Sartous, de Saint-Paul, etc., fils de Rambaud de Grasse, IIIe du nom, seigneur des mêmes lieux, et d'Étiennette de *Boglio*, en français de *Beuil*. Isnard fut choisi, conjointement avec *Roger* et *Rostaing de Fos* (V. Gaufredi, liv. V, fol. 180), par Charles d'Anjou, Ier comte de Provence, pour être un des cent chevaliers qui devaient le seconder dans le fameux combat que le roi d'Aragon lui offrit et qui devait avoir lieu à Bordeaux en présence du roi d'Angleterre. Il fit partie de l'expédition d'Afrique entreprise par saint Louis en 1270. De cette alliance sont descendus tous ceux de cette maison qui se sont divisés en quatre branches.



XIII. ROGER, IIe du nom, marquis de FOS, seigneur et baron de Bormes, de la Mole et de Colobrières, suivit, avec Guillaume, son père, Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples. Il fit son testament en 1286 et fut inhumé dans l'église des Frères-Mineurs d'Hières, comme le prouve une charte de 1331, que donna Rossolin,

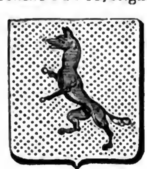
(1) **De Grasse**, maison illustre par ses services et par les charges dont elle fut revêtue, qui, selon l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, a pour auteur Rodoard, qualifié *prince* et *comte d'Antibes*, vivant dans le dixième siècle. Elle s'est divisée en quatre branches qui ont contracté des alliances distinguées; les principales sont avec les maisons d'*Aube de Roquemartine*, de *Barras*, de la *Baume-Suze*, de *Brancas*, de *Castellanne*, de *Flottes*, de *Foux* (par celle-ci alliée à celles de *Bourbon*, de *Navarre*, d'*Aragon* et de *Bavière*), de *Fos* des vicomtes de Marseille, de *Glandevès*, de *Grimaldi-Monaco*, d'*Oraison*, de *Pontevès*, de *Savoie*, de *Simiane*, de *Villemur*, de *Villeneuve*, etc. Armes : *d'or, au lion de sable, couronné du même à l'antique, armé et lampassé de gueules.*

son fils, et dans laquelle il est rappelé avec Guillaume, son père. Il avait épousé BARRASSE DE BARRAS[1], de la maison de ce nom, ancienne et illustre en Provence et connue dès le onzième siècle, suivant les chartes des croisades d'Ambrun, où l'on trouve un Barras de Barras qui s'enrôla sous la bannière sainte pour la conquête de Jérusalem. Cette famille, qui s'est divisée en plusieurs branches, a donné un grand nombre de commandeurs et de chevaliers de Malte.

De ce mariage sont provenus:

1° ROSSOLIN DE FOS, des vicomtes de Marseille, qui suit;

2° ROSTAING DE FOS, seigneur de Bormes et de Colobrières, qui fut père de:



CONSOLINE DE FOS, dame de Colobrières, qui fut la première femme, vers 1300, de Raymond d'AGOULT[2], IIe du nom, chevalier, baron de Sault, coseigneur d'Agoult, d'Apt, de Très, de Barret, de Saint-Estève, de Roussillon, etc., gouverneur de Marseille, grand sénéchal et capitaine général de la Provence, fils d'Isnard d'Agoult, dit d'Entrevennes, IIIe du nom, seigneur baron suzerain de la vallée de Sault, coseigneur d'Agoult, d'Apt, etc., surnommé *le Grand*, grand sénéchal de Provence, et de Briande *Artaud*, fille de Guillaume Artaud, seigneur d'Aix, et de Mabille de *Montauban*. De cette alliance sont sortis les barons de Sault, vicomtes de Reillanne, qui se sont éteints avec Raymond d'Agoult III, chevalier banneret, baron de Sault, vicomte de Reillanne, grand chambellan du royaume de Naples, grand sénéchal de Provence et amiral des mers du Levant, qui, de son mariage avec Béatrix d'Agoult, sa cousine, eut Étiennette d'Agoult, mariée en 1394 avec Faulquet d'Agoult, seigneur de Barret, son cousin, auquel elle porta tous les biens de sa branche.



XIV. ROSSOLIN DE FOS, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Bormes, épousa, par contrat du 24 novembre 1286, MABILLE D'AGOULT[3], fille de Reforciat d'Agoult, seigneur de Vergons, de Baumes et de Murs, coseigneur d'Agoult, de Très et de la vallée de

(1) Les armes de BARRAS sont : *fascé d'or et d'azur*.

(2) *Voyez* la notice et les armes d'AGOULT, page 323. (3) *Ibidem*.

Sault, et de Raibaude, dame de Causols et de Cypières, sa femme, laquelle fit son testament le 21 mai 1332. Rossolin de Fos donna, le 3 juin 1304, une quittance de la dot de sa femme. Celle-ci ne vivait plus lors du testament de sa mère.

De son alliance Rossolin eut un fils qui suit :



XV. ROSSOLIN DE FOS, des vicomtes de Marseille, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bormes, augmenta de huit livres une rente annuelle de sept livres que Roger, son aïeul, avait faite à l'église d'Hières, comme il appert des lettres de l'évêque de Toulon du 9 mars[1] 1330. Dans d'autres lettres de l'année suivante, il nomme Roger, son aïeul, et Guillaume, son bisaïeul ; il rappelle aussi DULCELINE DE GANTELME[2], sa femme, qui fut inhumée dans l'église des Frères-Mineurs de la ville d'Hières.

Ses enfants furent :

1° ROSSOLIN DE FOS, IIIe du nom, qui suit ;

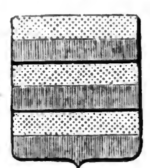
2° ROSSOLIN, dit *le Jeune*, seigneur de Mole et de Colobrières, qui fut père de :

a. JACQUES DE FOS, seigneur de Colobrières et de Mole, qui mourut sans laisser de postérité de Delphine d'Agoult, sa femme, en 1418. Ses biens furent recueillis, après sa mort, par la maison de *Boniface*, par suite d'une transaction conclue en 1424 ;

(1) Voici la teneur de cet acte :

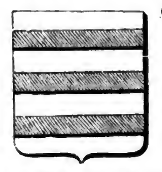
« Frater Jacobus, Dei gratiâ episcopus Tolonensis, universis et singulis prioribus, vicariis et capellanis, curatis, et aliis ecclesiarum rectoribus per civitatem et diocesim Tolonensem constitutis. Perferimus ad notitiam vestram quod nobilis et potens vir Rossolinus de Fossis, miles, dominus de Borme, ultra illas septem libras quas avus suus pro animâ suâ in synodo castri de Areis annuatim legavit, pro salubri statu animæ suæ et parentum suorum, octo libras reforciatas singulis annis perpetuo expendendas reliquit et fieri ordonavit per illos qui synodum tenent et tenere consueverunt in domo nostra episcopali prout predictæ libræ avi sui consueverunt distribui et exolvi. Datum Areis, IX martii 1330. » (*Gallia christiana*, t. I, *instrumenta*, col. 129.)

(2) Les armes de GANTELME sont : *d'azur, au lion d'or tenant de ses deux pattes une longue croix du même.*



b. **Alamane de Fos**, mariée à Louis de **Glandevès**[1], seigneur de Faucon, fils de Guillaume Féraud de Glandevès, baron de Glandevès et de Cuers, et de Louise de *Villeneuve*, laquelle était fille d'Arnaud de Villeneuve, baron des Arcs, et de Bourguette de *Sabran*.

De cette alliance sont issus les seigneurs de Faucon et de la Garde, du nom de Glandevès, qui sont depuis longtemps éteints;

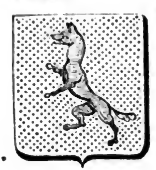


c. **Baronne de Fos**, qui épousa Jean de **Boniface**, qui, dans le partage fait, en 1424, des biens de Jacques de Fos, eut les terres de Mole et de Colobrières; les seigneurs de Fombeton et de Vachères sortirent de cette branche. Sauveur de Boniface, son petit-fils, épousa, à Riez, Julienne de *Ripert*, au commencement du seizième siècle. Il fit son testament en 1545. Antoine de Boniface, capitaine de cent cinquante hommes d'armes sous Henri IV, marié à Jeanne de *Régis*, dont il eut Pierre de Boniface, qui acquit la terre de Peinier en 1592, et eut de Lucrèce de *Laidet Fombeton*, sa femme, Gaspard de Boniface Laidet.

Pierre, fils puîné de Sauveur de Boniface, dont nous avons parlé plus haut, fut reçu lieutenant général des soumissions au siége de Forcalquier en 1555. Il avait épousé, en 1553, Jeanne *du Pont*, des seigneurs de Goult, mère de Jean de Boniface, qui de Claire *Bernard la Bastide*, sa femme, laissa deux enfants: 1° Martial, qui continua la branche d'Astouin, à Forcalquier; 2° Hyacinthe de Boniface, seigneur en partie de Vachères en 1633, épousa, à Marseille, en

(1) **De Glandevès**, maison qui portait primitivement le nom de *Feraud*, a pris celui de **Glandevès**, suivant l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, depuis l'alliance d'Anselme Féraud, seigneur de Thorame, son premier auteur connu, avec l'héritière des seigneurs de Glandevès, du nom de *Balb*. L'abbé Robert de Briançon la croit issue des anciens comtes de Glandevès, en Provence, qui florissaient dans les dixième et onzième siécles, et dit qu'elle prit le nom de Feraud par alliance avec la dernière héritière de cette maison. Elle s'est divisée en plusieurs branches: 1° les barons de Glandevès et de Cuers; 2° les seigneurs, puis comtes de Pourrières, seigneurs de Colobrières et du Puget; 3° les barons de Greoux, qui n'ont formé que deux degrés; 4° les barons de Glandevès, seigneurs du Mont-Blanc, de Castelet et de Saint-Cassien; 5° les seigneurs de Cuges; 6° les seigneurs de Niozelle et plusieurs autres, depuis longtemps éteintes. **Armes**: *fascé d'or et de gueules, de six pièces.*

1659, Jeanne de *Chabaud*, avec laquelle il se retira à Aix, où il vécut dans la réputation d'un célèbre jurisconsulte. Il est auteur de la *Compilation des arrêts du parlement de la chambre des comptes de Provence*, ouvrage reçu avec un applaudissement universel. Une branche de cette maison s'établit en Normandie et était connue sous le nom des barons de Bolearde. Elle avait, en 1752, quatre chevaliers de Malte[1].



3° Béatrix de Fos, des vicomtes de Marseille, qui était mariée, en 1333, avec Raymond d'Agoult, Ve du nom, seigneur de Savournon, coseigneur de Baurières, de Barret, de Valdrôme et de la vallée de Taurenne, fils de Raymond d'Agoult, IVe du nom, seigneur de Luc et de Savournon. Leur postérité s'éteignit vers la fin du quinzième siècle.



XVI. ROSSOLIN DE FOS, IIIe du nom, seigneur et baron de Bormes, fut accordé par mariage avec Isoarde de PORCELLETS[2], fille de Guillaume IV de Porcellets, chevalier, seigneur de Fos, de Martigues, de la vallée de Saint-Pierre, de l'étang de Corrente, et baron

(1) Boniface porte : *d'argent, à 3 fasces de sinople.*

(2) Porcellets. Maison connue de toute ancienneté en Provence où, dès le dixième siècle, elle jouissait de tous les priviléges de la souveraineté. Le sentiment des historiens sur son origine est partagé; selon quelques-uns, elle serait issue de dom Diégo, surnommé *Porcellos*, comte de Castille, fondateur de la ville de Burgos, fils de dom Rodrigue, contemporain et feudataire de dom Alphonse, surnommé *le Chaste*, roi d'Oviédo. Ceux qui émettent cette opinion prétendent que ce nom de *Porcellos* fut donné à dom Diégo à cause du prodigieux accouchement de neuf enfants mâles que fit la comtesse, sa mère, par suite de l'imprécation d'une pauvre femme à qui elle avait refusé durement l'aumône, et qui souhaita qu'elle accouchât d'autant d'enfants qu'une truie qui passait et menait des petits porcs ou porcellets. La tradition a conservé, dans la maison de Porcellets, ce fait dont l'histoire fabuleuse semble avoir pris, en traversant les siècles crédules du moyen âge, un certain caractère de vérité; il était figuré sur la façade de l'ancienne maison de cette famille, située dans la partie de la ville d'Arles appelée le *bourg vieux des Porcellets*, dont ils étaient seigneurs dès l'an 1000.

Guillaume Ier de Porcellets, seigneur, en partie, de la ville d'Arles, qui forme le cinquième degré dans la généalogie de cette maison, fit, en 1094, une donation à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il fut père de Godefroi et de Bertrand qui signa le testament de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, fait en Syrie en 1105. Porcellus des Porcellets, petit-fils de Godefroi, fut conseiller de la régence du comte de Provence,

de Provence, chambellan du roi Robert, comte de Provence, et d'Isoarde de MONTAUBAN, laquelle était fille de Raymond de Montauban, seigneur de Saint-André, et d'Isabelle de *Simiane*.

De cette alliance est issu :

ROSSOLIN DE FOS, qui suit.

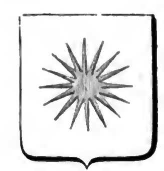
en 1168, pendant l'absence du comte Idelfons, roi d'Aragon, dont il fut la caution en 1167. Il eut trois fils, Guillaume II, Porcel, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Bertrand, qui fut la tige de la branche des seigneurs de Senas et de Lambesc, éteinte dans le quatorzième siècle, et qui a donné un évêque de Digne, un vice-roi de l'Abruzze et un ambassadeur en Sicile, lieutenant général des provinces de la Terre de Labour.

Guillaume II de Porcellets est celui qui acquit la coseigneurie de Fos de Guy, des vicomtes de Marseille, coseigneur de Fos, et qui combattit si longtemps contre celui-ci et Amiel de Fos, son frère. Un jour, le roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, se délassant dans un bois des fatigues de la chasse, allait être surpris par les Sarrasins, lorsque Guillaume de Porcellets, qui se trouvait près de lui, s'écria : *Je suis le roi!* Guillaume fut fait prisonnier et Richard se sauva. (MAINBOURG, *Histoire des croisades*, t. II, p. 148.) Guillaume III, son petit-fils, chevalier, seigneur, en partie, de la ville d'Arles, de Fos, de Martigues, de Cuges, etc., chambellan de Charles Ier, roi de Sicile et comte de Provence, suivit ce prince à la conquête du royaume de Naples, où il se distingua, et fut fait gouverneur de Pouzzol. La sagesse et la douceur de son gouvernement le firent seul épargner dans le massacre des Vêpres siciliennes (1282).

Bertrand IV de Porcellets, chevalier, seigneur de Fos, de Martigues, etc., issu de Guillaume III, au sixième degré, vint, en 1422, au secours de Marseille avec des troupes qu'il avait levées. Il fut marié deux fois et eut plusieurs enfants, entre autres Pierre Ier et Jean, qui a formé la seconde branche des seigneurs de Fos, qui s'est éteinte avec Robert de Porcellets, seigneur de Fos, marié en 1587 avec Catherine de *Forbin*, dont il n'eut que cinq filles.

La postérité de Pierre Ier s'est divisée en plusieurs branches dont les membres ont servi avec distinction dans les rangs des armées du roi de France, parmi lesquels on compte plusieurs officiers supérieurs, entre autres un colonel commandant inspecteur général, gouverneur de Tarascon, un colonel général, gouverneur de Carcassonne, qui signala sa valeur dans les guerres de la Ligue, etc. La branche des seigneurs de Valhey, barons du saint-empire, a donné des gentilshommes de la chambre, des ducs de Lorraine, un ambassadeur, général de leurs armées, un grand chambellan, gouverneur de la ville et évêché de Metz, un évêque, comte de Toul et prince du saint-empire, etc. La maison de Porcellets avait plusieurs représentants dans le milieu du siècle dernier.

ARMES : *d'or, à la truie passante de sable.*



XVII. ROSSOLIN DE FOS, IVe du nom, seigneur et baron de Bormes, fit son testament en 1386; il avait épousé **Baucette de Blacas**[1], fille de Blacas de Blacas, V^e du nom, seigneur d'Aulps, un des principaux barons de Provence, et de Béatrix de Villeneuve, fille de Raymond de Villeneuve, seigneur de la vallée d'Ampus, de laquelle il eut :

1° Rossolin de Fos, V^e du nom, qui suit;
2° Albert de Fos, tige d'une branche dont la généalogie va suivre.

On trouve à la même époque une Sybille de Fos, femme de noble Pierre Riquéti, chevalier, qualité qui lui est donnée dans le testament d'Antoine Riquéti, son fils, du 5 mars 1411. Dans l'église de l'hôpital de la ville de la Seine, vis-à-vis Toulon, existait un mausolée qui le représentait revêtu d'une cotte d'armes à l'antique, l'épée à la main, avec Sybille, son épouse. D'eux descendent au dixième degré Honoré-Gabriel de Riquéti, comte de Mirabeau, *l'orateur*, et André-Boniface-Louis de Riquéti, vicomte de Mirabeau, son frère, aïeul de Gabriel de Riquéti, marquis de Mirabeau, chef actuel de cette famille[2].



XVIII. ROSSOLIN DE FOS, V^e du nom, seigneur et baron de Bormes, mourut sans laisser de postérité de **Louise de Pierrefeu**[3], sa femme, qu'il fit son héritière et qui donna la baronnie de Bormes en 1422 à Bertrand de Grasse, son frère utérin, seigneur du Bar, de Vallettes, de Rouret, de Saint-Paul, de Roquefort, conseiller d'État, ambassadeur auprès du duc de Bourgogne et du pape Nicolas V, gouverneur de Marseille et capitaine général. De Bertrand de Grasse, cette baronnie passa à Pierre, son second fils, auteur de la branche des seigneurs de Bormes, de la

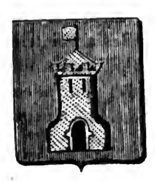
(1) *Voyez* la notice et les armes de Blacas, page 318.
(2) *Voyez* la notice sur cette famille, t. III, page 408.
(3) Les armes de Pierrefeu : *écartelé de gueules et d'azur, à la croix fleuronnée d'or brochant sur le tout.*

maison de Grasse, qui ont pris leurs alliances dans les maisons de Rodulph, de Roussen, de Portanier, de Villeneuve-Vence, etc., et qui se sont éteints dans la personne de Pompée de Grasse, marié avec Suzanne de *Villeneuve des Arcs*, de laquelle il n'eut que deux filles, dont l'une, Catherine, épousa Henri de Grasse, baron de Mouans, au commencement du dix-septième siècle, et l'autre fut alliée à Jean de *Cauvet de Marignane.*

BRANCHE

DE LA MAISON DE FOS, DES VICOMTES DE MARSEILLE,

QUI PRIT LE NOM ET LES ARMES DE LAYDET.



XVIII. ALBERT DE FOS, des vicomtes de Marseille, Ier du nom, fils de Rossolin, IVe du nom, seigneur et baron de Bormes, et de Baucette de Blacas, avait été destiné à l'ordre de Malte qu'il quitta pour épouser, dans un âge avancé, MABILE DE LAIDET, dame de Sigoyer, sa parente au septième degré, comme descendante de Philippe de Fos, dit *Lavéna.*

De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

JACQUES DE FOS, qui suit :



XIX. JACQUES DE FOS fut institué héritier des biens de sa mère, à la charge de porter le nom et les armes de Laidet[1]. Il fit son testament le 25 novembre 1468. Il avait épousé, 1° ANNE DE FOS-LAVÉNA, fille de Jean de Fos, dit *Lavéna*, coseigneur de Si-

(1) La *Critique de l'histoire de la noblesse de Provence*, qui a pesé sur la majeure partie

goyer; 2° Louise de FOS, fille d'Honoré de Fos, autre coseigneur de Sigoyer.

De ces deux alliances il eut :

Du premier lit :

1° Barthélemy de Fos, dit Laidet, qui fut père de :

François de Fos, seigneur de Sigoyer, qui, ayant embrassé la religion prétendue réformée, se trouva obligé de sortir du royaume et se retira auprès de l'électeur palatin dont il fut chambellan. Il mourut sans enfants, après avoir fait son testament en faveur de *ses parents du nom de Fos;*

Du second lit :

2° Antoine de Fos, dit Laidet, qui suit;

3° Libert de Fos, souche de la branche établie à Orban et à Alby, rapportée ci-après.



XX. ANTOINE DE FOS, dit LAIDET, seigneur de Bormes et de Sigoyer en partie par acte du 22 juillet 1485, chevalier de l'ordre du roi, un des commandants des arbalétriers de Provence sous le règne de Charles VIII, lors de la bataille de Fornoue, pour la conquête du royaume de Naples, en 1495. Il épousa

des meilleures familles de cette contrée, veut révoquer en doute la possibilité de cette alliance, prétendant que la maison de Fos s'est éteinte dans les diverses branches des vicomtes de Marseille; cette opinion prit racine dans les ventes que les divers descendants des vicomtes de Marseille firent tous des portions qu'ils tenaient dans cette vicomté à la ville même de ce nom, et aussi dans l'extinction réelle de cette branche des vicomtes dont il a été parlé. Mais la branche des seigneurs de Fos qui fut apanagée de la terre de Bormes resta immuable et continua sa descendance en ne cessant jamais de conserver son nom de Fos jusqu'au mariage d'Albert de Fos avec Mabile de Laidet, dame de Sigoyer, qui imposa à Jacques de Fos, son fils, l'obligation de quitter son nom pour prendre le nom et les armes de Laidet, afin de jouir de son héritage; on crut dès lors à l'extinction de la maison de Fos, parce que quelques-uns de ses membres ayant embrassé le protestantisme, tels que François de Fos, petit-fils de Jacques de Fos, dont il est ici question, et Albert de Fos, cousin dudit François, les écrivains catholiques ne voulurent faire aucune attention à leur descendance, et cependant il est avéré qu'il existait encore des de Fos à la mort de François de Fos, petit-fils de Jacques, puisqu'il testa *en faveur de ses parents du nom de Fos.*

ALIXE GROLÉE DE BRESSIEUX [1], de laquelle il eut Jean de Fos, dit *Laidet*, dont les descendants qui n'ont conservé que le nom de Laidet, qu'ils ont soutenu avec honneur, ont fait plusieurs branches, celles des seigneurs de Sigoyer, de Calissanne, de Montfort, de Jarjayes et de Vaumeil.

Nous ne suivrons pas plus loin la généalogie, afin de continuer celle de la branche qui a conservé le nom de Fos; nous dirons seulement qu'elle est représentée de nos jours par le général Laydet, membre de la Chambre des députés et l'un de ses questeurs.

On trouve encore à la même époque N... de Fos, qui fut s'établir à Béziers, où il épousa Marie de *Saint-Félix*, fille de Bremond de Saint-Félix, seigneur de Saussan et de la Pailhade, conseiller au parlement de Toulouse, général des aides de Languedoc, et de Jeanne de *Boissevin*, sa seconde femme.

(1) DE GROLÉE, maison ancienne et illustre, originaire du Bugey, où est situé le château dont elle a pris le nom Cette baronnie, vendue par Antoine, seigneur de Grolée, chevalier de l'Annonciade, à Amé VII, premier duc de Savoie, qui la céda à Pierre de Bourbon, rentra dans la famille par l'acquisition qu'en fit, en 1455, de ce dernier, Jean de Grolée, chanoine custode de l'église de Lyon, qui la donna à Jacques de Grolée, seigneur de Luys, son neveu, dont la postérité l'a toujours possédée à titre de seigneurie et de baronnie. Réunie à la seigneurie de Luys, elle fut érigée en comté par lettres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du 29 juin 1580, en faveur de Claude, baron de Grolée.

Plusieurs branches de cette maison, qui sont passées en Dauphiné, y ont toujours paru avec éclat et s'y sont soutenues par des dignités élevées, des emplois glorieux, des actions mémorables et d'illustres alliances.

La branche des seigneurs de Neyrieu, de Bressieu, de Meuillon et autres lieux, dont était Alix de Grolée, femme d'Antoine de Fos, dit *Laidet*, s'est éteinte en la personne de Louis de Grolée de Meuillon, en faveur duquel la seigneurie de Bressieux avait été érigée en marquisat par lettres du mois d'août 1612.

Cette famille était représentée par deux branches dans le siècle dernier.

ARMES : *gironné d'or et de sable.*

BRANCHE

ÉTABLIE A ORBAN, A ALBY ET AUTRES LIEUX.

XX. LIBERT DE FOS, troisième fils de Jacques de Fos et de dame Louise de Fos, sa seconde femme, fut père de

ALBERT DE FOS, qui suit.

XXI. ALBERT DE FOS, comme François de Fos, dit *Laydet,* son cousin, embrassa la religion protestante et fut, comme lui, persécuté et forcé de quitter le royaume. Il passa en Espagne où il prit du service et s'y maria. Contraint de rentrer en France, il établit sa résidence à Orban, dans les environs d'Alby, et il y fonda une branche de son nom, dont sont sortis plusieurs rameaux; mais comme tous ceux de la religion protestante furent pendant plus de deux siècles persécutés à outrance et continuellement pillés et incendiés dans les guerres dites de religion, les titres, actes et divers papiers tant des archives publiques que des archives particulières furent enlevés et dispersés, et tous ceux qui concernaient particulièrement cette branche disparurent; mais, depuis, une grande quantité ont été retrouvés et sont maintenant en la possession de ces familles. Par ces ravages, suivis plus tard de ceux de 93, la plupart de ceux qui avaient embrassé la religion réformée furent obligés de chercher les moyens de subvenir à leur existence et de soutenir leur position en exerçant diverses professions soit dans les armes, soit dans la magistrature, soit enfin dans les entreprises commerciales, ce qu'ils firent toujours avec distinction et honorablement.

Albert de Fos fut père de :

1° JACQUES DE FOS, qui continue la descendance;

2° DANIEL DE FOS, né à Castres, en 1570, conseiller du roi et contrôleur de ses domaines au comté de Castres, en 1603; il est auteur d'un ouvrage

qui a pour titre : *Traité des droits du comté de Castres*, un vol. in-4°, imprimé à Toulouse en 1633.

Des branches fixées à Castres et à Alby sont sortis d'autres rameaux : 1° ceux de MM. de Fos d'Orban; 2° MM. de Fos d'Aussac; 3° MM. de Fos de Beauzèle; 4° MM. de Fos de Lacan, qui s'étaient établis à Alais; 5° MM. de Fos de Réalmont; 6° MM. de Fos de la Salle.

XXII. JACQUES DE FOS fixa sa demeure dans la ville de Castres, dont il fut consul en 1583. Il fut père de

DANIEL DE FOS, qui suit :

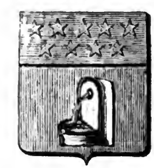
XXIII. DANIEL DE FOS, Ier du nom, quitta la ville de Castres pour aller établir sa résidence dans la ville d'Alby. Il fut accordé par mariage avec demoiselle JUDITH DE PARISSON, de laquelle il eut un fils :

GUILLAUME DE FOS, qui suit :



XXIV. GUILLAUME DE FOS, né le 31 juillet 1599, quitta la résidence de la ville d'Alby pour se fixer à Montaren, près d'Uzès. Il épousa demoiselle CATHERINE DE PEYRE[1], décédée le 1er octobre 1680, d'une ancienne famille alliée à celle de La Valette-Parisot au commencement du quatorzième siècle. De cette alliance il eut pour enfants :

1° PIERRE DE FOS, qui suit ;
2° ISABEAU DE FOS, mariée à M. CHABAUD DE BLAUZAC.



XXV. PIERRE DE FOS, né à Montaren le 27 juillet 1639. Il épousa, le 18 octobre 1664, 1° demoiselle ANTOINETTE DE LAFOND[2]; 2° le 18 avril 1678, demoiselle ISABEAU DE BONNETIE.

De ces deux alliances sont provenus :

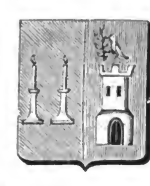
(1) Les armes de PEYRE sont : *de sable, au pal d'or.*
(2) De LAFOND, famille originaire du Languedoc, porte : *de gueules, à la fontaine d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de neuf étoiles d'or posées 5 et 4.*

Du premier lit :

1° **Jacques de Fos,**
2° **Étienne de Fos,**
3° **Pierre de Fos,**
4° **Jean de Fos,**
5° **Anne de Fos,**
6° **Marie de Fos,**
Morts jeunes et sans postérité.

Du second lit :

7° **Étienne de Fos**, qui continue la descendance;
8° **Diane de Fos,**
9° **Jenny de Fos.**



XXVI. ÉTIENNE DE FOS, Ier du nom, né le 29 avril 1679, établit des fabriques considérables à Montaren pour subvenir aux besoins des protestants, ses coreligionnaires, qui étaient réduits à la plus affreuse misère. Il mourut en 1759, laissant de dame Isabeau de Mazel[1], sa femme, plusieurs enfants, entre autres :

1° **Daniel de Fos**, qui suit ;
2° **Étienne de Fos**, auteur de la branche établie en Anjou, rapportée ci-après :



XXVII. DANIEL DE FOS, IIe du nom, né le 15 août 1715, continua les établissements de son père à Montaren, et mourut le 31 mai 1792. Il avait épousé demoiselle BONNAUD DE SAUZET[2], de laquelle il eut :

(1) Les armes de Mazel sont : *de sinople, à deux flambeaux d'argent allumés et posés dans un chandelier du même; parti de gueules, à une tour crénelée d'argent, maçonnée de sable, soutenant une colombe d'argent tenant de sa patte une branche de sinople mise en pal.*

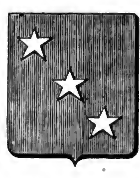
(2) Armes de Bonnaud de Sauzet : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

1° Étienne de Fos.
2° Henri de Fos.
3° Daniel de Fos.
4° Marie de Fos.
5° Élisabeth de Fos.
6° Élisabeth-Marie de Fos.

Cette branche, qui a donné des gardes du corps du roi, continue d'exister avec honneur à Montaren et à Alby, où ses membres occupent des fonctions publiques distinguées.

BRANCHE

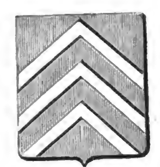
ÉTABLIE EN ANJOU.



XXVII. ÉTIENNE, IIe du nom, vicomte DE FOS, né en 1722, entra au service dans la compagnie des gendarmes de la maison du roi; mais ayant eu le malheur de tuer en duel un de ses officiers, il fut obligé de quitter ce corps pour entrer dans un régiment de carabiniers, qui était en garnison à Saumur. Il se maria dans ce pays avec demoiselle Marie MASSONNEAU [1], qui, étant catholique, lui fit abjurer le protestantisme, le 3 septembre 1748, à Plumartin, évêché de Poitiers. Depuis, il habita Beaufort, où il mourut au mois de juin 1753, laissant de son mariage :

1° Étienne de Fos, qui suit;
2° Une fille, morte en bas âge.

(1) Les armes de Massonneau sont : *d'argent, a trois etoiles d'argent posees en bande.*



XXVIII. ÉTIENNE, IIIe du nom, vicomte DE FOS, né posthume, le 10 août 1753, fut compris dans le partage des biens d'Étienne de Fos, Ier du nom, son aïeul, chef de la branche de Montaren. Il épousa, le 26 juillet 1784, demoiselle ANNE-FRANÇOISE-RENÉE HUART[1], et vint se fixer, après ce mariage, dans la ville de Saumur, où il remplit diverses fonctions publiques qui le rendirent digne de mériter l'estime de ses concitoyens.

Il mourut le 8 août 1845.

De son mariage il eut :

1° ÉTIENNE DE FOS, IVe du nom, avocat à Beaupréau, né le 11 avril 1785, mort à Nantes, le 14 novembre 1843, sans avoir pris d'alliance;
2° FORTUNÉ DE FOS, qui suit;
3° THÉOPHILE DE FOS, mort jeune;
4° RENÉE-ANNE-EUPHROSINE DE FOS, née le 22 octobre 1786, mariée à M. GUILLE;
5° ÉMILIE-LOUISE DE FOS, née le 15 novembre 1788, décédée en août 1790;
6° HORTENSE DE FOS, née le 7 mai 1792, morte le 7 septembre 1794.



XXIX. FORTUNÉ, vicomte DE FOS, né à Saumur le 15 décembre 1790, a exercé et exerce encore diverses fonctions publiques. Nommé maire de Gennes en 1832, il en remplit encore les fonctions, ainsi que celles de conseiller d'arrondissement. Léopold II, prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie, grand-duc régnant de Toscane, en considération de la haute estime qu'il daigne accorder à cette famille, dont le vicomte de Fos est aujourd'hui le chef, a délivré des lettres patentes en date du 22 novembre 1844, par lesquelles il l'élève au rang de sa haute noblesse et de premier ordre, avec inscription des noms et armes de cette maison aux archives royales; ces lettres patentes ont été visées à la chancellerie de France, le 11 janvier 1845.

(1) Les armes de HUART sont : *de gueules, à trois chevrons d'argent.*

Fortuné, vicomte de Fos, a épousé, le 2 août 1814, demoiselle GENEVIÈVE LETHEULLE[1].

De ce mariage sont issus :

1° CHARLES DE FOS, né le 24 juin 1816, décédé le 19 novembre 1825 ;
2° GUSTAVE-FORTUNÉ DE FOS, né le 15 février 1826, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par bulle du 18 février 1840 ;
3° JACQUES-ERNEST DE FOS, né le 19 septembre 1827 ;
4° LÉON DE FOS, né le 6 février 1831 ;
5° ANAÏS DE FOS, née le 17 novembre 1820, morte le 3 mai 1823.

Les armes de cette maison sont : *de gueules, au lion d'or, couronné du même,* SUPPORTS : deux lions, casque et couronne de vicomte. (*Voyez* planche X.)

Paillot donne les armes d'une famille du nom de DU FOS, qui porte : *d'or, à trois pals de gueules,* et qui n'a rien de commun avec celle de Fos dont nous venons de parler. La maison Du Fos, titrée comtes et marquis de Mery, est originaire du Quercy, et fut attachée très anciennement aux rois de Navarre ; une branche s'est transplantée en Picardie en 1502. Elle a produit des gouverneurs de villes et de châteaux, des grands baillis d'Amiens, de Corbie, des officiers supérieurs et des chevaliers de Saint-Louis.

(1) Les armes de LETHEULLE sont : *d'argent, au dextrochère tenant une épée haute, de sable et surmontée d'un croissant du même.*

NOTICE

SUR LA MAISON

DE MALET DE SORGES

En publiant la généalogie de la branche de La Jorie de la maison de Malet dans la 12e livraison de la *Revue historique de la noblesse*, pages 403-436, nous avions cru pouvoir ajouter, par une note finale, que notre travail comprenait tous les rameaux issus de cette branche, et qu'une communauté d'origine pour toute autre famille du même nom dans les provinces d'outre-Loire serait dénuée de fondement.

Voici le résultat de nouvelles recherches faites avec un soin consciencieux, et dont nous garantissons l'authenticité et la véracité dans les moindres détails, les pièces à la main.

Il existe de toute ancienneté dans le Périgord une famille du nom de Malet, établie depuis des siècles dans la commune de Sorges, située entre Lagarde, Glane, Lafarge, c'est-à-dire au centre des principaux fiefs, des rameaux divers qu'a produits la souche des seigneurs de La Jorie. La communauté de nom et de berceau a toujours fait conjecturer que les deux maisons avaient une même origine. Cette opinion a acquis un nouveau degré de certitude par l'apport d'un contrat de mariage passé le 4 juin 1694 par-devant Me Jaubert, notaire royal à Périgueux, entre messire Pierre Gauthier et Magdelaine Malet, fille de Bernard Malet, sieur de la Pautardie. Ce contrat de mariage est signé par Malet de La Garde en qualité de parent ; on a tout lieu de penser que cette signature est celle d'Antoine de Malet de Châtillon, troisième fils de Grégoire, premier seigneur de la Jorie, qui épousa, en 1695 (le 25 octobre), Isabeau de Beaupoil de Saint-Aulaire. C'était huit mois après son alliance avec cette maison que Malet de La Garde signait, avec la qualité ci-dessus énoncée, le mariage de Magdelaine Malet, fille du sieur de la Pau-

tardie, qui, en 1698, était l'un des principaux magistrats de la cité de Périgueux.

C'est avec l'appui de pareils faits, certains, incontestables, que Jean de Malet demanda et obtint différentes lettres patentes, par lesquelles il fut autorisé à porter les armes pleines de la branche des seigneurs Malet de Cramesnil et de Drubec, auxquelles se rattachent les seigneurs de la Jorie.

Les ancêtres de la souche de Sorges ont, pendant plus de cinq siècles, constamment figuré parmi les magistrats municipaux et les notables habitants de la ville de Périgueux; depuis cette époque presque immémoriale, la famille de Sorges a constamment tenu un rang honorable et distingué dans sa province.

Nous ne rappellerons ici que les derniers degrés de filiation :

I. On trouve, en 1593, Bertrand Malet, qui avait épousé Souveraine, demoiselle Brunel; il eut de ce mariage Jean Malet qui suit :

II. Jean Malet, un des consuls de Périgueux, épousa, en mars 1628, demoiselle Vacher Chastenet, dont il eut Bernard Malet, qui, en 1698, était l'un des principaux magistrats de la ville de Périgueux.

III. Bernard Malet, sieur de la Pautardie, épousa, en 1675, Françoise Chartroulle; il eut de ce mariage :

1° Magdelaine Malet, dont le contrat de mariage, passé en 1694, est cité plus haut;
2° François Malet, qui suit.

IV. François Malet, sieur de la Pautardie, conseiller du roi et premier consul de la ville de Périgueux, épousa, le 14 janvier 1718, Jeanne de Lafond; de ce mariage il eut cinq enfants :

1° Anne Malet;
2° Bertrand Malet, qui suit;
3° Jean Malet, chanoine à la métropole de Périgueux;
4° Magdelaine Malet;
5° Anne-Marie Malet.

V. Bertrand Malet, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial de Périgueux, épousa, le 25 mars 1751, Anne Des-

combes, demoiselle de Savignac; il eut de cette union quatre enfants :

1° JEAN MALET, qui suit;

2° FRANÇOIS MALET, qui mourut sans postérité;

3° ANNE-THÉRÈSE MALET, qui épousa messire Bayle de Lagrange, conseiller du roi au siége présidial de Périgueux;

4° N. . . . . . MALET, mariée à M. Dubut, baron de Saint-Paul.

VI. JEAN, BARON DE MALET, né à Allemans, le 30 mai 1753, était conseiller au parlement de Bordeaux avant 1789; puis, sous l'empire, il fut appelé à la chambre des députés. Lors de la formation des cours impériales, il fut désigné, comme ancien magistrat, pour en faire partie; il fut nommé conseiller à celle de Bordeaux, fonctions qu'il continua jusqu'en 1824, et qu'il abandonna à cette époque pour raison de santé. Il avait épousé, le 6 juillet 1787, Françoise Durand de Nogeac, fille de messire Pierre-André Durand de Nogeac, de son vivant conseiller au parlement de Bordeaux, et de dame Marguerite Duval; il eut de ce mariage trois enfants :

1° BERTRAND-HENRI DE MALET, qui suit;

2° CÉCILE DE MALET, mariée, le 21 novembre 1809, à M. Louis-Amédée Desmoulins de Leybardie, fils d'un ancien conseiller à la cour des aides de Bordeaux, chevalier d'honneur, etc.;

3° CATHERINE-VIRGINIE DE MALET, mariée, le 14 octobre 1813, à M. le comte Alexandre de Galard de Béarn.

VII. BERTRAND-HENRI, BARON DE MALET, né le 2 février 1789, auditeur au conseil d'Etat en 1811, sous-préfet à Périgueux en 1812, et conseiller à la cour royale de Bordeaux en 1824, épousa, le 20 août 1820, Jeanne-Léontine Lafaurie de Monbadon, fille de messire Laurent, comte de Monbadon, pair de France, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur, et de dame Rose-Julie-Casimir Chaperon de Terrefort, dont il a eu cinq enfants :

1° LAURENT-JUST DE MALET;

2° ALIX DE MALET;

3° ALFRED DE MALET;

4° VICTORINE DE MALET;

5° ROBERT DE MALET.



Armes de la famille Rousselle.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE

ROUSSELLE OU ROUSSEL

SEIGNEUR DE LA TREILLE,

DE GODARVILLE, ÉCROVILLE, AVREMÉNIL, ÉCRAINVILLE, CROSVILLE,

CAUDECÔTE, FREULEVILLE-LA-RIVIÈRE, FRÉMONT,

BAUTOT, CLERCY, BORNENBUSC, SAINT-ÉTIENNE, SAUSSEMARE, ETC.,

EN DAUPHINÉ, EN NORMANDIE, EN PROVENCE

ET EN PRUSSE.



a famille Rousselle est originaire du Dauphiné, d'où elle s'est successivement répandue dans la Normandie, la Provence et la Prusse. Le nom de Rousselle, que la branche de Normandie a écrit Roussel, s'écrivait très anciennement Rousselle, comme nous en avons la preuve par les pièces originales que possède encore aujourd'hui la branche de la famille Rousselle établie en Prusse. On trouve aussi fréquemment Rouxel et Rouxelle. La présente généalogie a été dressée sur les pièces que nous a fournies la famille Rousselle, ainsi que sur la généalogie dressée par d'Hozier et les pièces qui se trouvent au cabinet des titres du roi.

Le premier que nous connaissions est :

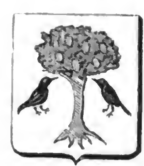


I. JEAN ROUSSELLE, Ier du nom, seigneur de la Treille, qui était marié à **Nicolle** HÉBRAIS, dont les armes sont : *d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion de sable ; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or.*

Il fut père de :

1° **Jean Rousselle**, qui continue la descendance ;

2° **Aubert Rousselle**, chef de la branche établie en Normandie, et dont il sera parlé ci-après.

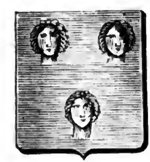


II. JEAN ROUSSELLE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Treille, épousa, par contrat du 3 octobre 1412, **Marie de** ROUIL, fille de feu Jean de Rouil et de Jeanne d'**Aubigné** [1], sa femme, qui constitua à sa fille une dot de cinquante écus d'or et de vingt-deux sols six deniers tournois, qu'elle s'engagea à compter audit Rousselle le jour même de son mariage. A ce contrat furent présents messires François d'Aubigné, chevalier, seigneur du lieu, Louis de Lisle, Guillaume Donnelay et plusieurs autres [2]. La famille de Rouil, originaire du comtat Venaissin, est une des plus anciennes familles de ce pays; elle porte pour armes : *d'argent, à l'olivier arraché de sinople, fruité d'or et accosté de deux corbeaux affrontés de sable.*

De son mariage avec Marie de Rouil, Jean eut :

Jean Rousselle, IIIe du nom, qui suit :

(1) Titre original en parchemin, aux archives de la famille Rousselle, établie en Prusse.
(2) *Ibid.*



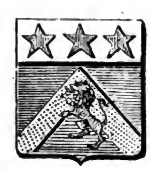
III. JEAN ROUSSELLE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Treille, qui est mentionné dans un partage noble fait entre ses enfants, ainsi que GILLETTE RICHOMME, sa femme[1], qui portait pour armes : *d'azur, à trois têtes humaines d'argent de front.*

Il laissa entre autres enfants :

1° ÉTIENNE ROUSSELLE, qui suit :



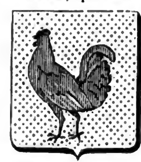
2° MARGUERITE ROUSSELLE, qui est nommée dans l'acte de partage du 7 février 1509 que fit Jean de Coqueborne, son fils, avec Étienne son frère. Il est dit fils de nobles personnes de COQUEBORNE et de Marguerite Rousselle, sœur d'Étienne[2]. La famille Coqueborne, originaire d'Écosse, est ancienne et illustre; elle porte pour armes : *d'argent, à trois coqs de gueules.*



IV. ETIENNE ROUSSELLE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Treille et du Plessis, fit un partage noble, par acte passé le 7 février 1509, entre lui et Jean de Coqueborne son neveu. Dans cet acte, il est dit fils de Jean Rousselle et de Marguerite Richomme. Il épousa MARGUERITE ADAOUST, d'une famille originaire de la ville d'Aix et qui fut maintenue dans sa noblesse en 1664. Elle porte pour armes : *d'azur, au chevron d'or, chargé en chef d'un lion du même ; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

Etienne Rousselle laissa entre autres enfants :

JEAN, qui suit :



V. JEAN ROUSSELLE, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Treille, du Plessis et autres lieux, transigea avec Pierre Aubert, en 1520. Il avait épousé LENOR COQUIERT, d'une ancienne famille du Dauphiné, qui porte : *d'or, au coq de gueules.*

(1) Titre original en parchemin. (2) *Ibid.*

Ses enfants furent :

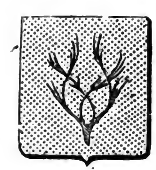
1° **Antoine Rousselle**, mort jeune ;

2° **Geoffroy Rousselle**, qui continue la descendance ;



3° **Robert Rousselle**, qui épousa Gabrielle **Largier**, fille de Jean Largier, habitant de Saint-Agrève, anobli au mois de juillet 1500, et sœur d'Antoine Largier, seigneur de Saint-Agrève et de Chalons, compris comme archer dans les montres du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes en 1537, et qui épousa le 15 mars 1552 Louise de *Chalandar de la Mote* [1].

Cette famille, originaire du Vivarais, portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, et d'une tour du même en pointe.*



VI. GEOFFROY ROUSSELLE passa un bail en date du 10 janvier 1545, et épousa vers 1550 **Marie de GÉNAS**, d'une très ancienne famille du Dauphiné, qui tire son nom d'une terre qu'elle possédait dans le Viennois dès la fin du quinzième siècle. Elle a prouvé, lors de la recherche, depuis François de Génas, seigneur d'Aiguilles, vivant en 1515. Les seigneurs de Beaulieu et de Saint-Marcel en sont issus [2]. Elle porte pour armes : *d'or, au genêt à quatre branches de sinople, passées en doubles sautoirs.*

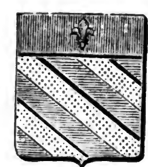
Il eut un fils :

Étienne Rousselle, qui suit :

(1) Antoine Largier laissa : Jean Largier, qui testa le 16 décembre 1652. Il épousa, le 23 juillet 1624, Gabrielle *Bouchet*, de laquelle il eut :

Louis Largier, demeurant à l'Argentière, département de Viviers, maintenu dans sa noblesse le 18 septembre 1669.

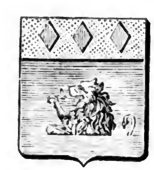
(2) De cette famille était discret homme, Jean de Génas, qui fut présent au contrat de mariage de Rostaing *de Pracomtal* avec Alasie *de Chambaud*, le 2 décembre 1391. La branche de Beauvoisin a fait preuve, depuis François de Génas, qui assista, en qualité de commissaire du roi, aux états de Languedoc, en 1453 et 1483.



VII. ETIENNE ROUSSELLE, IIe du nom, eut pour femme Anne SIBUT ou Sibuet [1], dont les armes sont : *d'azur, à trois bandes d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une fleur de lis d'or.*

Il testa en 1599, et fait mention de son fils :

Laurent Rousselle, qui suit :



VIII. LAURENT ROUSSELLE, mentionné dans le testament d'Etienne son père, était marié à Judith JOSSAUD[2], qui était veuve de lui en 1620, époque où elle assista au mariage de son fils. Elle portait pour armes : *d'azur, au lion naissant d'argent; au chef d'or, chargé de trois losanges de gueules.*

De ce mariage :

Jean-Louis Rousselle, qui suit :

(1) Sibuet, seigneur de Saint-Ferréol et de Sèches en Dauphiné; maison issue d'ancienne chevalerie, dont l'existence est constatée, depuis Gullande Siboud, chevalier, qui se rendit caution, le 7 des calendes de juin 1262, de la dot de Blanchette *Gaudin*, épouse de Berlion *d'Hauterive*. Noble François Sibuet, damoiseau, fut présent au contrat de mariage de Guillaume *de Chastellard*, chevalier, avec Béatrix *de Murinais*, fille de noble Odobert de Murinais, du 15 août 1395. La noblesse de cette famille a été prouvée dans les révisions des feux de Clermont, des années 1455 et 1461, où furent compris Jean et Pierre Sibuet. Leurs descendants ont donné trois gouverneurs de la ville de Romans, deux gouverneurs de la citadelle de Die et un chevalier de Malte, dans la personne d'Alexis de Sibeud de Saint-Ferréol, reçu au grand prieuré de Saint-Gilles, en 1642. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié : on le trouve écrit alternativement Sibeud, Sibued, Sibut, Siboud, Syboudi, etc.

(2) Jossaud. Cette famille, alliée aux maisons de *Laudun*, *d'Aimini*, *de Sabatier*, *d'Astier*, et autres, tire son origine de Jean Jossaud, conseiller au parlement de Turin, en 1538. Elle est divisée en deux branches, dont l'aînée était fixée à Nîmes et la cadette à Tarascon. Celle-ci fut maintenue dans sa noblesse par les commissaires du roi députés pour la vérification des titres de noblesse, du 12 octobre 1668.



IX. JEAN-LOUIS ROUSSELLE, écuyer, avait épousé, en 1620, ISABELLE TORON [1], que l'on croit fille de Jean-Antoine de Toron et d'Isabeau de CAISSAN. La famille de Toron portait pour armes : *de gueules, à un taureau passant d'or; au chef du même, chargé de trois étoiles de gueules.*

Jean-Louis Rousselle fut père de :

ANDRÉ ROUSSELLE, qui suit :



X. ANDRÉ-LOUIS ROUSSELLE, écuyer, fit une transaction le 18 juin 1688, dans laquelle il mentionne son père et sa mère. Il avait épousé CÉLESTE PAZERY [2], dont les armes sont : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée au premier et troisième quartier de deux étoiles du même.*

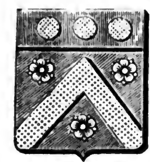
Il laissa de son mariage :

PIERRE ROUSSELLE, qui suit :

(1) TORON. Il y a deux familles de ce nom : celle qui fait l'objet de cet article était originaire de la ville de Brignolle, où elle était très considérée. Le premier que l'on connaisse est noble Pierre Toron, connu par le testament de son fils Louis, qui testa le 25 juin 1535, et eut deux fils : 1° Jacques, avocat du roi, qui de Catherine *Guérin* laissa deux filles; 2° Jean-Antoine, marié, en 1580, avec Isabeau de *Caissan*, qui le rendit père de : Jean-Charles Toron, allié, le 10 juin 1649, à Victoire de *l'Enfant*, de laquelle il eut : Jean-François Toron, conseiller au parlement en 1684, marié, le 9 mai 1685, avec Thérèse de *Cipières*, héritière de sa branche, d'où : Jean-Joseph Toron, conseiller en la cour des comptes, aides et finances, le 13 mai 1712, épousa, le 13 mai 1713, Claire de *Saint-Jacques*, dont il eut : 1° Jean-Joseph de Toron, seigneur d'Entragues, conseiller en la même cour, en 1742, marié, l'année suivante, avec Pauline-Gabrielle de *Léotard*, dame d'Entragues; 2° Charles, officier de vaisseau et enseigne de la compagnie des gardes de la marine; 3° Pierre-Thérèse, femme d'Étienne *Fournier*, secrétaire du roi; 4° Henriette, alliée à Pierre de *Garidel-Legrin*.

L'autre famille de Toron, aussi de Provence, porte : *d'azur, à un chien barbet d'argent surmonté de trois besants du même.*

(2) François PAZERY, reçu secrétaire du roi, le 15 octobre 1702, épousa *N. de Ravel*, sœur de noble Pierre, de la ville de Marseille. Pierre-Claude Pazery, son fils, seigneur de Thorame-la-Haute, habile jurisconsulte, assesseur d'Aix, procureur du pays, aux années 1722, 1723, 1732, 1733, a laissé de son mariage avec Marguerite de *Cavaillon* : 1° Pierre Symphorien, seigneur de Thorame et de Porcieux, conseiller au parlement de Provence en 1722, a épousé une demoiselle de *Lordonet*, dont il a eu des enfants; 2° un fils avocat au parlement, et plusieurs filles.



XI. PIERRE ROUSSELLE, écuyer, est aussi mentionné dans la transaction que passa André-Louis Rousselle son père, le 18 juin 1688, comme mineur. Il épousa MADELEINE DANTAN, dont les armes sont : *de pourpre, au chevron d'or, accompagné de trois roses à cinq feuilles d'argent, posées deux en chef et une en pointe; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or.*

Pierre Rousselle eut plusieurs enfants, parmi lesquels :

JEAN, qui suit :

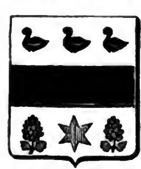


XII. JEAN ROUSSELLE, V^e du nom, vendit les biens qui lui restaient en Provence et passa en Prusse, où il acheta une propriété en 1751, et épousa, en secondes noces, LOUISE PÉRÉ, dont les armes sont : *d'argent, au poirier arraché de sinople, fruité d'or.*

Il mourut le 27 septembre 1763, et sa veuve partagea ses biens entre ses enfants, le 20 février 1783.

Il laissa du second lit :

DAVID ROUSSELLE, qui suit :



XIII. DAVID ROUSSELLE, né le 14 mai 1761, épousa, le 21 juin 1787, ÉLISABETH-JULIENNE CAPITAINE DE LA ROCHE, née le 15 juillet 1770, fille unique de David Capitaine de la Roche, seigneur de Tilscwischken (en Prusse), dont la famille, originaire du pays de Luxembourg, porte pour armes : *d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes du même, et en pointe d'une étoile à six raies de gueules, accotée de deux grappes de raisin de pourpre, feuillées et tigées de sinople, les tiges en bas.*

David mourut le 11 septembre 1826, laissant de son union :

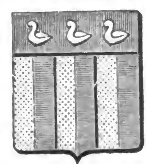
1° DAVID-GUILLAUME ROUSSELLE, né, en 1789, à Insterburg, mort à Freienwalde, en Prusse, le 2 octobre 1831;

2° CHARLES-HENRI ROUSSELLE, né, le 9 décembre 1791, à Insterburg, mort sans avoir pris d'alliance, le 15 février 1814, à Nancy ;

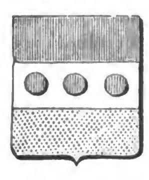
3° Ferdinand-Louis Rousselle, qui suit;

4° Henriette-Willelmine Rousselle, née le 26 janvier 1793, morte le 10 mai 1798;

5° Théodore Rousselle, né le 28 décembre 1799, mort, le 11 décembre 1809, à Schirwindt, en Prusse.



XIV. FERDINAND-LOUIS ROUSSELLE, propriétaire, né à Insterburg le 11 novembre 1793, le seul des fils de David Rousselle qui se soit marié, a épousé, en 1817, Justine Mukisch, dont il a eu :



1° Louise Rousselle, mariée en 1840 à Rudolph de Kykbusch, d'une ancienne famille qui porte pour armes : *coupé au premier de gueules; au second d'argent chargé de trois besants de gueules; au troisième d'or.* Casque et couronne de marquis; cimier : une jeune fille issante de la couronne tenant de la main gauche un cor de chasse, et la droite appuyée sur la hanche; vêtue de blanc, de rouge et d'or; chevelée aussi d'or et couronnée d'une couronne de laurier.

2° David-Guillaume Rousselle, né le 2 mars 1821.

BRANCHE

DES SEIGNEURS ET BARONS DE GODARVILLE[1] OU GODERVILLE,

SEIGNEURS D'ÉCROVILLE, D'AVREMÉNIL, DE LA GAILLARDE, D'ÉCRAINVILLE, ETC., EN NORMANDIE.

II. AUBERT ROUSSEL, fils de Jean Rousselle et de Nicolle Hébrais, fut lieutenant du duc de Valentinois; dans une enquête faite le 17 juillet 1521 [2], en vertu d'une ordonnance d'Antoine du Bourg, conseiller au grand conseil et commissaire du roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, dans la province de Normandie, par laquelle enquête un des témoins y dénommés,

(1) Godarville est situé près de Fécamp, dans la généralité de Rouen.

(2) L'original a été produit par la branche de Normandie.

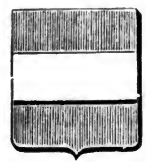
appelé Charles le Machecrier, seigneur de Longuemare, âgé de quarante-huit ans, dépose qu'il savait et était certain que dans le pays de Dauphiné il y avait des gentilshommes du nom de Roussel et qu'il avait vu ce même Aubert Roussel.

L'enquête porte expressément que ce témoin avait vu *depuis vingt ans* Aubert Roussel, mais c'est une faute de celui qui l'a rédigée par écrit. Raoul, qui, suivant cette même enquête, était cru petit-fils d'Aubert Roussel, se trouva, en 1449, à la reddition de Rouen; on ne peut guère lui supposer alors moins de vingt ans; par conséquent, il naquit au plus tard vers l'an 1429. En ne donnant également que vingt ans à Robert son père et à Aubert son aïeul, lorsqu'ils se marièrent, il s'ensuivra que Robert devait être né vers l'année 1408 et Aubert vers l'an 1387. Or, on ne persuadera pas qu'un homme né en 1387 vécût encore en 1521. Donc, dans le temps de l'enquête, en 1521, il y avait au moins quarante ans que Charles le Machecrier avait vu Aubert Roussel, c'est-à-dire qu'il l'avait vu vers l'an 1480; et Aubert devait être alors âgé de quatre-vingt-treize ans ou environ, en le supposant né vers l'an 1387.

Dans la même enquête, Charles le Machecrier ajoute qu'il avait ouï dire que de cet Aubert Roussel était descendu :

ROBERT ROUSSEL, qui suit :

Un autre témoin déposa que ce

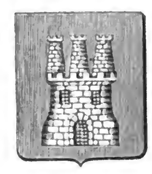


III. ROBERT ROUSSEL, natif de noble maison du pays de Dauphiné, était venu par deçà au service du roi (Charles VII) pour la conquête de Normandie (c'est-à-dire en 1449 au plus tard), et qu'il avait ouï dire que ce même Robert Roussel était père de Raoul. Ce fut lui qui, vraisemblablement, épousa NICOLLE DE LA POYPE [1], qui le rendit père de :

(1) DE LA POYPE, illustre et ancienne maison du Dauphiné, qui florissait dans cette province dès l'an 1132, et établit sa filiation depuis Guillaume de la Poype, chevalier, seigneur de la Poype, vivant l'an 1150. Elle a constamment tenu le rang le plus distingué à la cour et dans les armées du dauphin, et a donné plusieurs officiers généraux au

Raoul Roussel, qui suit :

Un autre témoin, François de Chefdeville, écuyer, des ordonnances de la morte-paye de Harfleur, âgé de soixante-dix ans, ajouta que ce :



IV. RAOUL ROUSSEL était réputé homme noble, suivant les ordonnances du roi en la compagnie de messire Pierre de Brézé, chevalier, lequel l'avait envoyé avec quelques autres gens d'armes au château de Rouen (la ville de Rouen fut réduite sous l'obéissance du roi Charles VII le 19 octobre 1449) pour garder la place, et que depuis, lui, déposant, l'avait vu homme d'armes dans la compagnie du capitaine messire Charles d'Arouville, et par semblable en la compagnie de messire François de la Sauvagère, chevalier, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, étant alors en garnison à Béthune, ès quelles ordonnances ledit Raoul était décédé, et fut occis par les ennemis en une course près Bailleul en Flandres. Il était marié à Jeanne PRUNIER [1], que l'on croit sortie de l'ancienne maison de ce nom.

Un quatrième témoin, âgé de quarante-huit ans, ajouta que dans le temps que lui, déposant, était jeune enfant, c'est-à-dire vers l'an 1480, il avait vu venir à Godarville, dans le pays de Caux, ledit Raoul Roussel que l'on disait être le père de :

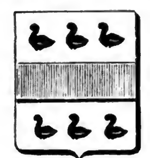
1° Nicolas Roussel, qui suit ;

2° Jean Roussel, qui avait servi avec son père et son frère dans la gendarmerie.

service de France. Elle a formé les branches des comtes de Servières, barons de Corsant, et des seigneurs de Saint-Julien, barons de Réaumont. Elle a fourni, dès l'an 1261, des chanoines comtes de Lyon. Armes : *de gueules, à la fasce d'argent.*

(1) Prunier, seigneurs de la Brèche, de Parzey, de Fouchau, de la Val, de Beauchêne, de la Bussière, etc., marquis de Virieu, par lettres patentes du mois d'avril 1655, illustre famille du Dauphiné, originaire de Touraine, dont l'ancienneté remonte à Pierre Prunier, vivant en 1430. Elle prouve une filiation suivie depuis Jean Prunier, seigneur de la Brèche, de Parzey, général des aides, en Languedoc, en 1497. Cette maison a donné un gentilhomme de la chambre du roi Louis XI, des gouverneurs de provinces et de places, un ambassadeur à Venise, un lieutenant général, des maréchaux de camp des armées, et nombre d'officiers supérieurs. Armes : *de gueules, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable.*

Suivant la déposition du cinquième témoin, ce Jean Roussel était, vers l'an 1480, archer en la compagnie de François de la Sauvagère, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, étant alors en garnison à Béthune.



V. NICOLAS DE ROUSSEL, écuyer, puis chevalier, seigneur de Godarville ou Goderville, car dans les titres originaux anciens et nouveaux ce nom est orthographié indifféremment de Godarville et de Goderville, servit de bonne heure dans la gendarmerie. François de Chefdeville, écuyer, âgé de soixante-dix ans, des ordonnances de la morte-paye de Harfleur, témoin mentionné plus haut dans l'enquête du 17 juillet 1521, produite en original, déposa qu'il avait connu Nicolas de Roussel, chevalier, dès son jeune âge, ayant servi longtemps ensemble dans la gendarmerie, en la bande de messire François de la Sauvagère, chevalier, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, en laquelle bande ledit Nicolas était archer; que depuis que lui, déposant, était sorti de ladite bande, il savait que ledit Nicolas Roussel, chevalier, avait toujours suivi et fréquenté la gendarmerie ès dites ordonnances, et qu'il avait eu charge de gens de pied en la guerre de Bretagne, il y avait alors environ vingt-sept à vingt-huit ans, c'est-à-dire vers l'an 1493 ou 1494; un autre témoin ajouta que Nicolas passait pour bon gendarme et était fort estimé; et suivant la déposition d'un quatrième témoin, étant devenu ancien, il se retira des ordonnances du roi en sa maison et seigneurie de Godarville, où il vivait noblement, suivant le ban du roi, ainsi que les autres nobles du pays; cependant un sixième témoin assura que ce Nicolas de Roussel, gendarme en la compagnie de François de la Sauvagère, y avait fini ses jours.

Le jeudi 9 mai 1482 [1], il reconnut que par son contrat de mariage avec demoiselle GUILLEMETTE D'ELLEBEUF [2], *son affiée*, pa-

(1) Original.

(2) D'ELLEBEUF, ou d'Elbœuf, seigneurs de Livarot, famille d'ancienne noblesse, en

rente de Robin d'Ellebeuf, écuyer, qui fit au roi, en 1455, les foi et hommage du fief de Godarville [1], ils avaient pris à titre d'héritage perpétuel de Robert *le Maçhecrier*, écuyer, et de demoiselle Jeanne LANGLOIS [2], sa femme, mère de ladite demoiselle d'Ellebeuf, tout et tel droit, seigneurie, donnisation, etc., que lesdits Robert et Jeanne avaient en toute la terre et seigneurie de Godarville et ses dépendances, de laquelle était seigneur ledit Robert le Machecrier, comme étant au droit de ladite demoiselle Langlois, sa femme, et ce moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres tournois de rente, payable seulement pendant la vie de cette Jeanne Langlois.

Cette terre et seigneurie était mouvante du roi pour un plein

Normandie, dont les armes sont : *d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de six merlettes de sable, trois en chef, trois en pointe.*

(1) Cet acte de foi et hommage est énoncé dans une information do l'an 1586, produite en original, dont nous parlerons à l'article de Bertrand de Roussel, petit-fils de Nicolas.

(2) LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, marquis du Bouchet, maison de très ancienne noblesse do la province de Normandie. Jean *Bertaut* et Marie, sa femme, délaissèrent à Thomas Langlois, en faveur de son mariage avec leur fille, une maison et héritage au val Meudon, par acte du mois de novembre 1251, par-devant l'officialité de la cour de Paris. D'après une information faite à Caudebec, pays de Caux, le mercredi 9 juillet 1399, dont l'original fut déposé au grand dépôt do la chambre des comptes à Paris, Jean Langlois, écuyer, maria, en 1374, sa fille à Colin de *Caumont*, et mourut le 4 juillet 1386. Dans le *Dictionnaire chronologique des actes d'hommages et aveux de la province de Normandie*, par Brussel, on voit quo grand nombre de terres étaient autrefois possédées par cette maison, et entre autres celle de Bleville, mouvante du comté d'Alençon, dont l'hommage a été fait en novembre 1373 par Jean Langlois, tant en son nom que comme procureur de sa femme, terre qui a passé à Jean et Robert Langlois, ses fils et petits-fils, qui la possédaient encore en 1422.

La Roque, dans son *Traité de la noblesse*, mentionne un Jean Langlois, convoqué au ban de la noblesse de Normandie, en 1470, ainsi qu'un autre Jehan Langlois.

Gabriel du Moulin, curé de Maneval, dans son catalogue de plusieurs familles illustres de Normandie, imprimé à Rouen, en 1658, place celle de Langlois (page 150).

Elle a produit des chevaliers de Saint-Louis, des officiers supérieurs distingués et un lieutenant général des armées du roi. Le titre de marquis, porté depuis plusieurs générations dans des actes publics et brevets du roi, fut confirmé le 27 décembre 1815, à Denis-Jean-Florimond Langlois, marquis du Bouchet, par lettres patentes du roi Louis XVIII, enregistrées à la cour royale de Paris, le 27 avril 1816. Les armes de la famille Langlois du Bouchet sont : *d'azur, à la croix d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent, deux en chef et une en pointe.*

fief de haubert [1], à cause de la viconté de Montivillier; il en fit hommage entre les mains du chancelier le 29 janvier 1483 [2], aussi bien que de plusieurs autres, toutes assises au bailliage de Caux et dans la même mouvance, et en rendit aveu en la chambre des comptes de Paris, le 20 janvier 1484 [3]; la copie ancienne qu'on a de cet aveu porte qu'*il y apposa le cachet de ses armes*.

Il y avait de toute ancienneté, dans le bourg de Goderville, une foire renommée qui se tenait tous les ans le jour de Sainte-Madeleine. Nicolas de Roussel, pour procurer de plus grands avantages à ses vassaux et à leurs voisins, en demanda trois autres au roi, à qui il représenta « que sa terre de Goderville, qui étoit une belle seigneurie et d'une grande étendue, étoit venue en grande ruine et désolation à l'occasion des guerres et divisions qui avoient eu cours par cy-devant; » et il les obtint par lettres [4] du mois de février 1483, « en considération de plusieurs bons et agréables services qu'il avoit rendus au feu roi, père de Sa Majesté, pendant les guerres, et aussi en considération de ceux qu'il lui rendoit actuellement. »

Il fut fait chevalier à Paris, avec les cérémonies ordinaires, de la propre main du roi François Ier, le 14 mars 1515, et les rois d'armes lui en délivrèrent le même jour un certificat [5], conçu en ces termes :

« NOUS, Normendye et Bretaigne, roys d'armes, certiffions que aujourd'huy quatorzième jour de mars, l'an 1514, en ceste noble ville capitalle de France, le très crestien roy notre souverain seigneur Françoys, premier de ce nom, en son pallays de la noble cité de Paris, à l'yssüe de son digner, en la présence de monseigneur le cardinal d'Albreict, freire du roy de Navarre, de monseigneur le conestable duc de Bourbon et d'Auvergne, de monseigneur d'Albreict, Françoys monseigneur de Bourbon,

(1) Prouvé par un aveu de cette terre rendu le 20 janvier 1484, et produit par copie collationnée sur l'original en 1579.

(2) Copie collationnée sur l'original, le 30 janvier 1579.

(3) Copie collationnée sur l'original le 30 janvier 1579. Pour cet aveu, voir l'article de Bertrand de Roussel.

(4) Original. (5) *Ibid.*

monseigneur le prince de Tallemont, monseigneur d'Orval, monseigneur le comte de Maulevrier, grant séneschal de Normandie, monseigneur le mareschal de Trévoulse, monseigneur de Clersy, chevalier du pays de Caulx, Longuemare, Manteville, et aultres plusieurs nobles homs, a esté faict, créé, et en nostre présence receu la collée, et coup d'espée de chevallerie Nicolas Roussel, seigneur de Godarville en Caulx, par la main dudict seigneur ; et à ce luy a présenté l'espée le seigneur d'Aubigny. Et en tesmoingnage de ce appelés et présens come roys d'armes, à luy valloir, et en perpétuelle mémoire, avons signé ces présentes lesdits jour et an que dessus.

« *Signé :* NORMENDYE et BRETAIGNE, *Roys d'armes.* »

Nicolas de Roussel donna à fief [1], les 25 janvier 1486, 2 octobre 1515 et 20 avril 1518, quelques pièces de terre à divers particuliers, et reçut, le 2 octobre 1492 [2] et le 2 juillet 1493 [3], les aveux de plusieurs autres pour les héritages qu'ils tenaient de lui ; dans ces deux derniers actes, il est appelé noble homme Nicolas Roussel, écuyer, seigneur de Godarville ; mais ayant été fait chevalier en 1515, comme on l'a dit plus haut, il en prit depuis la qualité dans les actes qu'il passa ; et il l'a bien expressément dans un aveu du 7 mai 1520 [4]. Il mourut ainsi que sa femme avant le 17 juillet 1521 [5], et laissa de son mariage avec Guillemette d'Ellebeuf deux enfants :

1° **GUILLAUME DE ROUSSEL**, qui suit ;



2° **JEANNE DE ROUSSEL**, mariée avant le 20 février [6] 1526 avec Guillaume **AYEUL**, écuyer, seigneur de Martimbosc, de la paroisse de Breteville, famille noble de Normandie dont les armes sont : *d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules ; au chef d'azur, chargé de deux palmes d'argent ;*

3° **PIERRE DE ROUSSEL**, qualifié noble et discrète

(1) Cet acte est énoncé dans un inventaire de titres produits en 1667, devant l'intendant de Rouen, par Adrien de Roussel, auteur du dixième degré de la première branche, et par six de ses parents. Les actes qui sont mentionnés dans la suite de cet article y sont pris en grande partie.

(2) Original. (3) *Ibid.* (4) *Ibid.* (5) *Ibid.*

(6) Prouvé par une quittance originale du même jour.

personne, prêtre, curé d'Avreménil, dans un acte du 21 juin 1538, et mort avant le 8 septembre 1561[1].

VI. GUILLAUME DE ROUSSEL, écuyer, seigneur de Godarville, d'Ecroville, d'Avreménil, de la Gaillarde, d'Ecrainville en partie, et du fief de l'Esprevier, fit dresser, le 17 juillet 1521, l'enquête ou procès-verbal d'audition de témoins, dont on a parlé dans le préliminaire de cette généalogie, et l'un de ces témoins déposa que « il jouissoit propriétairement dudit fief, terre et seigneurie de Godarville, comme étant au droit de la défunte damoiselle, sa mère; qu'il l'avoit vu résider en sa maison et seigneurie de Godarville, vivant noblement, suivant le ban et arrière-ban du roy, comme les autres nobles, et qu'il étoit réputé de noble maison et lignée. » Il rendit aveu au roi en la chambre des comptes de Paris le 1er mars de la même année 1521, c'est-à-dire 1522 pour le plein fief de haubert de Godarville[2] qu'il tenait de feu damoiselle Guillemette d'Ellebeuf, sa mère, et pour d'autres fiefs qui en relevaient; il reçut lui-même le 21 juillet 1531, le 2 juillet 1547, le 6 juillet 1558, le 15 mai ou mars 1560 et le 8 juillet 1563[3], les aveux de divers particuliers pour plusieurs pièces de terre mouvantes de la même seigneurie de Godarville.

Guillaume avait servi sous le commandement du maréchal de Montmorenci, aux termes d'un certificat qu'il reçut de Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, amiral de France et lieutenant général du roi en Italie, daté de Biagras, le 19 décembre 1523[4]. Il mourut avant le 8 avril, après Pâques, 1564[5]. On ignore le nom de sa femme, dont il avait eu trois enfants qui suivent :

1° Bertrand de Roussel, écuyer, prêtre, seigneur et patron de Godarville, d'Avreménil en partie, de Crosville ou d'Ecroville, d'Ecrainville, et du

(1) Cet acte est produit en original et mentionne celui du 21 juin 1538.

(2) Copie collationnée sur l'original le 30 janvier 1579.

(3) Originaux.

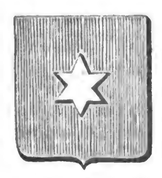
(4) Ce certificat est énoncé dans une ordonnance des commissaires députés sur le fait des francs-fiefs, du 14 mars 1580, produite en original.

(5) Copie collationnée sur l'original en 1573.

fief de l'Esprevier[1], situé en la paroisse de Sausseusemare, rendit aveu au roi le 8 avril 1564[2], après Pâques, en la chambre des comptes de Paris pour la terre de Godarville qu'il tenait à droit successif de Guillaume de Roussel, écuyer, son père ; et dans une sentence rendue aux assises de Montivillier le mardi 13 juin 1564[3], il est appelé noble et discrète personne maître Bertrand de Roussel, seigneur et patron de Goderville, fils aîné et héritier de feu noble homme Guillaume de Roussel, seigneur dudit lieu de Godarville. Il est marqué dans l'aveu de 1564, comme dans les précédents et les suivants, qu'il y a quatre fiefs mouvants de la seigneurie de Godarville, savoir : 1° le demi-fief de Pierrefique, assis en la paroisse de Pierrefique ; 2° le demi-fief des Castelets, assis en la même paroisse ; 3° le quart de fief de la Porte, assis en la paroisse d'Ecrainville ; 4° le huitième de fief de la Gaillarde, dont le chef-mois est assis en la paroisse de la Gaillarde, tous ces fiefs ayant droit de basse justice. Et suivant ce même aveu auquel tous les autres se sont conformés depuis, jusque vers le milieu du dix-septième siècle, le fief de Godarville a droit de présenter à la cure de ce lieu. Bertrand de Roussel était, le 22 novembre 1566[4], curé de cette même paroisse, et chapelain de la chapelle de musique du roi. Il mourut avant le 10 août 1586[5].

Dans une information faite en novembre et en décembre 1586 pour la vérification d'un aveu semblable daté du 14 août de la même année 1586, et de laquelle on a produit le procès-verbal en original, le curé de Vattetot-sous-Beaumont déclara «qu'il connaissait les seigneurs de Godarville depuis plus de quarante ans, qu'ils avaient droit, à cause de leur fief et seigneurie de Godarville, de présenter à la cure du lieu, et qu'il les avait vus user de ce droit tant envers Bertrand de Roussel, dernier possesseur de la cure, qu'envers son prédécesseur.»

2° **Jean de Roussel**, qui continue la filiation ;

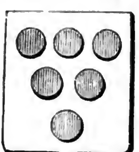


3° **Françoise de Roussel**, que son père Guillaume de Roussel, seigneur de Godarville, accorda par contrat de mariage du 19 janvier 1533 avec noble homme Julien d'**Élin**, sieur de Bosc-Mauger, et auquel il promit six cents livres de dot. La famille Élin porte : *de gueules, à l'étoile d'argent.*

(1) Toutes ces qualités lui sont données dans le contrat de mariage de Jean Roussel, son frère, du 5 septembre 1563, et dont on m'a produit la minute même.

(2) Copie collationnée sur l'original en 1573.

(3) Original. (4) *Ibid.* (5) *Ibid.*



VII. **JEAN DE ROUSSEL**, écuyer, seigneur châtelain et patron de Godarville, de Crosville, de la Motte, de la Porte, de la Gaillarde, d'Avreménil, de l'Esprevier et d'Ecrainville en partie, appelé noble homme Jean de Roussel, seigneur de Crosville, fils puîné de noble homme Guillaume de Roussel, seigneur de Godarville, dans un acte du 8 septembre 1561 [1], était capitaine de la ville de Fécamp, lorsqu'il fit au roi, au nom de Bertrand de Roussel, son frère, le 5 février 1563 [2], en la chambre des comptes de Paris, les foi et hommage que celui-ci devait à cause de son fief et seigneurie de Godarville, et encore lorsque le roi l'exempta, par lettres du 22 novembre 1566, du service du ban et arrière-ban [3].

Vers le même temps, il reçut une commission du seigneur de la Meilleraye, chevalier de l'ordre du roi, vice-amiral de France, lieutenant général au gouvernement de Normandie en l'absence du duc de Bouillon, « pour faire mettre en armes les hommes du plat pays de la vicomté de Montivillier, quand l'occasion s'en présenterait, et les faire marcher où besoin serait pour la défense dudit pays.

La commission donnée à Jean de Roussel n'est point datée, mais les faits et les dates dont nous allons donner le détail nous permettent d'en fixer l'année. Robert de la Mark, duc de Bouillon, nommé lieutenant général au gouvernement de Normandie, présenta ses lettres au parlement, en 1552 et 1556, pour y être enregistrées, tant pour lui que pour son fils, et elles le furent avec quelques modifications. Lorsque le roi, par lettres patentes du 1er juin 1575, partagea la Normandie entre trois gouverneurs en chef, le premier pour les bailliages de Rouen et d'Evreux, le second pour les bailliages de Caux et de Gisors, le

(1) Original.

(2) Cet acte de foi et hommage est énoncé dans l'ordonnance des commissaires députés sur le fait des francs-fiefs, du 14 mars 1580, produite en original, et il y est dit qu'il avait été représenté devant ces commissaires par copie collationnée sur l'original.

(3) Original.

troisième pour ceux de Caen, du Cotentin et du duché d'Alençon, Jean de Moy, seigneur de la Meilleraye, ci-devant lieutenant général au gouvernement de Normandie, fut établi par des lettres patentes du même jour, 1er juin 1575, gouverneur pour les bailliages de Caux et de Gisors.

Il résulte de là que Jean de Roussel dût recevoir ses lettres de commission avant le 1er juin 1575 [1].

Jean de Roussel fut inquiété dans la suite, à l'occasion des francs-fiefs et nouveaux acquêts, dont on prétendait lui faire payer les droits; le fief de Godarville fut même saisi à ce sujet [2], en 1578 ou 1579; mais par ordonnance du 14 mars 1580 [3], les commissaires députés pour la recherche de ces droits, après avoir vu les titres justificatifs de sa noblesse depuis 1483, l'en déclarèrent exempt et lui donnèrent main-levée pour sa terre de Godarville. Le 21 juin 1586 [4] il fit hommage au roi en la chambre des comptes de Normandie, pour la terre et seigneurie de Godarville, en rendit aveu le 10 août suivant [5], et, dans cet aveu, il prit la qualité de seigneur châtelain et patron de Godarville. Il reçut, le 21 octobre de la même année, le 11 [6] et le 18 juillet 1589, le 25 décembre 1592 [7] et le 27 juillet 1593, les aveux de plusieurs particuliers pour quelques pièces de terre situées au même lieu. Son mariage avait été accordé, par contrat du 5 septembre 1563 [8], avec noble demoiselle Isabeau des MARQUETS [9], veuve de noble homme Louis *Davy*, seigneur de la Pailleterie [10],

(1) Ces lettres de commission sont énencées dans l'ordonnance des commissaires députés sur le fait des francs-fiefs, du 14 mars 1580, produite en original.

(2) Prouvé par la signification originale de cette saisie du 13 janvier 1579.

(3) Original. (4) *Ibid.* (5) *Ibid.* (6) *Ibid.* (7) *Ibid.* (8) Minute.

(9) Des Marquets et des Marquais, ancienne famille de Normandie, dont les armes sont : *d'argent, à six besants de gueules,* 3, 2, 1.



(10) Davy de la Pailleterie. Bielleville, petit village du pays de Caux, situé à peu de distance de Tolbec, fut le berceau de la famille Davy de la Pailleterie, dont un rameau naturel s'est illustré de nos jours, sous le nom de Dumas, dans les armes et dans la littérature.

Cette famille a fait ses preuves de noblesse en 1669, devant Caumartin, intendant de la généralité de Champagne lors de la recherche de la noblesse. Elle les a renouvelées devant d'Hozier,

fille de noble homme Nicolas des Marquets, seigneur de la Rivière, de Frenel et de Saint-Etienne-le-Vieux, et de demoiselle

en 1710, pour la réception de François-Anne Davy de la Pailleterie comme page de la petite écurie; en 1712, pour l'admission de Marie-Josèphe Davy de la Pailleterie à la maison royale de Saint-Cyr. La filiation authentiquement établie par ces diverses productions remonte à :

I. Olivier Davy, écuyer, seigneur de Regneville, qui rendit foi et hommage le 12 juillet 1519, pour les biens qu'il tenait dans la mouvance de la seigneurie de Rouville, à Jacques, baron de Moy, chevalier. châtelain de Bellencombre. Il avait épousé Marguerite de Mainbeville, dont il eut Louis Davy, mort sans postérité, et :

II. Pierre Davy, seigneur de Regneville et de la Pailleterie, qui, comme héritier de Louis Davy, son frère, de biens relevant de la baronnie de Hallebosc, fit acte de foi et hommage à Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, ayant la garde noble de son fils, le duc de Longueville, souverain de Neufchâtel, comte de Dunois et de Tancarville, et baron de Château-Regnault. Le seigneur de la Pailleterie épousa, le 2 septembre 1570, Anne de Pardieu, veuve de Pierre *du Tot*, seigneur de Gonffreville, et il en eut trois fils : *Charles* qui suit ; *Daniel* et *Isaac*, morts sans postérité.

III. Charles Davy, seigneur de Regneville, du Lis, de Bierville et de la Pailleterie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maître d'hôtel de sa majesté et écuyer de sa petite écurie, reçut, comme seigneur de Regneville, le 16 juillet 1596, l'hommage rendu par noble Pierre le Mazurier, sieur de Duredent. Il fit lui-même un pareil acte entre les mains de Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, pour les biens qu'il avait hérités de son père et de Daniel et Isaac, ses frères. Il avait épousé, le 22 septembre 1606, Marthe de Breville, demoiselle d'honneur de la comtesse de Soissons, fille de François de Breville, écuyer, maître d'hôtel du roi et d'Anne de *Hamelin*. Leurs enfants furent : 1° *Charles* Davy, seigneur de Bierville, maître d'hôtel du roi, écuyer de sa petite écurie, marié avec Catherine *Douglas;* 2° Jacques qui suit :

IV. Jacques Davy, seigneur de la Pailleterie, acheta de Charles Davy, son frère, chevalier, seigneur de Bierville, tous les droits qu'il avait sur la succession de leurs père et mère. Il épousa, le 23 novembre 1643, Jacqueline du Bellay, fille de Jacques du Bellay, chevalier, seigneur de Chevigny, et de Suzanne de *Roney*, dont il eut : 1° *Anne-Pierre* qui suit; 2° *Charles-Martial*, chevalier de Malte ; 3° *Suzanne*, religieuse à Andessy ; 4° *Marie-Françoise*, dame de Poussé ; 5° *Catherine* Davy.

V. Anne-Pierre Davy, seigneur de la Pailleterie, fut maintenu par jugement de l'intendant Caumartin, le 15 avril 1669, confirmé en 1708 par les commissaires généraux du roi, députés pour la recherche de la noblesse. Il épousa : 1° l'an 1675, Catherine d'Epinoy, dont il n'eut qu'une fille, *Polyxène* Davy de la Pailleterie, mariée avec Antoine *Salmon*, seigneur de Chastelier et de la Brosse en Vendômois; 2° le 14 juillet 1694, Suzanne de Monginot, par acte auquel assistèrent son cousin, François du Bellay, che-

Marie **Le Febvre**; et en faveur de cette alliance Bertrand de Roussel, son frère aîné, en le reconnaissant pour son vrai héri-

valier, seigneur du Ternay, gouverneur du Vendômois, et François-Huguet de Semonville, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare. Le seigneur de la Pailleterie laissa de cette seconde union : 1° *François-Anne* Davy qui suit; 2° *Louis-Thérèse* Davy de la Pailleterie, chevalier de Saint-Lazare, colonel d'artillerie, décédé à Saint-Léger-de-Fercamp, le 28 décembre 1773; 3° *Alexandre-Antoine*, dont l'article viendra ci-après; 4° *Marie-Josèphe*, née le 11 juillet 1701, admise au mois d'août 1712 à la maison royale de Saint-Cyr; 5° *Suzanne Gabrielle*, née le 21 octobre 1708; dans l'acte de baptême, elle est dite : fille d'Anne-Pierre Davy, *marquis* de la Pailleterie.

VI. **François-Anne Davy de la Pailleterie**, né le 20 octobre 1695 à Saint-Christophe en Dunois, fit en mars 1710 ses preuves de noblesse pour entrer comme page du roi en sa petite écurie, sous la charge du marquis de Beringhen. Il laissa une fille, mariée, le 1er mai 1764, à Léon-Eugène-Louis, comte de Maulde, marquis de la Buissière. Le contrat fut signé par le roi et la famille royale (La Chesnaye-des-Bois, tome IX, p. 627). Dans les billets de part imprimés, dont un est conservé à la Bibliothèque royale, François-Anne Davy est qualifié marquis.

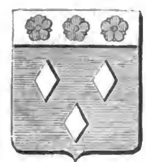
VI. **Alexandre Antoine Davy de la Pailleterie**, frère du précédent, écuyer, seigneur et patron de Bielleville, commissaire d'artillerie, né en 1710, fut aide de camp du duc de Richelieu au siége de Philisbourg, en 1734, et lui servit de second lorsqu'il tua en duel le prince de Luxembourg.

Quarante ans plus tard, Thomas-Alexandre-Dumas Davy de la Pailleterie, son fils, ayant eu une querelle avec un compagnon d'armes et ayant été cité devant le tribunal des maréchaux, le vieux duc de Richelieu, qui en était le président, reconnut dans le jeune Dumas le fils de celui qui lui avait servi de second, et voulut à son tour lui rendre le même office; le duel eut lieu dans le jardin même de l'hôtel du duc, et Dumas reçut un coup d'épée. Alexandre-Antoine Davy passa vers 1760 en Amérique, où il se fixa pendant plusieurs années à la Guinodée, près du trou de Jérémie, dans l'île de Saint-Domingue. Il revint en France, se maria, en 1783, à Marie-Françoise-Élisabeth **Reton**, et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 15 juin 1786. Il avait eu, durant son séjour aux colonies, de Marie-Cessète *Dumas*, morte à la Guinodée, en 1772, un fils naturel qui suit :

Thomas-Alexandre-Dumas Davy de la Pailleterie, né à la Guinodée le 25 mars 1762, vivait avec son père dans la retraite, lorsque, craignant de ne point sympathiser avec une marâtre, il embrassa la carrière des armes, et s'enrôla comme soldat sous le nom de Dumas, qui était celui de sa mère, et auquel il adjoignit son prénom d'Alexandre. Il fit ses premières armes au camp de Maulde, sous Dumouriez, en 1792, se distingua au siége de Lille, devint lieutenant colonel des hussards du Midi, puis général de brigade, et enfin général de division en l'espace de moins d'un an. Pont-à-Marque, Saint-Bernard, Mont-Cenis, Mantoue, Neumark, Brixen sont les brillants faits d'armes du général Dumas, mort en 1807. Il avait épousé, le 28 novembre 1792, étant en garnison à Amiens, Marie-

tier, lui avait donné en avancement de la succession la propriété de la moitié de tous ses héritages et rentes. Il vivait encore le 5 janvier 1594 [1]; mais il mourut avant le 3 octobre 1596 [2], et eut de son mariage :

1° **Charles de Roussel**, qui suit :
2° **Adrien de Roussel**, chef de la branche de Caudecôte, Freuleville, etc.;
3° **Tanneguí de Roussel**, chef de la branche de la Rivière, Frémont, Clercy, etc.;
4° **François de Roussel**, chef de la branche de Saint-Etienne, d'Ireville, etc.;




5° **Françoise de Roussel**, laquelle étant devenue veuve [3] de noble homme Pierre **Le Pelletier** [4], sieur de la Motte, épousa, par contrat du 25 octobre 1598 [5], noble homme François **Langlois**, seigneur d'Escalles [6], fils unique et présomptif héritier de noble homme Cleriadus Langlois, seigneur de Beauvois, et de demoiselle Antoinette *Le Monnier* [7], sa femme. Dans ce contrat Françoise est dite fille aînée de feu noble homme Jean de Roussel, sieur et châtelain de Goderville, et de demoiselle Isabeau des Marquets, sa veuve.

Louise-Élisabeth **Labouret**, fille de Claude Labouret, commandant la garde nationale de Villers-Cotterets, et propriétaire de l'hôtel de l'Écu, et de Marie-Josèphe *Prévot*, dont il eut un fils, Alexandre-Dumas Davy de la Pailleterie, né le 24 juil'et 1802, placé au rang de nos premiers littérateurs par la fécondité de sa plume et par le mérite de plusieurs de ses œuvres.

Armes : *D'azur, à trois aigles d'or au vol étendu, les deux du chef soutenant un anneau d'argent, posé en cœur et appuyé sur la tête de l'aigle de la pointe.*

(1) Minute. (2) *Ibid.*

(3) Prouvé par le contrat de son second mariage produit en original.

(4) **Le Pelletier**, seigneurs de la Motte et de la Fosse, famille anoblie en 1587, dont les armes sont : *d'azur, à trois losanges d'argent, au chef du même chargé de trois roses de gueules.*

(5) Original.

(6) **Langlois**, seigneurs de Criquebeuf, en Normandie, dont les armes sont : *d'argent, au lion de gueules, au chef d'azur chargé de trois molettes d'or.*

(7) **Le Monnier**, seigneurs de Tessel, famille de Normandie anoblie en 1586, dont les armes sont : *d'azur, a trois anilles d'argent.*



VIII. CHARLES DE ROUSSEL, Ier du nom, écuyer, seigneur châtelain et patron de Godarville[1], de Crosville, de la Porte, de la Gaillarde, etc., fit hommage au roi pour sa terre de Godarville, le 24 avril[2] 1599, en la chambre des comptes de Normandie, et en rendit aveu le 4 juillet[3] 1607 : cet aveu cacheté du cachet de ses armes qui représentent un écu palé et un chef chargé de trois merlettes. Il reçut seul, les 13 mars et 22 juillet 1603, 23 juin 1611, 3 juillet 1614 et 10 juillet 1615 ; ensuite conjointement avec Charles, IIe du nom, son fils, les 8 juillet 1626 et 6 juillet[4] 1627, les aveux de différents particuliers pour divers héritages sis à Godarville. Enfin, le père et le fils transigèrent le 20 janvier[5] 1630, avec Anne de Monchy, beau-frère de ce dernier. Charles, Ier du nom, ne vivait plus le 15 novembre 1638[6]. Son mariage avait été accordé par articles sous seings privés, le 5 janvier[7] 1594, avec demoiselle MADELEINE DE LA MOTTE[8], fille unique et héritière de messire Charles de la Motte, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Vimont, de Quievrecourt, d'Esclavelles et de Sainte-Geneviève, et de noble dame Charlotte de MONCHY[9], sa femme ; et dans cet acte il est appelé Charles de Roussel, écuyer, seigneur de Crosville, fils aîné et héritier de Jean de Roussel, écuyer, seigneur châtelain et patron de Godarville, etc., et de demoiselle Isabeau des Marquets, sa femme. De ce mariage naquirent un fils et une fille :

(1) Il nomma à la cure de Godarville en 1603, et l'archevêque de Rouen lui en donna un certificat énoncé dans un procès-verbal original fait le 16 juillet 1641, pour la vérification d'un aveu fait le 22 juin 1640 par Charles, IIe du nom, son fils.

(2) Original. (3) *Ibid.* (4) *Ibid.* (5) *Ibid.*

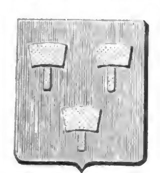
(6) Prouvé par un arrêt rendu en la chambre des comptes de Rouen le 22 juin 1640, et produit en original.

(7) Minute.

(8) DE LA MOTTE, seigneurs de Bois-Guérard ; cette famille de Normandie a pour armes : *d'or, a la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent, et accompagnée de trois étoiles d'azur.*

(9) DE MONCHY, seigneurs d'Auberville, Bihorel, Brequigny, dont les armes sont : *de gueules, a cinq cotices d'argent.*

1° **Charles de Roussel**, qui suit :



2° **Angélique de Roussel**, mariée par contrat du 2 septembre 1618[1] avec Anne de **Monchy**, chevalier, seigneur et baron de Vîmes, fils aîné de Gédéon de Monchy[2], chevalier, seigneur de Sénarpont, et de noble dame Christine de *Vieuxpont*, sa femme[3]. Dans ce contrat, Angélique est dite fille de Charles de Roussel, seigneur et châtelain de Godarville, et de noble dame Madeleine de la Motte, sa femme. Anne de Monchy eut de son mariage avec Angélique de Roussel de Godarville :

a. **Charles de Monchy**, mort jeune;
b. **André de Monchy**, qui suit ;
c. **Marguerite de Monchy**, et
d. **Angélique de Monchy**, toutes deux religieuses à l'Abbaye-aux-Bois ;
e. N... **de Monchy**, religieuse à Abbeville ;
f. N... **de Monchy**, religieuse à Bertancourt.

(1) Original. On date à tort ce contrat du 2 février dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, tome VII, page 562, où la généalogie de la maison de Monchy se trouve à l'occasion de Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France, mort en 1658. Les auteurs de cette histoire se sont encore trompés en écrivant Roussel pour de Roussel.

(2) De **Monchy**, marquis d'Hocquincourt, barons de Vîmes, seigneurs de Montcaurel, de Sénarpont, de Campneuville, de Norroy, etc., etc., marquis de Montcaurel, famille d'ancienne chevalerie, en Picardie, dont la filiation remonte à Jean, seigneur de Monchy et de Mortagne, fait chevalier en 1351, et, selon d'autres, à Drion, seigneur de Monchy, qui aurait accompagné le roi Louis VII en terre sainte, l'an 1146.

Cette illustre maison compte parmi ses membres des chambellans, des gouverneurs de places fortes, des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi et de soixante lances, un grand nombre de chevaliers de l'ordre du roi, un grand prévôt de l'hôtel du roi, premier maître d'hôtel de la reine Anne d'Autriche et gouverneur du fort de Monthulin, des lieutenants généraux et gouverneurs de Picardie, de Laon et du pays laonnais, un gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, maréchal de France et grand prévôt de l'hôtel du roi, un évêque, comte de Verdun, des chanoinesses de Remiremont et plusieurs chevaliers de Malte.

Elle a contracté des alliances directes avec les maisons de Montmorency, de Créquy, d'Ailly, de Longueval, du Chastelet, d'Estampes, de Nesle, Molé, de Mailly, etc.

Ses armes sont : *de gueules, à trois maillets d'or;* supports : *deux lions.*

(3) De **Vieuxpont**, marquis de Neufbourg, famille originaire de Picardie et établie en Normandie, qui a fourni plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, et dont la filiation remonte à Herouïn, sire de Courville et de Vieuxpont, vivant vers 1040, fondateur du prieuré de Courville.

Ses armes sont : *d'argent, à dix annelets de gueules,* 3, 3, 3, 1.



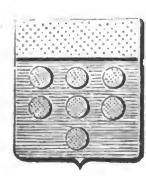
André de Monchy, seigneur de Sénarpont, épousa, le 6 décembre 1655, Madeleine de **Lannoy**[1], fille de François de Lannoy, seigneur d'Ameraucourt, sénéchal d'Eu, et de Louise de *Torcy*[2], dont il eut :

I. **Charles de Monchy**, qui suit ;

II. **André de Monchy**, chevalier de Malte ;

III. **Louise-Charlotte-Angélique de Monchy** ;

IV. **Jeanne de Monchy**.



Charles de Monchy, seigneur de Sénarpont, page de la petite écurie du roi l'an 1685, puis capitaine de dragons, épousa, le 9 avril 1690, Marie-Josèphe-Élisabeth de **Melun**[3], fille de François-Philippe de Melun, marquis de Richebourg, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-

(1) De Lannoy, seigneurs d'Obriscourt et d'Ameraucourt, comtes de Lannoy, famille d'ancienne chevalerie, alliée à la race de Charlemagne par Jean de Lannoy, chevalier, qui, vers l'an 1300, épousa Blanche de Vermandois. Son fils fut tenu sur les fonts de baptême par Hugues de Vermandois, son oncle, qui lui fit don de la terre d'Obriscourt, à charge par lui et ses descendants de porter les armes de Vermandois.

Elle a fourni des sénéchaux et gouverneurs de la ville d'Eu.

Ses armes sont : *échiqueté d'or et d'azur.*

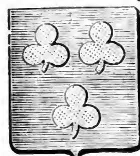
(2) De Torcy, seigneurs de Caumont, de Vueul, de Borocourt etc., marquis de Torcy, barons d'Esgreville et de la Maisonfort, famille de Picardie, dans laquelle on trouve des ambassadeurs, des écrivains distingués et des officiers généraux de mérite.

Ses armes sont : *écartelé aux 1 et 4 de sable à la bande d'or, aux 2 et 3, losangé d'or et de gueules en bande.* Supports : *deux licornes.* Cimier : *licorne issante.*

(3) De Melun, l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de France, que Robert le Moine, dans sa chronique, dit *issue de race royale.* Elle a pris son nom de la ville de Melun, dont ses auteurs étaient vicomtes héréditaires dès le dixième siècle, et sa filiation remonte à Josselin, vicomte de Melun, qui tenait le premier rang parmi les guerriers et les grands seigneurs de la cour du roi Hugues Capet, et qui vivait en 998. Elle a contracté des alliances directes avec les branches d'Artois, de Courtenay et de Dreux, issues de la maison de France; avec les maisons d'Angleterre, d'Autriche, d'Aremberg, de Béthune, de Chabannes, de Chaumont, de Croy, de Fiennes, de Flandre-Namur, d'Harcourt, de Ligne, de Lorraine, de Luxembourg, de Maillé, de Mailly, de Mérode, de Montmorency, de Rohan, de Sancerre, des comtes de Champagne, de Sully, de Tancarville, de la Tour-d'Auvergne-Bouillon, etc., etc.

Ses illustrations sont nombreuses : elle a donné deux grands chambellans et un grand

d'Or, ci-devant gouverneur de Mons, et de Thérèse *Villain de Gand*[1].



IX. CHARLES DE ROUSSEL, IIe du nom, écuyer, seigneur châtelain et patron de Godarville, d'Esclavelles, de Quievrecourt, de Prestreval, de Mesmoulins, de Baigneville, de Carville et de Tourville, présent au contrat de mariage d'Angélique de Roussel, sa sœur, en date du 2 septembre 1618[2], où il est appelé fils unique et héritier de Charles de Roussel, seigneur et châtelain de Godarville et de Madeleine de la Mothe, sa femme, se rendit à Gisors le 3 août 1635 et à Aumale le 25 juillet 1636, en équipage d'armes et de chevaux à l'assemblée de la noblesse volontaire de Normandie pour le service du roi; et les certificats qu'il en reçut le 10 octobre[3] 1635 et 20 octobre[4] 1636, prouvent qu'il y avait bien et fidèlement servi Sa Majesté dans son armée, tant en Lorraine qu'en Picardie. Il fit hommage au roi, en la chambre des comptes de Rouen[5], le 15 novembre 1638, pour la terre et seigneurie de Godarville, qui lui appartenait à droit successif de Charles de Roussel, écuyer, son père; en rendit aveu le 22 juin[6] 1640, et servit en Flandre en[7] 1645, auprès du maré-

bouteiller de France, un lieutenant général du royaume en 1463, quatre archevêques de Sens, un évêque-comte de Châlons, pair de France, et des prélats aux siéges de Poitiers, de Meaux, d'Arras et de Thérouenne, des commandants d'armes, des chambellans des ducs de Bourgogne et des empereurs, des maréchaux de France, des grands d'Espagne, un grand hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un chevalier du Saint-Esprit et sept chevaliers de la Toison-d'Or.

Les principaux titres qui ont servi à désigner ses branches sont ceux de princes-ducs d'Épinoy, marquis de Roubaix, vicomtes de Gand, marquis de Maupertuis, marquis de Richebourg, ducs de Joyeuse, etc.

Ses armes sont : *d'azur, à sept besants d'or, posés* 3, 3, 1, *au chef d'or.* Devise : *A qui tienne.* Cri de guerre : *A moy Meleun !* Couronne ducale ; SUPPORTS : *deux lions.*

(1) VILAIN DE GAND, famille illustre de la province du Hainaut, qui porte : *de sable, au chef d'argent chargé d'un lambel de trois pendants de sable.*

(2) Original. (3) *Ibid.* (4) *Ibid.*

(5) Prouvé par un arrêt de la chambre des comptes de Normandie du 22 juin 1640 et produit en original.

(6) Original.

(7) Le certificat du maréchal (original) est daté *du camp devant Lens.* Lens fut pris le 17 octobre 1645.

chal de Gassion. Mais les infirmités dont il fut attaqué dans la suite obligèrent sa famille de lui faire donner, par sentence du 10 mars[1] 1653, sa femme et son fils aîné pour curateurs.

Il avait épousé, par contrat du 6 février 1621, demoiselle ANNE DE CAUQUIGNY[2], fille d'Adrien de Cauquigny, écuyer, seigneur de Ganseville, et héritière[3] de noble demoiselle Diane LE GRAND, sa mère[4]. Il vivait encore le 16 août[5] 1658. Sa femme qui lui survécut longtemps, et qui, après la mort de Pierre de Roussel, son fils puîné, obtint la garde noble de son petit-fils Adrien, fils de Charles de Roussel, IIIe du nom, son fils aîné, par lettres du 31 août[6] 1665, reçut le 7 août[7] 1672, au nom du même Adrien, l'aveu de quelques particuliers pour plusieurs héritages situés à Godarville, et vivait encore le 29 mars[8] 1680.

De leur mariage naquirent quatre enfants :

1° CHARLES DE ROUSSEL, qui suit :

2 PIERRE DE ROUSSEL, écuyer, seigneur de Mesmoulins, de Baigneville et de Carville, eut ces trois terres pour son lot par le partage du 31 octobre[9] 1655, dont il sera parlé dans l'article de son frère ; il vivait encore le 3 juin 1655, et mourut avant le 31 août[10] de la même année.



3° MARIE DE ROUSSEL, fut accordée en mariage par articles sous seings privés, le 16 août[11] 1654, avec Jacques de SOREL[12], écuyer, seigneur de Pidasne, du Filleul et de Foville en partie, fils et héritier de René de Sorel, écuyer, sieur de Pidasne, et de demoiselle Élisabeth *Fargerel*, sa femme. Elle est dite dans cet acte fille de Charles de Roussel, seigneur châtelain et patron de Godarville, et d'Anne de Cauquigny, sa femme.

(1) Prouvé par les articles du mariage de sa fille Marie, du 16 août 1654.

(2) De CAUQUIGNY, seigneur de Ganseville, famille de Normandie, dont les armes sont : *d'azur, à trois trèfles d'or, 2 et 1.*

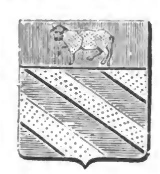
(3) Prouvé par une sentence du 28 janvier 1626, produite en original.

(4) Le GRAND, seigneur de Plainville, en Normandie, dont les armes sont : *d'hermines, au chevron de gueules chargé de trois molettes d'or.*

(5) Original. (6) *Ibid.* (7) *Ibid.* (8) *Ibid.* (9) *Ibid.* (10) *Ibid.* (11) *Ibid.*

(12) De SOREL, famille de la province de Picardie, dont les armes sont : *de gueules, à deux léopards d'argent posés l'un sur l'autre couronnés d'or.* Cri : *Normandie.*





4° **Adrienne de Roussel** épousa, suivant les articles de son mariage accordés sous seings privés le 4 avril[1] 1655, Charles **Barbey**[2], écuyer, sieur de Bosroger, sénéchal de Fécamp, fils puîné de Pierre Barbey, écuyer, ancien vicomte de Fécamp et lieutenant général en l'élection de Montivillier, et de demoiselle Suzanne de *Morant*[3], sa femme. Dans cet acte, elle est appelée fille puînée de Charles de Roussel, seigneur, baron[4], patron et châtelain de Godarville, et de noble dame Anne de Cauquigny, sa femme.

Elle se maria en secondes noces, par contrat du 18 novembre[5] 1659, avec Joseph **Thorel**[6], écuyer, seigneur de Saint-Martin et de Maisons, fils aîné de Guillaume Thorel, écuyer, seigneur de Saint-Martin, et de Madeleine d'*Amerval*[7], sa femme. Un ancien mémoire de famille ajoute qu'Adrienne de Roussel épousa depuis André de **Fautereau**, seigneur de la Mare et d'Éteinhus[8].

(1) Original.

(2) Barbey, famille de Normandie; *coupé, au 1er, fascé d'azur et d'or de 6 pièces; au 2e, de gueules au lion d'or.*

(3) De Morant, seigneurs de Bois-Ricard, dont les armes sont : *de gueules, à la bande d'hermines.*

(4) Voir les lettres patentes d'érection de la terre de Goderville en baronnie, et l'article de Charles de Roussel, IIIe du nom.

(5) Ce contrat est énoncé dans un inventaire de titres de la famille de Thorel, dressé en 1730.

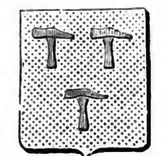
(6) Thorel, ancienne famille de Normandie, dont les armes sont : *d'azur à quatre cotices d'or, au chef de gueules chargé d'un taureau d'or.* Alias : *bandé d'or et d'azur de 6 pièces au chef de gueules chargé d'un taureau d'or.*

(7) D'Amerval, seigneurs d'Assevilliers, de Lippecourt, de Fins, de Maisons, de Fresne, de Liancourt, barons d'Amerval, etc., dont les armes sont : *d'argent, à trois tourteaux de gueules, 2 et 1.*

Supports : *deux lions.*

Cimier : *lion naissant.*

(8) De Fautereau, marquis de Mainières : *d'azur, à trois croissants d'or.*



IX. CHARLES DE ROUSSEL, IIIe du nom, écuyer, baron de GODERVILLE[1], seigneur de Tourville, de Prestreval, obtint, du vivant de son père, au mois de mars[2] 1651, des lettres patentes, en forme de charte, par lesquelles le roi érigea les terres, fiefs et seigneuries de Goderville et ses dépendances, de Prestreval, de Baigneville, de Carville et de Mesmoulins, toutes terres mouvantes de Sa Majesté, à cause de sa châtellenie et vicomté de Montivillier[3], en titre et dignité de baronnie, avec haute, moyenne et basse justice, sous le nom de Goderville, en considération « des services que lui, ses père et aïeux avaient rendus à Sa Majesté et aux rois ses prédécesseurs, dans les armées de Lorraine, Normandie, Picardie et autres occasions et emplois où ils s'étaient signalés, et si fidèlement et généreusement comportés qu'ils y avaient acquis grande gloire et réputation, spécialement Nicolas Roussel, sieur dudit Goderville, quadriaïeul de l'exposant, qui reçut de la main propre du roi François Ier l'honneur et l'accolade de chevalerie dans la ville de Paris, en son palais, et en présence du connétable et des princes, seigneurs et grands de la cour. » Ces lettres, qui furent registrées au parlement de Rouen le 21 mars 1652, seront imprimées en entier à la fin de cette généalogie. Charles de Roussel ayant partagé, le 31 octobre[4] 1655, avec Pierre, son frère puîné, les biens im-

(1) On a remarqué que les titres anciens et nouveaux portaient indifféremment Godarville et Goderville. Depuis Charles de Roussel, IIIe du nom, le dernier de ces noms a seul été employé C'est celui que portent les lettres patentes d'érection en baronnie.

(2) Original.

(3) Il y a deux paroisses du nom de *Carville* dans le pays de Caux, Carville-sur-la-Forestière et Carville-Pot-de-Fer; ni l'une ni l'autre de ces paroisses ne sont de la vicomté de Montivillier : la première est de la vicomté de Caudebec, et la seconde, de la vicomté de Cani, démembrée de celle de Caudebec. Mais la terre ou le fief de Carville, dont il s'agit ici, n'est point une paroisse; c'est un simple fief situé dans la paroisse de Baigneville près Fécamp, élection de Montivillier. Dans une sentence rendue à Écouis le 3 juin 1665, il est dit que Pierre de Roussel, frère de Charles de Roussel, IIIe du nom, demeurait alors en *son manoir seigneurial de Carville, paroisse de Baigneville.*

(4) Original.

meubles de leur père et mère qui les leur avaient cédés par leur contrat de mariage, en prit les deux tiers et eut pour son lot la terre, baronnie et châtellenie de Goderville, le manoir seigneurial de Prestreval, etc. Il avait été accordé en mariage par contrat sous seings privés du 13 août de la même année avec demoiselle SUZANNE MARTEL [1], fille d'Adrien Martel, écuyer, seigneur d'Emaleville, etc., et de dame Roberde-Catherine de MOUY, sa femme; et il mourut avant le 18 juillet [2] 1658, jour auquel sa veuve, qui était alors enceinte, obtint la garde noble de leurs enfants mineurs. Elle épousa depuis Thomas Paumier, écuyer, seigneur de la Bucaille, de Boisberenger, de Prestreval, etc.. conseiller au parlement de Rouen, avec lequel elle vivait le 29 mars [3] 1680. On ignore les noms des premiers enfants de son mariage qui étaient, le 13 mai 1666, sous la tutelle de Charles de Roussel, seigneur de Freuleville, cousin issu de germain de leur père. On ne connaît que le dernier nommé

ADRIEN DE ROUSSEL, qui suit :



XI. ADRIEN DE ROUSSEL, écuyer, baron de GODERVILLE, seigneur de Mesmoulins, de Tourville, etc., naquit posthume avant le 16 août 1658 et fut mis sous la tutelle de Pierre de Roussel, seigneur de Mesmoulins, son oncle, qui eut aussi sa garde noble, laquelle, après la mort de celui-ci, fut donnée à Anne de Cauquigny, son aïeule paternelle, le 31 août 1665. Adrien de Roussel et six de ses parents, tous fils et petits-fils des frères de

(1) MARTEL, seigneurs de Bacqueville, Bertheauville, etc., en Normandie. Cette famille compte plusieurs illustrations parmi ses membres : Guillaume Martel, chevalier, seigneur de Bacqueville, porte-oriflamme de France, chambellan du roi Charles VI, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. C'est le dernier porte-oriflamme dont il soit parlé dans l'histoire. Charles Martel, comte de Clère, capitaine des gardes de Philippe de France, duc d'Orléans, fait chevalier des ordres du roi en 1661, et René Martel, marquis d'Arcy, son frère, ambassadeur de France en Savoie, conseiller d'État d'épée, gouverneur de Philippe, petit-fils de France, alors duc de Chartres, étaient de cette ancienne famille, dont les armes sont : *d'or, à trois marteaux de gueules.*

(2) Original (3) *Ibid.*

Charles de Roussel, Ier du nom, son bisaïeul, représentèrent devant M. Barrin de la Gallissonnière, intendant de Rouen, les titres justificatifs de leur noblesse. Ces six parents étaient : 1° trois petits-fils d'un autre Adrien de Roussel, Charles, Philippe et Adrien de Roussel; 2° un fils de Tanneguy nommé Jean; 3° deux fils de François de Roussel, nommés Henri et Jean-Jacques.

L'intendant, par ordonnance du 13 juillet 1667, leur donna acte de cette représentation; mais Henri de Roussel était mort à cette époque[1]. Adrien rendit aveu au roi pour la terre de Godarville et pour la châtellenie de Mesmoulins, le 15 mars[2] 1687, et cet aveu est conforme aux précédents, si ce n'est la déclaration que le droit de présenter à la cure du lieu appartenant aux seigneurs de Goderville a été cédé à l'abbaye de Fécamp, et que les barons de Goderville se réservent le titre de patrons honoraires de la cure.

Son mariage avait été accordé par articles sous seings privés, le 29 mars[3] 1680, avec demoiselle MADELEINE-CÉCILE POIRIER-D'AMFREVILLE[3], fille d'Adrien Poirier, seigneur d'Amfreville, de Montore, etc., second président à mortier au parlement de Normandie, et de dame Cécile d'AMBRAY[5], sa femme.

De leur mariage naquit un fils :

NICOLAS-CHARLES-AUGUSTE DE ROUSSEL, qui suit :

(1) *Voyez* son article à la branche des seigneurs de Saint-Étienne.

(2) Original.

(3) Minute.

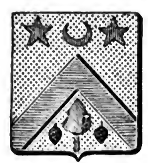
(4) POIRIER D'AMFREVILLE : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant d'argent en pointe.*

On trouve ce nom écrit très souvent POÈRIER. Cette famille est originaire de Normandie.

(5) D'AMBRAY : *d'azur, à trois tours d'argent, au lionceau d'or en abîme.*

Supports : *deux licornes.*

La famille d'Ambray-Montigny a fourni, sous la Restauration, un grand-chancelier de France, pair de France, ministre d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur.



XII. NICOLAS-CHARLES-AUGUSTE DE ROUSSEL, écuyer, baron et patron honoraire de Goderville, seigneur et patron de Mesmoulins, de Tourville, etc., épousa, par contrat du 17 mars 1725, demoiselle GENEVIÈVE-NICOLE CHUPPIN DE MONTULÉ [1], fille de Nicolas Chuppin, écuyer, sieur de Montulé, et de dame Marie-Geneviève JOLLIETTE, sa femme. De ce mariage sont nés :

1° N... DE ROUSSEL, ondoyé à Rouen le 20 juillet 1729 [2], et reçu page du roi dans la grande écurie le 1er avril 1743 ;

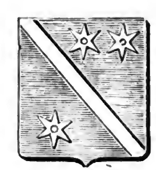
2° NICOLAS DE ROUSSEL, né à Rouen le 2 juillet 1785 [3] ;

3° MARIE-GENEVIÈVE-NICOLE DE ROUSSEL, née à Rouen le 4 mai 1731 [4] ;

4° MARIE-GENEVIÈVE DE ROUSSEL, née à Rouen le 24 décembre 1733 [5] ;

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE CAUDECOTE, FREULEVILLE, ETC.



VIII. ADRIEN DE ROUSSEL, écuyer, seigneur de Caudecôte ou Cautecôte, second fils de Jean de Roussel, seigneur de Godarville, et d'Isabeau des Marquets, sa femme, épousa, par contrat du 18 octobre 1588, demoiselle CHARLOTTE DE LA MONTAGNE [6], veuve de noble homme Louis *Bigot*, sieur de la Palletière, et fille de noble homme Pierre de la Montagne, seigneur de Campadant, et de demoiselle Suzanne de *Clazaie*, sa femme. Elle était

(1) CHUPPIN DE MONTULÉ et de Germiny, famille originaire de Champagne, dont les armes sont : *d'or, au chevron d'azur, surmonté d'un croissant de gueules, et accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un pin de sinople, accosté de deux pommes de pin du même.*

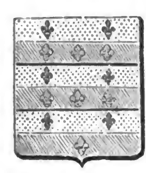
(2) Extrait de baptême. Original. (3) *Ibid.* (4) *Ibid.* (5) *Ibid.*

(6) De la MONTAGNE, en Normandie, porte : *d'azur, à une cotice d'argent, accompagnée de trois molettes du même.*

veuve de lui le 14 août 1594 et vivait encore le 14 août 1600. Il eut de son mariage deux enfants :

1° ANDRÉ DE ROUSSEL, écuyer, seigneur de Caudecôte et de Freuleville, paraît dans un acte du 29 novembre 1614, où on lit que par un autre acte il avait vendu la terre et sieurie de Caudecôte pour le prix de 16,600 livres, et dans cet acte Pierre de Roussel est appelé son frère puîné. Il vivait encore le 21 octobre 1643.

2° PIERRE DE ROUSSEL, qui suit :



IX. PIERRE DE ROUSSEL, écuyer, sieur de Caudecôte, épousa, par contrat sous seings privés du 21 janvier 1621, demoiselle JACQUELINE DE RÉCUSSON [1], fille de N. de Récusson, écuyer, sieur d'Allonville, et de dame Claude BERQUET, sa femme.

Il eut de son mariage quatre enfants :

1° CHARLES DE ROUSSEL, dont l'article suit

2° PHILIPPE DE ROUSSEL, écuyer, et

3° ADRIEN DE ROUSSEL, écuyer, qui tous deux produisirent devant Barrin de la Gallissonière, en 1667, avec Adrien de Roussel, baron de Goderville ;

4° PIERRE DE ROUSSEL, écuyer.

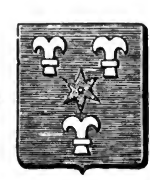
X. CHARLES DE ROUSSEL, écuyer, seigneur de Freuleville, de Sasseville, etc., passa un compromis le 3 avril 1653, avec ses deux frères Philippe et Adrien, touchant la succession de Pierre de Roussel, leur père. Tous les trois, joints à leur quatrième frère, Pierre, transigèrent ensemble le 6 avril 1656, avec Joachim, Charles et Renaud de Récusson, écuyers, tous trois fils de Charles de Récusson, écuyer. Charles de Roussel était, le 13 mai 1666, tuteur principal des enfants de Charles de Roussel, IIIe du nom, baron de Goderville.

---

(1) De RÉCUSSON, seigneurs d'Allonville, en Normandie, portent pour armes : *fasce d'or et de sinople de 6 pièces, les fasces d'or chargées chacune de deux fleurs de lys de sinople, et les fasces de sinople chargées, savoir, la première et la seconde, chacune de trois fleurs de lys d'or, et la dernière d'une fleur de lys du même.*

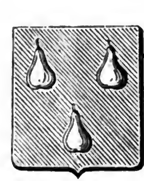
BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA RIVIÈRE, FRÉMONT, CLERCY, ETC.



VIII. TANNEGUI DE ROUSSEL, écuyer, sieur de la Rivière, troisième fils de Jean de Roussel, seigneur de Godarville, et d'Isabeau des Marquets, sa femme, retira, *par clameur et marché de bourse*, le 21 juin 1597, un huitième de fief de haubert qu'Isabeau, sa mère, avait vendu, le 3 octobre 1596, à demoiselle Isabeau d'Herbouville. Le même jour (3 octobre 1596), sa mère lui avait abandonné tout le droit qu'elle pouvait avoir, à cause de son douaire, sur le bien dont il avait hérité de son père. Il rendit aveu, le 19 juin 1635, pour quelques héritages qui lui appartenaient, et épousa demoiselle CATHERINE ROQUE [1], dont il eut un fils unique:

JEAN DE ROUSSEL, qui suit :



IX. JEAN DE ROUSSEL, écuyer, seigneur de Frémont, de Hautot, de Clercy et de Bornenbusc, demeurant en son manoir seigneurial de Clercy [2], paroisse de Bornenbusc, épousa, par contrat du 11 avril 1641, demoiselle ADRIENNE DE PELLETOT [3], fille de Charles de Pelletot, seigneur et patron du Tilleul, Fréfossé, etc., et de noble demoiselle Marie de CLERCY [4], sa femme. Il fut du nombre de ceux auxquels l'intendant de Rouen

(1) ROQUE, en Normandie : *d'azur, à trois roquets d'argent, accompagnés en cœur d'une molette d'or.*

(2) Prouvé par une sentence du 3 juin 1665, produite en original.

(3) DE PELLETOT, en Normandie : *de sinople, à trois poires d'argent.*

(4) DE CLERCY, seigneurs du Fresnay, de Moyaux et de Fultot, dont les armes sont : *de sinople, à la fleur de lys d'or.*

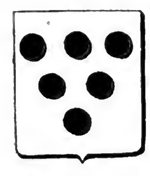
donna acte, par ordonnance du 13 juillet 1667[1], de la présentation des titres justificatifs de leur noblesse. On le croit père de :

X. FRANÇOIS DE ROUSSEL, seigneur de Clercy, vivant en 1721, et demeurant près de Fécamp, père d'une fille unique[2].

N... DE ROUSSEL, mariée à N... DE LA VILLETTE-DE-VAZOUIS[3].

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE SAINT-ÉTIENNE, D'IREVILLE, ETC.



VIII. FRANÇOIS DE ROUSSEL, écuyer, sieur de Saint-Étienne, quatrième fils de Jean de Roussel, seigneur de Godarville, et d'Isabeau des Marquets, sa femme, demeurant en la paroisse de Gaillardbois, bailliage de Gisors, afferma, le 21 mai[4] 1637, un petit héritage situé en la paroisse de Sausseusemare, et obtint, le 12 novembre[5] 1641, des commissaires nommés par le roi, mainlevée du fief de Tomberelle. Il avait épousé, par contrat du 3 février[6] 1610, demoiselle MARIE DE GAILLARDBOIS[7], fille de Georges de Gaillardbois, écuyer, sieur d'Ireville, et de demoiselle Catherine de PRESTEVAL[8], sa femme, laquelle reconnut en

(1) Original. (2) *et* (3) Mémoire de famille.

(4) Original. (5) *Ibid.* (6) *Ibid.*

(7) DE GAILLARDBOIS, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Guillaume de Gaillardbois, qui épousa, au commencement du quatorzième siècle, la fille aînée de Pierre de Poisay et de Marie de Varenne. Guillaume de Gaillardbois, écuyer, reçut de Henri V, roi d'Angleterre, le 4 avril 1430, les biens qui avaient appartenu à Amond de Falaise et à sa femme Nicole de la Motte. Armes : *d'argent, à six tourteaux de sable.*

(8) DE PRESTEVAL, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une seigneurie située au bailliage de Caux en Normandie ; elle remonte par titres filiatifs à Robert de

même temps Marie, sa fille, pour sa présomptive héritière; et ils moururent l'un et l'autre avant le 1er février 1648.

De leur mariage naquirent deux enfants :



1° HENRI DE ROUSSEL, écuyer, sieur d'Ireville, capitaine au régiment de Bellebrune, obtint du roi, en considération de ses services, le 1er novembre 1646[1], la jouissance, pendant la continuation de la guerre, des fruits et revenus de la terre et seigneurie de Briare, et des censes de la Neuville, de Ramecourt et de Verloing, situées au bailliage de Hesdin et au comté de Saint-Paul, lesquelles, après avoir été confisquées sur les propriétaires qui portaient alors les armes dans l'armée ennemie, avaient déjà été données par le roi au chevalier de Bellebrune, beau-frère de Henri de Roussel. Henri épousa demoiselle Charlotte de JOIGNY-BELLEBRUNE[2] et en eut quelques enfants, dont celle-ci, après la mort de son mari, fut nommée tutrice par sentence du mercredi 3 juin[3] 1665; mais ces enfants sont demeurés inconnus. Un mémoire domestique, dressé en 1743, apprend que la postérité de Henri de Roussel était alors éteinte. On peut consulter pour Henri de Roussel l'article de son cousin Adrien de Roussel de Goderville, au dixième degré de la branche des barons de Goderville.

2° JEAN-JACQUES DE ROUSSEL, qui suit :

Préteval, seigneur de Préteval, qui vivait sous les regnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, ainsi que le prouve un registre du bailliage de Caux de l'an 1236.

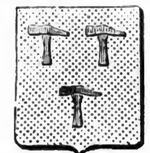
Cette maison a donné des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avant l'institution de celui du Saint-Esprit, et plusieurs officiers de marque. Elle a les titres de *baron* et de *marquis*, en vertu de la possession de plusieurs terres titrées, entre autres du marquisat de Clère-Panilleuse, érigé au mois de mai 1651, en faveur de René de Préteval, seigneur dudit lieu, d'Anouville et de Mantevillo, baron de Saint-Paër, etc.

Ses armes sont : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'argent.*

(1) Original.

(2) DE JOIGNY-BELLEBRUNE, seigneurs de Blondel, de Vuaben et de Bellebrune, famille de Normandie, dont les armes sont : *d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

(3) Original.




IX. JEAN-JACQUES DE ROUSSEL, écuyer, sieur de Sausseusemare, au bailliage de Caux, vicomté de Montivillier, demeurant en la paroisse d'Ecrainville, même vicomté, baptisé le 5 janvier 1628, transigea, le 1er février[1] 1648, avec Henri de Roussel, son frère aîné, sur la succession de leur père et de leur mère, et eut pour sa part la terre de la Couarde, paroisse de Sausseusemare, contenant soixante acres de terres labourables. Il fut nommé, par sentence du mercredi 3 juin[2] 1665, tuteur actionnaire des enfants mineurs de Henri de Roussel, son frère. Selon un mémoire domestique[3], il épousa d'abord N... MARTEL[4], dont il n'eut que des filles. Il fut ensuite accordé en mariage par articles sous seings privés, le 5 décembre[5] 1661, avec demoiselle BLANCHE LE ROUX[6], fille de François le Roux, écuyer, seigneur du Heaulme[7], et de demoiselle Françoise de SORTIMBOSC, sa femme. Blanche le Roux était, le mardi 24 novembre 1705[8], veuve depuis quelques années, et mourut avant le 28 octobre 1711[9].

De son mariage avec Jean-Jacques de Roussel naquirent plusieurs enfants, dont trois sont connus :

1° LAURENT DE ROUSSEL, qui suit ;

2° N... DE ROUSSEL, écuyer, fut d'abord garde de la marine, puis enseigne de vaisseau, ensuite capitaine d'infanterie réformé ; il demeura longtemps à la Martinique et mourut en 1722, revenant en France. Il n'a laissé qu'une fille qui était en Amérique en 1743[10].

3° CATHERINE DE ROUSSEL vivait le 24 novembre 1705[11].

(1) Original. (2) *Ibid.*

(3) Dressé en 1743 par René-Louis de Roussel, petit-fils de ce Jean-Jacques.

(4) Voir pour Martel la notice et les armes de cette maison, page 381.

(5) Expédition délivrée sur la minute, le 23 mars 1690, par un notaire royal, garde des minutes du notaire qui avait reçu l'acte.

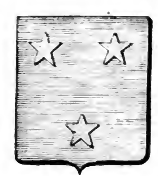
(6) LE ROUX, seigneurs d'Ouville-la-Rivière, famille de Normandie, dont les armes sont : *de sable, à la fasce d'argent, chargée de trois croissants de sable et accompagnée de trois molettes d'or,* 2 et 1.

(7) Ce mot s'écrit assez communément *le Homme, le Heaume* et *le Heaulme*.

(8) Original. (9) *Ibid.*

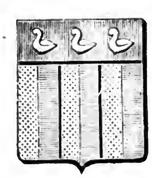
(10) Tous les faits concernant ce N. de Roussel sont tirés d'une lettre datée du 22 juillet 1743, et écrite de la propre main de René-Louis de Roussel, son neveu.

(11) Original.



X. LAURENT DE ROUSSEL, écuyer, baptisé le 8 août [1] 1663 dans l'église de Saint-Denis d'Ecrainville, au diocèse de Rouen, n'était point encore marié lorsqu'il partit [2], en 1695, pour aller au service du roi sur les vaisseaux du département de Brest, où il mourut avant le 24 novembre 1705 [3]. Il avait épousé demoiselle ANNE LE GRAS [4], qui vivait encore le 28 octobre [5] 1711, et qui en avait eu un fils, alors mineur :

RENÉ-LOUIS DE ROUSSEL, qui suit :



XI. RENÉ-LOUIS DE ROUSSEL, écuyer, ayant été agréé par le roi pour être employé sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la marine, il fut ordonné dans le conseil de marine, le 1er octobre [6] 1721, qu'il serait reçu dans la compagnie du port de Brest. Il était aide de port lorsque, par brevet du 1er janvier [7] 1730, il fut fait enseigne de port; et depuis, par un autre brevet du 1er mai [8] 1741, il fut fait lieutenant de port; c'est le même grade que lieutenant de vaisseau.

---

(1) Extrait baptistaire délivré en forme le 23 mai 1695.

(2) Certificat original du curé, écrit au bas de l'extrait de baptême de Laurent, délivré le 23 mai 1695.

(3) Original.

(4) LE GRAS : *d'azur, à trois étoiles d'or.*

(5) Original.

(6) Copie collationnée sur l'original le 1er juillet 1743 par le contrôleur de la marine, et certifiée véritable par l'intendant de la marine en Bretagne.

(7) Même copie. (8) *Ibid.*

LETTRES PATENTES

EN FORME DE CHARTE,

Portant érection de la terre et seigneurie de Goderville en titre et dignité de baronnie, en faveur de Charles de Roussel, seigneur et patron de Goderville[1].

Mars 1651.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux présents et à venir salut : Notre cher et bien amé Charles de Roussel, écuyer, seigneur et patron de Goderville, nous a fait remontrer que la dite terre et seigneurie de Goderville est un plein fief de haubert et châtellenie scize en notre province de Normandie, relevant nuement de nous à cause de notre vicomté de Montivillier, qui consiste en trois cents acres de domaine non fieffé et cinq cents acres ou environ de domaine fieffé, tenus par les sieurs de Longueil, de Fretossay, de Saint-Étienne, Brière, et autres gentilhommes ; comme aussi dépendent de la dite terre et châtellenie plusieurs fiefs, savoir : un quart de fief appelé de la Porte, en la paroisse d'Escrainville, possédé par le sieur du dit Escrainville, consistant en soixante et dix à quatre vingts acres de terre ; un autre fief nommé de Pierreficque, qui est un demi fief, avec le patrônage du dit Pierreficque, possédé par le sieur du Thuert-Romme, duquel dépendent deux membres de fief nommés les Cattelets, de teneurs de six vingts acres de terre ; et encore les fiefs de la Gaillarde et de la Motte, possédés par le sieur d'Avremesnil, consistant en quatre vingts acres de terre et teneur avec le patrônage alternatif du dit Avremesnil, et à la dite châtellenie droit de marché tous les mardis de chacune semaine, quatre grandes foires par chacun an, dont l'une se tient au jour et fête de la Madeleine, qui dure trois jours consécutifs, et les trois autres aux jours et fêtes de Saint-Jacques et Saint-Christophe, de Saint-Maur et de

(1) Original.

la mi-carême, droit de police, visitation et correction sur tous marchands venants et reperants aux dites foires, et encore droit de justice sur les hommes et tenants de la dite châtellenie, droit de patrônage, droit de coutume, droit de verderie et panage en toutes les forêts de Normandie comme les autres verdiers et panagers, droit de cours et usages, droit de deux moulins à vent et autres; outre lesquels domaines, fiefs, teneurs et droits appartenants d'ancienneté à la dite châtellenie, le dit sieur de Goderville a depuis acquis la terre et seigneurie de Prestreval, qui est un demi fief de haubert et maison forte, consistant en quatre cents acres de terres de domaine non fieffé et six cents acres ou environ de domaine fieffé, avec droit de moulin à vent et autres droits; la terre et seigneurie de Baigneville, qui est un huitième de fief, consistant en deux cent cinquante acres de domaine non fieffé et deux cent cinquante de domaine fieffé, avec droit de moulin à eau y établi, de garenne et de pêche à la rivière qui va du dit Baigneville à Fescamp; la terre et seigneurie de Carville, autrefois baronie, qui est aussi un huitième de fief consistant en cent acres environ de domaine non fieffé et en cinquante acres de domaine fieffé, avec droit de moulin et pêche en la dite rivière; et encore a, le dit sieur de Goderville, acquis la terre et seigneurie de Mémoullins, qui est un tiers de fief et ancien château auquel appartient le patrônage et droit de présenter à la chapelle du dit lieu qui tient trente acres de terre ou environ, duquel Mémoullins le domaine non fieffé consiste en huit vingt acres ou environ et en cinq cents acres de domaine fieffé; et y est encore joint le fief de Grambosc, à cause duquel le dit sieur de Goderville a droit de présenter alternativement à la cure de la paroisse de Mentheville, lesquels fiefs relèvent de nous, ont droit de pêche à la dite rivière, droit de chasse, verderie, ban de moulin et d'établissement d'autres moulins, droit de treizième, de corvées, cours, usages, rentes en deniers et en espèces et autres droits; toutes lesquelles terres, seigneuries, fiefs, domaines et droits appartenant au dit sieur de Goderville, tant de la succession de ses père et ayeux, que de son acquêt comme adjacentes et contigües, et le tout

tenant et relevant de nous, il désirerait joindre, annexer et unir ensemble pour en faire une seule terre et seigneurie, et icelle ériger en titre de baronie, sous le dit nom de Goderville, avec concession de haute, moyenne et basse justice, nous requérant très humblement qu'il nous plaise lui pourvoir de nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, désirant favorablement traiter le dit sieur de Goderville en considération des services que lui et ses père et ayeux nous ont rendus, et aux rois nos prédécesseurs, en nos armées de Lorraine, Normandie, Picardie et autres occasions et emplois où ils se sont signalés et si généreusement et fidèlement comportés qu'ils y ont acquis grande gloire et réputation, spécialement Nicolas Roussel, sieur du dit Goderville, quadriayeul de l'exposant, qui reçut de la main propre du roi François Ier l'honneur et l'accolade de chevalerie, dans la ville de Paris, en son palais, et en présence du conestable et de tous les princes, seigneurs et grands de la cour, comme de tout appert par les actes, certificats et autres pièces cy-attachées sous le contre-scel de notre chancellerie, et des services que nous espérons encore cy-après du dit sieur de Goderville et de ses enfants ; de l'avis de la reine régente, notre très honorée dame et mère, et de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons toutes les dites terres, seigneuries, fiefs, domaines, droits, circonstances et dépendances relevant de nous appartenant à l'exposant, tant de succession que d'acquêt, annexés, incorporés et unis, et iceux annexons, incorporons et unissons en une seule et même terre que nous avons créée, érigée et élevée, créons, érigeons et élevons, par ces présentes signées de notre main, en titre, dignité et prééminence de baronie sous le nom de Goderville, pour en jouir et user par le dit sieur de Goderville pleinement, paisiblement et perpétuellement, à tels et semblables droits d'armes et blasons, autorités, prérogatives, prééminences en fait de guerre, assemblée de noblesse et autrement, ainsi que jouissent et ont accoutumé de jouir et user les autres barons de notre royaume comme s'il était cy-particulièrement exprimé ; voulons et nous plait que le dit sieur de Goderville et ses successeurs et ayant cause soient

tenus, censés et réputés en jugement et dehors barons de Goderville, et que tous les vassaux de la dite baronie soient tenus de leur rendre cy-après leurs hommages, aveux, dénombrements et reconnaissances sous le dit titre de baron, sans être néantmoins obligés à autres charges et devoir, pour raison de la présente érection que ceux cy-devant accoutumés ; et pour relever d'autant plus le nom et le titre de la dite terre, nous y avons, pour les considérations et de l'avis et autorité que dessus donné, octroyé et créé, donnons, octroyons et créons par ces dites présentes tout droit de haute, moyenne et basse justice, pour doresnavant en jouir et user par le dit sieur de Goderville, les dits successeurs et ayant cause, icelle exercer ou faire exercer par les officiers nécessaires et accoutumés, bailly, lieutenant, procureur fiscal, greffier, sergents et autres officiers qu'il nommera et instituera pour le service et ministère de la dite justice, et pour juger et décider de tous et chacuns les procès des vassaux et justiciables de la dite baronie, réservé les cas royaux, dont la connaissance appartient à nos juges, de laquelle haute justice les appellations ressortiront et relèveront tant en civil que criminel en notre cour de parlement de Rouen, en dédommageant les officiers qui se trouveront intéressés en la présente érection, selon la liquidation qui en sera faite en la dite cour ; et avons en outre permis au dit sieur de Goderville de faire bâtir auditoire, prisons, poteaux, carquans et fourches patibulaires à tel nombre de pilliers qu'il convient à haute justice et baronie, et sans qu'à défaut d'hoirs mâles, nous ou nos successeurs puissions prétendre aucun droit de réunion, propriété, reversion ou possession en la dite baronie au moyen de nos ordonnances faites sur les érections de baronie, de la rigueur desquelles nous avons pour les causes sus dites excepté et réservé, exceptons et réservons la présente érection, à la charge qu'advenant défaut d'hoirs mâles la dite terre retournera en son premier titre de châtellenie. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre dite cour de parlement à Rouen et chambre des comptes au dit lieu, et autres nos justiciers officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire,

publier et registrer, et du contenu en icelles jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement le dit sieur de Goderville, ses hoirs successeurs et ayant cause, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements nonobstant les dites ordonnances, charte normande, réglements et dispositions contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes; car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons à icelles présentes fait apposer notre scel, sauf en autre chose notre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, au mois de mars l'an de grâce 1651 et de notre règne le huitième : (signé) Louis. (et sur le pli) Par le roy, la reyne régente sa mère présente : Phelypeaux. (à côté du dit repli) : Visa, Contentor, Tardoil (et scellées du grand sceau de cire verte sur laqs de soie rouge et verte).

Registrées ès registres de la cour au regard de la réunion des fiefs, terres et sieuries y mentionnés à la châtellenie de Goderville, et érection d'icelle en baronie, pour jouir par l'impétrant de l'effet des dites lettres suivant l'arrêt de ce jour. A Rouen, en parlement, le 21 mars 1652.

Signé : Vaignon.

Registré au greffe des expéditions de la chancellerie de France le 11 mars 1651.

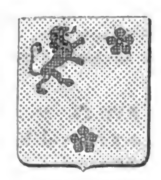
Armes de la famille Rousselle : *pallé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent.* (Voir pl. XI.)

Supports : deux lions.

Casque et *couronne* de baron.

D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE

SEIGNEURS DE GRAINVILLE.



Armes : *d'or, à deux quintefeuilles de sable posées l'une au canton senestre et l'autre en pointe de l'écu, à un lionceau du même au premier canton.*

Cette famille, qui est également connue sous le nom de d'AUVRÈCHE, est une des plus anciennes de la Normandie. Les sires d'Angerville d'Auvrèche figurent parmi les chevaliers qui accompagnèrent Robert, duc de Normandie, à la conquête de la terre sainte. *Guillaume*, sire d'Auvrèche et d'Angerville, était maréchal héréditaire et sénéchal de Normandie sous Philippe-Auguste, l'an 1205. Son fils *Robert*, époux de Jeanne de *Préaux*, eut un fils, *Jean*, qui, de Marie de *Bréauté*, fille de Roger IV, laissa : *Jacques* d'Auvrèche, mort le 21 octobre 1428, et enterré près de messire *Jean*, seigneur d'Auvrèche et d'Angerville, maréchal héréditaire de Normandie. Un autre *Jean* d'Auvrèche est compris dans le rôle des grands seigneurs de Normandie, sous le règne de Charles VI. La filiation est clairement suivie et établie à partir de :

I. RICHARD D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, vivant vers l'an 1350, qui fut père de :

II. ROBERT D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, Ier du nom, seigneur de Grainville, qui épousa MARGUERITE DE TONNEVILLE, le 18 avril 1396, dont il eut :

1° ROBERT II, qui continue la descendance ;
2° RICHARD D'ANGERVILLE, seigneur de Grainville, marié avec Marie de TROUSSEAUVILLE, dont les armes sont : *de sable, au fer de moulin d'or*, dont il eut une fille, MARIE D'ANGERVILLE, mariée en 1441 avec messire Guillaume d'ESPINAY SAINT-LUC, seigneur du Boisguerout, dont les armes sont : *d'argent, au chevron d'azur, chargé de onze besants d'or.*

III. ROBERT D'ANGERVILLE, IIe du nom, est au nombre des gentilshommes qui défendirent le mont Saint-Michel en 1424, et ses armes furent conservées dans l'abbaye, où ses descendants jouirent du privilége d'y entrer armés (*Histoire de Normandie*, par Masseville). Robert épousa, en 1438, noble demoiselle de MEURDRAC, fille du seigneur de Treilly, dont les armes sont : *de gueules, à deux jumelles d'or, sommées d'un léopard du même;* il eut :

IV. ROBERT D'ANGERVILLE, IIIe du nom, qui, de noble demoiselle de PETIVILLE, laissa :

V. CHARLES D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, qui prit alliance avec demoiselle MARIE DE VALENCÉ, qui le rendit père de :

VI. JEAN D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, Ier du nom, seigneur de Grainville, marié, en premières noces, à RENÉE LE VAVASSEUR, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois flammes de gueules,* et en secondes noces, le 13 juillet 1516, à noble demoiselle JACQUELINE DE DREUX, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil d'or.* Du premier lit, il eut deux filles, ANTOINETTE et LOUISE; du second lit :

VII. FRANÇOIS D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, seigneur de Grainville, s'est marié, en 1570, avec noble demoiselle CATHERINE LE DOYEN, fille de Pierre, seigneur d'Authon, dont deux fils et une fille :

1° RENÉ D'ANGERVILLE, qui va suivre;
2° ROBERT, IV[e] du nom, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.
3° MARIE D'ANGERVILLE, laquelle épousa Philippe DE CAIRON, seigneur de Saint-Victor, dont les armes sont : *de gueules, à trois coquilles d'argent.*

VIII. RENÉ D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, seigneur de Grainville, épousa demoiselle BOYVIN, dont les armes sont : *d'azur, à trois croix d'or.* Il laissa :

IX. JEAN D'ANGERVILLE, II[e] du nom, marié avec BARBE DE JUBERT, qui porte pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la croix alaisée d'or; aux 2 et 3 d'azur, à cinq fers de pique d'argent*, 3, 2. Il eut :

X. LOUIS D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, I[er] du nom, marié avec ANNE BELLET, dont les armes sont : *d'azur, à deux cottices engrelées d'argent, la senestre chargée d'une belette d'or, accolée de gueules et clarinée d'argent.* De ce mariage sont nés deux fils :

1° LOUIS, qui va suivre;
2° ROBERT D'ANGERVILLE, qui épousa en premières noces N. LOUVEL, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux coquilles d'or et en pointe d'un griffon du même;* et en secondes noces, N. DE CLACY, dame du Menil-Jouffray, qui porte : *de gueules, à trois pals échiquetés d'argent et d'azur, au chef d'or.*

Du premier lit est venu :

THOMAS D'ANGERVILLE, marié à demoiselle de FRANQUEVILLE, qui porte : *aux 1 et 4 de gueules, au chef cousu d'or; aux 2 et 3 de sable, à la croix ancrée d'or.*

Du second lit :

Louis-Guillaume-Robert d'Angerville, marié à demoiselle **Bernières Gaurus**, qui porte : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois croissants d'or, accompagnée en chef d'une bande de gueules, chargée d'une étoile d'or, et en pointe, d'un lion naissant de sable*, et dont il n'a eu qu'une fille,

Henriette d'Angerville.

XI. LOUIS D'ANGERVILLE, IIe du nom, épousa **Marguerite d'ABOS**, dont les armes sont : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.* Il en eut un fils :

XII. LOUIS-JACQUES-FRANÇOIS D'ANGERVILLE, qui épousa demoiselle de MUTRECY, dont les armes sont : *coupé au 1er d'azur, à l'épée d'or, accolée de deux branches de laurier, les queues passées en sautoir sous la garde de l'épée*; au 2e, *d'argent, au cheval gai, galopant de sable.* De ce mariage sont nés :

1° **Thomas-Robert d'Angerville**, qui suit;
2° **Henri-René**, marié avec Anne **Turgot**, dont il a eu :

1° **Émilie d'Angerville** qui a épousé le comte **de la Barthe**, dont les armes sont : *d'or, à quatre pals de gueules.* Peu de maisons dans le royaume peuvent le disputer en splendeur et en antiquité à la maison de la Barthe. Elle est issue, en ligne directe, des anciens comtes souverains d'Aragon qui le devinrent ensuite d'Aure et des quatre vallées ;
2° **Honorine d'Angerville**, mariée au vicomte **de la Barthe.**

XIII. THOMAS-ROBERT, marquis D'ANGERVILLE épousa, le 1er décembre 1767, **Augustine d'AURAY de SAINT-POIX**, dont il a eu trois garçons et deux filles :

1° **Louis Eugène**, marquis d'**Angerville d'Auvrèche**, qui va suivre ;
2° **Louis-Victor**, vicomte d'**Angerville d'Auvrèche**, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié, le 3 octobre 1802, à Aimée-Julie **Housset de Catteville**, dont il a eu un fils :

Marie-Alphonse, vicomte d'**Angerville d'Auvrèche**, conseiller du roi à la cour royale de Caen, marié, le 15 septembre 1835, à Marie-Vitaline d'**Ampherxet**, dont les armes sont : *de sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or.*

3° AUGUSTIN, chevalier de l'ordre de Malte, membre de la Légion-d'Honneur, ancien officier de cavalerie ;

4° FÉLICIE D'ANGERVILLE, qui a épousé le comte DE TOUCHET, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois mains du même;*

5° HENRIETTE D'ANGERVILLE, mariée avec M. BONNET DE MAUTRY DE DRAMARD.

XIV. LOUIS-EUGÈNE, marquis D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort en 1829, avait épousé ANNE DE TESSON, dont il n'a eu qu'un fils :

XV. HENRI, marquis D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, ancien officier de cavalerie, a épousé, en 1834, mademoiselle ESTHER SUBTIL DE MARTINVILLE, dont il a deux enfants :

1° LOUIS-NOÉ D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE;
2° LUCY D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE.

BRANCHE CADETTE.

VIII. ROBERT D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, IVe du nom, second fils de François d'Angerville d'Auvrèche, seigneur de Grainville, épousa ISABEAU DE BOISRENOM, l'an 1608. De ce mariage :

IX. ANTOINE D'ANGERVILLE, qui fut père de :

X. JACQUES D'ANGERVILLE, lequel eut :

XI. JEAN-BAPTISTE D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, qui épousa MARIE-THÉRÈSE DE BELLEMARE, dont les armes sont : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois carpes contournées du même.*

XII. JACQUES D'ANGERVILLE, qui épousa LOUISE-VICTOIRE-JULIE DE BOISTHIERRY, le 28 mai 1759. De ce mariage est né :

XIII. PIERRE-JACQUES D'ANGERVILLE D'AUVRÈCHE, ancien officier au régiment d'Armagnac, qui épousa ÉLISABETH MICHÈLE, le 15 janvier 1793. De ce mariage naquit :

XIV. BARTHÉLEMY D'ANGERVILLE, né le 22 mars 1796, ex-garde du corps, capitaine au 8e régiment de cuirassiers, marié à demoiselle MARIE-SUZANNE-ALBERTINE DE BOURNONVILLE, le 10 janvier 1843. De ce mariage est née :

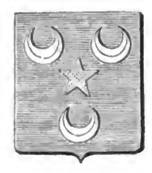
DELPHINE-LOUISE-MARIE D'ANGERVILLE.

NOTICE SUR LA MAISON

CARPENTIER DE CHANGY

ORIGINAIRES DU CAMBRÉSIS,

SEIGNEURS D'ATTICHE, DE FLÉCHINET, DE VANNE, D'AUMONT,
DE WAIGNON, ETC., EN FLANDRE;
DE BERTHIER, DE CRÉCY, DE MARIGNY, DE RATILLY, DE MACHY, DE LAVAU,
DU QUARTIER-DAMAS, COURTOIS, DE LA THUILLERIE, DES PAVILLONS,
DE BEAUDÉDUIT, DU MONT, DE VANZÉ, ETC., COMTES DE CHANGY, EN NIVERNAIS
BARONNETS, ETC., EN ANGLETERRE.



Cette maison, d'ancienne chevalerie, a ses articles et filiation dans *Moreri*, *La Chesnaye* et l'*Histoire des grands officiers de la couronne.* (Voyez *Carpentier*, *Crécy*, *Changy*.)

D'après l'*Histoire de Cambray et du Cambrésis* (166.), qui rapporte ses alliances, la famille Carpentier remonte son origine aux anciens sires *de Goy,* fort renommés dès l'an 1036, et qui fournirent un champion au tournoi d'Anchin (1096). — Dès l'année 1160, Barthélemy et Renaud Carpentier, issus de Roger, sont connus pour avoir fait du bien à l'abbaye de Vaucelles, près Cambray, comme ses archives en font foi.

« Au siècle 1200, Siger et Godefroy Carpentier frères, descen-
« dus de Renaud, étaient en grande estime à Cambray. Godefroy,

« sire de Daniel et d'Avesnes-lez-Obert, fut bienfaiteur de l'ab-
« baye de Vaucelles, comme on voit par titre de 1280. Ses des-
« cendants se retirèrent en Angleterre et en Hollande, où ils
« prirent des armes différentes.

« Quant à Siger, il fut sieur d'Attiche et de Vannes-lez-Lille,
« et un des plus signalés chevaliers de son temps, et donna le
« commencement à une belle postérité qui se domicilia dans la
« Flandre gallicane, et s'y maintint avec gloire et réputation
« jusqu'au siècle 1400, qu'aucuns d'icelles furent s'establir au
« royaume de France, où ils gardèrent le rang de leur ancienne
« noblesse. » (*Histoire de Cambray.*)

Depuis Siger, qui donna les dîmes d'Attiche à l'abbaye de Cisoing (titre de 1265), et qui avait épousé Berthe de Tourminies, dame en Arquenghem, la filiation directe se continua sans interruption jusqu'à nos jours, appuyée de pièces authentiques. Siger est qualifié chevalier dans un acte de donation de fief de l'an 1267 (preuves établies en 1669).

Par ses différentes branches sorties du même tronc, la maison Carpentier a fourni aux tournois de vaillants champions, aux armées des hommes d'armes, chevaliers et capitaines distingués dont plusieurs succombèrent en combattant aux grandes batailles de Crécy, Azincourt, Montlhéry, Nancy, etc.; des gouverneurs à Thérouanne, Dinant, Édimbourg; des grands baillifs à Courtray et Menin; des chevaliers du Saint-Sépulcre; un prélat assistant au pape Jean XXIII, un évêque de Castravalet, des abbés de Bourgelle, des prieurs, aumôniers des comtes de Flandres, des abbesses au monastère de Sainte-Marie en Irlande; des magistrats, conseillers, écuyers, gentilshommes de la chambre et maîtres d'hôtel aux rois d'Angleterre et d'Écosse et de France, des envoyés diplomatiques et chambellans aux cours de Danemark et de Suède, et, depuis son établissement en Nivernais, un grand nombre d'officiers d'infanterie, de cavalerie, du génie, des mousquetaires, gardes et chevau-légers de la maison du roi et de chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

La chef-branche subsistant aujourd'hui et dont deux rameaux

(ceux de Crécy et de la Thuillerie) se sont éteints dans le dernier siècle porte depuis deux siècles le nom de la seigneurie *de Changy* qu'elle a possédée dans le Nivernais et sous lequel elle est connue. Le titre de comte, que l'on trouve déjà dans les contrats d'avant la révolution, a été maintenu à François-Ignace Carpentier de Changy, seigneur de Vanzé, etc., ancien chevau-léger de la maison du roi et capitaine au régiment du mestre de camp général dragons, chevalier de Saint-Louis, par acte du roi Louis XVIII, *donné à Blankenburg, le* 26 *janvier* 1798, *signé de sa main, scellé du sceau royal.* — François-Ignace Carpentier, comte de Changy, avait épousé, le 2 juin 1790, Rose-Esther *du Bois des Cours de la Maisonfort,* fille de Philippe, marquis de la Maisonfort, et de demoiselle Anne *de Kergadiou* (Lainé, *Archives généalogiques*, tome VII). Ils eurent une fille (*Marie-Léontine,* mariée à M. Frédéric *de Cavailhès*, ancien capitaine de cavalerie, démissionnaire en 1830, et chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, dont postérité), et un fils, — François-Charles Carpentier, comte de Changy, qui épousa, le 26 novembre 1817, demoiselle Jeanne-Amélie *de Chazal,* fille de Charles-Antoine et de demoiselle Sainte de *Saint-Félix.* Il y a, de ce mariage, deux filles, mesdemoiselles *Françoise-Charlotte-Félicie* et *Aimée-Gabrielle-Alix* de Changy, celle-ci mariée, le 22 avril 1847, au comte Alfred *de la Hogue*, fils du marquis de la Hogue, et un fils, chef actuel de cette maison (XXIe degré de la filiation), François-Pierre-Charles-Eugène *Carpentier, comte de Changy,* né au château de *Vanzé*, commune de Champvert, département de la Nièvre, le 2 août 1819, et qui a épousé, le 12 mai 1846, à *Envoz*, commune de Couthuin, province de Liége (Belgique), mademoiselle Marie-Anne-Félicie *de Mélotte d'Envoz,* fille de Denis-Marie, chevalier de Mélotte d'Envoz, et de Marie-Catherine-Joséphine *de Gérudon.*

De ce mariage est né un fils, Marie-Denis-François de Changy, le 6 avril 1847.

Les armes de *Carpentier de Changy* sont : *d'azur, aux trois croissants montants d'argent posés deux en chef et un en pointe, et à l'étoile d'or en cœur* (*Armorial du Nivernais*).

Timbre : couronne de marquis.

Supports : deux lions d'or (*alias* deux lévriers d'argent).

Devise : Dieu m'aide !

Ces armes étaient primitivement *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, deux en chef, un en pointe.* Ce changement a eu lieu par testament de *Jacques Carpentier, chevalier, sieur d'Aumont et de Berthier, en date du* 16 *octobre de l'an* 1479, pièce produite à la maintenue de noblesse en 1669 (auteurs cités).

Armes de Mélotte : d'argent, au lion de gueules couronné (Recueil héraldique des anciens bourgmestres et officiers et princes de la noble cité de Liége).

Branche d'Angleterre. En 1466, *Jehan Carpentier,* grand bailli, de la ville et châtellenie de Courtray, 3e fils de messire Arthur Carpentier, chevalier, sieur de Vannes, d'Aumont et de Berthier, et de Louise de *Bouchavannes,* s'exila en Angleterre, fuyant la colère du duc de Bourgogne, après avoir servi de second à son frère François, capitaine des lances de la garde dudit duc, dans son duel avec un seigneur de cette cour, favori de Philippe le Bon. François se réfugia en Nivernais où il avait épousé, en 1433, demoiselle Jeanne *de Serre.*

Jehan Carpentier, qui avait tué dans ce combat son adversaire, épousa, en Angleterre, Catherine *de Nefville.* Ses descendants furent écuyers et gentilshommes des rois d'Écosse et d'Angleterre, conseillers intimes, chevaliers, baronnets, gouverneurs, etc., et possédèrent dans les deux royaumes des terres considérables.

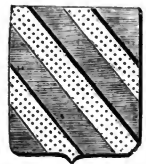
Ils s'allièrent aux maisons d'*Haliburton*, *barons de Dirlton*, fondus dans celle de Stanley, de *Spencer,* d'*Ailesbury*, de *Salisbéry,* d'*Oissel*, de *Lee*, de *Godwin*, de *Brunn, vicomtes de Montégu,* de *Broune*, etc., et écartelèrent leur écu de quelques-unes de ces alliances.

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

ABRAM, seigneurs de Zincourt et de Fauconcourt, en Lorraine, famille anoblie par lettres patentes du 5 mai 1710, entérinées, le 11 juin suivant, dans la personne d'Étienne-Charles Abram, célèbre avocat de la cour souveraine de Nancy. Elle a donné deux officiers au service, l'un au régiment de Colloredo, et l'autre au régiment de Royal-Roussillon. Armes : *bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur chargé de trois abeilles d'or.*



ALBERTIN, famille du Languedoc. *Antoine* Albertin, bourgeois de Samatan, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général*. Armes : *de sable, au pal d'or, chargé de trois étoiles d'azur.*

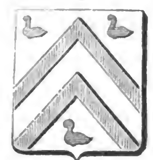


BARTHÉLEMY de *Lanta* et de *Grammont*, famille ancienne, originaire du Languedoc, maintenue dans sa noblesse par divers jugements des commissaires du roi, porte : *d'azur, à trois bandes d'or.*

Les familles Benoist de la Prunarède, de Budos, de la Dugnie, d'Escorailles, Estienne, de Fleyres de Camboulant, de Gain, de Goury, de Luppé, d'Olive, de la Roche, seigneurs du Rouzet, Rousseau de Chamoy, portent les mêmes armes.



BIENCOURT. Maison d'ancienne chevalerie de la province de Picardie, qui tire son nom de la terre et vicomté de Biencourt, en Ponthieu. L'opinion la plus commune a fait descendre d'un cadet des sires de la Ferté Saint-Riquier, issus eux-mêmes des comtes de Ponthieu de la première race. La maison de Biencourt a joui des honneurs de la cour le 3 novembre 1785, en vertu de preuves. Elle a donné un grand nombre d'officiers distingués, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, un grand bailli d'Ardres et du comté de Guines, des maîtres d'hôtel de nos rois, un capitaine de cent lances des ordonnances, deux écuyers commandant la grande écurie. Armes : *de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.*



RIONDET DE FALIEUSE, famille originaire du Rouergue, quitta cette province vers la fin du seizième siècle, et, après avoir habité quelque temps le Lyonnais, s'établit définitivement au dix-septième siècle à l'Ile-d'Abeau, près de Vienne en Dauphiné, où elle a joui de toutes les prérogatives attribuées à la noblesse d'extraction.

Plusieurs nobiliaires et un grand nombre d'ouvrages puisés à des sources officielles, entre autres l'*Etat des pensions*, l'*Etat militaire de la France* et l'*Histoire des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, mentionnent de la manière la plus honorable divers personnages distingués appartenant à cette famille.

L'autorité de ces témoignages est appuyée sur deux documents plus récents, signés les 25 et 29 octobre 1823 par les autorités principales du département de la Vienne, et qui ont été délivrés au chef actuel de la famille, M. Pierre-Benoît Riondet de Falieuse, ancien payeur de la guerre aux armées des Alpes et d'Italie, ancien receveur particulier de l'arrondissement de Libourne. Il résulte de cette pièce que la famille Riondet s'est constamment alliée à la noblesse, qu'elle a donné à l'Eglise des chanoines de la cathédrale de Vienne (dignité ecclésiastique que l'on ne pouvait obtenir, suivant les statuts de 1228, qu'après avoir prouvé au moins deux cents ans de noblesse de père et de mère; ces chanoines portaient le titre de comte, comme les chanoines comtes de Lyon.

Les premiers auteurs de la famille Riondet occupaient depuis longtemps un rang distingué parmi les gentilshommes du Rouergue, lorsqu'un de leurs descendants, *Jean-François* Riondet, écuyer, obtint, en 1581, du roi Henri III, la charge nouvellement créée de conseiller et élu du roi, sur le fait des aides et tailles en l'élection de Villefranche de Rouergue. Ces fonctions, qui étaient alors considérables, lui furent conférées par des lettres patentes du 30 septembre 1581.

Ce fut Joseph Riondet, son fils, qui vint s'établir à Lyon, où il fut pourvu de l'office de conseiller du roi Henri IV, contrôleur pour S. M. en la juridiction des foires de Lyon, suivant lettres patentes du 8 novembre 1609. Son fils se fixa à l'Ile-d'Abeau, près de Vienne en Dauphiné, par suite de son mariage avec l'héritière d'une famille noble de ce pays.

Pierre-Joseph Riondet de Falieuse, écuyer, né en 1671, commença à servir dans le régiment de dragons de Lystennois, en 1690. Nommé cornette de la compagnie de Suzemont le 1er octobre 1703, et lieutenant en la compagnie de Bauffremont le 14 janvier 1705, il obtint enfin le grade d'aide-major au régiment de Bauffremont-dragons pour prendre rang de capitaine. Le brevet royal, daté du 9 mai 1713, témoigne de la satisfaction du roi pour ses services. Les mêmes témoignages se reproduisirent dans la lettre que lui écrivit Louis XV, le 6 mai 1728, en lui accordant la croix de Saint-Louis.

Créé capitaine commandant d'une compagnie du même régiment, le 18 novembre 1734, il fut fait lieutenant-colonel par brevet donné au camp devant

Ypres, le 23 juin 1740. Admis à la retraite, il est mort à Stenay le 22 avril 1746. Il avait épousé demoiselle Barbe Scarff de Thionville.

A la même époque vivait messire Joseph Riondet de Falieuse, chanoine de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne.

Joseph Riondet de Falieuse, neveu des deux précédents, né le 10 août 1727, premier lieutenant au régiment de dragons-dauphin, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 26 mai 1780. Ses services lui valurent une pension accordée en 1793, comme récompense nationale.

Son frère, messire François-Joseph Riondet de Falieuse, après avoir été coadjuteur de la cathédrale de Saint-Maurice, à Vienne, en 1772, fut nommé chanoine de la même église.

Le chef actuel du nom et des armes de cette famille est M. Pierre-Benoît Riondet de Falieuse qui, après avoir exercé sous l'Empire les fonctions de payeur des armées des Alpes et d'Italie, entra dans l'administration des finances et fut nommé, en 1815, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Libourne. Il a épousé demoiselle Luigia Manara, d'une ancienne famille consulaire et patricienne de Crémone, originaire de France, fille de Joseph Manara, l'un des décurions de cette ville, et de Laura Mainoldi, d'une maison comtale du même pays.

La famille Manara, dont on connaît des membres dès le dixième siècle, a fourni un chevalier à la croisade de 1096, des consuls de la république de Crémone, des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de ville, etc. Elle a été admise aux honneurs de la cour en 1825, et a joui dans une de ses branches du titre de marquis, qui lui avait été conféré par Casimir, roi de Suède.

Ses armes sont : *d'azur, à une fasce d'or abaissée, surmontée de sept fleurs de lis d'argent posées* 3, 4, *et d'un lambel de* 4 *pendants du même, et une champagne d'argent chargée d'une hache de sable emmanchée de gueules.*

Couronne de marquis.

De ce mariage sont issus :

1° Elisa Riondet de Falieuse, qui a épousé, en 1821, noble Jean-François del Bue, docteur en l'université de Pavie, assesseur près le tribunal de Crémone, dont les armes sont : *d'azur, à un bœuf passant d'or terrassé de sinople, accompagné de trois étoiles à huit pointes d'or,* 2 *en chef et* 1 *entre les jambes du bœuf en pointe.*

De ce mariage :

Luigi-Pietro del Bue, garde noble lombard-vénitien.

2° Benoît-Pierre Riondet de Falieuse, lieutenant au 4e régiment de chasseurs à cheval, lequel a pris part à la campagne d'Espagne, en 1823, de Belgique, en 1832, et depuis a servi avec distinction en Afrique.

Armes de Riondet: *d'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois merlettes d'azur.* Couronne de marquis; supports : deux lions.

DE TREOURET DE KERSTRAT, seigneurs de Penfoulic, de Ponangouez, etc. Famille fort ancienne de Bretagne, qui a figuré dans les différentes réformations et a été maintenue dans sa noblesse. Armes : *d'argent, au sanglier passant, de sable.*

URVOY DE LA MAZURE, seigneurs de la Roche, de Clos-Madeuc, de Champ-Madeuc, la Touche-Brehant, de Tourdelain, de Saint-Bedan, de Saint-Gleu, de la Motte, etc., en Bretagne. Cette famille prouve sa filiation depuis *Guillaume* Urvoy, seigneur de la Coussonère, qui eut pour femme Isabeau d'*Illefant*, veuve en 1515, et pour fils *Charles* Urvoy, écuyer, sieur de la Coussonère, marié avec Marie *de la Roche*. Les enfants de ce dernier firent un partage noble des biens de leurs père et mère, le 27 janvier 1569. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse d'extraction depuis l'an 1460. Armes : *d'argent, à trois chouettes de mer* (ou poules d'eau) *de sable, membrées de gueules.*

VACHIER DE BEAUREPAIRE, en Auvergne, porte pour armes : *d'azur, au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un croissant, le tout d'argent, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules, lampassé et armé d'argent.*

VIALETTES D'AIGNAN. Famille originaire du Rouergue, établie à Montauban dès avant l'an 1560, et dont le chef a été maintenu dans sa noblesse par ordonnance royale du 3 décembre 1814 et lettres patentes du 19 février 1816, registrées à la cour royale de Toulouse, le 11 juin de la même année. Armes : *de gueules, à la montagne d'or, accompagnée en chef de deux violettes au naturel; au chef d'argent, chargé d'une émanche de trois pièces du champ, mouvante de la partie supérieure.*

DE VILLÈLE, en Provence. Famille ancienne, originaire d'Espagne. Elle a pour auteur *Jean* de Villèle, qui vint de Barcelone à Avignon, avec *Michel* de Villèle, et *Georges-Henriques*, son neveu. Jean et Michel sont qualifiés nobles dans un acte de 1551, par Jean *de Chantal*, maître de la monnaie de Villeneuve. Michel de Villèle fut un de ceux qui signalèrent leur zèle pour la défense d'Avignon, en 1562. Pendant les guerres des calvinistes. *Denis* de Villèle, enfant du troisième lit de *Marc* de Villèle, transporta son domicile à Arles, où il était avocat au parlement et juge de Château-Renard ; un autre Denis de Villèle, lieutenant au régiment d'Auvergne, passa au service du roi d'Espagne, dans ses gardes du corps, à la paix de 1736. François de Villèle continua la postérité. Cette famille a donné plusieurs officiers de divers grades, un ministre sous la Restauration, etc. Armes : *de gueules, à la tour d'or, sommée de deux donjons du même, posée sur une herse de sable.*

WILLIN DE THUREY, à Besançon. Famille de gradués, qualifiée noble depuis l'an 1551, et admise à Naples en 1789, dans les lignes maternelles du chevalier Picot de Moras. Cette maison a donné plusieurs officiers au service. Armes : *palé d'or et de gueules.*

GÉNÉALOGIE

HISTORIQUE

DE LA MAISON DU TEIL

SEIGNEURS DU TEIL, DE SAINTE-CROIX, DE SAINT-MARTIN-DE-BEAUMONT,
DE POMMIER-LEZ-SAINT-ANDRÉ, DE CHARS,
DES ROUSSELIÈRES, ETC., BARONS DU TEIL ET DE CHARS,
AU COMTAT VENAISSIN, EN PROVENCE, EN DAUPHINÉ ET EN LORRAINE.



ARMES : *D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un tilleul de sinople, au chef de gueules chargé d'une fleur de lis d'argent accostée de deux étoiles du même.* — Supports : *Deux lions.*

La maison du Teil, en latin *de Tilia* ou *de Tillia*, était établie au moyen âge dans les environs d'Apt, ville située en Provence sur les frontières du comtat Venaissin et de Manosque, où fut longtemps fixée la résidence des comtes souverains de Forcalquier. Des actes originaux et authentiques, conservés dans les archives de la famille et rapportés textuellement plus loin, constatent que cette maison possédait déjà, avant l'an 1200, le

titre de chevalier, *miles*, et les seigneuries du Teil (*de Tillia*) et de Sainte-Croix (*de Sancta Cruce*), au diocèse d'Apt, fiefs qui faisaient encore partie de son patrimoine en 1570.

Cette possession immémoriale de la qualité de chevalier et de seigneuries importantes, notamment de celle qui porte son nom, garantit la pureté de son extraction et son origine chevaleresque. On lit, en effet, dans l'*Histoire de la ville de Manosque*, publiée en 1662 par le R. P. Colombi, jésuite, livre Ier, page 68, que la maison du Teil est une des plus anciennes, des plus nobles et des plus illustres du pays. Elle a donné des conseillers et chambellans à la cour des rois de Sicile, comtes de Provence, et à celle de Louis XI, roi de France, un capitaine célèbre dans les guerres civiles de religion, des premiers consuls à la ville de Manosque[1], des officiers distingués, des colonels, des lieutenants généraux des armées du roi et plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Dans tous les actes, le nom de cette famille s'est constamment écrit Tillia ou Tilia jusqu'au commencement du seizième siècle, époque à laquelle il a commencé à se franciser et à se traduire par celui de du Teil, dont l'orthographe a varié et s'est écrite quelquefois du Theil par une tendance naturelle de la langue française à intercaler généralement un H entre le T et la voyelle qui suit. Au moment de la transformation de Tillia en du Teil, on voit, dans le même acte, le père être appelé Tillia et le fils du Teil, ou quelquefois un seul personnage porter indifféremment les deux noms.

La seigneurie de Tillia était une terre considérable, située auprès de la ville de Manosque. Elle a passé par mariage dans la maison de Garidel vers 1619, et se trouve aujourd'hui divisée

(1) La charge de premier consul, dans les villes de Provence, était réservée à la noblesse. Pierre Louvet, dans son *Histoire de Provence*, p. 210, dit : « Les consuls étoient autrefois appellez syndics par tout le royaume de Bourgongne comme ils le sont encore aujourd'huy dans la Bresse; ils ont pris celuy de consuls depuis l'an 1049, et sont éleus vers la fin de décembre pour entrer au commencement de l'année suivante, avec cette condition que le premier doit être gentilhomme de la plus noble extraction de la province, y possédant un fief. »

en plusieurs parties qui portent encore en commun le nom de du Tile. Le nouveau cadastre a imposé à cette localité, on ne sait pourquoi, celui de Lauron; mais le peuple lui a conservé son ancienne dénomination.

Le premier personnage de la maison du Teil, dont l'existence soit constatée, tant par actes que par documents historiques, est :

RAIMOND DE TILLIA ou DU TEIL, chevalier, vivant au temps de la troisième croisade (1190). Il est cité comme résidant, en 1215, à Avignon, par le P. Fantoni, religieux de l'ordre des Carmes, dans son *Histoire italienne d'Avignon et comtat Venaissin*, publiée il y a deux siècles (tome II, pages 90 et 91). Des dissensions civiles s'étaient élevées, l'année précédente, entre les membres de la noblesse et ceux de la bourgeoisie d'Avignon, au sujet de taxes et d'impôts, dont les premiers se prétendaient exempts. L'archevêque d'Aix et Guillaume, évêque d'Avignon, furent choisis pour arbitres. Raimond du Teil est au nombre des seigneurs qui figurèrent dans ce débat. Il est aussi mentionné, dans cette circonstance, par Pithon-Court qui le regarde comme auteur de la maison de Tillia, dont une branche, établie en 1450 au bourg de Caromb, près Carpentras, a formé la souche des seigneurs d'Olonne. Le même Raimond du Teil est rappelé comme défunt dans l'acte de donation passé en 1250 par son fils Rostaing, qui suit :

ROSTAING DU TEIL, chevalier, seigneur du Teil et de Sainte-Croix, et ÉLISABETH, sa femme, donnèrent pour le repos de l'âme de Raimond, chevalier, leur père et leur beau-père, à l'église d'Apt, une place, située au-dessous de leur mas de Sainte-Croix, franche et quitte de tout droit et servitude, ainsi que les bâtiments qui y sont ou seront construits, par acte du mois de décembre 1250. L'acte renferme aussi la mention du consentement des trois fils de Rostaing, savoir : *Hugues*, *Jean* et *Raimond II* du Teil. Ce titre, dont l'original en parchemin est conservé dans les archives de la famille, était scellé du sceau de

Rostaing et de celui des consuls de la ville d'Apt. Voici la teneur de cette charte :

Ego Rostagnus de Tillia, miles, et ego Elisabeth, uxor sua, notum facimus universis quod nos, ob remedium anime Raimundi condam patris mei Rostagni, aream seu plateam, sitam infra mansum dominicum nostrum, in villa Santa-Cruce, damus, et concedimus in puram et perpetuam eleemosinam ecclesie Aptensi, ab eadem tenendam, habendam et possidendam in perpetuum pacifice et quiete; volentes et concedentes tam dictam aream seu plateam quam edificia ibidem facienda ab ista die in antea libera esse, quita et inmunia ab omni debitione et omni honere servitutis, exactionis, servitii et functionis, cujusque dominii etiam premissorum, in dictam ecclesiam per traditionem carte hujusmodi transferentes; promittentes etiam quod contra premissa vel aliquid premissorum non veniemus, per nos vel per alium in futurum. Que omnia et singula supradicta nos Elizabeth, uxor domini Rostagni, Ugo, Johannes et Raimundus, dicti Rostagni liberi, laudamus, volumus et aprobamus, promittentes nos Elizabeth, uxor predicti Rostagni, quod nec ratione dotis, nec alia quacumque ratione, et nos liberi predicti, quod, nec jure hereditario, nec alio quocumque modo, contra premissa vel alique premissorum veniemus aliquatenus in futurum. In cujus rei perpetuam memoriam ego Rostagnus predictus, meo proprio ac consulum Aptensium sigillo dictam cartam muniri feci. Datum anno Domini M° CC° L° mense decembri.

HUGUES, JEAN et RAIMOND II DU TEIL, fils de Rostaing et petits-fils de Raimond Ier, intervinrent dans la donation faite par leur père en décembre 1250 pour le repos de l'âme de leur aïeul, et ils donnèrent leur consentement et approbation à cette œuvre pie.

Raimond II du Teil, chevalier, seigneur du Teil et de Saint-Martin, reçut, le 17 août 1282, acte de foi et hommage de Raibaud Artaud, chevalier, qui reconnut tenir de lui tous ses biens situés dans le territoire du château de Saint-Martin, et lui prêta serment de fidélité à mains jointes et avec le baiser de paix. L'acte, dont la famille possède l'original en parchemin dans ses archives, fut passé au château de Saint-Martin, par-devant Guillaume de Ponteterve, notaire de Charles d'Anjou, roi de Sicile, et des consuls d'Apt. En voici la teneur :

Anno Domini M° CC° LXXXII°, scilicet XVII°, die mensis Augusti, noverint universi quod dominus Raibaudus Artaldus, miles, confessus fuit ad requisitionem

domini Raimundi de Tillia, militis, ipso domino Raimundo presente et predictam confessionem et recognitionem recipiente, se tenere et tenere debere et pro ipso Renaldo tenere velle, constituit sub dominio et segnoria, omnia bona mobilia et immobilia quæ habet, tenet et possidet, seu que in castro de Sancto Martino ejus territorio vel visus est habere et ipsum tanquam dominum suum recognovit, promittens esse bonum et fidelem eidem Raimundo et ejus proprietatem et terram defendere et salvare pro posse sua et ejus secreta tenere et eidem consilium et auxilium contra quamcumque proprietatem prestare; et omnia ea facere que fidelis vassalus domino suo tenetur, et demum omnia alia facere quæ in sacramento fidelitatis continentur, videlicet incolumem, tutum, honestum, utile, facile et possibile; et pro dictis omnibus attendendis et complendis et contra non veniendis, unquam de jure vel de facto, obligavit se et omnia ejus bona presentia et futura; et sacramentum fidelitatis eidem Raimondo prestitit, junctis manibus et dato osculo pacis, et juravit predicta ad sancta Dei Evangelia ab eodem corporaliter sponte tacta attendere et observare.

Actum in castro de Sancto Martino; testes interfuerunt vocati et rogati dictus Petrus de Castro Novo, Jacobus de Gerrone et Raimond Grallia, etc. Et ego Guillelmus de Pontetervo, illustrissimi domini Caroli, Dei gratiâ, regis Siciliæ notarius publicus in comitatu Provincie et Forchalcherii et dominorum Apte, predictis omnibus vocatis et rogatis, interfui et hanc cartam scripsi et omnia signo meo signavi. »

Ponce et Pierre du Teil, frères, damoiseaux, neveux de Raimond II et fils présumés de Hugues, vendirent à Bertrand d'Audiffret un droit d'une émine de récolte qu'ils percevaient sur diverses vignes et terres situées dans le district de Gargas, au nord de la ville d'Apt et de la seigneurie de Sainte-Croix. L'acte, passé le 15 janvier 1272 devant les consuls de la ville d'Apt, est conservé en original dans les archives de la maison du Teil. Il est ainsi conçu :

Anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo secundo, scilicet XVIII°, kalendas februarii, noverint universi presentem cartam inspecturi quod Pontius et Petrus de Tilia, domicelli, in solidum vendiderunt et titulo pure et perfecte venditionis tradiderunt Bartolomeo, clerico, bajulo de Gargatio, recipienti nomine domini Bertrandi Audiffredi quoddam servicium unius emine annone, quod tenebant et possidebant sub dominio dicti domini Bertrandi Audiffredi, et quod servicium dicti venditores habebant et percipiebant in duabus vineis et duabus terris quas tenent et possident Pontius, Martinus et Petrus Roga de Gargatio, que vine et terre scite sunt in territorio de Gargatio et confrontantur ab una parte cum via publica de Colla Gaioni et cum terra et vinea Bertrandi Martini et cum vinea

Rancurellorum; vendiderunt, inquam, ut supra, precio x solidorum provincialium novorum coronatorum ; de quo quidem precio propagatis se tenuerunt et dictum emptorem nomine quo supra quittum inde clamaverunt, renuntiantes exceptioni non numerate sibi pecunie et non soluti precii, quod dictum servicium dicti venditores constituerunt se possidere nomine dicti emptoris, donec ipse, nomine quo supra, corporalem possessionem intraverit; in qua intrandi eidem licentiam propria auctoritate concesserunt ; cedentes eidem omnia jura et omnes actiones utiles et directas, reales et personales, que et quas habent vel visi sunt habere in dicto servicio. Si vero plus valet aut valiturum esset precio supra dicto, totum illud sibi et successoribus suis in perpetuum donaverunt et concesserunt, pura donatione inter vivos et sic fecerunt eum procuratorem in rem suam, promitentes dicti venditores in solidum eidem emptori stipullanti et recipienti, nomine quo supra, de omni indempnitate et evictione universali et particulari et omnes expensas, si quas faceret, pro evictione seu ratione evictionis, illas eidem bona fide restituere promiserit sub obligatione omnium bonorum suorum, promittentes etiam predictam venditionem ratam et firmam perpetuo habere et tenere et in nullo contra venire de jure et de facto, corporali ab eis prestito juramento; renuntiantes etiam juri canonico et civili et exceptioni doli, et juri dicenti venditionem posse resindi propter deceptionem ultra dimidiam justi precii et omni alii juri quod contra predicta venire possent. Actum in civitate Apte, in curia dominorum Apte, presentibus domino Berengario de Larida, milite, Willelmo Avimene et Poncio Martino, testibus rogatis et vocatis, et me Jacobo Porcha, notario publico, qui predictis omnibus interfui et hanc cartam scripsi et signavi.

Dans les guerres fréquentes et désastreuses dont la Provence et le comtat Venaissin ont été le théâtre au quatorzième siècle, et qui se sont terminées par celle de Raimond de Turenne, en 1390, que Bouche appelle dans son histoire « la plus cruelle, la plus horrible dont la Provence ait jamais vu d'exemple, » les annales de ces provinces offrent une confusion et des ténèbres inévitables au sein des désordres, des ravages et de l'incendie.

Nous voyons cependant, en Vivarais, Bertrand du Teil, dont Pons d'Albignac reconnaît tenir un fief dans un titre où ce dernier en rend hommage à Géraud d'Adhémar en 1318; Guigues du Teil, qui, en 1343, signa, comme témoin, un acte passé par le seigneur de Crussol, et plusieurs personnages du nom de du Teil ou de Tillia. On voit, entre autres, que, en 1410, Gilbert Goy, chevalier, seigneur de Corbière, près Mazan aussi en Vivarais (pays tout à fait limitrophe du comtat Venaissin),

nomme pour l'un de ses exécuteurs testamentaires Petrum de Tilio (du Teil), profès dans la langue de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (Cartal de Mazan, fol. 204, v°, manuscrit conservé dans les archives du département de l'Ardèche.)

Les vieilles chartes et autres anciens actes authentiques dans lesquels figurent en divers siècles des Tillia (Teil) ou qui leur sont relatifs, et que l'on trouve çà et là, soit en Vivarais et dans le Vélay, soit en Auvergne, où ont existé diverses branches dont la consanguinité avec les Tillia (Teil) de Provence est dès longtemps avérée, viennent confirmer cette présomption que les auteurs de cette famille, antérieurement à l'an 1200, temps où vivait Raimond de Tillia (du Teil), chevalier, mentionné ci-dessus, ont possédé la seigneurie du Teil, située sur les bords du Rhône, près Viviers en Vivarais, qui ne se trouve, pour ainsi dire, séparée du Venaissin et du comté de Manosque que par la largeur du fleuve, et laquelle seigneurie est advenue, en 1455, à la maison de Vaësc, originaire du bas Dauphiné.

Il paraît donc très vraisemblable que c'est la maison du Teil qui a donné ensuite son nom à la terre considérable qu'elle a possédée de temps immémorial et jusqu'en 1619 aux abords de la ville de Manosque.

I. YSNARD, chevalier, seigneur du TEIL et de Sainte-Croix, conseiller et chambellan de Louis III, roi de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier, suivit les traces de ses ancêtres et imita leurs exemples de bienfaisance et de piété. Il fonda un hospice en faveur des pauvres, et dota cet établissement en lui donnant une maison avec dépendances, sise à Sainte-Croix. Charles, comte du Maine, frère de Louis III, confirma la donation par lettres patentes du 24 février 1426, dont l'original en parchemin et authentique existe dans les archives de la famille. Ces lettres sont ainsi conçues :

Karolus metuendissimi domini mei Ludovici tercii, Dei gratiâ, Jerusalem et Sicilie regis, ducatuum Apulie et Andegavie ducis, nec non comitatuum Provincie, Forcalquerii, Cenomanie et Pedemontis comitis, frater suusque generalis in eis-

dem Provincie et Forcalquerii comitatibus locum tenens, egregiis viris et judicibus primarum et secundarum appellationum dictorum Provincie et Forcalquerii comitatuum, cui libet que vel loca tenenti ipsorum, prout ad eos spectaverit, presentibus videlicet et futuris consiliariis et fidelibus regis, amicisque nostris carissimis, salutem. Pro parte strenui militis Ysnardi de Tillia, domini de Santa Cruce, cambellani, consiliarii et fidelis regii fuit in nobis assistentibus consilio expositum reverenter quod miles, ipse quandam domum cum terris contiguis dicte domui apud Sanctam Crucem in nostro feodo pro parte sitam concessit et deputavit in puram et perpetuam eleemosinam pro pauperibus ibidem perpetuo hospitandis, supplicans humiliter per nos super hoc de opportuna confirmacione provideri. Nos piam igitur hujus modi concessionem commandantes et favore specialis gracie volentes prosequi de gracia, concedimus quod exindè fiat hospitalarium ad opus receptionis et hospitationis pauperum absque coactione vel compulsione quacumque et absque aliqua propter hoc nobis financia prestanda, volumus etiam et vobis harum serie expresse precipimus et mandamus quatenus memoratum militem presenti nostra concessione uti et gaudere faciatis sine difficultate ac diminucione quacumque, quum sic fieri volumus et jubemus.

Datum Aquis in regali palatio per egregium legum doctorum Antonium Isnardi magne regie curie magistrum rationalem, consiliarium et fidelem regium, mandato nostro signantes et loco vestri majoris judicis comitatuum predictorum die vicesimâ quartâ frebruarii quinte indictionis, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto.

Per dictum dominum, locum tenente ad relationem consilii regii, magnifico domino Tristano de la Jalla, milite, gubernatore regio provincie presidente.

BERTRANDUS MATHAROUPI.

Ysnard eut pour fils :

JEAN Ier, qui suit.

II. JEAN DU TEIL, Ier du nom, chevalier, seigneur du Teil et de Sainte-Croix, conseiller et maître d'hôtel de René, roi de Sicile et comte de Provence, fut un de ses partisans les plus dévoués. Ce prince, appelé à recueillir la succession de son frère Louis III, était retenu à Dijon par le duc de Bourgogne qui l'avait fait prisonnier dans la guerre de Lorraine, à la bataille de Bulleguevillle. Un puissant parti se prononça néanmoins en faveur du roi René, qui, rendu à la liberté, alla disputer le royaume de Naples au roi d'Aragon ; mais il ne put tenir contre ce compétiteur redoutable. Il revint en France, et, avec une armée de ses Provençaux toujours fidèles à leur bon prince, il marcha,

en 1450, au secours de Charles VII, roi de France, et l'aida à expulser définitivement les Anglais. C'est au retour de cette expédition que le roi René, pour récompenser les bons et dévoués services de son conseiller Jean du Teil, lui concéda l'investiture, franche et quitte de tous lods, arrière-lods, etc., des places et forteresses qu'il pourrait conquérir dans l'étendue des comtés de Provence et de Forcalquier, par lettres patentes données à Gap, dans le palais des comtes, le 9 juillet 1453. Les archives de la maison du Teil renferment encore l'original en parchemin et authentique de ces lettres que nous transcrivons ici.

Renatus, Deigracia, Jherusalem et Sicilie rex, Andegavie et Barri dux, comitatuum Provincie et Forcalquerii ac Pedemontis comes, dilecto et fideli nostro consiliario et magistro hospitii nostri Johanni de Tillia, militi, gratiam et bonam voluntatem. Exaltat potentiam principum munifica remuneratio subdictorum, quia recipientium fides crescit ex premio et alii ad obsequandum devocius animantur exemplo; sane attendentes et in mentis nostre acie revolventes granda, grata, utilia quamplurimum accepta servicia, tam notris predecessoribus quam nobis per te facta, impensa et que cothidie impendere non cessas; in horum igitur recompensationem volumus et presencium serie, ex certa nostra sciencia et cum nostri nobis assistentis consilii deliberatione concedimus quod dum et quando te contingerit titulo emptionis aut alio quovis modo acquirere fortalicia, castra seu plateas aut alia predia in nostris comitatibus Provincie et Forcalquerii situata, submissa quoque modo dominio et majori segnoria, quod pro hiis nullo modo tenearis ad aliqualem solucionem juris, laudum, trezemve aut alterius juris occasione investiture; quin ymo nos vel noster senescallus modernus aut qui pro tempore erit debeamus, debeatque et teneatur te investire de dictis castris, fortaliciis, plateis et prediis, absque aliquali preficione juris, laudum, trezem et retrolaudum; tibi earumdem presencium serie cum deliberatione predicta, donando, cedendo, concedendo et remittendo, omnia et singula jura omnesque et singulas actiones et rationes, reales, utiles et directas, que et quas curia nostra habere posset et poterit et ad eam spectaverit et pertinuerit, ex unica et prima vendicione tibi de dictis castris, fortaliciis, plateis et prediis forsitan fiendis, etiam super juribus laudendi, trezevandi et jure prelacionis retinendi, si opus sit. Quo circa senescallo gentibus que nostri nobis assistentis consilii nec non magistris racionalibus, thessiis, procuratoribus fiscalibus, ceterisque officiariis nostris damus expressim in mandatis ut te presencium nostrarum litterarum vigore et effectu uti et gaudere sinant et permittant; nullam molestiam tibi inferant ad causam juris hujusmodi laudum, trezem et investiture exigendarum; imo possessionem realem et corporalem memoratorum, dum suum sorciantur effectum, te ponant et

inducant laudantque et immittant et de ipsis investiant pleno jure, nec contrarium faciant, quantum graciam nostram habent caram et indignationem capit evitare; quibuscumque ordinacionibus, editis, constitutionibus, litteris, mandatis, aut aliis in contrarium facientibus minime obstituris.

Datum in civitate nostra Vapinensi per manus nostri regis Renati predicti, die nova mense Julii; anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tertio. Per regem, dominis de Loue, de Grimaldo, de Riberiis et de Claromonte presentibus.

JOHANNES.

Jean du Teil laissa deux fils :

1° BERTRAND DU TEIL, chevalier, quitta le comté de Manosque, où il était possessionné (article 115 du terrier de la comté de Manosque). Il s'attacha à la fortune de Louis XI, encore dauphin, et suivit ce prince à Paris après son avénement au trône. Le roi Louis XI lui conféra la charge de chambellan par lettres patentes du 10 octobre 1476, dont l'original, conservé dans les archives de la famille, est ainsi conçu :

De par le Roy, maistres de nostre hostel et contreroleur de nostre chambre aux deniers, savoir vous faisons que nous, confians à plain de la personne de nostre amé et féal Bertran du Theil, chevalier du pays de Provence, et de ses sens, vaillance et bonne loyaulté, iceluy pour ces causes et mesmement en faveur des bons et agréables services qu'il a faiz le temps passé, tant à feu nostre très chier seigneur et père, que Dieu absoille, que à nous au fait des guerres et autrement en plusieurs manières fait et continué chacun jour et espérons que encores face le temps a venir, avons aujourd'hui retenu et retenons par ces présentes nostre chambellan pour nous servir dores en avant ordinairement au dit estat et office, aux honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchises, gaiges, hostellaiges, livraisons, droiz, proufitz et émolumens acoustumez et qui y appartiennent. Si vous mandons et à chacun de vous si comme à lui appartiendra, que prins et receu dudit Bertran du Theil le serement sur ce acoustumé, vous nostre présente retenue enregistrez ou faites enregistrer ès papiers registres et escripts de notre dite chambre aux deniers avec celles de noz autres chambellans de semblable estat et retenue; et d'icelle, ensemble des honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchise, gaiges, hostellaiges, livraisons, droiz, proufits et émolumens dessus diz, le faictes, souffrez et laissez joir et user plainement et paisiblement. Donné à Solasmes le dixiesme jour d'octobre, l'an mil quatre cens soixante et seize.

Signé LOYS.

On n'est pas certain du lieu où ledit Bertrand termina sa carrière, et l'on ne voit nulle part qu'il ait eu postérité.

2° JEAN DU TEIL, qui continua la descendance.



III. JEAN DU TEIL, IIe du nom, écuyer, seigneur du Teil et de Sainte-Croix, devenu l'aîné de sa famille par la mort de Bertrand son frère, épousa, 1° par contrat passé devant Jean Clément, notaire à Manosque, le 29 août 1507, noble demoiselle JEANNE ALOAT; 2° par contrat passé, le 30 novembre 1522, devant le même notaire, noble demoiselle GEORGETTE D'AMALRIC[1], dont il n'a pas eu de postérité. Jean du Teil mourut le 2 mars 1538, et son corps fut enseveli dans le tombeau que ses ancêtres avaient au couvent des révérends pères Observantins de Manosque, dans le sanctuaire, à gauche du maître-autel. L'acte de décès dressé par les révérends pères, et dont une copie a été légalisée par le grand vicaire de l'évêque de Sisteron, qualifie Jean de *noble écuyer* (nobilis scutarius), et cite, avec grande considération, ses ancêtres, qu'il met au nombre des généreux fondateurs du couvent.

Jean du Teil laissait de sa première union :

1° MATHURIN DU TEIL, qui suit;

2° LOUIS DU TEIL, qui, fut l'auteur de la branche établie à Forcalquier et rapportée ci-après ;

3° ANTOINE DU TEIL, qui, par acte du 21 octobre 1544, passé devant Claude Ferrand, notaire à Manosque, se reconnut débiteur de noble Louis du Teil, son frère, de 35 florins, monnaie de Provence.

Le 12 février 1545, il concourut à un acte passé devant le même notaire, et par lequel fut stipulée et fixée la somme dont lui et ses deux frères étaient redevables pour le complément de la dot de noble Claudine, leur sœur. Il ne figure plus dans un acte analogue, passé devant Gaudemard, notaire à la Bastide-des-Jourdans, le 4 octobre 1548, par Mathurin et Louis du Teil, pour le complément de la dot de noble Claire, leur sœur. La tradition et les mémoires de famille nous apprennent qu'ayant quitté

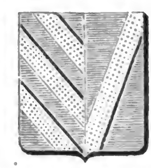
(1) AMALRIC, maison des plus anciennes et des plus illustres de Provence, connue, selon Maynier, depuis l'an 993, a pour armes : *d'azur, au pin d'argent, ombragé de sinople, le fût chargé d'une croix de Malte d'or emmaillée de sinople, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cerf du même.* Robert de Briançon dit que ses armes primitives étaient : *de gueules, a trois bandes d'or*, et qu'il ne sait pourquoi elles ont éte modifiées.

le pays, il alla servir dans les guerres de religion, et qu'il fut tué à la bataille de Moncontour, en 1569.

4° Claudine du Teil, mariée à Claude de Baudric [1], écuyer, ainsi que le constate l'acte du 15 février 1545, mentionné ci-dessus.

5° Claire du Teil, mariée à Louis-Martin de la Bastide des Jourdans, qui figure dans l'acte du 4 octobre 1548, comme mari et seigneur des biens dotaux de ladite noble demoiselle.





IV. MATHURIN DU TEIL, fils aîné de Jean, qui précède, est nommé dans les divers actes, soit en latin, soit en français, où il figure avec ses frères, en 1544, 1545 et 1547, tantôt de Tillia et tantôt du Teil, et ce dernier nom est même écrit indifféremment avec ou sans H par les notaires, comme par exemple dans son testament du 15 janvier 1573, par lequel il institua pour héritier son fils aîné Honoré du Teil, et il ordonna que son corps fût inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église du couvent des révérends pères Observantins de Manosque. Il avait épousé en premières noces, par contrat de mariage du 7 août 1539, noble demoiselle Madeleine de TRIBUTIIS [2], fille de Siméon de Tributiis, seigneur de Sainte-Marguerite et de Peyrolles, conseiller au parlement d'Aix, l'un des plus savants magistrats et jurisconsultes de l'époque, et de noble dame Bertrandi. Devenu veuf, Mathurin donna quittance de la dot de sa femme à Honoré de Tributiis, son beau-frère, au nom et comme tuteur légal de ses trois enfants Honoré, Jean et Claude du Teil, par acte passé, le 12 août 1557, devant Antoine Aloat, notaire à Manosque. Il se remaria à noble demoiselle Anne de SALLOMONIS [3], d'une maison originaire de

(1) Baudric porte pour armes : coupé au 1er *de sable, à un ours d'or*, au 2e *d'or, à une bande de gueules*.

(2) Tributiis porte : *d'azur, à trois bandes d'argent, au chef de gueules chargé d'un soleil d'or*.

(3) Sallomonis porte : parti au 1er *d'azur, à trois bandes d'or*, au 2e *d'azur, à une barre d'or*.

Sicile, qui a donné plusieurs conseillers au parlement d'Aix et des premiers consuls à la ville de Marseille. Les fiançailles furent faites par monseigneur Emerion de Rochechouart, évêque de Sisteron.

Les enfants de Mathurin du Teil furent :

Du premier lit :

1° **Honoré du Teil**, qui suit ;

2° **Jean du Teil**
3° **Claude du Teil** } qui moururent sans laisser de postérité ;

Du second lit :

4° **Melchior du Teil**, décédé sans alliance et en odeur de sainteté dans la ville de Manosque ;

5° **Jeanne du Teil**, morte sans avoir été mariée.





V. HONORÉ DU TEIL, chevalier, seigneur du Teil et de Sainte-Croix, naquit à Manosque le 2 février 1541, et fit ses études à l'université d'Aix, où il prit ses grades jusqu'à celui de docteur ès droit. Il suivit pourtant, comme ses devanciers, la carrière des armes, fit les guerres de Piémont, d'Écosse et de Picardie, et avait une lieutenance de trente-cinq hommes d'armes lorsque, le 8 août 1570, Honorat de Savoie, comte de Tende, lui délivra le certificat suivant, dont l'original est conservé dans les archives de la famille.

« Nous, Honorat de Savoye, conte de Tende, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en son pays de Provence, certiffions à tous qu'il appartiendra, que Honoré du Theil, chevalier, seigneur de Saincte Croix, a faict des long temps service à nostre dit seigneur soubz le feu mareschal de Termes aux guerres de Piedmont, Écosse et Picardye et qu'il est présentement lieutenant de trente-cinq hommes d'armes soubz nostre charge, employé au faict de son dit service, et ne s'en pouvant absenter. En tesmoignage de quoy nous lui avons faict donner ce présent certificat, signé de nostre seing et scellé du seing de nos armes. Le huitième jour d'aoust mil cinq cent soixante et dix. »

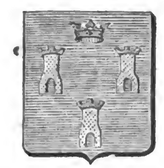
Signé : Honorat de Tende.

Il épousa, 1°, vers 1574, ANNE-MARTHE DE SAFFALIN[1], des seigneurs de Lincel, dont il n'eut pas de postérité; 2°, par contrat passé devant Jean-Antoine Berardy, notaire au lieu de Pignau, le 30 juin 1578, noble demoiselle LOUISE DE MONIER[2], fille de Gaspard de Monier, chevalier, seigneur du Castelet et de Châteauvieux, d'une famille de la ville d'Avignon. Ladite Louise, sa veuve, mourut en 1617, et fut ensevelie au couvent des révérends pères Observantins de la ville de Manosque, dans le tombeau de la famille.

De cette seconde union Honoré laissa :

1° JEAN-LOUIS DU TEIL, qui suit;

2° SUZANNE DU TEIL, héritière de son frère aîné, mariée, par contrat du 29 décembre 1619, à Joseph de GARIDEL, écuyer, de la ville d'Aix, qui, à l'occasion de cette alliance, vint s'établir à Manosque, où du chef de sa femme il recueillit de grands biens, entre autres un bel hôtel, entre cour et jardin, dont les portes étaient surmontées des armes sculptées des seigneurs du Teil, telles qu'ils les portent encore aujourd'hui, et la terre de Tillia ou du Teil qui a passé depuis dans la noble maison de Brunet. Postérieurement cette même terre a été divisée en grande partie et vendue par parcelles.



VI. JEAN-LOUIS DU TEIL, écuyer, seigneur du Teil, fit un pèlerinage en terre sainte, et il épousa, à son retour, demoiselle DE PAGI[1], d'une famille noble, originaire de Martigue, et dont la branche aînée s'était établie à Lambesc. Il n'eut pas d'enfants de ce mariage et laissa sa sœur pour héritière.

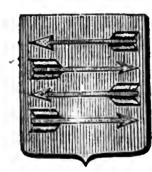
(1) SAFFALIN porte : *de gueules, à une ombre de soleil d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

(2) MONIER porte : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigle arrachées d'argent.*

(3) PAGI, maison originaire de Gênes, porte : *d'azur, à trois tours d'or crénelées et ouvertes, surmontées d'une couronne d'or à un fleuron et deux demi-fleurons.*

DEUXIÈME BRANCHE

ÉTABLIE A FORCALQUIER (ÉTEINTE).



IV. LOUIS DU TEIL, Ier du nom, écuyer, second fils de Jean du Teil et frère puîné de Mathurin, reçut quittance de ce dernier du complément d'une somme de 217 florins, par acte passé, le 1er novembre 1544, devant Ferrand, notaire à Manosque. Il fit avec SPERITE DE SÉBASTIANNE [1], sa femme, devant le même notaire, le 17 janvier 1545, un acte d'arrentement à Pierre de Villemus. Par son testament, du 25 août 1555, il demanda à être enterré, *more nobilium*, dans l'église des frères Observantins de Manosque, au tombeau de ses ancêtres. Cet acte constate qu'il avait épousé Esperite de Sébastianne, des seigneurs de Pourchières, d'une noble et ancienne famille de Forcalquier, et que cette dame était alors enceinte, et qu'il en avait déjà trois enfants : Louis, Georges et Jean du Teil qui suivent :

1° LOUIS DU TEIL, IIe du nom, a continué la descendance rapportée ci-après ;

2° GEORGES DU TEIL embrassa la carrière des armes, se distingua dans les guerres civiles de religion, et mourut sans alliance en 1578.



3° JEAN DU TEIL, surnommé le *Capitaine du Teil* [2], écuyer, mérita par son courage et ses talents la confiance de Catherine de Médicis. C'est à lui que cette reine adressa la lettre suivante, dont l'original existe dans les archives de la famille, pour lui mander de la rejoindre, elle et son fils, à Avignon, au lieu d'exécuter les ordres qu'elle lui avait précédemment transmis.

(1) SÉBASTIANNE porte : *de gueules, à quatre flèches d'or, couchées en fasce, les pointes 1, 2 et 4 contournées.*

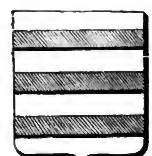
(2) Pithon Curt, dans la généalogie des Tillia d'Olonne, cite aussi Jean de Tillia, dit *le capitaine*, qui se distingua dans le parti catholique durant les guerres de religion du comtat Venaissin, et qui institua son héritier Claude de Tillia, son neveu. Il ne nous

Mons. du Teyl, jespere que le present porteur vous sara remetre cet mot ases à temps, qui et pour vous guarder de fayre cet que je vous aycrivis par ma dernière; mes me venir directement trouver au Avignon où je m'an veys meyntenant avec le Roy monsieur mon fils et vous y faire conestre le bon servise qu'atans de vous et vous auray grande aubligation de metre tout souyng d'y aystre aussitôt que moy se non avant, ays tant chause qui grandement m'importe. De Lyon, ce vingtiesme jour de novembre[1].

Signé: Vostre bonne amie, CATHERINE.

Jean épousa par contrat du 6 septembre 1616, passé devant Benost, notaire à Manosque, demoiselle Louise de BAUDRIC[2], fille de noble Antoine de Baudric et de Jeanne *Agnel*, dont il n'eut pas de postérité. Il testa le 18 octobre 1627 par acte reçu par Magnan, notaire à Manosque, en faveur de Jean-Pierre du Teil, son neveu. Puis, devenu veuf, il testa de nouveau le 18 août 1633, par testament olographe, en faveur du même neveu. Ce dernier acte, scellé du sceau et des armes de la famille, avait été remis, en 1767, au chef de la branche établie en Lorraine pour être déposé dans les mains de celui de la branche du Dauphiné.

4° N..... DU TEIL, fils posthume, dont l'existence n'est connue que par le testament de son père.



V. LOUIS DU TEIL, IIe du nom, écuyer, était premier consul de la ville de Manosque en 1591, lorsque la peste ravagea la Provence. Il périt lui-même victime de son zèle et de son dévouement pour ses concitoyens, et sa mémoire est restée en grande vénération dans le pays. Louis avait épousé, le 21 juin 1579, noble et généreuse MARQUISE DE BONIFACE[3], de la ville de Forcalquier, de l'ancienne maison de Boniface qui a possédé en Provence les fiefs

semble pas possible de contester l'identité de ce personnage et du Jean du Teil qui nous occupe, et qui laissa aussi pour héritier testamentaire son neveu, Jean-Pierre du Teil. Pithon-Curt, n'ayant pas les actes originaux entre les mains, a conservé ou rétabli la terminaison latine du nom de Tillia, a fait mourir sans alliance le capitaine parce qu'il ne laissait pas d'enfants de son mariage, et a changé les prénoms de son neveu.

(1) Catherine de Médicis écrivit cette lettre le 20 novembre 1574, époque à laquelle elle se rendit de Lyon à Avigon et y séjourna avec son fils le roi Henri III, pour y négocier avec le légat du saint-siége.

(2) BAUDRIC porte : *coupé au 1er de sable à un ours d'or, au 2e d'or, à une bande de gueules.*

(3) BONIFACE porte : *d'argent, à trois fasces de sinople.*

de Foubeton, de Mazarque, de la Mole, de Coulombière, de Haubert, d'Aiglon, etc. Suzanne du Teil, mariée à Joseph de Garidel, nièce, à la mode de Bretagne, de noble Louis du Teil, poursuivit en reddition de comptes de tutelle marquise de Boniface, veuve dudit Louis, et une transaction reçue le 11 août 1633, par Magnan, notaire à Manosque, termina la contestation. Il appert de son testament olographe, enregistré le 10 juillet 1591, qu'il n'eut de son mariage qu'un fils,

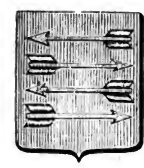
Jean-Pierre du Teil, qui suit.



VI. JEAN-PIERRE DU TEIL, écuyer, institué héritier du capitaine du Teil, son oncle, par actes des 18 octobre 1627 et 18 août 1633, quitta Manosque et vint fixer son domicile à Forcalquier, dont les maisons de Boniface et de Sébastianne, de sa mère et de son aïeule, étaient originaires. Il épousa dans cette ville, par contrat du 22 juillet 1606, demoiselle Isabeau de GUÉRIN [1], fille de noble Joseph de Guérin et de demoiselle Anne de Gassaud. En 1617 il fut pourvu de l'office de conseiller du roi et juge royal de la ville et du ressort de Forcalquier.

Il laissa de son union :

1° Polydore du Teil, qui suit ;
2° Louis du Teil, qui a formé la branche rapportée ci-après ;
3° Joseph du Teil, qui entra dans les ordres ;
4° Claire du Teil, qui fut mariée à Ambroise d'Archias, écuyer, de la ville d'Apt.



VII. POLYDORE DU TEIL, écuyer, seigneur de Beaumont, succéda à son père dans la charge de conseiller du roi, juge royal à Forcalquier. Il épousa, le 2 octobre 1644, par contrat passé devant Fautrier, notaire de ladite ville, Hortense de SÉBASTIANNE [2], des

(1) Guérin porte : *de gueules, à une colombe essorante d'argent, becquée et membrée d'or.*

(2) Sébastianne porte : *de gueules*, etc., comme plus haut, page 423.

seigneurs de Pourchères, famille à laquelle appartenait sa bisaïeule, Espérite de Sébastianne, femme de Louis du Teil, premier du nom.

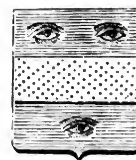
Il laissa de cette union trois fils :

1° JEAN-PIERRE DU TEIL, IIe du nom, qui continua la descendance;
2° FRANÇOIS DU TEIL, qui a formé la troisième branche, aujourd'hui l'aînée, rapportée ci-après ;
3° AUGUSTIN DU TEIL, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut un docteur en théologie très distingué par son savoir.



VIII. JEAN-PIERRE DU TEIL, IIe du nom, hérita de la charge de conseiller du roi et juge royal à Forcalquier, qu'avaient exercée son père et son aïeul. Il épousa demoiselle de BOYER[1], des seigneurs de Saint-Bandol, Saint-Julien et Château-Arnous, dont il laissa :

1° FRANÇOIS DU TEIL, qui suit;
2° JOSEPH DU TEIL, écuyer, capitaine au régiment de Bourbon, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans alliance des blessures qu'il avait reçues au siége de Fontarabie en 1718;
3° ANTOINE DU TEIL, écuyer, mort aussi sans alliance, capitaine au même régiment et chevalier de Saint-Louis.



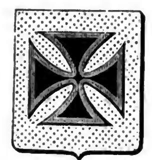
IX. FRANÇOIS DU TEIL, écuyer, fils aîné de Jean-Pierre, IIe du nom, épousa, par contrat du 8 mai 1702, demoiselle JEANNE EYMAR[2], fille de Jean-François Eymar, viguier et capitaine pour le roi de la ville de Forcalquier, et de noble demoiselle Catherine de GASSAUD dont il laissa :

1° JEAN-FRANÇOIS, qui suit :
2° ANTOINE DU TEIL, écuyer, officier au régiment de Bourbon, infanterie,

(1) BOYER porte : *d'azur, à une étoile d'or chargée d'un écusson d'azur, à la fleur de lis d'or.*

(2) EYMAR porte : *d'azur, à une fasce d'or accompagnée de trois yeux d'argent.*

qui eut la cuisse cassée, en 1734, à la bataille de Guastalla. En récompense de sa bravoure et de ses services, il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et fut nommé capitaine d'une compagnie de sous-officiers de cent cinquante hommes, détachée de l'hôtel royal des Invalides. Il la commandait encore lorsqu'il mourut sans alliance en 1738.



X. JEAN-FRANÇOIS DU TEIL, écuyer, embrassa la carrière diplomatique et fut consul général à Candie, fonction qu'il exerçait encore en 1754. En lui s'éteignit la descendance directe et masculine de sa branche. Il avait épousé demoiselle FRANÇOISE DE RAOUL[1] dont il eut :

1° N..... DU TEIL, mort en bas âge;

2° THÉRÈSE DU TEIL, mariée à N..... DE GIRAUDON[2], d'une famille très distinguée de Manosque et qui figure très honorablement dans les annales du pays;

3° ANNE, mariée à Melchior de VAUGRIGNEUSE, d'une noble et très ancienne maison de Provence[3].

TROISIÈME BRANCHE

ÉTABLIE A FORCALQUIER (ÉTEINTE).



VII. LOUIS DU TEIL, écuyer, conseiller du roi au siége de Forcalquier, épousa, par contrat du 23 mai 1650, noble demoiselle ISABEAU DE BARBEIRAC[4], fille légitime de messire Bernardin de Barbeirac, écuyer, dont il eut :

(1) RAOUL porte : *d'or, à la croix pattée de sable, lisérée de gueules.*

(2) DE GIRAUDON porte : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent,* alias *d'or.*

(3) VAUGRIGNEUSE porte : *de sinople, à la croix d'or.*

(4) BARBEIRAC porte : *de gueules, au cheval gai d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

1° **Jean-Joseph**, qui suit;
2° **Ange du Teil**, auteur de la branche de Lorraine rapportée ci-après.



VIII. JEAN-JOSEPH DU TEIL, né le 16 avril 1663, épousa noble demoiselle **Hélène d'EYMAR**[1], fille légitime de N... d'Eymar, écuyer, seigneur de Brignole et de Laforêt.

Il en eut entre autres enfants :

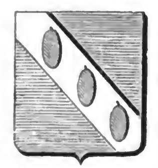
1° **Jean-Pierre du Teil**, qui vivait encore à Forcalquier en 1753 et qui n'a pas laissé de postérité ;
2° **Jean-Joseph du Teil**, qui embrassa les ordres et fut prêtre de l'Oratoire de Paris, où il se distingua par son savoir et sa piété.

BRANCHE

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE, ÉTABLIE EN LORRAINE (ÉTEINTE).

VIII. ANGE DU TEIL, écuyer, fils puîné de noble Louis du Teil, conseiller du roi et son avocat au siége présidial de Forcalquier, forma une branche qui s'établit en Lorraine et qui a suivi avec distinction la carrière des armes. Il était major dans le régiment de Royal-artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage, contracté à Strasbourg par acte du 11 février 1707, avec demoiselle **Thérèse de la BROSSE**, il laissa :

1° **Jean-Ange du Teil**, qui suit ;
2° **Jean-Joseph du Teil**, lieutenant au corps royal d'artillerie, mort sans alliance des blessures qu'il avait reçues dans les guerres de Bohême et des fatigues de la retraite de Prague.



IX. JEAN-ANGE DU TEIL, écuyer, servit, comme son père, dans le régiment de Royal-artillerie, et se distingua à la journée d'Hasteinbeck en 1757. Il fut, à cette occasion, nommé colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le duc de Broglie lui écrivit la lettre flatteuse et honorable qui suit :

(1) **Eymar** porte : *d'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois yeux d'argent.*

A Bruneu, le 31 janvier 1758.

A M. du Teil, lieutenant-colonel au corps royal, à Saint-Diez en Lorraine.

Vous me rendez, monsieur, une justice qui me flatte beaucoup, en comptant sur mes sentimens. Ce que je vous ay vu faire le jour d'Hasteinbeck m'a inspiré pour vous une forte estime, dont je désirerais fort de vous donner des preuves. Je vous prie de croire que j'en saisirai toutes les occasions avec empressement et que j'ay l'honneur d'être plus parfaitement que personne, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le duc de BROGLIE.

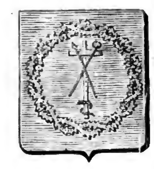
Il périt glorieusement, l'année suivante, sur le champ de bataille de Crevelt. Il avait épousé à Metz, le 20 juillet 1743, demoiselle L'HUILLIER DE CASTRE[1], fille légitime de messire Léopold l'Huillier de Castre, chevalier, seigneur de Vausel, Malaize et Spitzemberg, dont il eut un fils unique qui suit :

X. JEAN-ANGE-ANTOINE DU TEIL, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment Royal-infanterie. Sa santé étant devenue chancelante, il quitta le service et se retira à Saint-Diez, en Lorraine, lieu de résidence de la famille de sa mère, où il mourut sans postérité.

QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE BEAUMONT, BARONS DU TEIL,

AUJOURD'HUI L'AINÉE.



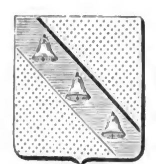
VIII. FRANÇOIS DU TEIL, écuyer, seigneur de Beaumont, second fils de Polydore du Teil et d'Hortense de Sébastianne, fut officier au régiment de Picardie, infanterie. Ses blessures le contraignirent de quitter de bonne heure le service. Il avait épousé ANNE-

(1) L'HUILLIER DE CASTRE porte : *d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois olives de sinople.*

MARIE de TIRANI[1], d'une ancienne famille de Forcalquier, dont il eut deux fils :

1° FRANÇOIS DU TEIL, qui continua la descendance;

2° JEAN-PIERRE DU TEIL, écuyer, officier au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort des blessures qu'il avait reçues au siége de Fribourg. Il n'avait pas contracté d'alliance.



IX. FRANÇOIS DU TEIL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Beaumont, chevalier de Saint-Louis, capitaine au corps royal d'artillerie, mourut, comme son frère cadet, des suites de ses blessures. Il était venu s'établir à la côte Saint-André, en Dauphiné, où il avait épousé, par contrat du 20 avril 1722, MARGUERITE DE CHAMBARAN[2], fille de messire Jean de Chambaran et de dame Jeanne DU VACHE.

Il laissa de cette union :

1° JEAN-PIERRE DU TEIL, qui suit;

2° ALEXIS DU TEIL, capitaine au corps royal d'artillerie, tué au siége de Madras en 1746 ;

3° JÉRÔME DU TEIL, aussi capitaine d'artillerie, mort à Pondichéry des suites des blessures qu'il avait reçues à Prague ;

(1) TIRANI porte : *d'azur, à une croix de calvaire avec la lance et l'éponge passées en sautoir, et un serpent entortillé au pied de la croix, le tout d'or enfermé dans une couronne d'épines du même ensanglantées de gueules.*

(2) La maison de CHAMBARAN, aujourd'hui éteinte, est une des plus anciennes du Dauphiné. Un de ses rejetons avait été page de François Ier et était mort aux côtés de ce prince à la fatale journée de Pavie. Étienne de Ponnat et Françoise de Clermont-Tonnerre *étaient aïeuls de Marguerite de Chambaran*, qui se trouvait encore alliée aux maisons de Simiane, de Buffevent, de Colomb de Battine, de Bellemont, de Barral, de La Tour Maubourg, du Faure, de Poligny, etc. Chambaran porte : *d'or, à une bande d'azur, chargée de trois cloches d'argent.*



4° Jean du Teil, chevalier, qui, entré de bonne heure dans le corps royal de l'artillerie, était chevalier de Saint-Louis et colonel à l'époque de la révolution. Il fut ensuite nommé successivement maréchal de camp, lieutenant général, commandant en chef de l'artillerie de l'armée des Alpes et commandant de la ville de Metz. Il quitta le service en 1813, et se retira dans sa terre d'Ancy-sur-Moselle, où il mourut le 25 avril 1821, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur. Il avait épousé à Metz par contrat passé devant Vernières, notaire, le 9 novembre 1771, demoiselle Marguerite-Louise-Georgin de Mardigny [1], fille de messire Étienne-Georgin de Mardigny, écuyer, seigneur dudit lieu, conseiller au parlement de Metz, et de dame Barbe-Luce *Besser*, sa femme.

Il a eu de ce mariage un fils mort en bas âge et trois filles, dont une seule a contracté alliance.



X. JEAN-PIERRE DU TEIL, chevalier, baron du Teil, seigneur de Pommiers-lès-Saint-André, de Chars, des Rousselières, etc., fils aîné de François du Teil et de Marguerite de Chambaran, servit dans le corps royal d'artillerie. Il assista à plus de vingt siéges et de douze batailles. Il s'était distingué dès ses premières campagnes, ce qui lui valut, très jeune encore, la croix de Saint-Louis. Il obtint cette honorable distinction en récompense de sa valeureuse conduite à cette même bataille de Hasteinbeck, à la suite de laquelle son oncle, Jean-Ange du Teil, déjà mentionné, fut nommé colonel. Il était lieutenant général des armées du roi lorsque la révolution éclata. C'était sans contredit un des officiers généraux les plus considérés de l'armée française. Il commandait l'artillerie à Auxonne où le prince de Condé, président des états de la province de Bourgogne et qui lui portait une haute estime, vint plusieurs fois le visiter et assister aux savantes manœuvres et aux essais de perfectionnement qu'il

(1) Mardigny porte : *d'argent, à l'écureuil de gueules assis sur un escabeau du même, accompagné en chef de quatre larmes aussi de gueules.*

y faisait exécuter par l'artillerie. Napoléon, qui a servi pendant plusieurs années sous ses ordres à Auxonne, conserva toute sa vie une grande vénération pour sa mémoire, et en donna une dernière et honorable preuve par cette clause de son codicille fait à Sainte-Hélène le 24 avril 1821.

« Nous léguons aux fils ou petits-fils du baron du Teil, lieutenant-général d'artillerie, ancien seigneur de Saint-André, qui a commandé l'école d'Auxonne avant la révolution, la somme de cent mille francs, comme souvenir de reconnaissance pour les soins que ce brave général a pris de nous lorsque nous étions, comme lieutenant et capitaine, sous ses ordres. »

L'éclat de sa naissance et de ses talents et sa haute position attirèrent sur lui la haine des révolutionnaires. Arrêté comme royaliste et conduit à Lyon devant une commission, il fut condamné à mort et fusillé au mois de février 1794. Il avait épousé, par contrat passé à la côte Saint-André le 24 janvier 1756, Marie-Fleurie-Madeleine PERRAUD[1], fille de messire Joseph Perraud, conseiller du roi, et de Marie-Fleurie-Madeleine Collin de la Marche, sa femme, dont il eut :

1° Claude-Jean-Joseph-Pierre du Teil, qui suit ;

2° Jean-Michel du Teil, né le 16 septembre 1759, capitaine au régiment de Saintonge, infanterie, qui servit d'abord dans les guerres d'Amérique. Il émigra en 1791 et entra dans le corps des gentilshommes dauphinois à cheval, sous les ordres de S. A. R. Mgr le duc de Bourbon. Il passa ensuite dans l'armée de Condé, et périt glorieusement au combat de Berstheim, près de Haguenau, en Alsace. Il était sans alliance.

3° Jean-Augustin du Teil, né le 19 novembre 1760, officier au régiment de Lorraine, infanterie, mort en 1788 ;

4° Marie-Césaire du Teil, qui a formé la seconde branche actuelle ;

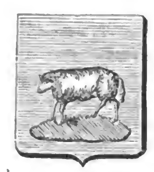
5° Alexandre du Teil, qui représente aujourd'hui la troisième branche ;

6° et 7° Eulalie et Clotilde du Teil, mortes sans postérité ;

8° Alexandrine du Teil, veuve de N..... de Patris de Congousse,

(1) Perraud ou Perrot. Cette famille a pour auteur Antoine Perrot, maître ordinaire de la Chambre des comptes du Dauphiné en 1606, et porte pour armes : *d'azur, au tronc d'arbre arraché d'or ; au chef d'argent, chargé de deux têtes de Maure de sable, sourcillées et bandées d'argent.*

gentilhomme du Rouergue, capitaine au corps du génie, chevalier de la Légion-d'Honneur, tué au siége deTarragone. De ce mariage est née une fille, Eugénie.





XI. Messire CLAUDE-JEAN-JOSEPH-PIERRE DU TEIL, né le 3 juillet 1757, entra dans le corps royal d'artillerie, et fut nommé chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791, et rejoignit l'armée des princes, où il servit en qualité d'aide de camp du commandeur de Buffevent, maréchal de camp, cousin germain de son père. A l'époque du siége de Lyon, il rentra en France pour se jeter dans cette place, fit fortifier les hauteurs qui dominent la Saône, et contribua efficacement à la longue et glorieuse défense de cette ville. Lyon s'étant rendu, sa tête fut mise à prix; il courut les plus grands dangers avant de pouvoir atteindre la frontière et se réfugier en Suisse. Sa femme, Angèle de Berbis, arrêtée à Pontarlier, où elle passait pour aller rejoindre son mari, fut traduite devant le tribunal révolutionnaire de Besançon, puis devant celui de Paris. Elle périt sur l'échafaud avec sa femme de chambre qui, n'ayant pas voulu la quitter, paya de la vie son dévouement. Il avait épousé : 1° le 12 février 1785, par contrat passé devant Serdet, notaire à Auxonne, demoiselle ANGÈLE DE BERBIS[1], fille de Louis de Berbis, d'une noble et très ancienne famille de Bourgogne; 2° N... de LUZY DE PELISSAC[2], d'une noble et ancienne famille établie en Dauphiné. Il eut :

Du premier lit :

1° PIERRE-PARFAIT DU TEIL, né en 1786, mort en 1794 ;

2° HENRI DU TEIL, né le 21 avril 1788, officier de dragons en 1810, créé chevalier de la Légion-d'Honneur peu de jours avant la bataille de Leipsick, où il eut la cuisse emportée. Il mourut de cette blessure.

(1) BERBIS porte : *d'azur, à la brebis paissante d'argent sur une terrasse de sinople.*

(2) LUZY DE PELISSAC porte : *de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.*

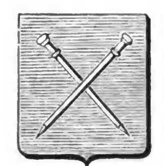
3° **Hugues**, baron **du Teil**, qui a continué la descendance rapportée ci-après.



4° **Charles-César**, baron **du Teil**, né le 10 décembre 1793, servit en 1813 avec le grade de maréchal des logis chef dans un régiment des gardes d'honneur à cheval et fit les campagnes de 1813 et 1814. A la première restauration, il entra dans la compagnie des mousquetaires rouges de la maison du roi, et fut nommé garde du corps après les Cent Jours. Il passa ensuite comme lieutenant au régiment des chasseurs à cheval, et reçut la croix de la Légion-d'Honneur pendant la campagne d'Espagne de 1823. Il était capitaine dans le 8e régiment de dragons lorsque les événements de 1830 l'ont engagé à quitter le service. Il a épousé Anne-Henriette-Aimée **du Teil**, sa cousine germaine, dont il a trois fils et une fille.

Du second lit :

5° **Caroline du Teil**, mariée à N... de **Lombard**, vicomte de Montchalin, dont elle a deux fils.



XII. HUGUES, baron DU TEIL, né le 30 juillet 1790, a épousé, le 24 décembre 1823, par contrat passé devant Me Roland, notaire à Valence, demoiselle Antoinette-Charlotte-Eugénie DESJAQUES DE RENNEVILLE[1], fille de Charles-Alexandre Desjaques de Renneville, chevalier, capitaine-commandant au régiment d'Aquitaine, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de madame Anne de Chantemerle[2], son épouse, dont il a :

1° **Jules-Henri du Teil** ;
2° **Alexandrine-Anne du Teil** ;
3° **Anne-Marie du Teil.**

(1) **Renneville** porte : *d'azur, à deux bourdons d'argent en sautoir.* Supports : *deux pèlerins portant chacun un bourdon.*

(2) **De Chantemerle** : *d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de 9 merlettes du même posées 4, 2, 3.*

CINQUIÈME BRANCHE EXISTANTE.

XI. MARIE-CÉSAIRE, baron DU TEIL, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, né le 8 décembre 1773, était fils puîné de messire Jean-Pierre, baron du Teil, lieutenant général des armées du roi, et de dame Marie-Fleurie-Madeleine Perraud. Il entra au service, comme officier, le 28 mars 1788, émigra en 1791, fit la campagne des princes dans les gardes d'Artois, cavalerie, puis servit dans l'armée de Condé. Il revint en France pendant la terreur et fut arrêté à Lyon après la mort tragique de son père, mais il parvint à s'évader. Chargé par les princes de missions importantes, il rentra de nouveau dans sa patrie et se jeta dans les montagnes du Vivarais avec plusieurs gentilshommes de ses amis et y souleva une partie de la population. Rayé plus tard de la liste des émigrés, il revint habiter le château d'Ancy, près Metz, qui avait appartenu à son père et qui était encore une propriété de sa famille. Il y épousa demoiselle THÉRÈSE DE WAYDE, veuve de messire de Verpy, écuyer, seigneur de Saulny, officier au régiment de Saintonge, infanterie. Louis XVIII lui octroya des lettres patentes du titre héréditaire de baron, que portait déjà sa branche; elles furent enregistrées à la cour royale de Metz le 12 mai 1820. Le baron du Teil fut inspecteur général, puis administrateur des eaux et forêts de France; il avait été breveté, par le roi, chef de bataillon au corps royal d'artillerie, nommé plus tard officier de la Légion-d'Honneur. Il fut chargé trois fois par le roi de présider le collége électoral de Thionville, qui lui confia son mandat. A la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1830, il se fit remarquer par son dévouement à la monarchie. Le roi lui témoigna, en plusieurs occasions, une bienveillance toute particulière. A la mort du conseiller d'État et directeur général des eaux et forêts, il fut chargé par intérim de ces fonctions importantes. Déjà il était désigné par l'opinion publique pour le rem-

placer, lorsqu'une combinaison ministérielle amena un autre choix. Il est mort le 24 décembre 1842, laissant quatre enfants qui sont :

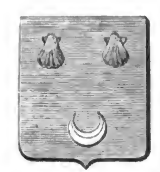
1° **Joseph-Henri-Césaire**, baron du Teil, chef actuel de la branche;
2° **Marie-Henriette-Aimée du Teil**, mariée à Charles-César, baron du Teil, son cousin germain;
3° **Eulalie du Teil**, mariée à M. Antoine-Dominique-Eugène de Lanty, écuyer, d'une ancienne famille qui a fourni des conseillers au parlement de Metz;
4° **Louise du Teil**, sans alliance.



XII. JOSEPH-HENRI CÉSAIRE, baron DU TEIL, né le 23 novembre 1806, marié, le 24 janvier 1826, à Aimée-Louise-Caroline, marquise de GESTAS[1] DE LESPEROUX, de la branche des seigneurs de Donjeux en Champagne, dame chanoinesse du chapitre noble de Munich en Bavière, dont il a :

1° **Oscar du Teil**;
2° **Xavier du Teil**.

SIXIÈME BRANCHE ACTUELLE.



XI. ALEXANDRE, baron DU TEIL, dernier fils actuellement vivant du lieutenant général baron du Teil, né le 9 juillet 1775, ancien officier au corps royal d'artillerie, émigra en 1791 et servit dans l'armée de Condé. Louis XVIII le nomma, le 2 octobre 1816, chef d'état-major des gardes nationales du département de Saône-et-Loire

(1) De Gestas porte : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à une tour d'argent.*

et lui donna le brevet de colonel le 1er avril 1817. Il a été créé chevalier de Saint-Louis le 25 avril 1821, et chevalier de la Légion d'Honneur le 22 juin 1826. Il a épousé, par contrat passé à Metz le 27 juillet 1799, demoiselle FRANÇOISE DE JOUSLARD D'YVERSAY[1], fille de messire Joseph de Jouslard, vicomte d'Yversay, colonel d'infanterie avant la révolution et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie de VERTHAMON[2]. Le comte d'Yversay, frère aîné du vicomte, avait été député aux états généraux par la noblesse du Poitou, dont sa maison ancienne et illustre faisait partie.

La baron Alexandre du Teil a eu de son mariage :

1° **PIERRE-ALEXANDRE-JAMES DU TEIL**;

2° **AGLAÉ-EULALIE-LYDIE DU TEIL**, mariée le 19 mai 1824 à Anatole-Jean-Baptiste de GUILLEBON, d'une ancienne famille noble de Picardie;

3° **LYDIE-JOSÉPHINE-CLÉMENCE DU TEIL**, mariée le 3 juin 1830 à Eugène-Louis-Joseph, comte de BUISSERET, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, commandeur de la Légion-d'Honneur;

4° **FLAVIE DU TEIL**, mariée en novembre 1830 à M. RIEUL GODART DE BELLENGREVILLE, d'une famille distinguée de Picardie.

(1) JOUSLARD D'YVERSAI porte : *d'azur, à deux coquilles d'or en chef et au croissant d'argent en pointe.*

(2) DE VERTHAMON, marquis de Manœuvre, baron de Bréant, etc., famille ancienne, originaire du Limousin, qui porte pour armes : écartelé au 1er, *de gueules, au lion passant d'or;* aux 2e et 3e, *cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur; au 4e, de gueules plein.*

BRANCHES

QUI SE RATTACHENT A LA MAISON PRÉCÉDENTE PAR UNE COMMUNAUTÉ D'ORIGINE.

Outre les diverses branches dont nous venons de donner la généalogie et qui établissent leur filiation d'une manière littérale et authentique, il a existé dans le comtat Venaissin, dans l'Auvergne et dans le Poitou d'autres lignes qui ont reconnu être de même souche qu'elles, et qui, réclamant la communauté d'origine et invoquant la conformité du nom et des armoiries, avaient au siècle dernier, pour resserrer les liens de leur consanguinité, établi des relations de parenté entre elles. Nous nous bornerons à donner ici une courte notice de chacune.

I

BRANCHE DES TILLIA, SEIGNEURS D'OLONNE, AU COMTAT VENAISSIN.

ARMES ACTUELLES : *d'azur, au croissant d'argent, au chef du même, chargé de trois croix potencées de sable.*

Une branche collatérale représentée par Ancel ou Ancelin de Tillia (du Teil), qui vivait antérieurement à 1450, vint s'établir au bourg de Caromb, près Carpentras, où ledit Ancel forma la souche dont Pithon-Curt a donné la généalogie dans son *Nobiliaire du comtat Venaissin*. Cet historien lui donne pour ancêtre présumé Raimondus de Tillia, vivant en 1215, dont nous avons vu que les seigneurs de Tillia (du Teil) et de Santa-Crux (de Sainte-Croix) étaient issus. Pithon-Curt a conservé dans son *Nobiliaire*, publié en 1750, le nom latin de *Tillia*, sans le fran-

ciser en celui de du Teil, parce que dans le comtat, qui était sous la domination du pape, les actes publics ont continué d'être écrits en latin pendant la durée de cette domination. La filiation de Ancel, dressée par ce généalogiste, confond quelquefois les personnages des branches de Provence et du comtat Venaissin, et applique à celle dont il s'occupe des rejetons de l'autre, comme nous l'avons fait remarquer pour le capitaine Jean du Teil (*voy.* plus haut).

Les Tillia (Teil) du comtat Venaissin ont recueilli par testament, au commencement du dix-huitième siècle, les héritages des deux maisons de Mot et de Nicoud de Raimondis, dont ils étaient les alliés, et dans les biens desquelles se trouvait comprise la seigneurie d'Olonne, laquelle a été érigée par le pape en marquisat. Les clauses du testament imposèrent aux Tillia l'obligation de porter le nom de cette seigneurie et d'en prendre les armes, telles que nous les avons ci-dessus décrites.

II

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VERNIÈRES, DE PRADAL, DU CHAZELET, DU PECHIER ET DE LA VERNÈDE, ETC.

EN AUVERGNE, EN VIVARAIS, EN VELAY ET EN PICARDIE.

ARMES : *d'or, au tilleul de sinople, au chef de gueules chargé d'une fleur de lis d'argent, accosté de deux étoiles du même.*

Jacques de Tillia, écuyer, seigneur de Vernières ou de Vérinières, diocèse de Saint-Flour, paraît être le premier auteur de la branche d'Auvergne qui serait venu s'établir, vers 1530, dans cette province, à la suite des guerres désastreuses de François Ier contre Charles-Quint en Provence et en Italie. Il est nommé et rappelé dans le contrat de mariage de son fils, noble Frésal ou Frérard du Teil, qui, par contrat passé le 22 octobre 1547 devant le garde-scel de Riom, épousa noble demoiselle de Laire. Sa descendance a formé deux rameaux, dont l'un a continué de résider

en Auvergne et s'y est éteint vers l'an 1720, l'autre est allé se fixer en Picardie. Son dernier rejeton mâle, Hilaire du Teil, écuyer, capitaine au régiment de cavalerie de Noailles, s'était établi à Neufchâteau, en Lorraine. Il laissa une fille mariée au chevalier de Noncourt, auquel il recommanda, en mourant, de remettre tous ses titres et papiers de famille à Jean-Ange-Antoine du Teil, capitaine au régiment royal-infanterie, chef de la branche de Lorraine, rapportée plus haut, qu'il priait expressément de les faire parvenir au baron du Teil, alors maréchal de camp, commandant l'artillerie à Auxonne, et chef de la branche du Dauphiné. Ces dernières volontés furent accomplies; ces papiers eurent, à la révolution, le sort d'une partie des archives de la maison du Teil qui furent saisies et détruites à l'époque de la mort tragique du lieutenant général du Teil. Mais la Recherche de Picardie ayant été imprimée en 1667 par l'intendant de la province, la filiation de la branche ne s'en trouve pas moins authentiquement établie par l'arrêt de maintenue depuis Jacques de Tillia.

On doit croire néanmoins que cette branche existait déjà antérieurement en Auvergne, puisque l'on voit conservée, au cabinet de la Bibliothèque royale, une ordonnance de paiement de frais de justice, à la date du 17 décembre 1500, délivrée au Puy par Antoine du Teil (de Tillia), seigneur de Lespinasse et de Vauprivas, conseiller et chambellan du roi, son bailli du Velay; on a d'ailleurs vu plus haut que des Tillia (Teil) sont bien antérieurement mentionnés dans des chartes, en Vivarais, pays tout à fait limitrophe.

III

BRANCHE DU TEIL EN POITOU.

Il existait au siècle dernier, en Poitou, plusieurs familles du nom de du Teil et du Theil. L'une d'elles a possédé les seigneuries de la Lande et de la Rochère, paroisse de Montert, sénéchaussée de Montmorillon, et a porté alternativement les titres

de comtes de la Rochère et de marquis de la Lande; elle a donné plusieurs officiers distingués qui ont occupé des grades élevés dans les armées du roi.

En l'an 1212 vivait Geoffroi de Tillia (du Teil), chevalier, seigneur de Gourgé, près Parthenay, qui possédait aussi les fiefs de Ruffos, de la Condinière, de Fraigne ou Frenne, de Presson, etc. On pourrait croire que ce Geoffroy est, en Poitou, le premier de sa maison.

Des arrêts de maintenues font connaître qu'il a existé dans cette province d'autres du Teil qui y ont aussi possédé plusieurs fiefs, entre autres les seigneuries de la Fourrie et de Bonlieu. Mais ces maintenues ne disent pas s'ils appartiennent ou non aux deux premières maisons que nous venons de désigner. Quoi qu'il en soit, des relations de consanguinité, fondées sur la conformité des noms et l'analogie des armes, s'étaient établies autrefois entre les seigneurs du Teil, originaires de Provence, et l'une de ces familles de Poitou avec celle probablement qui portait : *d'or, au tilleul de sinople accosté de deux étoiles de gueules.*

CASQUES ET COURONNES.

Les casques et les couronnes s'emploient de deux manières : dans les armoiries ou dans l'écu même, comme meubles d'armoiries, ou comme ornements extérieurs au-dessus de l'écu. Selon le père Ménestrier, dans son *Origine des ornements des armoiries*, ce fut sous le règne de Charles VII qu'on commença en France à mettre une couronne sur les fleurs de lis des monnaies, et de là sur les armes peintes ; puis, par imitation, les ducs, les marquis, les comtes, les simples gentilshommes n'ont pas tardé à en charger et orner leurs armoiries.

Un arrêt du parlement, du mois d'août 1663, décida que nul ne pourrait sommer ses armes d'une couronne, sans y être préalablement autorisé par lettres patentes en due forme, sous peine de quinze cents francs d'amende. Depuis, cet arrêt tomba dans l'oubli ; la plupart des familles prirent arbitrairement des couronnes qu'elles n'avaient même aucun droit de porter.

COURONNES.

La *couronne du roi* est un cercle de huit fleurs de lis, formé d'autant de demi-cercles qui soutiennent une double fleur de lis, cimier de France.

La *couronne du dauphin* est aussi un cercle de huit fleurs de lis fermé de quatre dauphins en demi-cercle, dont les queues soutiennent la double fleur de lis du cimier ; ce n'est que depuis l'année 1662 qu'ils la portent ainsi fermée.

La *couronne des enfants de France* et des princes du sang est la même que celle du roi et du dauphin, excepté qu'elle est tout ouverte.

La *couronne ducale* est un cercle à huit grands fleurons refendus.

La *couronne de marquis* est un cercle d'or enrichi de pierreries, rehaussé de quatre fleurons et de trois perles entre chaque fleuron.

La *couronne de comte* est un cercle d'or enrichi de pierreries surmonté de seize grosses perles, dont sept se voient, et deux demi de chaque côté.

La *couronne de vicomte* est un cercle d'or surmonté de quatre grosses perles ; celle du milieu se voit entièrement avec une de chaque côté.

La *couronne de baron* est un cercle autour duquel se trouvent, à égales distances, des petites perles trois à trois, en bande ou en barre.

La *couronne de vidames* est un cercle sur lequel il y a quatre croix pattées.

La *couronne du pape* est nommée tiare ; c'est une espèce de mitre environnée de trois couronnes à fleurons l'une sur l'autre, la troisième terminée par un globe surmonté d'une croix, le tout d'or. Au bas de la tiare il y a deux pendants ou fanons frangés semés de croisettes d'or. Boniface VIII, mort en 1303, est le premier pape qui ait porté trois couronnes sur la tiare.

La *couronne de l'empereur* est un bonnet en forme de tiare, avec un demi-cercle qui porte un globe cintré et sommé d'une croix ; ce bonnet est entr'ouvert sur les côtés. Il y a en bas deux fanons.

La *couronne du roi d'Espagne* est un cercle surmonté de huit fleurons, fermé d'autant de quarts de cercle qui soutiennent un petit globe terminé par une croix.

La *couronne du roi d'Angleterre* a sur son cercle quatre croix pattées et quatre fleurs de lis alternativement ; derrière cette croix naissent quatre cercles qui soutiennent un petit globle surmonté d'une croix.

Les *couronnes* des autres rois de l'Europe sont assez semblables à celle du roi d'Espagne.

La *couronne du grand-duc* est un cercle sur lequel se trouve à chaque face une fleur de lis épanouie ; leurs intervalles sont remplis par des rayons aigus.

La *couronne des archiducs* est un cercle à huit fleurons autour d'un bonnet écarlate, fermé d'un seul demi-cercle, garni de perles, et sommé d'un petit globe surmonté d'une croix.

Les *couronnes des électeurs de l'empire* sont en manière de toque écarlate rebrassée d'hermine diadêmée d'un demi-cercle couvert de perles, surmonté d'un globe terminé par une croisette. On dit que le globe et la couronne fermée sont relatifs au droit d'élire l'empereur.

Le doge de Venise portait sur ses armes et sur sa tête, les jours de cérémonie, une toque *ducale* d'étoffe d'or, avec quelques rangs de perles ; on le nomme le *corne*.

Les anciens, surtout les Romains, avaient différentes espèces de couronnes pour récompenser la valeur et la vertu ; nous avons donné les quatre principales dans la planche gravée :

1° la *couronne navale*, prix d'une victoire remportée sur mer : c'est un cercle d'or orné de proues et de poupes de navire.

Cui belli insigne bellum
Tempora navali fulgent rostrata coronâ.

2° La *vallaire*, dont le cercle d'or, relevé de pals, représente une palissade ; c'était la récompense de celui qui sautait le premier dans le camp ennemi, ou qui forçait le premier leurs retranchements. On l'appelle aussi couronne castreuse ou palissée ;

3° La *murale*, cercle d'or surmonté de créneaux de muraille ou d'espèces de tours crénelées. On la donnait à celui qui le premier avait monté à l'assaut et avait sauté dans la place ;

4° La *civique*, la plus glorieuse de toutes, était de chêne : c'était le prix d'avoir sauvé la vie à un citoyen romain.

CASQUES.

Le *casque du roi* est d'or, taré de front, tout ouvert et sans grille.

Les *casques de princes et de ducs* sont d'or posés de front, la visière presque ouverte, sans grille.

Les *casques de marquis* sont d'argent, tarés de front, à onze grilles.

Les *casques de comtes et de vicomtes* sont d'argent, à neuf grilles d'or, les bords de même et posés en tiers.

Les *casques de barons* sont d'argent, les bords d'or, à sept grilles, tarés à demi-profil.

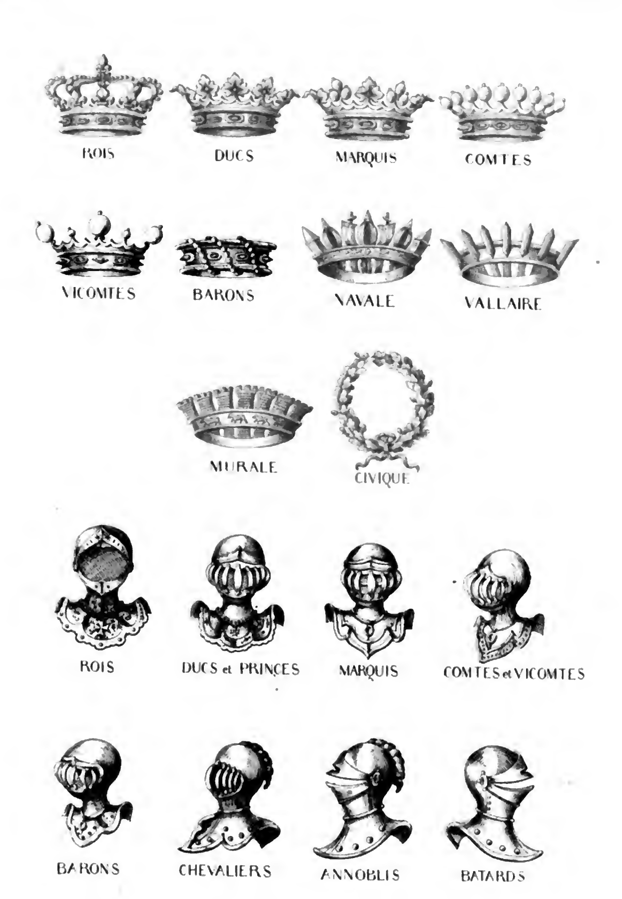
Le gentilhomme de trois races a un casque d'acier, taré de profil, la visière ouverte, le nasal relevé, montrant trois grilles à visière.

Les nouveaux anoblis ont un *casque* d'acier posé de profil, dont le nasal est tant soit peu ouvert.

Les enfants naturels ont un *casque* semblable à celui des anoblis, mais contourné.

(*Voyez*, pour les casques et les couronnes, la planche XII.)

Nous nous proposons de publier prochainement un traité de blason avec planches gravées et blasons dans le texte. Cet ouvrage, pour lequel nous avons rassemblé des matériaux considérables, sera le plus complet que l'on ait publié en ce genre.


ROIS
DUCS
MARQUIS
COMTES
VICOMTES
BARONS
NAVALE
VALLAIRE
MURALE
CIVIQUE
ROIS
DUCS et PRINCES
MARQUIS
COMTES et VICOMTES
BARONS
CHEVALIERS
ANNOBLIS
BATARDS

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

ABRANTÈS. La famille Junot d'Abrantès est originaire de Bourgogne, et a pour auteur Andoche Junot, duc d'Abrantès, général de division et colonel général des hussards, né à Bussy-le-Grand, le 25 octobre 1771, mort des suites de ses blessures, le 29 juillet 1813. Il avait épousé Laure-Adélaïde-Constance *Saint-Martin de Permon*, connue sous le nom de madame d'Abrantès, morte en 1838, laissant : 1° Napoléon Junot, duc d'Abrantès ; 2° Adolphe-Alfred Junot, marquis d'Abrantès, né en 1807, capitaine d'état-major, marié, le 2 avril 1845, à Marie-Céline-Élise *Lepic*, fille du baron Lepic, maréchal de camp honoraire; 3° Joséphine Junot, née le 5 janvier 1802, mariée, en novembre 1841, à James *Hamet;* 4° Constance Junot, née en mai 1803, mariée à N. *Aubert*, ancien garde du corps. ARMES : *écartelé* au 1er, *de sable, à trois corbeaux d'argent posés un et deux, et trois étoiles du même posées deux et une;* au 2e, *d'azur, au palmier d'or soutenu d'un croissant d'argent;* au 3e, *d'azur, au vaisseau à trois mâts d'or sur une mer d'argent;* au 4e, *de sable, au lion d'or, chargé d'une épée, haute d'argent, posée en pal.*

AMARITON DE BEAURECUEIL, seigneurs de Montfleury, du Plésir, etc., famille originaire d'Auvergne. *Jean* Amariton, écuyer, secrétaire du roi, et *Isabeau* de Mosac, sa femme, rendirent foi et hommage pour les château, terre et seigneurie de Beaurecueil, en 1692. ARMES : *de gueules, au lion d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur.*

D'ARANCE DE NAVARO, famille noble et très ancienne, originaire du Béarn, qui a fourni plusieurs officiers distingués, des commandants de place et des chevaliers de Saint-Louis. Armes : *d'azur, à trois chevrons d'or.* Couronne de comte; supports : deux lions.

BACOT, seigneur d'Hallane, en Picardie. *François Albert* Bacot fit enregistrer ses armes dans la généralité d'Amiens : *d'azur, au chevron d'argent, chargé de 5 mouchetures d'hermine de sable, et accompagné de 3 étoiles à 6 rais d'or.*

DE BELLEVAL, seigneur d'Angerville, du Fresne, la Neuville, Morival, Boisrobin, de Courcelles, de Tilloy de Florenville, famille anoblie par Louis XII au mois d'octobre 1514. *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 7 croisettes potencées du même, 4 en chef, 3 en pointe.*



DE BERNON, barons de Puitumer en Poitou, famille ancienne, originaire de Bourgogne, qui a donné un grand nombre d'officiers distingués, tant dant la marine que dans l'infanterie, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. ARMES : *d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

BOUSSONNEL, conseiller du roi à Mortepaze, a fait enregistrer ses armes dans l'armorial du Languedoc : *d'azur, à une bande d'or, chargée de trois étoiles de gueules, accostée d'un soleil d'or en chef, et d'une cane d'argent, nageant dans une rivière du même, en pointe.*

BRIROT, en Bourbonnais. *Toussaint* Brirot, conseiller juge, magistrat en la sénéchaussée du Bourbonnais et siége présidial de Moulins, et garde des sceaux de la chevalerie présidiale, rend foi et hommage en 1685, pour les fief et seigneurie d'Autreuil, le bois du Breuille, et pour les terre et seigneurie de Montgarnaud, provenant de la succession de Pierre Liquin, lieutenant au régiment d'Enghien, frère de Mabie *Liquin*, sa femme : *d'argent, à deux palmes de sinople, posées en sautoir et liées de gueules, au chef échiqueté d'or et de gueules de deux traits.*

CAMPBEL, duc d'Argil en Écosse, une des familles les plus illustres de ce royaume : *écartelé aux 1 et 4, gironné d'or et de sable;* aux 2 et 3, *d'argent, à un navire de sable.* Supports : *deux lions.* Devise : VIX EA NOSTRA VOCO.

DE CAPONI, baron de la Font Saint-Margeran, de Roche la Moullière, de Fougerolles en Forez : *tranché de sable, sur argent.*

CHALMOUX, seigneur de Marigny, en Bourbonnais : *d'argent, à deux flûtes de gueules passées en sautoir.*

CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, en Anjou : *d'azur, à l'aigle d'argent, languée, becquée et membrée de gueules.*



CHATEAUBRIANT. Cette maison est une des plus anciennes et des plus illustres de la chevalerie de Bretagne. Son premier auteur connu est *Tibern*, riche et puissant seigneur, dont le fils, Briant, bâtit, vers l'an 1045, dans l'évêché de Nantes, une forteresse considérable. Elle fut appelée Chateaubriant, du nom de son fondateur, et bientôt devint la troisième des neuf pairies de Bretagne qui donnaient le droit de présider les états de cette province. Geoffroy V de Chateaubriant accompagna le roi saint Louis à la Terre-Sainte,

et combattit dans les rangs de la chevalerie bretonne, qui, emportée sur les traces du comte d'Artois, poursuivit les infidèles jusque dans la ville de la Massoure. Geoffroy fut fait prisonnier et paya une forte rançon. A son retour en France, saint Louis, en mémoire de ce combat, concéda pour armoiries au baron de Chateaubriant *l'écu de gueules, semé de fleurs de lis d'or.* Le chef actuel de la famille est *Geoffroy-Louis*, comte de Chateaubriant, né le 1er février 1790, colonel des chasseurs à cheval, démissionnaire en 1830, marié à la fille du comte d'*Orglandes*, dont : 1° *Marie-Christian* de Chateaubriant, né en 1828; 2° *Anne-Louise-Laure*, mariée au baron de *Baulny;* 3° *Jeanne-Françoise-Louise*, mariée au comte d'*Espouilles;* 4° *Marie-Antoinette-Clémentine*, mariée, le 9 mai 1842, au comte Alfred de *Beauffort*; 5° *Marie-Adélaïde-Louise-Henriette.* FRANÇOIS-RENÉ-AUGUSTE, vicomte de Chateaubriant, oncle du comte Geoffroi, ancien ambassadeur, pair de France et membre de l'Académie française, le premier écrivain de notre époque, est né le 4 septembre 1768, et s'est marié en 1792, à Céleste de la *Vigne-Buisson*, petite-fille d'un gouverneur de Pondichéry. Armes : *de gueules, semé de fleurs de lis d'or.* Devise : MON SANG TEINT LES BANNIÈRES DE FRANCE.

CHOIZELAS : *d'azur, à l'aiguière d'or, accompagnée de 3 étoiles du même.*

DE COYNART, seigneur de la Malmaison et des Coutures. Jean Coynart, conseiller du roi, auditeur à la cour des comptes de Paris, ensuite trésorier général des traites domaniales de France, prêta au roi Henri IV une somme de 18,000 écus. Nicolas Coynart, chevalier, seigneur de la Malmaison et des Coutures, fut conseiller au parlement de Paris en 1649; son fils, Etienne, le fut également en 1674. Cette famille a toujours suivi la carrière des armes depuis Armand, qui, en 1697, était officier au régiment du roi. Charles-Louis de Coynart, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, a eu de son mariage avec N. *Robert de l'Epinay* : 1° Charles-Raymond, né en 1806, capitaine au corps royal d'état-major, marié, en 1834, à Marie-Eléonore, fille du marquis d'*Andelarre*, colonel de cavalerie, en retraite; 2° Charles-Arsène, capitaine au corps royal d'état-major; 3° Adrienne-Marie; 4° Charlotte-Claire, mariée à Charles *Viennot de Vaublanc* : *de sinople, à une fasce de gueules, à cinq rangs d'échiquier d'argent en pointe, au chef chargé de sept demi-fusées du même.*

DE CRESPY. N. de Crespy, conseiller du roi à Versailles, a fait enregistrer ses armes : *d'or, à un cyprès de sinople, sur une terrasse du même, au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent.*

DE CUNY, en Languedoc, qui a fourni des conseillers du roi : *d'argent, à une fasce d'azur, accompagnée de 3 hures de sanglier de sable.*

DAMOISEAU de la BANDE, vicomte de Damoiseau, en Bourgogne, en Champagne. Cette maison, d'ancienne chevalerie, est connue par filiation, depuis

Philippe Damoiseau, homme d'armes, vivant en 1200. Elle a produit nombre d'officiers de tous grades et de chevaliers de Saint-Louis : *d'azur*, *à l'aigle éployée d'or*, *becquée et membrée de gueules*.

DESNEUX. *Israël* Desneux, grènetier au grenier à sel de Paris, fut échevin de cette ville en 1613 : *parti emmanché d'azur et d'argent de huit pièces et deux demies*.

FITZ-GÉRALD, duc de Leinster, marquis et comte de Kildare, comte et baron d'Offaley, premier marquis, comte et baron d'Irlande, vicomte de Taplow. Cette ancienne famille, qui descend des anciens ducs de Toscane, passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Ce fut un membre de cette famille qui trouva le secret de rendre douce l'eau de mer. Le roi d'Angleterre lui permit, en 1664, de publier ce secret, après avoir reconnu, par quelques expériences, que la machine qu'il avait inventée pouvait non-seulement dessaler l'eau, mais aussi la rendre saine et très bonne à boire. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on peut en préparer une grande quantité en peu de temps et à peu de frais. Cette machine, qui est fort simple, ne craint ni les tempêtes, ni les avaries, et ce qui est employé à dessaler 400 pintes d'eau ne coûte pas 15 sols. La faculté de médecine de Londres a fait les épreuves de cette eau, et l'on a trouvé qu'elle est plus légère et qu'elle se conserve plus longtemps que l'autre. Cependant cette invention a eu très peu de vogue. Armes : *d'argent*, *au sautoir de gueules*; écartelé *d'azur*, *au chevron d'hermines*, *accompagné de 3 molettes d'argent*. SUPPORTS : 2 léopards. DEVISE : *Crom a boo*.

FRETEAU, baron de Peny sous l'empire, porte : *de gueules*, *fretté d'argent*.

GAULTIER, seigneur du Rameau. Famille originaire de l'Orléanais, où elle existe encore aujourd'hui, porte : *de gueules*, *au chevron d'or*, *accompagné en chef de 2 étoiles d'argent*, *et en pointe d'un croissant du même*.

HERBERT, en Normandie, famille qui, lors de la recherche, en 1666, a justifié de quatre degrés de noblesse, et porte pour armes : *d'argent*, *au lion de sable*, *lampassé*, *armé et couronné de gueules*.

HERBERT, seigneurs de Grandmont et de Pieugué, en Poitou. Cette famille a pour auteur François Herbert, sieur de la Couture et de Bellefonds, maire de la ville de Poitiers en 1474, père de François II et de Simon Herbert, sieur de Bellefonds et du Plessis, maire en 1507, et aïeul de François III et de Jacques Herbert, sieur de l'Isle, maire de la même ville en 1562, charge attributive de noblesse. Cette famille a donné plusieurs magistrats au juge présidial de Poitiers et des officiers dans divers corps. ARMES : *de gueules*, *à 3 besants d'argent*, *au chef du même*, *chargé d'une hure de sanglier de sable*, *défendue d'argent*.

HERBERT, baron de Herbert le 10 octobre 1555, comte de Pembroke et de

Montgommery de Carnarvon, baron de Morchester le 4 mai 1605. Cette famille, l'une des plus illustres d'Angleterre, a fourni un grand nombre de chambellans, de ministres, d'amiraux. Henry Fitz Herbert fut chancelier du roi Henri Ier en 1100. De cette maison était Herbert, secrétaire de saint Thomas de Cantorbéry, présent à l'assassinat de ce saint prélat. Il alla en Italie, où le pape Alexandre III le fit archevêque de Bénévent. En 1178, il fut fait cardinal. *Georges* Herbert de Montgommery, né en 1597, se fit remarquer dès sa plus grande jeunesse par ses talents distingués à Cambridge, où il fut choisi pour être orateur de l'Université. Encouragé par Charles Ier, qui connaissait son mérite, il reçut les ordres sacrés et devint curé de Bemmerton, près Salisbury. Ce fut là qu'il composa ces excellentes poésies, qui ont pour titre : *Le temple et le ministre de la campagne.* Il mourut en 1635. *Edouard* Herbert, petit-fils de *Richard*, second fils de Richard Herbert, de Colebrooke, étudia à l'université d'Oxford. Nommé chevalier du Bain au couronnement du roi d'Angleterre Jacques Ier, il devint ensuite membre du conseil de guerre de ce prince. Envoyé en qualité d'ambassadeur auprès du roi Louis XIII, pour solliciter en faveur des réformes, il resta à ce poste pendant cinq ans, après quoi il fut fait baron de Castil-Eland, en Irlande, où il avait beaucoup de biens. Sa fidélité à Charles Ier le fit devenir baron d'Angleterre, avec le titre de lord Herbert Cherbury. Edouard fut non-seulement un ministre et un homme de guerre distingué, il se fit un nom célèbre dans les lettres. Il publia : *De veritate*; la vie et l'histoire du règne de Henri VIII ; *De causis errorum; De religione laïci; De religione gentilium; De expeditione in Rheam insulam*, etc. Il mourut en 1648. **Armes** : parti *d'azur et de gueules*, à 3 *lions d'argent.* **Supports** : un léopard et un lion. **Devise** : Un je serviray.

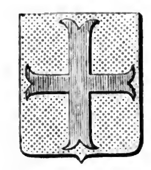


HUGON D'AUGICOUR. Une charte du onzième siècle faisant partie du cartulaire de saint Pierre de Bèze, transcrite par l'auteur de l'histoire de Gray, contient une donation faite à ce monastère par N.-N. Hugon, au nom de sa femme, d'un domaine situé au village de Velet, près Gray. N.-N. Hugon, chanoine, et Hugon de Ronceis frères, sont désignés en qualité de témoins dans la charte d'inféodation de la ville d'Auxonne, rapportée par Duchesne aux Preuves de l'histoire de Vergy, sous la date de l'an 1177. Par son testament daté de l'an 1283, testament dont la copie, collationnée sur l'original, existe, Guillaume de Neufchatel, sire de Frasne-le-Châtel, ordonne que l'on rende à monseigneur Hugon de Gyt la somme que ledit seigneur avait prêtée au testateur dans la ville de Châlon. Cette maison a produit un chancelier de Bourgogne, un cardinal et un garde des sceaux du duc d'Alençon, frère de Henri III, appartenant à des branches depuis longtemps séparées et éteintes, dont la consanguinité est rappelée dans des actes des seizième et dix-septième siècles. La lignée, perpétuée en Franche-Comté, s'y est fixée après la réunion du duché de

Bourgogne à la couronne par Louis XI. Pour l'indemniser de sa perte et honorer sa fidélité, l'empereur Charles-Quint lui accorda, en 1530, dans les forêts du souverain, situées aux environs de Gray, les mêmes droits dont elle jouissait précédemment dans les forêts domaniales de l'autre côté de la frontière. Pierre I[er] du nom fut gouverneur de Gray pendant l'invasion des Suédois, en 1636. En récompense de ses services, l'archiduc Léopold lui donna, au nom de l'empereur Ferdinand III, son frère, une coupe de vermeil qui était jadis substituée d'aîné en aîné, aux termes du testament dudit Pierre, en date du 19 avril 1638. A partir de son établissement en Franche-Comté[1], la famille se composa de quatorze générations dont aujourd'hui les seuls représentants sont Marie-Joseph, marié à Denise-Octavie de Bommarchant, et Antoine-Henri-François, marié à Irène Bourgon, lesquels ont relevé du chef de leur mère le nom et les armes de Poligny.

Un parent très éloigné avait obtenu, à la majorité d'une voix et contre l'avis du rapporteur, un arrêt du parlement qui ouvrait en sa faveur la substitution de la maison de Poligny. Cet arrêt, attaqué par une des filles du comte de Poligny, devenue majeure, fut réformé, et mesdames de Poligny rentrèrent dans la succession entière de leur père. Quelques années ensuite, un membre d'une de ces nombreuses familles désignées, sans la moindre preuve, par l'historien Chevalier comme autant de branches de cette même maison, fit des tentatives pour en prendre le nom ; mais cette prétention n'a pu être soutenue en présence d'une substitution qui, sans faire aucune mention de ces prétendues branches, appelle les filles des cousines germaines du substituant. La maison de Poligny, que les traditions du comté de Bourgogne font descendre de Gérard de Roussillon, rival de Charles le Chauve, a produit des grands officiers de la maison du souverain, un connétable, des croisés, un grand nombre de chevaliers des ordres du Temple, Teutonique et de Saint-Jean de Jérusalem, plusieurs présidents de la noblesse aux États de Franche-Comté. La situation de ses anciennes terres et la possession du grand et antique fief établi sur la ville de son nom annoncent des partages de famille avec les premiers comtes de Bourgogne. ARMES : aux 1[er] et 4[e] quartier, *d'azur, à trois gonds ou bris d'huis d'argent*, qui sont les armes primitives; aux 2[e] et 3[e], *de gueules, à la bande ondée d'or accompagnée de deux aigles d'argent*, qui sont de concession; sur le tout, *de gueules, au chevron d'argent*, qui est de Poligny.

(1) Dans une compilation intitulée *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, et publiée par l'abbé de Billy en 1818, on trouve une généalogie extraite, dit l'auteur, des manuscrits de Jules Chifflet ; elle est contraire aux actes authentiques en la possession de la famille.



D'ISQUE, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire du Boulonnais, où est située la terre d'Isque qui lui a donné son nom, et qui fut érigée en vicomté, au mois d'août 1675, en faveur de François d'Isque. Cette famille est connue depuis Water d'Isque, chevalier gouverneur de la milice de Cambray, en 1160. Catherine d'Isque, dame d'Audinghem, Maquinghem, Rosty, du Mesnil, et Rodhinghem, porta ces terres en mariage à Collenet de *Sempy*, chevalier, seigneur de Pontrinevart, vivant en 1396. **Armes** : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

DE JUGEALS de PEYRAC, seigneurs de Bassignac. Famille ancienne, originaire du Périgord, établie en Auvergne et en Limousin, maintenue dans sa noblesse en 1666. **Armes** : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles d'argent.*



LARNAC, seigneurs de Cuviers. Famille originaire du Languedoc, qui a fourni des conseillers du roi. Les armes sont : *d'azur, à un chien passant d'argent.*

MASSILIAN du Laurans, famille établie en Languedoc, dont les armes sont : *d'argent, à 3 hures de sanglier de sable.*

NEIGRE. Famille qui a obtenu le titre de baron sous l'empire, et dont les armes sont : au 1er, *d'or, à la tête de Maure de sable, tortillée d'argent*; au 2e, *de gueules, à l'épée en pal d'argent*; au 3e. *de gueules, à la tour d'argent, crénelée de 3 pièces, maçonnée, ajourée et couverte de sable;* au 4e, *d'or, au lion rampant, contourné d'azur, tenant une bombe de sable, enflammée de gueules et soutenue de 3 tourteaux de sable.*

NEVILLE. Baron de Neville le 23 juin 1295, comte d'Abergavenny le 17 mai 1784. Une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Angleterre. Gilbert de Neville était un des amiraux de Guillaume le Conquérant. Cette famille s'est alliée avec les maisons les plus grandes de ce royaume. **Armes** : *de gueules, au sautoir d'argent, chargé d'une coquille de gueules.* **Supports** : 2 taureaux. **Devise** : *Ne vile velis.*

ORTHOLAN. Famille originaire du Languedoc, qui figure parmi la bourgeoisie de cette province, porte pour armes : *de gueules, à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un ortolan du même.*



PAILLETTE, seigneurs de Humbersin, de Blumerge et de la Motte. Famille originaire du Soissonnais, qui fit preuve de noblesse depuis 1537, et fut maintenue en 1669. Armes : *d'or, à 3 hures de sanglier de sable.*

PILLON, seigneurs de Rougemont. Famille originaire de Normandie, où elle a été anoblie en 1596, qui s'est établie depuis en Picardie. *Antoine* Pillon, conseiller du roi, élu en l'élection de Péronne, contrôleur du domaine du roi au bailliage d'Amiens, en la maréchaussée de Picardie, eut, entre autres enfants, de Marie Baudouin, *Catherine* Pillon, mariée, le 29 août 1644, à Jacques du Mons, écuyer, sieur de Hedicourt. Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un lion, le tout du même.*

PINONDEL. Famille de Paris. Etienne Pinondel, attaché à la maison de Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Orléans en 1700, fit enregistrer les armes suivantes : *de gueules, à un chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles et d'un chêne arraché du même, en pointe.*

DE QUERVILLE. Famille originaire de Normandie, qui porte pour armes : *de gueules, au lion d'argent ; au chef d'azur, chargé de 3 roses d'or.*

DE RAMADE de FRIAC, en Limosin. Famille qui a pour auteur Jean de Ramade, écuyer, sieur de Friac, ainsi qualifié dans un acte du 6 novembre 1634, et auquel Frédéric-Maurice de la Tour, vicomte de Turenne, fit expédier des lettres qui portaient que, « *sur ce qui lui étoit apparu par titres que noble Jean « Ramade, sieur de Friac, et ses prédécesseurs avaient toujours vécu noble- « ment,* » il le déclarait exempt du droit de franc fief qui lui appartenait dans son vicomté de Turenne sur les personnes roturières possédant fiefs nobles. Cette famille, qui a toujours suivi la carrière des armes, a donné plusieurs officiers, dont un capitaine au régiment de Belsunce, qui servait encore dans ce régiment le 19 octobre 1656. Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 3 étoiles du même, posées 1 et 2, et en pointe d'un arbre arraché de sinople.*

RAMADE, au Comtat Venaissin. Famille originaire du lieu de Seguret, au diocèse de Vaison, connue dans l'ordre de la noblesse depuis le commencement du XVIIe siècle, alliée aux familles de Guiraman, de Lopès, etc. Armes : *d'azur, à 3 cyprès terrassés d'or, celui du milieu supérieur et accosté de colombes affrontées d'argent, au soleil d'or, mouvant de l'angle dextre supérieur.*

SAINCRIC, à Bordeaux. Pierre-Noël Saincric, négociant en gros et jurat de

cette même ville, fut anobli par lettres patentes en forme de charte, données à Versailles au mois d'août de l'an 1733. Armes : *d'argent, à 2 ancres de sable, passées en sautoir; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE SAINT-ORENS, en Béarn. Famille noble, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, chargé de 3 flammes de gueules, accompagné en chef de 2 colombes, affrontées d'argent et d'une chaîne d'or en pointe.*

THIOULT, en Normandie, seigneurs de Ruqueville et de Vaussieu. Famille anoblie par les francs-fiefs, dont les armes sont : *d'argent, à 2 mains de gueules en fasce, accompagnées de 3 merlettes de sable.*

DE TIRMOIS, en Normandie, seigneurs de Courtonne. Famille anoblie en 1595, dont les armes sont : *d'azur, au sautoir d'or, chargé de 5 cornets de gueules, liés d'argent.*

DE TULLES, marquis de Villefranche. Maison d'ancienne chevalerie, originaire de Naples, établie en Piémont, à Avignon, en Provence et en Bourgogne. Faulcon de Tullia possédait, en 1187, des fiefs dans le royaume de Naples; mais cette famille ne remonte sa filiation qu'à Jacques de Tullia ou de Tulles, vivant en 1380 et 19 novembre 1406. Elle a donné des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des maréchaux de camp des armées du roi, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des conseillers d'État, deux ambassadeurs, trois évêques d'Orange, dont un passa ensuite sur le siége épiscopal de Lavaur. Armes : *d'argent, au pal de gueules, chargé de 3 papillons d'argent, miraillés d'azur.*



VAILLANT, seigneurs de Villers et de Caumondel en Picardie. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a été maintenue par ordonnance de MM. Bignon et de Bernage, intendants de Picardie, des 25 juin 1700 et 6 décembre 1717, sur titres filiatifs remontés à noble homme Robert Vaillant, sieur de Haultemarre, homme d'armes des ordonnances du roi en 1457. Cette famille a eu des capitaines d'infanterie et de cavalerie décorés de l'ordre de Saint-Louis, un écuyer de main du roi Louis XV. Armes : *d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

NOTA. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites ou gravées dans le cours de ce volume.

A

B

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

ERRATA.

Page 16, ligne 1, *lisez :* Frolois, *au lieu de :* Frolle.

Page 26, colonne 1re, ligne 32, *lisez :* Baylens, *au lieu de :* Bayens.

— colonne 2, ligne 1re, *ajoutez la date* 1606, *et lisez* Jacques Davy, cardinal du Perron, *au lieu de :* le cardinal de Farmes.

— ligne 4, *lisez :* Rome, *au lieu de :* Rouen.

Page 27, colonne 1re, ligne 23, *lisez :* Filhet, *au lieu de :* Tilhet.

— ligne 29, *lisez :* du Bec, *au lieu de :* du Boc.

Page 35, ligne 17, *lisez :* Charles-Antoine de La Roche Aymon, archevêque de Narbonne.

— 2e colonne, ligne 20, *lisez :* l'abbé de Montboissier de Camillac.

Page 36, 2e colonne, dernière date, *lisez :* 1773.

Page 77, ligne 1re, *lisez de :* son père, *au lieu de :* son frère.

Page 109, ligne 9, *lisez :* le Laurin, *au lieu :* de Laurin.

Page 109, ligne 28, *lisez :* Fey, *au lieu de :* Soy.

Page 110, ligne 23, *lisez :* roses, *au lieu de :* roues.

Page 254, ligne 8, *lisez : merlettes affrontées.*

Page 347, dernière ligne, *lisez : de gueules, à 3 étoiles d'argent.*

Page 315, le 1er blason devrait être : *d'or, à 3 bandes d'azur.*

IMPRIMERIE D'E. DUVERGER, RUE DE VERNEUIL, N° 4.

